

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

PROPERTY OF
The University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS



HISTOIRE CONTEMPORAINE

DE

GRENOBLE

ET DE

LA RÉGION DAUPHINOISE

GRENOBLE

IMPRIMERIE ALLIER FRÈRES

26, Cours Saint-André, 26

HISTOIRE CONTEMPORAINE

DE

GRENOBLE

ET DE

LA RÉGION DAUPHINOISE

PAR

A. Albert ALBERTIN, archiviste municipal & ANDRÉ ALBERTIN fils

Le Conseil municipal de Grenoble, dans sa séance du 11 avril 1900, a voté une subvention extraordinaire aux auteurs de cet ouvrage.

TOME DEUXIÈME

1855-1862

Lettre-Préface de M. AUGUSTE EYMARD

Avocat, Conseiller municipal de Grenoble.

GRENOBLE

ALEXANDRE GRATIER ET Cie

ÉDITEURS

1900

DC
801
.G82
A35
v.2

CONSEIL MUNICIPAL DE GRENOBLE

EXTRAIT DU RAPPORT PRÉSENTÉ PAR M. CHARLES TARTARI,
SUR LE PROJET DE BUDGET COMMUNAL POUR L'EXERCICE 1900

ART. 269-5°. — *Subvention aux auteurs de l'Histoire contemporaine de Grenoble et de la région dauphinoise.* — M. Albertin, conservateur de nos archives municipales, a entrepris, en collaboration avec son fils, la publication d'un important ouvrage sur l'*Histoire contemporaine de Grenoble et de la Région dauphinoise*... Cet ouvrage, édité par M. Gratier, libraire, formera plusieurs volumes et comprendra toute la période de notre histoire locale de 1848 à 1872..... Les Commissions de l'Instruction publique et des Finances, dans le but d'encourager les auteurs et de récompenser leur mérite, et aussi pour leur permettre d'achever l'œuvre commencée, vous proposent d'inscrire, à leur profit, une subvention extraordinaire de 1,000 francs. Nos concitoyens trouveront dans cette publication des détails très intéressants sur les événements historiques contemporains accomplis dans notre ville, ainsi que des notices biographiques curieuses et des renseignements précis sur notre régime économique, nos mœurs et nos traditions locales.

Dans sa séance publique du mercredi 11 avril 1900, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, a approuvé les conclusions de ce rapport.

727749-129

F

LETTRE-PRÉFACE

AUX AUTEURS DE L'OUVRAGE

*Vous me demandez, Messieurs, une préface pour le deuxième volume de l'*Histoire contemporaine de Grenoble et de la Région dauphinoise. *Si vous en aviez vraiment besoin, je saisirais ce prétexte... pour ne pas vous la donner. Car je n'ai pas qualité pour l'écrire. Mais vous avez voulu pour votre premier volume une recommandation auprès du public ; vous l'avez eue, et des plus autorisées. Le succès a suivi. A l'heure présente, le souvenir de la première préface et le rappel de votre succès sont la meilleure introduction dont vous puissiez vous réclamer.*

On lira avec intérêt, avec profit, votre second volume (1855-1862). On ne le lira pas sans éprouver tantôt un sentiment de tristesse, voire de confusion, tantôt une joie réconfortante.

Vous faites revivre le second Empire exactement dans le cadre où nos concitoyens l'ont connu. Vous nous présentez la France telle qu'elle marchait à l'année néfaste, et le Dauphiné tel qu'il se solidarisait avec la France. Là est le côté affligeant du tableau. Le lyrisme plat des fonctionnaires, l'hypocrisie ou l'effronterie de la candidature officielle, la parodie de la représentation nationale, la série des guerres après les solennelles promesses de paix, la nation exultant, les yeux fermés, pendant que les courtisans menaient la fête impériale autour de la tribune muette, à côté de la presse complice ou bâillonnée, tous ces fruits amers du pouvoir personnel, on les retrouve dans la période qu'embrasse votre volume, en attendant les autres et l'aboutissement fatal du régime. Les souvenirs en sont cuisants, mais salutaires. L'histoire d'hier est encore la leçon du jour.

Heureusement, vos notices biographiques ramènent sous nos yeux

les personnalités qui ont illustré ou, mieux, honoré le Dauphiné. Là est l'impression agréable et réconfortante. Elles sont bien à nous, non au régime impérial, les figures sympathiques que vous évoquez. Par là, l'éclat de quelques-uns nous console des défaillances de tous. Et c'est la réhabilitation qui se mêle à la faute.

On se réjouit, d'ailleurs, de la riche moisson de documents, de renseignements et de faits que vous nous apportez les mains pleines. Trop pleines, peut-être. Tel personnage n'aura jamais pour nous d'autre mérite que celui de figurer dans votre livre. Mais il faut bien que l'on ait quelque chose à vous pardonner, et l'on pardonne aisément à l'entraînement inévitable des consciencieuses recherches et à la joie des découvertes. Aussi bien, vous n'écrivez pas l'histoire, vous la préparez, et l'on ne peut qu'applaudir à l'abondance et à la diversité des matériaux réunis par vos soins. C'est, au demeurant, une œuvre éminemment utile que la vôtre, et difficilement critiquable. Nos concitoyens lui continueront leur bon accueil.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

EYMARD.

COLLABORATEURS

MM. Aristide Albert, de Grenoble ; Saint-Romme, sénateur de l'Isère ; Jules de Beylié, de Grenoble ; Alphonse de Galbert, de La Buisse ; de Franclieu, de Saint-Geoire ; marquis de Bérenger, de Sassenage ; Alphonse Chaper, d'Eybens ; Léon Ferlin, président du Tribunal de Saint-Marcellin ; Alfred Pasqueau, inspecteur des Ponts et Chaussées ; Émile Thiervoz, de Grenoble ; Edmond Maignien, conservateur de la Bibliothèque de Grenoble ; Albert Taulier, avocat ; Frédéric Breynat, rédacteur en chef de l'*Impartial de l'Isère ;* Pilot de Thorey, aide-archiviste départemental ; Joseph Rabut, conseiller municipal de Grenoble ; Marcel Refait, A. Palis, Blandin, de Grenoble ; les docteurs Henri Bernard, de Grenoble, Marmonier, de Marseille et Eugène Vincent, de Lyon ; Louis-Martin Barzun, de Paris ; L. Bonnaviat, de Bourgoin.

MM. Auguste Eymard, avocat, conseiller municipal de Grenoble ; André Michal-Ladichère, membre du Conseil général de l'Isère ; Ernest Jean, conseiller à la Cour d'appel de Grenoble ; A. Mourral, vice-président du Tribunal civil de Dijon ; A. Rubin, président honoraire fondateur de la Société des *Enfants de l'Isère*, à Paris ; Jules Feisser, de La Côte-Saint-André ; F. Thiollier, correspondant du Ministère des Beaux-Arts, à Paris ; Guillemin, inspecteur général de la navigation de la Seine, à Paris ; J. Monnet-Daiguenoire, ancien banquier, à Voiron ; A. Charbonnier (Abel Charmeyran) ; Auguste Mouthier (Lo Gueuste Mouthier) ; Clapot, chef de bureau des chemins de fer P.-L.-M., à Grenoble, etc.

Histoire contemporaine de Grenoble et de la Région dauphinoise :

1er volume (1848-1855)..... **paru.**
2e volume (1855-1862)..... **id.**
3e volume (1862-1869 inclus)..... *sous presse.*
4e volume (1870-1871 inclus)..... *en préparation.*

ET ANNÉES SUIVANTES.

1855

Janvier-septembre. Continuation du siège de Sébastopol. — 2 mars. Mort du czar Nicolas ; Alexandre II lui succède. — Mars. Le Piémont, où Cavour est ministre, se joint aux alliés. — Juillet-août. Expédition anglo-française dans la Baltique. — 9 septembre. Évacuation de Sébastopol par les Russes. — Ouverture de la deuxième Exposition universelle, à Paris.

La guerre d'Orient : Siège de Sébastopol ; — Mort de Nicolas Ier ; — Avènement d'Alexandre II ; — Les alliés autour de Sébastopol ; — Assaut de Malakoff ; — Prise de Sébastopol. — Cessation des hostilités. — Documents locaux au sujet de la guerre d'Orient. — Voyage de l'Empereur et de l'Impératrice à Londres. — Attentat contre Napoléon III. — Politique intérieure. — Élections dans l'Isère : Conseil général, Conseil d'arrondissement, Conseil municipal de Grenoble. — La fête du 15 août à Grenoble. — L'Exposition universelle. — Passage de Victor-Emmanuel dans le département de l'Isère. — L'action des Sociétés secrètes. — Eaux publiques. — M. Jules Taulier. — Nécrologie : Paul Colomb, Planelli de la Valette, Joseph Rey. — Faits divers. — Faits locaux et régionaux. — Statistique du Tribunal civil de Grenoble ; — Justice de paix et Assistance judiciaire. — Recensement.

Le Siège de Sébastopol.

Coup d'œil d'ensemble. — En 1855 se poursuivit et se termina le siège de Sébastopol, siège unique dans les fastes de l'histoire moderne. Rendue inaccessible, du côté de la mer, par la flotte russe, coulée à l'entrée du port, la place de Sébastopol était protégée, du côté de la terre, par de formidables ouvrages, qu'avait improvisés le génie russe sous la direction de l'un des hommes de guerre les plus habiles de notre époque, le colonel Totleben. La garnison, composée

en grande partie de troupes de marine, était commandée par des chefs énergiques, les amiraux Kornilof, Istomine et Nakhimof, qui tous trois devaient périr sur le bastion de Malakoff; enfin comme les assiégeants n'avaient pas assez de troupes pour investir complètement Sébastopol, la place était restée ouverte du côté du Nord et pouvait recevoir continuellement des renforts et des munitions.

Les opérations du siège, entravées par les intempéries, les ravages du typhus, enfin par la résistance opiniâtre des Russes, dura onze mois.

Combats nocturnes. — A plusieurs reprises, les alliés furent troublés dans leurs travaux par l'armée de Menschikoff. Dans les nuits du 7, du 11, du 14 janvier eurent lieu des combats qui restèrent à notre avantage. L'action du 14 surtout fut vive. Dans la nuit du 19 au 20 janvier, sortie importante de la garnison de Sébastopol, mais sans profit pour elle.

Réorganisation de l'armée française. — Le 27 janvier arriva en Crimée le général du génie Niel, aide de camp de l'Empereur, chargé de mettre l'armée sous une organisation nouvelle, organisation nécessitée par les renforts arrivés successivement qui avaient élevé le nombre des divisions à huit. Deux corps d'armée étaient formés, le premier sous les ordres du général Pélissier; il comprenait les divisions Forey, Levaillant, Pâté, de Salles, et était tout entier consacré aux opérations du siège. Le deuxième corps, sous les ordres du général Bosquet, comprenait les divisions Camou, Mayran, Dulac. Le commandement supérieur du génie restait confié au général Bizot, le commandement de l'artillerie au général Thiry.

Nouvelles rencontres. — *A Eupatoria.* — Dans la nuit du 31 janvier, nouvelle attaque très sérieuse contre les travaux d'approche, les Russes furent refoulés.

Les alliés occupaient au nord de Sébastopol le port d'Eupatoria, port peu sûr, mais qui pouvait servir de base à une série d'opérations. A Eupatoria se réunissaient les régiments de l'armée turque, venue du Danube. Les forces ottomanes, commandées par Omer-Pacha, s'élevaient à 35,000 hommes, turcs ou égyptiens.

Le prince Menschikoff, voyant la garnison de cette ville, d'abord

sans défense, s'augmenter chaque jour, résolut d'en tenter l'attaque de vive force. Le 17 février, l'assaut donné par les Russes, dirigés par le général Krouleff, n'eut aucun résultat ; mais, de part et d'autre, on perdit beaucoup d'hommes, tués ou blessés, le général égyptien Selim-Pacha fut frappé à mort.

Mort de Nicolas Ier. — Le 2 mars, l'empereur de Russie, Nicolas Ier, succomba des suites d'une inflammation de poitrine. Nicolas Ier, né en 1796, fils de Paul Ier, était monté sur le trône en 1825.

Il avait conquis Erivan sur la Perse en 1826, et était intervenu avec la France et l'Angleterre en faveur des Grecs (1827-29). En 1848, il avait aidé l'Autriche à réprimer l'insurrection hongroise.

Avènement d'Alexandre II. — Sitôt après la mort de l'empereur Nicolas, son fils Alexandre fut proclamé sous le nom d'Alexandre II.

Ce prince, né en 1818, avait alors 37 ans. Réputé pour sa modestie et sa douceur, Alexandre avait, disait-on, blâmé la politique provocatrice de son père et la guerre d'Orient. Quoi qu'il en fût, il ne s'en trouvait pas moins obligé de la continuer, l'honneur lui en faisait un devoir.

Les alliés autour de Sébastopol. — Le prince Gortschakoff, commandant en chef des troupes russes. — Autour de Sébastopol, les travaux d'investissement se développaient de jour en jour, et le siège prenait déjà des proportions colossales qu'il devait encore dépasser. Notre armée s'était considérablement augmentée. Les attaques contre la partie sud de Sébastopol, appelées « attaques de gauche », s'approchaient de plus en plus du bastion du Mât et du bastion Central. Mais l'attention se portait principalement sur les « attaques de droite », du côté de Malakoff.

Dans les nuits des 23-24 février et 22-23 mars de sérieux combats nocturnes furent livrés ; ils n'amenèrent aucun changement sensible dans la situation. Le général Osten-Sacken, qui n'avait reçu au départ du prince Menschikoff que le commandement provisoire de Sébastopol, céda, à l'avènement d'Alexandre II, la place au prince Gortschakoff, qui garda jusqu'à la fin la direction du siège.

Le bombardement. — L'armée française demandait toujours l'assaut. Dès le 17 mars, le général Canrobert faisait connaître au Ministre de la Guerre que les batteries des alliés, « présentant le chiffre énorme de 520 bouches à feu », étaient en état d'agir, mais il fallait attendre les Anglais. Ceux-ci ne furent prêts qu'à la fin du mois. Enfin l'ouverture générale du feu put être fixé au 9 avril. Le bombardement fut « infernal ». Les Russes, surpris d'abord, demeurèrent quelque temps sans riposter, mais bientôt toutes leurs pièces répondirent à celles des alliés, et ce fut, sur toute la ligne, une tempête d'artillerie, depuis la baie de la Quarantaine jusqu'au fond de la rade de Sébastopol, du côté d'Inkerman.

« Les consommations de la journée du lendemain 10 avril atteignirent 30,000 coups de canon. » Le feu se ralentit bientôt à 6 ou 7,000 coups, et descendit à la fin du mois à 2,000. Cette pluie de projectiles avait causé de grands dégâts dans les ouvrages russes. Les rapports du prince Gortschakoff annoncèrent que la garnison eut, du 9 au 15 avril, 2,382 hommes hors de combat. Les Français eurent moins à souffrir, mais ils perdirent le général Bizot. Dans la nuit du 13 au 14 avril, nos troupes enlevèrent plusieurs embuscades. Nous gagnions beaucoup de terrain du côté du bastion du Mât et du bastion Central.

L'expédition de Kertch. — Au mois de mai, les nombreux envois faits de France, et provenant des souscriptions patriotiques, furent distribués à nos soldats. Lord Raglan proposa d'explorer Kertch, le détroit de Iéni-Kalé, afin de séparer l'Asie de l'Europe et d'enlever aux Russes les moyens de ravitaillement qu'ils tiraient de la mer d'Azoff. Le général Canrobert consentit; des troupes françaises partirent sous les ordres du général d'Autemarre et des troupes anglaises commandées par le général Brown.

Les travaux du siège reprirent leurs cours sous la direction du général Niel, successeur du général Bizot.

Dans la nuit du 2 mai, trois colonnes d'attaques, à la tête desquelles étaient les généraux Bazaine et de La Motte Rouge, enlevèrent le bastion du Mât. Nous n'étions plus qu'à 150 mètres de la place. Sur ces entrefaites, le général Canrobert reçut du cabinet de l'Empereur une dépêche télégraphique lui ordonnant de concentrer immédiatement toutes ses troupes pour agir avec vigueur. Canrobert

porta cette dépêche à Lord Raglan et déclara qu'il se trouvait obligé de rappeler l'expédition de Kertch. Malgré l'opposition du général anglais, il envoya à la flotille française l'ordre de revenir, et la flotille anglaise fut rappelée également. Lord Raglan ne cacha point son irritation ; les deux généraux en chef se trouvèrent alors divisés et l'entente, qui avait régné jusque-là, disparut.

Arrivées de renforts. — Les renforts annoncés arrivaient ; les 20,000 hommes de la Garde impériale débarquèrent en Crimée. 15,000 hommes de troupes sardes vinrent se joindre aux troupes alliées, sous les ordres du général A. de La Marmora.

Démission du général Canrobert. — Le général Pélissier, commandant en chef. — Le 16 mai, le général Canrobert envoya au Ministre de la Guerre une dépêche dans laquelle, prétextant sa santé fatiguée, il priait l'Empereur de remettre le commandement en chef au général Pélissier.

Le 19 mai, dans une lettre explicative adressée à l'Empereur, le général Canrobert déclarait que les difficultés qu'il venait d'éprouver pour préparer l'exécution du plan de campagne, devenu « presque impossible » par la non-coopération du chef de l'armée anglaise, et que la position « très fausse » que lui avait créée, vis-à-vis des Anglais, le rappel subit de l'expédition de Kertch, le forçait à abandonner la direction en chef de l'armée et à demander le commandement d'une simple division.

La réponse de l'Empereur arriva. Il acceptait la démission du général Canrobert et voulait que ce général commandât non une division, mais le corps d'armée du général Pélissier, nommé général en chef.

L'abdication du général Canrobert marqua la fin de la première phase du siège.

Les forces des alliés. — Avec le général Pélissier le siège entra dans une période nouvelle. Le commandant en chef disposait d'une armée considérable, d'un nombreux matériel. Un corps de réserve était placé sous les ordres du général Regnaud de Saint-Jean-d'Angély. Les forces des alliés s'élevaient à près de 200,000 hommes.

Nouveau plan de campagne. — Le général Pélissier arrêta, en collaboration avec Lord Raglan, le plan de campagne suivant : 1° continuer le siège direct et le poursuivre avec la plus grande vigueur, c'est-à-dire renoncer à l'investissement de la place; 2° reprendre l'attaque de Malakoff, cette partie des positions russes ayant paru la plus favorable à une attaque régulière ; porter le principal effort de ce côté et, comme conséquence immédiate, donner l'assaut aux Ouvrages Blancs et au Mamelon Vert, mais sans cesser cependant de resserrer de plus en plus la place aux attaques de gauche contre la ville, pour menacer le flanc droit de l'ennemi ; 3° recommencer sans aucun délai l'expédition de la mer d'Azoff et la pousser à fond ; 4° étendre les positions de l'armée du côté de la Tchernaïa pour éviter, d'une part, les graves accidents qui pouvaient résulter de l'agglomération de nombreuses troupes, débarquées depuis quelques mois, sur les plateaux trop étroits de la Chersonèse, et de l'autre, menacer le flanc gauche de l'ennemi ; 5° continuer les travaux des lignes de Kamiesch, commencés par le général Canrobert et destinés à couvrir les rades de Kamiesch et de Kasatch, à mettre les approvisionnements des alliés à l'abri et donner ainsi plus d'indépendance aux armées, soit pour se porter en avant, soit pour faire une retraite, soit enfin pour changer au besoin leurs bases d'opérations.

Les ordres concernant ces différentes mesures ne se firent pas attendre, et du 19 au 25 mai, elles étaient toutes en cours d'exécution.

Enlèvement des ouvrages de la Quarantaine. — Dans les nuits du 22 et du 23 mai, des détachements français enlevèrent une série d'embuscades de la baie de la Quarantaine et s'y établirent solidement. Le 24, les ouvrages russes furent définitivement reliés à nos tranchées. Le 26, à la demande du général Osten-Sacken, un armistice fut conclu pour enterrer les morts. On évalua les pertes de l'ennemi, pour ces deux nuits, de 6,000 à 7,000 hommes ; on constata chez nous de 1,400 à 1,500 tués ou blessés.

L'expédition de la Tchernaïa. — Le 25 mai, deux divisions d'infanterie et deux divisions de cavalerie opérèrent le mouvement projeté du côté de la Tchernaïa. L'expédition, réunie au col de Bala-

clava, franchit le pont de Traktir et s'avança vers les hauteurs pour en déloger les Russes qui s'y étaient retranchés. Après une courte canonnade l'ennemi se replia, refusant d'engager une action décisive; le terrain étant libre, les Russes se trouvaient refoulés sur les hauteurs de Mackensie, nos troupes prirent possession de leurs nouveaux campements, placés sur les bords de la Tchernaïa.

L'expédition de Kertch. — Le 24 mai s'accomplissait enfin l'expédition de Kertch, projetée depuis si longtemps. Une escadre partit, ayant à son bord une division française et une division anglaise, sous le commandement du général d'Autemarre. L'escadre était dirigée par les amiraux Lyons et Bruat. Malgré les fortifications établies, nos troupes débarquèrent sans rencontrer de résistance. Les Russes attaqués par mer et menacés d'être tournés sur terre, abandonnèrent immédiatement leurs batteries. L'armée se mit en marche le 25 pour Kertch, où elle entra sans combat, la ville ayant été abandonnée par l'armée russe. Il en fut de même à Iéni-Kalé, où l'ennemi ne nous attendit pas. On trouva dans cette place un matériel considérable.

Dans la mer d'Azoff. — Une escadrille de quatre bâtiments à vapeur français et de dix anglais, dont plusieurs canonnières, se rendit dans la mer d'Azoff pour détruire les établissements côtiers et les approvisionnements de l'ennemi. Cette expédition navale fut couronnée de succès. Araba fut bombardé et une poudrière sauta, Berdianock fut brûlé, Marianpol, Taganrok et Geisk furent bouleversés. En quelques jours nous étions maîtres de la mer d'Azoff.

En Circassie. — Le corps expéditionnaire reçut ensuite l'ordre de s'embarquer pour Anapa, sur la côte de Circassie. Mais bientôt les amiraux furent informés que les Russes avaient évacué la ville, après avoir fait sauter les magasins de poudre et mis le matériel d'armement hors de service. Il n'y avait plus lieu dès lors d'opérer un débarquement à Anapa, qui fut abandonné à la garde des Circassiens. Les Turcs, de leur côté, avaient été chargés d'occuper Iéni-Kalé. Le 15 juin, ce corps expéditionnaire revint devant Sébastopol.

Prise du Mamelon Vert. — Le général Pélissier poussait avec

vigueur les opérations du siège et surtout l'attaque de Malakoff, clef de la place. La tour de Malakoff, située sur un mamelon très élevé qui dominait la rade et une partie de la ville, avait été détruite dès l'origine du siège par les batteries anglaises, « à la distance énorme de 1,800 mètres », disait un rapport. Les Russes l'entourèrent alors d'un énorme ouvrage en terre, précédé d'un fossé très profond et très large, en avant duquel ils établirent des abatis. On ne pouvait arriver à Malakoff qu'après s'être emparé d'abord d'un mamelon situé à 600 mètres du fort, le Mamelon Vert, ouvrage armé d'une vingtaine de pièces de gros calibres.

L'assaut fut fixé au 7 juin, à six heures et demie du soir. Le général Bosquet avait été chargé du commandement des troupes. Les Ouvrages Blancs, assaillis de front et tournés, furent rapidement enlevés. Un nombreux matériel et 400 prisonniers restaient entre nos mains.

Le Mamelon Vert fut aussi emporté. Mais l'ardeur des soldats était telle, qu'après avoir pris possession du mamelon, ils continuèrent leur course sur la Tour Malakoff, malgré tous les efforts des officiers pour les retenir. Ils allèrent sous un feu terrible jusqu'au fossé de la Tour, en laissant derrière eux le terrain jonché de cadavres. Les Russes les repoussèrent et les obligèrent à revenir sur le mamelon. Une seconde tentative d'assaut n'eut pas un meilleur résultat. Sur une vingtaine de mille hommes qui avaient pris part à l'attaque, nous en eûmes près de 5,000 hors de combat.

Les Anglais s'étaient emparés de l'ouvrage des Carrières, mais n'avaient pu parvenir à se rendre maîtres du Grand Redan.

Assaut infructueux contre Malakoff. — Le 17 juin, les armées turque et sarde firent un mouvement offensif du côté d'Aï-Todor. L'armée de la Tchernaïa reçut l'ordre de se tenir sous les armes dès le matin du 18. Toute la journée du 17, nos 114 canons qui battaient Malakoff firent un feu ininterrompu.

L'assaut contre la forteresse fut donné le 18, à trois heures un quart du matin. Mais malgré l'élan de nos soldats, les Russes conservèrent leurs positions. Le général Pélissier donna le signal de la retraite, à huit heures et demie du matin. Les Anglais, dans leur attaque du Grand Redan, avaient rencontré de tels obstacles et essuyé de tels feux de mitrailles qu'ils avaient été également obligés de se retirer.

Cette matinée nous coûta 5,000 hommes hors de combat et les deux généraux Mayran et Brunet. Les Anglais perdirent le général George Campbell et un grand nombre d'officiers supérieurs. Les Russes, bien que vainqueurs, avaient eu beaucoup à souffrir. Toute la journée le feu continua. On ne conclut que le lendemain 19 un armistice pour l'enlèvement des morts et des blessés.

Mort de Lord Raglan. — Lord Raglan, frappé par le choléra, mourut le 28 juin. Le général Simpson, le plus ancien des généraux anglais, prit le commandement de l'armée britannique.

Retour en France du général Canrobert. — Le général Canrobert allait être rappelé. « Le soldat ne pouvait oublier en le voyant que c'était son ancien général en chef. Il en résultait pour Canrobert une position difficile, et une position plus difficile encore pour ses supérieurs. » L'Empereur l'engagea à revenir en France afin de rétablir sa santé. Le général Canrobert refusa. Il répondit que pour rendre au commandement supérieur toute son indépendance, il partirait, mais qu'il lui fallait un ordre. L'ordre arriva et à la fin de juillet il quitta la Crimée.

Bataille de Traktir. — La garnison de Sébastopol était entretenue à un effectif de 50,000 hommes; l'armée de secours était aussi augmentée de contingents considérables, et à la fin de juillet ou au commencement d'août, on avait annoncé l'arrivée de plusieurs divisions des meilleures troupes de la Russie. On faisait bonne garde sur toute notre ligne, surtout du côté de la Tchernaïa où devait arriver l'armée russe, composée de cinq à six divisions et d'une nombreuse cavalerie, 160 pièces de canon soutenaient leur infanterie. Le 16 août l'action s'engagea, elle fut très sérieuse. Au pont de Traktir eut lieu la rencontre principale. Les Piémontais, soutenus par les Français, mirent en déroute les 40,000 Russes de l'armée de secours. Nos pertes s'élevèrent à 1,400 hommes; celles des Russes à 8,000; l'armée sarde avait eu 250 hommes hors de combat. Cette victoire délivrait pour longtemps d'inquiétude notre corps d'observation, on ne pouvait nous forcer à lever le siège.

Bombardement de Sébastopol; assaut du 8 septembre; prise de Malakoff. — Le général en chef voulut profiter de l'heureux effet

produit par la journée de Traktir pour presser l'attaque de Malakoff. Contre cet ouvrage redoutable et les ouvrages accessoires, nous avions 204 pièces en batterie, c'est-à-dire 91 de plus qu'au 18 juin. Le génie terminait la sixième parallèle ; les cheminements étaient parvenus à environ 150 mètres de la Tour Malakoff et du Petit Redan. Il y avait nécessité de commencer la lutte d'artillerie. Le feu s'ouvrit avec intensité le 17 août : les Anglais, contre le Petit Redan, commencèrent le bombardement en même temps que le nôtre. Les Russes répondirent sans interruption et réussirent, dans la nuit du 28 au 29 août, à faire sauter une poudrière française. Tous les camps furent ébranlés par cette explosion épouvantable qui venait de réduire en cendres deux grands dépôts de poudre, établis dans les anciens magasins russes du Mamelon Vert, contenant 7,000 kilos de poudre et 350 obus. Nous eûmes 40 tués et 100 blessés.

Le bombardement général commença le 5 septembre, et on décida l'assaut pour le 8. Une canonnade terrible continua ainsi les 5, 6 et 7 septembre. Le Bastion du Mât, le Bastion Central, Malakoff et le Petit Redan se taisaient, réduits à l'impuissance.

Le 8, à midi précis, l'attaque de la redoute Korniloff des Russes, située en arrière de la Tour Malakoff, devait commencer. L'assaut était confié à la division de Mac-Mahon, soutenue par la brigade Wimpfen et les zouaves de la Garde. La division Dulac devait enlever le Petit Redan. Du côté de la ville, les divisions Levaillant et d'Autemarre, soutenues par les divisions Paté et Bonat et par plusieurs autres brigades, devaient essayer d'enlever le Bastion du Mât et le Bastion Central. Une brigade piémontaise, commandée par le général Cialdini, prenait part à cette attaque. Les Anglais avaient toujours le Grand Redan à emporter. Le général de Salles commandait les attaques de gauche, le général Bosquet celles de droite.

De leur côté, les Russes n'avaient rien négligé pour repousser l'assaut sur toutes les parties de l'enceinte. A la voix de leurs chefs, les divisions de Mac-Mahon, Dulac et de la Motterouge sortirent des tranchées et au cri de : « Vive l'Empereur ! » nos soldats se précipitèrent sur les défenses de l'ennemi. La première brigade de la division Mac-Mahon, le 1er zouave en tête, suivi du 7e de ligne, ayant à sa gauche le 4e chasseurs à pied, s'élança contre la face gauche et le saillant de l'ouvrage Malakoff. L'ascension fut extrêmement difficile, mais enfin les assaillants parvinrent sur le parapet.

Le Petit Redan fut pris et reperdu par deux fois ; mais les Russes n'en étaient pas sortis et nous disputaient avec fureur le terre-plein et le fort. En arrière de l'attaque, un de nos magasins sauta. A la vue de notre drapeau planté sur Malakoff, les Anglais se jetèrent sur le Grand Redan. Ils le prirent et le reperdirent jusqu'à trois fois. Les Russes en restèrent maîtres. Vers deux heures, du côté de la ville, les Français assaillirent le Bastion Central ; après un premier succès, le général Trochu fut blessé et repoussé. Une seconde attaque échoua également.

On avait donc échoué partout, sauf à Malakoff ; mais c'était le point décisif. Mac-Mahon, en lançant toute sa division, avait fini par chasser les Russes de Malakoff. Informé que l'ouvrage était miné et qu'il y avait risque de sauter et d'être mis en pièces, il avait répondu par ce mot demeuré célèbre : « J'y suis, j'y reste ! » Heureusement, on parvint à découvrir et à couper les fils qui communiquaient avec la mine.

Le prince Gortschakoff, accouru dans Sébastopol, fit marcher tout ce qui lui restait de forces sous la main pour tâcher de reconquérir ce poste de Malakoff, duquel tout dépendait. L'effort désespéré des Russes vint se briser contre les bataillons de Mac-Mahon.

La grande lutte était terminée. Dans la soirée et dans la nuit, les Russes évacuèrent Sébastopol par le grand pont de bateaux, en détruisant tout et faisant tout sauter derrière eux. Ils incendièrent et coulèrent leurs navires. La flotte de la mer Noire était anéantie. Sébastopol devait continuer à brûler pendant plusieurs mois !

Cette sanglante journée avait coûté aux Russes près de 13,000 hommes, aux alliés plus de 10,000. Les Russes avaient laissé entre nos mains 4,000 bouches à feu, 600 ancres de marine, plusieurs centaines de mille kilogrammes de poudre, et des approvisionnements considérables de projectiles de toute espèce.

Si la défense avait été longue et belle, que dire de l'attaque ? Les alliés avaient réussi à mettre en batterie plus de 800 bouches à feu. Les cheminements exécutés par le génie, sous les ordres du général Tripier, surnommé par ses soldats « le Père la Tranchée », en grande partie dans le roc, présentaient un développement de plus de 80 kilomètres. Les travaux de mine comportaient plus de 1,200 mètres de puits, galeries ou rameaux. Le poids du matériel d'artillerie expédié de France en Crimée avait atteint le chiffre de 60 millions de

kilogrammes. On consomma plus de 3 millions de kilogrammes de poudre et plus de 28 millions de cartouches.

Aussitôt après avoir reçu la nouvelle de cette victoire décisive, l'Empereur fit transmettre au général Pélissier la dépêche suivante : « Honneur à vous ! Honneur à votre brave armée ! Faites à tous mes sincères félicitations. »

Le général Pélissier fut nommé duc de Malakoff.

Kinbourn et Kars. — La guerre de Crimée se termina par deux faits sans importance réelle. Une expédition maritime franco-anglaise fut envoyée contre Kinbourn, forteresse située en avant de Nicolaïef, le second port militaire de la mer Noire. Les Français firent, en cette occasion, le premier essai des navires cuirassés. Kinbourn écrasé par le feu de la flotte des alliés, fut pris en quelques heures (19 octobre). Les troupes de débarquement étaient commandées par le général Bazaine.

Les Russes, après tant de malheurs, eurent un succès. Le 25 novembre, après un long siège, leur armée du Caucase prit par la famine la ville de Kars, place importante de la Turquie.

La guerre toutefois touchait à sa fin, la Russie se décida à rechercher la paix.

Cessation des Hostilités.

Retour des premiers combattants de Crimée. — Notre armée resta encore en Crimée. On l'augmentait même, au lieu de la réduire, en lui envoyant des renforts continuels, tandis qu'on faisait revenir la garde impériale et une autre division d'infanterie. On fit à ces troupes une réception triomphale, à Paris, le 29 décembre. « Il y eut là autre chose que de l'apparat officiel. Paris fut touché de l'aspect de ces braves gens, qui avaient si glorieusement combattu et si patiemment souffert. »

Les pertes. — Les alliés avaient acheté bien cher leurs succès devant Sébastopol. Leurs pertes totales s'élevaient à 10,000 hommes hors de combat, celles des Russes à 12,000. Ajoutons que ces derniers avaient perdu, depuis l'ouverture du feu, le 17 août, 18,000 hommes.

Cinq généraux français avaient été tués, les généraux de Saint-Pol, de Marolles, de Pontevès, Rivet et Breton. Quatre autres étaient blessés : le général Bosquet, qui ne devait jamais se rétablir, les généraux Mellinet, Bourbaki, Trochu. Cinq autres généraux avaient reçu des contusions ; quatre colonels, quatre lieutenants-colonels avaient été tués. Le nombre des officiers morts était de 140, celui des officiers blessés de 245. Parmi ces derniers beaucoup l'étaient dangereusement. Enfin nous avions 1,489 sous-officiers ou soldats tués, 4,259 blessés et 1,400 non retrouvés. En tout 7,567 hommes hors de combat.

Les Anglais avaient eu 2,500 hommes tués ou blessés. La brigade sarde avait noblement payé sa dette au canon.

Parmi les officiers russes frappés on cita les généraux de Bussau, Youferoff et Lyssenko, tués ou mortellement blessés, les généraux Krouleff, de Martinan et Zouroff blessés, et le général Rossoff contusionné.

Pour l'ensemble de la guerre les pertes des armées alliées avaient été effrayantes. Les Français avaient eu 95,000 morts, y compris ceux qui succombèrent des suites de la guerre, jusqu'à la fin de 1857, mais sans compter les milliers qui ne revinrent jamais à la santé. Sur ce chiffre énorme, il n'y avait guère plus de 10,000 hommes qui eussent péri par le fer ou le feu de l'ennemi.

Les Anglais, jusqu'à la fin de la guerre, avaient perdu 22,000 hommes ; les Piémontais, 2,200 ; les Turcs, environ 35,000. La perte des Russes était incalculable ; elle dépassait assurément de beaucoup celle des armées alliées réunies.

« Peu de guerre ont été plus horriblement meurtrières et, pourtant, jamais il n'y avait eu moins de haine entre les combattants. »

Évacuation de la Crimée. — L'évacuation de la Crimée ne fut achevée que le 5 juillet 1856. Le maréchal Pélissier, qui rentra le dernier en France, fut accueilli avec enthousiasme. On fêta partout officiellement, et aussi populairement, les vainqueurs de la Crimée.

Les engagements à Grenoble. — Le Gouvernement avait demandé des engagés volontaires pour la durée de la guerre de Crimée. Les engagements inscrits à Grenoble, du 1er avril 1854 au 31 mars 1856, furent au nombre de 345.

Nos compatriotes à l'assaut de Malakoff. — Le général Février, alors capitaine, s'était fait remarquer à maintes reprises, pendant le siège, par son courage et son intrépidité. Le régiment, dont il faisait partie, venait d'être commandé pour prendre part à l'assaut de Malakoff. Le capitaine Février se réjouit hautement de cette circonstance qui allait lui permettre de marcher, tout de suite, au canon. Il réunit les hommes de sa compagnie et, leur annonçant « la bonne nouvelle » :

« Nous sommes colonne d'assaut, leur dit-il, eh bien ! nous prendrons Malakoff. »

Le capitaine Février fit de nouveaux prodiges d'héroïsme et les rapports le signalèrent parmi les plus braves. Dans cette affaire il avait reçu une blessure terrible au genou. Notre compatriote revint de Crimée décoré et chef de bataillon.

Un autre futur général, le lieutenant Vincendon, de Grenoble, fut cité à l'ordre du jour de l'armée pour sa belle conduite devant Malakoff.

Le sous-lieutenant Ch. Sillans, de Tullins, qui était parvenu un des premiers dans les ouvrages russes, y fut blessé à mort.

Le colonel de La Tour-du-Pin, très grièvement atteint, ne succomba à ses blessures qu'à son retour en France.

Édouard Romieu, lieutenant de zouaves, fils d'Auguste Romieu, directeur des Beaux-Arts et inspecteur des Bibliothèques impériales, fut tué dans la tranchée devant Sébastopol. La famille Romieu était originaire de Nyons (Drôme).

Le 2e et le 5e d'artillerie. — Un des régiments qui se distingua le plus pendant cette mémorable campagne fut le 2e régiment d'artillerie, actuellement en garnison à Grenoble.

A l'intéressant ouvrage « *Historique du 2e régiment d'artillerie (1720-1898)*, édité par la librairie Falque et Perrin et imprimé par MM. Allier frères, nous empruntons ce qui suit :

Le 2e régiment d'artillerie peut revendiquer une bonne part de la gloire qui rejaillit sur notre armée, non seulement en raison de l'effectif des troupes qu'il a fournies à l'armée d'Orient (un cinquième environ des troupes d'artillerie affectées aux opérations du

siège), mais surtout pour l'intelligence, le courage et l'abnégation admirable dont tout son personnel d'officiers, de sous-officiers et de canonniers n'a cessé de donner des preuves.

2e régiment d'artillerie : Officiers tués devant Sébastopol :

Les capitaines Hourcade et Corbin, le sous-lieutenant Cosson de Lalande.

Officiers blessés : Les capitaines Lestourgie, de Frémond, Fournier, Montel et les lieutenants Bardout, Bles et 55 sous-officiers et canonniers tués ou disparus.

* * *

Le 5e d'artillerie, qui tenait garnison à Grenoble, prit une part active à la guerre d'Orient. Quatorze batteries de ce régiment assistèrent au siège de Sébastopol.

Documents locaux. — On trouve fort peu de documents locaux ayant trait à la campagne de Crimée. Les notes et correspondances administratives que nous avons consultées n'ont qu'un intérêt relatif. Nous nous contenterons de présenter quelques renseignements sur les fêtes qui eurent lieu dans notre ville « en l'honneur de la grande victoire de Sébastopol ».

Le 11 septembre, la direction de la place de Grenoble adressa au Maire la lettre suivante :

MONSIEUR LE MAIRE,

J'ai l'honneur de vous informer qu'en exécution des ordres de S. E. le Maréchal Ministre de la Guerre, il sera tiré à trois heures, ce tantôt, 101 coups de canon à l'occasion de l'immense succès de nos Braves en Crimée.

Le cœur me bat, Monsieur le Maire ; quels beaux résultats viennent de couronner les héroïques efforts de notre armée !

Votre bien dévoué,

Le Colonel commandant la Place.

Dès que la nouvelle du succès de nos armes fut connue, la ville prit un air de fête. Les édifices, les maisons particulières

furent pavoisés. Des groupes ne cessaient de stationner aux abords de la Préfecture et aux angles des rues, lisant et commentant les affiches officielles; chacun voulait prendre copie de ces bulletins de victoire.

Vers trois heures de l'après-midi, une salve de 101 coups de canon fut tirée du fort Rabot.

La nuit venue, illumination générale et feux de joie. Parmi les bâtiments publics les mieux décorés, les journaux mentionnèrent l'Hôtel et le Jardin de la Préfecture, l'Hôtel de Ville, le Palais de Justice, l'Hôpital, les forts Rabot et de la Bastille, l'Évêché, le presbytère de Notre-Dame, le Lycée, la place et le marché aux Herbes, la place Grenette, les rues Montorge et Brocherie.

Les élèves du lycée de Grenoble, des écoles communales, des collèges des sous-préfectures, reçurent huit jours de vacances.

Le 13, Mgr de Bruillard, évêque de Grenoble, invita le Maire à assister au *Te Deum* solennel qui devait être chanté le dimanche 16 septembre, à Notre-Dame, en action de grâces de la prise de Sébastopol. A cette solennité assistèrent toutes les autorités, les représentants des corps constitués et un nombreux public.

Le même jour 16 septembre, à neuf heures du matin, fut passée une revue des troupes de la garnison sur l'Esplanade de la Porte de France.

Enfin, le 27 novembre, on célébra un service funèbre dans l'église cathédrale de Grenoble, pour les militaires morts en Crimée.

Traités d'alliance. — Le 26 janvier, le Piémont signa avec l'Angleterre et la France un traité d'alliance offensive et défensive. L'Autriche avait signé, le 2 décembre 1854, un traité à peu près analogue.

Voyage de Napoléon III à Londres. — Le 16 avril, Napoléon III et l'Impératrice s'embarquèrent à Calais; escortés par plusieurs bâtiments anglais, ils arrivèrent le même jour à Douvres, où les attendait le prince Albert.

Le chemin de fer les conduisit bientôt à Londres, et tout le

long du parcours le convoi fut l'objet d'une ovation. La reine Victoria attendait ses hôtes à Windsor où leurs appartements avaient été préparés. Les fêtes commencèrent et ne furent pas interrompues durant tout le temps de leur séjour. Les revues, les banquets se succédèrent. La reine d'Angleterre conféra à Napoléon III l'ordre de la Jarretière.

La Cité de Londres fit à l'Empereur et à l'Impératrice une réception splendide.

Attentat contre Napoléon III. — Au retour de son voyage, Napoléon III fut l'objet d'une tentative d'assassinat. Le samedi 28 avril, vers cinq heures du soir, l'Empereur se promenait à cheval dans les Champs-Élysées, lorsqu'à la hauteur du Château des Fleurs un Italien nommé Pianori, appartenant à la « faction démagogique », s'approcha et tira sur lui deux coups de pistolet. Napoléon III ne fut pas atteint et continua sa promenade pour rejoindre l'Impératrice au Bois de Boulogne.

Pianori avait été immédiatement arrêté par les personnes qui se trouvaient là. Traduit devant la Cour d'assises, il fut condamné à mort et exécuté.

Lorsque le Sénat vint féliciter Napoléon III d'avoir échappé aux coups de l'assassin, celui-ci répondit : « Je remercie le Sénat des sentiments qu'il vient de m'exprimer. Je ne crains rien des tentatives des assassins ; il est des existences qui sont les instruments des décrets de la Providence. Tant que je n'aurai pas accompli ma mission, je ne cours aucun danger. »

Les populations manifestèrent leur réprobation contre cette criminelle tentative, mais l'Empereur fit connaître aux municipalités son désir de ne recevoir aucune adresse : « En présence de l'indignation publique, déclara-t-il, les manifestations officielles sont inutiles. »

Le clergé célébra des services d'action de grâce « pour remercier Dieu de la protection qu'il accordait à l'Empereur ».

A Grenoble, un *Te Deum* fut chanté en l'église cathédrale, le dimanche 13 mai.

Politique intérieure. — Durant cette période qui vit la fin des grands événements de Crimée, l'ouverture de l'Exposition

universelle de Paris, le voyage de plusieurs souverains en France, la politique intérieure dut chômer. La nomination de M. Magne au Ministère des Finances (4 janvier) et celle de M. Rouher à celui des Travaux publics passèrent presque inaperçues. M. Drouyn de Lhuys, ministre des Affaires étrangères, ayant démissionné (4 mai), le comte Colonna Walewsky, notre ambassadeur à Londres, le remplaça (7 mai). Le comte de Persigny fut chargé, à cette même date, de l'ambassade de Londres.

Session législative extraordinaire. — Nouvel emprunt. — Au mois de juillet, comme on ne savait ce que deviendrait la guerre, l'Empereur convoqua les Chambres en session extraordinaire pour demander l'autorisation de faire un troisième emprunt de 750 millions et de fixer à 140,000 hommes le contingent de la classe 1855, qui devait être appelé en 1856. Les lois furent votées avec empressement. La session fut de courte durée, les membres des Chambres se séparèrent le 13 juillet.

Le capital souscrit à l'emprunt de 750 millions dépassa 3 milliards 652 millions ; le nombre des souscriptions s'éleva à plus de 316,000. L'étranger avait participé à la souscription pour environ 600 millions.

Élections.

Conseil général et conseil d'arrondissement. — Le 3 juin eurent lieu les élections pour le renouvellement intégral des conseils généraux et des conseils d'arrondissement. Dans le département de l'Isère, les résultats des scrutins de 1855 furent identiques à ceux des scrutins de 1852 ; tous les conseillers généraux et tous les conseillers d'arrondissement sortants furent réélus.

Conseil municipal. — Par arrêté préfectoral, les élections pour le renouvellement total des conseils municipaux de l'Isère avaient été ainsi réglées : les opérations du vote devront se faire le 4 août dans les communes de 2,500 habitants et au-dessus, et le lendemain 5 août, dans les autres communes. Grenoble avait 27 conseillers à élire.

M. Crozet, maire, adressa à ses concitoyens une proclamation pour leur recommander les candidats portés sur sa liste.

Voici un des passages principaux de cette proclamation :

Les intérêts municipaux sont ceux qui nous touchent de plus près; ils sont de tous les jours, de tous les instants et notre amour pour le pays natal nous les rend encore plus chers que d'autres intérêts plus généraux. C'est donc un devoir pour chacun de nous, surtout sous l'empire du suffrage universel, de concourir dans sa sphère à la bonne gestion de ces intérêts, ce que réclame le bien du service de la commune.

Les élections s'effectuèrent sans incidents à Grenoble, les résultats furent les suivants :

Inscrits, 6,003; votants, 2,104; majorité légale, 1,501 voix.

Furent déclarés élus :

MM. Joseph Arnaud; Berlioz, président du Tribunal de commerce; Bertrand, président du Tribunal de première instance; Breton, capitaine des pompiers; de Bernard, conseiller à la Cour; Étienne Buisson; Crozet, maire de la ville; Benoît Charvet, adjoint; Charbonnel-Salle, juge; Dupont-Delporte; Alphonse Ducruy; Eugène Gaillard, banquier; Gentil, ingénieur; Girard, limonadier; Jouvin, gantier, président du Conseil des prud'hommes; Leroy, doyen de la Faculté des sciences; Maurel de Rochebelle, conseiller à la Cour; Louis Michal, avocat; Mollard, orfèvre; Désiré Nicollet, conseiller à la Cour; Louis Penet; Reynaud; Ribot, juge au Tribunal de commerce; Roux, avoué; Royer, premier président à la Cour; Satre fils, mécanicien; Sestier, conseiller à la Cour. M. Taulier, ancien maire, professeur à la Faculté de droit, n'avait obtenu que 511 suffrages.

La Fête du 15 août. — Par un appel placardé sur les murs de la ville, le Maire de Grenoble invita ses concitoyens « à participer avec entrain à la célébration solennelle de la fête de l'Empereur ». Il faut reproduire la conclusion de cette proclamation.

Quel temps fut jamais plus fertile aux miracles ! Une guerre lointaine soutenue avec tant d'éclat, un empire colossal humilié par l'héroïsme de la plus brave et de la plus généreuse des armées; et

au même moment, lorsque tout retentit du bruit des batailles, comme si nous reposions au sein de la paix la plus profonde, les merveilles du génie de notre siècle, dans l'industrie, dans la science, dans tous les arts, révélés au monde, en la capitale de la France, par ce palais magique de l'Exposition universelle ; quelle époque, quelle nation ont jamais offert un si prodigieux tableau à l'admiration de l'histoire et de l'humanité !

Le Maire,
Louis Crozet.

Le programme de la fête, en 1855, n'offrait rien de plus particulier que celui des autres années. Les cérémonies officielles consistaient en une revue des troupes de la garnison, en un *Te Deum* à la Cathédrale, en une réception dans les salons de la Préfecture ; sans oublier le pavoisement, suivi de l'illumination, des édifices publics.

L'Exposition universelle. — « Pendant l'été et l'automne de 1855, Paris rayonna d'un éclat inaccoutumé. La France et l'Europe affluaient dans ses murs, conviées par l'Exposition universelle. L'Exposition fut, à cette époque, un événement politique, car elle exprima, pour ainsi dire, la sécurité et la prospérité du pays. »

La France toutefois n'eut pas l'honneur d'inaugurer ces grands concours, ces grands combats pacifiques. L'Angleterre la première avait, en 1851, convoqué les nations à une exposition, et 17,000 industriels et commerçants avaient répondu à son appel. Plus de 20,000 répondirent à celui de la France en 1855. Décrétée le 8 mars 1852, organisée par une commission que présidait Napoléon III, l'Exposition s'ouvrit le 15 mai 1855. La superficie du terrain occupé par les constructions diverses, les jardins et les promenades, était de 123,900 mètres. 20,000 industriels de tous les pays avaient exposé ; les Russes seuls s'étaient abstenus.

Ensuite, s'ouvrirent un concours universel agricole et une exposition d'horticulture. En même temps, le Congrès international de statistique se tenait dans le palais du Corps législatif sous la présidence de M. Rouher, ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics. Une association se forma pour aider à la propagation de notre système des poids et mesures.

La reine d'Angleterre vint visiter l'Exposition. Elle débarqua le 18 août à Boulogne, accompagnée du prince Albert et du prince de Galles; Napoléon III fit à la famille royale un accueil des plus chaleureux. L'arrivée des souverains à Paris eut lieu dans la soirée; les acclamations ne cessèrent de retentir sur le passage du cortège depuis la gare du chemin de fer de l'Est jusqu'au palais de Saint-Cloud.

La reine Victoria visita plusieurs fois l'Exposition et les monuments de la capitale. Une grande revue de 100,000 hommes fut passée en son honneur au Champ de-Mars. « La souveraine de la Grande-Bretagne fit aux Invalides et au tombeau de Napoléon Ier une visite qui sembla un pèlerinage. Cette visite, dit un écrivain contemporain, intéressera plus les historiens futurs que les magnificences du bal de l'Hôtel de Ville et les splendeurs, renouvelées de Louis XIV, de la fête donnée à notre royale hôtesse, dans les galeries de Versailles. » La reine quitta Paris le lundi 27 août; un splendide cortège, qui rappelait celui de l'Empereur à son mariage, l'accompagna jusqu'à la gare de Strasbourg.

En novembre, le roi de Sardaigne fut à son tour l'hôte de la France. La présence à Paris de Victor-Emmanuel, dont le courage chevaleresque était connu, provoqua les démonstrations les plus sympathiques.

Parmi les personnages qui entouraient le roi se trouvait le comte de Cavour, l'habile ministre, futur initiateur de la délivrance de l'Italie.

Au mois de mai, le roi de Portugal et son frère, le duc d'Oporto, étaient venus à Paris. Au mois d'octobre, les Tuileries reçurent la visite du duc de Saxe-Cobourg-Gotha, du duc et de la duchesse de Brabant.

Le 15 novembre, Napoléon III distribua solennellement les récompenses aux exposants. Pour l'Industrie, le Jury international décerna : 112 grandes médailles d'honneur, 252 médailles d'honneur, 2,300 médailles de 1re classe, 3,900 médailles de 2e classe et 4,000 mentions honorables.

Pour les Beaux-Arts, on accorda 16 grandes médailles d'honneur, 67 médailles de 1re classe, 87 médailles de 2e classe, 77 médailles de 3e classe et 222 mentions honorables. L'Empereur

remit, en outre, un grand nombre de décorations aux artistes, chefs d'industrie et ouvriers. Sur les 112 grandes médailles d'honneur décernées pour les produits de l'Industrie, la France obtint 70 médailles, l'Angletrrre et ses colonies 21, la Belgique 7, la Prusse 5, l'Autriche 3, les États-Unis 2, le Danemark 1, la Bavière 1, le Piémont 1, la Suède 1. La France, sur les 16 grandes médailles accordées pour les Beaux-Arts, en reçut 11.

Du très important discours prononcé par Napoléon III à la distribution des récompenses, nous relevons la conclusion :

..... A l'époque de la civilisation où nous sommes, les succès des armées, quelque brillants qu'ils soient, ne sont que passagers ; c'est, en définitive, l'opinion publique qui remporte toujours la dernière victoire.

Vous tous donc, qui pensez que les progrès de l'agriculture, de l'industrie, du commerce d'une nation, contribuent au bien-être de toutes les autres, et que plus les rapports réciproques se multiplient, plus les préjugés nationaux tendent à s'effacer, dites à vos concitoyens en retournant dans votre patrie :

Que la France n'a de haine contre aucun peuple, qu'elle a de la sympathie pour tous ceux qui veulent comme elle le triomphe du droit et de la justice. Dites leur que s'ils désirent la paix, il faut qu'ouvertement ils fassent au moins des vœux pour ou contre nous, car au milieu d'un grave conflit européen l'indifférence est un mauvais calcul et le silence une erreur.

Quant à nous, peuples alliés pour le triomphe d'une grande cause, nous forgeons des armes sans ralentir nos usines, sans arrêter nos métiers ; soyons grands par les arts de la paix comme par ceux de la guerre, soyons forts par la concorde ; mettons notre confiance en Dieu, pour nous faire triompher des difficultés du jour et des chances de l'avenir.

Ce discours eut dans toute l'Europe un grand retentissement. Il fut communiqué officiellement aux chancelleries ; « c'était une invitation à la paix ».

Le département de l'Isère, qui avait été représenté à l'Exposition nationale de Paris de 1849 par 27 exposants, et à l'Exposition universelle de Londres de 1851 par 13, comptait 113 exposants à l'Exposition universelle de Paris de 1855.

Nous relevons, parmi les récompenses de cette dernière Exposition, celles qui furent attribuées à nos compatriotes :

Grande médaille d'honneur : M. Vicat, de Grenoble, inspecteur honoraire des Ponts et Chaussées, pour l'invention des chaux et ciments hydrauliques artificiels.

Médaille d'argent : MM. Brun, Pérod et Cie, pour leur liqueur « China-China ».

Section des Beaux-Arts : Médaille de 1re classe, M. E. Hébert ; médaille de 3e classe, M. J. Achard ; mention honorable, M. Blanc-Fontaine.

Commerce et Industrie : Médaille de 2e classe, MM. Ducruy et fils, Leborgne et Dutour, fabricants de chapeaux de paille ; Bouvier, constructeur d'appareils de chauffage. Mention honorable : M. Armand Rey, pour douches et appareils divers d'hydrothérapie de l'établissement thermal de Bouquéron.

Victor-Emmanuel dans l'Isère. — Après avoir visité l'Exposition, Victor-Emmanuel avait fait en Angleterre un voyage de courte durée. Le roi de Piémont, en revenant dans ses États, traversa quelques localités de notre région dauphinoise. De Lyon, alors point terminus de la ligne ferrée, il se dirigea en voiture de poste sur Bourgoin. Il s'arrêta au relai de cette ville, dans la nuit du 9 au 10 décembre, vers une heure trois quarts du matin ; la population qui s'était tenu éveillée, l'acclama. A la Tour-du-Pin où il parvint à trois heures et demie, Victor-Emmanuel trouva la ville illuminée et les citoyens debout. A Pont-de-Beauvoisin, frontière de son royaume, des arcs de triomphe avaient été dressés.

Il fut reçu par les autorités locales, le maire prononça une allocution. Le souverain répondit qu'il était fort touché des marques de sympathie des habitants de Pont-de-Beauvoisin et de la délicate attention de la municipalité ; il ajouta qu'il n'oublierait jamais les ovations qui avaient salué son passage dans le département de l'Isère.

L'action des Sociétés secrètes. — On lit dans l'*Annuaire des Deux-Mondes*, de 1855 :

Malgré les justes rigueurs de la loi et en dépit de la vigilance de la police, les Sociétés secrètes avaient réussi à étendre leurs rami-

fications dans les principales régions manufacturières. La propagande dirigée par les comités révolutionnaires de Londres et de Jersey était active et habile. Parmi ces Sociétés secrètes, la plus redoutable était sans contredit celle de *la Marianne*, qui recrutait ses adhérents dans les campagnes comme dans les grandes villes. Plusieurs fois déjà elle avait tenté d'opérer des soulèvements partiels, notamment dans les départements du centre.

Au commencement de 1855, une levée de boucliers, qui devait avoir lieu dans la Nièvre, fut déjouée à temps par l'action vigoureuse de la police ; quelques mois après, ce fut aux environs d'Angers que *la Marianne* établit son quartier général et voulut faire l'essai de ses forces.

Dans la nuit du 27 août, une bande nombreuse, composée en majeure partie d'ouvriers ardoisiers, envahit Angers, après avoir causé dans les communes suburbaines de graves désordres, et faillit s'emparer de la ville. Heureusement l'autorité veillait, et l'insurrection, après une courte résistance, fut forcée de rendre les armes. Tous les détails du complot se déroulèrent au mois d'octobre devant le jury de Maine-et-Loire, qui eut à juger 59 accusés. La procédure, faite avec le plus grand soin, éclaira d'une vive lumière les bas-fonds des Sociétés secrètes, et révéla l'étendue et la profondeur du mal. L'échauffourée d'Angers produisit dans la France entière une vive impression ; elle attesta la persévérance du parti démagogique, le progrès rapide que les doctrines les plus subversives avaient fait depuis 1848, la facilité avec laquelle les populations ouvrières se laissaient enrégimenter sous les drapeaux de la république sociale...

La cherté des subsistances, suite de plusieurs mauvaises récoltes successives, compliquait cette situation. Sans doute elle n'était pour rien dans les motifs qui inspiraient les chefs du parti démagogique, mais elle fournissait à ceux-ci, aux yeux des classes nécessiteuses, un texte d'accusation contre le Gouvernement et contre l'organisation sociale.....

Nous n'avons réussi à découvrir, au cours de nos recherches, aucun document probant sur l'existence, à Grenoble et dans le département, de succursales de *la Marianne*. On peut toutefois admettre que cette association secrète avait des ramifications dans la région dauphinoise. Des correspondances particulières, qui nous ont été communiquées, font mention de « machinations, ourdies par certains brûleurs-de-loups affiliés à *la Marianne* » et de « passages dans plusieurs centres ouvriers de l'Isère d'émissaires de cette Société ».

VILLE DE GRENOBLE.

EAUX PUBLIQUES.

TABLEAU comparatif de l'état du service des Fontaines publiques en 1852 et 1855.

	ÉTAT ANCIEN AVANT LA RESTAURATION DES FONTAINES PUBLIQUES.	ÉTAT ACTUEL. — DÉCEMBRE 1855.
VOLUME DES EAUX.	Il résulte d'un jaugeage fait en octobre 1852 que le volume total des eaux versées dans la ville par la conduite du Rondeau était environ de 500 litres par minute.	Les jaugeages faits en 1855, d'accord avec les résultats donnés par le calcul, indiquent que le volume total des eaux amenées par les nouvelles conduites est de 4,000 litres par minute.
TEMPÉRATURE DES EAUX.	La température des eaux du Château d'eau et des fontaines alimentées par la conduite maîtresse variait de 8° (en hiver) à 16° (en été). La température des eaux des fontaines situées aux extrémités de la distribution était de 7° en hiver et de 18° en été. A la citerne Lesage, la température variait de 9° 3/4 à 14° 1/2.	La température des eaux du Château d'eau et des fontaines situées près de l'origine de la distribution varie de 10° (en hiver) à 14° (en été). La température des eaux des fontaines situées aux extrémités de la distribution est de 9° en hiver et de 15° en été. A la citerne Dalbant, la température varie de 11° à 13°.
DÉBIT DU CHATEAU D'EAU.	D'après un jaugeage du 6 mars 1850, le débit du Château d'eau était de 406 litres par minute.	En 1855, le débit du Château d'eau n'a jamais été au-dessous de 900 litres par minute. — En moyenne, le débit est de 1,100 litres par minute.
FONTAINES MONUMENTALES.	Les fontaines monumentales alimentées étaient au nombre de 5. Le débit total des fontaines monumentales était de..... 95 litres. En moyenne, le débit par fontaine était de..... 19 — (Une fontaine monumentale ne débitait que..... 6 litres)	Les fontaines monumentales alimentées sont au nombre de 5. Le débit total par minute est de... 240 lit. En moyenne, le débit par fontaine est de..... 48 lit. (Le moindre débit est de 31 litres par minute.)
FONTAINES ET BORNES-FONTAINES.	Nombre des fontaines et bornes-fontaines..... 35. Débit total en litres, par minute.... 374 lit. Débit moyen d'une borne-fontaine... 10,7 Plusieurs bornes-fontaines ne débitaient que de 4 à 6 litres.	Nombre des fontaines et bornes-fontaines..... 75. Débit total en litres, par minute... 1,770 lit. Débit moyen d'une borne-fontaine. 23,6 La borne-fontaine la plus faible débite au moins 13 litres 1/3 par minute.
BOUCHES D'EAU SOUS TROTTOIRS.	Une seule bouche d'eau sous trottoir était alimentée.	Nombre total des bouches d'eau sous trottoir, 21.
LAVAGE DES RIGOLES.	Le développement total des rigoles lavées était de 2.000 mètres. Beaucoup de rigoles ne recevaient qu'un volume d'eau insuffisant.	La longueur totale des rigoles lavées, soit par écoulements des fontaines, soit par les bouches d'eau sous trottoirs, est de 8,000 mètres.
ALIMENTATION DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS.	Les établissements publics alimentés par les eaux du Rondeau étaient au nombre de 6.	Les établissements publics alimentés par les eaux des sources Dalbant sont au nombre de 15.
CONCESSIONS GRATUITES.	Les concessions d'eau faites à titre gratuit étaient au nombre de 3.	Les concessions à titre gratuit sont au nombre de 5.
CONCESSIONS D'EAU PAR ABONNEMENT.	Il n'existait qu'une seule concession d'eau par abonnement (au Grand-Séminaire). — La ville recevait annuellement..... 25 fr.	Nombre des concessions d'eau par abonnement, 31. Produit annuel des concessions... 1,349 fr.

Vu par nous, Maire de la ville de Grenoble, officier de la Légion d'honneur.
Grenoble, le 27 décembre 1855.

L. CROZET.

Grenoble, le 23 décembre 1855.

L'ingénieur des ponts et chaussées, conservateur des fontaines publiques,

A. GENTIL.

HENRI-JOSEPH-JULES TAULIER

M. Jules Taulier est né à Grenoble le 6 novembre 1808.

Après d'excellentes études au Collège de Grenoble, il conquit les diplômes de bachelier ès sciences, de bachelier ès lettres et en droit.

Sa licence en droit terminée, son père ne voulant pas qu'il y eût deux avocats dans la famille et laissant la préférence à l'aîné, Frédéric, destina Jules au commerce et l'envoya, à la fin de 1829, dans une importante maison de Lyon.

Mais le commerce n'était point goûté du jeune littérateur, à l'imagination ardente, qui était plus enclin à la poésie. Plusieurs pièces de vers de lui parurent dans divers journaux littéraires de cette époque, et notamment dans *l'Abeille*.

A la mort de son père, il entra dans l'enseignement.

Il fut successivement professeur à Brioude, à Saint-Flour et à Dijon.

En 1837, M. Jules Taulier fut sollicité de se mettre à la tête d'un établissement d'instruction libre, créé depuis quelques années à Saint-Martin-le-Vinoux, aux portes de Grenoble. Ce genre d'établissement, connu sous le nom d'*Institution de plein exercice,* était privilégié en ce sens qu'il jouissait des mêmes avantages que les collèges royaux et qu'il avait le droit de présenter directement ses élèves aux examens pour l'obtention des grades universitaires. Il n'existait alors en France que dix-sept *Institutions de plein exercice.*

Il accepta les propositions qui lui étaient faites, et se consacra pendant dix-huit ans à l'éducation de la jeunesse et au rude labeur qu'entraînaient et le professorat et la direction de sa maison.

Dirigée par un homme très instruit et d'une intelligence supérieure, profondément dévoué à ses élèves, ardemment désireux de leur donner non seulement une instruction solide, mais aussi une éducation sérieuse et soignée, l'institution de Saint-Martin-le-Vinoux a joui d'un certain renom. Bon nombre de ses élèves ont occupé de hautes situations dans l'armée, dans la marine, dans la magistra-

ture, dans l'industrie, etc..... Tous ont laissé dans son cœur un souvenir de paternelles affections et beaucoup l'ont payé de retour.

M. Jules Taulier prit sa retraite en 1855 et consacra ses loisirs aux belles-lettres.

Il avait déjà publié divers ouvrages classiques : petite histoire sainte, cours de littérature, petit abrégé de l'histoire du Dauphiné, nouvelles leçons françaises de littérature et de morale, etc.

Depuis 1855, il fit paraître de nombreuses nouvelles dans le journal *Le Dauphiné,* un guide à la Grande-Chartreuse et des guides de diverses courses de montagne.

Son livre intitulé *Les Petits Robinsons de la Grande-Chartreuse* a eu du succès. Il a été illustré par les soins de la librairie Hachette et C^ie^ et figure dans la collection de la *Bibliothèque Rose.*

Entre temps, il édita deux ouvrage historiques : *L'Histoire du Dauphiné* et *La vie du Baron de Gordes.*

Depuis longtemps membre de l'Académie Delphinale, il en fut élu secrétaire perpétuel en 1864. Pendant plusieurs années il apporta tout son concours et son dévouement à cette compagnie qui honore la ville de Grenoble, jusqu'au jour où une infirmité cruelle, la cécité, l'obligea à renoncer à une active collaboration qui avait tant d'attraits pour lui.

Il est décédé le 10 décembre 1889 dans sa propriété de La Tronche, qu'il avait créée dans une parcelle du champ paternel.

A. T.

Nécrologie.

Paul Colomb. — Planelli de La Valette. — Joseph Rey.

Paul COLOMB. — Paul Colomb, dit le vicomte Colomb de Batines, bibliographe, mourut à Florence le 14 janvier 1855, âgé de 43 ans. Fils de J.-P.-Cyrus Colomb, de Gap, député des Hautes-Alpes et avocat général à la Cour royale de Paris, Colomb de Batines naquit à Gap en 1811. A dix-huit ans, il avait déjà « la passion des bouquins ». Son père ayant conçu le projet de former une bibliothèque publique à Gap, il s'associa avec ar-

deur à cette entreprise : il courut les ventes, les librairies et les quais de Paris et réussit à amasser environ deux mille volumes ou brochures dont il fit imprimer le catalogue et qui formèrent le premier fonds de la bibliothèque de Gap. Ses préoccupations de bibliophile lui firent négliger ses travaux de surnuméraire au Ministère des Finances, on finit par le remercier. Colomb de Batines retourna au giron paternel. Sa famille essaya alors de lui faire étudier le droit et l'envoya aux Facultés de Grenoble et d'Aix.

Mais loin d'être corrigé de la passion des livres, le jeune homme fréquenta plus les boutiques de libraires que les cours de l'école ; il employa même l'argent destiné à un examen à faire imprimer son opuscule sur les patois du Dauphiné (1835). La mort de son père, survenue sur ces entrefaites, le fit de nouveau rappeler à Gap, où il resta quelque temps auprès de sa mère. Ce fut alors qu'il prit le titre de vicomte ; depuis deux ou trois ans déjà, il s'était donné le surnom de Batines. S'étant fixé à Vienne par suite de son mariage avec une demoiselle de cette ville, il écrivit dans la *Revue de Vienne,* puis se lia avec Jules Ollivier, qui le chargea de la rédaction des articles bibliographiques de la *Revue du Dauphiné.* Ses préoccupations littéraires lui firent négliger le soin de ses intérêts personnels, sa fortune fut bientôt compromise.

Pour la rétablir il se rendit à Paris, ouvrit une librairie et ressuscita un petit journal, le *Bibliologue,* édita, fit des ventes, et était en bon chemin pour arriver à la fortune. Un jour, ayant joué un mauvais tour à un de ses confrères, Colomb de Batines dut, pour échapper à des poursuites, gagner l'étranger. Il se rendit en Italie, se fixa à Florence, devint bibliothécaire d'un seigneur italien, directeur du *Corriere de l'Arno,* « et l'âge, dit M. Quérard, tuant l'effervescence de la jeunesse, fit de Colomb de Batines un homme sérieux qui a laissé des travaux très estimables ».

PLANELLI DE LA VALETTE. — Le marquis C.-J.-L.-Marie Planelli de La Valette décéda, dans son château de Varces, en 1855. Né à Grenoble le 30 avril 1763, il se destina à la carrière militaire. En 1790, capitaine de cavalerie, il émigra et demeura

à l'étranger pendant les orages de la Révolution. Rentré en France après le 18 brumaire, il fut adjoint à la municipalité de Grenoble, de 1803 à 1815. En 1814, il exerça pendant quelque temps les fonctions de maire ; c'est lui qui, le 10 juin de cette année, arrêta le programme de la fête pour la publication de la paix et de la charte constitutionnelle, programme dont M. Albin Gras a reproduit le texte, dans son ouvrage intitulé : *Grenoble en 1814 et en 1815*. En 1815 il fut l'un des membres de la municipalité qui, le 8 juillet, pressèrent vivement le général Motte-Robert de signer une capitulation avec les Austro-Sardes, et il se chargea d'en négocier les préliminaires. Ce zèle pour la cause royale lui valut, deux jours après, l'honneur d'être nommé par Raviczki, intendant de l'armée d'occupation, maire de Grenoble et inspecteur des gardes nationales de l'Isère. En cette occasion, il rendit de grands services à la ville, car il empêcha nos concitoyens d'être victimes des exigences et des persécutions des chefs des alliés. Cette résistance, dit-on, ne fut même pas toujours sans dangers pour lui. Nommé député de l'Isère en 1815, Planelli de La Valette vit son mandat renouvelé en 1816, 1819, 1824 et 1829. Il siégeait aux centres, mais malgré ses votes royalistes il s'associa à plusieurs réformes libérales ; c'est ainsi que, pendant la session de 1818, il appuya l'amendement du général Dupont et demanda qu'aucun officier ne pût être privé de son grade sans jugement.

Nommé préfet du Gard le 7 avril 1824, il ne fut pas heureux dans son administration. Il fut remplacé par ordonnance royale du 12 novembre 1828. A la Révolution de 1830, Planelli de La Valette s'éloigna de la scène publique et vécut dans son domaine de Varces.

Joseph REY. — Joseph-Philippe-Auguste Rey, magistrat et publiciste, né à Grenoble le 24 octobre 1779, de Jean Rey, marchand confiseur, et de Françoise-Marie Chenavier, mourut le 18 décembre 1855. Rey, après avoir fait de bonnes études, fut reçu avocat et, dès les premières années de l'Empire, entra dans la magistrature. Voici l'énumération des diverses fonctions qu'il a remplies. Le 18 octobre 1807, il fut nommé substitut du procureur impérial à Plaisance (Taro) ; le 8 janvier

1810, premier substitut à Mayence (Mont-Tonnerre) ; le 8 mai 1812, procureur impérial au même siège ; le 5 juin suivant, président du tribunal ordinaire des douanes à Lunebourg (Bouches de l'Elbe).

A la première Restauration, il renia Napoléon, auquel il avait prêté quatre fois serment de fidélité ; il se rallia à Louis XVIII, qui le nomma, le 13 novembre 1814, président du tribunal de première instance de Rumilly (Mont-Blanc). Au retour de l'île d'Elbe, quelques jours après le passage de Napoléon à Grenoble, il osa rédiger une adresse, où tout en exaltant le génie de l'Empereur, il se permettait de lui donner les plus « sévères conseils » (31 mars 1815). « Cette adresse produisit une grande sensation, dit A. Rochas, elle fut lue par toute la France. » Le Gouvernement, à peine rétabli, ne crut pas devoir punir l'auteur de la fameuse adresse. On respecta donc la courageuse attitude de Rey, il resta président du tribunal de Rumilly et prêta de nouveau serment de fidélité. La seconde Restauration le retrouva sur ce siège qu'il conserva jusqu'au 31 juillet 1815. Rendu à la vie privée, il renonça aux fonctions publiques et se fit conspirateur. Nous avons montré, dans notre étude sur les Sociétés secrètes en Dauphiné, le rôle prépondérant que Rey joua dans la fondation de l'*Union*, à Grenoble, et dans l'organisation des *Amis de la presse* et des *Unions*, à Paris et en province.

En 1817, Rey vint se fixer à Paris et s'y fit inscrire au tableau des avocats. Dans les premiers jours de 1817, il adressa au procureur du roi près le tribunal de la Seine, au nom du fondé de pouvoir de plusieurs habitants du département de l'Isère, une plainte contre le général Donnadieu, l'ancien préfet Montlivaut et plusieurs autres personnes comme complices d'un « assassinat judiciaire », commis à Grenoble, en 1816. C'est ainsi qu'était qualifiée la sévère répression de la conspiration Didier.

Cette plainte, à laquelle il donna le caractère d'un violent manifeste politique, eut un grand retentissement et lui attira le plus rigoureux des châtiments disciplinaires. Sur le réquisitoire du procureur général Bellard, le conseil de l'ordre des avocats décida, par un arrêté du 8 juillet 1819, que

son nom serait rayé du tableau. Rey s'occupa dès lors presque uniquement de conspirations.

A la Révolution de 1830, son ardent amour de la liberté et l'avènement au pouvoir de ses anciens amis politiques lui valurent une place de conseiller à la Cour royale d'Angers (25 octobre 1830) ; il y resta jusqu'au 30 décembre 1839, époque où on le transféra à la Cour de Grenoble.

Pendant les dernières années de sa vie, Rey se livra plus que jamais à l'étude du malaise social, à la recherche de réformes démocratiques. Son ouvrage intitulé : *Théorie et pratique sociale* (1842), où il développa ses idées à ce sujet, fut remarqué. Admis à la retraite le 26 août 1844, il vit avec bonheur l'attention publique se porter, après la Révolution de 1848, sur ces questions de réformes, et ce fut pour « apporter sa pierre, comme il le disait, à la reconstruction de l'édifice » qu'il publia, en 1847, un *Appel au ralliement des socialistes*.

Faits divers.

Décrets. — Par décret du 11 mars, fut ordonnée la création d'asiles pour les ouvriers convalescents. Deux établissements modèles furent construits à Vincennes et au Vésinet sur le domaine de la couronne.

Un décret du 10 septembre ouvrit un crédit extraordinaire de dix millions, affecté à des subventions pour travaux d'utilité communale et aux distributions de secours par les soins des bureaux de bienfaisance. Les sociétés de secours mutuels, les sociétés alimentaires, les sociétés de charité maternelle ; en un mot, toutes les associations charitables reçurent, sous le patronage direct de l'autorité, une vive impulsion.

Visite du Lord-Maire à Paris. — Au mois de juin, la France reçut la visite du lord-maire et de la députation municipale de Londres. Le Conseil municipal de Paris avait envoyé plusieurs de ses membres au-devant de ses invités jusqu'à Boulogne, où la réception avait été cordiale et bienveillante. Un convoi spé-

cial amena le lord-maire et la députation à Paris, et l'hospitalité la plus splendide leur fut offerte à l'Hôtel de Ville. Banquets, bals, rien ne fut négligé pour fêter les hôtes notables que nous envoyait la grande cité anglaise.

Situation économique de la France. — Malgré la crise des subsistances et la situation précaire des classes laborieuses, malgré la guerre, il y eut en 1855, relativement aux résultats de l'année précédente, une augmentation notable dans les mouvements du commerce extérieur et de la navigation, dans le produit des revenus indirects, dans les recettes des chemins de fer, en un mot, dans les principales branches de la fortune publique. Ainsi l'ensemble du commerce spécial fut de 2 milliards 810 millions, chiffre supérieur à celui de 1854. Les revenus indirects produisirent 957 millions, contre 847 millions en 1854. L'impôt direct fut recouvré avec grande facilité ; les recettes des chemins de fer dépassèrent de 71 millions celles de 1854.

Faits locaux et régionaux.

Démolition de la rue du Bœuf. — Le 11 janvier eut lieu l'adjudication de la démolition des maisons de la rue du Bœuf (actuellement rue Abel-Servien).

Clochettes des bestiaux. — Le 15 janvier, arrêté municipal ordonnant aux conducteurs de bestiaux d'enlever, lors de leur entrée en ville, les clochettes de leurs bestiaux ou d'en amortir le son en les remplissant de paille ou de foin. Cet arrêté avait été pris par le Maire, sur la réclamation de nombreux habitants de Grenoble, « afin que l'on ne confonde pas le son des clochettes suspendues au cou des animaux avec celui des clochettes des avertisseurs d'incendies et d'éviter ainsi de fausses alarmes ».

Fonderie de canons de Saint-Gervais. — Le 7 avril, on éprouva à la fonderie de canons de Saint-Gervais quatre mortiers de 5,000 kilos chaque. Ce furent les plus gros engins exécutés dans cet établissement.

Concours régional. — Les 10 et 11 mai, concours régional agricole à Grenoble.

Service des postes. — Le Préfet signala à l'attention des maires du département « le travail remarquable » de M. Tourrel, directeur des postes à Rives. Ce travail consistait en une carte spéciale destinée à indiquer les services de la poste aux lettres dans toutes les communes de l'Isère.

Chandelles et bougies. — Le 11 juillet, arrêté préfectoral concernant « la fidélité du débit des chandelles et des bougies, qui ne pourront être vendues qu'au poids net ».

Vacances scolaires. — Les vacances des écoles publiques communales eurent lieu le 1er septembre; la rentrée des classes fut fixée au 2 novembre. Le Préfet engagea, à cette occasion, les instituteurs et institutrices de se procurer, dans le plus bref délai, le portrait de l'Empereur et de l'Impératrice, qui devront être placés dans les salles d'école avant l'ouverture des cours.

Le prix du blé et la taxe du pain. — Le prix moyen de l'hectolitre de froment dans le département était de 28 fr. 67. A Grenoble, la taxe municipale fut ainsi établie : pain blanc, le kilo 50 cent; mi-blanc, 45 cent; bis, 40 cent.

Pharmacie : Médicaments pour l'usage externe. — Par arrêté préfectoral du 30 novembre, « les pharmaciens de l'Isère seront tenus, à partir du 1er janvier 1856, de placer, sur les fioles ou paquets contenant des médicaments toxiques, une étiquette de *couleur orange,* portant ces mots : *Médicaments pour l'usage externe*, imprimés en noir et aussi distincts que possible ».

Pisciculture. — Au mois de novembre 1851, M. Gehin, chargé par le Gouvernement de mettre en pratique, dans quelques-uns de nos cours d'eau, sa méthode d'empoissonnement par la fécondation artificielle des œufs de truites et de saumons, était arrivé dans notre ville.

A la mairie de chaque commune intéressée, M. Gehin avait

donné des conférences sur la façon de procéder pour parvenir à l'éclosion des alevins.

A Grenoble, l'expérimentation publique de la méthode du pisciculteur officiel avait eu lieu dans l'Isère, en face du Jardin de Ville, le jeudi 18 décembre, à midi.

La méthode d'empoissonnement Gehin obtint, paraît-il, un certain succès et, bien qu'on n'ait pu affirmer sa réussite complète, on continua à l'employer jusqu'en 1856, dans l'Isère et dans plusieurs de ses affluents.

Les Facultés de Grenoble. — On lit dans les *Souvenirs de Jeunesse* de Francisque Sarcey :

Cette Faculté de Grenoble était la plus étonnante collection d'antiquailles que l'on pût se figurer. Il s'y trouvait quelques bons et sérieux professeurs, celui d'histoire, par exemple, M. Macé, et celui d'histoire naturelle, M. Lory, qui tous deux se sont fait un nom dans leurs parties respectives par des travaux utiles. Mais que dire du professeur de littérature latine? C'était un bien brave homme; mais quelle drôle de manière d'expliquer et de commenter Virgile! Le professeur de philosophie était une manière de vieil aliéné, célèbre dans tout Grenoble par les excentricités de sa métaphysique. Celui de la littérature française était un vieillard aimable, mais dont le cours eût peut-être été jugé un peu naïf dans un pensionnat de jeunes demoiselles. Leurs cours ne comptaient pas un seul étudiant; et, ce qui est le plus extraordinaire, c'est que la ville, qui est pourtant un lieu de retraite pour les vieux éclopés de la guerre, ne leur fournissait pas un auditeur désireux de chauffer ses rhumatismes au feu ronflant du poêle et de la phrase. C'était le désert dans toute son horreur.....

Au temps où j'étais à Grenoble, on envoya Gandar pour y professer la littérature grecque. Gandar était un des premiers hellénistes de France; il sortait de l'École Normale..... Il avait pris pour sujet de son cours Aristophane et la comédie grecque...

Les cours de Faculté comportaient alors deux leçons par semaine : l'une où le professeur exposait, en beau style, les considérations générales, c'était la *grande leçon ;* l'autre (on l'appelait par oppo-

sition la *petite leçon*) où il expliquait le texte choisi par lui comme objet d'études ; c'étaient *les Chevaliers*, cette fois.

A la leçon d'ouverture, Gandar eut une trentaine d'auditeurs, qui s'égrenèrent assez vite. A la petite leçon, il n'y eut dès le premier jour qu'un Monsieur, qui me fit l'effet d'être un appariteur quelconque, et moi. Gandar, qui était l'homme du devoir par excellence, n'en apportait pas moins son texte préparé avec un soin admirable.

M. Gandar ne devait pas demeurer longtemps à Grenoble, il fut nommé professeur de littératures étrangères à Caen. Il avait demandé de revenir à Paris comme maître de conférences à l'École Normale. Il fut, l'année d'après, promu à une chaire en Sorbonne.

Mais, rapporte Sarcey, il était miné par une maladie qui ne pardonne point : il avait un cancer à l'estomac. L'Université a fait en lui une perte sensible ; c'était mieux qu'une grande intelligence et un rare savoir, c'était une belle âme.....

De tous les professeurs de la Faculté de Grenoble, le plus jeune et le plus brillant était Hatzfeld, que j'avais eu pour camarade de classe, puis pour répétiteur à l'institution Massin. Il était chargé du cours de littérature étrangère. Comme il était agréable de sa personne, de manières correctes et élégantes, et qu'il parlait avec une bonne grâce étudiée, qui n'était point exempte d'affectation, il eut d'abord un auditoire assez considérable à son cours, quelques femmes entre autres, qui venaient en mondaines écouter ce professeur mondain..... Hatzfeld, sous des dehors de mondanité légèrement précieuse, était un esprit très réfléchi, creusant les sujets et les examinant en philosophe..... J'ai assisté à quelques-unes de ses leçons, qui étaient plus substantielles encore qu'élégantes, et j'en ai tiré sur le théâtre des observations que j'ai plus tard transportées dans mes feuilletons dramatiques, les faisant miennes sans scrupule.

C'est ainsi qu'Hatzfeld n'a pas été inutile non plus à Taine, à qui il avait donné aussi des répétitions quand Taine était encore, comme moi, sur les bancs. J'ai retrouvé dans le *La Fontaine* d'Hippolyte Taine nombre d'idées et d'aperçus qu'Hatzfeld nous avait également exposés et qui m'avaient déjà frappé par leur justesse et leur originalité. Hatzfeld a fini, lui aussi, par s'ennuyer de parler à des bancs, car on s'use vite en province ; et il a demandé à revenir à

Paris, dans un lycée, où il a plus de besogne, il est vrai, mais où il est soutenu par le plaisir d'être, comme Socrate, un accoucheur d'âmes.

Il est probable, conclut Sarcey, qu'en traçant ce tableau de la Faculté de Grenoble, j'ai peint le portrait véritable d'un certain nombre de Facultés provinciales. On comprend que nous ne fussions pas très friands d'entrer dans ces nécropoles et d'y dormir notre sommeil à côté de ces momies hiératiques.

Le Lycée. — Voici la composition du personnel administratif et du corps enseignant du Lycée de Grenoble (année scolaire 1855-1856).

Proviseur, M. Moufflet.

Censeur, M. Lalande; aumônier, M. Vagnon ; économe, M. Verdeau ; médecins, MM. Silvy et Robin.

Mathémathiques spéciales, M. Bernard.

Physique, M. Dupré ; mathématiques pures, M. Petitjean.

Logique, M. Beaussire ; histoire, M. Revillout ; rhétorique, M. Soupé ; *seconde, M. Sarcey ;* troisième, M. Pataud ; quatrième, M. Deynes; cinquième, M. Lalande.

Langue anglaise, M. Clopin ; dessin, M. Cottavoz, etc.

Le Lycée de Grenoble comptait vraiment, à l'époque où j'y ai passé, beaucoup de maîtres de mérite, dit F. Sarcey dans ses *Souvenirs de Jeunesse*. C'était Beaussire qui professait la philosophie, celui-là même qui, plus tard, s'est distingué à la Chambre par sa compétence dans les questions d'enseignement. On lui doit un volume, *la Liberté dans l'ordre intellectuel*, qui est l'œuvre d'un esprit pénétrant, plein de mesure et de sagesse.....

Philibert Soupé, qui depuis a fait un beau chemin dans l'Université, car il est à cette heure (1885), professeur des belles-lettres françaises à la Faculté de Lyon, siégeait dans la chaire de rhétorique..... Il était adoré de ses élèves, qu'il enlevait à force de verve et de gaieté. Il était d'une activité d'esprit incroyable, sachant un peu de tout, s'intéressant à tout et trouvant du temps pour tout. Il rédigeait un mémoire sur un point obscur de la langue sanscrite aussi aisément qu'il racontait un vaudeville de Dubert et Lauzanne. Il avait un rare talent de liseur...

Nous avions pour proviseur un très brave homme, M. Moufflet, d'un caractère doux et conciliant..... Mais il était horriblement timoré ; il n'avait d'autres ressources pour vivre que sa place, et il était à la tête d'une famille nombreuse..... C'est à lui seul que nous avions affaire, car l'inspecteur d'Académie et le recteur s'enfermaient, comme les grands dieux du paganisme, dans un nuage impénétrable, et ils ne se communiquaient aux simples mortels qu'armés de la foudre et environnés d'éclairs. Nous sentions comme un plaisir de vengeance satisfaite à nous décharger sur le proviseur, qui n'en pouvait mais, de toute la bile accumulée dans les longues heures de classe.....

Nous devions théoriquement vingt-quatre heures de classe par semaine, à quatre heures par jour. C'était le règlement du premier Empire qui avait ainsi organisé le travail. La pratique avait corrigé ce que la règle avait d'excessif ; comme il y avait des professeurs d'histoire, de langues vivantes et de sciences, les professeurs ne fournissaient plus guère, dans la réalité, que quatorze ou seize heures de besogne effective, et il faut ajouter que cette somme de travail est déjà considérable.....

Le Ministre de l'Instruction publique, qui n'avait d'autres objectifs que de nous vexer en toutes les manières, de nous dégoûter et de se débarrasser de nous à bon compte, s'était avisé de décréter que tout professeur devrait désormais donner ses vingt-quatre heures réglementaires de travail par semaine ; que si l'on ne pouvait les lui trouver dans sa classe à lui, il faudrait les lui tailler dans d'autres classes. Ce fut un cruel embarras pour le pauvre père Moufflet quand il dut dresser ce tableau de classes supplémentaires. Chacun de nous se récriait d'horreur à ces besognes nouvelles qui nous étaient imposées et qui ne rentraient point dans le cercle de nos études. Songez que moi, qui professais la seconde, j'étais astreint à donner deux heures de répétition par semaine à des élèves de sixième, et deux autres heures d'histoire littéraire aux philosophes des classes de français, on dirait à cette heure, de l'enseignement spécial.....

Nous tirions parti même des bêtises de nos ministres pour l'instruction de nos élèves ou pour la nôtre. Ainsi pour les répétitions que je devais aux écoliers de sixième, je m'aperçus vite que la mesure du ministre, à l'exécuter à la lettre, n'avait pas le sens commun ; que revenir sur des devoirs déjà corrigés ou sur des explications déjà

faites, c'était m'exposer, en cas de dissentiment, à diminuer dans l'esprit des enfants l'estime qu'ils faisaient de leur maître ordinaire. Ajoutez que ces redites ne les intéressaient point et qu'il m'était impossible de fixer leur attention. Je fis autre chose. Je choisis parmi nos classiques des lectures appropriées à leur âge ; je les leur lus moi-même et, à la répétition suivante, l'un d'eux, pris au hasard, devait en rendre compte à haute voix. Cet exercice les amusa beaucoup ; mais il n'était point réglementaire. Que dis-je? Il était tout ce qu'il y a de plus antiréglementaire. Et je vois encore la figure bonasse et inquiète de M. Moufflet quand je lui contais, avec une liberté gouailleuse, les preuves de ma proverbiale indocilité. Il m'approuvait au fond ; mais si on l'avait appris en haut lieu !

Tribunal civil de Grenoble. — Extraits de diverses statistiques (années 1848 à 1855 inclus). — *Rang des tribunaux :* 1er rang, Lyon ; 2e rang, *Grenoble;* 3e rang, Bordeaux ; 4e rang, Rouen ; 5e rang, Marseille.

Travaux du Tribunal de Grenoble pendant les dix dernières années.

ANNÉES	AFFAIRES CIVILES			ORDRES		AFFAIRES CORRECTIONNELLES	
	INSCRITES.	TERMINÉES.	JUGÉES SANS INSCRIPTION.	OUVERTS.	TERMINÉS.	AFFAIRES.	PRÉVENUS.
1846	1.318	1.572	383	91	99	2.202	2.860
1847	1.597	1.650	492	98	77	2.698	2.999
1848	1.325	1.329	228	66	76	1.766	2.405
1849	1.351	1.096	237	120	113	1.747	2.394
1850	1.399	1.482	463	114	97	1.853	2.656
1851	1.442	2.018	621	158	162	1.687	2.231
1852	1.535	1.663	610	185	139	1.676	2.054
1853	1.394	1.436	553	126	203	1.738	2.127
1854	1.335	1.468	542	111	178	1.805	2.237
1855	1.320	1.297	448	101	130	1.511	1.946
TOTAUX.	14.016	15.011	4.577	1.170	1.274	18.683	23.909
MOYENNE annuelle	1.401	1.501	457	117	127	1.868	2.390

Justice de paix et Assistance judiciaire. — Affaires terminées en 1855 par les Juges de paix et soumises aux travaux d'Assistance des arrondissements de :

NOMS des PRINCIPALES VILLES.	AFFAIRES jugées par les Juges de paix.	AFFAIRES soumises au Bureau d'assistance judiciaire.
Amiens	1.993	34
Angers	912	49
Caen	1.810	58
Metz	1.504	53
Montpellier	1.681	17
Nancy	1.592	54
Nîmes	1.042	45
Orléans	1 251	37
Reims	1.951	38
Rennes	1.294	84
Strasbourg	1.435	79
Versailles	1.805	57
Lille	1.613	85
Nantes	1.701	50
Toulouse	2.292	58
Lyon	7.501	374
Bordeaux	3.624	178
Rouen	2.561	245
Marseille	2.641	137
Grenoble	*5.122*	*101*

Recensement. — Tableau de la population de douze villes importantes, d'après le dernier recensement, en chiffres ronds.

NOMS des VILLES.	POPULATION de la VILLE.	POPULATION de L'ARRONDISSEMENT.
Amiens	56.000	191.000
Angers	50.000	159 000
Caen	41.000	135.000
Metz	44.000	173.000
Montpellier	49.000	154.000
Nancy	48.000	146.000
Nîmes	59.000	152.000
Orléans	46.000	156.000
Reims	51.000	90.000
Rennes	47.000	144.000
Strasbourg	77.000	242.000
Versailles	39.000	162.000
Grenoble	*32.000*	*214.000*

1856

16 mars. Naissance du prince impérial. — 30 mars. Traité de Paris qui met fin à la guerre d'Orient.

Naissance du Prince impérial ; — A Grenoble : Adresse du Conseil municipal à Napoléon ; — Pupilles du Prince impérial ; — Fêtes à l'occasion du baptême du Prince. — Inondations dans la région et à Grenoble ; — M. Rouher à Grenoble. — Évacuation de la Crimée ; — Traité de Paris ; — Rentrée en France des troupes de l'armée d'Orient ; — Belle réception dans notre ville ; — Société fraternelle des combattants de Crimée. — Pensions Napoléon Ier. — Notre-Dame de l'Osier : historique. — Chemins de fer locaux et régionaux ; — La gare de Grenoble. — Rolland, ancien conservateur du Musée. — Nécrologie : Thomas-Claude Delorme ; Olivier de Gérente. — Faits divers. — Faits locaux et régionaux ; Édilité. — Statistique : Recensement de la population du département de l'Isère en 1856.

Naissance du Prince impérial.

Le dimanche 16 mars, à quatre heures du matin, dans le palais des Tuileries, l'Impératrice mit au monde un fils. L'enfant reçut les noms de Napoléon-Eugène-Louis-Jean-Joseph. Ces deux derniers noms étaient ceux du parrain et de la marraine, le pape et la reine de Suède.

A huit heures du matin, le Corps législatif et le Sénat, réunis, reçurent la notification officielle de la naissance du prince impérial. A une heure, le Corps diplomatique vint présenter ses félicitations à l'Empereur. Le soir, Paris était illuminé. Le lendemain, les grands Corps de l'État vinrent aux Tuileries. Le

président du Sénat et celui du Corps législatif adressèrent à Napoléon III des discours. L'Empereur remercia chacun d'eux. Nous citerons la réponse qu'il fit à M. Troplong, elle est la plus importante.

Monsieur le Président, dit-il, le Sénat a partagé ma joie en apprenant que le ciel m'avait donné un fils, et vous avez salué comme un avènement heureux la venue au monde d'un *enfant de France*. C'est avec intention que je me sers de ce mot. En effet, l'Empereur Napoléon, mon oncle, qui avait appliqué un nouveau système créé par la Révolution, tout ce que l'ancien régime avait de grand et d'élevé, avait repris cette ancienne dénomination des enfants de France; c'est qu'en effet, Messieurs, lorsqu'il naît un héritier destiné à perpétuer un système national, cet enfant n'est pas seulement le rejeton d'une famille, mais il est véritablement encore le fils du pays tout entier, et ce nom lui indique ses devoirs.

La veuve de l'amiral Bruat fut nommée gouvernante des enfants de France, la veuve du général Bizot et celle du colonel Brancion furent nommées sous-gouvernantes. La ville de Paris fit faire pour le jeune prince un magnifique berceau figurant un vaisseau, c'est-à-dire les armes de la ville.

A la suite d'une souscription ouverte dans toutes les mairies de France, des médailles commémoratives furent frappées et offertes à l'Empereur et à l'Impératrice, « pour perpétuer le grand souvenir de la venue de l'héritier du trône ».

A Grenoble, le 16 mars au matin, le Maire avait fait placarder sur les murs de la ville cette proclamation :

CHERS CONCITOYENS,

Vous savez la grande nouvelle : l'Impératrice vient de donner au monde un nouveau Napoléon !

C'est à nous qu'appartient l'Enfant impérial; donnons-lui la bénédiction du Peuple, fêtons sa bienvenue par nos acclamations; que notre joie retentisse au bruit du canon et au son des cloches.

Rendons grâces au Ciel de ce bonheur qu'il nous envoie; remercions la Providence de toutes les félicités qu'elle répand sur l'Em-

pereur et sur nous ; la victoire, la glorieuse paix qui va la suivre, et un fils ! Un fils qui héritera de toute sa gloire, de son génie ! Non, jamais Dieu n'a si visiblement protégé la France !

Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Vive le Prince impérial !

Le Maire de la ville de Grenoble,

L. CROZET.

Ce même jour, les édifices publics furent pavoisés ; dans la soirée, il y eut de nombreuses illuminations, des feux de joie brillèrent sur les montagnes.

Note préfectorale adressée à la Municipalité de Grenoble :

En action de grâces de l'heureuse délivrance de S. M. l'Impératrice et de la naissance du Prince impérial, un *Te Deum* sera chanté dimanche prochain 23 du courant, dans l'église cathédrale, après la messe qui commencera à dix heures.

En exécution du décret du 24 messidor an XII, j'ai l'honneur de vous convoquer ainsi que MM. les Adjoints et les Conseillers municipaux, pour assister — en corps — à cette cérémonie.....

Le Préfet de l'Isère,

J. BÉRARD.

Adresse de la Municipalité de Grenoble à Napoléon III. — Le 21 mars 1856, le Conseil municipal fit parvenir à Napoléon III l'adresse suivante :

SIRE,

La Ville de Grenoble qui, la première, vous a salué du nom d'Empereur et qui vous aime, s'il lui est permis de le dire, autant qu'elle est dévouée à la personne et au gouvernement de Votre Majesté, devait accueillir par des transports d'allégresse et par des actions de grâces la nouvelle récompense que le Ciel vient d'accorder aux nombreux bienfaits dont votre règne a comblé la France.

L'enfant impérial nous appartient, s'est-elle écriée ; qu'avec toutes les bénédictions qui attendent sa bienvenue, il reçoive d'abord la bénédiction populaire.

Le Conseil municipal de cette ville, interprète fidèle de ses sentiments, adresse à Dieu, Sire, les vœux les plus ardents pour le

bonheur du Prince que vient de nous donner votre heureuse et bien-aimée Impératrice. Que Votre Majesté, Sire, daigne agréer avec bonté ses vœux si sincères aussi bien que les respectueuses félicitations que nous portons aux pieds de son trône.....

Le Maire de la ville de Grenoble,

L. CROZET.

D'autres adresses furent envoyées à l'Empereur par la Cour impériale de Grenoble et par la majeure partie des municipalités du département.

Baptême du Prince impérial. — Le 14 juin eut lieu la fête du Prince impérial, pour laquelle on déploya la plus grande pompe. Le pape Pie IX, parrain de l'enfant, avait envoyé pour le représenter et pour célébrer la cérémonie un cardinal légat, le cardinal Patrizzi. La plupart des archevêques et évêques de France étaient venus assister au baptême. « Le cortège impérial fut d'une rare magnificence et Notre-Dame offrait un magique coup d'œil, lorsque en présence des grands Corps de l'État, des fonctionnaires civils et militaires, l'Empereur, élevant son fils dans ses bras, le montra, avec émotion, à la foule, qui répondit par ses acclamations. »

Le soir, Napoléon III et l'Impératrice assistèrent à l'Hôtel de Ville, au grand banquet offert par la ville de Paris, dans la salle des Fêtes. Le lendemain, dimanche, ce fut fête encore et la capitale illumina de nouveau. Le lundi, la ville de Paris donna aux souverains un bal qui eut tout l'éclat de celui qui avait été donné à la reine d'Angleterre.

La naissance et le baptême du Prince impérial furent l'occasion de grâces et de faveurs nombreuses. Un millier de condamnés furent libérés.

L'Empereur et l'Impératrice décidèrent qu'ils seraient parrain et marraine des enfants légitimes nés le même jour que leur fils : le nombre de ces enfants s'éleva à près de quatre mille pour toute la France. Les familles intéressées reçurent un brevet constatant le parrainage impérial et une somme d'argent fut attribuée à l'enfant, qui pourrait en disposer à sa majorité.

Extrait de l'État civil de Grenoble. — Naissances du 16 mars 1856. (Garçons) Bachasson, Bertier, Mallet, Samuel, qui reçurent les prénoms d'Eugène; (fille) Clerc, qui eut pour prénom Eugénie.

Pour l'ensemble du département de l'Isère, on constata que 59 enfants étaient venus au monde le 16 mars.

35 demandes de parrainage seulement furent adressées à l'Empereur, par l'entremise de la Préfecture.

Des comités s'organisèrent à Paris et en province, sous la direction des maires et établirent des listes de souscriptions, dont le chiffre était limité entre 5 et 25 centimes, « pour offrir à l'Impératrice et au jeune Prince un témoignage de respectueuse sympathie ». Il y eut 600,000 souscriptions qui produisirent une somme de 80,000 francs. Conformément au désir de l'Empereur, cette somme augmentée d'une rente de 30,000 francs, puisée dans la caisse de la Liste civile, fut consacrée à la création de l'*Orphelinat du Prince Impérial*, qu'un décret du 15 septembre 1856 reconnut comme établissement d'utilité publique.

Nos poètes locaux à Napoléon IV. — Les poètes célébrèrent la naissance et le baptême de l'héritier du trône : les pièces de vers, publiées alors, furent innombrables.

Chez nous « le brave Pelloux, de l'Isère », composa le morceau suivant :

Nouveau Messie sur le trône de France.

Le 16 mars!

Quelle heureuse naissance! Dieu! le peuple et l'armée veillent sur elle!

I

De Mars et Bellone
C'est le nourrisson!
De Cérès-Pomone
La riche moisson!
Et si Canrobert
Ne craint pas la guerre!
Jamais Bosquet vert
N'attriste la terre!

II

Honneur aux jumeaux
Si pleins d'espérance,
Veillant au berceau
De l'enfant de France!

III

Et toi Pélissier,
Sauveur de Bizance,
Sois toujours le premier,
A couvrir de lauriers
Le fils de la France !

IV

Accourez, les chasseurs !
Attention les zouaves !
Mourir pour l'Empereur,
C'est servir en braves !

V

Écoutons le refrain ! bien loin ! bien loin... là-bas !
Le soldat français meurt ! mais il ne se rend pas !
Et
Napoléon quatre, soldat, le dit tout bas !
Oui !
D'abord à Dieu ! puis à sa patrie !
Soldat français doit toute sa vie !
Et
Telle fut vie et mort de Bayard
Qui vécut et mourut en soudard !

(Dans un de nos chapitres de l'année 1857, le lecteur trouvera quelques renseignements sur Pelloux, de l'Isère.)

De son côté, M. Gabriel Monavon, juge suppléant à Bourgoin, chanta « le beau Rejeton que le Seigneur protège ».

L' « Ode » de M. G. Monavon, « Le baptême du Prince Impérial (14 juin 1856) », parut sous forme de plaquette « chez Redon, typ., Grenoble ». En voici quelques strophes :

.....
Oh ! spectacle imposant ! vers les fonts du baptême,
Le vicaire du Christ, par un autre lui-même,
Conduit l'enfant impérial !
C'est la religion qui, pour lui deux fois mère
Sur son beau front lavé par l'onde salutaire
Imprime son sceau triomphal.

Et s'adressant au Prince impérial, le poète s'écrie :

.....
Oui, ton avenir se révèle :
Les nobles noms dont on t'appelle
Présagent tes nobles destins !.....

Napoléon ! — ce nom promet gloire et génie ;
Eugène, — la beauté, la grâce d'Eugénie ;
Louis, — la magnanimité ;
Jean, — pour toi symbolise et vertus et sagesse ;
Joseph, — emblème heureux, rappellera sans cesse
Joséphine, ange de bonté.

Organisation de réjouissances à Grenoble. — Dans sa séance du 27 mai, le Conseil municipal de Grenoble, sur la proposition du Maire, avait voté un crédit de 8,000 francs, pour organiser le 15 juin dans notre ville, des fêtes en l'honneur du baptême du Prince impérial.

On fit de nombreux préparatifs : la Municipalité commanda au célèbre Ruggieri un feu d'artifice de 3,500 francs. Cet artificier, qui était également chargé de préparer le feu de la ville de Paris, ne put livrer, en temps voulu, les pièces pyrotechniques destinées à Grenoble.

D'ailleurs les fêtes ne purent avoir lieu, des inondations très sérieuses allaient dévaster plusieurs quartiers de notre ville et beaucoup de localités de la région.

Inondations dans le Rhône et dans le Dauphiné.

Le mois de mai fut marqué par de grands désastres causés par le débordement du Rhône, de l'Isère, de la Saône, de la Loire et de ses affluents.

A Lyon. — A Lyon, l'inondation fit de terribles ravages. Pendant deux jours le Rhône ne cessa de monter et envahit les quais.

On lisait dans le *Courrier de Lyon :*

31 mai, à une heure de relevée. — La levée en terre de la Tête-d'Or, à laquelle travaillaient depuis la veille 1,200 hommes, commandés par le maréchal Castellane en personne, a crevé, vers une heure et demie du matin, sur deux points différents, l'un à 300 mètres en

amont de la tête du quai d'Albret, l'autre à la hauteur du Grand-Camp. Les eaux s'élançant avec impétuosité par cette double brèche a rapidement envahi toute cette plaine qui comprend les quartiers des Charpennes, de la Cité Napoléon, de la Villette, qui se trouvait en contrebas, de 2 mètres à 2 mètres 50, au-dessous du niveau du fleuve.

Il y eut là un moment d'inexprimable angoisse et de désolation générale. Les habitants, réveillés en sursaut, se voient presque en même temps envahis, entourés par les flots, au milieu d'une nuit profonde. Les uns fuient en toute hâte, les autres se réfugient sur les toits, le tocsin sonne, des cris au secours se font entendre de tous côtés. Partout des maisons s'écroulent avec fracas. Les difficultés du sauvetage ajoutent à la confusion et à l'horreur de la scène.

M. le Maréchal, M. le sénateur Vaïsse, les ingénieurs civils et militaires avec l'auxiliaire des soldats de la garnison, des mariniers et un grand nombre de civils de bonne volonté, ont pris avec toute l'activité possible les mesures commandées par les circonstances.

Au jour, toute cette immense plaine couverte de bourgs, de villages, d'habitations de plaisance et de maisonnettes, comprenant une population évaluée à 7 ou 8,000 âmes, présentait le plus lamentable spectacle. Du chemin de ceinture, dernier obstacle qui protège les Brotteaux, et qui est menacé lui-même, on ne voit, aussi loin que l'œil peut s'étendre, qu'une immense nappe d'eau.

Au premier moment de la rupture de la digue, le niveau du Rhône avait d'abord baissé, mais peu après il a monté de nouveau. A dix heures, il menaçait de s'élancer dans la ville. Là on combat les filtrations qui se font jour de tout côté. Mais l'eau monte toujours. A midi, elle dépasse presque partout l'obstacle qu'on lui oppose. L'art humain se reconnaît vaincu. On bat la retraite et l'ordre est donné aux travailleurs militaires et civils de se retirer. Le boulevard de ceinture est décidément rompu sur deux points et les eaux font irruption dans le vide qui s'offre à elles. En même temps, le fleuve franchissait en aval le cours Bourbon entre le pont du Concert et celui de la Guillotière, et l'inondation de ces localités s'opérait à la fois par le Nord, le Sud et l'Est.

Deux heures. — L'invasion fait des progrès et, ce soir, l'inondation des Brotteaux sera complète. Déjà quelques maisons se sont écroulées dans ces quartiers.

Un rayon consolateur luit cependant au milieu de cette calamité. La pluie ayant cessé depuis hier, tout fait espérer que ce soir la crue du Rhône se sera arrêtée.

La Saône est presque stationnaire depuis ce matin.

Mais, déjà, les eaux du fleuve ont franchi le faîte longitudinal formé par la rue Impériale et commencent à s'écouler vers la Saône, en suivant la rue Poulaillerie et la rue Dubois.

De son côté, la *Gazette de Lyon* publiait les renseignements suivants :

Le 31 mai restera une des dates fatales de l'histoire de Lyon. Dans l'horrible nuit du 30 au 31, les eaux atteignaient les quais les plus élevés, c'est-à-dire qu'elles occupaient complètement les parties déclives et toutes les rues qui sont à un niveau moyen. On va encore en bateau sur la place Bellecour, la place de la Charité, la rue des Marronniers, la rue Saint-Joseph, la rue Bourbon, la rue Impériale et une foule d'autres.

Au Grand-Camp, à une heure et demie de cette même nuit, la digue s'est rompue à la hauteur du nouveau fort, sur une longueur de 150 mètres. 1,100 hommes de l'armée de Lyon étaient là qui travaillaient et qui se sont trouvés ainsi coupés. Immédiatement, le maréchal Castellane a fait diriger toutes les embarcations du génie sur les lieux et on s'est vivement occupé du sauvetage de ces 1,100 hommes qui, assure-t-on, ont tous été sauvés.

La digue de la Tête-d'Or s'est rompue et l'eau a envahi les quartiers bas de la plaine de l'Est.

Pendant que des efforts surhumains se poursuivaient au nord des Brotteaux, pour préserver et maintenir la solidité du chemin de ronde, il était brusquement emporté vers l'est, au lieu dit la Petite-Californie, derrière le Pré-aux-Clercs. L'eau s'est précipitée furieuse par une brèche de 20 à 30 mètres. Dans la rue Masséna, c'était une large cataracte qui bondissait en mugissant.

Les Petites Sœurs des pauvres, avec tout leur personnel de vieillards des deux sexes, ont été apportés, à deux heures, sur les fourgons de l'Hôtel-Dieu. Depuis le déjeuner de vendredi, tous n'avaient rien mangé.

Les directeurs de la maison du Saint-Enfant Jésus ont emporté leurs enfants sur le dos, un à un. Pour les infirmes, il a fallu faire

des radeaux, y étendre des matelas, les coucher, puis naviguer vers le port.

Aux Brotteaux, des maisons en pierre paraissent avoir cédé aux affouillements. Dans la grande rue de la Guillotière, on croirait que tout le fleuve la traverse. La butte du Polygone, au Grand-Camp, a disparu. Saint-Bonaventure a été envahi par les eaux.

Dans la Drôme. — A Valence, la basse ville fut couverte par les eaux ; les nombreux indigents qui y demeuraient reçurent régulièrement des distributions de vivres aux frais de la ville. Dans ses environs, on signalait la perte totale ou partielle de plusieurs « éducations » de vers à soie.

A Tain, le dommage fut plus considérable : la ville entière fut envahie par le fleuve. Les vivres durent être apportés aux habitants des localités voisines.

A Tournon, un courant s'établit avec violence dans le parc du Lycée.

Le Rhône furieux commit de nombreux ravages tout le long de son parcours : dans le Vaucluse, les villes d'Avignon et d'Arles furent absolument inondées.

A Grenoble. — Le 31 mai, les eaux de l'Isère se répandirent dans les quartiers les moins élevés de la ville et sur quelques points de la banlieue. Grenoble n'eut pas trop à souffrir de cette inondation.

Voici le procès-verbal d'un garde champêtre qui, dans son laconisme et sa simplicité, donne un aperçu sincère de cet événement :

RAPPORT DU 31 MAI 1856.

Je soussigné Joseph Coynet, garde champêtre de la commune de Grenoble, rendant compte de ce qui s'est passé dans la partie de la ville, entre Saint-Roch et la route d'Eybens, le samedi 31 mai;

J'ai, accompagné de plusieurs personnes dévouées, visité au moyen d'une barque, les habitants éloignés et disséminés dans la plaine. Nous avons transporté du pain à ceux qui en manquaient ; nous avons transporté, selon leur gré, en des lieux plus sûrs, ceux qui par crainte ou par besoin le demandaient.

Nous avons ainsi manœuvré jusqu'à dix heures du soir.

Je citerai comme ayant le plus contribué à ce travail pénible et périlleux : MM. Louis Lalliat, Augustin Lalliat, Guillaume Roulet, Hippolyte Dalicout, Vallier et Roulet cadet.

Parmi les accidents, j'ai à signaler, l'affaissement de plusieurs parties de batiments construits en pisé ou en briques.

Tel est le résultat de la journée de samedi.

Grenoble, 1er juin 1856.

Signé : COYNET.

Dans l'Isère. — Extrait de dépêches, de communications administratives, de correspondances particulières, de journaux.

On annonce de grands désastres à Morestel et dans les communes voisines du Rhône.

Dans les environs de La Mure et du Valbonnais, le débordement des ruisseaux a causé des dégâts importants et intercepté les chemins.

A l'Albenc, une malheureuse femme a péri, victime d'un éboulement qui a eu lieu au-dessous du vieux château.

A Voreppe, l'eau s'est élevée jusqu'à la hauteur de 3 mètres dans les maisons ; il n'y a pas d'accident de personnes. Les habitants de Veurey sont venus avec beaucoup d'empressement au secours des inondés de Voreppe.

Le Bréda, qui était devenu très menaçant à Allevard, a baissé tout à coup et n'a causé que des dommages de peu de gravité.

L'Isère, le 3 juin, n'est plus qu'à 2 mètres 20. Elle a baissé de 1 m. 80 depuis hier.

On écrit de Beaurepaire, que le torrent du Siron a débordé et s'est jeté avec furie sur le bourg, que la compagnie des sapeurs-pompiers, les gardes et les cantonniers ont réussi à préserver à force d'énergie. La Raille a renversé 7 maisons du hameau de Gontlériat, à Saint-Barthélemy. Les eaux torrentielles de Faramans et de Penol ont abattu, à Marcilloles, 20 maisons ou granges.

A Chantesse, 8 personnes ont péri sous les décombres d'une maison écroulée, sans qu'on ait pu arriver jusqu'à elles.

A La Tour-du-Pin, la Bourbre a rompu ses digues et s'est frayé un passage à travers la ville, où elle a fait des ravages considérables.

15 maisons se sont écroulées, et dans beaucoup d'autres les habitants n'ont eu que le temps de s'enfuir à la hâte. 2 pères de famille ont péri en cherchant à porter secours à leurs voisins.

A Cessieux, il y avait 2 mètres d'eau dans les maisons, dont une partie s'est écroulée.

Au Bouchage, dans la soirée du 30, on ne voyait que les toits des maisons. Les deux tiers des habitations de cette commune se sont écroulées. Les communications sont interrompues entre La Tour-du-Pin et Bourgoin, où la Bourbre a aussi débordé après avoir emporté plusieurs ponts.

Aux environs de La Mure et du Valbonnais, le débordement des ruisseaux a causé plusieurs désastres et coupé les chemins.

A Jallieu, 3 maisons se sont écroulées. Moirans, Tullins, l'Albenc, Chantesse, sont complètement inondés. A Moirans, l'inondation a détruit plus de 20 maisons, mais on n'a aucun accident à déplorer.

A Morestel et à Cras, les routes sont interceptées.

Au Bourg-d'Oisans, la Romanche, grossie démesurément par la fonte subite des neiges, a, dans la matinée du 29, rompu ses digues au-dessous de la Paute; en quelques instants, la brèche s'est développée jusqu'à une largeur de 250 mètres. Le 30 au matin, elle a fait, en amont du bourg, deux nouvelles brèches de 100 mètres, sur la rive droite. 15 hameaux entiers sont dans l'eau qui recouvre à la hauteur de 1 m. 50 une plaine de 800 hectares, les meilleures terres du pays. Les habitants se sont réfugiés sur les toits ou enfuis de leurs maisons. 600 de ces malheureux sont sans asile. La route impériale est détruite sur une longueur de plus de 2 kilomètres. Le torrent le Vénéon a emporté le pont des Gauchoirs. Nous enregistrons encore dans ce malheureux pays un terrible accident. M. le docteur Aragon, surpris par l'inondation, a péri, le 29 mai, en revenant d'une tournée qu'il avait faite dans les montagnes pour visiter des malades. Forcé de prendre sa route à travers des rochers recouverts de terre délayée, le pied lui a manqué et il s'est tué dans la chute qu'il a faite. Son corps a été retrouvé près de Livet. M. le docteur Aragon était âgé d'environ 60 ans.

Napoléon III visite les inondés. — L'Empereur, afin de juger par lui-même de la gravité des sinistres, et pour présider en personne au secours à porter aux victimes des inondations,

résolut de se rendre dans le Rhône, la Drôme et le Vaucluse.

Napoléon III partit pour Lyon le dimanche 1er juin.

Voici une série de dépêches officielles concernant le voyage impérial :

Lyon, 2 juin 1856, 11 h. 40 m. matin.

Sa Majesté l'Empereur des Français à M. le Préfet de l'Isère, à Grenoble.

Je suis arrivé à Lyon pour juger par moi-même de l'étendue des désastres causés par les inondations. Je regrette de ne pouvoir aller jusqu'à Grenoble, mais je remets au Receveur général de Lyon vingt-cinq mille francs pour vous les transmettre.

Veuillez distribuer cette somme, en mon nom, aux personnes qui ont le plus souffert.

Lyon, 2 juin 1856, 3 heures soir.

Le Maréchal de France à M. le Préfet de l'Isère, à Grenoble.

L'Empereur est arrivé à 10 h. 1/2 à la gare : il s'est rendu à l'hôtel de l'Europe, il en est parti à 11 h. 1/2, à cheval, a traversé la rue Impériale, le pont Morand, les Charpennes, les Brotteaux, la Guillotière, et est revenu à 2 h. 1/2, à l'hôtel de l'Europe. Sa Majesté a distribué des secours à une foule d'inondés.

L'enthousiasme de la population se pressant sur son passage était au comble. Sa Majesté a été accablée de bravos, d'applaudissements, de cris de : *Vive l'Empereur ! Vive le Prince impérial* ! Jamais je n'ai vu une ovation pareille. L'Empereur ira, à 3 h. 1/2, au camp de Sathonay et partira pour Valence et probablement pour Avignon demain.

Paris, 3 juin.

Ministre Intérieur à Préfet Isère.

Par ordre de l'Empereur, un projet de loi ouvrant au Ministre de l'Intérieur un crédit de deux millions, pour secours aux inondés, a été présenté au Corps législatif et voté d'urgence. L'Empereur est parti de Lyon pour Valence à 7 h. 55 matin.

Le Préfet de l'Isère, le premier Président, le Procureur général et plusieurs notabilités de Grenoble, qui s'étaient transpor-

tés à Valence, demandèrent à Napoléon III de venir dans notre département, « donner une preuve de sa compassion sympathique aux immenses malheurs qui nous ont frappés ».

Valence, 3 juin 1856, midi 5 minutes.

Le Préfet de l'Isère à M. le Secrétaire général de la Préfecture, à Grenoble.

M. le premier Président, M. le Procureur général et moi, avons vivement insisté auprès de Sa Majesté pour la prier de venir visiter nos populations. Sa Majesté a été fortement ébranlée, mais l'état des routes, l'absence des moyens de transport, les affaires urgentes qui l'appellent au siège du Gouvernement, ne lui ont pas permis de suivre l'impulsion de son cœur. Pour répondre à nos désirs autant que possible, l'Empereur a décidé que Son Excellence le Ministre des Travaux publics viendrait auprès de nous dans quelques jours.

Veuillez en informer la population de ma part.

Ministre Intérieur à Préfet Isère.

L'Empereur, après avoir visité Lyon, Valence, Avignon, est arrivé à Arles. La santé de Sa Majesté est excellente. Sa Majesté a distribué partout, sur son passage, des secours aux inondés. La présence de l'Empereur est regardée comme un bienfait providentiel.

Après son voyage à Lyon et dans le Midi, Napoléon III se rendit à Avignon, puis alla visiter la vallée de la Loire, Orléans et Angers.

Votes de crédits ; Souscriptions en France et à l'étranger. — Le Corps législatif avait voté par acclamation une somme de 2 millions, destinée à être répartie entre ceux qui avaient tout perdu pendant les inondations.

Outre les sommes distribuées par l'Empereur sur sa cassette particulière, et les sommes données par les princes de la famille, une souscription générale s'ouvrit, qui produisit près de 15 millions : le Corps législatif vota un crédit complémentaire de 12 millions.

Ces désastres causèrent à l'étranger une grande émotion. La

Suisse, la Belgique et tous les souverains de l'Europe tinrent à honneur de témoigner la part qu'ils prenaient aux malheurs de nos populations. En Angleterre, les souscriptions abondèrent. La reine Victoria et la famille royale donnèrent l'exemple.

Pour les inondés de l'Isère. — Le 7 juin, sur la demande de M. Reynaud, adjoint, faisant fonction de maire, le Conseil municipal de Grenoble vota la proposition ci-jointe : « Le Conseil, empressé de contribuer au soulagement des souffrances causées par les inondations, et sachant bien que des actes de bienfaisance célébreront les fêtes du baptême de S. A. le Prince impérial, de la manière la plus conforme aux sentiments du cœur de l'Empereur, décide que sur les fonds destinés à cette fête, une somme de — deux mille francs — sera remise au bureau de bienfaisance, pour être distribuée en entier, le jour de la fête, aux indigents, et qu'une autre somme de — trois mille francs — sera versée aux souscriptions ouvertes en faveur des victimes des inondations. »

Des personnes généreuses firent parvenir directement aux sinistrés les plus malheureux des dons en nature. M^me^ veuve Bertier, MM. Albert du Boys, Delaye, orfèvre, Rin, marchand bonnetier, envoyèrent divers lots de vêtements.

Une grande loterie, au bénéfice des inondés de l'Isère, fut organisée. On nomma une commission chargée de la distribution des billets et de la réception des lots. Cette commission fut ainsi constituée :

M. Penet, conseiller municipal, président. MM. Rahoult, peintre, place d'Armes et E. Teisseire, passage Teisseire, vice-présidents ; M. Poussielgue, rue de Bonne, trésorier ; MM. Ferlin, rue Lafayette, 17, et H. Gariel, à la Bibliothèque, secrétaires.

Membres : MM. Barrault, quai Perrière ; Bertrand, médecin, rue des Récollets ; Breton, conseiller municipal, rue Brocherie ; Charvet (Victor), rue Lafayette, 19 ; Debelle, conservateur du Musée, rue Neuve ; Farconet, place Grenette, 3 ; Faure-Durif, avoué, rue Sainte-

Claire ; Jacquin, pharmacien, rue des Vieux-Jésuites ; Jubié, rue Sainte-Claire, 4 ; Maisonville, imprimeur, rue du Palais ; Pascal, ferblantier, rue Neuve.

Les tableaux, les objets d'art et les dons de toute espèce affluèrent et les organisateurs parvinrent à placer beaucoup de billets.

La loterie produisit une somme relativement importante, 3,500 francs.

Nous avons dit que le Corps législatif avait voté des crédits pour les victimes des inondations. Dans la répartition de cette somme entre les départements sinistrés, celui de l'Isère fut inscrit pour 150,000 francs.

M. Rouher à Grenoble. — Le 17 juin, le Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture et du Commerce, vint à Grenoble. Selon sa promesse, l'Empereur envoyait M. Rouher visiter les lieux dévastés par les inondations et, en même temps, le chargeait d'adopter le tracé définitif de la voie du chemin de fer de Lyon à Grenoble.

Concernant ce chemin de fer, les ingénieurs avaient présenté une série de projets, mais celui de ces projets qui semblait obtenir la priorité comportait un détour sur Chambéry, de la ligne Lyon-Grenoble.

Pendant son séjour à Paris, où il s'était rendu pour représenter la ville aux fêtes du baptême du Prince impérial, M. Crozet, maire, avait eu l'occasion d'entretenir Napoléon III sur les rapports des ingénieurs. Le souverain, à la suite des explications fournies par M. Crozet, avait dit : « En somme vous avez raison, Monsieur, ce détour sur Chambéry est inutile. Pour ma part, je n'aime pas les chemins indirects : quand on veut aller partout, on ne va nulle part. »

La question était donc résolue d'avance d'une façon favorable à notre cité, et M. Rouher ne fit qu'exécuter la pensée personnelle de l'Empereur, donnant ici son approbation pour le tracé direct de la ligne de Lyon à Grenoble.

Le lendemain de son arrivée, le Ministre commença ses tournées dans les localités inondées. Il se rendit à Voreppe en compagnie de M. Émile Gueymard, ingénieur en chef et de M. Reynaud, premier adjoint de notre ville : puis il visita successivement Gières, Uriage, Vizille et les communes de la vallée.

Pendant son séjour, un dîner fut offert à la Préfecture : y assistaient le premier Président, le Procureur général, le général Solliers, MM. de Franqueville, Charles Teisseire, Félix Réal, Vicat, le docteur Melier, le colonel Brunet, le curé de Saint-André, etc.

En quittant Grenoble, M. Rouher s'arrêta à Moirans et à Tullins; à Valence, il demeura peu de temps et de là retourna directement à Paris.

Une lettre de l'Empereur. — Après avoir pourvu aux besoins les plus urgents, le Gouvernement s'occupa de rechercher les moyens par lesquels il serait possible de prévenir le retour des inondations, ou du moins d'en atténuer les terribles effets. Napoléon III, de Plombières où il se retirait pendant la belle saison, adressa à M. Rouher, ministre des Travaux publics, une longue lettre datée du 19 juillet 1856. Rappelant les études faites précédemment à la suite des inondations de 1846, il recommandait diverses mesures et certains travaux ayant pour objet de retarder l'écoulement des eaux.

..... Je voudrais, disait le souverain, que le système proposé pour le Rhône par M. Vallée, inspecteur général des Ponts et Chaussées, fût sérieusement étudié, avec le concours du gouvernement suisse. Il consiste à abaisser les eaux du Rhône à l'endroit où il débouche du lac de Genève, et à y construire un barrage. Par ce moyen, on obtiendrait, selon lui, un abaissement des hautes eaux du Léman, utile au Valais, au pays de Vaud et à la Savoie, une navigation meilleure du lac, des embellissements pour Genève, des inondations moins désastreuses dans la vallée du Rhône, une navigation meilleure de ce fleuve.....

Fin de la guerre d'Orient.

Le Traité de Paris, 30 mars 1856.

La guerre d'Orient devait enfin se terminer : l'Autriche avait pris l'initiative des ouvertures pacifiques. Elle offrit pour base des négociations les quatre garanties qui devaient faire le fond du traité définitif, en leur donnant plus d'extension qu'aux conférences de Vienne, vu l'importance du triomphe des armées alliées. Heureuse de voir proposer par l'Autriche des conditions qui satisfaisaient pleinement aux intérêts généraux de l'Europe, la France engagea vivement l'Angleterre à les accepter, et la Russie ayant adhéré en principe à ces conditions, la réunion d'un congrès fut décidée. Les cabinets demandèrent que les négociations eussent lieu à Paris. Cette résolution fut inscrite dans un protocole signé à Vienne, le 1er février 1856.

Les représentants des puissances à ce congrès, étaient : pour la Russie, le baron de Brunnow et le comte Orloff ; pour l'Autriche, le comte Buol et le baron Hübner; pour la Turquie, Ali-Pacha et Mehemet-Djemil-Bey; pour le Piémont, le comte de Cavour et le marquis de Villamarina ; pour l'Angleterre, lord Clarendon et lord Cowley ; pour la Prusse, le baron Manteuffel et le comte Hazfeld ; pour la France, le baron de Bourqueny, notre ambassadeur à Vienne, et le comte Walewsky, ministre des Affaires étrangères.

Les séances s'ouvrirent le 25 février 1856, à l'hôtel du Ministère des Affaires étrangères. D'un commun accord, la présidence fut accordée à M. Walewsky.

Ces conférences aboutirent au traité de paix, qui fut signé le 30 mars. Voici les clauses générales du traité de Paris :

1° L'indépendance et l'intégrité de la Turquie étaient placées sous la garantie commune des puissances et la Russie renonçait à son droit exclusif de protectorat sur les Principautés danubiennes ;

2° La navigation du Danube était déclarée libre ; la Russie était écartée des bouches du fleuve par la perte de la Bessarabie maritime réunie à la Moldavie ;

3° La mer Noire était neutralisée, c'est-à-dire ouverte à la marine

marchande, mais fermée à la marine de guerre de toutes les nations;

4° Le sultan, en étendant par un firman les privilèges religieux de ses sujets non musulmans, enlevait aux puissances étrangères tout prétexte d'intervention dans les affaires intérieures de son empire.

Le traité de Paris arrêtait donc la marche de la Russie dépouillée de la domination de la mer Noire et du protectorat des chrétiens d'Orient; mais cet arrêt devait être momentané; après avoir été forcée d'ajourner ses projets, la Russie allait profiter, en 1871, de la situation faite à l'Europe par la guerre franco-allemande, pour demander et obtenir la revision du traité de 1856 et annuler ainsi les résultats de la guerre de Crimée.

Les Principautés Danubiennes. — Il avait été décidé que la question des Principautés danubiennes, qui venaient d'être soustraites à l'influence russe, serait réglée par une conférence européenne. Malgré le vœu des deux provinces, qui aspiraient à former un seul État, la conférence de Paris (1858) en fit, sous le nom des Principautés-Unies, deux États distincts tributaires de la Porte; mais les habitants tournèrent l'obstacle en nommant le prince Alexandre Couza, hospodar en Moldavie et en Valachie. La Porte reconnut d'abord cette double élection (1859), puis, deux ans plus tard, l'union des deux principautés en un seul État, qui prit le nom de Roumanie. Couza, renversé par une révolution en 1866, devait être remplacé par le prince Charles de Hohenzollern, de la maison royale de Prusse.

Évacuation de la Crimée.

Retour des troupes. — Le traité du 30 mars 1856 fixait, pour l'évacuation de la Crimée, un délai de six mois : il ne fallut que la moitié de ce temps pour opérer le rapatriement de l'armée.

Nos troupes avaient été, pendant l'hiver, ravagées par le typhus. Aussi, lorsque leur retour fut décidé, on prit de grandes précautions sanitaires pour soustraire le pays à l'invasion du fléau. En plus, il fut arrêté que tous les corps seraient soumis à une quarantaine d'observations sur un point isolé du littoral. Trois grands campe-

ments furent établis : à l'île de Porquerolles, à l'île Sainte-Marguerite, et sur la plage de Cavalaire, près Saint-Tropez.

Le matériel ramené en France pouvait être évalué à 50 millions de kilogrammes, dont 38 millions de matériel français et 12 millions de matériel russe.

Les récompenses. — Napoléon III avait conféré au maréchal Pélissier, en récompense de ses services, le titre de duc de Malakoff. A l'occasion de la naissance du Prince impérial, il donna le bâton de maréchal au général Canrobert et au général Bosquet. Il conféra également cette haute dignité à notre compatriote, le maréchal Randon, gouverneur de l'Algérie, qui devait s'illustrer bientôt par la conquête de la Grande-Kabylie. Les soldats reçurent de nombreuses décorations et des médailles militaires.

Le sultan et le roi de Sardaigne accordèrent aussi des décorations aux officiers et aux soldats de l'armée française. La reine d'Angleterre avait décidé qu'une médaille spéciale, instituée pour perpétuer le souvenir de la campagne de Crimée, serait remise à tous les militaires qui avaient combattu sous les murs de Sébastopol. La même médaille devait décorer la poitrine des soldats français et celle des soldats anglais. Ce fut le duc de Cambridge qui, le 15 janvier 1856, donna ces médailles aux troupes de Crimée présentes à Paris. Quelques jours après, l'ambassadeur d'Angleterre remit aux généraux, amiraux et officiers supérieurs qui s'étaient le plus distingués, les insignes de l'ordre du Bain.

De son côté, Napoléon III mit à la disposition du gouvernement britannique des décorations de la Légion d'honneur, destinées à être conférées aux officiers et soldats anglais.

Le cimetière français de Sébastopol. — La France avait laissé en Crimée beaucoup de ses enfants, morts à l'ennemi ou décédés à la suite de maladies.

Lors du congrès de 1856, on avait placé, sous la sauvegarde de la Russie, les sépultures des soldats des armées alliées. Toutes les tombes furent conservées. Cependant, comme elles étaient dispersées, le temps devait rendre leur entretien bien difficile. Par ordre de Napoléon III, des dispositions furent prises pour réunir dans une seule enceinte toutes les tombes françaises, éparses sous les murs

de Sébastopol. Le terrain concédé par le gouvernement russe pour cette pieuse destination, avait servi d'emplacement à notre grand quartier général ; c'est un carré d'un hectare de superficie, maintenant protégé par une muraille en pierres de taille. Toutes les divisions de notre armée, les armes spéciales de l'artillerie et du génie, la marine, les services administratifs, y ont chacun un monument funéraire rappelant, par sa forme et par sa disposition intérieure, les « columbaria » que l'on voit aux environs de Rome ; et toutes les fois qu'une inscription individuelle a pu être recueillie, elle a été soigneusement rapportée dans la nouvelle sépulture de nos officiers et de nos soldats.

Au centre du cimetière, s'élève un imposant mausolée spécialement destiné aux restes des généraux Brunet, Breton, de Lavarande, de Pontévès, Rivet, de Saint-Pol et Perrin de Jonquières ; les corps des généraux Bizot, Mayran, de Lourmel et de Marolles ont été transportés en France pendant la campagne.

Les travaux d'aménagement de la nécropole, commencés dans les premiers mois de 1863, furent terminés en 1864. Le mardi 25 octobre 1864, par les soins du capitaine du génie Bizard-Falgas, eut lieu la translation des dépouilles mortelles de sept officiers généraux dans le monument funéraire qui leur était consacré. Le cimetière français de Sébastopol est confié à la garde d'un de nos capitaines en retraite.

Rentrée en France des Combattants de Crimée.

Réception à Grenoble. — Dans une séance extraordinaire tenue le 8 juillet, sous la présidence de M. Crozet, maire, le Conseil municipal émit, à l'unanimité et par acclamations, le vote suivant :

Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil délibère qu'une réception solennelle sera faite par la Municipalité aux corps de troupes venant de l'Armée d'Orient et vote à cet effet, par provision, un crédit de 5,000 francs.

Le Conseil charge en même temps une Commission, composée de MM. Arnaud, Charbonnel-Salle, Dupont-Delporte, Mollard, Penet, Reynaud et Gustave Roux, de régler, de concert avec M. le Maire, les détails de la réception.

La Commission se réunit le 9 juillet; elle adopta ces dispositions générales :

1° Le banquet offert à l'armée aura lieu le 20 juillet, dans l'après-midi, sur la terrasse du Jardin de Ville;

2° Une table, de 100 mètres de longueur sur 1 m. 30 de largeur, sera disposée au milieu de l'allée ;

3° La Commission s'entendra avec un seul traiteur pour le dîner, y compris le vin;

4° Une tente sera disposée sur toute la longueur de la table. M. Verlot, jardinier en chef, est chargé d'examiner tous les arbres et de s'assurer de leur solidité.

Ce fut M. Sigaud, maître d'hôtel, qui fut chargé de fournir le dîner.

PROCLAMATION DU MAIRE

VILLE DE GRENOBLE

Entrée des troupes venant de l'Armée d'Orient.

CONCITOYENS,

Plusieurs corps de troupes qui font partie de notre brave Armée d'Orient viennent tenir garnison à Grenoble.

Averti que le 47e régiment de ligne, qui ferme la marche, fera son entrée dans nos murs dimanche prochain, 13 de ce mois, je m'empresse de vous en informer.

Je ne viens pas vous demander de faire à nos vaillants soldats un accueil digne de la gloire qu'ils ont conquise, digne des services si éminents qu'ils ont rendus à l'Empereur et à la Patrie : cet accueil est depuis longtemps résolu dans vos cœurs, et vous êtes impatients, je le sais, de saluer leurs lauriers et leurs nobles drapeaux de vos sympathiques acclamations et de votre éclatante reconnaissance.

Je viens seulement, chers Concitoyens, vous communiquer le programme de la fête cordiale que nous leur préparons.

Du programme nous extrayons ces quelques passages :

... Le régiment entrera en ville par la porte Créqui, à onze heures du matin, dimanche 13 de ce mois.

M. le Préfet, M. le Général et l'État-Major se porteront à sa rencontre. Le Corps municipal, escorté par la Compagnie des sapeurs-pompiers, attendra le régiment à la porte, qui sera décorée en forme d'arc de triomphe.

... M. le Général passera en revue le régiment sur la place Grenette. Les édifices publics seront pavoisés dès le matin et illuminés le soir.

... Le dimanche suivant 20 de ce mois, la Municipalité offrira un banquet, au Jardin de Ville, à tous MM. les Officiers de la garnison : les sous-officiers et les soldats y seront représentés par des députations.

Ceux de ces derniers militaires que le défaut d'espace ne permet pas d'y admettre, recevront de la ville une distribution de vin.

Fait à Grenoble, en l'Hôtel de Ville, le 11 juillet 1856.

Le Maire,
L. CROZET.

Les corps de troupes de Grenoble furent invités à se faire représenter au banquet du 20 juillet, par des délégations de sous-officiers et de soldats.

La garnison comprenait, en 1856, les 5e régiment d'artillerie, 57e de ligne, 47e de ligne, des dépôts du 1er bataillon de chasseurs à pied, du 15e bataillon de chasseurs à pied, du 10e bataillon de chasseurs à pied et des ouvriers d'administration.

Les officiers furent convoqués individuellement : nous donnons à la page suivante un spécimen de la lettre adressée à chacun d'eux.

Les militaires habitant Grenoble et réformés à la suite de blessures reçues au cours de la campagne, et dont les noms suivent, reçurent également une invitation spéciale :

MM. Joseph Liotard, du 2e zouaves ; Pierre Charpene, du 2e zouaves; Célestin Chabanne, du 1er chasseurs à pied ; Auguste Radiat, du 20e de ligne; Charles Belile, du 102e de ligne, et Bourgeat, du 4e chasseurs à pied.

Le Maire de la ville de Grenoble, au nom du Corps municipal,

A l'honneur d'inviter Monsieur.....

à dîner au Jardin de Ville, dimanche prochain, 20 juillet, à quatre heures et demie très précises.

16 juillet 1856.

En uniforme.

On entrera par la grille de la rue Montorge.

On est prié de conserver cette lettre : une flamme tricolore indiquera la partie de la table à laquelle l'invité devra se placer.

Le Banquet. — Le 20 juillet, à quatre heures et demie du soir, sur la terrasse du Jardin de Ville, eut lieu le banquet.

« Le temps était superbe ; les longues rangées de tables devant lesquelles prirent place les notabilités et les militaires aux uniformes divers, sous les vertes frondaisons des marronniers séculaires, présentaient un coup d'œil tout à la fois original et grandiose. »

Le banquet fut présidé par MM. Crozet, maire, et Bérard, préfet de l'Isère.

A la table d'honneur se trouvaient :

Le premier Président de la Cour impériale, le général de Solliers, l'Évêque, le Colonel sarde, M. Almeras-Latour, premier avocat général, M. Duport-Lavilette, M. Bertrand, président du Tribunal, M. Arnaud, député au Corps législatif ; les représentants des principales administrations départementales et locales ; M. Gueymard, ingénieur en chef ; les membres du Conseil municipal ; le colonel du 47e de ligne ; les chefs de bataillon du 47e, du 57e, du 10e chasseurs à pied et du bataillon sarde ; le chef d'escadron du 5e d'artillerie, etc.

Dans chaque section étaient placés un sous-officier et un des combattants de Crimée, décorés et médaillés.

Au dessert, le Préfet de l'Isère prononça un long discours.

Après avoir porté la santé de l'Empereur, de l'Impératrice et du Prince impérial, M. Bérard s'écria : « Vive le roi Victor-Emmanuel ! »

Le commandant général de la division de Chambéry, comte de Biscaretti, répondit au Préfet, en levant son verre à la santé de la famille impériale et à l'alliance française et sarde, « qui devait être éternelle ».

Le Maire prit à son tour la parole. Il glorifia, « en termes vraiment des plus heureux », les troupes de l'armée d'Orient de leurs hauts faits, et, « interprète de toute la population grenobloise », il remercia les personnalités qui avaient répondu à son invitation.

Le général de Sollières, « au nom de tous les soldats français », exprima des sentiments de vive gratitude à nos concitoyens pour la belle réception faite aux combattants de Crimée. Le général termina son discours par un vif éloge du patriotisme des Dauphinois et rappela, au milieu des applaudissements unanimes, les noms des hommes de guerre modernes originaires de notre province, Lapoipe, Alméras, Brun, Bizanet, Rey, Barral, Debelle, Rogniat, Marchand, Dode, Randon, de Luzy, Vinoy, Gagnon, Corréard.

A la sortie du banquet, la foule, qui stationnait dans le Jardin de Ville et dans les rues voisines, « accueillit par des vivats frénétiques la sortie des convives ».

Les dépenses de la réception, à Grenoble, des troupes de l'armée d'Orient s'élevèrent à la somme totale de 8,515 francs.

Société fraternelle des combattants de Crimée.

Le 8 septembre 1891, un certain nombre d'anciens militaires de l'armée d'Orient, résidant à Grenoble et dans la banlieue, décidèrent la création de la *Société fraternelle des combattants de Crimée.* A son début, la Société se composait de 40 membres : aujourd'hui, par suite de décès ou de démissions, elle n'a plus que 27 adhérents, dont voici les noms :

Frédéric Mary, président; Ayel, vice-président; Eymard, trésorier; Jean Mure, porte-drapeau; Joseph Bouvier, secrétaire;

Sociétaires : François Blanc, François Brunet, Joseph Bouvier, Jean Bit, Eugène Bobichon, Pierre Boé, Victor Chabanne, Cayen, Gros dit Bonivard, Isidore Jacquier, Joseph Masset, Antoine Morel, Joseph Morel, Eugène Peyron, Gustave Roucoule, Reybaud, Étienne Sarret, André Viallet, André Faure, Joseph Gandy, Barret et comte de La Mousset.

Membres décédés depuis la fondation de la Société : Henry Trouillon, Jean Frédéric, Jean-Baptiste Brot, capitaine en retraite, ancien président; Casimir Satre, Emile Chaix, officier de marine en retraite, ancien président; Pierre Cottavoz, François Chevalier, Pierre Vial et Jean Béraud.

Extrait des statuts de la « Société fraternelle des combattants de Crimée ». — Le but de la Société est de grouper en famille, soit dans des réunions, soit dans un banquet annuel, qui a toujours lieu le jour de l'anniversaire de Sébastopol (8 septembre 1855) ou le dimanche qui suit cette date, ces vaillants soldats de Crimée et de resserrer les liens d'amitié fraternelle qui se sont formés pendant ces glorieux combats d'Inkermann, de Trakir, de l'Alma, de Balaklava et de Sébastopol, qui leur ont appris à connaître et à apprécier cette noble et sympathique armée russe, devenue leur alliée et amie et qui aujourd'hui encore ne la cède à aucune, en valeur, en discipline et en bravoure !...

Vive la Russie ! Vive la France !

Tous les sociétaires sont titulaires de la médaille de Crimée, avec une ou plusieurs agrafes portant les noms des batailles auxquelles ils ont assisté.

L'arrondissement de Grenoble compte actuellement (janvier 1900) environ 300 vétérans de l'armée d'Orient.

Pensions Napoléon Ier. — Le 10 novembre, M. Bérard, préfet de l'Isère, fit parvenir aux maires du département la circulaire suivante :

MESSIEURS,

Par son testament immortel, l'Empereur Napoléon Ier avait légué son domaine privé : moitié aux officiers et soldats de l'armée fran-

çaise qui avaient combattu depuis 1792 jusqu'en 1815, et moitié aux villes et campagnes d'Alsace, de Lorraine, de Franche-Comté, de Bourgogne, de Champagne, du Forez et du *Dauphiné,* qui avaient souffert par l'une ou l'autre invasion.

Le domaine privé de l'Empereur ne reçut point la patriotique destination qui lui était assignée; mais, fidèle à la pensée de son auguste prédécesseur, l'Empereur Napoléon III n'a pas oublié les provinces jadis déshéritées de ce legs glorieux, et, par un décret du 5 août 1854, 1,300,000 francs leur ont été attribués. Chacun des vingt-six départements qui les composent a donc reçu 50,000 francs, et celui de l'*Isère* a participé pour cette somme à cet acte de réparation.

Veuillez, je vous prie, en porter la nouvelle à la connaissance des populations; j'espère qu'elle sera accueillie par elles avec la plus vive et la plus entière reconnaissance, et qu'appréciant tout le prix qui se rattache au témoignage d'intérêt dont, à son lit de mort, Napoléon Ier les a honorées, elles sauront en conserver le religieux souvenir.

L'Empereur, dans son inépuisable sollicitude pour les malheureux, n'a pas voulu que la somme allouée à chaque département fût consacrée à des secours individuels et passagers, mais bien à une institution durable de bienfaisance.

Consulté sur l'exécution de cette noble pensée, le Conseil général de l'Isère a émis le vœu que le legs de 50,000 francs, attribué au département, serait placé en rentes sur l'État, pour le produit en être affecté à la création de *pensions Napoléon, de 100 francs* chacune, au profit de vieillards des deux sexes et principalement d'anciens militaires ou de veuves d'anciens militaires, offrant, les uns et les autres, des conditions de pauvreté et de parfaite moralité.

Le Gouvernement a approuvé cette destination et l'institution des *pensions Napoléon* est aujourd'hui un fait accompli qui vient ajouter une œuvre de bienfaisance de plus à celles dont s'honore, à juste titre, le département...

Cette institution fut mise en activité à partir du 1er janvier 1857.

Préfecture de l'Isère. — Le 11 décembre, M. Le Provost de Launay fut nommé préfet de l'Isère, en remplacement de M. Bérard, qui venait d'être désigné pour occuper les fonctions de trésorier-payeur général du département.

Notre-Damé-de-l'Osier.

« Le deuxième anniversaire séculaire de « l'apparition de la Vierge » à l'Osier, près Vinay (Isère), fut célébré, en grande pompe, le 8 septembre 1856. A l'occasion de cet anniversaire, Pie IX octroya au pèlerinage tous les privilèges d'un jubilé. L'affluence des fidèles fut considérable; malgré la pluie torrentielle qui commença la veille et continua pendant une partie du jour de la fête, le nombre des pèlerins qui couvrirent la colline ne fut pas évalué à moins de trente mille, d'après une relation de la fête conservée dans les archives des missionnaires.

La solennité fut rehaussée par la présence de Mgr Ginouilhiac, évêque du diocèse; de Mgr Mazenod, évêque de Marseille, fondateur et supérieur général de la congrégation des Oblats, et de Mgr Guigues, de la même congrégation, évêque d'Otawa, dans le Canada. Plus de 400 prêtres étaient accourus. Longtemps avant le jour, le saint sacrifice de la messe commença d'être offert sur les nombreux autels mis à la disposition des prêtres, qui s'y succédèrent sans interruption durant toute la matinée... Une vaste estrade avait été dressée derrière la chapelle de Bon-Rencontre pour la célébration des offices en plein air... Ce fut l'évêque de Marseille qui officia... A l'issue de la messe pontificale, le P. Gondrand adressa une allocution à l'immense auditoire. L'orateur touchait à la fin de son discours lorsque la pluie revint, qui lui coupa la parole et obligea chacun à fuir pour chercher un abri. (*Esquisse sur le pèlerinage de Notre-Dame-de-l'Osier,* par le R. P. Berne.) »

Le récit qui précède nous amène à établir l'historique du pèlerinage de Notre-Dame-de-l'Osier.

Dans les environs de la ville de Vinay (Isère) se trouve une paroisse appelée Notre-Dame-de-l'Osier, du nom d'un sanctuaire de la Vierge, « qui serait apparue en cet endroit », au mois de mars 1656. Assis au milieu d'un groupe de collines, tantôt boisées, tantôt tapissées de riches vignobles ou de riantes prairies, le sanctuaire occupe un des sites les plus gracieux que l'on puisse rencontrer.

La distance de Vinay au village de l'Osier est de quatre kilomètres.

On les parcourt sur une route large et facile, ayant à sa droite

une colline à pente douce et richement cultivée ; à sa gauche, une prairie qui étale au regard sa riche verdure... C'est par Vinay que le plus grand nombre de fidèles arrivent au pèlerinage, et cela s'explique par les facilités de locomotion que donne la voie ferrée.

*
* *

Deux faits « miraculeux » motivèrent la création du pèlerinage.

Au XVIIe siècle, la religion réformée comptait de nombreux adeptes dans toute la contrée qui forme aujourd'hui le canton de Vinay. Le bourg de l'Albenc, notamment, en était presque entièrement peuplé. Un de ces protestants, nommé Port-Combet, vivait dans un hameau perdu dans les bois et qu'on appelait les Plantées. La femme de Port-Combet, Jeanne Pélion, était catholique, « ce qui n'empêchait pas cet homme de nourrir contre la religion la haine la plus obstinée. Il affectait de profaner les solennités de l'Église et surtout celles consacrées à la mère de Dieu ».

« Or, en l'année 1649, survint le 25 mars, jour de la fête de l'Annonciation, qui à cette époque était d'obligation dans toute la catholicité. Port-Combet n'eut garde de déroger à ses habitudes impies ; dès le matin, il se rendit au travail. Muni d'une serpette et d'une échelle, il se dirige vers un osier de haute taille, pour en couper les branches. Mais, ô prodige ! à chaque coup de serpette, le sang jaillit en abondance. En un instant, ses mains et ses vêtements en sont inondés... Il constate avec évidence que c'est de l'osier même que le sang jaillit à gros bouillons. Aussitôt il descend de son échelle, en proie à une émotion profonde, et regagne son logis... Il recommande à ses enfants de se mettre à genoux et de prier ; car, dit-il, un grand miracle vient d'arriver. Sa femme était absente momentanément ; il va au-devant d'elle et lui raconte son étrange aventure... Au récit de son mari, elle veut connaître de ses yeux le théâtre de l'événement. Arrivée devant l'arbre miraculeux, elle voit les branches abattues, toutes sanglantes... A son tour elle gravit l'échelle et se met à couper quelques rameaux, le prodige ne se renouvelle pas. Port-Combet tente lui-même de couper à nouveau ; aussitôt le sang recommence à couler, et avec plus d'abondance que la première fois...

L'hérétique, consterné, fait appeler un de ses voisins, Louis

Caillat. Le voisin accourt et voit Port-Combet tout ensanglanté, et l'arbre lui-même teint également d'un sang encore frais. Pour la serpette, sous le tranchant de laquelle le sang a coulé, elle est entièrement rougie, et les manuscrits du temps mentionnent cette particularité remarquable, qu'elle ne put jamais en être lavée complètement, quoique Jeanne Pélion s'y fût appliquée avec le soin le plus opiniâtre. Ce sang miraculeux s'y était en quelque sorte incrusté, pour en faire comme un témoin permanent de son origine surnaturelle... Mais ce n'est pas tout encore : le voisin Caillat désira essayer, lui aussi, si le prodige recommencerait sous sa main. Il coupa donc quelques branches, et l'osier ne donna pas une goutte de sang. On assure qu'alors, pour la troisième fois, Port-Combet reprit sa serpette, et que sous ses coups le sang recommença aussitôt à couler avec une abondance toujours croissante, comme si le Ciel eût voulu lui faire mieux comprendre que c'était contre lui seul que ce sang s'élevait. »

Le bruit de cet événement se répandit vite dans le voisinage ; de tous les environs on accourait au hameau des Plantées, voir l'osier miraculeux. L'autorité civile d'abord, et l'autorité ecclésiastique ensuite, ouvrirent une enquête. L'évêque de Grenoble nomma commissaires délégués MM. Henri Dumoulin, curé de Tullins, Jean Moron, curé de Poliénas, et Duport, secrétaire de l'évêché. Tous les témoins cités déclarèrent avec assurance la vérité du fait dont il était question : Port-Combet, quoique protestant, maintint ses affirmations premières. Les résultats des enquêtes furent identiques ; « la vérité du prodige était constatée ». Port-Combet fut condamné, par les juges séculiers, à trois livres d'amende comme profanateur d'une fête de l'Église.

Sept ans se passèrent, les gens de foi continuèrent à venir des localités voisines demander des faveurs à la Vierge, devant l'osier miraculeux. Mais, en général, les masses demeurèrent indifférentes, et la province du Dauphiné sembla même ne pas connaître le prodige. Un second miracle allait avoir lieu.

« Vers le milieu du mois de mars 1656, Port-Combet était allé, un matin, labourer un champ peu éloigné de son habitation. Tout à coup il aperçoit, à une certaine distance, sur le penchant d'un monticule appelé l'Épinouse, une dame vêtue de blanc, enveloppée en partie d'un manteau bleu, et dont la tête était couverte d'un voile

noir abattu sur son visage... La dame, malgré le voile noir abaissé sur son visage, resplendit d'une beauté incomparable, et son port respire tant de grandeur et de majesté que notre protestant en éprouve un saisissement extrême. Elle s'arrête devant l'attelage des bœufs, et s'adressant à Port-Combet, lui dit : « A Dieu sais-tu, mon ami, que dit-on de cette dévotion ? Y vient-il beaucoup de monde ? — Bonjour, Madame, répond le protestant ; il vient assez du monde par-delà. — S'y fait-il beaucoup de miracles ? reprit la dame. — Oh ! de miracles ! » Et là-dessus, piquant ses bœufs, il veut reprendre son travail. Mais la dame, — en qui l'on a déjà reconnu la sainte Vierge, — élève la voix : « Arrête, dit-elle, arrête tes bœufs. Ce huguenot qui a coupé l'osier, où demeure-t-il ? Ne veut-il pas se convertir ? — Je ne sais pas, dit-il ; il demeure bien par-delà. » Alors la sainte Vierge reprenant avec autorité : « Ah ! misérable, tu crois que je ne le sache pas, que tu es toi-même ce huguenot ? » Et comme le laboureur veut poursuivre sa tâche, la sainte Vierge l'interpelle plus vivement : « Si tu n'arrêtes pas tes bœufs, je les arrêterai bien. » — « Oh ! dit-il enfin, je les arrêterai bien moi-même, Madame. » Ce qu'il fit à l'instant. « Sache donc, reprit la Vierge, que le temps de ta fin est proche. Si tu ne reviens pas à la véritable religion, tu seras un des plus grands tisons d'enfer qui fût jamais. Mais si tu changes de religion, je te protégerai devant Dieu. Dis à tous que leurs prières ne sont point assez ferventes : que s'ils les font plus ferventes, ils recevront beaucoup plus de grâces et de faveurs de Dieu ; qu'ils ne négligent pas la source de grâces que Dieu leur a ouverte dans sa miséricorde. » Port-Combet pique ses bœufs, impatient d'achever sa raie pour reprendre la conversation. Mais quand il se retourne, il s'aperçoit que la dame inconnue n'est plus là et qu'elle s'en retourne par la même voie qu'elle avait suivie pour venir à lui. Il abandonne ses bœufs et court après elle. Après une course à travers champs et bois, le pauvre huguenot, repentant, croit enfin pouvoir atteindre la dame et se jeter à ses pieds. Il n'est plus éloigné d'elle que d'une douzaine de pas, lorsque la Vierge s'élève dans les airs et disparaît à ses yeux.

A la suite de cette apparition miraculeuse, Port-Combet résolut de se convertir, la Vierge lui avait annoncé sa mort prochaine. Au moment d'en venir à l'accomplissement de sa résolution, le protestant hésite. Le souvenir des menaces de ses coreligionnaires assiège

son esprit... Le 14 août, cet homme fut saisi d'une fièvre violente, qui en quelques heures mit sa vie en danger. Il comprit que le temps de sa fin approchait..... Il demanda le prieur des Augustins, de Vinay, se confessa et abjura toutes ses erreurs..... Enfin, ayant sollicité comme dernière grâce la faveur d'être enterré auprès de son osier miraculeux, Port-Combet rendit le dernier soupir le 22 août, et il fut enterré conformément au désir qu'il avait exprimé.

Sa conversion fut promptement suivie de celle de son fils et de ses cinq filles. Plusieurs autres protestants suivirent leur exemple, et à partir de ce temps, le mouvement de retour à l'Église catholique ne se ralentit plus parmi les sectateurs de Calvin, si bien qu'en peu de temps le protestantisme disparut entièrement de la contrée. »

Nous avons déjà vu que la divulgation du prodige arrivé le 25 mars 1649 avait provoqué une affluence notable de fidèles, qui voulaient voir de leurs yeux l'arbre miraculeux... C'était le pèlerinage à Notre-Dame-de-l'Osier, qui déjà prenait naissance..... Après l'apparition de 1656, la piété catholique se porta avec un nouvel élan vers les lieux miraculeux..... Sous l'inspiration de M. Fais, curé de Vinay, M^me^ Jeanne de la Croix de Chevrières, dame de Revel, persuada aux directeurs de l'Association, établie à Grenoble, pour la propagation de la foi, d'acquérir le terrain où était planté l'osier miraculeux et elle mit à leur disposition la somme nécessaire pour cette acquisition. L'achat eut lieu 8 jours avant que Port-Combet ne tombât malade, c'est-à-dire le 6 du mois d'août 1656. Et l'on résolut aussitôt d'ériger une croix près de l'osier, en attendant qu'il fût possible d'y bâtir une chapelle. La croix fut plantée le 14 septembre. A partir de cette époque le pèlerinage prit un essor tout à fait inattendu... Après avoir prié à l'ombre de l'osier, les pèlerins allaient visiter le coin du champ des Plantées où le laboureur avait conversé avec la Vierge. De bonne heure, une chapelle fut érigée en cet endroit, sous le vocable de Notre-Dame-de-Bon-Rencontre..... Les relations du temps attestent que les miracles devinrent nombreux et éclatants devant l'osier miraculeux.

Peu après, le marquis de l'Estang, seigneur de Vinay, pressé par les sollicitations de son épouse, Marguerite de Montagny, fit édifier

un petit oratoire, dans lequel on enferma l'osier miraculeux, qui, paraît-il, s'était desséché à la suite du prodige dont il avait été l'instrument. Mgr Scarron, évêque de Grenoble, donna l'autorisation de célébrer la messe dans cet oratoire et dès le mois de décembre 1656, les cérémonies du culte commencèrent. Le marquis de l'Estang voulut que ses vassaux se rendissent à l'oratoire de l'osier, en procession solennelle aux prochaines fêtes de Noël, pour honorer le mystère du verbe incarné. Il en eût fallu moins pour exciter la piété des populations, « déjà puissamment éveillée par les nombreux miracles qui s'opéraient ».

Nous extrayons d'un manuscrit authentique quelques récits concernant les miracles :

« De toute part presque du monde, l'on vit arriver des vœux rendus (c'est-à-dire des ex-voto) des grâces reçues par l'intercession de la très sainte Vierge ; des morts ressuscités ; des boiteux quitter leurs potences et reprendre toute liberté de marcher ; des aveugles privés des puissantes dispositions de la nature pour voir, les reprendre de nouveau ; l'on vit encore des criminels (c'est-à-dire des prévenus) délivrés ; des faux accusés sans secours humains, justifiés miraculeusement ; des merveilles perpétuelles ; des concours de monde surprenants ; des 25 à 26 processions par jour, arriver de 15 à 20 lieues de distance, et enfin des oblations considérables en vertu des grâces reçues par l'intercession de la très sainte Vierge. »

Le concours des fidèles prit des proportions de jour en jour plus étonnantes. Un an après, la marquise de l'Estang, qui venait de succéder aux biens et aux droits de son mari, jetait les fondements d'une vaste chapelle, qui a subsisté jusque dans ces derniers temps, sous le nom de sanctuaire ou d'église de Notre Dame-de-l'Osier. Par suite, le hameau des Plantées perdit son nom ancien pour prendre celui de Notre-Dame-de-l'Osier, que lui décerna la voix populaire. Pierre de Boissac, dans sa courte *Relation*, publiée en 1659, et qui embrasse deux ans environ, mentionne 40 miracles importants qui, à cette époque, produisirent une grande sensation dans le pays.

En 1663, l'évêque de Grenoble résolut d'établir une communauté de prêtres à Notre-Dame-de-l'Osier. Une ordonnance épiscopale fut donc publiée, qui instituait un grand séminaire auprès du sanctuaire.

et en même temps confiait aux directeurs de l'œuvre nouvelle la charge de desservir le pèlerinage. Mais, à la suite de certaines difficultés d'administration, le séminaire fut transféré ailleurs avec son personnel dirigeant. Les Augustins, de Vinay, remplacèrent les séminaristes ; ils prirent possession de leur nouveau poste en 1664. Quelques années après, les Augustins construisaient le couvent qui existe encore aujourd'hui. Sous cette gestion, le pèlerinage prit un nouvel essor ; le sanctuaire de l'Osier fut plus que jamais le point de mire de la dévotion publique et sa gloire fut portée au comble.

Les Augustins ont relaté dans un ouvrage les miracles qui eurent lieu pendant un grand nombre d'années. Leur nomenclature s'arrête au 30 septembre 1748. De cette époque à la fin du XVIII^e^ siècle, aucun nouvel écrit ne fut publié sur Notre-Dame-de-l'Osier. D'ailleurs beaucoup de documents furent détruits au milieu de la tourmente révolutionnaire et il a été impossible de reconstituer la totalité des registres des Augustins.

En 1789, frappés, comme les autres religieux de France, par la loi qui abolissait tous les instituts religieux, les pères Augustins de l'Osier furent contraints d'abandonner le sanctuaire dont ils avaient la garde depuis plus de 125 ans. Le culte cessa, l'oratoire fut profané. Une bande armée envahit les bâtiments des religieux ; dans la chapelle, les vases précieux, les ornements, les reliquaires, tout fut pillé ou mis en pièce. Les objets de pure dévotion, ex-voto, images, statues diverses, furent entassés pour être brûlés. On dit que plusieurs voitures furent chargées de ces divers objets. La statue « miraculeuse », elle-même, fut précipitée, du lieu élevé où elle était placée, sur le sol. Elle se rompit en plusieurs pièces. Des femmes pieuses s'emparèrent de ces fragments et les enfouirent secrètement au fond d'un ravin. Un commissaire de la République vint à l'Osier. Il brisa la châsse qui renfermait le bois de l'osier miraculeux et ordonna de jeter au vent la poussière et de faire brûler le reste de l'arbre.

L'habitant du pays chargé de cette besogne profita de l'absence momentanée du fonctionnaire pour enlever ce qui restait de l'osier miraculeux et de le faire disparaître en le cachant sous terre. Plus tard, il remit son dépôt entre les mains de M^gr^ Simon, évêque de Grenoble.

Quelques années après la Révolution, le sanctuaire fut restauré, la statue miraculeuse de la Vierge, exhumée et rajustée dans ses fragments, reprit place au-dessus de l'autel. L'osier miraculeux fut aussi rendu à la vénération des fidèles, qui recommençaient leurs visites. Alors, non seulement les pèlerins ne trouvèrent plus à l'Osier les ressources abondantes que leur piété rencontrait autrefois, mais encore pendant un temps considérable ils se virent privés des soins les plus ordinaires. Une pauvre fille du hameau s'occupait seule de l'entretien de l'oratoire, elle donnait à baiser la relique de l'osier, et recevait l'obole dont les fidèles accompagnaient cet acte religieux.

L'autorité diocésaine essaya d'améliorer cette situation, en chargeant le curé de Vinay d'aller célébrer la messe et de donner des instructions dans le sanctuaire de la Vierge. Malgré le zèle de ce prêtre et de celui qui lui succéda, un état de choses défectueux ne cessa d'exister. Les personnes venues aux fêtes de la Vierge entendaient une simple messe basse. Pour occuper le reste de la journée, on prit l'habitude de danser, et le pèlerinage dégénéra bientôt en ce que l'on a coutume de désigner sous le nom de « vogue » dans nos contrées.

En 1830, M^gr^ Philibert de Bruillard, évêque de Grenoble, essaya de réagir contre la pente qui entraînait à sa ruine le pèlerinage de Notre-Dame-de-l'Osier; dans ce but il sollicita et obtint l'érection de la chapelle en l'église succursale et y plaça un prêtre à demeure. Le mal était trop grand, le pèlerinage était déchu de son caractère propre, et pour l'y ramener ce n'était point assez du dévouement d'un seul homme. Il fallait une communauté de prêtres. Un missionnaire de Provence, M. Dupuy, se préoccupait depuis plusieurs années d'entreprendre la restauration du pèlerinage. Il arriva à l'Osier en 1833, dans le but de réaliser son dessein.

Le couvent occupé autrefois par les Augustins, avait passé en diverses mains depuis qu'il avait été aliéné comme « bien national », mais il était resté debout, quoique dévalisé de tous ses ornements et l'on pouvait d'autant plus facilement en faire l'acquisition que le dernier propriétaire, qui était une communauté de Chartreuses, n'attendait qu'une occasion pour s'en dessaisir. M. Dupuy, ayant obtenu l'approbation de l'évêque de Grenoble pour son projet, acheta l'ancienne résidence des Augustins. M^gr^ Philibert de Bruillard, tou-

jours plus favorable à la tâche entreprise par le missionnaire, lui conféra le titre de curé de Notre-Dame-de-l'Osier.

M. Dupuy prépara seulement la restauration du pèlerinage. Bientôt, en effet, il transmettait ses droits aux Oblats de Marie-Immaculée, qui venaient s'établir à l'Osier.

« D'ailleurs, dit le R. P. Berne, les Oblats de Marie forment une congrégation à qui l'Église a confié la charge spéciale de propager le culte de la très sainte Vierge et qui, de plus, a pour but fondamental de se vouer à la conversion des âmes par le ministère de la mission : double titre qui devait les faire regarder comme les bienvenus dans un diocèse que Marie avait comblé depuis longtemps des témoignages de sa prédilection. »

Les Oblats furent donc accueillis avec bienveillance, et dès le milieu de l'année 1834, ils prenaient la direction du pèlerinage. Le Journal historique de la maison atteste, « en gémissant », les déceptions des premiers temps. Cependant, en 1837, l'affluence des pèlerins commença à s'accroître et l'année suivante on évalua à 600 le nombre des personnes qui accomplirent leurs devoirs religieux aux fêtes de Notre-Dame-de-l'Osier. Dès lors le pèlerinage prit, de jour en jour, une extension plus grande.

Aujourd'hui, Notre-Dame-de-l'Osier est un lieu de dévotion très fréquenté. Les bâtiments des communautés religieuses occupent la majeure partie du centre du village. Le nouveau sanctuaire, de style ogival, a été construit d'après les plans de M. Berruyer, architecte du diocèse. La voûte, portée à une hauteur remarquable par une double rangée de colonnes élancées, présente un coup d'œil du meilleur effet. La partie supérieure de l'église a cela de particulier qu'elle présente de front trois absides, formant trois chœurs parallèles, séparés par de forts pilastres. La chapelle de l'Osier Miraculeux possède tout à la fois la statue miraculeuse, couronnée en 1873, au nom du pape, et ce qui reste de l'osier miraculeux.

A une petite distance du sanctuaire principal se trouve la chapelle de Bon-Rencontre, ainsi nommée en mémoire de l'apparition de la Vierge à Port-Combet. Nous avons dit que, de bonne heure, un oratoire avait été érigé en cet endroit. En 1837, M. Dupuy fit agrandir considérablement cet oratoire qui, auparavant, pouvait à peine

contenir le prêtre et son servant, quand on y célébrait la messe. Plus tard, les Oblats de Marie y firent ajouter l'abside avec l'autel qui s'y trouve adossé.

En 1856, ils érigèrent la tour qui se dresse devant la chapelle, portant à son sommet la statue de Marie-Immaculée.

En dehors des édifices religieux dont nous venons de faire mention, deux établissements sont attachés au service du pèlerinage : la maison des missionnaires et la maison des sœurs de la Sainte-Famille. C'est dans la maison des missionnaires de Notre-Dame-de-l'Osier que les Oblats de Marie ont leur noviciat pour le Midi de la France.

*
* *

Nous renvoyons les personnes désireuses de posséder des renseignements spéciaux sur le miracle de l'Osier et la fondation du pèlerinage aux ouvrages suivants :

1° *Inventaire des Archives départementales antérieures à 1790,* rédigé par M. A. Prudhomme, archiviste du département de l'Isère (Allier frères, imp. Grenoble, 1899). — Voir « *Archives civiles,* série B (*suite*), tome III : Augustins de Notre-Dame-de-l'Osier, XVII^e^-XVIII^e^ siècles (161 articles) ; Miracles et fondation de la chapelle de l'Osier ; Abjurations d'hérétiques, XVIII^e^ siècle ; Confrérie du scapulaire de l'Osier, 1658-1674 ; Établissement des Augustins ; Visites pastorales, XVII^e^ siècle, etc. » ;

2° *Pèlerinage à Notre-Dame-de-l'Osier,* par un prêtre oblat de Marie-Immaculée ;

3° *Histoire abrégée de la dévotion à Notre-Dame-de-l'Osier,* publiée en 1749, par un des religieux augustins qui desservaient le sanctuaire avant la Révolution ;

4° *Relation des miracles opérés à Notre-Dame-de-l'Osier et écrite en deux langues en faveur des nations étrangères,* par Pierre de Boissac, membre de l'Académie française ; petit ouvrage publié en 1659. Le livre de Pierre de Boissac contient seulement le récit du miracle de l'osier sanglant, l'exposé des premiers actes du culte rendu à Notre-Dame-de-l'Osier et la relation des miracles les plus frappants opérés pendant les années 1657 et 1658 ;

5° *Déclaration de la nommée Jeanne Pélion,* femme de Port-Combet, le protestant qui donna lieu au miracle de l'osier san-

glant ; déclaration reçue et signée par quatre notaires royaux en 1688 ;

6° *Recueil des miracles allant de 1656 à 1681* ;

7° *Esquisse sur le pèlerinage de Notre-Dame-de-l'Osier,* par le R. P. Berne, oblat de Marie-Immaculée (Baratier et Dardelet, imp. Grenoble, 1884) ;

8° Opuscule de 32 pages : *Notre-Dame-de-l'Osier,* notice illustrée (Imprimerie de Notre-Dame-de-l'Osier, 1899).

La Gare de Grenoble.

Chemins de fer locaux et régionaux. — Les compagnies de Saint-Rambert à Grenoble, du Dauphiné, P.-L.-M. — Renseignements divers.

Le choix de l'emplacement de la gare de Grenoble engendra de nombreux conflits et la question resta pendante durant plusieurs années.

Le 22 avril 1854, 632 contribuables protestaient, par voie de pétition, auprès du Conseil municipal, contre une décision d'une commission d'enquête qui avait adopté un projet portant l'établissement de la gare au quartier de la Graille, près du Polygone.

Les soussignés, disait la pétition, ont l'honneur de vous exposer qu'ils viennent d'apprendre, avec peine, que la commission d'enquête, appelée à donner son avis pour l'emplacement de la gare du chemin de fer de Saint-Rambert à Grenoble, avait décidé qu'on devait la fixer à la Graille, près du Polygone, dans les propriétés de M. Réal et de Mme veuve Durand, sur la *commune de Fontaine.*

Permettez aux soussignés, Messieurs, de venir respectueusement protester contre un pareil choix, le pire de tous les projets proposés, sauf celui de la compagnie, soumis à l'enquête dont ils parleront ci-après.

Si on adoptait le projet de la commission d'enquête, la gare serait emplacée dans une localité tout à fait isolée, dans un lieu dangereux

et insalubre : en faveur d'une seule partie de la ville, d'un accès incommode et dangereux, au détriment d'une grande partie de la vieille et de la nouvelle ville, offrant cependant de plus grands avantages soit pour les entrepôts, soit pour la circulation.

Les soussignés disent que la gare serait dans un lieu dangereux et insalubre ; *dangereux,* parce qu'elle serait très rapprochée de l'Isère, dont les grosses eaux iraient quelquefois la submerger ; *insalubre,* parce qu'elle serait emplacée dans un lieu marécageux, sous l'influence des miasmes exhalés par les brouillards fréquents de l'Isère, par l'usine à gaz, par l'établissement des triperies, sous l'influence d'une atmosphère très rigoureuse et froide l'hiver, etc.

En faveur d'une partie de la vieille ville : parce que cette gare ne se trouverait qu'à une distance de 750 mètres de la porte Créqui, tandis qu'elle se trouverait éloignée de plus de 1,500 mètres de la porte de Bonne. Tous passeraient par la porte Créqui, et vous savez cependant tous, Messieurs, combien cette circulation est pénible, difficile et dangereuse à cause du vent qui y règne presque toujours avec force le long du quai ; à cause des rampes du pont ; et surtout à cause de la circulation déjà si fréquente dans ce quartier, et des nombreux contours à angle droit que l'on rencontre jusqu'à la place Grenette, qui est le point central et qui doit être le point de départ.

Vous reconnaîtrez, Messieurs, toute l'injustice qui surgirait d'un pareil état de choses pour la partie de la vieille ville depuis la place Grenette, les quartiers de Bonne et une partie de la nouvelle ville qu'il ne faut point cependant délaisser.

Les soussignés ont tous approuvé la délibération que vous aviez prise demandant à ce que la gare soit introduite dans la ville ; c'eût été sans doute plus avantageux pour tous ; mais puisqu'il y a impossibilité de l'obtenir dans l'intérieur, les soussignés viennent vous prier, Messieurs, de vous réunir de nouveau pour délibérer *sur le choix d'un emplacement qui relierait les deux portes de Créqui et de Bonne à peu près à distance égale, afin que les intérêts soient partagés ;* et à cet égard, les soussignés pensent que le projet tel qu'il a été soumis à l'enquête par M. l'Ingénieur de la compagnie serait celui que l'on devrait préférer. Il serait emplacé, la plus grande partie, sur le territoire de Grenoble, et comprendrait la gare des voyageurs et celle des marchandises, et les nouvelles construc-

tions que cette gare amènerait ne devraient vous donner aucune crainte, au contraire, puisque, inévitablement, elles se grouperaient autour de la gare sur les deux bords du cours et par conséquent sur le territoire de Grenoble.

Les soussignés, pénétrés des sentiments qui vous animent pour tous vos administrés, bien convaincus que vous n'avez en vue que le bien général de la cité et non point les intérêts de quelques-uns seulement, viennent avec toute confiance vous prier, Messieurs, de vous opposer fortement à l'exécution du projet de la commission d'enquête ; demander l'exécution du projet de la compagnie si judicieusement étudié et choisi par M. Fontenay, son ingénieur, qui, selon les soussignés, semblerait le mieux concilier tous les intérêts.

Bien convaincus que vous prendrez leur demande en considération, ils ont l'honneur d'être, etc.

Les pétitions, les protestations sous diverses formes, les propositions, concernant les emplacements de la « nouvelle gare », sont fort nombreuses, l'énumération, même succincte, en serait fastidieuse.

Contentons-nous de reproduire un des principaux imprimés, qui servit de bases aux réclamations de la majorité des signataires de « l'enquête préalable à l'établissement du chemin de fer de Grenoble à Saint-Rambert ».

Chemin de fer de Saint-Rambert. — Emplacement de la gare.

(Les observations que nous soumettons au public ont été consignées sur le registre ouvert pour l'enquête, où tous les intéressés sont invités à les signer.)

Les soussignés, habitants de Grenoble, après avoir pris connaissance de l'affiche ouvrant l'enquête préalable à l'établissement de la gare du chemin de fer de Grenoble à Saint-Rambert, viennent consigner ici leurs légitimes observations.

En l'état, trois points seulement sont connus : 1° celui en dehors de la porte de France, appuyé par M. le Lieutenant-Colonel du génie ; 2° celui de la Capuche, appuyé par M. le Colonel du génie ; 3° et celui du jardin de l'hospice, sur le cours, présenté par la compagnie concessionnaire ;

Si on adoptait le second projet, celui de la Capuche, il aurait pour effet de déshériter l'ancienne ville au profit de la nouvelle ; ce serait détruire le commerce tout entier des trois quarts de la ville au bénéfice de l'autre quart. L'équité et la raison repoussent ce projet.

Relativement au troisième projet, soutenu par la compagnie concessionnaire, l'établissement de la gare sur le jardin maraîcher de l'hospice ou au delà, les soussignés déclarent le repousser de toutes leurs forces. Ce projet, si on le laissait s'exécuter, détruirait pour jamais le commerce non seulement de l'ancienne ville, mais encore de la nouvelle. Cet emplacement est situé en dehors de la zone des servitudes militaires ; on verrait de nouvelles constructions s'élever tout autour, et tout le commerce roulant irait s'y grouper ; la population active et commerçante déserterait la ville pour aller se porter près du mouvement des locomotives, au centre des affaires.

Il reste donc le premier projet, celui en dehors de la porte de France : il est certain qu'il a pour lui les sympathies des habitants de l'ancienne ville, et c'est celui aussi qui blesserait le moins les intérêts des divers quartiers. En effet, c'est par la porte de France qu'arrivent toutes les marchandises et tous les voyageurs du Nord et du Midi ; ce serait donc au préjudice de droits acquis et en dehors de tout esprit de justice et d'équité que la gare serait établie ailleurs.

La compagnie seule aurait six à sept cent mille francs à dépenser de plus ; et, qu'est-ce, en définitive, qu'un supplément de dépense semblable, en présence des avantages immenses que la ville doit rencontrer dans ce projet ?

En conséqnence, nous adjurons l'Administration municipale, nous adjurons les principaux habitants de la ville de joindre leurs efforts aux nôtres ; il s'agit non seulement du présent, mais surtout de l'avenir de la ville.

On se le demande, à quoi auront abouti leurs vœux en demandant à l'Empereur, à son passage ici, le chemin de fer, en vue des intérêts de la ville et de ses habitants, si, par l'effet de l'établissement de la gare dans un local éloigné de la ville et en dehors de la zone des servitudes militaires, ces mêmes intérêts sont sacrifiés et foulés aux pieds ? Mieux eût valu ne pas le demander.

En outre, on rappelle à l'Administration qu'en 1816, il y eut rupture des digues du Drac, rive droite ; toute la plaine de Grenoble

jusqu'à la porte Créqui fut submergée et inondée... Ce fait se renouvela il y a quelques années ; il peut se représenter encore et détruire le chemin de fer. — En dehors de la porte de France, il serait à l'abri d'un semblable désastre. (Grenoble, imp. Maisonville, rue du Palais, 4.)

L'année 1856 se passa en pourparlers entre l'Administration municipale et la compagnie de Saint-Rambert à Grenoble.

Au printemps de 1856, le projet de placer la gare de Grenoble à la porte de France prit une certaine importance. Ce projet fut l'objet de discussions passionnées et la compagnie de Saint-Rambert, qui l'avait présenté, s'attira de nombreuses critiques.

Le Conseil municipal s'émut des bruits répandus dans le public et adressa de vives doléances à l'Administration supérieure.

Le 17 mai, le Maire crut devoir écrire au président du Conseil d'administration de la compagnie la lettre suivante :

Grenoble, le 17 mai 1856.

A Monsieur le duc de Valmy, président du Conseil d'administration du chemin de fer de Saint-Rambert.

Monsieur le Duc,

J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux copie d'une lettre qu'à l'invitation du Conseil municipal de Grenoble, j'ai adressée à S. Exc. M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.

Je sollicite votre attention si bienveillante et si éclairée, Monsieur le Duc, sur l'objet de cette lettre ; la ville de Grenoble sait combien elle vous doit de reconnaissance, elle est accoutumée à vous considérer comme le défenseur de ses intérêts, ou mieux encore, comme le créateur des grandes entreprises qui devaient assurer sa prospérité, et dans aucun temps elle ne voudrait faire de réclamations sans vous les soumettre et sans solliciter votre appui. Permettez-moi de dire qu'elle compte entièrement sur vous, Monsieur le Duc, que tout d'abord elle a pensé que vous ne l'abandonneriez pas.

La résolution *qui paraît avoir été prise* par le Conseil de la compagnie blesse tous ses intérêts, elle met au néant ses espérances

que lui avaient fait concevoir tous les projets dont on l'a entretenue jusqu'à ce jour, et si bien, si complètement résumés dans votre rapport, Monsieur le Duc, à l'assemblée générale de février. Nous sommes certains que vous voudrez bien le reconnaître.

En vous faisant l'envoi de la lettre ci-jointe, je vous prie de permettre, Monsieur le Duc, qu'à l'invitation aussi du Conseil municipal, j'ai l'honneur de vous transmettre la délibération que ce Conseil vient de prendre sur le même sujet : nous sommes persuadés que sa lecture vous prouvera que la compagnie est induite en erreur par des considérations excentriques, et que par votre haute influence la ville de Grenoble reprendra la position qui lui était assignée dans le réseau des Alpes, et qui, dans l'intention du Gouvernement, dans la vôtre, Monsieur le Duc, était d'abord créée pour elle.

Modifier les tracés qui ont été soumis aux enquêtes, placer, par l'établissement de la gare au lieu dit la Porte de France, une barrière aux entreprises futures, ce serait, je ne crains pas de le dire, transformer en préjudice pour la ville ce qu'elle avait cru trouver d'avantages dans la construction du chemin de fer.

Elle obtiendrait une route vers Lyon, une route vers Valence, voilà tout ; mais elle resterait confinée à ses montagnes, elle demeurerait ce qu'elle est, une impasse. Sans transit, sans commerce, sans ce magnifique monument de la route d'Italie qu'elle regardait comme une des gloires du temps, elle serait, sans aucun doute, exposée à la dépopulation ; elle deviendrait simplement un lot de l'agglomération lyonnaise. Or, pourquoi tout concentrer dans les mêmes villes ?

Veuillez bien agréer, etc...

Le Maire,
E. Crozet.

Il est inutile de reproduire ici textuellement le document qui était joint à cette lettre ; on peut le résumer ainsi :

Le Conseil municipal de Grenoble est d'avis que l'emplacement de la gare à la Porte de France est hostile à la cité :

1° Parce que la gare serait située sur la commune de Saint-Martin-le-Vinoux ;

2° Parce qu'elle serait établie par un atterrissement à créer ;

3° Parce qu'elle serait située à près de deux kilomètres du centre des habitations ;

4° Parce qu'elle serait confinée dans un lieu étroitement serré et à portée d'un quartier qui ne laisse plus de place à aucune construction ;

5° Parce qu'elle entraînerait la ruine de la promenade de l'Esplanade ;

6° Parce qu'on ne pourrait plus sortir de cette gare qu'au moyen d'un tracé défectueux et de dépenses énormes.

A ce double envoi du Maire de Grenoble, le président du Conseil d'administration de la compagnie de Saint-Rambert répondit, courrier par courrier, « afin de bien attester la spontanéité de ses déclarations ».

De cette longue lettre nous relevons les passages essentiels :

Paris, le 21 mai 1856.

MONSIEUR LE MAIRE DE GRENOBLE,

..... Permettez-moi, avant tout, d'établir les faits :

La compagnie avait présenté, sans en avoir délibéré, et sur le seul avis de l'ingénieur, un premier projet de gare au jardin de l'hôpital, ce projet a été rejeté par suite des enquêtes. La compagnie, après examen, n'avait d'ailleurs aucun désir de le faire prévaloir. En conséquence, elle a présenté un deuxième projet sur le terrain de la blanchisserie Caramel. Ce projet, approuvé par le Préfet et le Conseil municipal, approuvé à l'unanimité par le Conseil supérieur des Ponts et Chaussées, malgré les oppositions particulières venues de Grenoble, a été rejetée par la commission mixte de Paris.

Dans cette situation, la compagnie devait chercher un nouvel emplacement ; elle a cru agir sagement en revenant à un projet de gare sur la rive droite, qui avait toujours eu l'approbation du génie militaire.

La compagnie a étudié ce projet, et de cette étude il est résulté :

1° Que la gare de la rive droite était dans la direction des rapports de Grenoble avec la France, et faisait passer forcément par la ville tout le mouvement de la gare avec les environs ; qu'elle avait un accès commode par la route impériale n° 75 ;

2° Qu'elle avait pour conséquence une rectification de la route

n° 75 et du cours de l'Isère, c'est-à-dire deux améliorations vivement désirées de Grenoble, et auxquelles, si je suis bien informé, la ville voulait contribuer en 1848 ;

3° Qu'elle était voisine d'une promenade recherchée des Grenoblois, et pouvait l'embellir en la respectant soigneusement ;

4° Qu'elle se prêtait à des prolongements vers Montmeillan et Briançon, de la manière la plus économique et la moins nuisible aux communications de Grenoble avec ses environs ;

5° Qu'elle ne donnait pas carrière à des constructions nouvelles en dehors de la ville, et ne dépouillait pas son octroi comme la gare sur la rive gauche ;

6° Qu'elle était à portée du véritable centre de la ville ;

7° Qu'elle ne coupait aucune des grandes routes aboutissant à Grenoble ;

8° Qu'elle offrait une étendue d'environ dix-neuf hectares, égale à celle des plus grandes gares ;

9° Qu'elle abrégeait le parcours de Grenoble vers Lyon, Pin et Valence, d'un kilomètre ;

10° Qu'au point de vue stratégique, elle offrait des avantages incontestables, longuement énumérés dans les rapports des officiers compétents, à tel point qu'un membre de la commission mixte m'a dit qu'elle serait adoptée par acclamation, la rive gauche n'étant que *tolérée* par les différents conseils du génie militaire.

En présence de ces considérations, aucune objection sérieuse ne s'est élevée dans le Conseil ; on s'est préoccupé seulement au point de vue financier. Par suite, des plans et des évaluations de dépenses ont été demandés aux ingénieurs de la compagnie. Deux plans différents ont été proposés.

Le premier nécessitait une dépense de 2,300,000 francs, le second une dépense de 900,000 francs. Ce dernier offrait une étendue très considérable et améliorait les premières données proposées par le génie militaire. Le Conseil en a voté l'adoption, à condition que la dépense pourrait être limitée au chiffre de l'évaluation faite par son auteur. C'est ce qui a été assuré par un marché à forfait.

Voilà, Monsieur le Maire, des faits dont le simple exposé est une réponse écrite d'avance à la lettre du Conseil municipal...

Quant au prolongement vers Montmeillan et Briançon, ...il est impossible de supposer que la compagnie soit assez ennemie d'elle-

même pour compromettre cet avenir par le choix d'une gare.

... Il y a plusieurs moyens de se prolonger sur Montmeillan et sur Briançon en partant de la rive droite, sans s'exposer aux dépenses exagérées que des plans défectueux pourraient seuls entraîner.

Dans tous les cas, ce qui devait être à l'abri de toute supposition malveillante, c'était la pensée de la compagnie et la mienne. Aussi suis-je en mesure de vous offrir ici, sur ce point, une réponse péremptoire et *antérieure à tout débat.* J'ai demandé à M. de Cavour, pendant son séjour à Paris, l'autorisation de faire prolonger les études de la ligne de Briançon sur le territoire piémontais, depuis le mont Genèvre jusqu'à Suze, et je viens de recevoir cette autorisation. J'ai demandé également que la ligne de Chapareillan à Montmeillan fût ouverte à la compagnie de Saint-Rambert, et sur ce point également j'ai obtenu pleine satisfaction.

Soyez convaincu, Monsieur le Maire, que j'ai fait et que je ferai tout ce qui dépend de moi, soit auprès du Gouvernement français, soit auprès des gouvernements étrangers, pour que l'importante ligne de fer qui doit réunir la France à l'Italie traverse Grenoble et le mont Genèvre.

.....

Je vous autorise, Monsieur le Maire, à faire de cette lettre l'usage que vous croirez nécessaire.

Agréez, etc.

LE DUC DE VALMY,

président du Conseil d'administration de la Compagnie de Saint-Rambert à Grenoble.

La compagnie déclarait aussi, dans une brochure distribuée gratuitement, que :

Les objections du Conseil municipal doivent s'évanouir entièrement si l'on considère que l'emplacement de la gare peut être annexé à la commune de Grenoble ; que l'atterrissement opéré a pour effet de corriger une déviation de l'Isère périlleuse pour la navigation ; que la gare aura une superficie d'environ 19 hectares, c'est-à-dire égale aux plus grandes gares connues ; qu'elle préviendra la création d'une nouvelle ville *extra-muros ;* qu'elle n'est pas éloignée de 2 kilomètres, du centre de la ville et qu'elle en est plus rapprochée que la gare du jardin de l'hôpital ; que la sortie de la gare ne peut

être défectueuse, puisqu'elle a été jugée excellente par le génie militaire, dont la compétence ne saurait être contestée par le Conseil municipal; enfin que la compagnie a déjà fait faire des estimations et des plans qui garantissent une exécution satisfaisante et économique des prolongements vers Montmeillan et Briançon, et que pour lever tous les doutes, elle vient d'ordonner de nouvelles études à ce sujet.

La compagnie de Saint-Rambert à Grenoble défendit son projet d'établissement de la gare à la Porte de France, devant toutes les juridictions. L'opposition qui fit rejeter ce projet vint de Grenoble, où l'on acceptait seulement l'emplacement désigné par la commission mixte.

L'emplacement de la gare de Grenoble fut définitivement arrêté et fixé, au lieu dit « la Frise », par une décision ministérielle en date du 24 septembre 1856.

Pendant les travaux de construction du pont métallique sur l'Isère, qui devait permettre à la voie ferrée d'aboutir à la gare définitive, une gare provisoire fut installée à Pique-Pierre, commune de Saint-Martin-le-Vinoux ; cette gare fut inaugurée le 12 juillet 1857.

Le jeudi 1er juillet 1858, ouverture de la gare de Grenoble aux voyageurs et aux marchandises, et de l'avenue de la Gare.

Le premier chef de gare de Grenoble fut M. René Picard, qui vient de prendre sa retraite comme chef de l'exploitation de la compagnie P.-L.-M., dernières fonctions qu'il occupa pendant quinze ans.

* * *

L'éclairage au gaz de la Gare de Grenoble. — Dès le mois de janvier 1867, des conférences eurent lieu entre les représentants de la compagnie P.-L.-M. et ceux de la ville de Grenoble, au sujet de l'éclairage au gaz de la gare et du bureau de ville.

Le prix demandé par la municipalité était de 32 centimes le mètre cube.

La compagnie P.-L.-M. ne crut pas devoir accepter ces con-

ditions : elle offrait à la ville le prix de 30 centimes le mètre cube.

Dans le cas où la municipalité n'accepterait pas ces offres, la compagnie se proposait d'établir elle-même une usine à gaz sur son territoire.

Enfin, une entente définitive intervint entre M. Audibert, directeur de l'exploitation des chemins de fer P.-L.-M. et M. Rollin, régisseur général de l'usine à gaz municipale. D'un commun accord, il fut entendu que l'éclairage au gaz, fourni par la ville, serait fait au prix de 32 centimes le mètre cube, pour six années, partant du 1er janvier 1867 au 31 décembre 1873. Cette convention fut passée le 23 mai 1867.

Les habitants de Grenoble payaient alors le gaz 40 centimes le mètre cube.

La consommation du gaz par la compagnie P.-L.-M. fut, en 1860, de 25,000 mètres cubes ; en 1867, de 22,000 mètres cubes ; en 1875, elle s'éleva à 40,000 mètres cubes ; en 1890, à 70,000 ; en 1893, à 92,000 et actuellement elle est de 111,564 mètres cubes.

Avant l'expiration du traité du 23 mai 1867, la compagnie avait renouvelé sa convention, à la date du 24 décembre 1875, dans les mêmes conditions et encore pour une durée de six années. Ce nouveau traité fut conclu entre M. Bargmann, directeur de l'exploitation P.-L.-M. et la ville de Grenoble ; de 1875 à 1882, les mêmes conventions furent continuées par tacite reconduction.

Le 20 juillet 1882, un autre traité fut signé entre M. Noblemaire, directeur de la compagnie P.-L.-M. et de M. Ed. Rey, maire de la ville de Grenoble : ce traité, d'une durée de 6 années, devait commencer le 1er septembre 1882, pour se terminer à pareille date, le 1er septembre 1889. Le prix du mètre cube de gaz était alors abaissé de 32 centimes à 25 centimes.

Le 1er novembre 1889 se conclurent de nouveaux arrangements entre M. Noblemaire, au nom de la compagnie P.-L.-M., et M. Gaché, maire de la ville de Grenoble, pour une durée de neuf années, à partir du 1er octobre 1889, le prix du mètre cube de gaz descendit à 23 centimes au lieu de 25.

En dernier lieu, le 31 mai 1899, une convention, passée

entre M. Noblemaire et M. Jay, maire actuel de la ville, porta pour une durée de six années (1er mai 1899-1er mai 1905), l'éclairage au gaz à fournir à la compagnie P.-L.-M., au prix très réduit de 18 centimes le mètre cube.

* * *

Le Conseil municipal ayant demandé la création ou le prolongement de certaines lignes, la compagnie de Saint-Rambert à Grenoble se trouva une fois de plus en désaccord avec la ville. Que voulait la compagnie ?

Nous ne pouvons mieux l'expliquer qu'en présentant des extraits du rapport de son Conseil d'administration, lu à l'Assemblée générale de ses actionnaires, tenue à Paris, le 26 février.

Lorsque le chemin de Saint-Rambert a été concédé, il avait été tracé pour servir aux relations de Grenoble avec Lyon et Valence, en passant par Saint-Rambert. On ne soupçonnait pas alors le développement que les voies de fer devaient prendre. Mais l'impulsion que les voies de fer ont donnée au commerce et à l'industrie n'a pas tardé à réclamer un développement nouveau.

C'est ainsi que l'activité industrielle de la ville de Lyon s'est développée rapidement vers Bourgoin, Grenoble et Chambéry, et a rendu nécessaire l'établissement d'une voie de fer dans cette direction.

D'un autre côté, la ville de Valence, sous l'influence de la prospérité générale, s'est crue fondée à réclamer, à son tour, l'ouverture d'une ligne qui la reliât directement à Grenoble et à la Savoie par la vallée de l'Isère.

Encouragées par la connaissance de ces besoins nouveaux, la compagnie de la Méditerranée a fait étudier la ligne de Valence déjà étudiée par l'État, et la compagnie de Lyon à Genève a demandé la concession de la ligne de Bourgoin, en concurrence avec une compagnie lyonnaise.

Votre Conseil d'administration a donc fait étudier, sans retard, la ligne de Lyon à Beaucroissant, afin de se trouver prêt à des éventualités qu'il était naturel de prévoir.

Bientôt, en effet, le Gouvernement a pensé qu'il devenait indis-

pensable de donner à la ligne de Grenoble un développement correspondant aux justes exigences d'une contrée éminemment agricole et industrielle. Mais en même temps, il a considéré les deux embranchements directs sur Lyon et Valence, comme un complément de la ligne intermédiaire et, résistant à toutes les demandes qui lui étaient faites, il est entré en pourparlers avec la compagnie de Saint-Rambert à Grenoble, pour l'exécution des deux lignes directes qui, de Lyon et de Valence, devaient aboutir à Grenoble.

L'administration supérieure, en prenant cette initiative, s'est plu à ajouter que ces lignes devaient assurer à votre première concession les chances les plus certaines de devenir la tête de ligne des chemins d'Italie.

L'exécution de ces lignes a été reconnue d'une exécution facile.

Il résulte des études qui ont été faites que la section entre Lyon et Bourgoin pourra être exécutée dans l'espace d'une année, avec une dépense d'environ 10 millions, et qu'elle produira un revenu correspondant à celui des meilleures lignes de fer.

On le comprendra d'autant mieux qu'il s'agit ici de la banlieue de la seconde ville de l'Empire, dans la seule direction ouverte à l'industrie de cette grande cité.

De Bourgoin à La Tour-du-Pin, on peut espérer aussi, en outre du trafic normal que comporte cette ligne, un trafic exceptionnel venant de la Savoie.

Enfin, de La Tour-du-Pin à Beaucroissant, on doit compter sur un mouvement très actif de toute la région agricole du Sud-Est vers Lyon.

L'embranchement de Valence à Moirans peut compter à son tour sur une circulation exceptionnelle que viendra lui apporter le commerce de nos ports de la Méditerranée avec la Savoie et la Suisse, dont il sera la voie la plus courte.

Enfin, le tronc commun à ces deux embranchements et à la ligne de Saint-Rambert jouira d'une circulation triple.

Quant à la section de Beaucroissant à Saint-Rambert il est à considérer que cette section tout entière, y compris le matériel roulant, exigera tout au plus une dépense de 6,000,000; or cette mise de fonds sera largement rémunérée par le trafic local et par le transport des charbons qui, dès le début, pourront emprunter cette voie, la plus voisine de Givors.

Ce trafic est d'ailleurs appelé à prendre un grand développement le jour où une ligne plus directe que celle de Givors réunira Saint-Étienne au Rhône.

Votre Conseil d'administration s'est mis au rang de ceux qui ont sollicité la concession d'une ligne de Saint-Étienne au Rhône, et il a demandé qu'elle vînt aboutir à Saint-Rambert.

Plus loin, le rapport ajoutait :

Tandis que le Gouvernement français cherche à passer les Alpes dans une région voisine de votre réseau, les efforts du Gouvernement piémontais pour franchir le mont Cenis tendent au même but ; de telle sorte que le succès de l'une ou l'autre de ces entreprises aura pour conséquence d'assurer à votre compagnie le trafic de la France avec la Péninsule.

Il est évident que si l'administration piémontaise réussit à percer, au mont Cenis, un tunnel de 12,000 mètres sous des neiges éternelles, ce qui a toujours paru impossible, ou si elle tente de franchir ce passage en posant une voie de fer sur la route actuelle, votre ligne pourra facilement se relier à cette voie par Montmeillan et même par Saint-Genis et Chambéry.

Des explications sur ces tracés furent adressées au préfet de l'Isère par le président du Conseil d'administration de la compagnie. Elles étaient conçues en ces termes :

Le tracé de l'Ainan vous préoccupe, vous y voyez avec quelques personnes un tracé sur Chambéry au lieu d'un tracé sur Grenoble. Permettez encore que je rectifie ici vos idées. Le tracé de l'Ainan conduit à Grenoble comme celui de la Bourbre, il offre même des pentes plus douces, par suite un trajet plus prompt. En un mot, il est préférable *pour Grenoble* au tracé de la Bourbre ; il a d'ailleurs un avantage pour la compagnie, il s'approche de Chambéry. Il est ainsi une source de prospérité pour la compagnie et, dès lors, pour vous-même ; car une compagnie prospère fera des concessions de tarif dont vous profiterez. Le tracé de l'Ainan se concilie d'ailleurs avec la ligne de Valence sur laquelle il importe d'appeler un bon trafic, et j'ajoute que cette conciliation ne se fera pas aux dépens de Grenoble ; nous saurons résoudre cette question qui est à peine à l'étude.

Le Maire de Grenoble accueillit, d'abord avec faveur, les propositions de la compagnie de Saint-Rambert à Grenoble. Une commission fut nommée par le Conseil municipal pour étudier à fond les projets. Elle produisit un rapport critiquant en même temps tous les tracés de Lyon, Grenoble, Valence et Chambéry.

A la fin de ce rapport la commission municipale formulait, à son tour, ses préférences.

Les voici, résumées en quelques lignes :

1° Exécution du chemin direct de Lyon à Grenoble par Beaucroissant ;

2° Exécution du chemin de Valence à Grenoble par Moirans ;

3° Prolongement du chemin de Saint-Rambert jusqu'à Saint-Étienne ;

4° Exécution du chemin de Grenoble à Montmeillan par la vallée de l'Isère ;

5° Exécution de la ligne de Grenoble à Turin par la vallée du Drac.

Au mois d'avril, M. E. Pereire et le duc de Valmy, président du Conseil d'administration de la compagnie de Saint-Rambert à Grenoble, avaient signé une convention assurant à Grenoble la création de deux lignes directes sur Lyon et Valence.

Les travaux pour l'établissement de ces voies ferrées furent entrepris peu après. Mais, comme on l'a vu par les précédents exposés des tracés des autres lignes, tels qu'ils étaient présentés par les ingénieurs de la compagnie, ils ne reçurent pas l'approbation de la commission municipale.

Les choses traînèrent en longueur et l'entente n'eut lieu que vers la fin de l'année.

Au mois de décembre 1856, MM. le comte de Barral, sénateur ; de Voize, député, et Gaillard, banquier, se joignirent aux autres représentants des régions intéressées, pour obtenir du Ministre des Travaux publics, l'admission du projet de chemin de fer à la frontière italienne par Briançon et la vallée du Drac. Cette demande collective aboutit et le tracé fut définitivement adopté.

* * *

Le dimanche 12 juillet 1857 commença la mise en exploitation de la nouvelle ligne de Saint-Rambert à Grenoble et l'ouverture de la gare de Pique-Pierre. A cette occasion, la « Compagnie du Dauphiné » fit don d'une somme de 3,000 francs aux œuvres de bienfaisance de notre ville.

Une cavalcade avait été organisée pour fêter l'inauguration de ces travaux de chemin de fer ; elle produisit 4,188 francs, somme qui fut également versée aux bureaux de charité locaux.

La réception de la dernière partie du chemin de fer de Saint-Rambert, entre Pique-Pierre et la gare définitive de Grenoble, fut faite le 25 juin 1858, par M. Doyat, inspecteur général, qui félicita M. Tony Fontenay, ingénieur en chef et M. Clet, entrepreneur.

Le viaduc sur l'Isère offrit toutes les garanties désirables de solidité, il fut soumis à une charge de 700,000 kilogrammes ; la longueur du pont est de 125 mètres.

Le dimanche 1er juillet 1858 avait eu lieu l'inauguration de la section de Lyon à Bourgoin.

Un traité intervenu, à la date du 22 juillet 1858, régla le service commun entre la compagnie des chemins de fer P.-L.-M. et celle des chemins de fer du Dauphiné. (Cette dernière compagnie avait remplacé celle de Saint-Rambert à Grenoble.) — Un décret du 11 juin 1859 approuva ce traité.

* * *

Principaux travaux d'art exécutés à cette époque : viaduc de Fures, viaduc de Voiron, pont de Pique-Pierre sur l'Isère, tunnel du Crieil à Voiron. Entrepreneur de ces travaux, M. Jean Clet.

Ingénieurs en chef de la compagnie du Dauphiné : d'abord, M. Tony Fontenay, (pour la ligne de Saint-Rambert à Grenoble) ; ensuite, M. Cunit (pour celle de Lyon à Beaucroissant).

Le 1er juillet 1863, la compagnie du Dauphiné fusionna avec

la compagnie P.-L.-M. Cette dernière, devenue une des plus grandes compagnies françaises, fut d'ailleurs formée de la réunion d'un certain nombre de petites compagnies, qui successivement agrandirent son réseau.

En septembre 1864, ouverture de la ligne de Valence-Moirans-Grenoble et celle de Grenoble-Montmeillan.

Ingénieurs de la compagnie P.-L.-M. : M. Brunet (1863-1882); M. Margot (1882-1893); M. Dupont-Delporte (actuellement en fonctions).

Pour notre région, l'inspection principale de la compagnie P.-L.-M. a été transférée de Lyon à Grenoble, le 28 juin 1882.

Nécrologie.

A LA MÉMOIRE DE BENJAMIN ROLLAND, ANCIEN CONSERVATEUR DU MUSÉE

Le statuaire Sappey adressait à M. Crozet, maire, une lettre dont voici la teneur :

Grenoble, le 16 janvier 1856.

MONSIEUR LE MAIRE,

Un ancien élève de l'école communale de dessin a l'honneur de vous demander l'autorisation de laisser placer, dans le cimetière de notre ville, un petit monument funéraire élevé à la mémoire de M. Benjamin Rolland, conservateur du musée de Grenoble.

J'ose espérer, Monsieur le Maire, que vous voudrez bien accorder cette faveur à un de ses élèves qui lui doit sa position artistique et donner un souvenir à l'homme qui a administré pendant trente-huit ans un des plus beaux établissements que possède notre cité.

Agréez, etc.

SAPPEY,

Directeur de l'École de sculpture de Grenoble.

A cette demande, le Maire de Grenoble fit la réponse suivante :

Grenoble, 18 janvier 1856.

MONSIEUR,

Je ne puis que vous donner avec empressement l'autorisation que vous m'avez demandée, par votre lettre du 16 janvier courant, d'élever dans le cimetière communal un monument funéraire à la mémoire de M. Rolland, ancien conservateur du musée de Grenoble.

Le sentiment honorable qui a inspiré votre résolution, la reconnaissance dont elle témoigne pour le professeur qui a dirigé vos premières études, sont de ces exemples qu'on est heureux d'avoir à produire et à applaudir.

Je dois vous rappeler que vous avez à remplir, auprès du génie militaire, la formalité exigée par cette arme, pour la construction autorisée dans le périmètre des fortifications où le cimetière de la ville se trouve situé.

Agréez, etc.

Le Maire,
E. CROZET.

* * *

Benjamin Rolland, né à la Guadeloupe, en 1777, élève de David, mourut à Grenoble, le 25 avril 1855.

B. Rolland avait été nommé conservateur du musée, par décision ministérielle du 12 novembre 1817, et installé dans ses fonctions par arrêté municipal du 20 décembre de la même année.

Il passa trente-cinq ans et demi au service de la ville, joignant les fonctions de directeur de l'École de dessin à celle de conservateur du musée. Rolland s'acquitta de ses deux emplois à la satisfaction de tous. Étranger à notre cité, « il s'était fait Grenoblois par le cœur ».

« Peintre savant lui-même, familier avec les œuvres des grands maîtres, disait un rapport municipal, M. Rolland servit avec un goût éclairé et avec zèle les intérêts de la ville, soit en saisissant les occasions de faire acheter pour le musée des tableaux de mérite, soit en refusant l'entrée à d'autres qui n'en étaient pas dignes..... Sous sa direction à l'École de dessin, le goût de la peinture commença à se propager à Grenoble, et l'on vit éclore et se développer de jeunes talents, dont plusieurs brillent aujourd'hui (1853) d'un éclat qui fait

honneur à notre ville et qui doit justement rejaillir sur le professeur. »

Le 24 juillet 1853, Rolland demanda à la municipalité l'autorisation de faire valoir ses droits à la retraite. « L'heure du repos, écrivait-il, est sonnée pour moi. Agé de 82 ans, j'en compte trente-six passés au service de la ville de Grenoble. Je viens vous prier, Monsieur le Maire, de vouloir bien pourvoir à mon remplacement ».

Dans sa séance du 5 août, le Conseil municipal, sur un rapport élogieux de M. Charvet, vota une rémunération annuelle de 750 fr., en faveur de Rolland. Cette rémunération annuelle était bien une pension de retraite, seule l'appellation en était différente. « Malheureusement, lisons-nous dans le rapport de M. Charvet, il n'y a jusqu'à présent que les employés de l'Octroi et ceux des bureaux de la Mairie pour lesquels il ait été régulièrement pourvu à un fonds destiné à la retraite. Le besoin se fait sentir de créer des ressources analogues pour les autres services municipaux et il est à regretter qu'elles n'existent pas encore. »

Par arrêté préfectoral du 13 août 1853, M. Alexandre Debelle fut nommé conservateur du musée, en remplacement de M. Benjamin Rolland.

Thomas-Claude Delorme. — Olivier de Gérente.

Thomas Claude DELORME, archéologue distingué, né à Vienne (Isère), le 6 avril 1787, fit ses études au collège de cette ville et vint ensuite à Paris, où il suivit les cours de la Faculté de droit pendant les années 1807, 1808 et 1809. De retour à Vienne, il se fit inscrire au barreau, mais, peu après, il abandonna sa profession d'avocat pour s'adonner tout entier à l'archéologie. Il se mit à explorer les ruines de la cité viennoise, à rechercher les inscriptions, les médailles, les morceaux de sculpture et d'architecture « échappés aux ravages du temps ou au marteau de l'ignorance ». « Il se fit, dit A. Rochas, le continuateur de l'œuvre d'un savant modeste, Pierre Schneyder, qui consacra sa fortune et sa vie à écrire et à conserver les précieux débris de Vienne antique. » T.-C. Delorme fut nommé bibliothécaire et en même temps conservateur du musée de Vienne, après la retraite de M. Chavernod (le 24 janvier 1827). Son administration diligente et passionnée en doubla les richesses et le rendit un des plus curieux du Midi de la France. Les questions d'archéologie

qu'il a élucidées sont considérables. Il eut la douleur de voir l'incendie consumer, en 1855, les livres de la bibliothèque publique. Il succomba, le 20 février 1856, à une maladie dont il avait été atteint depuis quelques mois. Un nombreux cortège accompagna sa dépouille mortelle : le bâtonnier de l'ordre des avocats, le directeur de l'École des Beaux-Arts, rappelèrent sur sa tombe les services qu'il avait rendus, et « l'un des esprits les plus distingués du Dauphiné, M. de Terrebasse, vint confirmer par l'autorité de sa parole les éloges dont cet homme honorable était l'objet ». Outre une série d'ouvrages importants, T.-C. Delorme a fourni quantité d'articles d'histoire et d'archéologie à plusieurs journaux et publications périodiques, notamment à la *Revue de Vienne*.

Olivier de GÉRENTE. — Olivier de Gérente, originaire de Mollans (Drôme), fut inspecteur des Eaux et Forêts de 1802 à 1815. Pendant les Cent-Jours, les électeurs de Vaucluse l'envoyèrent siéger à la Chambre des Représentants. Il reprit, après la session, son emploi aux Eaux et Forêts, et passa, lors du remaniement de cette administration, à la sous-inspection de Carpentras. Louis-Philippe le nomma administrateur de son domaine privé. Député de Vaucluse pendant la session de 1838-39, il vota constamment avec les ministériels. Olivier de Gérente mourut le 7 mai 1856.

Faits divers.

Politique extérieure. — La politique extérieure ne préoccupait plus guère les esprits. Le fait le plus marquant fut le couronnement, à Moscou, d'Alexandre II, le nouvel empereur de Russie. M. de Morny, président du Corps législatif, représenta Napoléon III aux fêtes du sacre. L'Europe était calme; on n'avait aucun sujet d'inquiétude sur le maintien de la paix. Quelques difficultés relatives à l'exécution du traité du 30 mars, l'affranchissement du canton de Neufchâtel de la suzeraineté du roi de Prusse, les réformes demandées au roi de Naples, restèrent des questions renfermées dans le cercle diplomatique.

La rose d'or. — Le 20 juin, Pie IX fit remettre à l'impératrice Eugénie « la rose d'or ».

On n'ignore pas que ce don papal est adressé aux souveraines qui ont rendu des services signalés à la religion. « La rose d'or » est plus exactement « un rosier d'or ». D'un vase d'or massif émerge un rosier d'or couvert de fleurs de même métal. Le vase repose sur un socle de lapis-lazuli, où sont inscrutées, en mosaïque, les armes du souverain pontife et celles de la souveraine, à qui le présent est destiné.

Monnaies. — A dater du 1er juillet, les pièces d'un et de deux liards, de même que les anciens centimes, à l'effigie de la République, cessèrent d'avoir cours légal.

Mort de M. Fortoul. — Le 6 juillet mourut, à Ems, M. Hippolyte Fortoul, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, auteur de la loi sur l'instruction primaire, encore en vigueur de nos jours. M. Fortoul était né en 1811.

Joseph Ducornet. — En 1856 mourut le peintre Joseph Ducornet, né à Lille en 1806. Cet artiste, qui a joui d'une certaine célébrité, la devait surtout à son adresse de peindre ses tableaux avec les pieds, car il était privé de bras. Pensionné, en 1824, par Louis XVIII, il quitta sa ville natale pour venir à Paris se perfectionner dans son art et travailler dans l'atelier de Lesthiène.

Les musées d'Arras, de Lille, le château de Compiègne, les églises de Saint-Louis-en-l'Ile et d'Auzy-le-Château, possèdent les plus belles de ses toiles.

Faits locaux et régionaux.

1856.

Timbres, sceaux et cachets municipaux. — Le Préfet de l'Isère, par une circulaire du 22 janvier, rappelait aux maires qu'un décret du 2 décembre 1852 avait prescrit, pour toutes les pièces administratives, l'usage exclusif de nouveaux timbres et cachets « en harmonie avec les institutions impériales ».

Au 1er mars suivant, tous timbres, sceaux et cachets municipaux devaient être revêtus des armes impériales. Chaque com-

mune était tenue de payer une somme de 5 francs pour la gravure de ces empreintes.

Justice de paix. — Au mois de janvier, on transféra le prétoire de la justice de paix, alors situé rue Chenoise, au premier étage de l'ancien Hôtel du Gouvernement, rue des Muriers (actuellement rue Abbé-de-La-Salle).

La chasse à la bécasse au mois de mars.

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE. — 3e DIVISION.

Grenoble, le 19 février 1856.

MONSIEUR LE MAIRE,

Plusieurs habitants de Grenoble, au nombre desquels figurent MM. Montrozier, L. Michal, Navizet fils, Mermier aîné, Bigourdat, Vidil et Quiquandon, m'ont adressé une pétition à l'effet d'obtenir qu'il soit permis de chasser à la bécasse seulement jusqu'au 31 mars prochain.

Je vous prie, Monsieur le Maire, de vouloir bien faire connaître à ces Messieurs que je regrette de ne pouvoir accueillir leur demande.

Mon arrêté du 7 de ce mois, fixant au 27 la clôture de la chasse, a été publié et affiché dans toutes les communes du département, il serait peu convenable aujourd'hui de modifier cet acte qui a reçu l'assentiment de M. le Ministre de l'Intérieur.

Je verrai l'année prochaine ce qui pourra être fait à ce sujet, ces Messieurs, dans tous les cas, feraient bien de s'adresser à quelques membres du Conseil d'arrondissement et du Conseil général pour les prier de faire prendre l'initiative par ces assemblées sur cette question.

Agréez, etc.

Le Préfet de l'Isère,
J. BÉRARD.

Œuvres littéraires de Napoléon III. — Le 13 février, le Conseil municipal de Grenoble vota l'acquisition d'un exemplaire « des œuvres de l'empereur Napoléon III ». Une somme de 50 francs fut affectée à l'achat des ouvrages, édités par Plon et Amyot, libraires à Paris.

Nomination ecclésiastique. — 16 février, nomination de M. l'abbé Gerin, curé du Bourg-d'Oisans, comme curé de la paroisse Saint-André, à Grenoble, en remplacement de M. l'abbé de Lemps, démissionnaire.

Cavalcade de bienfaisance. — Dimanche 14 mai, grande cavalcade de bienfaisance et fête vénitienne au Jardin de Ville. Les recettes atteignirent 6,883 fr.; les frais prélevés, le comité d'organisation remit 5,172 fr. au bureau de bienfaisance et aux différentes œuvres charitables de la cité.

Changement de garnison. — Le 10 octobre, le 47e régiment d'infanterie de ligne quitta Grenoble, se rendant à Paris, son nouveau lieu de garnison. Le 49e de la même arme, dont une portion stationnait à Romans et l'autre à Perpignan, vint le remplacer dans notre ville.

Édilité.

Cours d'arboriculture. — (Arrêté de M. Crozet, maire, du 7 janvier 1856). — Art. 1er. — Il est créé au Jardin des Plantes un cours d'arboriculture spécialement appliqué aux arbres fruitiers.

Art. 2. — Ce cours sera composé au moins de 25 leçons qui seront faites à diverses époques de l'année, mais plus particulièrement à la fin de l'hiver et au printemps.

Art. 3. — Il y sera traité des principaux faits se rattachant à la culture des arbres fruitiers...

Art. 4. — Le cours d'arboriculture appliquée est confié à M. Verlot, jardinier en chef de la ville.

Art. 5. — Il commencera dans la première quinzaine du mois de février.

Taxe sur les chiens. — (Extrait de la loi du 2 mai 1855). — Art. 1er. — A partir du 1er janvier 1856, il sera établi dans toutes les communes et à leur profit une taxe sur les chiens.

Art. 2. — Cette taxe ne pourra excéder 10 francs ni être inférieure à 1 franc.

Art. 6. — Le recouvrement des taxes autorisées par la présente loi aura lieu comme en matière de contributions directes.

(Décret du 9 janvier 1856). — Art. 37. — La taxe municipale à percevoir sur les chiens dans le département de l'Isère est réglée conformément au tarif ci-après :

1° Dans les villes de Grenoble et de Vienne, à HUIT FRANCS pour les chiens d'agrément ou servant à la chasse;

2° A UN FRANC CINQUANTE CENTIMES pour les chiens de garde.

Enseignes. — (Arrêté de M. Crozet, maire, du 28 mars 1856). — Art. 1er. — Nul ne pourra ni faire peindre, ni placer en saillie sur les murs de sa maison, aucune enseigne, aucun écriteau ou attributs quelconques, sans en avoir obtenu du Maire l'autorisation écrite.

Art. 2. — Les demandes d'autorisation devront faire connaître la forme, les dimensions et l'inscription des enseignes projetées.

Statistique.

Population officielle du département de l'Isère, d'après le recensement de 1856.

Arrondissement de Grenoble.

Chefs-lieux de cantons :

Allevard	2.846	habitants.
Bourg-d'Oisans	2.760	—
Clelles	695	—
Corps	1.315	—
Domène	1.395	—
Goncelin	1.602	—
Mens	1.852	—
Monestier-de-Clermont	860	—
La Mure	3.319	—
Saint-Laurent-du-Pont	1.734	—
Sassenage	1.511	—
Touvet	1.678	—
Valbonnais	1.288	—
Vif	2.353	—
Villard-de-Lans	2.406	—

Vizille		3.291	habitants.
Voiron		8.852	—
Grenoble (Est)	14.213		
— (Nord)	13.648	27.184	—
— (Sud)	4.938		

Arrondissement de Saint-Marcellin.

Chefs-lieux de cantons :

Pont-en-Royans	1.092	habitants.
Rives	2.334	—
Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs	1.890	—
Saint-Marcellin	3.459	—
Roybon	2.305	—
Tullins	4.497	—
Vinay	3.330	—

Arrondissement de La Tour-du-Pin.

Chefs-lieux de cantons :

Bourgoin	4.400	habitants.
Crémieu	2.356	—
Grand-Lemps	2.070	—
Morestel	1.350	—
Pont-de-Beauvoisin	2.056	—
Saint-Geoire	4.019	—
La Tour-du-Pin	2.572	—
Virieu	1.123	—

Arrondissement de Vienne.

Chefs-lieux de cantons :

Beaurepaire	2.607	habitants.
La Côte-Saint-André	4.437	—
Heyrieux	1.362	—
Meyzieu	1.456	—
Roussillon	1.504	—
Saint-Jean-de-Bournay	3.382	—
Saint-Symphorien-d'Ozon	1.746	—
La Verpillière	1.224	—
Vienne	19.478	—

Récapitulation par arrondissement.

Grenoble	214.646	habitants.
Saint-Marcellin	83.950	—
La Tour-du-Pin	133.136	—
Vienne	144.905	—
Total de la population de l'Isère..	576.637	habitants.
La population du département de l'Isère était, en 1851, de	592.196	habitants.
Le dénombrement de 1856 accusait.	576.637	—
Différence en moins	15.859	habitants.

Cette diminution notable fut attribuée à l'émigration en Algérie et à des maladies épidémiques.

Lycée de Grenoble.

Nombre des élèves.—	En 1811	Internes	165
		Externes	88
—	En 1821	Internes	43
		Externes	111
—	En 1831	Internes	136
		Externes	139
—	En 1841	Internes	113
		Externes	117
—	En 1851	Internes	110
		Externes	144
—	En 1861	Internes	135
		Externes	165
—	En 1871	Internes	177
		Externes	201

1857

Juin. Secondes élections générales au Corps législatif. Cinq députés de l'opposition sont nommés à Paris. — Juin-juillet. Soumission de la Grande-Kabylie.

La situation intérieure. — Champollion le Jeune : lettre de Champollion-Figeac. — Assassinat de Mgr Sibour, archevêque de Paris. — Pelloux de l'Isère et son « Veni-mecum du citoyen français ». — La session législative. — La conquête de la Grande-Kabylie ; — Le maréchal Randon. — Les Hôtes de la France en 1857. — Décrets. — Élections législatives : — Résultats généraux ; — dans l'Isère ; dans les Hautes-Alpes : P.-J. Faure. — Session du Corps législatif. — Voyages de Napoléon III à l'étranger. — Complot contre la vie de l'Empereur ; — Ledru-Rollin condamné à la déportation. — Les morts : Béranger, Daniel Manin, général Cavaignac. — Congrès scientifique du Dauphiné, l'abbé Jouve, président. — Mémoire présenté par le Tribunal civil de Grenoble au Garde des Sceaux. — La Banque de France : Fleury de Jubié. — Nécrologie : Charles Sapey ; Mgr Chatrousse. — Faits divers. — Faits locaux et régionaux, édilité.

La situation intérieure. — « Pendant plusieurs années, Napoléon III continua à appliquer le régime despotique inauguré le 2 décembre. L'Université fut frappée par la destitution de plusieurs professeurs éminents : d'autres abandonnèrent librement une carrière où la liberté de penser était de plus en plus comprimée. »

L'administration fut définitivement centralisée : les préfets et les autres fonctionnaires relevèrent, soit directement, soit indirectement, du pouvoir impérial, qui exigea d'eux l'obéissance passive. Malgré les succès obtenus par nos troupes, la guerre de Crimée et les emprunts n'avaient pas été populaires : l'opposition commença à se manifester.

Les rapports de police mentionnaient « des tendances à la rébellion et des poussées révolutionnaires à Paris et dans des cités d'agglomérations ouvrières ».

Le Gouvernement prit des mesures de surveillance exceptionnelle.

D'autre part, les partisans du régime impérial considéraient la situation comme très favorable et affirmaient que « toutes les menées des chefs de l'opposition en France et les complots des réfugiés établis en Suisse, en Belgique et en Angleterre, n'avaient aucune importance ».

On lisait dans l'*Annuaire des Deux-Mondes* : « La France fatiguée de ses longues luttes, satisfaite du repos dont elle jouissait depuis cinq ans, fière de la situation que lui avait créée au dehors la guerre d'Orient, terminée par un traité de paix honorable, la nation se laissait facilement entraîner au courant de l'Empire. »

CHAMPOLLION LE JEUNE.

Lettre de Champollion-Figeac. — Le Conseil municipal ayant donné le nom de Champollion à une rue nouvellement ouverte à l'est de la ville, M. Champollion-Figeac, frère du célèbre archéologue, adressa au Maire de Grenoble la lettre suivante :

Fontainebleau, le 6 janvier 1857.

Monsieur le Maire,

Je viens d'être informé par M. Petit, conseiller de Préfecture et mon ami, de la décision municipale qui donne à l'une des principales rues de la nouvelle enceinte de Grenoble le nom de *Champollion*.

Ce nouvel hommage public à la mémoire et aux services littéraires de mon frère a profondément ému ma famille, et c'est en son nom et comme son chef que j'ai l'honneur de vous exprimer sa vive gratitude et de vous prier, Monsieur le Maire, d'en agréer le respectueux hommage.

Mon frère appartient à la ville de Grenoble, et ses compatriotes, qui furent ses contemporains ou ses élèves, ont bien voulu s'en souvenir. Il fit ses études classiques au Lycée dont il fut un des pre-

miers élèves ; là, il associa à ces études ses premières tentatives sur le sujet historique qui a fait sa renommée et lorsqu'il alla, âgé de 16 ans, chercher à Paris les documents de littérature orientale qui lui manquaient à Grenoble, il communiqua, dix ans avant son départ, à des sociétés des sciences et des arts de Grenoble, quelques fruits de ses essais, qui, quoique les premiers, sont néanmoins demeurés la base de ses mémorables découvertes.

C'est aussi de la même société savante qu'il reçut les premiers encouragements, par le titre de membre correspondant que la société lui conféra dès cette même année.

De retour à Grenoble, avec le titre de professeur d'histoire à la Faculté des lettres qui venait d'être créée avec l'Université, il répandit dans son enseignement les résultats de ses études déjà fort agrandies et la chaire d'histoire de Grenoble se distingua de toutes les autres, par un cours fondé sur des bases nouvelles, par le professeur qui mit à la portée des élèves tous les éléments nouveaux de l'histoire ancienne des peuples et des langues, découverts par les recherches récentes des académies et par les plus savants voyageurs : et ce cours écrit est aujourd'hui la propriété du Gouvernement.

Comme bibliothécaire-adjoint, il se montra pour tous facile et bienveillant.

C'est aussi à Grenoble qu'il publia, en 1814, les deux premiers volumes de ses recherches sur l'Égypte des Pharaons ; et dès cette même époque, il annonça du pied des Alpes et comme prophétiquement sa découverte de l'alphabet des hiéroglyphes qui ne se réalisa qu'en 1822. « On retrouvera, disait-il, en 1814, sur ces tableaux où l'Égypte n'a peint que des objets matériels, les *sons de la langue* et l'expression de la pensée..... »

En 1815, c'est à Grenoble aussi qu'il présenta à l'Empereur son Dictionnaire-manuscrit de la langue copte, que S. M. manifesta dès lors l'intention de faire publier.

Rappelé à Paris par l'effet des événements et par ses études, il y fit connaître une nouvelle publication, exécutée à Grenoble par la presse lithographique, et ce travail sur l'*Écriture hiératique* ou sacerdotale égyptienne est resté aussi comme une des bases fondamentales du système hiéroglyphique de l'antique Égypte.

Fixé dans la capitale de la France, il n'y oublia jamais Grenoble,

sa patrie dauphinoise et celle de sa famille, originaire du Champsaur. Il avait choisi dans la même ville la compagne de sa vie, sa fille unique y était née. Durant son voyage d'Italie, si laborieux et pour cela même si utile à la science, il vint chercher à Grenoble quelque temps de repos.

Ce fut sa dernière visite, mais ni le temps, ni les explorations archéologiques jusqu'au-dessus de la seconde cataracte du Nil, dans le désert de Nubie, ne lui firent oublier sa patrie ; aux pieds des Pyramides, dit un de ses historiens et compagnon de voyage (M. Le normant), il exaltait le mérite des produits de la vallée de Sassenage et toujours et comme témoignage du prix qu'il attachait au souvenir de ses compatriotes, il se fit un agréable devoir d'envoyer à leur bibliothèque publique tous ses ouvrages successivement publiés, nulle part à dessein il n'en laissa une collection si complète.

Aussi il n'oublia jamais ceux qui viennent de lui donner une marque si généreuse de leur bienveillant souvenir.

Vous avez, Monsieur le Maire, consacré officiellement ce pieux accord du plus noble sentiment. Votre nom et vos propres services publics donnent à cet acte une sanction de plus.

Notre reconnaissance, quoique sans bornes, restera encore au-dessous du bienfait. Veuillez néanmoins permettre que j'en renouvelle l'expression et l'hommage et que je vous prie aussi, Monsieur le Maire, de recevoir avec bonté l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

J.-J. CHAMPOLLION-FIGEAC,

Bibliothécaire de l'Empereur au Palais de Fontainebleau.

Assassinat de Mgr Sibour, archevêque de Paris. — Le 3 janvier, Mgr Sibour était allé présider, en l'église de Saint-Étienne-du-Mont, une cérémonie qui ouvrait la neuvaine de sainte Geneviève, lorsque, au moment de la procession, il fut frappé d'un coup de couteau par un prêtre interdit nommé Verger. L'auteur de cet attentat, en frappant le prélat, avait crié : « A bas les déesses ! » Il expliqua, dans son procès devant la Cour d'assises de la Seine, que c'était une allusion à l'Immaculée Conception.

« Verger déclara, en outre, qu'il avait voulu se venger sur

Mgr Sibour des rigueurs dont les ordinaires de Paris et de Meaux avaient usé à son égard. »

L'assassin, condamné à mort, fut exécuté à Paris, le 30 janvier.

Les détails de cette affaire sensationnelle occupèrent longtemps l'opinion publique.

*
* *

Mgr Marie-Dominique-Auguste SIBOUR, archevêque de Paris, naquit à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme), le 4 avril 1792, d'Alexandre-André Sibour, négociant en soieries, et de Catherine Andrujol. Après avoir achevé ses classes au Pont-Saint-Esprit, où sa famille s'était fixée vers 1797, il alla faire sa philosophie au grand séminaire de Viviers et sa théologie à celui d'Avignon. Vers 1812, il vint à Paris et suivit les cours du collège de France et de la Sorbonne; il professait pendant ce temps les classes de troisième, de seconde et de rhétorique au petit séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. En 1817, il se rendit à Rome, et ce fut là qu'il prit les ordres sacrés en l'église de Saint-Jean-de-Latran. Après un séjour d'une année à Rome, M. Sibour revint à Paris, où il fut successivement prêtre administrateur de la paroisse de Saint-Sulpice, pendant un an, premier vicaire de celle de Saint-François-Xavier, pendant deux ans, et aumônier du collège Louis-le-Grand. Pour rétablir le mauvais état de sa santé, il dut revenir auprès de sa famille. M. Sibour fut alors nommé vicaire de la cathédrale de Nîmes; il resta dans ce diocèse jusqu'en 1839. Il s'y livra avec un grand zèle au ministère de la chaire et se livra également à des études littéraires sérieuses. C'est à cette époque qu'il traduisit en français toute la « Somme » de saint Thomas.

Nommé évêque de Digne par ordonnance royale du 28 septembre 1839, il se fit remarquer par de « sages et utiles réformes » qui attirèrent l'attention du monde religieux. Les libérales institutions dont il fut le créateur lui valurent de vives attaques de la part des évêques. Ceux-ci voyaient avec déplaisir un collègue de l'un des plus petits diocèses de France se permettre d'entrer dans des voies nouvelles et prendre l'initiative de mesures qui ne menaient à rien moins, selon eux, qu'à détruire leur autorité.

Pour se défendre, Mgr Sibour fit paraître un ouvrage « Institutions

diocésaines », publié en 1843. L'auteur de la *Biographie du clergé contemporain,* disait au sujet de ce livre : « C'est un monument historique. Il a raison du passé, il intéresse au plus haut degré le présent, peut-être dessinera-t-il l'avenir : j'entends au point de vue de la société ecclésiastique de France.... C'est le premier jalon planté entre un chemin qui finit et un chemin qui commence. Quelle que puisse être la valeur des hommes d'action qui travailleront après M. Sibour, son œuvre subsistera toujours originaire et non pareille. Dès qu'il a eu l'initiative de la régénération cléricale, il en est le père et lui donne son nom. »

Mgr Sibour avait en politique des opinions assez libérales; il les manifesta d'une manière assez éclatante dans une lettre adressée, en 1847, au P. Ventura, lettre qui fut reproduite par tous les journaux et fit très grand bruit. Quand vint la Révolution de 1848, il la salua avec un certain enthousiasme et publia, les 1er et 15 mars, deux circulaires pour exalter la révolution qui venait de s'accomplir. Plus d'une fois, dit-on, on l'entendit dans un club de Digne faire des motions patriotiques ; le 1er avril, il prononça un grand discours dans le « Comité central des Travailleurs ». Mgr Sibour se porta comme candidat à l'Assemblée Nationale ; mais l'opposition d'un sous-commissaire du Gouvernement l'engagea à retirer sa candidature huit jours avant les élections.

Après la mort de Mgr Affre, archevêque de Paris, le général Cavaignac le nomma à ce siège important par arrêté du 15 juillet 1848. Son institution canonique eut lieu le 11 septembre, l'installation se fit par le procureur, le 8 octobre, et il prit possession le 16 du même mois. « Son avènement avait lieu en des circonstances difficiles; il tenta de s'interposer comme conciliateur, de calmer d'horribles colères, de rapprocher les partis extrêmes, en prêchant aux ouvriers la résignation et aux riches la charité. » Il dit dans sa lettre pastorale publiée à l'occasion de sa prise de possession : « Le mal est moins dans la distribution inégale des biens que dans une participation insuffisante à l'usage de ces biens. Or, la religion, d'un côté par l'esprit de charité qu'elle inspirera, et de l'autre par les vertus de tempérance et d'économie domestique qu'elle fera pratiquer, assurera à la classe indigente de la société une part aux biens de cette vie, dans la proportion de ses besoins. » Il visita les principaux ateliers de Paris, et dans les allocutions adressées aux ouvriers, il leur

conseilla « le respect et la défense de la Constitution, et leur enseigna ce qu'il appelait *la rédemption du prolétariat* ». « Malgré son attachement bien prononcé pour la République, dit A. Rochas, attachement qu'il manifesta nettement en plusieurs circonstances, il accepta comme un heureux dénoûment des difficultés de la situation le coup d'État du 2 décembre, et n'hésita pas à ordonner les prières qui lui furent demandées pour bénir le nouvel ordre de choses. »

Nous résumerons les actes principaux de son administration: il établit dans Paris une œuvre centrale de charité et de bonnes œuvres; il réorganisa les conférences ecclésiastiques; il créa des conférences, dites du « cas de conscience »; il donna l'exemple d'un usage tombé en désuétude, celui de la convocation de conciles provinciaux; le premier fut tenu par lui en 1849, au séminaire Saint-Sulpice; il fonda de nouvelles paroisses; enfin, grand partisan des congrégations religieuses de tout genre, il accueillit à Paris de nombreuses communautés, parmi lesquelles les dominicains, les capucins, les recollets, les marianites, les oratoriens, les pères de l'Assomption, les carmélites, les sœurs des écoles chrétiennes, les petites sœurs des pauvres, la maison-mère du Sacré-Cœur, etc.

Mgr Sibour avait été nommé sénateur en 1852 et commandeur de la Légion d'honneur en 1854.

On doit au prélat de nombreux ouvrages et écrits divers. On a de lui une série de mandements, lettres pastorales, etc., publiés à Digne, chez la veuve Guichard, et à Paris, chez Adr. Leclère.

*
* *

Le Gouvernement choisit, pour remplacer Mgr Sibour, le cardinal Morlot, archevêque de Tours. Le nouvel archevêque de Paris reçut de Napoléon III les fonctions de grand aumônier et de primicier du chapitre de Saint-Denis. Mgr Morlot était né à Langres, en 1795.

Pelloux, de l'Isère, et son « Veni-mecum du citoyen français ». — En janvier 1857 parut un opuscule, « aussi étrange de pensées que naïf de formes », ayant pour titre *Veni-mecum du citoyen français,* par Pelloux, de l'Isère. (Grenoble, imprimerie de E. Blanc, rue Bayard, 13.)

Cet opuscule, écrit en vers et en prose, est devenu fort rare. En voici des extraits :

PRÉFACE.

Quand Dieu dit : — *Cuique suum*
Au trône on voit Napoléon !
Et pourquoi ?
Parce que Dieu n'appelle au trône
Que lui seul, que le peuple prône !
Après Dieu,
Napoléon en trois personnes, règne sur les Français,
Comme Dieu en trois personnes règne sur l'univers !
Napoléon Ier figure Dieu le Père !
Napoléon II figure Dieu le Fils !
Napoléon III figure Dieu le Saint-Esprit !
O mon Dieu !
Que je crains anathème à qui n'aime pas Napoléon,
Si bien l'œuvre de Dieu !

UNE DES CONCLUSIONS.

Exercice de Napoléon IV au berceau,
J'aime papa,
J'aime maman !
J'aime les zouaves, les chasseurs, la garde de mon père !
J'aime papa,
J'aime maman !
J'aime Pélissier
Et tous nos troupiers
Couverts de lauriers !
J'aime Canrobert, qui me met au port d'arme ;
J'aime nos marins
Qui me dressent la main !
J'aime Randon
Qui me fait faire.... front !
J'aime papa,
Lorsqu'il m' dit : Emboîte le pas !
J'aime Bosquet
Qui me donne mon mousquet !

Notes auto-biographiques sur Pelloux, présentées par lui-même.

PELLOUX DE L'ISÈRE, DERNIER ET PREMIER SOLDAT DE L'EMPIRE

Le 6 juillet 1815,

Sur les remparts de Grenoble, comme patriote, en qualité de lycéen externe de cette ville, il a tiré les derniers coups de fusil pour le soutien de l'Empire.

Le même jour, le génie l'a encore occupé à la sape et à la brouette pour consolider le batardeau, hors la porte de la Graille de la même ville.

Voilà ses campagnes comme dernier soldat de l'Empire !

Le 10 décembre 1848,

Sur la place de Barraux (Isère), commune où se trouve le fort Barraux, au moment du vote pour la présidence de la République, les citoyens des communes de Chapareillan, Saint-Marcel, la Flachère, la Buissière, réunis aux citoyens de Barraux pour émettre leur vote,

Il a entonné et chanté, en pleine place, les strophes suivantes :

I

C'est pour Louis-Napoléon *(bis)*
Que nous tous Français nous vo-
[tons ! *(bis)*
Honneur au Président !
Qui nous rend tous contents !
Faisons la farandole !
Et le grand rond !
Et le grand rond !
Faisons la farandole !
Quand nous avons
Napoléon !

II

Que ceux qui ne sont pas pour
[nous ! *(bis)*
Nous donnent la main sans cour-
[roux ! *(bis)*
Quand vient Napoléon !
Tout abonde aux maisons !
(Refrain.)

III

Napoléon pas patronné !
N'est-ce pas Dieu qui l'a don-
[né ? *(bis)*
A l'aide de son bras *(bis)*
Le commerce reprendra,
L'or en France pleuvra.
(Refrain.)

IV

Jamais en France on n'aura cru
Que Napoléon fût déchu ! *(bis)*
Que ceux qui l'ont trahi *(bis)*
Soient tous au pilori !
(Refrain.)

Le 1er mars 1856 !

Par l'entremise de l'ange du Seigneur, il a annoncé à Sa Majesté
[Eugénie,
Impératrice des Français, qu'elle accoucherait du Prince impérial !
Voilà ses campagnes comme premier soldat de l'Empire !
Dans quel régiment
Servent soldats et officiers qui peuvent lui faire concurrence ?
Et s'il est seul !....
N'y aura-t-il jamais rien pour lui.... Sire !!!

Les conceptions grandioses de Pelloux, de l'Isère. — Cet original personnage expliquait ainsi ses projets :

Grenoble, bâti au pied des hautes Alpes, qui lui servent de fameux remparts, a vu reconstruire ses murailles, a vu naître les forts de Rabot et de la Bastille pour le mettre à l'abri d'un coup de main. Cependant, pour sa défense, ce ne sont là que des travaux préparatoires, qui ne peuvent jouer aucun rôle important, tant que l'entrée de la riche vallée du Graisivaudan ne sera pas fermée à l'ennemi.

Et le fort Barraux, sur la rive droite de l'Isère, a besoin, pour défendre l'entrée de cette vallée, d'être soutenu par une forte citadelle sur la rive gauche de la même rivière.

Grenoble, devenu porte de l'Empire, attire sur lui l'attention de l'Empereur pour faire exécuter des travaux qui fassent respecter la porte qui, en 1815, s'ouvrit par enchantement à Napoléon Ier, pour l'introduire et le conduire au trône ! Et l'emplacement où doivent être exécutés ces travaux est tout marqué ; Château-Bayard, sur la rive gauche de l'Isère, en face du fort Barraux, doit devenir, à l'est de la France, citadelle de premier ordre, et compléter la défense de Grenoble, ville frontière !

L'entrée de la citadelle sera défendue par deux arcs de triomphe, monuments nationaux.

Sur le premier posera la statue de Bayard, au bas de laquelle on lira : Je meurs sans peur et sans reproche pour Dieu et mon pays.

Sur le second sera élevée la statue colossale de Napoléon Ier.

Le piédestal de la statue sera une pierre-rocher posant sur le dos accroupi de deux princes : Talleyrand et Fouché, et de deux maréchaux de France : Marmont et Bourmont.

On lira sur le frontispice du piédestal :

Traîtres de tous les pays,
Accourez voir vos amis !
Voilà le sort des traîtres,
Qu'ainsi périsse tout félon !

Une sentinelle sera constamment préposée à la garde de chaque arc de triomphe.

La session législative. — Le 16 février, l'Empereur ouvrit la session législative par un discours exclusivement consacré aux considérations pacifiques.

La Constitution fixait à cinq ans la durée du mandat de député. Le Corps législatif élu en 1852 devait donc être renouvelé en 1857. Les membres de cette assemblée eurent une session laborieuse. Ils consacrèrent de longues séances à des projets de loi relatifs aux douanes, à l'industrie, à un code de justice militaire. Ils accordèrent une dotation de 100,000 francs au duc de Malakoff, et votèrent 180,000 francs pour l'acquisition du tombeau de Napoléon Ier et de l'habitation qu'il a occupée à Sainte-Hélène.

La discussion du budget fut l'occasion de nombreuses observations de détails. Un nouvel impôt mis sur les valeurs mobilières donna lieu à des débats d'un vif intérêt. Les défenseurs de la propriété foncière plaidèrent avec chaleur le dégrèvement de cette propriété, trop chargée. Les défenseurs de la richesse mobilière répondirent que celle-ci payait déjà sa part légitime de contribution, et que la frapper davantage ce serait frapper l'esprit d'association et d'entreprise, l'un des éléments les plus essentiels de la fortune publique. On vit se reproduire, à cette occasion, les théories de l'impôt sur le revenu. L'immense majorité accueillit le nouvel impôt et manifesta, par son attitude, la ferme volonté de repousser la théorie de l'impôt sur le revenu.

Le 15 mai, le Corps législatif adopta la cession à l'État de l'École des arts et manufactures. Le propriétaire de cet établissement, M. Lavallée, avait proposé d'en faire la remise à l'État, gratuite en ce qui le concernait, et à des conditions très équitables dans l'intérêt des professeurs qui l'avaient secondé

jusqu'alors. Toutes les propositions de M. Lavallée furent adoptées.

Le même jour, le Corps législatif vota la loi de recrutement de 1857, qui appelait 100,000 hommes sous les drapeaux, au lieu de 80,000, chiffre qu'on avait jusqu'alors admis en temps de paix. On augmentait le contingent afin de constituer une réserve sérieuse; les appelés devaient être astreints à une présence de deux années sous les drapeaux.

Les embellissements de Paris amenèrent aussi des discussions, car le Gouvernement voulait aider les finances municipales par une subvention. Un député déclara que ce n'était pas à la France de payer les embellissements de Paris.

La session fut terminée par l'adoption de lois pour le remaniement du réseau des chemins de fer et sur les tarifs des compagnies; pour l'établissement d'un service de communication à vapeur avec le nouveau monde, et l'exploitation de trois lignes de paquebots à vapeur.

Les députés se séparèrent le 28 mai. « Ils avaient hâte de retourner dans leurs départements afin de préparer leur réélection, car ils devaient demander à leurs commettants le renouvellement de leur mandat. Le *Moniteur officiel,* dans un article du 11 juin, énuméra les services qu'ils avaient rendus au Gouvernement et au pays. Durant une période de cinq ans, avec des sessions de trois ou quatre mois, le Corps législatif avait voté 979 lois, dont 240 d'intérêt général et 739 d'intérêt départemental et communal. »

Au moment où la première législature se terminait et où se préparaient les élections nouvelles, s'accomplissait, en Algérie, un événement glorieux de l'histoire de notre pays, la conquête de la Grande-Kabylie.

La conquête de la Grande-Kabylie ; — Le maréchal Randon. — Si l'Algérie nous appartenait, il nous restait encore à prendre, à seize lieues à l'est d'Alger, un redoutable massif montagneux qui longe 170 kilomètres de côtes et contient une population de 400,000 habitants, la Grande-Kabylie, « regardée comme inaccessible ». La guerre de Crimée terminée, le Gouvernement songea à tenter la conquête de ce grand pays.

Notre compatriote, le maréchal Randon, gouverneur de l'Algérie, allait en quelques semaines, soumettre la Grande-Kabylie « avec une rapidité, une décision dans la lutte, qui ne fut dépassée que par son habileté dans l'art d'établir, après la paix, notre domination sur des bases solides ».

Le maréchal Randon réunit un corps d'armée de 25,000 hommes, composé des trois divisions Yusuf, Mac-Mahon, Renault, et soutenu par plusieurs colonnes d'observation. Le 17 mai, le commandant en chef quitta Alger.

La première tribu que les troupes françaises devaient attaquer était la puissante tribu des Beni-Raten, qui comptait soixante villages, établis sur le plateau de Souck-el-Arba, à 1,000 mètres d'altitude.

La division Mac-Mahon engagea l'attaque le 24, à cinq heures du matin, et dans la journée, à la suite d'engagements favorables, elle prit position dans les villages d'Asenson et d'Ismaïseren. L'arrière-garde dut cependant combattre jusque vers deux heures de l'après-midi. La division Yusuf opéra, dans la journée, sa jonction avec celle de Mac-Mahon.

Les forces du général Renault avaient monté, à quelques intervalles des deux premières divisions, et s'étaient emparées de trois villages, dans lesquels les Kabyles s'étaient défendus très bravement.

Le 27 mai, les Beni-Raten et les Arb-Douela firent leur soumission, et livrèrent au maréchal Randon les otages qui leur furent demandés : le 30, les troupes françaises occupaient la position de Souck-el-Arba.

Le génie étudia sans retard l'emplacement d'un poste militaire, sur ce point culminant, et détermina des tracés de routes.

Le 24 juin la campagne fut reprise. La division de Mac-Mahon eut à enlever une redoutable position, celle d'Icheriden, nom qui est resté célèbre dans nos annales militaires. Le combat fut acharné, la division Mac-Mahon eut 317 hommes hors de combat.

Le 25 juin, les divisions Renault et Yusuf enlevèrent successivement tous les villages du grand massif des Beni-Yenni.

Le général Maissiat, arrivé avec 5,000 hommes de renfort,

occupa le col de Cheltata et compléta l'investissement de la partie rocheuse du Djurdjura. Le 30 juin, la deuxième brigade de la division Mac-Mahon emporta le village d'Aguemoun-Isen, dernier centre de la résistance organisée par les contingents ennemis à l'extrémité du territoire des Beni-Raten, et, le 2 juillet, le pays des Beni-Menguellet était complètement occupé. Le 11 juillet, les dernières tribus insoumises furent attaquées et durent céder à la valeur des troupes françaises.

« Il y a quelque chose de plus difficile, et partant de plus beau, que la conquête d'une contrée : c'est sa pacification. Le maréchal Randon le comprit, et l'histoire gardera le souvenir de la fermeté et de la sagesse avec laquelle il consolida la domination française dans des montagnes qu'on ne pouvait guère occuper. »

D'importants travaux annoncèrent aux Kabyles que nous entendions bien nous établir dans leur pays. Avant même que toutes les tribus fussent soumises, les troupes s'arrêtaient dans leur marche offensive : le fusil faisait place à la pioche. A travers des obstacles inouïs, l'armée perça, entre Tizi-Ouzou et l'emplacement choisi pour le fort Napoléon, une voie carrossable, large de 6 mètres, longue de près de sept lieues. Ce fut le 21 juin que se termina ce gigantesque ouvrage, dix-sept jours seulement après avoir été entrepris.

A midi, le maréchal Randon descendit de Souck-el-Arba dans la plaine, et parcourut la nouvelle route dans tout son développement. Les troupes, leurs officiers en tête, étaient massées à leur poste de travail. « Satisfait de l'exécution parfaite de la route qui, d'un bout à l'autre ne laissait rien à désirer, touché de tant d'efforts couronnés d'un si éclatant succès, le maréchal Randon adressa à tous des éloges, et, à partir de ce moment, cette voie de communication, si importante au point de vue de notre influence et de la civilisation, fut livrée à la circulation. »

La conduite tenue par l'autorité française acheva ce que la construction du fort Napoléon n'aurait pu seule nous assurer.

Le général Randon qui, en 1853, avait déjà soumis la Petite-Kabylie, usa de sa nouvelle victoire avec bon sens et modéra-

tion. Il avait compris à quel point il nous importait de nous concilier cette race intrépide, que rien ne sépare essentiellement de notre civilisation.

Il nous a conservé, dans ses « Mémoires », un récit très intéressant de sa négociation avec la grande tribu des Beni-Raten.

Ce récit peut se résumer en quelques mots :

— « Nous conserverons nos institutions? dit le délégué des Kabyles.

— « Oui.

— « Vous ne nous imposerez pas d'Arabes pour nous commander?

— « Non. »

Tout était là pour les Kabyles, le général Randon l'avait bien compris. Ils pouvaient reconnaître la souveraineté d'une grande nation, pourvu qu'ils continuassent de s'administrer eux-mêmes dans leurs cent petites républiques, dont chacune a sa coutume particulière et nomme ses magistrats, et pourvu qu'on ne leur imposât point des chefs étrangers.

On a depuis commis la faute énorme de manquer à ces deux conditions; mais on a dû revenir aux conseils du général Randon, et la faute reconnue a été réparée.

En juin 1858, Napoléon III institua un ministère de l'Algérie et des colonies pour son cousin le prince Napoléon. Randon protesta contre les décisions du souverain et l'avenir lui donna raison une fois encore.

En 1860, le ministère de l'Algérie fut supprimé et l'Empereur rétablit le gouverneur général, avec accroissement de pouvoirs. C'est ce qu'avait demandé le général, devenu le maréchal Randon.

Les hôtes de la France. — En 1857 la France reçut de l'étranger de nombreuses et illustres visites, inspirées, les unes par un objet politique, les autres par un sentiment désintéressé de courtoisie.

Le 24 janvier, c'était l'ambassadeur de Perse, Ferrukh-Khan, qui remettait à l'Empereur ses lettres de créances.

Dans les premiers jours de mars, Paris vit arriver le prince Da-

nilo, souverain régnant du Monténégro, qui venait réclamer l'intervention du Gouvernement français dans ses querelles incessantes avec la Turquie.

Au mois d'avril, le grand-duc Constantin de Russie débarqua à Toulon et, après avoir visité Marseille, continua son voyage sur Paris.

Le 29 avril, le frère du czar était de passage à Vienne (Isère). Le Préfet du département et le Sous-Préfet de Vienne lui présentèrent leurs hommages.

A Paris, une revue des troupes de la garnison fut ordonnée en l'honneur du grand-duc Constantin ; les arsenaux lui furent ouverts; il examina les usines, surtout celles qui se rattachaient à l'art militaire. « La venue du grand-duc Constantin en France était le prélude de la complète réconciliation des deux peuples. »

Citons encore, parmi les voyageurs de marque qui vinrent chez nous au cours de cette année : le roi de Bavière, le duc de Cambridge, qui assista aux manœuvres du camp de Chalons; la grande-duchesse de Bade et le grand-duc de Hesse.

(*Annuaire des Deux-Mondes,* 1857-1858.)

Décrets. — Le 11 février, avait paru un décret ouvrant un crédit extraordinaire de 3 millions pour accroître les ressources de l'ordinaire des troupes de toutes armes (la gendarmerie et la garde impériale exceptées) ; ce crédit était motivé sur le renchérissement des denrées alimentaires.

— Un décret, dont les principales dispositions avaient été indiquées par l'Empereur lui-même, dans une lettre adressée le 26 avril au maréchal Vaillant, ministre de la guerre, réorganisa la garde impériale en fixant les conditions d'admission et d'avancement, ainsi que les avantages réservés aux officiers qui se retireront ayant six ans de grade dans ce corps d'élite.

— Par un décret du 12 août, une médaille commémorative des grandes guerres de 1792 à 1815 fut instituée « pour tous les militaires français et étrangers des armées de terre et de mer qui avaient combattu pendant cette période mémorable, sous les drapeaux de la France ». Elle s'appela la médaille de Sainte-Hélène.

Élections législatives.

Un décret impérial, daté de Saint-Cloud le 29 mai, annonça la convocation des collèges électoraux.

En voici les principaux articles :

Art. 1er. — Les collèges électoraux sont convoqués pour le 21 juin prochain, à l'effet d'élire un député par circonscription.

Les électeurs du département de la Corse sont convoqués au même effet pour le 28 juin.

Art. 3. — Le scrutin sera ouvert pendant deux jours dans toutes les communes : le premier jour, depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir, et, le second jour, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Art. 4. — Le recensement général des votes de chaque circonscription électorale sera fait au chef-lieu du département, en séance publique, par une commission composée de trois membres du Conseil général désignés par le Préfet.

Le nombre des députés au Corps législatif à élire par les départements, pendant la période quinquennale de 1857-1862, est fixé à 267.

Extrait de la Constitution du 14 janvier 1852. — Art. 34. — L'élection a pour base la population.

Art. 35. — Il y aura un député au Corps législatif, à raison de trente-cinq mille électeurs.

Art. 36. — Les députés sont élus par le suffrage universel, sans scrutin de liste.

Art. 37. — Ils ne reçoivent aucun traitement.

Art. 38. — Ils sont nommés pour six ans.

Art. 39. — Le Corps législatif discute et vote les projets de loi et l'impôt.

Extrait du procès-verbal du Sénat (sénatus-consulte portant modification de l'art. 35 de la Constitution). Art. 1er. — L'art. 35 de la Constitution est modifié ainsi qu'il suit :

« Il y aura un député au Corps législatif à raison de trente-cinq « mille électeurs ; néanmoins, il est attribué un député de plus à « chacun des départements dans lequel le nombre excédent des élec- « teurs dépasse dix-sept mille cinq cents. »

Extrait du décret réglementaire pour l'élection au Corps législatif. — Art. 20. — Nul électeur ne peut entrer dans le collège électoral s'il est porteur d'armes quelconques.

Art. 21. — Les électeurs sont appelés successivement par ordre alphabétique.

Ils apportent leurs bulletins préparés en dehors de l'assemblée.

Art. 22. — A l'appel de son nom, l'électeur remet au président son bulletin fermé.

Art. 24. — L'appel étant terminé, il est procédé au réappel de tous ceux qui n'ont pas voté.

Art. 36. — Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue des suffrages, et le vote en sa faveur du quart au moins des électeurs inscrits, l'élection est continuée au deuxième dimanche qui suit le jour de la proclamation du résultat du scrutin.

Instructions ministérielles et préfectorales. — Le 30 mai, le Ministre de l'Intérieur, M. Billault, adressa aux Préfets une circulaire dans laquelle, en expliquant la conduite qu'entendait tenir l'administration dans les élections, il déclarait que « toutes les candidatures pourraient se produire et qu'on ne porterait nulle atteinte à la liberté des élections ». Il publia, le 19 juin, une nouvelle circulaire pour engager les Préfets « à mettre en garde les populations contre les candidatures hostiles ».

« Les Préfets renchérissaient sur le Ministre. » L'un d'eux écrivait aux fonctionnaires de son département : « Imposez silence aux adversaires, s'il s'en rencontre. » Un autre annonçait qu'aucun comité électoral, qu'aucune réunion spéciale ne seraient tolérés. Un troisième allait jusqu'à interdire la publication et l'affichage des circulaires et professions de foi du candidat non officiel. Les Préfets lançaient violemment leurs journaux, non seulement contre les ennemis du Gouvernement, mais contre ceux de ses amis qui se permettaient de disputer le terrain aux candidats officiels.

La campagne électorale. — Il y eut de vifs débats entre les républicains sur la conduite à tenir. Louis Blanc écrivit de Londres une lettre où il conseillait de se présenter aux élections pour aller ensuite refuser le serment avec éclat et protester contre l'Empire en plein Corps législatif. D'autres prêchaient l'abstention pure et simple.

Un journal qui, ayant survécu presque seul à la destruction de la presse républicaine, avait acquis une grande importance, *Le Siècle,* dirigé par l'ancien député Havin, poussa vivement en sens contraire.

Il pressa les républicains d'entrer au Corps législatif « pour faire brèche au système régnant et revendiquer pratiquement les libertés publiques ».

Un comité, composé principalement d'éminents membres républicains des assemblées de 1848 et 1849, se prononça, aussi, contre l'abstention, sauf à laisser chacun des candidats élus décider, comme il l'entendrait, la question du serment.

Le choix des candidats donna lieu à des contestations entre le comité et le directeur du *Siècle. Le Siècle* et *La Presse,* qui s'était rallié à lui, publièrent une liste de candidats pour Paris, différente de celle qu'avait adoptée le comité.

Le comité, de son côté, envoya sa liste à deux journaux qui lui restaient fidèles.

Les noms de Jean Reynaud, Bethmont, Cavaignac, Carnot, Goudchaux, Ferdinand de Lasteyrie, étaient communs aux deux listes.

Résultats généraux. — Les élections s'accomplirent les 21 et 22 juin, avec le plus grand ordre.

A Paris, MM. Carnot et Goudchaux, anciens membres du Gouvernement provisoire et candidats de l'opposition démocratique, furent élus au premier tour ; le second tour de scrutin, auquel on procéda les 5 et 6 juillet, amena la nomination du général Cavaignac et de MM. Émile Ollivier et Darimon, candidats de l'opposition, qui comptait ainsi, pour le département de la Seine, cinq députés sur dix.

La lutte avait été presque impossible en province ; cependant une forte minorité, souvent même la majorité, s'était prononcée pour l'opposition dans les grandes villes.

Les républicains n'obtinrent, dans les départements, que la nomination de M. Curé, à Bordeaux, et de M. Hénon, à Lyon.

Le nombre des électeurs qui avaient pris part au vote était de 6,136,664. Le nombre de voix recueillies par les candidats du Gouvernement s'élevait à 5,471,880; celui des voix obtenues par l'opposition se montait à 571,859.

Dans l'Isère.

NUMÉROS des Circonscriptions électorales.	COMPOSITION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES.	
	ARRONDISSEMENTS.	CANTONS.
1re	GRENOBLE.	Allevard. Bourg-d'Oisans. Corps. Domène. Goncelin. Grenoble (les 3 cantons). Mens. Monestier-de-Clermont. La Mure. Le Touvet. Valbonnais. Vif. Vizille.
2me	SAINT-MARCELLIN.	Tout l'arrondissement.
	GRENOBLE.	Clelles. Villard-de-Lans. Sassenage. Voiron.
	VIENNE.	Beaurepaire.
3me	LA TOUR-DU-PIN. GRENOBLE	Tout l'arrondissement. Saint Laurent-du-Pont.
4me	VIENNE.	La Côte-Saint-André. Heyrieux. Meyzieu. Roussillon. Saint-Jean-de-Bournay. Saint-Symphorien-d'Ozon. La Verpillière. Vienne (les 2 cantons).

Vu pour être annexé au décret du 29 mai 1857.

Le Ministre secrétaire d'État au département de l'Intérieur

Signé : BILLAULT.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire général de la Préfecture de l'Isère,

MANCEAUX.

Tableau du nombre des députés à élire par chaque département.

DÉPARTEMENT	NOMBRE DES DÉPUTÉS A ÉLIRE
Isère.	**4**

Les candidats.— Se présentèrent aux élections législatives : 1re circonscription (Grenoble), MM. Joseph Arnaud (candidat officiel), Dupont-Delporte (indépendant) ; 2e circonscription (Saint-Marcellin), M. Devoise (candidat officiel) ; 3e circonscription (La Tour-du-Pin), M. Flocard de Mépieu (candidat officiel) ; 4e circonscription (Vienne), MM. Faugier (candidat officiel), Ponsard (indépendant).

M. Blanc-Montbrun, ancien capitaine d'artillerie, membre du conseil général, avait également posé sa candidature dans l'arrondissement de Vienne. Mais presque au début de la campagne électorale, ce dernier candidat crut devoir se retirer.

La lutte fut assez vive à Grenoble, entre MM. J. Arnaud et Dupont-Delporte ; à Vienne, entre MM. Faugier et Ponsard.

« Les candidatures indépendantes étaient accueillies favorablement dans les villes ; les campagnes, par contre, réservaient leurs sympathies pour les créatures de l'administration. »

M. Dupont-Delporte adressa à ses concitoyens une longue profession de foi. En voici la partie saillante :

Libre de tout engagement, dévoué au progrès et au développement des idées libérales de 1789, vivant au milieu des cultivateurs, connaissant leurs besoins et les nécessités de leur situation, je viens m'offrir à vos suffrages.

Ennemi de toute révolution, ami de toute sage liberté, je viens vous dire : Prononcez entre le candidat soutenu par l'administration et moi, qui en appelle à votre libre jugement.

Résultats du scrutin.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DES 21 ET 22 JUIN

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE.

Résultat définitif.

1re Circonscription (Grenoble). — M. Joseph Arnaud, candidat du Gouvernement, 24,491 voix.

2e Circonscription (Saint-Marcellin). — M. Devoize, candidat du Gouvernement, 24,771 voix.

3e Circonscription (La Tour-du-Pin). — M. Flocard de Mépieu, candidat du Gouvernement, 26,243 voix.

4e Circonscription (Vienne). — M. Faugier, candidat du Gouvernement, 19,252 voix.

MM. Joseph Arnaud, Devoize, Flocard de Mépieu et Faugier, furent proclamés députés au Corps législatif.

Le chiffre des voix données à M. Dupont-Delporte, dans l'arrondissement de Grenoble, fut de 3,669, et celui des voix données à M. Ponsard, dans l'arrondissement de Vienne, fut de 5,335.

Le tableau comparatif des élections législatives en 1852 et 1857 donnait les résultats suivants :

ANNÉES.	INSCRITS.	VOTANTS.	POUR le gouvernement.	POUR l'opposition.	BULLETINS nuls et voix perdues.
1852.....	9.836.043	6.222.983	5.218.602	810.962	193.419
1857.....	9.490.206	6.118.317	5.462.437	559.660	96.220

Lettre de remerciements de M. J. Arnaud aux électeurs Grenoblois. — On lisait dans le *Courrier de l'Isère* du 30 juin :

M. Joseph Arnaud, député au Corps législatif, nous adresse la lettre suivante :

A Monsieur le Rédacteur en chef du Courrier de l'Isère.

Grenoble, le 27 juin 1857.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Permettez-moi d'employer la voie de votre estimable journal pour exprimer ma reconnaissance aux électeurs de la première circonscription de l'Isère, qui viennent de renouveler mon mandat au Corps législatif.

En me confiant pour la seconde fois la mission de les représenter, et en répondant, comme ils l'ont fait, par l'imposante majorité de leurs votes, à l'appel de l'éminent magistrat chargé d'administrer notre patriotique département, ils ont voulu avant tout prouver leur indissoluble attachement à la cause napoléonienne, et prêter un nouvel appui à la politique nationale de l'Empereur.

Mais j'aime à penser aussi qu'en portant sur moi leurs suffrages, ils ont voulu honorer le travail et qu'ils se sont souvenus des efforts que depuis vingt ans je n'ai cessé de faire pour me rendre utile à mon pays.

L'élection actuelle va resserrer de nouveau les liens qui m'unissent à mes chers compatriotes et me créer vis-à-vis d'eux des obligations encore plus étroites que par le passé. Ils peuvent compter que je n'oublierai jamais le haut témoignage de sympathie et de confiance qu'ils m'ont donné en 1857 comme en 1852, et que rien ne me coûtera pour le justifier. Je n'épargnerai ni soins ni peines pour faire obtenir une juste satisfaction à nos intérêts légitimes, et, dans toutes les circonstances, les habitants de l'arrondissement de Grenoble trouveront de ma part un concours dévoué.

Servir la France par ma libre et ferme adhésion à la politique impériale, et mes concitoyens par mon entremise active et loyale auprès du Gouvernement, telle est ma ligne de conduite. Je crois que c'est la bonne, et le scrutin consulté vient de répondre affirmativement.

Veuillez agréer, etc.

J. ARNAUD,

Député au Corps législatif.

P.-J. FAURE, DÉPUTÉ DES HAUTES-ALPES

Parmi les députés dauphinois réélus en 1857, M. P.-J. Faure avocat, représentant des Hautes-Alpes, mérite une mention spéciale.

Né à Réculson, près Gap, le 3 mars 1798, Pascal-Joseph Faure, fut envoyé pour la première fois à la Chambre, en 1831. Il s'y prononça en faveur de la liberté individuelle et de la presse, du droit de pétition et d'association.

En 1833, « il attacha son nom à l'une des plus belles conquêtes de la philosophie du XIX^e^ siècle, en faisant introduire dans nos lois criminelles les *circonstances atténuantes* ». Il siégea encore à la Chambre pendant les sessions de 1834-37.

Aux autres élections, le Gouvernement parvint toujours à écarter sa candidature, et ce n'est qu'après la Révolution de février qu'il fut réélu. « Sa nomination, d'abord accueillie comme celle d'un républicain énergique, aux opinions avancées, ne justifia pas les espérances qu'elle avait fait naître, car à la Constituante, Faure vota, il est vrai, pour la diminution de l'impôt du sel, mais aussi pour le cautionnement des journaux, la proposition Rateau, la suppression des clubs et contre le droit au travail. » Réélu à l'Assemblée législative, ses opinions y fléchirent plus encore, et, grâce à des modifications successives, il fut nommé en 1852 et en 1857, député au Corps législatif, comme candidat du Gouvernement.

Il est bon de constater que ce sont deux de nos compatriotes qui ont apporté les plus importantes modifications, au point de vue humanitaire, à la législation criminelle existante. P.-J. Faure a placé dans le Code les *circonstances atténuantes*. M. René Bérenger, de Valence, sénateur inamovible, est l'auteur d'une loi, la loi du 26 mars 1891, connue sous le nom de *Loi Bérenger*, qui autorise les juges à prononcer le sursis à l'exécution de l'emprisonnement et de l'amende.

(Nous avons publié dans le tome I la biographie de M. René Bérenger.)

Session du Corps législatif. — Un décret du 2 juillet constitua le bureau du Corps législatif. Le comte de Morny fut maintenu dans les fonctions de président. MM. Schneider et Reveil

demeurèrent vice-présidents. Par un décret du 10 novembre, le Corps législatif fut convoqué pour le 28 du même mois, l'article 46 de la Constitution exigeant que le Corps législatif élu à la suite d'une dissolution soit réuni dans le délai de six mois.

La session de 1858 fut donc ouverte le 28 novembre par une déclaration du ministre d'État, qui annonça que cette première réunion serait exclusivement consacrée à la vérification des pouvoirs.

MM. Curé, Darimon et Émile Ollivier, députés de l'opposition, prêtèrent le serment à la Constitution et à l'Empire. Leur exemple ne fut pas suivi par MM. Carnot et Goudchaux, qui refusèrent, par une lettre, le serment exigé ; on les déclara démissionnaires. M. Hénon le prêta, mais non sans quelque hésitation.

La vérification des pouvoirs s'opéra rapidement ; elle ne fut signalée que par la démission d'un député, M. Migeon, ancien candidat agréable au Gouvernement, mais réélu malgré l'administration. Il s'agissait surtout d'une question personnelle. M. Migeon prenait le titre de comte qu'on l'accusait d'avoir usurpé, et fut condamné à Colmar pour port illégal de la Légion d'honneur. Ce procès avait excité une vive curiosité, et, « ce scandale ne fut bon pour personne ». La vérification des pouvoirs terminée, la Chambre s'ajourna au 18 janvier 1858.

Voyages de Napoléon III à l'étranger.— Au commencement d'août (du 5 au 11), Napoléon III se rendit dans l'île de Wight, à Osborne, accompagné de l'Impératrice, et fit à la reine d'Angleterre une courte visite.

En septembre, l'Empereur eut une entrevue à la cour du roi de Wurtemberg, avec le czar Alexandre II. « La présence de l'impératrice de Russie, de la reine de Hollande et de la reine de Grèce vint rehausser l'éclat de cette fête de souverains, qui illumina, en quelque sorte, pendant plusieurs jours la petite cour de Stuttgard. »

L'entrevue des deux empereurs avait été à la fois « solennelle et cordiale » ; à ce titre elle préoccupa vivement l'Europe. Le voyage de Stuttgard fut considéré « comme un événement politique d'une assez haute portée ».

Complots contre la vie de Napoléon III ; — Ledru-Rollin condamné à la déportation. — « Giuseppe Mazzini, le fondateur de la Société secrète « La Jeune Italie », avait résolu de faire tuer Napoléon III. Il chercha donc ses sicaires parmi les conspirateurs italiens qui subissaient son influence. »

Rappelons qu'en 1853 deux complots étaient découverts à l'Opéra-Comique et à l'Hippodrome, et que, l'année suivante, l'Italien Pianari essaya de nouveau de tuer le souverain.

En 1857, trois autres Italiens, Tibaldi, Bortoloni, Grilli, venus de Londres, furent arrêtés et convaincus de complot contre la vie de l'Empereur. On les avait trouvés possesseurs de tout un arsenal d'armes de destruction. La Cour d'assises de la Seine condamna Tibaldi à la déportation, Bortoloni et Grilli à quinze ans de détention (août 1857). « Les débats prouvèrent que les condamnés avaient été soldés par le parti révolutionnaire ; on reconnut dans le complot l'inspiration directe de Mazzini. Ledru-Rollin fut compromis par les aveux de Bortoloni, qui, après avoir déclaré, ainsi que Grilli, qu'ils avaient reçu 1,000 francs pour assassiner Napoléon III, ajouta que M. Ledru-Rollin avait conféré avec Mazzini de la tentative projetée et avait avancé l'argent destiné à la rétribuer. » Ledru-Rollin fut, avec Mazzini, condamné par contumace à la déportation.

En 1858 eut lieu le terrible attentat d'Orsini : nous en présentons le récit détaillé dans le chapitre relatant les faits notoires de cette année.

Les morts : Béranger, Daniel Manin, général Cavaignac. — La seconde moitié de l'année 1857 vit disparaître trois hommes illustres à des titres divers.

— Le 15 juillet, Béranger, l'immortel chansonnier, né à Paris en 1780, s'éteignit, après une vieillesse paisible et pauvre, comme l'avait été sa vie. Napoléon III décréta que les funérailles de Béranger seraient célébrées aux frais de la liste civile. Elles eurent lieu avec tout l'éclat d'une pompe officielle, « que certes n'avait point souhaité le modeste auteur du *Dieu des bonnes gens* ».

— En septembre mourut, à Paris, le défenseur de Venise, Daniel Manin. « Les malheurs de sa patrie et ceux de sa famille

lui avaient brisé le cœur. Il ne vécut pas assez pour voir l'affranchissement de l'Italie qu'il avait puissamment préparé en amenant la plupart des patriotes italiens à se rallier autour de Victor-Emmanuel. » Daniel Manin était un ami intime de Farconet, député de l'Isère à l'Assemblée constituante.

— Le général Cavaignac, ancien président de la République, mourut subitement au commencement de l'automne. Depuis quelque temps sa santé donnait des inquiétudes. Le 28 octobre, il se trouvait dans le parc de sa propriété d'Ourne (Sarthe). Il venait de tirer une bécasse, lorsqu'il passa son fusil au domestique qui était auprès de lui, en se plaignant d'un violent mal de tête. On le ramena avec peine dans son vestibule où on le fit asseoir dans un fauteuil. Presque aussitôt le général Cavaignac poussa un profond soupir et ne donna plus signe de vie. La maladie de cœur, dont il était atteint depuis longtemps, avait terrassé « ce soldat ami des lois ».

Le Gouvernement autorisa la jeune femme du général à ramener son corps à Paris, où ses obsèques eurent lieu, sans provoquer aucune manifestation.

Les Compagnies de chemin de fer. — En 1857, 1,500 kilomètres de voies ferrées étaient achevés. De 1842 à 1857, les compagnies avaient dépensé plus de 2 milliards de francs ; il leur fallait une somme équivalente pour achever les lignes commencées.

Le Corps législatif sanctionna la fusion du chemin de fer de Paris à Lyon avec le chemin de Lyon à la Méditerranée.

Les chemins de fer donnèrent lieu à de grands scandales. M. de Morny s'était mis à la tête d'une compagnie, dite du Grand-Central, qui devait exécuter un chemin de fer de Clermont à Montauban. L'agiotage fit monter brusquement à la Bourse les actions de ce chemin de fer, encore à construire ; puis la compagnie tomba en déconfiture. Le chemin du Grand-Central finit par être repris, de compte à demi, par les compagnies d'Orléans et de Lyon-Méditerranée.

L'abbé Jouve, président des « Assises scientifiques du Dauphiné ». — En 1857, à l'occasion du *Congrès archéologique,* les sociétés savantes de notre province tinrent à Valence les

Assises scientifiques du Dauphiné. Ces assises furent présidées par l'abbé Jouve, chanoine de Valence, archéologue et musicien de mérite.

Voici quelques renseignements biographiques sur ce prêtre, dont maints écrivains ont loué les hautes connaissances.

Esprit-Gustave JOUVE, naquit au Buis (Drôme), le 1er juin 1805. Destiné par sa famille à la carrière du barreau, il alla suivre pendant trois ans les cours de la faculté d'Aix ; mais, ayant déjà le pressentiment de sa vocation à l'état ecclésiastique, il abandonna l'étude du droit après avoir subi le premier examen de licence et entra au grand séminaire d'Avignon, puis à celui de Saint-Sulpice, où il reçut le diaconat. Ordonné prêtre en 1829 par Mgr de Tourette, évêque de Valence, il fut successivement vicaire de la paroisse Saint-Jean, secrétaire intime du prélat, chanoine titulaire de la cathédrale (1839) et membre du conseil épiscopal. En 1840, à la mort de Mgr de La Tourette, il quitta l'administration diocésaine de Valence et se consacra à la prédication. On lui confia plusieurs stations considérables, telles que Paris (Saint-Eustache), Genève, Avignon, Chalon-sur-Saône, Arles, etc. ; il prêcha également des retraites ou des missions dans plusieurs localités moins importantes et dans des paroisses les plus petites et les plus reculées.

« Au milieu de ses travaux apostoliques, dit A. Rochas, et malgré les préoccupations qui en sont inséparables, M. l'abbé Jouve, à l'exemple de ces savants hommes qui illustrèrent les anciens chapitres et certaines congrégations religieuses, sut encore trouver assez de loisirs pour se consacrer à des travaux de haute érudition. Passionné pour l'archéologie et les arts, il entreprit sur ces deux branches des connaissances humaines les plus sérieuses études ; puis, afin de les compléter, il parcourut successivement la France, l'Italie et l'Allemagne, fouillant dans toutes les bibliothèques publiques, recueillant des notes et prenant de nombreux extraits. » C'est au retour de ces voyages que l'abbé Jouve se livra à la composition de la plupart des œuvres scientifiques, littéraires et artistiques dont il serait trop long de publier ici une nomenclature qu'on trouvera d'ailleurs, très complète, dans la *Biographie du Dauphiné,* de A. Rochas.

Les connaissances étendues, le savoir profond de l'auteur lui valurent les plus enviables suffrages dans le monde savant et le placèrent au premier rang parmi les hommes distingués qui, par leur

amour pour les lettres et les arts, honorent le plus notre province. Plusieurs hautes distinctions flatteuses lui furent décernées: la *Société française d'archéologie* le nomma inspecteur des monuments du département de la Drôme ; l'*Institut des provinces* le reçut à l'unanimité au nombre de ses membres; il fut, en outre, nommé secrétaire général du *Congrès archéologique*, dont nous parlons au début de cette notice.

Plusieurs recueils périodiques contiennent des articles de l'abbé Jouve. Il en publia aussi dans certains journaux, tels que *L'Union des provinces,* de Lyon, *La Voix de la Vérité,* de Paris, et *Le Courrier de la Drôme. L'Ami des Familles*, revue catholique (Valence, Marc-Aurel), était rédigé par un conseil placé sous sa direction. L'abbé Jouve écrivit une série de morceaux de musique religieuse. *Le Courrier de la Drôme,* du 23-24 mars 1857, présentait le compte rendu de deux messes de l'abbé Jouve, exécutées avec un grand succès à Lyon, à Paris, à Munich et dans les principales villes de France.

Mémoire présenté au Garde des Sceaux par les membres du Tribunal civil de Grenoble. — Au moment où le Gouvernement s'occupait, « dans sa sollicitude pour la bonne distribution de la justice et les intérêts des magistrats », d'une nouvelle classification des tribunaux, le Tribunal de Grenoble se crut fondé à demander que sa position toute exceptionnelle fût revisée.

A cet effet, les membres du Tribunal civil adressèrent au ministre compétent un long mémoire, ayant pour titre : « Observations tendant à obtenir l'élévation à une classe supérieure, quant au traitement, des magistrats qui composent ce Tribunal. »

Ce mémoire très intéressant mérite d'être présenté en son entier; en voici la reproduction :

« En l'an VIII, le siège du Tribunal civil de Grenoble ne fut composé que de « quatre » juges; mais ce nombre, n'étant pas en rapport avec les besoins du service, fut élevé à sept par décret du 18 août 1810. Ce n'était pas encore assez, et la loi du 15 avril 1838 composa ce Tribunal de douze juges, l'élevant à la classe des plus grands tribunaux de France, Lyon, Bordeaux, Marseille et Rouen. Car déjà, en 1837 et 1838, le Tribunal de Grenoble occupait le troisième rang par le nombre de ses affaires inscrites et terminées et venait immé-

diatement après Lyon et Bordeaux, devant bientôt prendre et conserver le deuxième rang, c'est-à-dire être classé immédiatement après le Tribunal de Lyon.

« Mais si, par le nombre des magistrats entrant dans sa composition, le Tribunal de Grenoble était assimilé à ceux de deuxième classe, il devait, par un oubli regrettable et contraire à la dignité de ses membres, être maintenu, par rapport au traitement, dans la classe qui lui avait été primitivement assignée.

« Ce traitement, qui était, dans le principe, de 1,200 francs, a été élevé sans changement de classe à 1,500 francs par le décret du 20 juin 1806; à 1,800 francs par l'ordonnance du 16 octobre 1822 et à 2,100 francs par celle du 2 novembre 1846.

« Et cependant la même ordonnance du 2 novembre 1846, étendant la faveur qu'elle refusait au Tribunal de Grenoble à douze autres tribunaux beaucoup moins importants, composés de quatre et sept juges, accordait aux juges des douze sièges d'Amiens, Angers, Caen, Metz, Montpellier, Nancy, Nîmes, Orléans, Reims, Rennes, Strasbourg et Versailles un traitement de 2,500 francs.

« L'ordonnance précitée faisait encore davantage ; elle élevait à 3,000 francs le traitement des juges des trois sièges de Nantes, Lille, et Toulouse, composés de dix et de huit juges seulement.

« Cette classification financière ne pouvait être que le résultat d'une erreur ; il sera facile de le démontrer.

« En comparant les chiffres des affaires inscrites et terminées, pendant les dix dernières années (1846 et 1855), dans les douze tribunaux dont les juges ont un traitement de 2,500 francs, on reconnaîtra sans hésitation qu'il s'est inscrit et terminé, pendant la même période au Tribunal de Grenoble, un nombre d'affaires bien supérieur.

« Ainsi, de 1846 à 1855, il a été inscrit au grand rôle à Grenoble 14,016 affaires, soit année moyenne 1,501 ; tandis que le Tribunal de Caen, qui obtient le premier rang dans sa catégorie, n'en a inscrit que 1,169, année moyenne, et terminé, aussi année moyenne, que 1,356.

« Si on compare Grenoble avec le Tribunal d'Angers, qui tient le douzième rang dans cette catégorie, on voit que ce dernier siège n'a eu à son rôle que 344 affaires et qu'il n'en a terminé que 260, année moyenne.

« D'où il suit que le Tribunal de Grenoble a terminé, année

moyenne, 233 affaires de plus que celui de Caen, et 1,241 de plus que celui d'Angers, c'est-à-dire que son travail en jugements civils a été cinq fois plus considérable que celui des juges d'Angers.

« Si des affaires du rôle civil on passe aux « ordres », on reconnaîtra facilement aussi que le Tribunal de Grenoble, dans la même période décennale, en a terminé, année moyenne, 127, tandis que celui de Strasbourg, qui tient le premier rang dans la catégorie des douze tribunaux principaux des départements, n'en a clos que 62, tandis que les juges d'Angers n'en ont terminé que 8!

« Inutile de parler ici des causes jugées sans « inscription au rôle », qui ont été pour Grenoble, de 1846 à 1855 (année moyenne), de 457, tandis qu'elles n'ont pas dépassé 357 à Caen et 155 à Metz.

« Que si des matières civiles on passe aux matières « correctionnelles », la supériorité du Tribunal de Grenoble se maintient d'une façon presque aussi remarquable.

« Strasbourg, il est vrai, a jugé plus d'affaires correctionnelles, mais en comparant Grenoble à Nancy, qui tient le deuxième rang de la catégorie des douze tribunaux au traitement de 2,500 francs, on trouve que Grenoble a jugé, année moyenne, 1,868 affaires et 2,390 prévenus, tandis que Nancy n'a jugé que 1,314 affaires et 1,623 prévenus, tandis que Caen, descendu cette fois au dernier rang de sa catégorie, n'a statué que sur 334 affaires et 418 prévenus.

« D'où il suit encore que les magistrats de Grenoble ont décidé 534 affaires correctionnelles de plus que ceux de Nancy, et 1,514 de plus que ceux de Caen; c'est-à-dire que leur travail a été six fois plus considérable que dans ce dernier tribunal.

« En résumé, il n'est aucun des tribunaux de la catégorie de ceux dont les juges reçoivent 2,500 francs qui puisse entrer, pour le nombre des affaires de toute nature, inscrites ou jugées, en comparaison avec celui de Grenoble, et cependant les magistrats de Grenoble sont traités, sous le rapport des émoluments, comme ceux de la plupart des sièges de trois et quatre juges.

« Cette différence trouverait-elle une cause sérieuse dans l'infériorité considérable de la population de la ville de Grenoble et dans une situation particulière qui abaissât le prix des loyers et de tous les objets de consommation ?

« Ce serait une erreur de le croire.

« La ville de Grenoble a plus de 30,000 habitants: il n'y a que

10 à 15,000 âmes de différence entre la population de Grenoble et celle de Metz, de Rennes, de Caen, d'Orléans et Versailles; mais, en revanche, Grenoble est le siège: d'une Cour impériale, d'une Académie, d'une Faculté de Droit, d'une Faculté des Lettres, d'une École secondaire de Médecine, d'une Direction des Douanes, d'une Direction du Génie, d'une Direction d'Artillerie, d'un Consulat sarde, d'une Conservation des Forêts, sans compter un Évêché, une Subdivision militaire et les administrations qui se trouvent à tous les chefs-lieux de tous les départements.

« Il faut noter que Grenoble, ville de guerre de première classe, renferme une garnison de près de 4,000 hommes; que cette place, commandée par un colonel, possède les états-majors de deux régiments de ligne, d'un régiment d'artillerie et d'un bataillon de chasseurs à pied.

« Qu'on veuille encore, sous ce rapport, comparer Grenoble aux douze villes dont les magistrats sont plus favorisés que les siens, et on verra qu' « aucune » autre ne renferme le même nombre d'administrations.

« Parmi elles, les villes d'Angers et d'Amiens n'ont qu'une Cour impériale et une École secondaire de Médecine!

« Ajoutons encore qu'environnée de toutes parts d'eaux thermales, la ville de Grenoble voit affluer dans ses murs un nombre considérable d'étrangers, dont le concours imprime une cherté excessive aux objets de consommation.

« Mais le Tribunal de Grenoble puise encore une importance exceptionnelle dans la population de son arrondissement, qui s'élève à 214,000 habitants, population bien supérieure à celle des onze ou douze arrondissements qui sont le point de comparaison.

« Cet arrondissement compte 20 cantons, 19 avoués, 58 huissiers, 74 notaires; aucun des autres, sans exception, n'est dans les mêmes conditions.

« Il semble donc, d'après cet exposé justifié par des chiffres, que la question de savoir si le traitement des juges du Tribunal de Grenoble doit être élevé au taux de celui des douze villes ci-dessus, trouve sa solution nécessaire dans sa position elle-même.

« Mais la justice serait-elle complète si le Tribunal de Grenoble, « avec ses douze juges », ne voyait le traitement ne s'élever que d'un degré?

« Par sa division en « trois » Chambres, ce siège devrait être assimilé à ceux de Lyon, Bordeaux, Rouen et Marseille ; on comprend cependant que la population considérable de ces grandes cités soit de nature à faire établir une différence.

« Mais, entre le traitement de 2,500 francs alloué aux juges d'Amiens et des autres onze villes formant cette catégorie, et celui de 4,000 francs accordé aux juges de Lyon, Bordeaux, Marseille et Rouen, il existe une classe intermédiaire à laquelle le Tribunal de Grenoble paraît pouvoir très raisonnablement aspirer.

« C'est la classe dans laquelle se trouvent les trois Tribunaux de Nantes, Lille et Toulouse, dont les juges ont un traitement de 3,000 francs.

« En effet, en comparant les travaux du Tribunal de Grenoble avec ceux des trois Tribunaux sus nommés, pendant les dix années de 1846 à 1855, on reconnaît bien vite que Grenoble tient encore là le premier rang.

« Ainsi, dans cette période, pendant que Grenoble inscrivait, année moyenne, 1,401 « affaires civiles » et en terminait 1,501, Nantes en inscrivait 794 et en jugeait 816 ; Toulouse en inscrivait 712 et en jugeait 390. Soit de un tiers à la moitié en sus en faveur de Grenoble.

« Pour les ordres, même résultat : Grenoble, 117 (affaires terminées, année moyenne) ; Toulouse, 70 ; Lille, 24 ; Nantes, 21.

« En matière correctionnelle, encore même position : année moyenne, Grenoble a jugé 868 affaires ; 2,390 prévenus. Nantes, 1,452 affaires ; 1,759 prévenus ; Toulouse, 1,276 affaires ; 1,614 prévenus ; Lille, 847 affaires ; 1,093 prévenus.

« Ajoutons qu'aucune de ces villes ne comprend non plus le nombre d'administrations rassemblées à Grenoble.

« Enfin, pour terminer le tableau, si on compare les travaux du Tribunal de Grenoble à ceux des Tribunaux de Bordeaux, Rouen et Marseille, on verra d'un coup d'œil qu'après Lyon, Grenoble tient en France le premier rang.

« La statistique annuelle publiée par le Ministère de la Justice constate, en effet, que depuis 1848 jusqu'en 1856, sans aucune interruption, Grenoble vient après Paris et Lyon, c'est-à-dire qu'il tient le deuxième rang parmi les cinq tribunaux de l'Empire divisés en trois Chambres.

« En effet, en matière civile, Grenoble juge 53 affaires de plus que Bordeaux, 103 de plus que Rouen, 400 de plus que Marseille.

« En matière correctionnelle, Grenoble juge 405 affaires de plus que Rouen; 631 de plus que Bordeaux; 761 de plus que Marseille, soit la moitié en plus que ce dernier Tribunal!

« Ces chiffres sont éloquents et paraissent dispenser de tout commentaire!

« On peut ajouter encore que la masse des affaires jugées par les juges de paix de l'arrondissement de Grenoble dépasse de 1,502 le nombre des affaires soumises à la même juridiction dans l'arrondissement de Bordeaux, et ne trouve de supériorité que dans l'arrondissement de Lyon; car les juges de paix de l'arrondissement de Grenoble ont terminé, en 1855, 5,122 affaires, tandis que ceux de l'arrondissement de Bordeaux, présentant les plus forts chiffres après lui, n'en ont terminé que 3,624!

« Maintenant, s'il est malheureusement vrai de dire que la considération publique s'attache en partie à l'aisance dont jouissent les magistrats; s'il est vrai de dire qu'à Grenoble les magistrats sans fortune, entourés de hauts fonctionnaires, largement rétribués, dans une ville d'opulence et de luxe, paraissent relégués sur un plan inférieur et ne peuvent que très difficilement soutenir la position que l'intérêt de la justice et la pensée du Chef de l'État et du Ministre de la Justice veulent leur voir réservée; si l'importance d'une compagnie doit se tirer plutôt de ses travaux et du nombre de ses membres que de la population des villes où elle a son siège, les observations ci-dessus ne sont-elles pas empreintes d'une profonde vérité? et la conclusion n'en est-elle pas qu'il est de toute justice de donner au Tribunal de Grenoble, sous le rapport financier, une position à peu près égale à celle qu'il occupe par le nombre des affaires qui lui sont soumises annuellement?

« S'il n'était pas fait droit à leur demande, les magistrats du Tribunal de Grenoble se trouveraient dans cette bizarre situation, que le chef de leur compagnie ou celui du Parquet, après avoir dirigé un tribunal de douze juges, tenant le deuxième rang en France, devraient regarder comme avancement leur nomination au Tribunal d'Angers, par exemple, composé de sept juges et jugeant 260 affaires civiles!

« Ces considérations sont graves et les magistrats du Tribunal de

Grenoble, pleins de confiance dans la haute sollicitude du Cher de l'État et de son Gouvernement tout entier, se sont crus fondés à soumettre les observations qui précèdent à M. le Garde des Sceaux, avec l'espoir qu'elles seront accueillies favorablement par Son Excellence, et que le siège de Grenoble sera prochainement porté, sous le rapport financier, au rang qu'occupent les trois tribunaux de Nantes, Lille et Toulouse, placés eux-mêmes dans une classe inférieure sous le rapport du nombre des juges qui les composent et des affaires soumises à leurs délibérations.

« Grenoble, le 6 septembre 1857. »

Le 22 septembre 1862, un décret impérial donnait satisfaction à la demande formulée en 1857, en élevant à la 4me classe le Tribunal de Grenoble (alors de 5me).

Le traitement des juges fut alors porté, à partir de janvier 1863, à 3,000 fr. ; celui du président et du procureur à 6,000 fr. ; vice-présidents, 3,750 fr. ; juge d'instruction, 3,600 fr.

Ces traitements restèrent ainsi fixés jusqu'à la loi du 30 août 1883. A cette époque eut lieu la réorganisation judiciaire qui réduisit le personnel et divisa en trois classes, au lieu de six, les tribunaux de première instance.

Le Tribunal de Grenoble fut classé de 2me classe avec les traitements afférents à ce degré, c'est-à-dire : président et procureur, 7,000 fr. ; vice-présidents, 5,500 fr. ; juge d'instruction, 5,000 fr. ; juges, 4,000 fr., et substitut, 3,500 fr.

Actuellement il est question de rétablir une troisième Chambre (supprimée en 1883), étant données les nombreuses affaires qui sont appelées à être jugées et dépassant annuellement 1,400 causes.

En ce qui concerne les Cours d'appel, et par conséquent la Cour de Grenoble, la loi de 1883 a unifié les traitements; ces traitements sont les mêmes dans toutes les Cours, exception faite en ce qui concerne la Cour de Paris.

La Cour d'appel de Grenoble se compose actuellement de deux Chambres.

La Banque de France. — Le taux de l'escompte de la Banque de France était, à la fin de l'année 1857, ainsi fixé :

A 30 jours, 6 °/₀ ; de 31 à 60 jours, 7 °/₀ ; de 61 à 90 jours, 8 °/₀.

Un fait généralement ignoré, c'est que la création de la *Banque de France* est due en partie à un de nos compatriotes, Pierre-Joseph Fleury de Jubié, né à La Sône, en 1759, créateur et propriétaire des manufactures de soie établies soit à La Sône, soit à Saint-Antoine, et outillées, dans la suite, par Vaucanson.

Fleury de Jubié fonda, en 1796, à Paris, avec Cambacérès, une maison de banque qui fut plusieurs fois utile au Gouvernement.

Il faisait partie de l'Association des banquiers, formée sous le nom de *Caisse des comptes courants*. Ces capitalistes émirent des billets à vue et au porteur dont l'émission permit d'abaisser l'intérêt de l'argent au 6 %; le taux était alors, sur la place de Paris, de 9 %.

Encouragés par le premier consul et soutenus par le conseiller d'État, de Mollien, Crétet, Fleury de Jubié et Cambacérès fondèrent la *Banque de France,* le 13 février 1800 (24 pluviôse an VIII). Cet important établissement de crédit, qui succédait à la *Caisse des comptes courants,* inaugurait ses opérations le 20 février 1800, dans l'hôtel Massiac, situé place des Victoires, avec un capital de 30 millions de francs.

Ce capital était porté, dès 1803, à 45 millions et divisé en actions de 1,000 francs. Une loi du 24 germinal an XI (14 avril 1803) investit la *Banque de France* du privilège exclusif de l'émission des billets de banque. En 1812, la *Banque de France* quitta l'hôtel Massiac et installa ses bureaux à l'hôtel Toulouse. Depuis lors les services de l'énorme établissement financier n'ont pas quitté cet hôtel, qui est devenu l'hôtel de la *Banque de France.*

A la fin de sa première année d'exercice, le chiffre des opérations atteignait un peu plus de 110 millions.

Le chiffre des opérations de la *Banque de France* s'est élevé, en 1899, à plus de 17 milliards !

Le nombre des billets qu'émet chaque année la *Banque de France* est de plus en plus considérable. Ainsi, en 1899, il en sortit 13,525,000 des presses de la Banque, représentant la somme de 1,983,750,000 francs.

Ces billets se répartissent comme suit : 850,000 billets de mille francs ; 350,000 de cinq cents ; 6,850,000 de cent et 5,475,000 de cinquante.

En ce moment (1900), le nombre des billets en circulation est de plus de 32 millions, représentant une somme de 4,046,219,350 francs.

Parmi les billets en circulation figurent encore 15,000 billets de vingt-cinq francs; 69,000 billets de vingt francs et 140,000 billets de cinq francs.

La réserve métallique, or et argent de la Banque, est aujourd'hui de 3,040,438,000 francs, dont 1,897,675,000 francs en or et 1,142,762,000 francs en argent.

Cette réserve se trouve, comme on sait, à l'abri de toute atteinte, dans les caves de la Banque, vastes constructions souterraines auxquelles on n'accède qu'après avoir longé un nombre incalculable de couloirs, et descendu des escaliers protégés par des portes de fer incrochetables.

La dynamite elle-même ne pourrait rien contre les murailles de ces caves; de plus, celles-ci, à la moindre alerte, peuvent être inondées immédiatement ou injectées par des évaporations méphitiques.

L'encaisse d'or a eu parfois à subir des demandes continues qui en ont fait baisser le montant.

Par une coïncidence curieuse, l'année 1900, qui ouvre le second siècle de la Banque, marque aussi la date de la création d'établissements ou de services nouveaux que le Gouvernement avait imposée comme condition, par la loi du 17 décembre 1897, lors du renouvellement du privilège.

Trente-deux succursales, trente bureaux auxiliaires ont été, conformément à cette dernière loi, créés en 1899, ce qui fait qu'actuellement le service d'encaisse de la Banque s'effectue régulièrement dans 373 places banquables.

Comme importance, la succursale de Grenoble est classée la vingt-neuvième.

Un mot sur l'installation de cette succursale.

Le 24 novembre 1854, le Maire de Grenoble concédait à la *Banque de France,* par une vente de gré à gré, une parcelle de terrain des anciennes fortifications, pour y construire l'hôtel de sa succursale. Cette parcelle de terrain, située à l'extrémité de la rue Saint-Jacques, avait une surface de 2,091 mètres.

Lorsqu'on débattait le prix de cette acquisition, s'élevant de 50 à 60,000 francs, deux délibérations furent prises simultanément: l'une, à Paris, par laquelle la Banque renonçait à un rabais de 3,000 francs qu'elle avait demandé ; l'autre, à Grenoble, par laquelle le Conseil municipal accordait le rabais. Quelle était celle de ces deux délibérations qui devait prévaloir ? La *Banque de France* trancha la question en donnant les 3,000 francs aux pauvres de la ville.

Nécrologie.

Charles Sapey. — Mgr Chatrousse.

M. Charles SAPEY, sénateur, né au Grand-Lemps (Isère), en 1775, mourut à Paris, le 5 mai 1857. En 1795, Charles Sapey s'engagea dans le 9e bataillon de volontaires de l'Isère et servit aux armées de Naples et d'Italie jusqu'à la prise de Mantoue, époque où il fut fait prisonnier et resta détenu pendant deux mois. Il avait le grade de capitaine lorsqu'en l'an V il fut attaché à l'état-major et envoyé auprès de Salicetti, commissaire du Directoire à Livourne. Après avoir ensuite rempli pendant quelque temps les fonctions de commissaire des relations commerciales à Civitta-Vecchia, il entra, en l'an VII, au ministère de l'Intérieur, en qualité de chef du cabinet de Lucien Bonaparte, qui lui voua une vive affection. En l'an X, il fit partie du Corps législatif, mais un sénatus-consulte ayant exigé, pour les députés, l'âge de quarante ans au lieu de trente, il ne fut pas réélu en 1808 et resta dans la vie privée jusqu'en 1815. « Quelques biographes prétendent, dit A. Rochas, qu'en sortant du Corps législatif il fut nommé sous-préfet de La Tour-du-Pin, mais c'est une erreur ; on l'a confondu avec un de ses homonymes, Guillaume Sapey, ancien commissaire central du département de l'Isère, qui remplit, en effet, ces fonctions de 1800 à 1815. »

Charles Sapey rentra, cette dernière année, dans la carrière parlementaire, qu'il ne devait presque plus quitter pendant le reste de sa vie ; il fut, en effet, réélu de 1819 à 1832 et de 1828 à 1848.

A la Chambre des représentants de 1815, il fut du parti qui demanda la déchéance de Napoléon.

En 1819, il se rangea dans les rangs de l'opposition ; il défendit les acquéreurs de biens nationaux.

En 1820, il s'opposa aux mesures d'exception proposées par le ministère à l'occasion de l'assassinat du duc de Berry, et soutint la fameuse pétition d'un certain nombre d'habitants de l'Isère contre l'ex-préfet Montlivaut et le général Donnadieu, à propos des événements de 1816. En 1821, il combattit un projet de loi sur le dégrèvement dont le but secret était de diminuer le nombre des électeurs constitutionnels. En 1832, dans la discussion de la loi de finances, il signala « tout ce qui se faisait d'inique et d'imprudent dans chacun des ministères », et essaya de s'opposer à l'expulsion de Manuel en proposant « que cette mesure inconstitutionnelle ne fût adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix ». Réélu en 1828, il sortit des rangs de l'opposition pour se rallier à la fusion tentée par le ministère Martignac. Au cours de cette législature, il s'occupa surtout de l'administration de la poste aux lettres, et « il déploya à ce sujet des connaissances fort étendues ». En 1830, il revint à l'opposition et signa la fameuse adresse des 221.

Sous le Gouvernement de Juillet, il quitta encore l'opposition et fut ce qu'on appelait alors « juste-milieu ».

Il continua de s'adonner aux affaires postales ; c'est à lui qu'on dut la suppression du « décime rural » et la réduction à 2 °/₀ du droit sur les envois d'argent. Il fit quelques rapports importants, entre autres sur la révocation de la loi qui exilait la famille Bonaparte (1834), sur l'organisation de l'état-major de l'armée (1837), sur le budget des recettes (1839), sur le projet de loi relatif au tombeau de Napoléon (1843). Plusieurs fois, à l'ouverture des sessions, son grand âge lui procura l'honneur de présider la Chambre. « Sous la Restauration, fait remarquer A. Rochas, un de nos compatriotes, J.-Fr. Anglès, avait eu le même honneur pendant de longues années. »

A la Révolution de 1848, Sapey ne fut pas réélu ; il avait rempli pendant trente ans les fonctions de député de l'Isère. Napoléon III couronna cette longue et honorable carrière en le comprenant dans la liste des sénateurs créés par le décret du 25 janvier 1852. Depuis 1833, il était conseiller-maître à la Cour des comptes, et depuis le 25 août 1834, commandeur de la Légion d'honneur.

Charles Sapey a laissé un certain nombre d'écrits politiques ; comme œuvre essentiellement littéraire, M. Quérard lui attribue une pièce de théâtre intitulée : *La dupe de son art,* opéra-comique en un acte (prose et vers). Paris, 1809, in-8°.

Mgr CHATROUSSE, évêque de Valence, décéda le 16 mai ; il était né à Voiron, le 2 juillet 1795 ; Mgr Chatrousse fit ses études au petit séminaire de La Côte-Saint-André. Il fut placé vicaire à la paroisse Saint-André, à Grenoble, puis curé à Saint-Martin-le-Vinoux.

Le 26 mai 1840, il obtint l'évêché de Valence, administra ce diocèse pendant dix-sept ans. Mgr Chatrousse était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1837.

Faits divers.

Les Anglais dans les Indes. — En 1857, la domination anglaise fut sérieusement compromise par la révolte des milices indigènes ou *cipayes*. La révolte s'était étendue dans une grande partie de la vallée du Gange. Les Anglais victorieux réprimèrent avec une vigueur impitoyable les tentatives de révolte. La paix ne fut définitivement établie qu'en 1858 par sir Colin Campbell. La même année, un bill du Parlement supprima la *Compagnie des Indes*. Les cipayes licenciés furent remplacés par des soldats anglais. En 1876, la reine d'Angleterre a pris le titre d'*Impératrice des Indes*.

Complication diplomatique. — Le Gouvernement français, au commencement de l'été, avait empêché la guerre d'éclater entre la Prusse et la Suisse, à propos du canton de Neufchâtel. « Ce pays, depuis les traités de 1815, avait eu cette bizarre situation d'être à la fois canton suisse, membre d'une république fédérative et principauté prussienne, la maison royale de Prusse ayant revendiqué d'anciens droits d'hérédité féodale sur Neufchâtel. Le canton s'était affranchi de la souveraineté prussienne à la faveur de la Révolution de 1848. Le parti royaliste neufchâtelois avait tenté, sans succès, une contre-révolution en 1856. La Suisse se montra prête à soutenir par les armes une lutte bien inégale plutôt que d'abandonner Neufchâtel. Le roi de Prusse, à la demande de la France et des autres puissances, finit par abandonner ses droits sur son ancienne principauté, à condition que toutes poursuites cessassent contre les insurgés royalistes de 1856. »

Le camp de Châlons. — De même que l'année précédente, un camp fut établi à Châlons, il attira une foule énorme de visiteurs. Toute la garde impériale s'y trouva réunie sous les ordres de l'Empereur, qui commanda en personne les grandes manœuvres et reçut, à son quartier général, la visite du duc de Cambridge et de plusieurs officiers généraux anglais.

« *La fin du monde* ». — Dans notre siècle, quatre fois les astronomes ont prédit la fin de la terre par sa collision avec une comète; le 13 juin 1857, on avait dit que la rencontre avec la comète de Charles-Quint amènerait un désastre. On avait annoncé la même chose pour le 29 octobre 1832, à propos de la rencontre de la comète de Biela; le cataclysme devait aussi avoir lieu le 13 février 1819, et enfin le 13 novembre 1899, d'après le docteur Rudolphe Falb, professeur à l'Université de Vienne (Autriche), une énorme comète allait s'approcher de la terre, et sa gigantesque queue de flamme, deux millions de fois plus grosse que notre globe, aurait entouré l'astre où nous vivons : la terre aurait brûlé.

Le Louvre. — L'Asile de Vincennes. — Le 14 août, Napoléon III inaugura les nouveaux édifices du Louvre et distribua des récompenses à ceux qui avaient concouru à cette grande œuvre qui achevait celle de François I[er] et de Catherine de Médicis.

Les bâtiments de l'Asile de Vincennes pour les ouvriers convalescents furent inaugurés, le 31 août, par le Ministre de l'Intérieur, M. Billault, et le cardinal Morlot.

Crise commerciale. — L'année 1857 fut marquée par une crise commerciale, « dont la cause n'était pas en France, mais dont notre industrie eut beaucoup à souffrir ».

Le budget. — Le budget de 1857 dépassa de 106,000,000 celui de 1856. La guerre avait augmenté la rente annuelle de près de 72,000,000.

Faits locaux et régionaux. — Édilité.

Jardin de Ville. — Au mois de février, on établit l'éclairage au gaz sur la terrasse du Jardin de Ville; 6 réverbères y furent installés.

Incendie du couvent Sainte-Ursule. — Le 16 mars, vers huit heures du soir, un violent incendie se déclara dans une dépendance du couvent Sainte-Ursule (Sainte-Marie-d'en-Haut). Le feu avait pris naissance dans l'habitation du jardinier, située à l'extrémité du monastère, du côté du chemin conduisant au fort Rabot.

Un grand nombre de jeunes filles de Grenoble et de la région, élèves pensionnaires, se trouvaient dans les dortoirs. Aussi la panique fut grande dans le cloître.

A la première alarme, les parents affolés accoururent pour sauver leurs enfants. Le Préfet, le général de Solliers, une foule d'officiers et de fonctionnaires se portèrent sur les lieux du sinistre.

La supérieure des Ursulines, sœur Saint-Augustin, refusa tout d'abord d'ouvrir les portes, « nulle personne étrangère ne devant pénétrer, sous aucun prétexte, chez des religieuses cloîtrées ». Mais devant la menace de voir entrer de vive force dans le monastère, elle se décida à accueillir les sauveteurs. L'incendie, vivement attaqué, fut réduit à neuf heures et demie.

La sortie des élèves s'était accomplie avec rapidité ; les sœurs avaient cherché refuge dans un local reculé de l'établissement. Il n'y eut pas d'accidents à déplorer.

Nomination militaire. — Le 4 avril, le général Vergé, commandant la 1re brigade de la 3e division d'infanterie de l'armée de Lyon, fut nommé, à Grenoble, au commandement des subdivisions de l'Isère et des Hautes-Alpes, en remplacement du général de Solliers.

Cartes d'état-major. — Dans le courant d'avril, les officiers d'état-major, MM. Ronand, chef d'escadron, et Hulot, capitaine, exécutèrent, dans le département de l'Isère, les opérations de nivellement de la carte de France (service d'état-major). Ces officiers séjournèrent dans notre ville du 20 avril au 30 novembre.

Garnison de Grenoble. — Le 49e de ligne quitta Grenoble, le 2 mai, pour se rendre à Lyon ; il fut remplacé par le 61e de la même arme. Ce régiment arriva dans notre ville le 19.

Ferme-école de La Bâtie. — En remplacement de la ferme-école de Saint-Robert, un arrêté ministériel du 29 mai institua une nouvelle ferme-école à La Bâtie, territoire des communes de Saint-Ismier et de Saint-Nazaire.

Le domaine sur lequel allait être installée la ferme-école appartenait aux hospices de Grenoble et comprenait une superficie de 72 hectares.

L'établissement fut placé sous la direction de M. Louis Coche, de Saint-Laurent-de-Mure, élève de l'Institut agricole de Roville, ancien sous-directeur de l'École impériale d'agriculture de Saint-Agneau (Cantal), et de celle de La Saulsaie (Ain).

Legs Gallice. — Par délibération du 12 mai, le Conseil municipal accepta un legs de 60,000 francs, fait à la ville de Grenoble par M^me^ Gallice. D'après la volonté de la testatrice, la somme d'argent léguée par elle devait être employée à l'érection de fontaines publiques sur différents points de la cité.

On éleva l'une des fontaines Gallice au centre de la place Malakoff, l'autre sur la place Saint-Louis. Cette dernière disparut lors de la transformation de la place Saint-Louis et de la création de la place Victor-Hugo.

A la Grande-Chartreuse. — Par décret du 6 juin, la maison de retraite de la Grande-Chartreuse fut nantie d'une zone de protection boisée d'environ 122 hectares. Le décret stipulait, en outre, que les Chartreux recevraient annuellement de l'État, à titre gratuit, 432 stères de bois de chauffage, pour le service des religieux du monastère et pour celui des passagers.

Archives communales. — Le 5 octobre, le Préfet de l'Isère rappelait une circulaire d'un de ses prédécesseurs, datée du 31 juillet 1843, invitant les maires du département, d'après l'instruction ministérielle du 16 juin 1842, à procéder au classement et à l'inventaire des archives des communes.

Le Préfet ajoutait :

Ainsi que le rappelle le Ministre de l'Intérieur, les archives communales forment un dépôt confié à la *responsabilité* du maire; chaque maire est tenu d'en rendre compte à son successeur.

Elles doivent être conservées à la mairie et non au domicile particulier du maire.

Il est prescrit aux communes de tenir leurs archives à l'abri de l'humidité, de l'incendie et de toutes les autres causes de destruction.....

Le Préfet de l'Isère,
LE PROVOST DE LAUNAY.

Marché de Grenoble du 20 juin 1857.

NATURE DES DENRÉES.	MESURES.	1re QUALITÉ.	2e QUALITÉ.	3e QUALITÉ.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.
Froment.....	Hectolitre.	32 12	31 37	30 62
Seigle.....	id.	21 »	20 25	19 50
Orge.....	id.	13 75	13 25	12 75
Sarrasin.....	id.	14 50	14 »	13 50
Châtaignes.....	id.	» »	» »	» »
Maïs.....	id.	22 25	21 50	21 »
Haricots.....	id.	» »	» »	» »
Avoine.....	id.	12 80	12 20	11 50
Pommes de terre....	100 kilogrammes.	14 »	12 »	10 »
Foin.....	id.	7 »	6 50	6 »
Paille.....	id.	5 50	5 »	4 50
Charbon de pierre...	id.	2 20	2 »	1 60
Bois.....	Stère.	12 »	11 »	10 »

Salon de Grenoble. — L'exposition des Amis des Arts se tint du 10 août au 8 septembre. M. Maignien, doyen de la Faculté des lettres, rendit compte de cette « fort belle exposition » dans *le Courrier de l'Isère.*

Statue de saint François de Sales. — Le 1er septembre eut lieu la cérémonie d'installation et de bénédiction de la statue de saint François de Sales, qui est placée au-dessus de la clef de voûte du portique de la montée de Chalemont. Cette statue est due au ciseau du sculpteur Rostaing, de Grenoble.

Le général Pélissier à Grenoble. — Le mercredi 2 septembre, le général Pélissier, duc de Malakoff, vint à Grenoble rendre visite au général Verger.

Avoués. — Un décret du 1er octobre fixait à 12 le nombre des avoués près la Cour d'appel de Grenoble, et à 19 celui des avoués près le Tribunal de première instance.

L'École d'artillerie. — L'École d'artillerie fut définitivement installée à Grenoble le 17 octobre. Ce fut aux démarches personnelles du maréchal Randon que cette école militaire importante était établie dans notre cité. La ville contribua pour la somme de 240,000 francs à son installation.

1858

14 janvier. Attentat d'Orsini. — 19 janvier. Loi de sûreté générale.

L'attentat d'Orsini. — Adresse du Conseil municipal. — Mesures de répression. — Loi de sûreté générale. — Réouverture de la session des Chambres. — Élections législatives complémentaires. — Ministère de l'Intérieur. — Ministère de l'Algérie et des colonies. — Le maréchal Castellane à Grenoble. — Francisque Sarcey à Grenoble. — Nominations. — Nécrologie : l'Abbé J.-H.-R. Prompsanet; — A.-M. d'Argout; — Louis Crozet; — Charles Teisseire. — Faits divers. — Faits locaux et régionaux. — Statistique.

L'attentat d'Orsini.

Préparatifs des conjurés. — Les bombes. — Un calme apparent régnait en France, et l'année qui s'ouvrait semblait réservée à ne rien voir de considérable, lorsqu'un événement vint tout à coup troubler les esprits et modifier gravement la situation.

Un ancien affilié de Mazzini, Felice Orsini, avait conçu le plan d'un attentat contre la vie de Napoléon III. Il lui fallait des aides. Il les trouva dans trois de ses compatriotes, Pieri, Gomez et Rudio. En Belgique, Orsini avait remarqué, dans un musée, des bombes destinées à être jetées à la main. Avec toute sorte de précautions, et grâce à des intermédiaires, entre autres un ancien chef de club français, Bernard, et un Anglais, Thomas Alsopp, il parvint à faire fabriquer cinq bombes d'un nouveau modèle et pouvant être dévissées pour le transport. Les conjurés arrivèrent dans les premiers jours de janvier à Paris, où ils étaient réunis le 10. Les bombes dévissées furent apportées par une personne qui ne se doutait pas qu'elle introduisait en France un redoutable engin de destruction. Orsini s'était fixé

rue Mont-Thabor, n° 10; Gomez, qui se faisait passer pour le domestique d'Orsini, logeait rue Saint-Honoré; Pieri et Rudio, rue Montmartre. Les noms, bien entendu, avaient été changés, et tous quatre étaient munis de faux passeports. Les cinq bombes furent préparées.

Elles consistaient, suivant la description qu'en donnèrent les experts à la justice :

En un cylindre creux, en fonte commune très cassante, composé de deux parties réunies par un pas de vis pratiqué dans l'épaisseur des parois. Sa hauteur totale était de 9 centimètres 5 millimètres; son diamètre, en largeur, de 7 centimètres 3 millimètres. La partie inférieure été armée de 9 cheminées garnies de capsules, traversant toute l'épaisseur des parois et disposées de manière à faire converger le feu des capsules sur la charge placée dans l'intérieur. Les parois avaient une épaisseur inégale, plus grande dans la partie inférieure, beaucoup moindre dans la partie supérieure, de telle sorte que le projectile devait se retourner sur lui-même dans sa chute et retomber du côté le plus lourd, sur les capsules destinées à produire l'explosion. A la partie supérieure, il existait un trou pratiqué pour introduire la charge et hermétiquement fermé par une vis. La capacité intérieure était de 120 centimètres cubes.

L'attentat. — Les victimes. — Orsini chercha à se mettre au courant des promenades de l'Empereur.

Le 14 janvier, il apprit que Napoléon III devait assister à une représentation de l'Opéra. Il avertit ses complices et se dirigea avec eux, à huit heures du soir, vers la rue Le Pelletier. Ils s'étaient divisés et chacun avait son poste assigné.

Le hasard voulut que Pieri fût rencontré par un officier de paix, nommé Hébert, qui le reconnut pour un expulsé de France, en 1852, et signalé depuis plusieurs jours par une dépêche de M. Adolphe Barrot, ministre de France à Bruxelles. L'officier de paix arrêta Pieri. Orsini et ses autres complices, ne se doutant pas de cette arrestation, vinrent se placer devant la façade de l'Opéra. L'escorte de l'Empereur, formée de lanciers de la garde, parut bientôt avec trois voitures de la cour; Napoléon III et l'Impératrice étaient dans la dernière avec le général Roguet. La voiture s'arrêtait devant le péristyle lorsqu'une première

bombe lancée par Gomez éclata. La violence de l'explosion éteignit tous les becs de gaz ; frappés par les projectiles, les deux chevaux entraînèrent la voiture au delà de l'entrée du passage et s'abattirent sur le trottoir. Presque immédiatement, deux nouvelles bombes, lancées par Rudio et Orsini, augmentèrent la terreur de la foule qui se sauvait et le nombre des victimes.

On s'était empressé vers la voiture impériale, dont les vitres étaient brisées. Le Corse Alessandri, le fidèle garde du corps de Napoléon III, s'était porté le premier, bien que blessé, au secours de son maître. L'Empereur avait son chapeau traversé par un projectile et une écorchure au visage produite par un éclat du verre de la glace. Le général Roguet avait reçu, au-dessous de l'oreille, une blessure assez forte. On entraîna les souverains dans un salon d'attente où les entourèrent les officiers de leur maison. Sur le lieu de l'attentat régnait la plus grande confusion.

« Napoléon III, après avoir donné des ordres pour qu'on prît des mesures de sûreté et qu'on prodiguât des soins aux victimes, se rendit à la loge impériale. On lui fit une ovation, les acclamations de « vive l'Empereur ! vive l'Impératrice ! » durèrent près d'un quart d'heure. La représentation continua. »

Mais la rue Le Pelletier offrait le plus triste spectacle. 152 personnes gisaient à terre, avec des lanciers, des gardes de Paris, des employés de la Préfecture de police. Parmi les victimes se trouvaient 21 femmes et 11 enfants. Le nombre des blessés l'emportait de beaucoup sur celui des morts, mais plusieurs blessures, considérées d'abord comme légères, devinrent mortelles.

Les souverains, accompagnés du duc de Saxe-Cobourg Gotha, qui se trouvait dans la loge impériale au moment de l'attentat, sortirent de l'Opéra. « Le boulevard et les rues avoisinantes avaient été illuminés, et, malgré l'heure avancée de la nuit, la population s'empressait sur le passage du cortège impérial. »

Les arrestations. — La police ne tarda pas à découvrir les coupables. La capture de Pieri était déjà une chose importante,

bien qu'il s'obstinât à garder le silence ; on l'avait trouvé porteur d'un couteau-poignard, d'un revolver et d'un objet cylindrique dont on n'avait pas d'abord compris l'usage, mais dont on connaissait maintenant les terribles effets. De plus, Gomez, en proie à un trouble profond, était demeuré chez un restaurateur de la rue Le Pelletier. On l'arrêta. On ne tarda pas à saisir Orsini et Rudio ; on trouva Orsini occupé chez lui à se soigner. Il avait été blessé par ses propres engins, et la douleur l'avait empêché de jeter sa dernière bombe qu'on avait ramassée au coin de la rue Le Pelletier.

La nouvelle de l'attentat d'Orsini à Grenoble. — L'Administration préfectorale communiqua au Maire la dépêche suivante :

Paris, 14 janvier.

Ministre Intérieur à Préfet Isère.

Au moment où Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice entraient à l'Opéra ce soir, à huit heures et demie, trois détonations ont eu lieu.

Ni l'Empereur, ni l'Impératrice n'ont été atteints ; mais plusieurs cavaliers de l'escorte et des personnes qui stationnaient dans la rue Le Pelletier ont été blessés.

Leurs Majestés, à leur entrée dans la salle, ont été accueillies par les plus vives acclamations.

Pour copie : *Le Préfet de l'Isère,*
LE PROVOST DE LAUNAY.

Paris, 15 janvier.

Ministre Intérieur à Préfet Isère.

Je vous confirme ma dépêche d'hier soir. Leurs Majestés ont été, à l'Opéra et, à leur sortie, quand elles sont rentrées aux Tuileries, l'objet des plus vives et des plus touchantes manifestations. Les coupables sont arrêtés.

Pour copie : *Le Préfet de l'Isère,*
LE PROVOST DE LAUNAY.

Adresse du Conseil municipal. — Voici le texte de l'adresse votée par le Conseil municipal de Grenoble, dans une réunion extraordinaire tenue le 17 janvier.

A Sa Majesté l'Empereur des Français, la ville de Grenoble.

SIRE,

Le Maire, les Adjoints et le Conseil municipal de la ville de Grenoble, organes de toute une population consternée, s'empressent, à la nouvelle de l'horrible attentat qui vient de menacer vos jours et ceux de votre auguste et bien-aimée compagne, de vous exprimer la profonde indignation dont ils sont saisis, en même temps que leurs respectueuses et vives félicitations.

La France, qui jouissait en paix des innombrables bienfaits de Votre Majesté, croyait que les bras des assassins étaient enfin désarmés; elle espérait que de si abominables crimes ne souilleraient plus ses annales : funeste réveil !

Il y a bientôt soixante ans, Sire, un semblable attentat fut dirigé contre le premier Consul, votre glorieux oncle, qui, lui aussi, venait de sauver la patrie; la Providence qui veillait sur lui le préserva comme elle vient de vous préserver encore, comme elle nous a sauvés avec vous.

Grâces lui soient mille fois rendues, Sire, pour cette nouvelle et éclatante preuve de sa divine protection. Nous allons au pied des autels prier Dieu de nous la conserver et de nous garder longtemps les vies si précieuses et si chères de Vos Majestés.

Qu'il nous soit permis d'espérer, Sire, qu'elles daigneront agréer l'expression des sentiments et des vœux que nous inspirent tant de profonde reconnaissance et de respectueux dévouement.

Nous sommes avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté impériale, les très humbles, très obéissants serviteurs et fidèles sujets.

Signé : GENTIL, GAILLARD, CHARVET, *adjoint;* REYNAUD, *adjoint;* BERTRAND, NICOLLET, BRETON, CHARBONNEL-SALLE, ROYER, PENET, RIBOT, MOLLARD, LEROY, JOUVIN, SESTIER, MICHAL, BERLIOZ, DUPONT-DELPORTE, BUISSON, G. ROUX, SATRE, DUCRUY, ARNAUD et L. CROZET, *maire.*

Adresses diverses. — Des adresses furent successivement envoyées à Napoléon III et à l'Impératrice par la Cour impériale, le Tribunal de première instance de Grenoble, par les colonels du 61e régiment d'infanterie et du 5e régiment d'artillerie.

Les directeurs des grandes administrations et la plupart des

municipalités des communes de l'Isère, des Hautes-Alpes et de la Drôme firent également parvenir des adresses aux souverains.

« *Te Deum* » *d'actions de grâces.* — A Paris et dans tous les départements, des messes solennelles d'actions de grâces furent célébrées « pour remercier la Providence d'avoir préservé d'une façon aussi manifeste la vie de Leurs Majestés impériales ».

Dans notre ville, les autorités reçurent du Maire l'invitation suivante :

Grenoble, 16 janvier 1858.

MONSIEUR,

Un *Te Deum* solennel d'actions de grâces sera chanté, demain 17, dans l'église cathédrale, à dix heures et demie du matin, pour remercier la Providence d'avoir protégé les jours de Leurs Majestés impériales contre un criminel attentat.

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à cette cérémonie. Le corps municipal, auquel vous vous joindrez, se réunira à l'Hôtel de Ville à dix heures très précises.

Agréez, etc.

Le Maire,
L. CROZET.

Voici la nomenclature des fonctionnaires municipaux qui furent spécialement convoqués à cette cérémonie : administrateurs de l'hospice et du bureau de charité, conseil de répartition, le secrétaire général de la mairie et les chefs de bureaux, le préposé en chef, l'architecte, le voyer en chef, le jardinier en chef, le receveur municipal, les conservateurs de la bibliothèque, du musée, du muséum, les directeurs de l'école professionnelle, des écoles chrétiennes, de l'école primaire du 2e degré, de l'école Reboul, des écoles de chant, de sculpture et de dessin.

De leur côté, le Préfet de l'Isère et l'évêque de Grenoble envoyèrent des circulaires pour qu'un *Te Deum* fût chanté dans les églises paroissiales du département.

« Au *Te Deum* chanté dans l'église cathédrale de Grenoble assistait une grande affluence. Sur la place Notre-Dame se pres-

sait un nombreux public, contenu difficilement par des haies de soldats. »

Au sortir de la cathédrale, les autorités s'arrêtèrent sur la place Notre-Dame et formèrent un groupe autour duquel se réunirent les fonctionnaires subalternes.

Le Préfet s'avança alors au centre du groupe et prononça les paroles suivantes :

MESSIEURS,

Après avoir, dans un sentiment profond et unanime de reconnaissance, remercié Dieu de ce que, une fois encore, il a préservé la France d'incalculables malheurs, ne nous séparons pas sans acclamer, avec la même unanimité, le nom du souverain, cher à tous les cœurs français, que la Providence a si manifestement couvert de sa puissante protection. *Vive l'Empereur !*

Orsini et ses complices devant les assises de la Seine. — Le 25 février, les auteurs de l'attentat de la rue Le Pelletier comparurent devant la Cour d'assises de la Seine, présidée par M. Delangle.

Les accusés étaient au nombre de quatre.

Felice Orsini, hommes de lettre, âgé de 39 ans, né à Meldona (États romains). Défenseur, Me Jules Favre.

Charles de Rudio, âgé de 25 ans, professeur de langues, né à Bellunes (États de Venise), défendu par Me Nogent-Saint-Laurent.

Antoine Gomez, âgé de 29 ans, domestique, né à Naples (Italie), défendu par Me Mathieu.

Joseph-André Pieri, professeur de langues, né à Lucques (Toscane), défendu par Me Nicolet ; tous les quatre habitant l'Angleterre.

Deux complices des conjurés, Thomas Alsopp, sujet anglais, et Simon-François Bernard, ancien chirurgien de marine, né à Carcassonne (Aude), étaient en fuite.

Felice Orsini, né dans les Romagnes, en 1819, était fils d'un père patriote, emprisonné par l'Autriche, et qui fut tué, en 1831, dans une insurrection contre le gouvernement du pape.

Très jeune, affilié aux carbonari et aux diverses sociétés secrètes de l'Italie, Felice Orsini fut plusieurs fois condamné et

emprisonné. Une amnistie du pape, en juin 1846, lui rendit la liberté.

Il continua, avec une énergie rare, à lutter contre les oppresseurs de sa patrie. Il fut élu, en 1849, membre de la Constituante romaine.

Orsini, lui-même, narra sa biographie devant les jurés. Il le fit en ces termes :

— Permettez-moi, messieurs les jurés, de remonter un peu haut. Dès ma jeunesse, mes pensées, toutes mes actions, n'ont eu qu'un objet, qu'un but, la délivrance de ma patrie, la vengeance contre l'étranger, contre les Autrichiens qui nous fusillent, qui nous tuent, qui nous pillent et nous égorgent. C'est dans ce but que j'ai été de toutes les conspirations jusqu'en 1848, et qu'après le renversement du pouvoir de Pie IX, j'ai été nommé membre de la Convention romaine.... J'ai toujours conspiré contre l'Autriche, jamais que contre l'Autriche. En 1855, je suis tombé dans les mains des Autrichiens, et j'allais être pendu quand j'ai trouvé le moyen de leur échapper. C'est alors que je suis venu en Angleterre, toujours avec cette pensée, avec cette manie, si vous voulez, d'être utile à ma patrie, de la délivrer et de n'exposer que moi... En examinant les conditions politiques de tous les gouvernements d'Europe, je me suis arrêté à cette idée qu'il n'y avait qu'un homme en position de faire cesser cette occupation de mon pays par l'étranger, que cet homme était Napoléon III, qui est tout-puissant en Europe. Mais j'ai acquis la conviction qu'il ne voulait pas faire ce qu'il pouvait seul faire. J'avoue donc franchement que je l'ai considéré comme un obstacle. Et alors, je me suis dit qu'il fallait le faire disparaître.....

Orsini inspira à tous ceux qui le virent et l'entendirent, durant son procès, un intérêt dont on ne pouvait se défendre. « Cet homme n'avait agi que par une passion impersonnelle et sous l'impulsion d'un patriotisme égaré. » Il avait choisi pour avocat Me Jules Favre, qui le défendit comme il voulait être défendu, « en s'efforçant de sauver, non sa tête, mais sa mémoire ». Sa magnifique plaidoirie est restée parmi les chefs-d'œuvre de l'éloquence du barreau.

L'impression fut profonde dans l'auditoire lorsque l'illustre avocat donna lecture, avec la permission de l'Empereur, d'une lettre adressée à celui-ci par Orsini.

Voici ce « testament politique » :

Les dépositions que j'ai faites contre moi-même dans ce procès politique intenté à l'occasion de l'attentat du 14 janvier, disait Orsini, sont suffisantes pour m'envoyer à la mort, et je la subirai sans demander grâce, tant parce que je ne m'humilierai jamais devant celui qui a tué la liberté naissante de ma malheureuse patrie, que parce que, dans la situation où je me trouve, la mort est pour moi un bienfait.

Près de la fin de ma carrière, je veux néanmoins tenter un dernier effort pour venir en aide à l'Italie, dont l'indépendance m'a fait jusqu'à ce jour braver tous les périls, aller au-devant de tous les sacrifices. Elle fait l'objet constant de toutes mes affections, et c'est cette dernière pensée que je veux déposer dans les paroles que j'adresse à Votre Majesté.

Pour maintenir l'équilibre actuel de l'Europe, il faut rendre l'Italie indépendante ou resserrer les chaînes sous lesquelles l'Autriche la tient en esclavage. Demandé-je pour sa délivrance que le sang des Français soit répandu pour les Italiens? Non, je ne vais pas jusque-là. L'Italie demande que la France n'intervienne pas contre elle; elle demande que la France ne permette pas à l'Allemagne d'appuyer l'Autriche dans les luttes qui vont peut-être bientôt s'engager. Or, c'est précisément ce que Votre Majesté peut faire si elle le veut. De cette volonté dépendent le bien-être ou les malheurs de ma patrie, la vie ou la mort d'une nation à qui l'Europe est, en grande partie, redevable de sa civilisation.

Telle est la prière que, de mon cachot, j'ose adresser à Votre Majesté, ne désespérant pas que ma faible voix soit entendue. J'adjure Votre Majesté de rendre à ma patrie l'indépendance que ses enfants ont perdue en 1849, par la faute même de la France.

Que Votre Majesté se rappelle que les Italiens, au milieu desquels était mon père, versèrent avec joie leur sang pour Napoléon le Grand, partout où il lui plut de les conduire; qu'elle se rappelle qu'ils lui furent fidèles jusqu'à sa chute; qu'elle se rappelle que, tant que l'Italie ne sera pas indépendante, la tranquillité de l'Europe et celle de Votre Majesté ne seront qu'une chimère. Que Votre Majesté ne repousse pas le vœu suprême d'un patriote sur les marches de l'échafaud; qu'elle délivre ma patrie, et les bénédictions de vingt-cinq millions de citoyens la suivront dans la postérité.

La défense des autres accusés offrit peu d'intérêt. Les débats avaient été menés rapidement.

Le jury apporta un verdict affirmatif sur toutes les questions; seul Gomez obtint les circonstances atténuantes.

La Cour condamna Orsini, Pieri et Rudio à la peine des parricides.

Art. 13 du Code pénal. — Le coupable condamné à mort pour parricide sera conduit sur le lieu de l'exécution en chemise, nu-pieds et la tête couverte d'un voile noir; il sera exposé sur l'échafaud pendant qu'un huissier fera au peuple lecture de l'arrêt de condamnation, et il sera immédiatement exécuté à mort.

Gomez fut condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Après les condamnations. — Orsini remercia l'Empereur d'avoir autorisé la publication de sa lettre. « Sa seconde lettre n'était pas moins émouvante que la première. » Il condamnait formellement l'assassinat politique et désavouait « la fatale aberration d'esprit » qui l'avait entraîné à préparer son attentat. Il exhortait ses compatriotes à n'employer que leur abnégation, leur dévouement, leur union, leur vertu, pour délivrer leur patrie. Quant à lui, il offrait son sang en expiation aux victimes du 14 janvier.

La question de commutation de peine fut vivement agitée autour de l'Empereur.

Napoléon III eût jugé politique cette clémence envers Orsini, si tant de victimes n'eussent été atteintes par les instruments de mort qui étaient destinés à sa personne.

« Rudio, un autre condamné à mort, qui avait été entraîné au dernier moment par la misère dans la conspiration, et qui laissait une femme avec un enfant, parvint à intéresser l'Impératrice à son sort; sa peine fut commuée. »

Manifestations à Londres en l'honneur d'Orsini. — A Londres, les réfugiés politiques se réunirent le 24 février dans un banquet. Félix Piat fit l'apologie de l'attentat du 14 janvier et donna lecture d'une brochure intitulée : *Lettre au Parlement*

et à la Presse, où il exprimait l'espoir « qu'une balle vengeresse viendrait prochainement châtier Napoléon III ».

Dans un meeting, des cris de : « Vive Orsini ! » furent poussés. L'imprimeur polonais Swietoslowski proposa trois hourrahs en l'honneur d'Orsini, pendant qu'on distribuait à la foule un pamphlet ayant pour titre : *Le Tyrannicide.*

Exécution d'Orsini et de Pieri. — Le 13 mars, à sept heures du matin, sur la place de la Roquette, Orsini et Pieri subirent la peine capitale. « Pieri en gardant jusqu'à la fin son attitude presque cynique et en tremblant devant la mort; Orsini se montrant plein de calme et de fermeté. » Ils parurent, sur la plate-forme fatale, revêtus d'un long voile noir, et après avoir entendu leur sentence, furent livrés aux exécuteurs.

Orsini, avant de se coucher sur la bascule, cria : « Vive l'Italie ! vive la France ! »

Conséquences de l'attentat.

Création des grands commandements. — On remarqua surtout dans le discours prononcé au Corps législatif la déclaration de l'Empereur, « que le danger n'était pas dans les prérogatives excessives du pouvoir, mais dans l'absence des lois répressives ». On s'attendit donc à de nouvelles mesures. Le jour même de la session un journal hostile était supprimé. Le 27 janvier, un décret divisa le territoire de la France en cinq grands commandements, ayant leurs sièges à Paris, Nancy, Lyon, Toulouse et Tours. A la tête de ces grands commandements furent placés : à Paris, le maréchal Magnan; à Lyon, le maréchal de Castellane; à Nancy, le maréchal Canrobert; à Toulouse, le maréchal Bosquet; à Tours, le maréchal Baraguey d'Hilliers.

« D'après cette disposition, les troupes, dispersées dans les garnisons et inégalement réparties sur la surface du territoire, pouvaient, à un moment donné, être rapidement réunies en groupes importants dans les mains d'un seul chef et assurer ainsi, sur tous les points, l'ordre public. »

Lettres-patentes sur la régence. — Le Conseil privé. — Des lettres-patentes tranchèrent la question de la régence. Le sénatus-consulte du 17 juillet 1856 ne donnait la régence à l'Impératrice que si l'Empereur n'en avait autrement disposé par acte public ou secret. Cette disposition laissait une incertitude que Napoléon III jugea nécessaire de dissiper en conférant expressément, par lettres-patentes du 1er février 1858, la régence à l'Impératrice, et à son défaut, aux princes français suivant l'ordre de l'hérédité de la couronne. En même temps fut constitué un conseil privé qui, avec l'adjonction des deux princes les plus proches de l'Empereur, deviendrait le conseil de régence par le seul fait de l'avènement de l'héritier du trône, mineur, si à ce moment Napoléon III n'en avait point constitué un autre par acte public. Ce conseil fut composé du cardinal Morlot, du duc de Malakoff, de M. Fould, de M. Troplong, du comte de Morny, du comte de Persigny, de M. Baroche. Plus tard, on y adjoignit le comte Walewsky et M. Magne.

« L'utilité de ce conseil privé fut assez vivement contestée; sa seule raison d'être, c'était son rôle éventuel de conseil de régence; hors de là, il faisait double emploi avec le conseil des ministres. »

Le général Espinasse ministre de la Sûreté générale. — Le 7 février, un décret annonça la démission du ministre de l'Intérieur, M. Billault, et la nomination du général Espinasse, aide de camp de l'empereur, en qualité de ministre de l'Intérieur et de la Sûreté générale. « Ces derniers mots ajoutés au titre ordinaire de ministre de l'Intérieur, joints à la nomination d'un militaire à une fonction éminemment civile, joints aussi à une extension considérable des attributions de la police, indiquaient assez l'ordre d'idées sous lequel le gouvernement agissait. » Le général Espinasse avait participé à l'acte du 2 décembre. Il avait figuré dans les commissions mixtes; puis, en Algérie, il s'était montré très dur envers les républicains déportés.

Son avènement au ministère de l'Intérieur faisait pressentir que l'administration allait déployer toute sa rigueur. « Seulement, excepté l'attentat du 14 janvier, rien n'appelait cette rigueur. Sans doute, les sociétés secrètes s'étaient un moment

agitées, et une bande d'émeutiers avait, dans une échauffourée à Chalon-sur-Saône, proclamé la République. Mais il n'y avait rien là d'assez sérieux pour autoriser les nouvelles mesures et surtout la proposition d'une loi de sûreté générale.

Loi de sûreté générale (loi des suspects). — Ces « mesures de sûreté » avaient rencontré au Conseil d'État de vives et nombreuses objections. Aussi ces objections déterminèrent l'Empereur à amender le projet de « loi de sûreté générale » avant de le soumettre au Corps législatif.

Le 1er février, le projet de loi fut présenté aux députés; il punissait d'un emprisonnement d'un mois à deux ans et d'une amende de 100 à 2,000 francs quiconque aurait, dans le but de troubler la paix publique, pratiqué des manœuvres ou entretenu des intelligences soit à l'intérieur, soit à l'étranger. Tout individu condamné pour l'un des délits ci-dessus ou pour quelques autres encore mentionnés par le projet de loi, détention d'armes de guerre, attroupement, etc... pourrait être, par mesure de sûreté générale, interné en France ou en Algérie, ou expulsé du territoire français. Cette même mesure de sûreté générale pourrait être appliquée à tout individu qui aurait été soit condamné, soit interné, expulsé ou transporté à l'occasion des événements de mai et juin 1848, de juin 1849 ou de décembre 1851, et que « des faits graves signaleraient de nouveau comme dangereux pour la sûreté publique ».

La commission chargée d'examiner ce projet proposa deux amendements très importants qui furent acceptés par le Conseil d'État : d'une part les pouvoirs accordés au Gouvernement, pour l'application de l'internement ou de l'expulsion par décision administrative, ne furent concédés qu'à titre provisoire jusqu'au 31 mars 1865; d'un autre côté les mesures de sûreté générale autorisées par ces mêmes articles ne pouvaient être prises par le ministre de l'Intérieur que sur l'avis du préfet du département, du général et du chef du parquet.

Discuté dans les séances des 18 et 19 février, le projet fut combattu par M. Émile Ollivier, le marquis d'Andelarre et M. Plichon; il fut défendu par MM. Granier, de Cassagnac, Riché et le président du Conseil d'État, M. Baroche.

M. Morny, président du Corps législatif, rapporteur de la loi, protesta contre la qualification qu'on lui avait donnée de « loi des suspects ». Il vanta la tolérance et la modération du Gouvernement.

La loi fut votée par 227 voix : toutefois on remarqua l'opposition de 24 députés, parmi lesquels se trouvaient des hommes très dévoués à l'Empire.

Lorsque la loi fut portée au Sénat, il y eut contre la « loi des suspects » un seul vote ; c'était celui du maréchal de Mac-Mahon.

L'exécution de la loi de sûreté générale (La nouvelle Terreur). — La loi était monstrueuse, dit H. Martin, l'exécution fut pire... Avant même que la loi eût été présentée au Corps législatif, des citoyens avaient été enlevés et traînés en exil ; après le vote de la loi, on ne se renferma même pas dans les larges catégories qui donnaient tant de latitude au pouvoir.

Immédiatement après l'envoi de sa circulaire, le nouveau ministre de l'Intérieur avait mandé tous les préfets à Paris. Il les reçut chacun à part. Il avait sous la main une liste où les départements étaient inscrits avec des chiffres en regard de leurs noms. — « Vous êtes préfet de tel département, disait-il : tant d'arrestations ! — Mais qui faut-il arrêter ? répondait le préfet. — Qui vous voudrez ! Je vous ai donné le nombre ; le reste vous regarde. »

M. Eugène Tenot, en collaboration avec M. Antonin Dubost, a publié, avant la chute de Napoléon III, un livre très remarqué, *Les Suspects en 1858 ;* c'est là qu'il faut étudier en détail cet épisode important du second Empire.

A côté de quelques adversaires politiques encore capables d'action et disposés à l'action, le pouvoir fit arracher à leurs familles et à leurs professions une foule de républicains qui, tout en gardant leurs sentiments, ne cherchaient qu'à se faire oublier et s'étaient réfugiés dans le travail et dans le silence. On prenait l'un au hasard quand on ne rencontrait pas l'autre..... On s'attaqua surtout à une élite de bourgeoisie active : négociants, avocats, médecins, notaires, mêlés à d'honnêtes et laborieux ouvriers ; on traîna en prison et de là en exil des vieillards, des malades, des mères de famille ; les

agents forçaient les maisons comme des malfaiteurs nocturnes, enlevaient les victimes, sans leur laisser le temps de se munir d'argent et de vêtements, ni de dire adieu à leurs familles, les jetaient dans les voitures cellulaires qui ne s'arrêtaient qu'au port de débarquement..... Sur environ 2,000 personnes arrêtées, plus de 430 furent transportées en Afrique. Arrivés là, les exilés recevaient quelques misérables subsides, à peine de quoi ne pas mourir de faim, jusqu'à ce qu'ils pussent se procurer des ressources ; puis ceux qui ne trouvaient pas d'ouvrage étaient laissés à la charge de leurs compagnons un peu moins malheureux.....

Difficultés avec l'Angleterre, question des réfugiés. — L'attentat avait eu également ses conséquences à l'extérieur. Il avait d'abord offert aux souverains l'occasion de manifester leurs sympathies, réelles ou feintes, pour Napoléon III. Beaucoup lui avaient envoyé des ambassadeurs extraordinaires, plusieurs, notamment les rois de Prusse et Danemark, des princes de leur famille.

D'un autre côté, l'attentat devait entraîner des difficultés diplomatiques avec l'Angleterre et même compromettre l'alliance.

Comme tous les complots précédents, celui d'Orsini avait été projeté et préparé en Angleterre. Il y avait là un danger perpétuel pour les souverains français.

Le 20 janvier, le comte Walewsky, notre ministre des Affaires étrangères, adressa à l'ambassadeur de France à Londres une dépêche destinée à être communiquée au cabinet britannique.

Dans cette dépêche, très longue, le gouvernement de l'Empereur demandait à la Grande-Bretagne de prendre des mesures de rigueur contre les réfugiés. Voici d'ailleurs la partie essentielle de ce document :

... Le gouvernement de Sa Majesté britannique peut nous aider à conjurer le danger en nous donnant une garantie de sécurité qu'aucun État ne saurait refuser à un État voisin, et que nous sommes autorisé à attendre d'un allié.

Plein de confiance d'ailleurs dans la haute raison du cabinet anglais, nous nous abstenons de toute indication quant aux mesures

qu'il peut convenir de prendre pour satisfaire à ce vœu. Nous nous reposons entièrement sur lui du soin d'apprécier les décisions qu'il jugera les plus propres à conduire au but, et nous nous complaisons dans la ferme persuasion que nous n'aurons pas vainement fait appel à sa conscience et à sa loyauté.

Le cabinet anglais, présidé par lord Palmerston, prit l'avis des jurisconsultes de la Couronne, et il fut reconnu que la législation anglaise, en matière de conspiration et de meurtre, n'était point applicable aux étrangers. Un Anglais complice d'un meurtre était puni comme le meurtrier lui-même ; un étranger n'était passible que d'un emprisonnement et d'une amende. Allsopp, sujet anglais, qui avait aidé Orsini à fabriquer ses bombes, aurait été pendu, « si on avait pu, ou plutôt si on avait voulu le saisir ». Simon Bernard, réfugié français et plus compromis qu'Allsopp, ne pouvait être condamné qu'à une peine légère si le jury voulait le reconnaître coupable. Les ministres anglais proposèrent un bill qui comblât la lacune signalée.

« L'ancienne animosité contre la perfide Angleterre revivait chez nous ; les journaux, les adresses à l'Empereur demandaient justice, des officiers supérieurs parlaient de vengeance. » L'opinion s'exalta et les menaces venues de Paris causèrent une vive émotion à Londres. On accusa le ministère de céder aux exigences de la France. Lord Palmerston dut se retirer, lord Derby le remplaça.

L'État français comprit que sa demande n'avait aucune chance d'aboutir, il ne poursuivit pas ses réclamations. « Il voulut même démontrer à l'Angleterre qu'il n'entendait point renoncer à son amitié et envoya à Londres, comme ambassadeur, en remplacement de M. de Persigny, le maréchal Pélissier. C'était un acte de courtoisie de faire représenter la France par un compagnon éminent des généraux anglais en Crimée. On fit au maréchal Pélissier un accueil triomphal. »

Mais en même temps les jurés de Londres voulurent montrer leur indépendance en acquittant, « malgré les preuves les plus positives », Simon Bernard, accusé d'avoir participé de très près au complot d'Orsini (avril 1858).

Les réfugiés poursuivis en Belgique, en Suisse et dans le Piémont. — Le Gouvernement français avait également adressé, au sujet des réfugiés, des réclamations aux gouvernements de Belgique, de Suisse et de Piémont. Le ministère belge fit voter par les Chambres une loi établissant le principe de la poursuite d'office pour les délits de presse contre les souverains étrangers. Des journaux qui avaient fait l'apologie de l'attentat d'Orsini furent condamnés. De plus, un projet de loi relatif à la police des étrangers témoignait de l'intention d'exercer à l'avenir une plus active surveillance sur les étrangers.

En Suisse, « les choses n'allèrent pas si vite », mais le Conseil fédéral, après une enquête, ordonna l'internement des individus réfugiés principalement à Genève et réputés dangereux.

Dans le Piémont, les Chambres adoptèrent plusieurs lois propres à mieux assurer la répression des délits de presse et des complots au moyen d'un jury spécial.

Réouverture de la session des Chambres : — Discours de l'Empereur. — A la réouverture des Chambres, quelques jours après l'attentat d'Orsini (18 janvier), Napoléon III prononça un discours qui débutait par un tableau splendide de la prospérité publique : développement des chemins de fer, travaux maritimes, transformation de Paris et de Lyon, progrès de l'enseignement, « redevenu plus religieux et plus moral », protection au clergé, magnifiques promesses quant aux finances : « le budget de 1859 se soldera par un excédent de recettes ; l'amortissement pourra recommencer à fonctionner ; le grand-livre sera fermé (c'est-à-dire que l'on ne contractera plus d'emprunts) ; la réduction de la dette flottante sera assurée.

« Au dehors, jamais nos relations avec les puissances étrangères n'avaient été meilleures ; anciens et nouveaux alliés (l'Angleterre et la Russie) montraient même confiance et même bon vouloir. »

Napoléon III, revenant à la politique intérieure, déclarait que l'Empire acceptait tout ce qu'il y avait de bon dans les grands principes de 89, mais qu'une liberté sans entrave était impossible, tant qu'il existait dans un pays une fraction obstinée à

méconnaître les bases fondamentales du gouvernement... Le danger, quoi qu'on dise, n'est pas aujourd'hui dans les prérogatives excessives du pouvoir, mais plutôt dans l'absence de lois répressives.

Il invitait le Corps législatif à ne pas permettre qu'on renouvelât « le scandale » des refus de serment par des candidats élus, et à voter une loi qui obligeât tout éligible à prêter serment à la Constitution avant de se porter candidat. Il faisait enfin appel au concours « des représentants du pays pour rechercher les moyens de réduire au silence les oppositions factieuses ».

La harangue impériale se terminait ainsi :

..... Je ne puis terminer sans vous parler de la criminelle tentative qui vient d'avoir lieu. Je remercie le Ciel de la protection visible dont il nous a couverts, l'Impératrice et moi, et je déplore qu'on fasse tant de victimes pour attenter à la vie d'un seul. Cependant ces complots portent avec eux plus d'un enseignement utile : le premier, c'est que les partis qui recourent à l'assassinat prouvent par ces moyens désespérés leur faiblesse et leur impuissance ; le second, c'est que jamais un assassinat, vînt-il à réussir, n'a servi la cause de ceux qui avaient armé le bras des assassins. Ni le parti qui frappa César, ni celui qui frappa Henri IV, ne profitèrent de leur meurtre. Dieu permet quelquefois la mort du juste, mais il ne permet jamais le triomphe de la cause du crime. Aussi ces tentatives ne peuvent troubler ni ma sécurité dans le présent, ni ma foi dans l'avenir. Si je vis, l'Empire vit avec moi, et si je succombe, l'Empire serait encore affermi par ma mort même, car l'indignation du peuple et de l'armée serait un nouvel appui pour le trône de mon fils.

Envisageons donc l'avenir avec confiance, livrons-nous sans préoccupations inquiètes à nos travaux de tous les jours, pour le bien et la grandeur du pays, — *Dieu protège la France.*

Le discours de l'Empereur au Corps législatif fut affiché sur les murs de Grenoble et dans toutes les communes de l'Isère.

Élections législatives complémentaires. — Nous avons dit que MM. Carnot et Goudchaux avaient, après leur élection au Corps législatif, refusé le serment. « Pour prévenir des éclats

de ce genre, le Sénat adopta un sénatus-consulte qui exigea des candidats à la députation un écrit contenant le serment d'obéissance à la Constitution et de fidélité à l'Empereur. »

Aussi, aux élections qui eurent lieu à Paris pour remplacer MM. Carnot, Goudchaux et le général Cavaignac, vit-on trois avocats du barreau de Paris, et connus pour leurs opinions républicaines, MM. Liouville, Jules Favre et Ernest Picard, prêter le serment avant de se présenter comme candidats. Le Gouvernement leur opposait le général Perrot, ancien commandant des gardes nationales de la Seine, MM. Ecke et Perret. Le 27 avril, le général Perrot l'emporta sur M. Liouville, mais M. Jules Favre fut élu, et, au second tour de scrutin du 10 mai, M. Picard fut nommé.

MM. Jules Favre et Picard formèrent, avec MM. Émile Ollivier, Hénon et Darimon, ce célèbre banc des « Cinq » qui tint tête, durant plusieurs années, à une assemblée presque entière.

Les travaux législatifs. — On revint, dans la session de 1858, sur la loi d'exonération militaire.

Il était prouvé que cette loi n'avait fait qu'aggraver le fardeau du service au détriment des populations et au profit du fisc, qui était, en réalité, le bénéficiaire de ce qu'on nommait la dotation de l'armée. Au lieu d'améliorer la loi, on la rendit plus onéreuse en interdisant les substitutions, sinon entre parents. L'exonération par intermédiaire de l'État coûtait le double de ce qu'avait coûté auparavant le remplacement libre, et les camarades d'un même canton n'étaient plus autorisés à échanger leurs numéros de tirage au sort.

Certains députés firent quelques efforts pour qu'on revînt à l'équilibre réel des finances par la suppression des crédits supplémentaires et extraordinaires et par la diminution des dépenses ordinaires. Le député Devinck proposa de réduire les dépenses des ministères, qui avaient grossi de 80 millions en quatre ans. On ne tint aucun compte de son amendement.

Le Gouvernement présenta une loi punissant les usurpateurs des titres de noblesse. Napoléon III avait restauré la noblesse par un décret qui la déclarait une des institutions de l'État. Le

projet fut voté par 211 voix contre 23. On rétablit le vieux conseil du sceau des titres.

Une loi fut présentée sur les travaux de Paris. Après l'inauguration du Louvre, le 14 juillet 1857, venait l'ouverture des grandes voies qui devaient percer la capitale en tous sens. On en annonçait vingt, dont les frais étaient évalués à 80 millions. L'État en paierait le tiers. « Cette fois la résistance gagna du terrain : les députés de province voyaient avec jalousie dépenser tant d'argent dans Paris. » Il y eut 45 voix contre la loi.

La Chambre s'était aussi occupée de la loi sur les hypothèques légales, du Code de justice maritime et d'une loi sur les ventes publiques.

Ministère de l'Intérieur. — Ministère de l'Algérie et des colonies. — L'Empereur finit par reconnaître que le « régime de la Terreur » ne pouvait plus longtemps peser sur le pays. Une mesure impopulaire du général Espinasse lui fournit l'occasion de relever son aide de camp du poste qu'il lui avait confié. Le général Espinasse avait recommandé aux préfets la conversion en rentes sur l'État des biens immobiliers appartenant aux établissements de bienfaisance. Il rappelait que ces propriétés, d'une valeur de 500 millions de francs environ, ne produisaient en moyenne qu'un revenu de 2 1/2 pour 100, et que ce revenu était insuffisant pour les besoins de la charité, tandis que le placement en rentes rapporterait près de 5 p. 100.

Les préfets, à qui la loi attribuait le règlement définitif du budget des hospices, devaient refuser aux établissements charitables, possédant des immeubles, l'autorisation d'aliéner des rentes sur l'État ; ils devaient également s'opposer à l'acquisition d'immeubles par les hospices à titre de placements de fonds, sauf le cas où cette acquisition serait la condition d'une donation ou d'un legs en argent. Ils pouvaient enfin provoquer la dissolution des commissions récalcitrantes. « On vit là une contrainte injuste et de plus une intervention exagérée de l'État. On blâma cette manière de concentrer dans le Trésor toutes les ressources des établissements charitables. » Un certain nombre de membres des conseils d'administration des hospices démissionnèrent ; un grand mouvement d'opinion se

produisit et ne contribua pas peu à hâter la retraite du général Espinasse, qui devait, l'année suivante, trouver la mort sur le champ de bataille de Magenta.

Le 14 juin, M. Delangle, premier président de la Cour impériale de Paris, lui succéda comme Ministre de l'Intérieur, et non plus comme Ministre de l'Intérieur et de la Sûreté générale.

Le Gouvernement allait détendre ses ressorts. M. Delangle se recommandait par son esprit de modération. Il dissipa aussitôt, par de nouvelles instructions aux préfets, les inquiétudes qu'avaient provoquées les instructions de son prédécesseur pour la vente des immeubles appartenant aux hospices. Il supprima les entraves qui avaient été mises à la circulation des voyageurs ; la presse devint moins timide.

Un autre décret du 14 juin érigeait un nouveau ministère, celui de l'Algérie et des colonies, et en confiait la direction au prince Jérôme Napoléon.

Le maréchal de Castellane à Grenoble. — Le maréchal comte de Castellane, chef du grand commandement de Lyon, arriva le 14 septembre à Grenoble; par train spécial. Il fit son entrée officielle au milieu d'une foule énorme, puis descendit à l'hôtel de l'Europe, place Grenette. Le maréchal passa, à l'Esplanade de la Porte-de-France, la revue des troupes de la garnison et des sapeurs-pompiers de Grenoble.

Il y eut une brillante réception à l'Hôtel de Ville.

Les frais imputés à la ville à l'occasion du passage du maréchal Castellanne s'élevèrent à la somme de 2,459 francs.

Extrait d'un rapport de police : « Les ovations enthousiastes dont le maréchal a été l'objet de la part des habitants de Grenoble et des populations des communes de l'arrondissement disent bien haut combien est grand le dévouement à l'Empereur et à sa politique. De toutes parts une foule compacte se pressait sur le passage de l'illustre maréchal et faisait entendre les cris, mille fois répétés, de : « Vive l'Empereur ! Vive le maréchal Castellane. »

Francisque Sarcey à Grenoble

Professeur de seconde au Lycée.— Francisque Sarcey, le futur critique, occupa pendant trois ans, de 1855 à 1858, une chaire de professeur dans notre Lycée. « Ces trois ans, écrit-il dans ses *Souvenirs de Jeunesse,* n'ont certes pas été perdus pour mon instruction ni pour l'avancement de mon esprit. »

F. Sarcey débuta dans notre ville comme professeur de seconde. Il demeurait rue Saint-Jacques, n° 18.

J'aurais été parfaitement heureux de ma classe, dit-il, si ce n'eût été précisément l'époque où sévissait ce déplorable système de la bifurcation qu'un ministre de l'Empire avait imaginé pour le malheur des études et pour notre désespoir. Toutes les semaines, et deux fois par semaine, on versait dans ma classe, une classe que j'aimais et qui m'était toute dévouée, une quarantaine d'écoliers venus des classes de science, et qui arrivaient chez moi sous prétexte d'y apprendre le français. Leur intention formelle était de ne rien apprendre du tout chez un professeur qui n'était pas le leur ; et ce qui me désolait, c'est que mes élèves, mes élèves à moi, cédant à une mauvaise honte, se piquaient, les jours *scientifiques,* de ne rien faire, eux non plus... Mes collègues n'étaient pas plus heureux que moi. Nous gémissions de concert, mais personne n'écoutait nos plaintes.

L'auteur des *Souvenirs de Jeunesse* s'attarde complaisamment à montrer au public « le professeur » :

Dans le train ordinaire de sa vie, frondeur et chagrin contre les puissants, mais d'esprit ouvert, libre et gai ; point pédant, quoi qu'on dise ; maître aimé dans sa classe et dans le monde...

En parlant du professeur dans le monde, Francisque Sarcey avoue qu'il passait lui-même « pour un ours, quoique toujours de belle humeur ».

J'étais né avec un absurde amour-propre et une timidité excessive... Le sentiment que j'avais de mon extrême myopie accroissait encore ma gêne... Je ne m'étais point réformé sous le costume,

que je continuais de porter débraillé ou négligé, avec un étalage d'insouciance orgueilleuse, mais avec un sentiment secret de honte qui me saignait au fond de l'âme et qui était pour moi, dans un salon, une insupportable gêne.

Les soirées grenobloises. — Francisque Sarcey trouva, par bonheur, à Grenoble :

Une société toute formée de jeunes femmes qui avaient organisé contre l'ennui de la vie de province une sorte d'aimable ligue. Elles étaient toutes mariées, et les maris, presque tous gens de loi, autorisaient de leur présence ces ébats qui, d'ailleurs, n'avaient rien que de très honnête. Une sauterie de temps à autre au piano ; le plus souvent une table de whist..... Quelquefois, quand une pièce de théâtre faisait grand bruit à Paris, la table de whist était abandonnée pour la lecture en cercle. C'était Soupé, — également professeur au Lycée, — et moi qui nous relayions d'acte en acte pour lire à haute voix la comédie de Dumas, d'Augier et de Labiche..... Ces dames se réunissaient les unes chez les autres à tour de rôle, mais le plus souvent chez une vieille douairière, M^me^ Million..... La plupart de ces dames lisaient plus et mieux que nos Parisiennes. Elles ne causaient point chiffons, et les commérages de petite ville avaient été, d'un commun accord, bannis de la conversation. On s'entretenait plutôt de théâtre, de musique, de littérature et d'art. Un peu de philosophie par intervalles ; jamais de politique... Il n'y avait dans cette petite société que deux célibataires. Le premier était un jeune homme de la ville, Leborgne, gentil garçon, très agréable de sa personne, très gai de caractère et bon musicien. C'était lui qui organisait les parties de plaisir : promenades dans la montagne, déjeuner sur l'herbe, et parfois même représentation de salon..... L'autre, c'était moi. Ce n'est pas sans peine que je m'étais acclimaté dans ce milieu, où l'on m'avait introduit presque à mon corps défendant..... Il m'était arrivé de dire quelques sottises, et de très fortes. Mais on ne m'en garda point rancune. Le bon accueil que l'on me fit me rejeta dans mon naturel et me mit à l'aise..... Le hasard, qui m'avait ouvert l'entrée de cette aimable société féminine où mon caractère s'était détendu, mes mœurs adoucies et mon langage affiné, me donna, vers le même temps, accès dans une maison où je vécus deux ans en famille.

Sarcey devient précepteur. — M. Mathieu de Ventavon, avocat à la Cour d'appel de Grenoble, avait deux fils qui étaient externes au Lycée. « D'esprit ouvert, de manières distinguées, affinés par l'éducation domestique », ces jeunes gens « faisaient leurs études en amateurs ». Pour compléter leur instruction, M. de Ventavon demanda à Sarcey de leur donner des répétitions particulières. Celui-ci y consentit. Il ne tarda pas à devenir pour les deux élèves « une manière de camarade plus âgé, dont ils écoutaient les leçons avec plaisir. » Sarcey ajoute :

Il faut croire que je ne déplus pas à M. de Ventavon, car je devins un des familiers de la maison, où mon couvert était mis toutes les fois que je montais au cabinet de travail de ses fils pour jeter un coup d'œil sur leurs devoirs. L'année se passa ainsi : les deux jeunes gens durent entrer en rhétorique. On me pria de leur continuer mes leçons ; le règlement ou plutôt la coutume du Lycée s'y opposait, les élèves d'un professeur ne devant prendre de répétitions que de lui. Je refusai donc ; les enfants marquèrent un chagrin si vif que la mère s'avisa d'un stratagème. — Vous n'avez pas le droit, me dit-elle, de donner des répétitions à des élèves qui n'appartiennent pas à votre classe : vous n'en donnerez point ; mais je suppose que vous quittiez votre table d'hôte, où vous mangez fort mal; vous déjeunerez et dînerez tous les jours avec nous. Personne n'aura rien à voir ni à dire si, avant dîner, vous causez avec mes fils de leur besogne du jour. — Est-ce que M. de Ventavon, demandai-je en réponse à cette ouverture, connaît ce projet, et est-ce qu'il y a donné son approbation? — Je m'en charge, me fut-il répliqué. Consentez seulement. J'ai su depuis, longtemps après, que le consentement de M. de Ventavon n'avait pas été si facile à obtenir. J'ai su qu'il avait réuni un conseil de famille où la question avait été débattue avec une certaine solennité toute patriarcale. On avait fait dire des messes et des neuvaines pour se concilier, en cette importante affaire, la protection du ciel. Je ne me doutais guère, lorsque j'entrais dans la maison, que les saints les plus puissants du Paradis avaient été intéressés à veiller sur mon enseignement et à le désarmer de tout venin.

Voilà donc Sarcey installé précepteur et, « ce qu'il y a de plus curieux, précepteur dans une famille résolument légitimiste et catholique », lui qui « jouissait dans la ville d'une détestable

réputation de libéral et de voltairien ». Pendant deux ans le professeur demeura l'hôte de M. de Ventavon.

Ma situation n'était pas aisée, continue F. Sarcey dans ses *Souvenirs de Jeunesse*. J'ai la parole prompte et âpre ; et, si réservée que fût la gravité naturelle de M. de Ventavon, il ne lui en arrivait pas moins de froisser d'un mot mes convictions les plus chères... Je comprenais si bien, en écoutant le langage, plein de raideur et d'aménité tout ensemble, de ce vieux gentilhomme, l'inutilité de toute discussion, que l'envie me passa bientôt de lui faire de la peine en le contredisant... Au reste, M. de Ventavon semblait éviter avec soin toute occasion de débat ; nous causions le plus souvent ou des choses de la classe ou de celles du Palais. Mme de Ventavon était de moins bonne composition avec moi. C'était une femme très dévote, d'une rare vivacité d'imagination et d'esprit, d'une singulière exubérance de parole... Sa manie était de me convertir... Je ne lui répondais qu'en badinant, et cet air de négligence ou ce ton de persiflage avait le privilège de l'exaspérer. Ce qui m'amusait chez elle, c'est qu'avec une foi très docile et très vive, il y avait des points sur lesquels son bon sens se cabrait et se révoltait. Ainsi, elle admettait parfaitement tous les miracles ; mais il ne fallait pas lui parler de celui de La Salette. Elle riait de pitié ou tressaillait d'horreur.

A propos de La Salette. — On recevait beaucoup dans la maison l'abbé Déléon, celui-là même qui, dans une série d'articles dont le retentissement fut immense, avait prouvé que, dans la fameuse apparition de la sainte Vierge aux bergers, c'était une vieille folle, Mlle de La Merlière, qui avait joué, vêtue d'une robe bleue, le rôle de la sainte Vierge. Son évêque l'avait, je crois, interdit à la suite de cette démonstration. On ne l'en choyait que plus tendrement chez M. de Ventavon. C'était une victime de la persécution épiscopale, un martyr de la vérité. J'avais un plaisir infini à mettre Mme de Ventavon sur ce chapitre ; elle parlait, bride abattue, avec la fougue d'un cheval échappé. Elle montrait les impossibilités matérielles de ce soi-disant miracle ; elle raillait, d'un rire sardonique, les prodigieuses inepties prêtées par l'idiot berger Maximin à la Reine des anges. — Est-ce qu'on peut croire à cela? me demandait-elle. J'avouais ingénument qu'on ne pouvait croire à cela. — Mais,

ajoutais-je, les autres miracles... Elle me fermait la bouche en criant. — Je vous vois venir. Vous êtes un impie. Les autres miracles sont prouvés : ils sont de foi. Celui de La Salette est absurde.

Le jour où M. Jules Favre, qui était venu à Grenoble plaider pour M^lle^ de La Merlière, perdit son procès devant la Cour, fut pour M^me^ de Ventavon un jour de triomphe ; elle exultait ; elle donna, pour célébrer ce grand événement, une manière de fête domestique. — Nous en avons fini, s'écriait-elle, avec cet absurde miracle de La Salette ! On l'aurait sans doute bien étonnée si on lui eût dit que, vingt-six ans plus tard, contant cette histoire, je serais obligé de constater que l'eau de La Salette se vend toujours le même prix, que le commerce s'en est augmenté, loin de décroître, et que si la prospérité en a été enrayée, elle le doit moins au jugement de la Cour de Grenoble, qui n'a point mordu sur la superstition populaire, qu'à l'établissement d'une fâcheuse concurrence, qui s'est dressée à Lourdes. La maison qui n'est pas au coin du quai lui a fait tort.

Outre l'abbé Déléon, qui n'apparaissait que de loin en loin, quand il avait besoin pour sa polémique d'un conseil ou d'un enseignement, il venait assez souvent d'autres prêtres à la maison... Une ou deux fois par an, l'évêque de Gap venait nous rendre visite...

Sarcey étudie le Droit. — Sarcey fut sur le point de devenir avocat et de s'établir à Grenoble.

M. de Ventavon, rapporte F. Sarcey, me demanda un jour ce que je gagnais au métier de professeur. Il parut surpris de la modicité du chiffre que je lui fixai... — Eh bien, vous sentez-vous le courage d'entreprendre une autre carrière... — Je lui assurai que je ne manquais point de résolution ni de vaillance. — Je le crois, reprit-il. Eh bien, la nature vous a doué de toutes les qualités qui font l'avocat. Vous avez beaucoup de bon sens, vous voyez du premier coup d'œil où est le point précis d'un débat ; vous possédez une facilité et une justesse de paroles qui sont des plus rares. C'est plus qu'il n'en faut pour être un excellent avocat. Vous pouvez, tout en faisant vos classes, préparer vos examens. Dans trois ans vous serez reçu ; je vous apprendrai le métier, et il vous suffira de quelques années, si vous vous établissez à Grenoble, pour vous faire une réputation et fonder un beau cabinet. — Cette proposition me toucha extrêmement... L'idée, une fois jetée dans ma cervelle, y germa et poussa de promptes et vivaces racines.

Au temps où j'étais à l'école (l'École Normale), j'avais pris, avec About, mes quatre premières inscriptions de droit, qui ne m'avaient jamais servi. Je m'informai si ces quatre inscriptions étaient encore bonnes ; on me répondit qu'elles n'étaient point prescrites. Je résolus donc aussitôt de passer, à la fin de l'année, mon premier examen... J'achetai des livres de droit que l'on m'indiqua et m'enfonçai dans cette étude nouvelle avec une ardeur extraordinaire...

Sarcey passa son examen à la fin de l'année et fut reçu.

Il faut dire que ces messieurs, surpris et flattés de voir sur les bancs de l'École de Droit un professeur de lettres, y mirent de la complaisance. Ce fut plutôt une causerie qu'un examen... On me combla de louanges, et M. de Ventavon m'engagea vivement à persévérer. C'était bien mon intention formelle. Mais le hasard, qui avait déjà si souvent ballotté ma vie, allait encore une fois me jeter dans une voie nouvelle.

Chez M. Aug. Nisard, recteur de l'Académie. — L'Académie de Grenoble avait alors pour recteur M. Auguste Nisard, le frère de l'académicien, M. Désiré Nisard, l'illustre auteur de l'*Histoire de la littérature française*. Le recteur témoignait à Sarcey quelque estime, et c'est à son libéralisme que celui-ci dut de n'être « pas trop tracassé » durant cette période de son enseignement.

Il souriait de mes frasques, rapporte Sarcey, sachant que j'étais un dévot de Virgile et d'Horace. Il réprimait, quand il s'agissait de moi, le zèle fougueux d'un petit bonhomme d'inspecteur qui était bien le plus méchant homme et le plus plat jésuite que j'aie connu de ma vie.

M. Auguste Nisard avait un fils « d'esprit vif et très intelligent, mais paresseux et léger. Le père se désolait de ne pas lui voir une passion plus fervente pour les études classiques ». Il pria Sarcey de lui inspirer, par des causeries plutôt que par des répétitions, l'amour du grec. Celui-ci réussit tellement dans la tâche qui lui avait été confiée que M. Nisard, « charmé tout ensemble, et inquiet, de constater chez son fils un amour si fougueux et si absorbant pour un écrivain grec », crut devoir rappeler au précepteur « que les Latins comptaient aussi de

grands poètes et d'admirables prosateurs ». Sarcey était donc pour le mieux avec son recteur. Cette faveur lui valut d'être nommé, de professeur de seconde qu'il était, professeur de « logique » au même Lycée de Grenoble.

J'aurai fait toutes les classes, dit Sarcey; la quatrième à Rodez, la troisième à Chaumont, la seconde à Grenoble, la rhétorique à Lesneven : je m'en vais faire la philosophie....

Je remisai dans un fond d'armoire tous mes livres de droit; et je montai d'ouvrages de philosophie ma petite bibliothèque nomade. J'entrais dans ma dernière année de professorat.

F. Sarcey remplaça M. Beaussire, professeur de logique (philosophie); M. Pontet fut chargé de la classe de seconde (année scolaire 1857-1858; commencement de l'année scolaire 1858-1859).

Professeur de philosophie. — F. Sarcey s'était pris de belle et soudaine passion pour les études philosophiques :

J'y portai, raconte-t-il lui-même, une ardeur enflammée, bien qu'un peu brouillonne, une énergie têtue et violente; et je fis, il faut bien que je l'avoue, la plus mauvaise classe qui puisse s'imaginer... Deux ou trois élèves s'étaient intéressés à ce cours et le suivaient, tout dégingandé qu'il fût, avec une émotion visible. Les autres s'en étaient détachés et ne s'occupaient plus que de leur examen de baccalauréat.

Le proviseur, M. Moufflet, était désolé de cet état de choses. Sarcey n'avait plus, au rectorat, le protecteur qui avait été, durant deux ans, son « unique bouclier »; M. Nisard avait été appelé à d'autres fonctions. Il avait eu pour successeur M. Quet, « un savant distingué », qui constata que l'enseignement du professeur de philosophie « provoquait de toutes parts des plaintes légitimes ».

L'inspection générale arriva par là-dessus. C'était M. Artaud qui en avait été chargé dans notre ressort.

Tous mes contemporains se souviennent, dit Sarcey, de ce porc-épic hérissé et grognon, qui assombrissait une classe, quand il y entrait, de sa mauvaise humeur renfrognée et bougonnante.

Il arrivait cruellement prévenu contre moi, le portefeuille bourré de rapports venus soit de l'inspection académique, soit de l'évêché, soit même de la ville, qui me représentaient comme une manière de Satan soufflant à de jeunes cœurs le feu infernal du scepticisme, du matérialisme et de toutes sortes d'horreurs en isme. M. Artaud me ménagea une inspection déplorable.... Il trouva ma leçon exécrable, et j'eus toutes les peines du monde à contenir ma colère.... Je rongeai mon frein en silence. Le soir, je reçus une lettre qui me convoquait à l'hôtel où M. Artaud avait établi sa résidence. Il le prit de très haut avec moi; il était volontiers brutal de manières et de langage. Je ne le fus pas moins que lui.... La discussion, qui avait débuté sur un ton très vif, ne tarda pas de s'élever jusqu'à l'invective, et M. Artaud me déclara qu'il lui serait impossible de me maintenir à Grenoble, où j'avais donné l'exemple de l'indiscipline, où j'étais devenu une effroyable pierre de scandale.

Je lui répondis que je me moquais et de lui, et de Grenoble, et de la classe de philosophie, et de l'Université; que j'avais assez de tout cela, et que, si l'on continuait à m'ennuyer de la sorte, j'étais prêt à donner ma démission.

M. Artaud me montra la porte du doigt : — C'est bien, monsieur, me dit-il, vous aurez de mes nouvelles aux vacances.

Ces menaces me laissèrent froid. J'avais, depuis quelques mois, lentement caressé le projet de jeter aux orties ma robe de professeur et de m'en aller à Paris retrouver les camarades qui commençaient à faire un terrible bruit dans la république des lettres.

Edmond About, J. Weiss, Prévost-Paradol, tous collègues de Sarcey à l'École Normale, avaient été obligés, eux aussi, d'abandonner le professorat et s'étaient lancés dans le journalisme. Ils menaient dans les grandes feuilles de Paris, notamment dans *Les Débats*, une campagne vive et brillante contre le régime impérial.

J'étais toujours, continue Sarcey, en correspondance avec About qui, à travers la vie dévorante que l'on mène à Paris, trouvait le temps de m'écrire de longues lettres; il était venu même me voir à Grenoble; il s'y était installé, pour quelques semaines, dans une petite maison de campagne qu'il avait louée aux environs, et c'est là qu'il a écrit une de ses meilleures œuvres : *Maître Pierre*.... Il m'en-

gageait à faire mes thèses, car c'est le grade de docteur qui ouvre l'accès aux Facultés... J'avais promis ; mais je ne me sentais que médiocrement attiré de ce côté.

En effet, Sarcey ne prépara pas ses thèses, son étoile, « l'étoile qui brillait sur ma tête », déclare-t-il lui-même, le conduisait vers le journalisme....

Un projet de mariage. — Il y avait à Grenoble, lisons-nous dans les *Souvenirs de Jeunesse*, un salon que je ne prendrai pas la peine de décrire parce que je l'ai peint avec complaisance dans l'une des nouvelles qui composent le volume paru sous ce titre : *Le Piano de Jeanne*. On y jouait le whist, et il n'était guère fréquenté à l'ordinaire que par des professeurs en retraite, par de vieux magistrats ou d'antiques débris de nos armées. Mais les mères y menaient parfois des jeunes filles qui n'avaient pas l'air de s'y amuser beaucoup. La maîtresse du logis avait la passion de marier les gens ; c'était son bonheur à cette brave dame, de faire des heureux....

On fit à Sarcey des tentatives discrètes pour lui faire épouser une jeune fille ; ces tentatives échouèrent complètement.

Une veuve eût mieux fait mon affaire, avoue-t-il lui-même.... J'ouvris donc plus volontiers l'oreille quand on me parla, un peu en l'air, d'une dame veuve qui était fort considérée en ville et à qui l'on attribuait quelque fortune. — Du moment que mon intention, me disais-je, est de m'établir à Grenoble, autant vaut m'y marier et mettre le point final à ma vie d'aventures. On me ménagea une entrevue avec la personne en question. On m'invita à une partie de montagne qu'on avait organisée en son honneur. Je me constituai son cavalier servant. Je ne puis, sans rire, me souvenir de cette journée. J'eus beau me mettre à ses pieds et caresser le bout de ses ailes, je n'eus pas l'heur de lui plaire... Je m'aperçus très vite que je faisais *four*, et j'en pris tout aussitôt mon parti le plus allègrement du monde.... Mais le goût du mariage m'avait passé.... J'avais d'autres idées en tête. Je m'étais mis à rêver journalisme....

Sarcey touchait à l'instant décisif qui devait changer toute sa vie et lui donner une nouvelle et dernière forme.

A la mort de Francisque Sarcey, sa famille découvrit, dans le cabinet de travail de l'écrivain disparu, un cahier contenant un long poème d'amour, daté de 1858 et intitulé : *Vers écrits à Grenoble.* Dans les feuillets de ce cahier, jauni par le temps, se trouvaient trois violettes fanées.

Le poème, qui peut avoir quelque rapport avec le projet de mariage dont nous venons de parler, méritait d'être mentionné à cette place.

Francisque Sarcey ne publia jamais ce travail dont nous extrayons ces quelques vers :

Madame, écoutez-moi. Je tremble en le disant,
Mais dussiez-vous ne pas me lire,
Dussiez-vous m'accabler d'un regard méprisant
Ou d'un cruel éclat de rire,
Dussiez-vous, par la ville, afficher mon secret,
Me haïr et me chasser même,
N'en dussé-je emporter qu'un éternel regret,
Belle Clarisse, je vous aime !...

Le premier article de Sarcey. — C'était au jour de l'an 1858. Sarcey avait profité des congés pour faire un tour à Paris, où l'appelaient des devoirs de famille. Il alla voir About, qui était alors dans le plein éclat de sa renommée. Tout Paris affluait dans sa maison. Sarcey voyait avec un mélange d'admiration et d'envie passer une foule de noms célèbres ; il lui montait, à ce spectacle, des bouffées de gloire au cerveau.

Était-il donc si difficile de m'asseoir, moi aussi, à ce banquet ? pensa-t-il. La table était-elle donc si pleine que je ne pusse, en jouant des coudes, m'y tailler une petite place et voir mon nom figurer parmi les convives ? Pourquoi ne dirait-on pas : Francisque Sarcey, comme on disait Jean-Jacques Weiss, Alfred Assoland, Prévost-Paradol, Hippolyte Taine, sans parler de celui qui était alors le plus éclatant de tous, Edmond About ? Francisque Sarcey, ces deux mots sonnaient-ils si mal aux oreilles ? Et que fallait-il pour les apprendre au public, pour voltiger, comme disait le vieux poète latin, sur les

lèvres des hommes ? Écrire quelques articles de journal. En étais-je donc incapable ?

Je rentrai un soir chez moi tout chaud du désir de m'illustrer par un grand coup et d'étonner le monde à mon tour. Je me jetai sur une plume et je passai ma nuit, une nuit de fièvre, à écrire quatre ou cinq cents lignes, où je parlais aux Parisiens, de la seule chose que je connusse un peu, de la province, de la vie qu'on y mène et des plaisirs qu'on y goûte.

Plusieurs jours après, Sarcey montra son essai à son ami About, qui le lut devant lui. Cette scène mérite d'être citée :

— Eh bien ! mais, me dit About quand il eut fini, c'est très enlevé ! mais tu n'as pas signé ? — Je ne peux pas signer de mon propre nom. Je mettrai un X tout simplement. Non, il faut un nom. Quel nom ?..... quel nom ?..... il faudrait un nom qui sentît la province... Binet ? Oui, Binet... Mais Binet tout seul sera trop court ; il faudrait un prénom... Et prenant la dernière feuille de ma copie, il écrivit de sa main, au bas de l'article : *Satané Binet.* — Est-ce que tu voudras, lui demandai-je, présenter cela à Villemessant et le lui recommander ? — Ce n'est pas la peine. Villemessant lit tout. Il mit au haut : *Prière de lire,* signa Edmond About, et, me tendant le manuscrit : Jette cela dans la boîte du *Figaro*, me dit-il. C'est comme si c'était imprimé.

Sarcey, de retour à Grenoble, se trouvait un après-midi de dimanche au cabinet de lecture. En ouvrant *le Figaro,* il eut « un éblouissement » ; son article s'y étalait sur trois colonnes et, au bas, flamboyait son pseudonyme : « Satané Binet ». Il n'eut rien de plus pressé que d'en écrire un second, qui passa comme le premier ; puis un troisième et un quatrième : et le troisième et le quatrième lui revinrent imprimés en belle place. Le cinquième ne parut pas, ni le sixième, ni le septième, et il en conçut un vif chagrin ou plutôt une mortelle inquiétude. Sarcey sut plus tard, quand il fit partie de la rédaction du *Figaro,* comment il en avait été évincé.

L'histoire est assez plaisante, conte-t-il. — J'envoyais à Villemessant, à lui personnellement, en dehors du manuscrit à imprimer, mes réflexions sur les numéros qui avaient paru dans l'intervalle, et je

le faisais avec cette terrible brutalité de langage qui m'a valu, à mes débuts, tant de bonnes et solides inimitiés dans le monde des lettres. Je m'avisai de lui écrire un jour : « Vous avez au journal une espèce de crétin qui ne sait pas un mot de français, etc. » C'était le crétin en question qui faisait les fonctions de secrétaire de la rédaction. Il lut le bel éloge que je faisais de sa prose, prit délicatement la mienne entre l'index et le pouce et la jeta au panier, sans en sonner mot au patron, qui avait d'autres chiens à fouetter. J'étais dès lors recommandé au prône : toute lettre signée du nom de Satané Binet passa, sans même avoir été lue, des mains du facteur au redoutable panier...

Après ces trois essais infructueux, je crus la partie définitivement perdue. Je renonçai au *Figaro,* me réservant d'aller chercher moi-même une explication lors des congés de Pâques. Mais le hasard, qui me conduisait par la main, m'offrit juste à la même époque une occasion de faire mes premières armes...

A la « Revue des Alpes ». — M. Maisonville, imprimeur à Grenoble, venait de fonder la *Revue des Alpes,* journal hebdomadaire. Il s'adressa à Sarcey pour écrire les articles de tête dans sa nouvelle feuille.

Comment et pourquoi Maisonville s'adressa-t-il à moi, dit Sarcey, je n'en ai jamais rien su au juste. Était-ce ma réputation d'esprit frondeur qui l'avait séduit ? Avait-il entendu parler par ses fils du bruit que je faisais au lycée ? Était-ce simplement chez lui le flair de l'impresario, ce flair inexplicable qui les jette du premier coup sur les bonnes pistes ? Je serais vraiment fort embarrassé de le dire... Je prévoyais beaucoup d'inconvénients, d'ennuis et de tracas. Mais la proposition de Maisonville flattait trop agréablement mes secrètes espérances pour que je ne me rendisse pas..... Je lui fis jurer à diverses reprises que cette collaboration demeurerait secrète, que ses ouvriers eux-mêmes ne sauraient pas mon nom. Il fut convenu que je signerais *Jean,* tout court, et que pour dépister plus sûrement les indiscrets, je changerais tous les mois de pseudonyme. J'entrai dès le lendemain en fonctions. Je ne saurais me rappeler sans un vif sentiment de plaisir cette courte période de ma vie de province... J'écrivis des chroniques dont quelques-unes étaient vraiment bien drôles.

J'allais de l'avant, bride abattue, ne me sentant aucune responsabilité. Mon secret avait été assez vite pénétré par deux ou trois amis intimes qui savaient mon tour d'esprit et mes façons de parler ; mais on ne l'avait pas ébruité, et la chose n'avait pas fait scandale.

C'est dans la *Revue des Alpes* que j'ai fait mes premiers articles de critique ; car vous pensez bien que, touchant à tout, je n'avais garde d'oublier le théâtre. J'étais un des abonnés de l'orchestre, et je sentais des voluptés ineffables à entendre parfois, à côté de moi, de vieux habitués s'indigner contre moi, contre mon feuilleton, ou le louer à grand renfort d'épithètes [1].

Sarcey et le théâtre de Grenoble. — M. Émile Roux a fait paraître dans la *Revue dauphinoise,* du 15 juillet 1899, une étude sur « les débuts de F. Sarcey, comme critique dramatique » : nous lui faisons quelques emprunts.

Francisque Sarcey, dit M. E. Roux, parla du théâtre dès les premiers *Entretiens de Boniface Carré*, c'est-à-dire dès ses débuts comme rédacteur de la gazette dauphinoise. Il fut à la fois chroniqueur et critique, rendant compte avec beaucoup de verve et d'esprit des soirées théâtrales en province, analysant avec force tact les pièces qu'on y donnait... Ce que j'ai trouvé de fort intéressant dans ces articles de 1858, ce sont les idées originales qu'y révèle Sarcey sur sa façon de juger une pièce et d'en offrir la critique au public. « Eh ! mon Dieu ! s'écrie-t-il, ma règle, c'est le plaisir que j'éprouve, lequel est incontestable..... Les questions qui intéressent tout le monde doivent être traitées dans la langue de tout le monde..... » Voilà pour le fond et pour la forme, le célèbre écrivain ne se départit jamais de ces deux principes, et, de janvier 1858 à sa mort, nous le voyons sans cesse s'appuyer sur eux, aidé de ce bon sens dont il était le prince. A Grenoble, il étudia le peuple, il comprit ses désirs après avoir examiné ses goûts ; il jetait, à son insu peut-être, dans les colonnes de la *Revue des Alpes,* les bases de toute son œuvre, et, certainement, c'est parce que le jeune professeur fut un assidu à

[1] Dans la *Revue des Alpes* du 30 octobre 1858, F. Sarcey signe *Sarcey de Suttières*, un article intitulé « La comète de 1858, idylle antique ».

De Paris, correspondance à la *Revue des Alpes* du 1er janvier 1859, signée *Quilibet ;* les correspondances de Saverne, de Paris, de Lyon, — de mars 1859 à la fin de cette même année — sont signées *de Suttières* ou *Sarcey de Suttières.*

« la petite loge » des spectacles de Grenoble qu'il devint l'habitué de toutes les grandes scènes de la capitale.....

En fidèle observateur, le spirituel « Jean », de la *Revue,* examinait le public mieux que la scène. Une pièce ne lui disait que par le visage du spectateur, auquel il demandait presque tout pour rendre ses jugements. A tel auditoire, telles formes, tels jeux, et c'est pourquoi, sans cesse, il revenait sur cet excellent principe. Il eût voulu que les auteurs ne travaillent pas seulement pour quelques initiés, mais pour la masse, c'est-à-dire de façon à être entendus du plus grand nombre. Quand le public lui paraissait être dans la juste note de la pièce, ou cette dernière dans la juste note du public, il se réjouissait de goûter une bonne œuvre et ne tarissait pas d'éloges pour l'un et pour l'autre. Il n'eut guère lieu de vanter le public de Grenoble.

« Il est de bon ton dans cette ville, écrivait-il, de rire au drame, de bailler au vaudeville et de ne jamais applaudir à l'opéra... », et encore : « La salle y est froide, si froide, que l'on y gèle par toutes les chaleurs de l'été. »

Sarcey continua, même de Paris ou de Saverne, à donner aux lecteurs de la *Revue des Alpes* quelques notes fort intéressantes sur le théâtre. Il en revient toujours aux représentations de Grenoble, qu'il compare à celles des villes par où il passe..... Et de Saverne, il aimait à gronder les Grenoblois, qui ne savent guère apprécier le talent d'un acteur. « Il paraît que vous avez sifflé Lassagne ; le *Figaro* l'a dit à l'Europe, qui en est encore indignée, et le bruit en est venu jusqu'à Saverne. Savez-vous bien que Lassagne est le seul comique, vraiment comique, qui soit en ce moment à Paris ? Si vous sifflez celui-là, vous jetterez des pommes cuites aux autres.... »

On le voit, c'est bien à Grenoble que Sarcey fit ses débuts de chroniqueur théâtral, comme il fit son noviciat de journaliste. Le spirituel critique de la *Revue des Alpes* ne le cède presque en rien au célèbre écrivain du *Temps ;* un peu d'inexpérience peut-être chez le premier, mais il a déjà ses principes, nous l'avons vu ; son style restera ce qu'il a été : toujours simple et clair...

Malgré tous les souvenirs qui le pouvaient rattacher à notre capitale dauphinoise, bien qu'il dût ses premiers succès et peut-être, lui-même l'a dit, sa vocation de journaliste à son séjour ici, Sarcey

ne laissa pas beaucoup d'estime après lui. Il revint ces derniers temps à Grenoble, et, malgré ce qu'en a écrit Adolphe Brisson, il n'eut personne pour le recevoir à bras ouverts ; c'est que « la salle est froide », surtout pour ceux qui n'ont jamais eu gratitude bien sentie. Et voilà pourquoi le brave « oncle », conclut M. E. Roux, le « Jean » de la gazette dauphinoise, devenu le grand Francisque Sarcey de Paris, n'aura peut-être jamais de statue à Grenoble. Ce n'est point le théâtre qui lui garde rancune, ce sont ses habitués : s'il frappa très juste pour l'un, il fut trop maladroit envers les autres.

Sarcey quitte Grenoble. — J'envoyais, dit Sarcey, les numéros de la *Revue des Alpes* à About. Il trouvait, à travers les mille tracas de la vie parisienne, le temps de les lire et de me réconforter de quelques compliments. Et je me disais tout bas, en recevant ces éloges : quel dommage que les Parisiens ne lisent pas çà ? Il me semble bien que c'est tout aussi bon que les trois quarts des choses qui ont du succès là-bas. Mon malheur, c'est d'écrire dans une cave....

Aux congés de Pâques, Sarcey fit un voyage à Paris. Il vit Villemessant, qui, fort content de connaître Satané Binet dont il ignorait jusqu'alors le nom véritable, l'invita à abandonner le professorat et à rentrer au *Figaro*.

Il faut que j'achève l'année, lui dit Sarcey. — Quand vous voudrez ? répliqua brusquement Villemessant.

Je revins à Grenoble à peu près décidé à sauter le pas.... Un incident me confirma dans la résolution que j'avais prise de troquer le professorat contre le journalisme.... Je reçus un jour, à la *Revue des Alpes,* à l'adresse de mon pseudonyme, une lettre du directeur du *Salut public* de Lyon qui m'invitait à me faire connaître et à passer au bureau du journal *Le Salut public*.... Au premier congé, je pris le chemin de fer et courus au bureau du journal.... Le directeur m'accueillit avec de grands compliments sur mes articles et me proposa d'entrer au *Salut public* avec des appointements qui m'éblouirent.... Je le remerciai chaudement ; mais, à tant faire que de jeter ma robe aux orties et de tâter du journalisme, mieux valait tenter l'épreuve à Paris qu'en province. Mon parti était pris. J'écrivis

à About, moins pour lui demander conseil que pour le prévenir de ma résolution définitive.

Voici la réponse qu'About adressa à Sarcey :

Mon cher Francisque, ne donne pas ta démission, mais demande un congé d'un an ; je me charge de te l'obtenir. Viens à la maison ; tu y trouveras la pâtée et la niche. Pendant cette année d'essai, tu te débrouilleras dans la vie parisienne. J'espère que tu réussiras ; mais, si tu te dégoûtais, tu en serais quitte pour reprendre le métier de professeur.

Sarcey, prétextant son état de fatigue, sollicita un congé d'un an sans traitement.

Le recteur, M. Quet, me manda chez lui.... Il me prévint qu'il n'apostillerait pas ma demande. Il me déclara en outre que, pour rien au monde, il ne consentirait à ce que je revinsse à Grenoble. La rhétorique de Mâcon allait être vacante: il m'avertit que j'y serais nommé et que je pouvais faire mes paquets sans esprit de retour.

— Voilà qui va bien, monsieur le recteur, lui dis-je ; je vous fais mes adieux en même temps qu'à l'Université.

Le lendemain, Sarcey quittait la chambre de la rue Très-Cloîtres, qu'il avait louée récemment, et s'embarqua pour Paris.

Tous frais payés, il me restait trois cents francs en poche. C'est avec ce léger viatique que j'allais m'engager dans une vie nouvelle et tenter le hasard de ce grand Paris..... Mais j'étais jeune, ardent, décidé ; j'avais pour moi une rare vaillance d'esprit, la sécurité que donnent de longues études, une santé imperturbable, une robuste et intarissable gaieté, et l'appui d'About.

Un bel avenir s'ouvrait devant moi. J'étais définitivement journaliste [1].

Nominations. — *M. Bonafous, procureur général.* — Le jeudi

[1] Sarcey (François), né le 28 octobre 1827 à Dourdan, arrondissement de Rambouillet (Seine-et-Oise), fils de Jean Benoist et de Odille Constance de Brunel-Serbonnes. (Extrait du registre de l'état civil de la mairie de Dourdan, communiqué aux auteurs.) Sarcey mourut, à Paris, le 16 mai 1899.

5 août, M. Bonafous, nommé procureur général, en remplacement de M. Gaulot, fut installé dans ses fonctions.

M. E. Gaillard, maire de Grenoble. — Par décret impérial du 21 novembre 1858, M. Eugène Gaillard, banquier, membre du Conseil municipal, fut nommé maire de la ville de Grenoble, en remplacement de M. Louis Crozet, décédé.

M. J. Bérard, receveur général de l'Isère. — Par décret impérial du 8 décembre, M. Joseph Bérard, ancien préfet de l'Isère, fut nommé receveur général de ce département, en remplacement de M. Camille Teisseire, décédé.

Nécrologie.

L'abbé J.-H.-R. Prompsault. — A.-M. d'Argout. — Louis Crozet. — Charles Teisseire.

L'abbé Jean-Henri-Romain PROMPSAULT, aumônier de l'hospice des Quinze-Vingts, l'un des plus savants canonistes des temps modernes, mourut le 7 janvier 1858, à l'infirmerie Marie-Thérèse, d'un cancer qui s'était déclaré dans la cavité de l'œil droit.

L'abbé Prompsault était né à Montélimar, le 7 avril 1798; sa famille était originaire de Montboucher (Drôme).

Il commença ses études à Bollène et les continua au petit séminaire de Valence où il obtint de brillants succès. Il passa ensuite au grand séminaire de Romans. Entré dans les ordres le 2 juillet 1821, il reçut la prêtrise le 4 novembre suivant et fut nommé vicaire de Grasse. Peu après il fut appelé à professer la théologie au grand séminaire de Valence. Mais il se dégoûta de la chaire et donna sa démission moins d'un an après. Son désir était d'entrer dans l'Université. Le recteur de l'Académie de Grenoble, averti de ce fait, lui proposa l'emploi de sous-censeur au collège de cette ville, en attendant la vacance d'une chaire de rhétorique ou de philosophie. Mgr de La Tourette, évêque de Valence, s'opposa à son éloignement du diocèse. Le 1er septembre 1824, l'abbé Prompsault fut nommé curé de Réauville. Résolu toutefois d'entrer à l'Université, il obtint, en mai 1827, une chaire provisoire de philosophie au collège royal de Tournon. Il y resta dix-huit mois, puis vint à Paris.

Il entra alors dans la grande aumônerie du roi, en qualité de troisième chapelain de l'hospice des Quinze-Vingts aveugles. En juin 1831, il fut établi comme seul chapelain de cette maison.

En 1833, M. de Rambuteau ayant, dans son rapport budgétaire, demandé la fermeture de l'hospice des Quinze-Vingts, l'abbé Prompsault publia une brochure, imprimée aux frais des aveugles, pour demander la conservation de cette maison. La reine Amélie la lut et la recommanda à l'attention du roi. Grâce à cette puissante intervention, les choses demeurèrent en l'état; ainsi l'abbé Prompsault rendit un service éminent à l'un des plus philanthropiques établissements de France. Dans sa modeste position, le laborieux prêtre se livra avec acharnement aux études littéraires et suivit les cours de l'École des Chartes. Une édition complète des *Œuvres de maistre François Villon* (1832) et un *Discours sur les publications littéraires du moyen âge* (1835) le firent connaître du monde savant. Il entreprit aussi d'immenses recherches sur la langue latine, et rédigea une *Grammaire raisonnée*, qui aurait formé cinq forts volumes in-8°, mais dont le premier seulement a été publié. Il devait compléter ce travail par un *Dictionnaire universel* de la même langue, mais n'ayant pas rencontré assez d'encouragements, il ne poursuivit pas son projet. Il traduisit aussi dix livres ascétiques et de morale.

L'abbé Prompsault s'occupa de l'étude du droit ecclésiastique dans ses rapports avec le droit français. « Il lut tout ce qu'ont écrit les théologiens et les jurisconsultes dans tous les temps, presque dans toutes les langues ; il y acquit les connaissances les plus vastes. »

Il fit paraître, en 1846, dans le journal *La Voix de la Vérité*, une série d'articles sur la constitution civile du clergé, les articles organiques et les fameux articles de Pithou.

Bientôt il commença dans cette feuille une longue suite de consultations de droit civil ou canonique qui lui étaient adressées de toutes parts. Les curés, dans leurs différends avec l'autorité civile ou « dans leur lutte contre l'arbitraire des évêques », recouraient à lui comme à l'homme le plus capable de les défendre. Les ultramontains firent entendre de telles protestations contre les articles de l'abbé Prompsault que *La Voix de la Vérité*, dirigée par l'abbé Migne, dans laquelle il menait ses campagnes, fut obligée, à la suite des menaces de certains évêques, de cesser sa publication.

L'abbé Prompsault ne fut pas abattu et sa lutte contre l'ultramontanisme fut de plus en plus ardente. Il seconda, dans d'importants procès, de nombreux collègues et réussit, bien souvent, à leur faire obtenir gain de cause contre de hauts prélats.

En mourant, l'abbé J.-H.-R. Prompsault légua sa bibliothèque, composée de 25,000 volumes, à son frère, M. J.-L. Prompsault, professeur au séminaire de Sainte-Garle (Vaucluse). Ce dernier la vendit dans son intégralité, en décembre 1858, au P. Lacordaire, qui la fit transporter au couvent de dominicains de Saint-Maximien (Var), qui est la maison d'études de cet ordre en France. Cette acquisition donna lieu à une petite polémique qui est rapportée par le journal d'Orange, *La Ruche,* numéro du 27 février 1859.

La devise adoptée par l'abbé J.-H.-R. Prompsault était : *Pro justitia et veritate ad finem usque certemus.*

Antoine-Maurice d'ARGOUT, né à Veissilieux (Isère), le 27 août 1783, ancien ministre, gouverneur de la Banque de France. A la Révolution de 1848, le comte d'Argout se tint en dehors de la politique. Il conserva ses fonctions et rendit de réels services dans ce moment de crise en contribuant à maintenir le crédit public par diverses mesures financières. Le 11 décembre 1851, le Président de la République l'appela, avec MM. Sapey et Bonjean, nos compatriotes, dans le sein de la Commission consultative instituée en attendant la réorganisation du Conseil d'État et de la représentation nationale.

Le décret du 26 janvier 1852 le nomma membre du Sénat.

Ses principaux discours furent : « discours dans la discussion générale du projet de loi relatif au sucre indigène ; éloge de M. J.-G. Humann ; discours dans la discussion de la proposition de M. le comte Daru, sur les compagnies de chemins de fer ».

L'on fit un grand nombre de caricatures sur M. d'Argout dans le *Charivari*. Daumier a tracé, à son propos, des charges assez piquantes.

Le comte d'Argout mourut en 1858.

Louis CROZET, maire de Grenoble, officier de la Légion d'honneur, mourut dans la nuit du 10 au 11 novembre, des suites d'une congestion cérébrale, à l'âge de soixante-quatorze ans.

A sa sortie de l'École polytechnique, M. Louis Crozet était entré

dans l'administration des Ponts et Chaussées. Il eut une rapide et brillante carrière et parvint à la situation élevée d'inspecteur général en 1843.

A sa retraite, il obtint l'honorariat. Il professait des opinions centre-gauche, mais dès les premiers jours de la proclamation de l'Empire, il se rallia à la cause napoléonienne.

M. Louis Crozet fut nommé maire de Grenoble le 23 décembre 1853. Il fit partie du Conseil général de l'Isère et du Conseil académique.

Les obsèques de M. Louis Crozet furent célébrées le samedi 13 novembre. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Royer, premier président de la Cour impériale; le général Vergé, le Préfet de l'Isère, Berthier, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées. Le Préfet et M. Émile Gueymard prononcèrent des discours sur la tombe.

Charles TEISSEIRE, receveur général de l'Isère, chevalier de la Légion d'honneur, mourut le 5 décembre 1858. Né à Grenoble, en 1798, il était fils de M. Camille Teisseire, ancien négociant et sous-préfet de Tournon; par sa mère il était allié à la famille Périer. M. Charles Teisseire, après avoir étudié le droit à notre Faculté, se fit inscrire au tableau de l'ordre des avocats.

Percepteur à Grenoble après la Révolution de Juillet, il fut nommé ensuite receveur général de la Drôme. En 1841, il revint dans sa ville natale comme receveur général du département de l'Isère.

Faits divers.

Procès de presse. — M. de Montalembert fut poursuivi pour ses attaques contre le Gouvernement impérial. Malgré l'éloquence de ses avocats, Mes Berryer et Dufaure, l'éminent écrivain fut condamné par le Tribunal de première instance de la Seine à une peine assez forte.

Presque aussitôt *le Moniteur* annonça que l'Empereur, se souvenant des services autrefois rendus à sa cause par M. de Montalembert, lui faisait remise pleine et entière de sa peine.

M. de Montalembert, à cette grâce, répondit par un refus et

par une déclaration d'appel devant la Cour. Il fut condamné une seconde fois, et une seconde fois Napoléon III lui imposa sa grâce.

Les fêtes de Cherbourg. — L'Empereur arriva à Cherbourg avec l'Impératrice le 4 août. Le soir, à sept heures, la reine Victoria entrait en rade, escortée d'une partie de la flotte anglaise. L'Empereur, l'Impératrice et le duc de Malakoff lui rendirent visite. Le 5 août, la reine d'Angleterre et le prince Albert débarquèrent à Cherbourg. Le soir, un grand banquet de soixante-dix couverts fut donné par Napoléon III à bord du vaisseau *La Bretagne*. Les fêtes qui eurent lieu à l'occasion de la visite des souverains furent magnifiques, une affluence considérable d'étrangers y assistèrent. Le 8 août, l'Empereur se rendit à Brest où les réjouissances et les cérémonies recommencèrent. Napoléon III et l'Impératrice visitèrent successivement les principales villes de la Bretagne.

Les câbles télégraphiques sous-marins. — Il existe, à l'heure actuelle (1900), 250,000 kilomètres de câbles télégraphiques sous-marins. Ils sillonnent toutes les mers, tous les océans, sauf le Pacifique, et relient entre eux les pays les plus éloignés. Nous possédons environ 15,000 kilomètres de câbles sur les 250,000 qui composent le réseau.

Les premiers câbles posés furent ceux de la Manche, entre l'Angleterre et la France; ils appartiennent, la plupart, aux deux pays; puis, ce résultat acquis, en même temps que l'on établissait des conducteurs dans la Méditerranée, on s'aperçut de la possibilité de réunir les deux continents à travers l'Atlantique. Le travail fut opiniâtre, la lutte contre l'océan fut acharnée, mais enfin la victoire resta à la science, et, le 17 août 1858, le premier câblogramme traversait l'océan.

A partir de cette date, il se forma, en Angleterre et en Amérique, plusieurs compagnies de câbles qui, en quelques années, acquirent une extension considérable. Elles déployèrent une activité débordante, construisirent des navires spéciaux, *cables-ship,* et établirent des conducteurs dans toutes les mers, sous toutes les latitudes.

Le colonel Faidherbe au Sénégal. — De cette année 1858 date l'accroissement notable du territoire de notre colonie du Sénégal, grâce aux succès militaires et à l'énergique et habile administration du colonel Faidherbe, qui avait compris dès lors l'importance future des établissements africains. En 1870-71, le général Faidherbe commanda l'armée du Nord et remporta de sérieux avantages sur les troupes allemandes. (Voir le volume : *1870-71.*)

Le Piémont et l'Autriche. — Le comte de Cavour, ministre du roi Victor-Emmanuel, eut plusieurs conférences avec Napoléon III, à Plombières. Une sourde agitation régnait en Italie. Les mauvais rapports du Piémont et de l'Autriche commençaient, à la fin de 1858, à préoccuper l'opinion.

« *La Réaction* ». — En 1858 paraissait à Paris un journal, *La Réaction,* organe des maîtres de poste. Cette feuille avait été fondée pour combattre l'établissement en France des voies ferrées.

La lutte contre les chemins de fer fut soutenue assez longtemps par *La Réaction.*

Mouvement de la dette consolidée. — Nous donnons ici le mouvement de la dette consolidée depuis l'origine du grand-livre.

RENTES INSCRITES

Du 24 août 1793 à 1800.	40.216.000f »
Du 1er janvier 1800 au 1er avril 1814.	23.091.000 »
Du 1er avril 1814 au 1er août 1830.	190.272.000 »
Du 1er août 1830 au 1er mars 1848.	73.986.086 »
Du 1er mars 1848 au 1er janvier 1852.	83.155.155 »
Du 1er janvier 1852 au 1er janvier 1858. . . .	102.553.536 »
Total.	513.273.777f »
A déduire (rentes annulées).	202.137.214 »
Reste	311.136.563f »

Faits locaux et régionaux.

Enseveli vivant. — Le 15 janvier, on apprit à Grenoble qu'un terrible accident venait d'avoir lieu sur le territoire de la commune de Bresson. Un terrassier de cette localité, nommé Barnoud, était occupé à pratiquer des fouilles, à l'extrémité d'une galerie de quarante mètres de longueur, pour l'amenée d'une source.

Soudain un glissement de terrain se produisit et le puisatier fut enseveli vivant.

Les gens du pays accourus firent l'impossible pour sauver le malheureux, mais l'amoncellement de terre et de gravier était considérable, et ils durent envoyer chercher du secours à Grenoble.

Un détachement du génie, sous les ordres du capitaine Chaper, et une équipe d'ouvriers civils, conduite par l'ingénieur Roger, arrivèrent bientôt sur les lieux. Malgré tous les efforts combinés, après quinze jours de recherches on n'était pas parvenu à découvrir le corps du terrassier Barnoud.

Le Préfet donna l'ordre de cesser définitivement les travaux, dont la continuation eût été de nature à amener de nouveaux accidents.

Incendies dans le département. — A la suite de terribles incendies qui avaient détruit la plus grande partie des bourgs de Saint-Laurent-du-Pont, de Chichilianne, de Laffrey et du Grand-Lemps, le Préfet de l'Isère, à la date du 4 février, adressa une circulaire aux sous-préfets, maires et agents voyers du département, leur faisant part du vote du Conseil général, mettant à la disposition de l'administration un crédit de 3,000 francs, destiné à substituer des couvertures en matériaux incombustibles aux toitures en paille, chaume, essendolles, etc. Un arrêté fut pris conformément à ces dispositions.

Filles publiques. — (Arrêté de M. Berriat, maire, du 23 juin 1835). — La promenade des terrasses du Jardin de Ville est interdite aux filles et femmes publiques.

Contraventions aux Règlements de police. — Les peines de simple police sont celles prononcées par le Code pénal, art. 471, nos 15 et 474.

(Arrêté de M. Crozet, maire, du 10 février 1858, approuvé le 16 du même mois). — Dispositions générales. — Art. 37. — Les filles publiques, dans l'intérieur de leurs habitations, s'abstiendront de tout bruit ou tapage, de tout acte contraire à la pudeur, de nature à se manifester au dehors, et généralement de tout ce qui pourrait donner un juste sujet de plainte, soit aux voisins, soit aux passants.

Art. 38. — Les maisons dites *de passe,* dans lesquelles les femmes qui se livrent à la prostitution sont reçues temporairement, sont expressément interdites.

Art. 39. — Il sera donné lecture du présent règlement aux filles publiques et aux maîtres et maîtresses de maison, avant la délivrance des cartes médicales ou de l'autorisation d'ouverture de maisons de tolérance.

Révocation d'un maire. — M. Masson, maire de Tullins, fut révoqué de ses fonctions par arrêté préfectoral du 20 février. « Les opinions avancées que professait M. Masson motivèrent cette mesure de rigueur. »

Opérations de la carte de France. — Le nivellement de la carte, dite de l'État-Major, fut exécuté dans le département, pendant l'année 1858, par les officiers d'État-Major dont les noms suivent : MM. Rabou et Tesson, chefs d'escadron ; Deguilly aîné, Valette et Péro, capitaines.

La mission de ces officiers devait s'étendre du 20 avril au 20 novembre.

Elections. — Au mois de juin eurent lieu des élections pour le renouvellement triennal et partiel du Conseil général.

Exécution capitale. — Le 12 juillet, à cinq heures et demie du matin, un assassin, le sieur Duchenaux, subit la peine capitale au lieu dit le Champ-de-Mars.

Duchenaux (Marin-Joseph-Eugène), ouvrier potier, âgé de 34 ans, né à Lieudieu (canton de Saint-Jean-de-Bournay), et domicilié dans les derniers temps à Feyzin (arrondissement de

Vienne), avait assassiné, le 19 avril 1858, sur le territoire de cette dernière localité, M. Gabriel Balouzet. Le crime, commis avec préméditation, avait eu le vol pour mobile ; le meurtrier avait même tenté de faire disparaître le corps de sa victime.

Duchenaux fut condamné à mort par la Cour d'assises de l'Isère, le 22 mai.

Extrait d'un rapport de police : « 12 juillet 1858. — L'exécution de Duchenaux a eu lieu ce matin à cinq heures et demie. L'ordre n'a pas été troublé ; tout s'est passé avec calme. Le patient est monté à l'échafaud avec résignation et courage, sans forfanterie. »

École d'artillerie. — Le lundi 4 octobre, adjudication publique des travaux à exécuter pour la construction de l'École d'artillerie dans l'îlot Z attenant à la place d'Armes.

Accident de montagne. — Le 15 octobre dans l'après-midi, les trois fils de Mme Clopin, directrice de l'École normale de jeunes filles de Saint-Égrève, tentèrent de gravir le Casque de Néron, en passant par Quaix. La nuit les ayant surpris dans leur excursion périlleuse, les touristes durent chercher les sentiers à tâtons, pour redescendre de la montagne. L'un d'eux, Adolphe, âgé de 25 ans, élève en pharmacie chez M. Breton, place Notre-Dame, trompé par l'obscurité, s'écarta du passage que suivaient ses frères et tomba dans un précipice. Aux appels désespérés poussés par les deux autres jeunes gens, des cultivateurs de Quaix accoururent. Au milieu de difficultés inouïes, à la lueur de torches et de lanternes, ils entreprirent des recherches.

Ce ne fut qu'à neuf heures du soir qu'on découvrit, au bas d'une excavation, le corps fracassé et presque méconnaissable de M. Adolphe Clopin. Le cadavre fut transporté chez Mme Clopin mère, à Saint-Égrève.

Mairie de Vizille. — Le 27 octobre, M. Ferdinand Peyron, industriel, fut nommé maire de Vizille, en remplacement de M. Revilliod, démissionnaire.

Société protectrice des animaux. — « Le Préfet de l'Isère donne

avis qu'il fera parvenir au président de la Société protectrice des animaux les demandes de récompenses qui émaneront de candidats de son département, et en franchise de taxe. »

Garnison de Grenoble. — A la fin de mars, le 5e régiment d'artillerie avait quitté Grenoble pour aller tenir garnison à Besançon. Il avait été remplacé par le 1er régiment de la même arme, venant de Vincennes.

Au mois de juin, le 61e régiment d'infanterie de ligne, stationné dans notre ville, s'était rendu au camp de Châlons.

Le 11e régiment de la même arme, venant de Paris, vint le remplacer à Grenoble, le 14 novembre.

La Cour de Grenoble. — Le projet de suppression d'une Chambre civile à la Cour de Grenoble, qui avait été présenté en 1849, fut repris de nouveau en 1858; cependant il ne fut pas porté au Corps législatif. La chancellerie ne songeait, paraît-il, à retrancher de la Cour de Grenoble que deux magistrats, « elle admettait comme constant le fait de la complication des affaires ».

Une polémique. — En 1858 parut un libelle : « Félonie politique et usuraire. — Mémoire à mes concitoyens contre M. Saint-Romme, ex-représentant de l'Isère, avec une dédicace et un appendice sur un de ses collègues (M. Farconnet, ancien maire de Grenoble, ancien député), par Napoléon Chancel, transporté politique à Lambessa, autorisé à séjourner en France pour se défendre contre M. Saint-Romme. — Aubenas, imp. Cheynet. »

M. Saint-Romme réfuta les dires de M. Chancel dans une brochure, imprimée chez Maisonville, rue du Quai, et ayant pour titre : « A mes juges et à mes concitoyens. »

Prison de Grenoble. — Le 20 novembre, MM. Tartari et Pras, entrepreneurs, furent déclarés adjudicataires des travaux de construction de la nouvelle prison. Le tracé du bâtiment et des cours prenait une partie de l'ancienne route de Grenoble à Eybens et une superficie très étendue de terrains qui avaient été acquis à différents propriétaires, Mme veuve Durand, Mme veuve Benoît, M. Gras et M. Grasson. La ville de Grenoble

avait fait cession du sol sur lequel s'élevait l'ancien Jardin botanique et zoologique.

Achat du sol. — Surface de l'emplacement, 9,920 mètres, coût.	90.780f	87
— Surface basse, 3,405 mètres, coût.	612.429	92
Total.	703.210f	79

« La prison de Grenoble a comme régime la détention par catégories, avec un quartier cellulaire : l'entrée de la prison est située rue de Strasbourg (ancienne rue Napoléon).

« On n'ignore pas que l'ancienne prison occupait une partie du Palais de Justice, place Saint-André et quai de la République » (ancien quai Napoléon).

Hôtel de Préfecture. — Le 2 décembre, déclaration d'utilité publique pour la construction d'un Hôtel de Préfecture dans la ville de Grenoble, entre la place d'Armes et les rues des Alpes, Champollion et Haxo.

Les casques des pompiers de 1848. — Le 17 décembre, la Municipalité de Grenoble donna l'autorisation au capitaine commandant la compagnie des sapeurs-pompiers de la ville de livrer soixante casques réformés à la commune de Saint-Égrève, moyennant le prix de 4 francs l'un.

Ces objets d'équipement provenaient de la compagnie des sapeurs-pompiers de la garde nationale de 1848. La recette de la somme payée par la commune de Saint-Égrève fut versée dans la caisse de retraite de la compagnie des sapeurs-pompiers de Grenoble.

Recensement militaire. — Recensement militaire du département de l'Isère en 1858.

Contingent fourni à l'armée, 2,553 hommes ; le nombre des jeunes gens inscrits aux contrôles de la classe 1858 était de 5,580.

Statistique locale.

Mouvement de la population de Grenoble pendant l'année 1858.

Naissances.

Garçons	493
Filles	476
Total des naissances	969

Mariages.

Entre garçons et filles	213
Entre garçons et veuves	19
Entre veufs et filles	46
Entre veufs et veuves	12
Total des mariages	290

Décès.

Garçons	194
Hommes mariés	136
Veufs	52
Filles	223
Femmes mariées	118
Veuves	95
Total des décès	818

Différence en faveur des naissances sur les décès : 151.

1859

Avril. L'Autriche déclare la guerre au Piémont; Napoléon III, allié de Victor-Emmanuel, déclare la guerre à l'Autriche; La Toscane, Parme, Modène, chassent leurs souverains. — Mai. Garibaldi guerroie dans les Alpes lombardes. — 4 juin. Victoire de Magenta. — 24 juin. Bataille de Solférino. — 11 juillet. Paix de Villafranca; la Lombardie est annexée au Piémont. — Août-septembre. Sans s'arrêter aux stipulations de Villafranca, la Toscane, Parme, Modène, les Légations et la Romagne se donnent à Victor-Emmanuel.

Guerre d'Italie : Faits généraux; — Passages de troupes à Grenoble; — Le maréchal Randon, ministre de la Guerre; — Magenta; — Solférino; — Villafranca; — Traité de Zurich. — Campagne d'Italie : Secours aux blessés; — Souscription nationale; — Dons remis à la mairie de Grenoble; — Engagés volontaires; — Rentrée des troupes. — Nos compatriotes à l'armée d'Italie : Février, Vinoy, de Miribel, Vincendon. — Fête nationale du 15 août. — Casernement, construction de nouvelles casernes. — Inondations des 1er et 2 novembre 1859 à Grenoble et dans le département; — Tableau des principales inondations de l'Isère et du Drac. — Un renoueur grenoblois. — La question romaine. — Nécrologie : MM. Victor Blanchet; — Bovier-Lapierre. — Faits divers. — Faits locaux et régionaux. — Les ministres, sénateurs, députés; — Les administrations civiles, militaires et religieuses; — Sociétés diverses; — Chemins de fer; — Postes, etc. — Logements militaires (1855-1899). — Budgets de la ville de Grenoble (1848-1859). — Notices biographiques.

Guerre d'Italie.

La situation. — Napoléon III et l'Italie.

Le 1er janvier : *Réception du corps diplomatique. — Discours de Victor-Emmanuel aux Chambres piémontaises. — Mariage du prince Jérôme avec la princesse Marie-Clotilde de Savoie. — Ouverture de la session législative : discours de l'Empereur. — Prépa-*

ratifs militaires de l'Autriche et du Piémont. — De tous les petits États de l'Italie, le Piémont était le seul qui, depuis 1815, eût conservé son indépendance. Son roi, Victor-Emmanuel, fils du duc de Savoie Charles-Albert, travaillait à affranchir les populations italiennes du joug autrichien, pour arriver à faire l'unité de l'Italie, de cette Italie qui, suivant un mot célèbre, n'était encore « qu'une expression géographique ».

Victor-Emmanuel, habilement secondé par son ministre, le comte de Cavour, avait réussi à faire entrer dans ses vues Napoléon III. Il obtint même de lui l'assurance d'une intervention armée.

Cependant, chez nous, rien n'indiquait l'approche d'une grande guerre.

Le 1er janvier 1859 seulement, l'éveil fut donné à la France et à l'Europe.

A la réception du corps diplomatique, Napoléon III adressa à M. de Hübner, ambassadeur d'Autriche, des paroles qui présageaient une rupture. Ces paroles, qui passèrent d'abord inaperçues, furent bientôt vivement commentées. *Le Moniteur* garda le silence sur l'incident. Le 4 janvier, *Le Constitutionnel* cita la phrase de Napoléon III.

Je regrette que nos relations avec votre gouvernement ne soient pas aussi bonnes que par le passé.

Je vous prie de dire à l'Empereur que mes sentiments personnels pour lui ne sont pas changés.

Le 10 janvier, Victor-Emmanuel, à l'ouverture des Chambres piémontaises, posa presque la question italienne.

L'horizon, dit-il, au milieu duquel s'élève la nouvelle année n'est pas complètement serein. Néanmoins vous vous consacrerez, avec l'empressement accoutumé, à vos travaux parlementaires. Forts de l'expérience du passé, marchons résolument au-devant des éventualités de l'avenir. Cet avenir sera prospère, notre politique reposant sur la justice, sur l'amour de la liberté et de la patrie. Notre pays, petit par son territoire, a grandi en crédit dans les conseils de l'Europe, parce qu'il est grand par les idées qu'il représente, par les sympathies qu'il inspire. Une telle situation n'est pas exempte de dangers, car, si nous respectons les traités, d'autre part nous ne sommes pas

insensibles au cri de douleur qui, de tant de parties de l'Italie, s'élève vers nous.

Le 13 janvier, le prince Napoléon-Jérôme, cousin de l'Empereur, partit pour Turin, où il épousa, le 30, la princesse Marie-Clotilde, fille du roi Victor-Emmanuel. Le mariage fut célébré par l'évêque de Verceil. Des fêtes brillantes l'accompagnèrent et se renouvelèrent à Gênes, où les deux époux s'embarquèrent pour la France. Le traité d'alliance, convenu à Plombières, traité par lequel la France s'engageait à défendre le Piémont contre une agression de l'Autriche, avait été signé, le 18 janvier, avant le contrat de mariage. Les deux époux arrivèrent le 4 février à Paris.

Les Chambres françaises s'ouvrirent le 8 février. Le discours de Napoléon III fut énigmatique. En voici les passages principaux :

Le cabinet de Vienne et le mien, je le dis avec regret, se sont trouvés souvent en dissidence sur les questions principales, et il a fallu un grand esprit de conciliation pour parvenir à les résoudre.... L'intérêt de la France est partout où il y a une cause juste et civilisatrice à faire prévaloir.... Dans cet état de choses, il n'y avait rien d'extraordinaire que la France se rapprochât davantage du Piémont, qui avait été si dévoué pendant la guerre, si fidèle à notre politique pendant la paix.... Depuis quelque temps, l'état de l'Italie et sa situation anormale, où l'ordre ne peut être maintenu que par des troupes étrangères, inquiètent justement la diplomatie. Ce n'est pas néanmoins un motif suffisant de croire à la guerre.... Loin de nous donc ces fausses alarmes, ces défiances injustes, ces défaillances intéressées. La paix, je l'espère, ne sera point troublée. Reprenez donc avec calme le cours de vos travaux.

Les paroles du 1er janvier avaient alarmé l'Autriche, et dès le 7, l'empereur François-Joseph avait envoyé en Italie des troupes de renfort. L'arrivée de ces troupes fut un excellent prétexte fourni à M. de Cavour pour hâter de son côté les préparatifs militaires, et pour accueillir les volontaires qui, de tous côtés, lui offraient leurs services.

Vaines tentatives de médiation de l'Angleterre. — L'ultimatum de l'Autriche. — Le Piémont accepte la guerre. — Garibaldi et ses volontaires. — L'armée piémontaise se tient sur la défensive. — L'Angleterre s'était vivement émue des menaces de guerre : elle chercha à éviter entre l'Autriche, le Piémont et la France, une rupture qui pouvait provoquer une conflagration générale.

Elle offrit sa médiation. Lord Cowley, l'ambassadeur britannique à Paris, fut chargé de proposer :

1° L'évacuation simultanée des États romains par les troupes françaises et par les troupes autrichiennes ; 2° l'amélioration de la législation du pays ; 3° la garantie, de la part de l'Autriche, que le Piémont ne serait pas attaqué ; 4° l'abrogation ou la modification des traités de l'Autriche et des duchés italiens.

La mission de lord Cowley, purement confidentielle, réussit à Paris ; elle échoua à Vienne.

La Cour de Russie crut qu'elle serait plus heureuse en intervenant et proposa un congrès (17 mars). La France et l'Angleterre y adhérèrent ; la Prusse s'associa également à cette pensée et le cabinet de Vienne finit par se rendre au désir des puissances. On devait au congrès :

1° Déterminer les moyens de maintenir la paix entre l'Autriche et la Sardaigne ; 2° fixer les conditions auxquelles les troupes françaises quitteraient Rome et les troupes autrichiennes les légations ; 3° examiner les réformes à introduire dans les États italiens ; 4° substituer aux traités entre l'Autriche et les duchés une confédération des États italiens.

Après bien des pourparlers, on arrêta que le désarmement général, simultané, immédiat, serait réglé par une commission composée des représentants de tous les États, et que les plénipotentiaires se réuniraient, sous peu, en congrès.

Le comte Cavour fut invité, par une dépêche de Paris, 20 avril, à accepter ces conditions.

Le ministre de Victor-Emmanuel, qui avait fait, à la fin mars, un voyage en France, et croyait la guerre imminente, fut découragé. Il se crut abandonné par Napoléon III, néanmoins il

accepta. « Quarante-huit heures plus tard, deux officiers en uniforme blanc traversaient les rues de Turin. C'était l'ultimatum qui arrivait. » Le comte de Cavour laissa éclater sa joie; son ennemie commettait la faute de lui déclarer la guerre.

L'Europe fut stupéfaite, l'ultimatum de l'Autriche rendait tout congrès impossible. Le gouvernement de François-Joseph signifiait au cabinet de Turin d'avoir à désarmer au plus vite, s'il ne voulait voir son territoire envahi (22 avril). Les puissances protestèrent.

La France, liée par son traité avec le Piémont, ébranla son armée; des troupes furent concentrées au midi et des régiments franchirent les Alpes. Elle annonçait à Vienne que le passage du Tessin par les Autrichiens serait considéré comme une déclaration de guerre à notre pays.

L'Angleterre fit une nouvelle tentative de médiation qui n'aboutit pas. Le 26 avril, le comte de Cavour avait répondu négativement à la sommation de l'Autriche, et le 29 avril, le corps du feld-maréchal comte Giulay passait le Tessin, musique en tête. La guerre commençait.

Aussitôt qu'il eut reçu l'ultimatum de l'Autriche, le comte de Cavour ajouta à ses portefeuilles celui de ministre de la Guerre et organisa avec ardeur des volontaires. Il leur avait donné un chef habile et intrépide, Garibaldi. Ce général de partisans eut bientôt mis une discipline sévère dans ses bandes de « chasseurs des Alpes », et il partit pour s'enfoncer dans les montagnes au nord de la Lombardie. L'effectif des volontaires garibaldiens s'élevait à 3,500 hommes.

Victor-Emmanuel avait pris le commandement de l'armée piémontaise.

En attendant l'arrivée et la concentration des troupes françaises, le roi de Sardaigne résolut de se tenir seulement sur la défensive, en s'appuyant sur la place forte d'Alexandrie.

L'armée autrichienne se bornait à des démonstrations, tantôt sur un point, tantôt sur un autre; elle ne sut pas profiter de l'isolement momentané des Piémontais.

Passages de troupes à Grenoble. — Pour permettre à son allié, Victor-Emmanuel, de pouvoir soutenir une première

attaque de l'armée autrichienne, Napoléon III avait résolu, dès l'annonce de l'ultimatum de François-Joseph, d'expédier un premier contingent de troupes en Piémont. Ce contingent fut placé sous les ordres du maréchal Canrobert.

Vers les derniers jours d'avril, un grand nombre de régiments traversèrent Grenoble. Beaucoup de nos compatriotes se souviennent de ces incessants défilés de bataillons de toutes armes, dont la plupart séjournèrent plusieurs jours dans nos murs.

Le 20 avril, arrivées du 8e bataillon de chasseurs à pied, du 3e bataillon du 56e de ligne; effectif, 21 officiers, 791 sous-officiers et soldats; un bataillon du 11e, qui était depuis plusieurs jours dans notre ville, partit le lendemain.

Ces détachements furent « logés en caserne ».

Le 22 avril, arrivée d'un bataillon du 23e de ligne. Les militaires furent « logés chez l'habitant ».

La Municipalité avait installé des locaux spéciaux pour le couchage des troupes : ils furent insuffisants.

Toutefois, dans une réunion extraordinaire, tenue le 25 avril, M. Reynaud, premier adjoint, remplaçant le maire absent, proposa au Conseil d'approuver les premières dispositions prises par la Municipalité et de voter diverses mesures nouvelles concernant ces passages ininterrompus de militaires.

Au très long rapport de M. Reynaud, nous empruntons ses conclusions :

Le Conseil municipal de Grenoble est invité :

1° D'approuver les mesures que nous avons prises, concernant la disposition des salles de nos écoles primaires et de l'une des salles du Muséum ainsi qu'un lit de campement dans l'Orangerie, pour permettre à nos braves soldats, qui arrivent presque toujours la nuit, de recevoir un gîte; les baraques de la foire, qui, pour le moment, resteront en place, pourront être aussi utilisées. D'approuver également les dispositions prises pour assurer un abri aux chevaux de la cavalerie;

2° D'autoriser l'Administration à faire distribuer une ration de vin (0,33 centilitres par homme) aux troupes arrivant la nuit et qui ne pourraient être logées chez les habitants;

3° De mettre à la disposition de l'Administration une somme de

1,500 francs pour subvenir à cette dépense, laquelle somme sera prise sur le crédit des dépenses imprévues...

Ces propositions furent adoptées à l'unanimité des membres présents.

Par suite de l'accélération du mouvement de la division du général Renault, les trois bataillons de chacun des deux régiments du 23e et du 90e de ligne vinrent coucher à Grenoble mardi 26 avril. L'effectif dépassait 4,500 hommes.

Une portion de ces troupes fut placée dans les locaux abandonnés par les hommes du 41e régiment de ligne, mais la plus grande partie fut logée chez les particuliers.

Le lendemain 27, le 23e et le 90e repartirent, au matin, pour la frontière.

A la date du 26 avril, M. Reynaud, adjoint, écrivait au Préfet :

... Il faut reconnaître que la charge du logement militaire est, par sa fréquence et sa durée, extrêmement lourde pour notre population, et qu'il est du devoir de l'Administration de chercher à l'alléger. Une dépêche de M. le Commandant de la place m'apprend que la garnison est réduite à 150 hommes, par suite du départ de la presque totalité des corps qui la composent.

Ce départ laisse, par conséquent, la caserne de la ville inoccupée, et il m'a semblé qu'il serait possible, jusqu'à l'arrivée de nouvelles troupes pour tenir garnison, d'affecter ces casernes au logement des troupes de passage et qui appartiennent à l'armée des Alpes. Je vous serais bien reconnaissant, Monsieur le Préfet, d'appuyer cette mesure et d'intervenir auprès de l'autorité militaire pour en obtenir la réalisation.

On verra dans la suite que, grâce à la haute intervention et à l'appui du maréchal Randon, ministre de la Guerre, notre ville reçut non seulement l'autorisation de construire de nouvelles casernes, mais qu'elle obtint aussi, dans ce but, le concours pécuniaire du Gouvernement.

Les Chambres françaises votent l'augmentation du contingent et un emprunt de 500 millions. — L'état de guerre entre la France et l'Autriche. — Proclamation de l'Empereur. — Le 26 avril, le

Gouvernement français annonçait à nos Chambres que le Piémont allait se voir envahi par des forces autrichiennes considérables et que la France devait se porter au secours d'une nation alliée. Deux projets de loi furent présentés au Corps législatif : l'un, afin de porter le contingent de 100,000 hommes à 140,000 ; l'autre, pour autoriser un emprunt de 500 millions.

M. Émile Ollivier, au nom de quelques députés républicains, dit que ses amis et lui auraient voté de cœur pour l'Italie, mais que, le but de la guerre n'étant pas clairement défini, ils étaient obligés de s'abstenir. Le Corps législatif vota le contingent de 140,000 hommes demandé dans le projet gouvernemental.

L'emprunt fut plus sérieusement discuté : il y eut des questions, même des protestations. Les 500 millions réclamés furent cependant adoptés.

Le 3 mai, des messages impériaux annoncèrent aux deux Chambres que les troupes autrichiennes étaient entrées en Piémont le 29 avril, et que ce fait constituait l'Autriche en état de guerre avec la France. Le même jour, dans une proclamation, Napoléon III s'exprimait en ces termes :

Proclamation de l'Empereur au Peuple francais.

Français ! L'Autriche, en faisant entrer son armée sur le territoire du roi de Sardaigne, notre allié, nous déclare la guerre. Elle viole ainsi les traités, la justice et menace nos frontières. Toutes les grandes puissances ont protesté contre cette agression. Le Piémont ayant accepté les conditions qui devaient assurer la paix, on se demande quelle peut être la raison de cette invasion soudaine.

C'est que l'Autriche a amené les choses à cette extrémité, qu'il faut qu'elle domine jusqu'aux Alpes, ou que l'Italie soit libre jusqu'à l'Adriatique ; car, dans ce pays, tout coin de terre qui demeure indépendant est un danger pour son pouvoir.

Jusqu'ici la modération a été la règle de ma conduite ; maintenant l'énergie devient mon premier devoir.

Que la France s'arme et dise résolument à l'Europe : « Je ne veux pas de conquête, mais je veux maintenir sans faiblesse ma politique nationale et traditionnelle ; j'observe les traités, à condition qu'on ne les violera pas contre moi ; je respecte le territoire et les droits des puissances neutres, mais j'avoue hautement ma sympathie pour un

peuple dont l'histoire se confond avec la nôtre, et qui gémit sous l'oppression étrangère. »

La France a montré sa haine contre l'anarchie. Elle a voulu me donner un pouvoir assez fort pour réduire à l'impuissance les fauteurs de désordre et les hommes incorrigibles de ces anciens partis qu'on voit sans cesse pactiser avec nos ennemis ; mais elle n'a pas pour cela abdiqué son rôle civilisateur. Ses alliés naturels ont toujours été ceux qui veulent l'amélioration de l'humanité, et quand elle tire l'épée, ce n'est point pour dominer, mais pour affranchir.

Le but de cette guerre est donc de rendre l'Italie à elle-même et non de la faire changer de maître, et nous aurons à nos frontières un peuple ami qui nous devra son indépendance.

Nous n'allons pas en Italie fomenter le désordre, ni ébranler le pouvoir du Saint-Père que nous avons replacé sur son trône, mais le soustraire à cette pression étrangère qui s'appesantit sur toute la péninsule, contribuer à y fonder l'ordre sur des intérêts légitimes satisfaits.

Nous allons enfin sur cette terre classique, illustrée par tant de victoires, retrouver les traces de nos pères ; Dieu fasse que nous soyons dignes d'eux !

Je vais bientôt me mettre à la tête de l'armée. Je laisse en France l'Impératrice et mon fils. Secondée par l'expérience et les lumières du dernier frère de l'Empereur, elle saura se montrer à la hauteur de sa mission.

Je les confie à la valeur de l'armée qui reste en France pour veiller sur nos frontières comme pour protéger le foyer domestique ; je les confie au patriotisme de la garde nationale ; je les confie enfin au peuple tout entier, qui les entourera de cet amour et de ce dévouement dont je reçois chaque jour tant de preuves.

Courage donc, et union ! notre pays va encore montrer au monde qu'il n'a pas dégénéré. La Providence bénira nos efforts ; car elle est sainte, aux yeux de Dieu, la cause qui s'appuie sur la justice, l'humanité, l'amour de la patrie et de l'indépendance.

Paris, 3 mai 1859.

NAPOLÉON.

Cette proclamation fut placardée sur les murs de Grenoble et sur ceux des localités importantes de la région.

Le maréchal Randon, ministre de la Guerre. — Dès les premiers jours de la guerre d'Italie, le maréchal Randon fut nommé major général de l'armée des Alpes. Il ne conserva pas longtemps ces fonctions ; le 7 mai, il permuta avec le maréchal Vaillant, qu'il remplaça au ministère de la Guerre.

Voici la biographie de notre illustre compatriote :

Jacques-Louis-César-Alexandre RANDON, naquit à Grenoble, le 25 mars 1795.

Il s'engagea à dix-sept ans, « et c'est, comme on dit, à la pointe de l'épée qu'il conquit tous ses grades ».

Nommé sergent au 93e de ligne, le 11 avril 1812, il fit la campagne de Russie et se trouva à la bataille de la Moskowa, où sa belle conduite lui valut le grade de sous-lieutenant (18 octobre 1812). Échappé aux désastres de la retraite, il servit l'année suivante, pendant la campagne de Saxe, avec le grade de capitaine ; à la bataille de Lutzen (1813), il reçut deux graves blessures, au bras et à la cuisse. Après la campagne de France, il fut rejoindre à Grenoble le général Marchand, son oncle, commandant la 7e division militaire, qui le retint auprès de lui en qualité d'aide de camp.

On sait que le retour de Napoléon, en mars 1815, plaça le général Marchand « dans l'une de ces pénibles positions où un militaire se voit obligé de faire céder ses sympathies les plus chères à l'accomplissement de ses devoirs et à la fidélité à son serment ». Randon eut sa part des difficultés de cette position.

« Dans la matinée du 7, dit A. Rochas, le général Marchand l'avait envoyé à La Mure pour transmettre de nouvelles instructions à un corps de troupes qui s'y était porté dès la veille avec la mission d'arrêter la marche de Napoléon. Il arriva à Laffrey au moment même où ce dernier paraissait sur la route avec son état-major. Pendant un instant, il eut entre ses mains les destinées de l'Europe ; les soldats du détachement royaliste hésitaient, leur fidélité n'était qu'ébranlée, et un certain nombre d'entre eux pouvaient encore obéir à un commandement donné avec énergie.

Randon se renferma dans la stricte limite de ses instructions ; il repartit au galop pour Grenoble, suivi de près par quatre lanciers polonais chargés de l'arrêter. Le Gouvernement de la Restauration l'enveloppa dans la disgrâce de son oncle, et le laissa quinze ans capitaine. »

La Révolution survint, et le 24 septembre 1830, Randon fut nommé chef d'escadron et partit pour l'Algérie ; il y demeura près de vingt ans. Il y gagna les grades de colonel (27 avril 1838), de maréchal de camp (1er septembre 1841) et de lieutenant général (22 avril 1847). Pendant cette période, il prit part à tous les faits d'armes accomplis par nos soldats ; il commanda et administra la subdivision de Bône.

En 1848, le Gouvernement provisoire lui confia la direction des affaires d'Algérie, près le ministère de la Guerre. Le 3 juin de la même année, il reçut le commandement de la 3e division militaire, à Metz, et fut chargé, à maintes reprises, de l'inspection de la cavalerie.

Nommé ministre de la Guerre le 24 janvier 1851, Randon remit, neuf mois après (24 octobre), son portefeuille au maréchal Saint-Arnaud et retourna en Algérie en qualité de gouverneur général. Il y resta jusqu'en 1858.

« D'importantes expéditions, constate A. Rochas, eurent lieu sous son commandement dans le Sahara et la Kabylie, entre autres la campagne de Babors et la prise de Lagouhat ; il détruisit la puissance du shérif Mohammed-Ben-Abdallah et celle du sultan de Tougourt. Il déploya aussi les talents d'un habile administrateur ; il fut le persévérant promoteur d'une colonisation intelligente. Il dota l'Algérie de plusieurs établissements de la plus haute utilité ; c'est ainsi qu'il créa une compagnie de forestiers-planteurs militaires, qui ont entrepris et exécuté d'importants travaux de reboisement, surtout dans la province d'Oran ; il fit commencer par les troupes les travaux préliminaires pour les chemins de fer, dont la création fut décrétée en avril 1857, pendant un court voyage qu'il fit dans ce but à Paris. Il fit aussi entreprendre l'établissement des lignes de télégraphe électrique. »

Les nombreux services du général Randon lui valurent d'être élevé à la dignité de maréchal de France (décret du 18 mars 1856). Le 31 décembre 1852, l'Empereur le fit sénateur. Le Gouvernement général de l'Algérie ayant été supprimé et remplacé par un ministère spécial, le maréchal Randon rentra en France. Nous disons, au début de cette biographie, les fonctions qu'il occupa pendant la guerre d'Italie.

Le maréchal Randon mourut à Genève, le 13 janvier 1871. Son

corps, ramené en France, fut inhumé au cimetière de Lumbin (Isère). Les sépultures des maréchaux Marchand et Randon sont placées côte à côte dans une même enceinte.

Le maréchal Randon était titulaire des ordres suivants : grand'-croix de l'ordre de la Légion d'honneur ; décoré de la médaille militaire ; grand' croix de l'ordre pontifical de Pie IX ; chevalier grand'-croix des ordres : des Séraphins de Suède, de l'Annonciade de Sardaigne et de Charles III d'Espagne ; grand' croix des ordres du Sauveur de Grèce, du Lion et du Soleil de Perse et de Notre-Dame de la Guadalupe du Mexique.

Formation des corps d'armée. — Napoléon III, commandant en chef des troupes ; — Son départ pour l'Italie. — L'impression à Grenoble. — Le Gouvernement forma cinq armées ; le maréchal Magnan gardait le commandement de l'armée de Paris, le maréchal Castellane celui de l'armée de Lyon. Une armée d'observation, avec Nancy pour quartier général, était placée sous les ordres du maréchal Pélissier, duc de Malakoff, rappelé de l'ambassade d'Angleterre. « Le choix du vainqueur de Sébastopol avait une haute signification à l'adresse de l'Allemagne, qui s'agitait sous l'influence des excitations autrichiennes. »

L'armée des Alpes, destinée à devenir l'armée d'Italie, fut divisée en quatre corps, commandés : le 1er par le maréchal Baraguey d'Hilliers, le 2e par le général de Mac-Mahon, le 3e par le maréchal Canrobert, le 4e par le général Niel. Un corps séparé, destiné à devenir le 5e, devait se réunir à Toulon sous les ordres du prince Napoléon. Enfin le général Regnault de Saint-Jean-d'Angély conservait le commandement de la garde impériale.

L'Empereur, qui avait décidé de prendre le commandement en chef de ses troupes, quitta les Tuileries le 10 mai pour se rendre en Italie. Il sortit à cinq heures et demie du soir en calèche découverte, en tenue de campagne, tunique et képi.

Une foule considérable l'accueillit par des acclamations enthousiastes. « Ce fut là un fait, constate H. Martin, qui devait rester unique sous le second Empire. »

L'Impératrice, qui devait accompagner l'Empereur jusqu'à Montereau, était émue jusqu'aux larmes. Toute la soirée, Paris

fut en mouvement. « Un souffle de guerre animait la population qui revint du chemin de fer en chantant *la Marseillaise.* »

Napoléon III avait trouvé à la gare tous les hauts fonctionnaires de l'Empire : « il en embrassa plusieurs avant de monter en wagon ». L'Impératrice le quitta à Montereau et revint prendre l'exercice de la régence qui lui était confiée.

Il y eut un apaisement général de toutes les discussions politiques; le Corps législatif élabora et vota des lois comme s'il ne se passait rien d'extraordinaire ; la vie de la nation se continuait régulière.

Une dépêche du Ministère de l'Intérieur, annonçant le départ de l'Empereur pour l'Italie, fut affichée le 11 sur les murs de Grenoble.

Le lendemain, le commissaire central consigna « dans son rapport l'impression qu'avait produite sur le public la lecture de ce télégramme ».

Voici, d'ailleurs, la copie du rapport de police :

Grenoble, le 12 mai 1859.

La dépêche affichée hier, annonçant le départ de Sa Majesté l'Empereur pour l'armée d'Italie, a été lue avec empressement et sympathie par la population. La confiance se manifeste hautement pour notre belle armée et son auguste chef. L'assurance d'une victoire prochaine est dans toutes les bouches et dans tous les cœurs. La partie saine, c'est-à-dire la masse de la population, paraît faire des vœux ardents pour la conservation des jours si précieux de Sa Majesté l'Empereur.

LE COMMISSAIRE CENTRAL.

L'armée française en Italie.— Arrivée de Napoléon III à Gênes : — Sa proclamation aux troupes. — Situation respective des belligérants. — Au moment où Napoléon III s'embarquait pour descendre à Gênes, la plus grande partie de l'armée française avait pénétré en Italie par le mont Cenis, le mont Genèvre, la route de la Corniche en suivant le bord de la mer, du Var jusqu'à Gênes, enfin par la mer. Les mouvements de troupes avaient commencé le 22 avril ; le 14 mai, nous comptions 150,000 hommes sur les lieux de la campagne.

Nos troupes occupaient Gênes, Alexandrie, Turin, Suse, leurs postes avancés s'échelonnaient le long de la vallée de la Scrivia. Toutefois elles ne pouvaient se porter plus avant à cause du mauvais temps et du manque de matériel. « On avait transporté les hommes rapidement, mais on n'avait su les approvisionner aussi vite. »

L'apparition des soldats français au delà des Alpes et à Gênes avait excité, parmi les populations italiennes, « un enthousiasme qui tenait du délire ».

Le 12 mai, l'Empereur débarquait à Gênes. Le 14, il arrivait à Alexandrie ; on lui fit un magnifique accueil.

En prenant le commandement, Napoléon III adressa à l'armée cet ordre du jour :

Soldats ! Je viens me mettre à votre tête pour vous conduire au combat. Nous allons seconder la lutte d'un peuple revendiquant son indépendance, et le soustraire à l'oppression étrangère. C'est une cause sainte qui a les sympathies du monde civilisé.

Je n'ai pas besoin de stimuler votre ardeur : chaque étape vous rappellera une victoire. Dans la voie sacrée de l'ancienne Rome, les inscriptions se dressaient sur le marbre pour rappeler au peuple ses hauts faits ; de même aujourd'hui, en passant par Mondovi, Marengo, Lodi, Castiglione, Arcola, Rivoli, vous marcherez dans une autre voie sacrée, au milieu de ces glorieux souvenirs.

Conservez cette discipline sévère qui est l'honneur de l'armée.

Ici, ne l'oubliez pas, il n'y a d'ennemis que ceux qui se battent contre nous. Dans la bataille, demeurez compacts et n'abandonnez pas vos rangs pour courir en avant. Défiez-vous d'un trop grand élan, c'est la seule chose que je redoute.

Les nouvelles armes de précision ne sont dangereuses que de loin ; elles n'empêchent pas la baïonnette d'être, comme autrefois, l'arme terrible de l'infanterie française.

Soldats ! faisons tous notre devoir et mettons en Dieu notre confiance. La patrie attend beaucoup de vous. Déjà, d'un bout de la France à l'autre, retentissent ces paroles d'un heureux augure : la nouvelle armée d'Italie sera digne de sa sœur aînée.

Gênes, le 12 mai 1859.

NAPOLÉON.

Sans perdre de temps, l'Empereur prit ses premières dispositions. Il plaça à sa droite le 1er corps (maréchal Baraguey d'Hilliers), l'étendant jusqu'à Voghera, au débouché de la vallée de Scrivia, faisant mine de menacer Plaisance par la rive droite du Pô et la route de Stradella. Le 2e corps (général de Mac-Mahon) soutenait le premier et s'avançait d'Alexandrie à Bassignano, sur le Pô. Le 3e corps (maréchal Canrobert), et le 4e corps (général Niel) étaient échelonnés de Valensa à Casale. Les Piémontais bordaient la Sesia. L'armée alliée formait comme un demi-cercle autour de l'armée autrichienne et paraissait se diriger du côté de Plaisance, comme si l'intention de l'Empereur était de franchir sur un pont le grand fleuve, rempart du royaume lombard-vénitien. Le « feld-zeugmestre » Gyulai, voyant le danger se porter de ce côté, apprenant l'arrivée du prince Napoléon à Livourne et l'organisation d'un corps d'armée dans la Toscane, qui avait renversé son grand-duc, redoutant une attaque au défilé de Stradella et une marche sur Mantoue, avait ramené ses troupes du nord du Piémont. Il les massa entre Mortara, Voghera et Pavie, dans une sorte de quadrilatère formé par la Sesia et le Tessin, qui coulent parallèlement, et par le Pô lui-même.

Ouverture des hostilités. — *Combat de Montebello* (20 mai). — *Mouvement de conversion de l'armée française.* — *Combats de Palestro* (30 et 31 mai). — Vers la fin mai, le général Gyulai, ne sachant à quoi s'en tenir sur les mouvements des armées alliées, ordonna une reconnaissance sérieuse sur l'extrême droite de leurs lignes. Deux divisions autrichiennes, commandées par le comte de Stadion, passèrent le Pô, occupèrent le village de Casteggio, puis celui de Montebello, et en chassèrent les avant-postes formés par la cavalerie du général piémontais de Sonnaz.

Le général Forey, établi à peu de distance, à Voghera, accourut avec quatre bataillons. Il soutint le choc des deux divisions autrichiennes, mais allait céder devant le nombre, quand arriva le général de brigade Beurey, avec deux régiments. Les Français prirent alors l'offensive, enlevèrent le village de Genestrello, et après un brillant combat, repoussèrent la

reconnaissance ennemie. Le village de Montebello, malgré une défense acharnée, tomba entre nos mains (20 mai).

Le combat de Montebello avait trompé les Autrichiens, car notre vigoureuse résistance acheva de leur persuader que nos forces se concentraient effectivement de ce côté. Le moment était bien choisi pour les tourner. Ils nous attendaient sur leur droite, vers Plaisance ; un mouvement hardi allait porter l'armée française au delà de leur gauche, vers Milan. Les quatre corps d'armée échelonnés sur la rive droite du Pô, au lieu de continuer de descendre ce fleuve, le remontèrent ; se remplaçant les uns les autres, se dérobant derrière un rideau de troupes et trompant toujours l'ennemi, ils franchirent le Pô à Casale. Les Autrichiens nous croyaient toujours à Voghera, alors que le 4e corps (général Niel), devenu tête de colonne, arrivait à Verceil, bientôt suivi du 3e corps (Canrobert), du 2e (Mac-Mahon), du 1er (Baraguey d'Hilliers). Ainsi l'ordre était renversé, les premiers se trouvaient les derniers, et réciproquement.

Les opérations furent alors portées au nord du Pô ; tandis que Garibaldi, courant avec ses volontaires le long des Alpes, prenait Varèse, Côme et soulevait la Valteline, Napoléon III portait son quartier général à Novare et se préparait à entrer en Lombardie en franchissant le Tessin. Victor-Emmanuel força le passage de la Sesia par le glorieux combat de Palestro (30 mai).

Les Autrichiens reprirent l'offensive le lendemain contre Palestro. Au moment où les Piémontais étaient vivement pressés par l'ennemi, le 3e zouaves, commandé par le colonel de Chabron, accourut à leur aide.

Ce régiment fit là une des plus magnifiques charges dont ait parlé l'histoire militaire. Il franchit deux petites rivières, sous une pluie de balles et de mitraille, enfonça à la baïonnette tout ce qu'il rencontra devant lui, prit ou jeta dans les canaux une multitude d'ennemis et s'empara de huit canons, qu'il envoya au quartier général de Victor-Emmanuel. Ce roi soldat était venu au galop se mettre à la tête des zouaves et avait excité à son tour leur admiration par son entrain et son ardeur.

Ce même jour, 31 mai, une autre attaque des Autrichiens,

sur un point peu éloigné de Palestro, avait été repoussé victorieusement par le général Fanti.

Lettres de Napoléon III au maréchal Randon. — Parmi les nombreuses pièces réunies par le maréchal Randon, dans son « Rapport sur la campagne d'Italie », se trouvent de curieuses correspondances de l'Empereur. Nous croyons devoir en reproduire plusieurs extraits.

— Napoléon III écrivait, le 15 mai, au Ministre de la Guerre :

Il faut bien vous pénétrer de l'état des choses, nous avons lancé en Italie une armée de 120,000 hommes avant d'y avoir réuni des approvisionnements ; c'est le contraire de ce qui se fait ordinairement.

Si l'on ne fait pas des efforts héroïques, je me trouverai dans de grandes difficultés, et je ne pourrai me porter en avant dans un pays dévasté par l'ennemi.....

L'administration de la guerre a été bien coupable ! Il y a des corps qui n'ont pas encore de marmites pour faire la soupe.

— Le 26 mai, l'Empereur écrivait encore au maréchal Randon :

Ce qui me désole, pour l'organisation de l'armée, c'est que nous avons l'air d'enfants qui n'ont jamais fait la guerre. Rien n'est réglé d'une manière invariable.....

— La concentration des troupes sur la frontière avait précédé la mobilisation, contrairement aux règles de la logique. Les corps étaient arrivés en face de l'ennemi avant d'avoir complété leurs effectifs.

J'ai trente-deux régiments venus de France qui n'ont, en moyenne, que 1,300 à 1,400 hommes, annonçait Napoléon III au Ministre de la Guerre, le 29 mai, c'est-à-dire neuf jours après le combat de Montebello.

Le télégraphe, l'aérostation, la photographie à l'armée d'Italie. — Un service télégraphique accompagnait et précédait même les troupes. Les inspecteurs du télégraphe arrivèrent plusieurs fois dans des villes encore occupées par les Autrichiens.

De Vercelli à Valeggio, du 31 mai au 6 juillet, jour de la signature de l'armistice, il a été, dit une note de l'inspecteur général C. Lair, réparé ou construit plus de 400 kilomètres de lignes et ouvert 35 bureaux, qui ont toujours, sauf quelques courtes interruptions, assuré à l'Empereur et à son quartier général leur communication avec la France et souvent avec les maréchaux commandant les corps d'armée, et qui ont fait en même temps le service des dépêches du roi de Sardaigne et de son quartier général.

Des ascensions aérostatiques servaient aussi à l'exploration du pays.

Malheureusement, écrivait un chroniqueur, le matériel de M. E. Godard était trop incomplet et on n'avait pas eu le temps de préparer ce qui eût été nécessaire pour suivre la marche d'une armée en mouvement, car l'impossibilité de se procurer du gaz hors des grandes villes rendait à peu près les aérostats inutilisables. La construction d'un ballon à double enveloppe, susceptible de conserver son gaz pendant trois semaines et peut-être un mois, fut décidée et le ballon commandé à Paris.

En l'attendant, on se servit des montgolfières, ballon en carton que l'on gonfle en raréfiant l'air au moyen de paille enflammée.

On avait aussi pensé à la photographie, pour compléter les renseignements que fourniraient les ascensions aérostatiques, et Nadar devait se rendre à l'armée d'Italie. Mais les essais qu'il fit avant son départ ne réussirent pas et on renonça à la photographie.

Le combat de Turbigo (3 juin). — Bataille de Magenta (4 juin). — Le 1er juin, le 4e corps de l'armée française (général Niel) chassa les Autrichiens de Novare, qui devint notre base d'opérations. Le 4e corps, le 3e (maréchal Canrobert) et la plus grande partie des Piémontais étaient maintenant en première ligne. La seconde ligne était formée de notre 2e corps (général Mac-Mahon) et de la division piémontaise qui avait combattu à Palestro sous les ordres du roi. La garde impériale était en réserve à Verceil. Le 1er corps français (Baraguey d'Hilliers) arrivait par Casale et la division Tortone s'était repliée sur Alexandrie.

Le général autrichien Giulay, ayant enfin compris notre mouve-

ment tournant, évacua brusquement, du 2 au 3 juin, Mortara et toute la rive droite du Tessin, pour rentrer en Lombardie par Plaisance. Il lui arrivait en ce moment du Tyrol un renfort qui se porta vers Magenta, gros bourg sur la route de Novare à Milan ; Magenta devint le centre de la résistance des Autrichiens.

Napoléon III, ignorant les mouvements récents de l'ennemi, avait projeté de mettre notre armée à cheval sur le Tessin.

Il fit porter notre 1er corps sur la route de Mortara à Novare, notre 3e et notre 4e corps sur la rive piémontaise du Tessin, en face de Magenta, notre 2e corps au delà du Tessin, par Turbigo et Magenta, avec la garde pour soutien, et, enfin, les Piémontais en réserve. Le 3 juin, le 2e corps (Mac-Mahon), appuyée par une division de voltigeurs de la garde, traversa le Tessin, puis le Grand-Canal, et ne rencontra de résistance qu'à Robecchetto, entre Turbigo et Magenta. Nos tirailleurs algériens (turcos) enlevèrent le village de Robecchetto à la baïonnette, avec une impétuosité digne des zouaves de Palestro.

Le plan de l'Empereur était néanmoins déjoué ; car il avait devant lui d'assez fortes masses à Magenta et aux environs. Giulay avait projeté d'abord contre nous une attaque de flanc ; mais un ordre envoyé de Vérone par l'empereur d'Autriche l'avait obligé de nous faire front, en échelonnant son armée sur la rive gauche du Tessin. Il avait porté le plus de monde qu'il avait pu autour de Magenta.

Nous empruntons une grande partie des renseignements qui suivent à l'ouvrage : *Campagne de l'Empereur en Italie, rédigée au dépôt de la guerre, d'après les documents officiels, par les ordres du maréchal Randon.*

Comme pour les Français, la précipitation du mouvement empêcha la réunion complète de l'armée autrichienne sur le champ de bataille. Il manqua au comte Giulay 10 brigades des 5e et 8e corps. Il nous en manqua 16 : 8 de l'armée sarde ; 4 de Canrobert et 4 de Niel. L'effectif réel des troupes engagées à Magenta des deux côtés fut, pour l'armée autrichienne, de 64 bataillons, 15 escadrons, 152 pièces, 57,470 hommes d'infanterie (combattants), 4,710 chevaux (combattants). L'armée alliée n'eut d'engagés que 73 bataillons,

9 escadrons, 87 pièces, 46,883 hommes d'infanterie (combattants), 1,207 chevaux (combattants).

L'Empereur, qui s'était posté derrière les grenadiers au pont de San-Martino, sur le Tessin, expédia aux 3e et 4e corps l'ordre d'arriver en toute hâte à son aide et appela les Piémontais à Turbigo pour appuyer Mac-Mahon. Mais les renforts, 3e et 4e corps (Canrobert et Niel), ainsi que les Piémontais furent très en retard. Mac-Mahon, qui devait marcher de Robecchetto sur Magenta, fit prévenir Napoléon III que sa colonne de droite atteindrait Buffalora à deux heures et demie au plus tard et que sa colonne de gauche serait vers trois heures et demie à Magenta. Beaucoup de temps se perdit en mouvements divers, car ce général avait dû faire rétrograder une de ses colonnes qui s'était trop avancée et qui allait être séparée de l'autre par les Autrichiens.

Au bruit du canon de Mac-Mahon, l'Empereur avait lancé trois régiments de grenadiers et un régiment de zouaves. Le pont du canal de Magenta et une redoute construite sur la ligne du chemin de fer furent pris; nos troupes se jetèrent sur le village.

Elles furent bientôt refoulées par des forces quadruples et quintuples. Le général Clerc fut tué.

Le pont nous restait, mais les grenadiers allaient être accablés, quand, vers trois heures, la brigade Picard, du 3e corps (Canrobert), apparut. On reprit l'offensive. Une heure après arriva une brigade du 4e corps, avec le général Niel, puis une troisième brigade. L'ennemi fut chassé de Magenta. Mac-Mahon venait d'occuper Buffalora.

Le général autrichien Giulay ordonna un retour offensif contre toutes nos lignes.

Mac-Mahon mit beaucoup d'énergie à réparer la perte de temps qui avait failli causer notre défaite. Il repoussa vigoureusement l'attaque de l'ennemi, le rejeta sur Magenta et y entra après lui. Sur la droite, les Autrichiens avaient l'avantage, ils s'étaient emparés d'un pont. Le général Vinoy et le maréchal Canrobert, à la tête de nouveaux renforts, purent s'en rendre maîtres de nouveau. Le gé-

néral Auger, commandant l'artillerie, avec ses batteries de canons rayés, rompit le centre autrichien. — C'était la première fois que ces nouveaux canons à longue portée produisaient leur effet dans une action importante. — On se battit longtemps avec fureur dans Magenta. Le bourg, vers huit heures du soir, resta au pouvoir de Mac-Mahon. Les Piémontais arrivaient en ligne. Giulay, bien qu'il reçût des renforts successifs, ordonna la retraite. Le champ de bataille était à nous.

Notre perte dépassait 4,500 hommes. Mac-Mahon avait gagné sur le champ de bataille le titre de duc de Magenta et le bâton de maréchal.

La Préfecture de l'Isère donna communication au Maire de Grenoble des dépêches suivantes, concernant la victoire de Magenta.

Paris à Grenoble, 6 juin 1859, 7 h. 20 du matin.

L'Empereur à l'Impératrice,

Voici le résumé connu de la bataille de Magenta : 7,000 prisonniers au moins, 20,000 Autrichiens mis hors de combat, 3 canons, 2 drapeaux, 12,000 fusils autrichiens. Je vais très bien.

5 juin, 4 h. 15 du soir.

Paris, 8 juin.

Ministre de l'Intérieur à Préfet Isère.

L'Empereur et le roi de Sardaigne entrent dans Milan. Tout va bien.

*
* *

L'évêque adressa à M. Gaillard, maire, la lettre suivante :

Grenoble, le 9 juin 1859.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous prévenir que, conformément aux pieuses intentions de Sa Majesté l'Impératrice régente, un *Te Deum* solennel d'actions de grâces, à l'occasion de la victoire de Magenta, sera chanté, dimanche prochain 12 juin, dans mon église cathédrale, à l'issue de l'office divin qui commencera à dix heures précises.

Agréez, etc.

† M. A., *évêque de Grenoble.*

Le 12 juin, les autorités se réunirent à la Préfecture, et le cortège, qu'encadraient les sapeurs-pompiers, se rendit à la cathédrale à neuf heures trois quarts. « Une foule énorme était massée sur la place Saint-André, dans les rues du Palais et Brocherie et sur la place Notre-Dame, itinéraire que suivit le cortège à l'aller et au retour de la cérémonie. »

Entrée des alliés à Milan : — Proclamation de Napoléon III, à l'armée, aux Italiens. — Combat de Marignan. — Les Autrichiens reculent derrière le Mincio. — La victoire de Magenta fit perdre à l'Autriche la Lombardie ; Giulay évacua en toute hâte la ville de Milan, où Napoléon III et Victor-Emmanuel entrèrent le 8 juin.

L'Empereur fit donner lecture aux troupes de la proclamation suivante, datée de Milan :

Soldats !

Il y a un mois, confiant dans les efforts de la diplomatie, j'espérais encore la paix, lorsque tout à coup l'invasion du Piémont par les troupes autrichiennes nous appela aux armes. Nous n'étions pas prêts.

Les hommes, les chevaux, le matériel, les approvisionnements manquaient, et nous devions, pour secourir nos alliés, déboucher à la hâte, par petites fractions, au delà des Alpes, devant un ennemi redoutable et préparé de longue main.

Le danger était grand, l'énergie de la nation et votre courage ont suppléé à tout.

La France a retrouvé ses anciennes vertus, et, unie dans un même but comme dans un seul sentiment, elle a montré la puissance de ses ressources et la force de son patriotisme. Voici dix jours que les opérations ont commencé, et déjà le territoire piémontais est débarrassé de ses envahisseurs.

L'armée alliée a livré quatre combats heureux et remporté une victoire décisive, qui lui ont ouvert les portes de la capitale de la Lombardie ; vous avez mis hors de combat plus de 35,000 Autrichiens, pris 17 canons, 2 drapeaux, 8,000 prisonniers ; mais tout n'est pas terminé ; nous aurons encore des luttes à soutenir, des obstacles à vaincre. Je compte sur vous : courage donc, braves soldats de l'armée d'Italie ! Du haut du ciel, vos pères vous contemplent avec orgueil.

Napoléon.

Fait au quartier général de Milan, le 8 juin 1859.

Le même jour l'Empereur adressa une proclamation aux Italiens; elle était ainsi conçue :

Italiens ! La fortune de la guerre nous conduisant aujourd'hui dans la capitale de la Lombardie, je viens vous dire pourquoi j'y suis.

Lorsque l'Autriche attaqua injustement le Piémont, je résolus de soutenir mon allié le roi de Sardaigne, l'honneur et les intérêts de la France m'en faisant un devoir.

Vos ennemis, qui sont les miens, ont tenté de diminuer la sympathie universelle qu'il y avait en Europe pour votre cause, en faisant croire que je ne faisais la guerre que par ambition personnelle ou pour agrandir le territoire de la France.

S'il y a des hommes qui ne comprennent pas leur époque, je ne suis pas du nombre.

Dans l'état éclairé de l'opinion publique, on est plus grand aujourd'hui par l'influence morale qu'on exerce que par des conquêtes stériles, et cette influence morale, je la recherche avec orgueil en contribuant à rendre libre une des plus belles parties de l'Europe.

Votre accueil m'a déjà prouvé que vous m'avez compris.

Je ne viens pas ici avec un système préconçu pour déposséder les souverains ni pour vous imposer ma volonté ; mon armée ne s'occupera que de deux choses : combattre vos ennemis et maintenir l'ordre intérieur. Elle ne mettra aucun obstacle à la libre manifestation de vos vœux légitimes,

La Providence favorise quelquefois les peuples comme les individus en leur donnant l'occasion de grandir tout à coup : mais c'est à la condition qu'ils sachent en profiter.

Profitez donc de la fortune qui s'offre à vous !

Votre désir d'indépendance si longtemps exprimé, si souvent déçu, se réalisera, si vous vous en montrez dignes.

Unissez-vous donc dans un seul but : l'affranchissement de votre pays. Organisez-vous militairement.

Volez sous les drapeaux du roi Victor-Emmanuel qui vous a déjà si noblement montré la voie de l'honneur !

Souvenez-vous que sans discipline il n'y a pas d'armée, et animés du feu sacré de la patrie, ne soyez aujourd'hui que soldats ; demain vous serez citoyens libres d'un grand pays.

NAPOLÉON.

Fait au quartier impérial de Milan, le 8 juin 1859.

Le même jour (8 juin), le général Baraguey d'Hilliers, lancé à la poursuite de l'ennemi, le délogea de Melegnano (Marignan). Menacés sur leur flanc gauche par le soulèvement de la Toscane, de Parme et de Modène, dont les souverains avaient été obligés de s'enfuir ; de Bologne, qu'avait abandonnée le gouverneur pontifical, le cardinal Mileti, les Autrichiens reculèrent derrière le Mincio.

Remaniements dans l'armée autrichienne : — Le général Giulay démissionne, l'empereur François-Joseph prend le commandement de ses troupes. — Bataille de Solférino. — L'armée alliée se remit en marche, le 11 juin, par le nord du Milanais. Le 12, elle franchit l'Adda, dont le passage ne fut pas défendu. Le général Giulay s'était replié sur l'Oggio, qu'il quitta peu après pour aller prendre position sur des hauteurs, au delà de la Chiese.

Garibaldi avait déjà dépassé Bergonne avec ses volontaires et entrait à Brescia suivi des Piémontais. Le quartier général fut installé à Brescia, et l'armée alliée arriva sur la Chiese le 18 juin.

Devant ces mouvements de l'armée franco-sarde, Giulay, qui avait mal répondu à ce qu'on attendait de lui, donnait sa démission. Les forces autrichiennes réorganisées furent dirigées par l'empereur François-Joseph. Le nouveau commandement ne montra pas plus de fixité dans ses plans que l'ancien. Les deux armées autrichiennes qui, le 20 juin, avaient été réunies au delà du Mincio, furent réparties, du 22 au 24, en avant de cette rivière, entre Peschiera et Mantoue, sur les hauteurs escarpées de Solférino.

Les alliés avaient passé la Chiese le 21, le 24 ils se portèrent au-devant de l'ennemi.

Il y eut en présence sur le champ de bataille, du côté des Autrichiens, un effectif de 198,000 fantassins et plus de 19,000 cavaliers, dont environ 146,000 fantassins et 17,000 cavaliers furent engagés ; du côté des alliés, un effectif d'environ 174,000 fantassins et au plus de 14,000 cavaliers, 125,000 fantassins seulement et moins de 11,000 cavaliers furent engagés.

Vers cinq heures du matin (24 juin), les premières colonnes françaises et piémontaises se heurtèrent contre l'ennemi qu'elles ne s'attendaient pas à rencontrer en deçà du Mincio. Une grande bataille s'engagea aussitôt sur une ligne de cinq lieues : à l'extrême gauche, Victor-Emmanuel et les Piémontais contre le village de San-Martino ; au centre, Baraguey d'Hilliers et Mac-Mahon, contre les positions de Solférino et de Cavriana ; à l'extrême droite, Canrobert et Niel, dans la plaine de Medole. Après une lutte acharnée de douze heures, pendant laquelle le village de Solférino fut plusieurs fois pris et repris, les Autrichiens, délogés de toutes leurs positions, repassèrent le Mincio en désordre. Un orage épouvantable les déroba à notre poursuite.

L'armée française, d'après les documents officiels, eut 11,670 hommes hors de combat, l'armée sarde 5,531, ce qui faisait pour l'armée alliée un total de plus de 17,000 hommes (2,313 tués, 12,102 blessés, 2,700 disparus). Les Autrichiens, suivant leurs documents, perdirent plus de 22,000 hommes.

De part et d'autre, le corps des officiers fut cruellement éprouvé : 4 généraux autrichiens, 2 généraux sardes, 5 généraux français furent blessés. Parmi ces derniers, le général d'artillerie Auger mourut le lendemain.

Le général Dieu succomba également, plus tard, des suites de ses blessures. Nous eûmes 7 colonels tués : MM. Jourjon, chef d'état-major du génie du 4e corps ; Laure, des tirailleurs indigènes ; Lacroix, du 30e de ligne ; Broutta, du 43e de ligne ; Capin, du 53e ; de Malleville, du 55e, et Douay, du 70e. Nous avions en tout 661 officiers hors de combat.

Tout de suite après la bataille de Solférino, l'Empereur adressa à l'Impératrice régente le télégramme suivant :

Cavriana, 24 juin, 9 h. 15 soir.

Grande bataille et grande victoire !

Toute l'armée autrichienne a donné.

La ligne de bataille avait cinq lieues d'étendue. Nous avons enlevé toutes les positions, pris beaucoup de canons, de drapeaux et de prisonniers.

Les autres détails sont impossibles pour le moment.

La bataille a duré depuis quatre heures du matin jusqu'à huit heures du soir.

La nouvelle de la victoire de Solférino, présentée dans les télégrammes officiels qu'avait fait afficher l'administration préfectorale, fut accueillie, à Grenoble, par des démonstrations d'allégresse.

« Les maisons particulières, les magasins, les cafés, furent pavoisés aussi bien que les édifices publics; le soir, il y eut partout de brillantes illuminations. »

La population de notre ville fut conviée, pour le dimanche 3 juillet, à assister à un *Te Deum* solennel, devant être chanté à la cathédrale, à midi précis, en l'honneur des vainqueurs de Solférino.

« Le Préfet, les généraux, la Municipalité, tous les corps constitués, ainsi qu'une délégation des troupes de la garnison et les officiers des sapeurs-pompiers prirent part à cette cérémonie. A l'entrée et à la sortie des autorités, des salves de coups de canon furent tirées du fort Rabot. La nuit venue, des feux de joie furent allumés sur les montagnes. »

Préliminaires de Villafranca. — Traité de Zurich. — Le 3 juillet, les alliés pénétrèrent dans le quadrilatère, formé par les places de Peschiera et Mantoue sur le Mincio, de Verone et de Legnano sur l'Adige. La chute de ces quatre places devait entraîner la conquête de la Vénétie; déjà Victor-Emmanuel investissait Peschiera et Baraguey d'Hilliers, Mantoue, tandis que la flotte française s'approchait de Venise, toute prête à se soulever, quand Napoléon III, qui avait cependant déclaré que l'Italie serait libre des Alpes jusqu'à l'Adriatique, s'arrêta tout à coup dans sa marche victorieuse. L'agitation de l'Allemagne et l'attitude menaçante de la Prusse, inquiète de nos victoires, les progrès que la révolution faisait en Italie et les conséquences fatales qu'ils pouvaient avoir pour le Saint-Siège, telles furent les causes de ce brusque revirement.

Des préliminaires de paix furent signés à Villafranca, le 11 juillet, à la suite d'une entrevue des deux empereurs.

Le Ministre de l'Intérieur communiqua aux préfets et sous-préfets ce télégramme de l'Empereur :

Valeggio, 11 juillet 1859.

L'Empereur à l'Impératrice.

La paix est signée entre l'Empereur d'Autriche et moi. Les bases de la paix sont : confédération italienne sous la présidence honoraire du Pape ; l'Empereur d'Autriche cède ses droits à l'Empereur des Français, qui les rend au Roi de Sardaigne ; l'Empereur d'Autriche conserve la Vénétie, mais elle fait partie intégrale de la confédération italienne. Amnistie générale.

NAPOLÉON.

Ces conditions de paix furent ratifiées par le traité de Zurich (16 octobre et 10 novembre).

Adresses à Napoléon III. — Voici le texte d'une adresse que le Conseil municipal vota à l'occasion de la cessation de la guerre :

A Sa Majesté Napoléon III, Empereur des Français.

SIRE,

Lorsque l'honneur et l'intérêt de la France, qui avaient commandé la guerre, vous ont conseillé une paix glorifiée par la victoire, vous n'avez pas hésité à la consacrer.

Votre généreuse modération a su contenir et l'enivrement du succès et l'ardeur frémissante de votre valeureuse armée.

Accoutumée à se confier en votre sagesse, la France reconnaissante vous adresse ses actions de grâces unanimes. Elle bénit Dieu de vous avoir conservé à la patrie.

La ville de Grenoble, fière de son vieux dévouement à votre dynastie, unit sa voix aux acclamations qui saluent, en vous, le héros et le pacificateur.

Daignez agréer, Sire, etc.

Les membres du Conseil municipal de votre bonne ville de Grenoble :

GENTIL, BERTRAND, NICOLLET, BRETON, CHARBONNEL-SALLE, ROYER, PENET, MOLLARD, LEROY, JOUVIN, SESTIER, MICHAL, DUPONT-DELPORTE, BUISSON, Gustave ROUX, DUCRUY, ARNAUD, REYNAUD, BERLIOZ, RIBOT et GAILLARD, *maire*.

D'autres adresses furent envoyées à l'Empereur par le Conseil général, le Conseil d'arrondissement, la Cour impériale, le

Tribunal de première instance, la Faculté de droit et par un grand nombre de Conseils municipaux du département.

Préfecture de l'Isère. — Par décret impérial du 3 février, le baron O. Massy, préfet des Hautes-Pyrénées, fut nommé préfet de l'Isère, en remplacement de M. Le Provost de Launay, nommé préfet du Loiret.

Secours aux blessés. — Le Préfet de l'Isère adressa au Maire de Grenoble la lettre suivante :

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE. — CABINET.

Grenoble, le 10 juin 1859.

MONSIEUR LE MAIRE,

Des comités s'organisent à Paris, pour la préparation de bandes et de charpie destinées aux blessés de notre vaillante armée d'Italie.

La patriotique population de la ville de Grenoble ne peut rester étrangère à la généreuse pensée qui préside à la formation de ces comités.

Je vous prie, en conséquence, Monsieur le Maire, de vouloir bien, afin d'aider à la réalisation d'une œuvre semblable, provoquer la réunion d'une commission prise au sein du Conseil municipal, à laquelle vous adjoindrez, au besoin, un certain nombre de personnes de la ville, qui seront chargées de recueillir les offrandes en argent, en linges de pansement et en charpie.

Ces offrandes seront provisoirement déposées et concentrées à l'hospice de Grenoble jusqu'au moment où il sera opportun de les envoyer à leur destination.

L'appel que vous ferez, Monsieur le Maire, dans cette circonstance, au zèle et au patriotisme de la population, ne peut manquer d'être unanimement entendu.

Recevez, etc.

Le Préfet de l'Isère,
MASSY.

*
* *

Souscription nationale en faveur de l'armée d'Italie. — Le Maire de la ville de Grenoble a l'honneur de prévenir ses concitoyens qu'un Comité a été formé par M. le Préfet pour diriger la souscription nationale en faveur de notre armée d'Italie.

Ce Comité s'est réuni le 11 de ce mois à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Reynaud, adjoint délégué, assisté de M. Lescœur, inspecteur de l'Académie, secrétaire désigné par le Comité, et il a pris une délibération que le Maire s'empresse de porter à la connaissance des habitants.

Délibération du Comité. — L'adjoint-président s'attache à faire connaître le caractère de la mission confiée au Comité. Il ne s'agit que de donner les moyens de se produire à une manifestation patriotique qui est dans les vœux et dans les esprits de tous, et de lui imprimer ce caractère d'unité imposante qui la fera paraître digne de la ville de Grenoble. Il est inutile de stimuler des sentiments qui ne demandent qu'à éclater. Les habitants de Grenoble auront à cœur de se distinguer dans l'expression de leur sympathie pour notre glorieuse armée et par leur enthousiasme pour les grandes choses qui se sont accomplies au delà des Alpes. Il suffira de faire connaître l'existence et l'organisation d'un Comité à Grenoble pour qu'aussitôt chacun s'empresse de faire inscrire son nom sur ces listes, qui, selon l'intention formelle de Sa Majesté l'Impératrice, doivent être conservées comme un témoignage du dévouement et du patriotisme de la nation.

En conséquence, le Comité arrête les dispositions suivantes :

Art. 1er. — La souscription nationale pour venir en aide aux blessés et aux familles des militaires ou marins tués ou blessés à l'armée d'Italie, restera ouverte à Grenoble jusqu'au 1er septembre prochain.

Art. 2. — Chacun de MM. les Membres du Comité recevra à son domicile les souscriptions des citoyens.

Art. 3. — Les offrandes même les plus minimes seront reçues avec la plus vive reconnaissance. Il sera tenu des listes exactes de tous les donateurs pour être publiées et transmises au Comité supérieur.

Le Comité se compose de : MM. Chambon, vicaire général ; Gerin, curé de la cathédrale ; Blanchet, président à la Cour impériale ; Charles Blanc, conseiller à la Cour impériale ; Alméras-Latour, premier avocat général ; Gautier, avocat général ; Duhamel, président du Tribunal de commerce ; Berlioz, adjoint ; Gerin, curé de Saint-André ; France, curé de Saint-Louis ; Keisser, curé de Saint-Laurent ; Cartelier, curé de Saint-Joseph ; Rossi, consul de Sardaigne ;

Auvray, colonel en retraite; Lescœur, inspecteur d'Académie; Lesbros, doyen du Conseil de Préfecture; Leblond, fondé de pouvoirs du receveur général.

Fait à Grenoble, en l'Hôtel de Ville, le 15 juillet 1859.

Le Maire de Grenoble,
Eugène GAILLARD.

Dons remis à la Mairie. — 27 juin : Le Maire de Grenoble adressa au Préfet 3 ballots, pesant environ 129 kilos, de linge à pansement et de charpie destinés aux blessés. Cet envoi se composait de dons faits ou déposés à l'Hôtel de Ville, au nombre de 39.

28 juin : Autre envoi, consistant en 2 ballots contenant ensemble 50 draps de lit et 250 serviettes. Ce linge avait été envoyé à la Mairie par le Lycée impérial de Grenoble.

5 juillet : 3me envoi, il contenait 24 dons faits à l'Hôtel de Ville, formant un ballot du poids de 57 kilos.

12 juillet : Linge et charpie, composé de 3 ballots, pesant ensemble 114 kilos, provenant de 30 dons déposés à la Mairie.

26 juillet : 5me envoi de linge de pansement et charpie. Cet envoi consistait en un paquet du poids de 62 kilos, provenant de 24 dons remis à la Mairie.

Dons remis à la Commission des Hospices. — MM. A. Piollet, H. Fiereck, J. Vicat, administrateurs des Hospices, par lettre datée du 29 juin, faisaient savoir au Maire qu'il avait été déposé entre leurs mains : 1° linge à pansement, 58 kilos; 2° charpie, 3 kilos; 3° étoupe cardée, 53 kilos; 4° une pièce de 20 francs.

Souscription dans les corps de troupes. — Le major commandant le dépôt du 55e régiment d'infanterie, caserné à Mont-Dauphin, écrivait, à la date du 11 août, au général commandant la 4e subdivision de la 8e division militaire, à Grenoble.

MON GÉNÉRAL,

J'ai l'honneur de vous adresser un mandat de la somme de 166 fr. 65, montant des modestes sommes versées spontanément et individuellement par les militaires du dépôt du 55e, pour venir en aide aux veuves et orphelins de leurs camarades morts en Italie.

Selon les intentions de Son Excellence M. le maréchal Ministre de la Guerre, ces offrandes n'ont aucun caractère collectif. Je ne les ai recueillies et réunies que pour en faciliter la transmission.

Voulez-vous, mon Général, et au même titre, avoir la bonté de transmettre ce mandat à M^me^ la Maréchale chargée de centraliser les dons offerts par l'armée, en exécution du décret de Sa Majesté l'Impératrice, qui a institué une commission chargée de cette œuvre de bienfaisance.

Résultats de la souscription du Comité de Grenoble. — Le montant des souscriptions s'éleva à la somme de 9,326 fr. 25. A la suite de nouvelles adhésions de sociétés et de corporations, parvenues en retard, la totalité de la souscription du Comité de Grenoble dépassa 10,000 francs.

* * *

Une chanson en patois fut publiée à Grenoble pour célébrer les victoires des troupes de l'armée d'Italie ; le succès qu'elle eut nous a engagé à la donner in extenso, — à titre de curiosité bibliographique.

Les Victoires des Français.

Chanson — air : *O filii et filiæ* (prose du jour de Pâques).

1. Jeuno garçon, gentiet filliet,
 Bravo z'homo, belle fenet,
 Depâchon no tou à chantà.
 Alleluia.....
2. L'Autrichien a volu la guerra,
 En ravageant partout la terra
 Y venict no z'epouvantà.
 Alleluia.....
3. Y vodri touta l'Itali,
 Afin de la fare soffri,
 Mais l'Itali ne lo vou pà.
 Alleluia.....
4. Y s'etion déjà avanciat,
 Mais l'Empereur se dépâchat ;
 Tou court, y lou z'a t'arrêtà.
 Alleluia.....
5. Et peu, il a bien refléchi,
 De tou coutié il a t'agi,
 Afin de tou lou repoussà.
 Alleluia.....
6. U combat de Montebello,
 Lou Français furon de héro,
 L'Autrichien y l'ont culbutà.
 Alleluia.....
7. Y lou z'ont chassiat du Piémont
 Quanben y coupavon lou pont.
 Y lou z'ont tout fa décampà.
 Alleluia.....
8. Alor, y lou z'ont poursuivi
 Jour et not, à coup de fusil,
 Jusqu'u payi de Magenta.
 Alleluia.....
9. Iquey, y te lou z'ont frottà :
 Quanben y l'ont tou bien luttà.
 La victoire nou z'eit restà.
 Alleluia.....
10. Y se sont sauva din Milan,
 Mais y l'uron pou du z'efan :
 Vitou elli ont abandonnà.
 Alleluia.....

11. Peu après avé bien couru,
Y ne z'ont pourtant attendu
Per se fare incou savonnà.
Alleluia.....

12. Melegnano! bella Itali,
Te verey l'Autrichien porri,
Leu que ta tant pilliat, volà.
Alleluia.....

13. Chaque se sauve de son mieu
Per echappa à noutrou z'yieu;
Car nou lou z'aurions pas manqua
Alleluia.....

14. Nou nou son un peu arrêtà,
Peu nou z'ont vitou cheminà
Et bientou nou l'ont retrouvà.
Alleluia.....

15. U payi de Cavrianà
Y nou z'attendiet bien postà,
Mais nou l'ont pourtant demontà.
Alleluia.....

16. Lou Piémontais lou z'ont rossiat;
Lou Français lou z'ont balleyiat;
Lou Savouyard ont bien tuià.
Alleluia.....

17. Quant y son cinta marfondu
Et qui se son veu tout perdu,
A la not, y l'ont décampà.
Alleluia.....

18. Se son sauva din le villet,
Que son le plu fourtifiyiet;
Mais bientou sauron l'attrapà.
Alleluia.....

19. Per tou dire, y lou chasseron
A grand coup d'obus, de canon;
Bien hérou qui saura sauvà.
Alleluia.....

20. Mantou, Vérone, Peschierà,
Legnano, peu..... et cœtera.
Bientou lou sauron t'enlevà.
Alleluia.....

21. Y prendron la granda Venize,
Vicence, Padoue et Trevize,
Et tant d'autres sans le noumma.
Alleluia.....

22. L'Itali saura délivra,
Tien est seur ne manquera pà,
L'Autrichien est trop detestà.
Alleluia.....

23. Din son payi lo chasseron;
Et peu lou Français s'envindron
Tranquillamen sans s'empressà.
Alleluia.....

Propriété de l'auteur. Se trouve chez M. Ferarry, libraire, Grand'Rue, à Grenoble. — Prix : 10 centimes. — Grenoble, imp. de Prudhomme.

Engagés volontaires. — A Grenoble, le nombre des engagés volontaires pour la campagne d'Italie, inscrits sur les contrôles du 1er mai au 15 juillet, s'éleva à 78.

Déclarations de l'Empereur. — Les orateurs officiels, au retour de l'Empereur à Saint-Cloud, vinrent lui apporter les félicitations des grands corps de l'État. Napoléon III, dans sa réponse (19 juillet), « tint à expliquer devant le pays les raisons qui l'avaient poussé à signer si tôt la paix avec l'Autriche ».

Messieurs, dit-il, en me retrouvant au milieu de vous qui, pendant mon absence, avez entouré l'Impératrice et mon fils de tant de dévouement, j'éprouve le besoin de vous remercier d'abord, et ensuite de vous expliquer quel a été le mobile de ma conduite.

Lorsqu'après une heureuse campagne de deux mois, les armées française et sarde arrivèrent sous les murs de Vérone, la lutte allait inévitablement changer de nature, tant sous le rapport militaire que sous le rapport politique. J'étais fatalement obligé d'attaquer de front un ennemi retranché derrière de grandes forteresses, protégé contre toute diversion sur ses flancs par la neutralité des territoires qui l'entouraient, et, en commençant la longue et stérile guerre des sièges, je trouvais en face l'Europe en armes, prête, soit à disputer nos succès, soit à aggraver nos revers.

Néanmoins, la difficulté de l'entreprise n'aurait ni ébranlé ma résolution, ni arrêté l'élan de mon armée, si les moyens n'eussent pas été hors de proportion avec les résultats à attendre. Il fallait se résoudre à briser hardiment les entraves opposées par les territoires neutres, et alors accepter la lutte sur le Rhin, comme sur l'Adige. Il fallait partout franchement se fortifier du concours de la révolution. Il fallait encore répandre un sang précieux qui n'avait que trop coulé déjà ; en un mot, pour triompher, il fallait risquer ce qui n'est permis à aucun souverain de mettre en jeu que pour l'indépendance de son pays.

Je me suis arrêté, ce n'est donc pas par lassitude ou par épuisement, ni par abandon de la noble cause que je voulais servir, mais parce que, dans mon cœur, quelque chose parlait plus haut encore; l'intérêt de la France.

Croyez-vous donc qu'il ne m'en ait pas coûté de mettre un frein à l'ardeur de ces soldats, qui, exaltés par la victoire, ne demandaient qu'à marcher en avant ?

Croyez-vous qu'il ne m'en ait pas coûté de retrancher ouvertement, devant l'Europe, de mon programme le territoire qui s'étend du Mincio à l'Adriatique ?

Croyez-vous qu'il ne m'en ait pas coûté de voir dans des cœurs honnêtes de nobles illusions se détruire, de patriotiques espérances s'évanouir ?

Pour servir l'indépendance italienne, j'ai fait la guerre contre le gré de l'Europe ; dès que les destinées de mon pays ont pu être en péril, j'ai fait la paix.

Est-ce à dire maintenant que nos efforts et nos sacrifices aient été en pure perte ? Non. Ainsi que je l'ai dit dans les adieux à mes soldats, nous avons droit d'être fiers de cette courte campagne. En

quatre combats et deux batailles, une armée nombreuse, qui ne le cède à aucune en organisation et en bravoure, a été vaincue. Le roi de Piémont, appelé jadis le gardien des Alpes, a vu son pays délivré de l'invasion et la frontière de ses États portée du Tessin au Mincio. L'idée d'une nationalité italienne est admise par ceux qui la combattaient le plus. Tous les souverains de la Péninsule comprennent enfin le besoin impérieux de réformes salutaires.

Ainsi, après avoir donné une nouvelle preuve de la puissance militaire de la France, la paix que je viens de conclure sera féconde en heureux résultats ; l'avenir les révélera chaque jour davantage, pour le bonheur de l'Italie, l'influence de la France, le repos de l'Europe.

Le 21 juillet, l'Empereur reçut le corps diplomatique et lui adressa les paroles suivantes :

L'injustice dont l'Europe a fait preuve envers moi, au début de la guerre, m'a rendu d'autant plus heureux de faire la paix et de montrer à tous qu'il n'est jamais entré dans mes intentions de bouleverser l'Europe ni susciter une guerre générale.

La Russie seule fut satisfaite des préliminaires de Villafranca. Une lettre d'Alexandre II n'avait pas été étrangère à la résolution de Napoléon III, et la fin de la guerre fut très agréable au cabinet de Saint-Pétersbourg.

Rentrée des troupes de l'armée d'Italie. — Le 29 juillet, l'armée fut réduite au pied de paix, et le 1er août, le corps d'observation de l'Est fut dissous.

Soixante mille hommes de nos troupes durent rester en Lombardie jusqu'au règlement définitif des questions pendantes. Les autres régiments furent rappelés en France. A mesure qu'ils arrivaient, on les établit dans la plaine de Saint-Maur, derrière le fort de Vincennes, à Paris, où se forma un camp qui devint un objet de vive curiosité.

Beaucoup de régiments, regagnant leurs garnisons respectives, traversèrent notre région.

Le Préfet de l'Isère, par une circulaire, avait invité les maires du département à réserver aux combattants d'Italie une réception digne de leurs brillants exploits.

« Sur le passage des vainqueurs de Magenta et de Solférino,

villes, bourgs, villages, hameaux, se pavoisaient et des acclamations enthousiastes étaient poussées par les habitants, accourus à leur rencontre. Les détachements des corps stationnés à Grenoble et dans d'autres localités dauphinoises étaient surtout acclamés. »

Le samedi 6 août, arrivèrent à Vizille mille canonniers du régiment d'artillerie à pied de la garde impériale, formant quatre batteries : une réception magnifique leur fut offerte.

Un arc de triomphe, élevé sur la place principale de Vizille, portait sur son fronton cette inscription : « Vizille à l'armée d'Italie ». Un autre trophée avait été dressé par les ouvriers de la papeterie Peyron, au-devant de l'usine.

M. Chapuy, adjoint, adressa au colonel du régiment, M. Lefrançois, un discours de bienvenue. Le soir, un punch fut offert aux officiers, dans la cour du château, par M. Revilliod, chef de la fabrique d'impression. Des distributions de vin furent faites, au nom de la ville, aux canonniers.

Ce premier détachement fut suivi de près par le gros du régiment. En quittant Vizille, l'artillerie de la garde impériale fut dirigée, par fractions, sur Eybens, Saint-Martin-d'Hères, Gières et Échirolles. Après quelques journées de repos dans ces localités, ce corps d'élite fut transporté directement à Paris par chemin de fer ; il ne s'arrêta pas à Grenoble.

Le 8 août, quarante pièces de canon, enlevées aux Autrichiens, traversèrent notre ville, conduites par un détachement d'artilleurs. Ces canons allaient être expédiés à Paris pour figurer à la grande revue de l'armée d'Italie, passée le 14 août par l'Empereur.

Le 13 août, M. Reynaud, adjoint, adressa à M. Rossi, sous-intendant militaire à Grenoble, la lettre qui suit :

MONSIEUR LE SOUS-INTENDANT,

J'ai reçu de Monsieur votre collègue de Briançon deux avis annonçant l'arrivée très prochaine, à Grenoble, de « cinq » colonnes de corps de troupes venant de l'armée d'Italie. D'un autre côté, *le Courrier de l'Isère* annonce le passage de « dix » colonnes, en ajoutant que ces troupes logeront dans cette ville et que même l'une d'elles y fera séjour, tandis que d'après l'avis de M. le Sous-Inten-

dant à Briançon, et d'après ce qui s'est pratiqué ces jours derniers, on pourrait croire que les troupes annoncées prendront immédiatement la voie ferrée.

J'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Sous-Intendant, de vouloir bien me faire connaître si les troupes dont il s'agit doivent loger en effet à Grenoble, et, dans ce cas, de m'en indiquer l'effectif. Ces renseignements me sont indispensables pour que le service du logement soit préparé à l'avance et s'effectue ainsi avec toute la régularité possible.

Agréez, etc.

Le Sous-Intendant répondit à la Municipalité de Grenoble qu'il ne pouvait présenter aucune explication certaine. Il prévoyait seulement que la plupart des détachements ne séjourneraient pas dans notre ville et qu'ils seraient dirigés presque immédiatement, par la voie ferrée, sur leurs garnisons respectives.

A la fin du même mois, un détachement, composé de cinquante soldats autrichiens prisonniers, traversa Grenoble, venant de Briançon et se dirigeant sur Strasbourg; pendant son séjour dans notre ville ce détachement fut l'objet d'une vive curiosité de la part de la population.

Les logements militaires. — A différentes notes, appartenant aux Archives municipales, nous faisons les emprunts suivants:

8 septembre. — Le nombre d'hommes de la garnison logés chez l'habitant est de 418. Ce nombre s'accroîtra incessamment par l'arrivée des batteries du 1er régiment d'artillerie, qui viennent d'Italie.

— Depuis le 1er janvier 1859 jusqu'à ce jour (8 septembre), le rôle du logement militaire a été onze fois épuisé. Chaque tour de ce rôle fournit 6,000 logements, lesquels × 11 = 66,000 logements. En comptant chaque logement pour un jour et demi en moyenne, on trouve que les habitants ont été imposés, pendant la période indiquée, à 99,000 journées de logement. Or, chaque journée de logement valant 0 fr. 50, cette imposition extraordinaire représente la somme de 45,000 francs.

Le logement continu de 400 hommes de la garnison, mentionnés ci-dessus, épuise un tour de logement en 15 jours et coûte aux habi-

tants 200 francs par jour. Ce nombre paraît devoir continuer à s'accroître incessamment. Pendant le temps qu'on écrit la présente note, il est arrivé à 450 ; le 1er d'artillerie attend, en outre, de nouvelles batteries.

22 septembre. — La Municipalité adressa une lettre au Préfet pour obtenir du Gouvernement l'allègement d'une surtaxe excessive (20 cent. additionnels, maximum fixé comme limite par les règlements) qui pesait sur les habitants de Grenoble.

Nos compatriotes avaient eu à loger, durant près d'une année, les militaires de la garnison et ceux de l'armée d'Italie, à l'aller et au retour de la campagne.

1er octobre. — Le sous-intendant militaire, M. Rossi, répondit aux réclamations de la Municipalité grenobloise, que lui avait soumises le Préfet : « ... Je suis obligé de reconnaître que, depuis la fin de 1858, le logement des troupes a pesé assez lourdement sur les habitants... Il est arrivé que la contenance des casernes ne permettant pas de loger la totalité de la garnison, on a dû recourir au logement chez le particulier. Ce n'est pas seulement à Grenoble qu'il en a été ainsi ; toutes les places de la division se sont trouvées dans le même cas. Cette situation s'est encore aggravée au début de la guerre d'Italie et aujourd'hui les mêmes causes tendent à se prolonger. Par une mesure générale, résultant des ordres de l'Empereur, les bataillons actifs ont été dirigés sur les garnisons où stationnaient leurs dépôts, sans se préoccuper des possibilités de casernement. Il y avait urgence, car par suite de la rapidité de la marche des opérations en Italie, les effets d'habillement de toutes natures expédiés à l'armée n'avaient pu arriver en temps utile au corps expéditionnaire, et les troupes rentraient avec un besoin pressant d'être pourvues de tout par leurs magasins des dépôts... Nous sommes à la veille, je l'espère, de rentrer dans une situation normale. »

Rentrée triomphale de l'armée d'Italie à Paris. — Banquet des généraux : — Discours de Napoléon III. — La rentrée triomphale des troupes dans Paris eut lieu le 14 août, veille de la fête nationale.

L'affluence d'étrangers qui s'étaient portés dans la capitale fut considérable ; les chemins de fer versèrent, dit-on, plus de 600,000 visiteurs.

A la place de la Bastille, l'Empereur vint prendre le commandement des troupes. Sur tout le parcours des boulevards, emblèmes, devises, drapeaux étaient prodigués. Les régiments défilèrent sur la place Vendôme, entre la colonne et le souverain.

Le soir, Napoléon III réunit dans un banquet, au Louvre, les principaux chefs de l'armée, au nombre de 300. A la fin du banquet, il prononça un discours ; nous en donnons les passages principaux :

La joie que j'éprouve en me retrouvant avec la plupart des chefs de l'armée d'Italie serait complète, s'il ne venait s'y mêler le regret de voir se séparer bientôt les éléments d'une force si bien organisée et si redoutable. Comme souverain et comme général en chef, je vous remercie encore de votre confiance...

Une partie de nos soldats va retourner dans ses foyers. Vous-mêmes, vous allez reprendre les occupations de la paix. N'oubliez pas néanmoins ce que nous avons fait ensemble. Que le souvenir des obstacles surmontés, des périls évités, des imperfections signalées reviennent souvent à votre mémoire, car, pour tout homme de guerre, le souvenir est la science même.

En commémoration de la campagne d'Italie, je ferai distribuer une médaille à tous ceux qui y ont pris part, et je veux que vous soyez aujourd'hui les premiers à la porter. Qu'elle me rappelle parfois à votre pensée, et qu'en lisant les noms glorieux qui y sont gravés, chacun se dise : si la France a tant fait pour un peuple ami, que ne ferait-elle pas pour son indépendance !

Nos compatriotes à l'armée d'Italie. — *Le général Février.* — En récompense de sa brillante conduite à la bataille de Solférino, le chef de bataillon Février, du 30e de ligne, fut promu officier de la Légion d'honneur, le 25 juin 1859. Il passa alors aux zouaves de la garde.

Biographie. — FÉVRIER (Victor-Louis-François) naquit à Grenoble, le 21 octobre 1823. Il entra en 1841 à l'école de Saint-Cyr et en sortit sous-lieutenant d'infanterie, le 1er avril 1843.

Nommé lieutenant le 9 juin 1848, puis capitaine le 30 novembre 1851, il prit part à la guerre franco-russe, dans le 1er régiment de

zouaves, commandé par le général Bourbaki. Nous avons dit précédemment qu'en Crimée, le capitaine Février eut un cheval tué sous lui et que, précipité dans une tranchée, on le releva la jambe droite brisée.

Décoré de la Légion d'honneur le 16 avril 1856, il fut promu chef de bataillon au 30e de ligne. Lieutenant-colonel le 14 mars 1863, il partit pour le Danemark, comme attaché militaire à l'ambassade de France. En cette qualité, il assista à la guerre du Schleswig-Holstein et seconda de ses conseils l'état-major danois.

Promu colonel le 22 décembre 1868 et mis à la tête du 77e de ligne à Bayonne, il commandait toujours ce régiment quand éclata la guerre franco-allemande.

Son régiment faisait partie de la 2e brigade de la 1re division du 2e corps que commandait Frossard ; battu à Forbach, il se retira sur Metz et fut laissé pour mort, le 18 août, dans un engagement où il avait fait des prodiges d'héroïsme. Sauvé par une Messine d'un dévoûment sans bornes, il était si faible une fois guéri qu'on lui permit de rentrer en France sans conditions. Il fut élevé à la dignité de commandeur de la Légion d'honneur le 19 août 1870. A peine rétabli, il fut promu général de brigade, le 2 janvier 1871, et chargé d'organiser les légions de mobiles et de mobilisés du Rhône. Il commanda la place de Lyon lors de l'insurrection de 1871. Divisionnaire le 6 juillet 1878, il reçut la direction de la 25e division d'infanterie du 13e corps d'armée.

Grand officier de la Légion d'honneur le 13 juillet 1881. En 1882, le général Février devint chef du 15e corps, à Marseille, puis fut créé président du Comité consultatif d'infanterie et membre du Conseil supérieur de la guerre. Le 29 décembre 1887, grand'croix de la Légion d'honneur. Après la mort du général Chanzy, on confia au général Février l'important commandement du 6e corps d'armée, à Châlons. C'est dans ce poste que l'atteignit la limite d'âge du service actif, en 1888. Il reçut la médaille militaire le 20 octobre 1888. Retraité le 9 novembre de cette année, notre éminent compatriote se retira au château de Craponoz, commune de Bernin (Isère). A la mort du général Faidherbe, le Gouvernement, pour récompenser les signalés services du général Février, le nomma grand chancelier de la Légion d'honneur, le 19 août 1889. Il occupa ces fonctions élevées durant plusieurs années, puis ayant donné sa démission, le vaillant soldat rentra définitivement dans la vie privée.

Le général Février habite Paris, il vient, chaque année, passer la belle saison dans son château de Craponoz.

Le général Vinoy.

Dans son rapport à l'Empereur sur la bataille de Magenta, le maréchal Niel, commandant le 4e corps de l'armée d'Italie, mentionna spécialement les hauts faits du général Vinoy. Nous détachons de ce rapport le passage suivant :

J'aurai beaucoup d'actes de bravoure à faire connaître ; mais je crois devoir signaler, dès aujourd'hui, à Votre Majesté la brillante conduite du général Vinoy. Il est impossible d'allier à un plus haut degré l'ardeur qui électrise le soldat et la présence d'esprit qui fait parer aux cas difficiles et imprévus.

Biographie. — VINOY (Joseph) était né le 10 août 1800, à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs (Isère).

Dès son jeune âge, ses parents le placèrent au Petit-Séminaire du Rondeau, à Grenoble, où il fit d'excellentes études ; après deux années de théologie, il reçut les ordres mineurs et fut même quelque temps surveillant dans le Petit-Séminaire du Pont-de-Beauvoisin.

Mais sa vocation l'attirait dans la carrière militaire ; à la mort de ses parents, l'âge ne lui permettant pas de se présenter aux écoles militaires, il entra comme engagé, le 15 octobre 1823, dans le 4e régiment de la garde royale, où il devint caporal le 14 décembre 1824.

Nommé sergent au 14e de ligne le 17 avril 1826, et bientôt sergent-major le 6 novembre suivant ; ce fut sous ce grade qu'il fit ses premières campagnes en Afrique.

Le 19 juin 1830, au combat de Staouéli, il enleva, sous le feu de l'ennemi, un drapeau que les Arabes étaient venus planter, par défi, devant sa compagnie. Il reçut là deux coups de feu.

A la suite de sa brillante conduite, il obtint l'épaulette de sous-lieutenant le 25 juillet 1830 et fut promu lieutenant le 18 décembre 1833.

En 1836, il quittait le 14e de ligne pour passer avec son grade dans la *légion étrangère*.

Capitaine le 14 septembre 1838, il fut nommé capitaine adjudant-major en 1839, et, le 8 octobre de la même année, décoré de la Légion d'honneur à la suite d'une nouvelle action d'éclat dans un engagement près de l'Arba.

En 1842, il fut mis à l'ordre de la colonne d'Arbouville pour sa valeur au combat de Tiffour.

Le capitaine Vinoy ne se contentait pas de combattre, il colonisait. On lui dut, en 1843, la construction d'un fort avec ambulance et abri pour la troupe, dans le district de Khamis, de Beni-Ouragh.

Chef de bataillon au 32e de ligne, le 26 octobre 1843, il fut nommé commandant supérieur du camp de Sidi-bel-Abbès. Le 27 avril 1845, il fut promu officier de la Légion d'honneur, à la suite d'une expédition contre diverses tribus (les Chotts et les Beni-Chougran).

Le 13 mars 1846, le commandant Vinoy se trouvait à la colonne du colonel Yusuf et à la prise du camp d'Abd-el-Kader; Vinoy se surpassa et donna la mesure de ses hautes facultés militaires.

En 1848, le 32e de ligne, rappelé en France, se trouva débarqué à Marseille au moment des émeutes de cette ville. Le commandant Vinoy, à la tête de son bataillon, mit fin à la lutte en enlevant les barricades de la place Castillane.

Vinoy regrettait l'Afrique et, sur sa demande, il retournait à Mascara, mais avec le titre de lieutenant-colonel du 12e léger, sous les ordres du général Pélissier.

Le 5 juin 1850, il revint en France prendre le commandement du 54e de ligne, à Limoges, dont il venait d'être mis à la tête comme colonel; il sut maintenir l'ordre dans cette ville et, par une sagesse mêlée de fermeté, apaiser les ouvriers fort exaltés contre le Gouvernement. Il remplit la même mission à Avignon, à Apt et à Forcalquier, où il évita la guerre civile. La décoration de commandeur de la Légion d'honneur fut sa récompense (17 février 1852).

Il retourna ensuite en Afrique avec mission d'organiser le 2e régiment de zouaves, de nouvelle formation, et d'en prendre le commandement.

Il fit alors avec son nouveau régiment la campagne des Babords, qui lui valut les épaulettes de général de brigade, le 10 août 1853.

Dès le début de l'expédition de Crimée, il fut placé à la tête d'une brigade qui faisait partie de la division Canrobert.

A la bataille de l'Alma, le général Vinoy eut son cheval tué sous lui. A l'assaut du 8 septembre 1855, la brigade Vinoy s'empara de la gorge du redoutable ouvrage de Malakoff et s'y maintint malgré les terribles retours offensifs des Russes.

Une magnifique toile, peinte par Yon, représente le général Vinoy dirigeant les opérations de la gorge Malakoff. Ce tableau est placé au Musée de Versailles dans les galeries de nos gloires historiques.

Cette dernière affaire lui valut le grade de divisionnaire (22 septembre 1855). Il eut alors le commandement de la 1re division d'infanterie du 2e corps de l'armée d'Orient ; rentré en France, le général Vinoy prit le commandement de la 3e division d'infanterie de l'armée de Lyon, et bientôt après celui de la 2e division d'infanterie de Paris, le 1er avril 1857.

Aux premiers bruits de la guerre d'Italie, le général Vinoy demanda à faire partie de cette campagne avec sa division.

Nommé au commandement de la 2e division du 4e corps (général Niel), il prit part à toutes les grandes actions de cette rapide et glorieuse campagne.

A la bataille de Magenta (4 juin 1859), lorsque la garde, depuis quatre heures, soutenait les efforts de l'ennemi, l'Empereur appela la division Vinoy, établie à Trécate, et donna lui-même ses ordres au général qui lui répondit : *Sire, partout où je trouverai les Autrichiens, je les battrai !*

En effet, l'ennemi fut chassé de toutes les positions qu'il occupait, et plus de 1,000 Autrichiens tombèrent au pouvoir de la 2e division dans cette journée où le général Vinoy avait eu un cheval tué sous lui.

Dans une dépêche à l'Impératrice régente, l'Empereur disait : *Les généraux de Mac-Mahon, Regnault et Vinoy se sont couverts de gloire.*

Le 17 juin suivant il fut promu grand officier de la Légion d'honneur.

Le 24 juin, à la bataille de Solférino, la division du général Vinoy, appuyée à la ferme de Casanova, qu'elle avait enlevée à l'ennemi, dut repousser les attaques désespérées de 75,000 Autrichiens.

Après la campagne d'Italie, le général Vinoy fut nommé au com-

mandement de la 2e division militaire à Rouen (décembre 1860). L'année suivante, il prit son ancien commandement de la 2e division d'infanterie de l'armée de Paris.

Le 31 décembre 1863, il fut nommé au commandement de la 2e division d'infanterie de la garde impériale. Enfin après avoir été classé, le 11 août 1865, à la section de réserve, le général Vinoy fut élevé à la dignité de sénateur, par décret du 31 décembre 1865.

Le général Vinoy a laissé une relation de la campagne d'Italie : nous en extrayons ses impressions sur l'endurance de nos soldats, les voici :

« On ne se ferait qu'une idée bien incomplète de l'énergie de nos soldats, ainsi que des fatigues qu'ils ont eu à supporter à Solférino, si l'on ne tenait pas compte de la situation dans laquelle ils se sont trouvés pendant cette action de dix-huit heures, depuis trois heures du matin, heure de départ, jusqu'à neuf heures du soir, moment de l'installation au bivac. Avant leur départ, ils n'avaient pris que le café ; et, pendant toute la journée, ils n'ont pas eu un seul instant pour prendre la moindre nourriture. Combattant sous un soleil ardent, au milieu d'un terrain sans eau, ils ont eu à lutter, non seulement contre les Autrichiens, mais encore contre la faim, la chaleur et la soif, ennemis bien redoutables aussi. Nos canonniers, servant sans relâche leurs pièces au milieu d'une plaine sans abri, étaient exténués de fatigue, et pourtant aucun de nos soldats, fantassins et canonniers, n'a failli à son devoir ; tous ont bien mérité ! Quand on songe à l'énergie qu'il faut avoir pour se maintenir dans des conditions pareilles, on ne peut se défendre d'une grande admiration pour une armée si dévouée, si brave et si pleine d'abnégation dans les circonstances périlleuses et difficiles. »

Lorsque la guerre de 1870 éclata, le général Vinoy était depuis plusieurs années dans le cadre de réserve.

Il fut appelé à l'activité et mis à la tête du 13e corps concentré à Mézières. Après le désastre de Sedan, ce corps d'armée, en marche pour rejoindre le maréchal de Mac-Mahon, se trouvait encore trop éloigné pour qu'il lui fût matériellement possible de prendre part à l'action (Voir *Historique de la guerre de 1870-1871*).

A la nouvelle de la capitulation, et sans perdre une minute, le général Vinoy se mit en retraite sur Paris et accomplit ce mouvement

rétrograde de cinquante lieues, quoique harcelé par les Prussiens, avec une habileté qui fit l'admiration même de nos ennemis.

Sans avoir perdu un canon ni un chariot, le général Vinoy ramenait un corps de 35,000 hommes, qui allait être un contingent précieux pour la défense de Paris.

Au moment de la formation, par le général Trochu, des trois armées destinées à protéger la capitale, Vinoy fut nommé au commandement en chef de la troisième armée destinée à opérer sur le front Sud de Paris. Après la bataille de Champigny, à laquelle il prit une grande part, il fut promu grand'croix de la Légion d'honneur (8 décembre 1870).

Le 21 décembre, il enleva Neuilly-sur-Marne, Ville-Évrard et la Maison-Blanche, mais ne put s'y maintenir. Le 19 janvier, il commandait le corps d'armée qui s'empara de Montretout.

Dans la nuit du 21 au 22 janvier 1871, le général Vinoy fut appelé au commandement en chef de l'armée de Paris.

Lors de la capitulation, il resta à la tête des 12,000 hommes auxquels on laissait leurs armes.

Pendant le second siège, il fut mis à la tête de l'armée de réserve chargée des opérations de la rive gauche.

Le 24 juin 1871, un arrêté du chef du pouvoir exécutif lui conféra la médaille militaire.

Nommé grand chancelier de la Légion d'honneur le 5 avril 1871, le général Vinoy fut relevé de ses fonctions le 28 février 1880.

Ce fut à son initiative qu'on dut l'ouverture de la souscription à laquelle ne devaient prendre part que les légionnaires. Le montant de la souscription s'éleva à 700,000 francs et servit à la reconstruction du Palais de la Légion d'honneur.

Le général Vinoy mourut le jeudi 29 avril 1880.

Le général a laissé les ouvrages suivants :

L'armée française en 1873; Campagne de 1870-1871; Siège de Paris; L'Armistice et la Commune.

Notre éminent compatriote comptait plus de 50 années de service, 25 campagnes et 1 blessure.

En 1869, il avait été élu membre du Conseil général de l'Isère.

Le général de Miribel. — Le lieutenant Joseph de Miribel, du régiment d'artillerie à cheval de la Garde impériale, fut grièvе-

ment blessé à la bataille de Solférino ; une balle lui traversa les deux mains.

Nommé capitaine le 31 décembre 1859, notre vaillant compatriote fut placé dans le 14e régiment d'artillerie, en garnison à Vincennes.

Biographie. — MIRIBEL (Marie-François-Joseph de) naquit au château de Montbonnot-Saint-Martin (Isère), le 14 septembre 1831. Il était le dernier fils survivant du comte Artus de Miribel, qui fut maire de Grenoble pendant deux années, et de la comtesse, née Adrienne de Valory.

Élève de l'École polytechnique en 1851, il passa, en 1853, à l'École d'application de Metz. Lieutenant d'artillerie le 10 octobre 1855, il fut envoyé et prit part au siège de Sébastopol. En 1862, il fit partie du corps expéditionnaire du Mexique ; il reçut une nouvelle blessure à l'assaut de Puebla. Rentré en France après la prise de Oazaca (9 février 1865), il fut choisi comme officier d'ordonnance par le maréchal Randon, ministre de la Guerre. Promu chef d'escadron, le 19 janvier 1867, J. de Miribel, en octobre 1868, fit partie de la commission internationale des balles explosibles, commission qui s'était réunie à Saint-Pétersbourg. Sa mission achevée, il demeura dans cette ville, comme attaché militaire à l'ambassade de France.

Dès le début des opérations de la guerre franco-allemande, J. de Miribel demanda à rentrer en France ; arrivé à Paris, en septembre 1870, il reçut le commandement de l'artillerie de la division du général Manssion. Lieutenant-colonel le 3 novembre 1870, il prit part aux combats de Châtillon et de la Malmaison, à la bataille de Champigny et à celle de Buzenval. Au moment de la Commune, il dirigea l'artillerie du siège, sur la rive gauche de la Seine. Colonel du 8e régiment d'artillerie, 3 novembre 1871.

J. de Miribel passa général de brigade le 3 mai 1875 et fut placé à la tête de la 31e brigade d'infanterie.

En 1877, il assista, comme chef de la mission militaire française, aux grandes manœuvres de l'armée allemande.

C'est peu de temps après son retour à Paris qu'il fut nommé chef d'état-major général du général de Rochebouët, ministre de la Guerre ; il resta, en la même qualité, auprès du général Borel et ne

fut relevé de ses fonctions que lorsque le général Gresley succéda au général Borel (15 janvier 1879). Le général de Miribel reçut alors le commandement de l'artillerie du 5e corps d'armée, à Orléans.

Promu divisionnaire le 24 juillet 1880, il eut la direction de la 28e division d'infanterie, à Lyon. En 1881, lors de la constitution du grand ministère de Gambetta, le général Campenon, ministre de la Guerre, le choisit pour son chef d'état-major général.

Le général de Miribel cessa ses fonctions en même temps que le général Campenon quittait le pouvoir (30 janvier 1882). Depuis, il fit partie du Conseil supérieur de la Guerre, reconstitué par décret du 12 mai 1888. Cette même année, il obtint le commandement du 6e corps d'armée, à Châlons-sur-Marne.

Un décret du 6 mai 1890, lui confia le poste élevé de chef d'état-major général de l'armée.

Il avait été décoré de la Légion d'honneur le 17 juin 1859. Officier le 5 avril 1863, commandeur le 7 juillet 1884, grand officier le 8 juillet 1889.

Le général de Miribel, frappé d'une attaque d'apoplexie, le samedi soir 9 septembre 1893, au retour d'une promenade à cheval dans les environs de son château de Chastelard, commune d'Hauterives (Drôme), où il était en villégiature, succomba sans avoir repris connaissance, malgré les soins des docteurs Robin, du Grand-Serre, Tripier, de Lyon, et Allard, de Grenoble.

Les obsèques eurent lieu à Grenoble, le vendredi 15 septembre.

Les cordons du poêle étaient tenus par le général Saussier, gouverneur militaire de Paris, les généraux baron Berge, gouverneur militaire de Lyon, de Boisdeffre, sous chef d'état-major général, et le prince d'Aremberg, député du Cher, ami intime du défunt.

Le colonel Pistor représentait le Président de la République.

Nommer tous ceux qui faisaient partie de ce cortège funèbre, dont les annales grenobloises garderont longtemps le souvenir, serait nommer la moitié des habitants de la ville, l'élite de l'armée, de la magistrature, les sénateurs, les députés et les nombreux amis de la famille.

Le deuil était conduit par les quatre fils du général, MM. Henri, Gabriel, Fernand et Guy de Miribel, son neveu ; le vicomte de Fages de Chaulnes, son beau-frère; MM. de Bernon, de Fleurieu, de Narbonne-Lara, de Quercize, de Virieu, de la Tour-du-Pin, Dupuy-Mont-

brun, de Monts, de Ruolz, de Beauregard, de Crancy et de Grouchy, ses parents ou alliés ; venaient ensuite : le général Loizillon, ministre de la Guerre, le général Février, grand chancelier de la Légion d'honneur, le général baron Frédéricks, attaché militaire de Russie, envoyé par ordre direct de l'empereur ; les Préfets de l'Isère et de la Drôme ; les généraux Faugeron, Gamont, de Breteville, des Essarts, etc.

A la cathédrale, Mgr Fava, qui donnait l'absoute, prononça une oraison funèbre, dont le texte était ; « Tout le peuple d'Israël versa sur lui des torrents de larmes, et son deuil dura de longs jours. »

Le général de Miribel repose au cimetière Saint-Roch, dans le caveau de la famille, entre son père et sa mère ; sur la tombe est son portrait, sculpté par A. Irvoy.

L'aumônier Robert — L'abbé Claude-Victor Robert, aumônier de la frégate l'*Impératrice Eugénie,* fut nommé chevalier de la Légion d'honneur par décret du 31 décembre.

L'abbé Robert naquit à Grenoble. Il fut vicaire de la paroisse Saint-André avant d'être aumônier de la flotte. Il fit la guerre de Crimée sur le *Napoléon,* et celle d'Italie, sur le *Gomer.*

Le général Vincendon. — Le général Vincendon se fit aussi remarquer en Italie.

Bibliographie. — Le général Joseph Vincendon est né à Brezins (Isère), le 8 octobre 1833.

Il fit ses premières études à la pension Martino, rue des Clercs, à Grenoble, ensuite au petit séminaire de la Côte-Saint-André, pour les terminer à l'École supérieure de Grenoble, en 1851.

Le 13 avril 1852, il s'engageait au 2e zouaves.

En décembre de la même année, il était caporal à l'attaque de Laghouat (Algérie) ; il fallait quatre hommes de bonne volonté pour aller allumer le feu qui devait servir de signal d'attaque à la colonne Yusuf, au sommet du rocher du Marabout de Sidi-Aïssa, point de mire de toutes les balles des assiégés. Le caporal Vincendon fut un des quatre zouaves qui sortirent des rangs ; il en revint seul et en rapporta ses galons de sergent.

En 1853, à l'expédition des Babors ou Kabyles, tribu rebelle contre laquelle avait déjà lutté son oncle, le général Vinoy, le sergent Vincendon fut cité à l'ordre de la division.

La Crimée le fit sergent-major, puis sous-lieutenant et chevalier de la Légion d'honneur, avec plusieurs citations à l'ordre. Il y reçut trois blessures : un coup de feu à l'Alma, un coup de baïonnette qui lui traversa la cuisse gauche, à l'attaque des Ouvrages Blancs, dans la nuit du 23 au 24 février 1855, et enfin, le 7 juin 1855, à la prise du Mamelon Vert, un coup de feu qui lui traversa le côté droit de la poitrine.

En 1856, il fut de nouveau cité à l'ordre du régiment à la suite de l'attaque et de la prise des Beni-Kouffi (Petite-Kabylie).

Il fut encore cité à l'ordre de l'armée, en 1857, pour sa belle conduite pendant l'expédition de la Grande-Kabylie.

A vingt-trois ans, il était nommé capitaine.

Pendant la campagne d'Italie, l'Empereur, par un même décret, décora le drapeau du 2e zouaves et nomma officier de la Légion d'honneur le capitaine Vincendon, qui avait pris un drapeau autrichien à la bataille de Magenta.

On cite de cet officier un acte de courage peu commun.

Il soutenait, avec une poignée d'hommes, le choc épouvantable de masses énormes d'Autrichiens qui l'entouraient de tous côtés; au milieu d'eux, il se fraya un passage avec son sabre : monté sur son cheval arabe, il poussa même l'héroïque folie jusqu'à franchir, d'un bond, plusieurs rangs ennemis.

Un officier supérieur, étonné de tant d'audace, lui cria en le menaçant de son sabre : *Vous avez un sacré toupet !* La réponse de Vincendon fut terrible : d'un coup de revers, il coupa la face du commandant et l'abattit à ses pieds.

La même année 1859, le choléra sévissait sur les frontières du Maroc ; la compagnie du capitaine Vincendon fut peut-être la seule épargnée, grâce à sa sollicitude pour ses zouaves ; il ne perdit que 2 hommes, sur un effectif de 150.

Après plusieurs expéditions dans le Maroc, dans la Kabylie, il fut proposé pour chef de bataillon.

En 1862, Vincendon, alors au Mexique, à la tête de ses zouaves, se distingua à l'attaque et à la prise des Combrès.

Le 5 mai, à l'assaut du fort de Guadalupe, sous Puebla, il reçut deux profondes blessures qui mirent un instant sa vie en danger.

Après cette sanglante affaire, il fut cité à l'ordre et nommé chef de bataillon ; il avait alors vingt-neuf ans et dix ans de service.

Rentré en France, à la suite de ses blessures, il reçut, en 1864, le commandement du 8e bataillon de chasseurs à pied.

Vincendon fut nommé lieutenant-colonel le 3 août 1867, après avoir été proposé pour ce grade, avec le n° 1, par le maréchal Niel, aux manœuvres de Châlons ; comme lieutenant-colonel, il fut placé au 39e de ligne et nommé président du conseil de guerre à Bône (Algérie), puis colonel du 4e de ligne au moment de la déclaration de la guerre franco-allemande.

C'est en cette qualité qu'il fit partie du 6e corps, maréchal Canrobert.

A Gravelotte, le colonel Vincendon fut blessé d'un éclat d'obus ; à Saint-Privat (18 août), le 4e de ligne défendit le village contre la garde prussienne, qui fut anéantie par des feux de salve, au commandement du colonel (Voir *Historique de la guerre de 1870-1871*).

Appelé par le Gouvernement de la défense nationale, le colonel Vincendon arriva à Paris le 18 mars.

S'étant rendu au dépôt de son 4e de ligne, à Chalon-sur-Saône, pour y constituer un bataillon, il trouva à son arrivée une dépêche du général Clinchant, qui lui offrait le commandement d'un régiment qui allait devenir le 104e de ligne, dans une division qui s'organisait à Cambrai. Le colonel Vincendon accepta.

Le 104e de ligne prit part au siège du fort d'Issy, aux travaux d'approche devant le Point-du-Jour et aux combats de la prise de Paris.

Au mois de septembre 1871, il obtint la croix de commandeur avec le n° 1 de tout le corps d'armée.

Après la Commune, il quitta le 104e de ligne formé par lui et il rejoignit Chalon-sur-Saône pour reconstituer son ancien régiment, le 4e de ligne, qui eut un peu plus tard l'honneur de faire son entrée à Dijon, quand les Prussiens évacuèrent la ville.

Le 30 septembre 1875, le colonel Vincendon fut nommé général de brigade et placé à la tête de la 45e brigade, à Limoges.

Il la quitta, à la demande du général de Gallifet, pour prendre le commandement de la 8e brigade de cavalerie, puis le commandement de la 58e brigade, à Marseille, de 1879 à 1884.

A cette date, il fut placé à la tête du corps expéditionnaire pour soumettre la Kroumirie. A la suite de cette expédition, il fut promu général de division à Montauban.

Admis à la retraite, il se retira dans son château de Brezins, canton de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs.

Le général Vincendon, de son union avec Mlle Collignon-Krantz, a eu huit enfants. Ses deux fils ont embrassé la carrière des armes, ses deux gendres sont également officiers. Un deuil cruel a frappé le général en 1899, une de ses filles mourut à l'âge de dix-sept ans. Actuellement, notre distingué compatriote s'adonne tout entier aux questions d'agronomie.

La Fête nationale.— La Fête nationale du 15 août emprunta aux circonstances un éclat inaccoutumé.

Le Maire de Grenoble fit afficher la proclamation suivante :

Concitoyens,

Nous allons célébrer avec la France entière la fête toute nationale de l'Empereur.

Cette solennité va faire éclater de nouveau, dans une même manifestation, nos sentiments unanimes d'amour, d'admiration et de reconnaissance pour notre souverain.

Fiers des triomphes obtenus par notre vaillante armée dans une guerre héroïque, conduite avec autant de courage que d'habileté et de rapidité;

Confiante dans la haute sagesse, qui saura bien, en dépit des obstacles, en assurer les résultats essentiels;

Heureux d'une paix dont la soudaine générosité a été une victoire de plus et un sujet d'étonnement pour l'Europe, en même temps qu'elle promet de nouvelles prospérités à notre industrie,

Nous adressons à Dieu, qui protège la France, d'ardentes prières pour qu'il accorde de longs jours au prince magnanime, dépositaire des destinées de la patrie; — pour qu'il comble de bénédictions notre auguste Impératrice, — et le jeune Prince impérial, objet de nos affections et de nos espérances.

Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Vive le Prince impérial !

Programme.

Salves d'artillerie; édifices et maisons pavoisés; *Te Deum* à midi; revue des troupes après le *Te Deum;* illuminations; feu d'artifice à

neuf heures sur le pont de bois; secours extraordinaires aux indigents; effets retirés du Prêt charitable.

La ville paya à M. Ruggieri, artificier de l'Empereur, la somme de 2,466 fr. 40, pour le feu d'artifice qui lui avait été commandé par la municipalité.

Amnistie générale. — Le 16 août parurent deux décrets de l'Empereur. L'un accordait amnistie pleine et entière aux exilés ou condamnés politiques; l'autre annulait les « avertissements » donnés à la presse. L'amnistie ne comportait ni exception, ni réserve; elle s'appliquait à la fois aux condamnations prononcées par les tribunaux ou conseils de guerre pour faits politiques et aux mesures de sûreté générale, telles que transportation, internement, éloignement momentané du territoire, surveillance, etc.

Il y eut, entre les républicains exilés, de vives discussions sur l'amnistie; devaient-ils, oui ou non, rentrer dans leur patrie, maintenant que l'obstacle matériel qui leur fermait la frontière était levé?

Victor Hugo, Charras, Edgar Quinet, Schœlcher, Madier de Montjau, Clément Thomas, protestèrent, avec hauteur et dédain, contre la prétention que le destructeur de l'ordre légal et de la liberté avait de faire grâce aux défenseurs du droit et de la loi. Ils déclarèrent qu'ils ne rentreraient en France qu'avec la liberté et la justice.

Louis Blanc, décidé à ne pas rentrer personnellement, admettait cependant que, dans l'intérêt du parti républicain, une portion des proscrits retournassent en France.

Ledru-Rollin était seul excepté de l'amnistie, sous prétexte d'un crime de droit commun. Il avait été condamné par contumace, sans aucune preuve, comme complice d'un projet d'attentat contre la vie de l'Empereur. Désintéressé dans la question, il conseilla à ses compagnons d'exil, « bannis sans droit, rappelés sans droit », de mettre à profit le fait existant. « Tout républicain, écrivait-il, qui revient en France sans être dégradé, est un foyer de lumière et un soldat prêt pour le jour prochain. »

La plupart des exilés suivirent ce conseil, quoiqu'ils n'ignorassent pas quelle absence de garanties ils allaient retrouver en France.

Casernement.— *Construction de nouvelles casernes d'infanterie.* — Voici le relevé du bordereau analytique des pièces contenues dans le dossier municipal, « construction de nouvelles casernes d'infanterie, 1859 ».

22 septembre : L'administration adresse à l'autorité supérieure des réclamations sur l'irrégularité du casernement qui se résout pour les habitants à une aggravation de charges.

4 octobre : M. le Préfet communique la réponse faite à la réclamation de la ville par M. le Sous-Intendant militaire.

13 octobre : En renvoyant cette réponse, on prie M. le Préfet de recommander à la sollicitude du Gouvernement le projet de construction de nouvelles casernes pour l'infanterie et d'autoriser la réunion du Conseil pour l'émission d'un vœu à ce sujet.

15 octobre : Réponse de M. le Préfet.

24 octobre : Vœu émis par le Conseil municipal pour la construction de nouvelles casernes et rétablissement de la division militaire.

26 octobre : Envoi de la délibération à M. le Préfet.

Tous les documents, dont on vient de lire l'énumération, ne présentent qu'un intérêt très relatif. Un seul d'entre eux, celui du 24 octobre, « vœu émis par le Conseil municipal », mérite d'être présenté ; le voici :

Extrait du Registre des délibérations du Conseil municipal de la ville de Grenoble.

Du 24 octobre 1859.

Le Conseil municipal s'est réuni extraordinairement en vertu de l'autorisation de M. le Préfet, sous la présidence de M. Reynaud, premier adjoint, suppléant M. le Maire absent.

Sur l'exposé de M. l'Adjoint, président, et conformément à sa proposition,

Le Conseil a pris la délibération suivante :

Attendu que, indépendamment de l'obligation à laquelle sont tenus tous les gîtes d'étape, de fournir le logement soit aux troupes, soit aux militaires isolés de passage, la Ville de Grenoble s'est trouvée fréquemment, depuis quelques années, dans la nécessité de loger

une partie plus ou moins considérable des troupes mêmes de la garnison ;

Attendu que cette charge extraordinaire, qui présente des inconvénients sous le rapport de la discipline militaire, pèse sans interruption sur les habitants depuis la fin de l'année 1858 et que, dans une période de moins de neuf mois, comptée du 1er janvier au 22 septembre dernier, ils ont eu à fournir, pour les troupes de la garnison, 66,000 journées de logement équivalant à une taxe de 33,000 francs, ou à une imposition additionnelle de plus de 11 centimes aux quatre contributions directes ;

Attendu que cette surtaxe est indépendante de celle qu'ils ont eu également à supporter pour le logement des troupes de passage à l'occasion de la guerre d'Italie, logement qui s'est élevé à 42,000 journées, représentant une autre taxe de 21,000 francs;

Attendu que si le patriotisme des habitants n'a vu dans cette dernière charge que l'accomplissement d'un devoir qui les associait aux efforts généreux du gouvernement de l'Empereur, et dont ils se sont acquittés sans hésitation, il n'en peut être de même de celle que leur impose le logement prolongé d'une partie des troupes de la garnison ;

Attendu qu'une aggravation qui altère à leur préjudice et dans de notables proportions le principe de l'égalité des impôts entre tous les citoyens, donne journellement lieu à des réclamations légitimes ;

Attendu que le Gouvernement peut prévenir le retour de l'état de choses qui motive ces réclamations en prescrivant la construction de nouvelles casernes ;

Attendu qu'une telle construction semble, en effet, devoir être le complément nécessaire des travaux considérables qui ont fait de la ville de Grenoble une place forte de premier ordre, et que le moment est venu de mettre ses établissements militaires en rapport avec cette situation ; surtout en ce qui concerne les casernes, qui doivent être rendues suffisantes pour contenir la garnison de la place ;

Attendu qu'aux termes des observations de l'administration militaire qui ont servi de base à l'abonnement consenti par l'État à la Ville de Grenoble pour frais de casernement ou d'occupation des lits militaires, et réglé par un décret en date du 18 décembre 1858 au

taux de 20,000 francs par an, l'effectif de la garnison à entretenir à Grenoble, pendant le cours de ce traité, devait comprendre 399 chevaux et, pour les hommes, un minimum de 3,554 et un maximum de 4,754 (lettre de M. le Ministre de l'Intérieur du 9 novembre 1858) ;

Attendu que, durant la période signalée plus haut (du 1er janvier au 22 septembre 1859), l'effectif réel de la garnison n'a jamais atteint le maximum prévu et que, cependant, la Ville a eu à suppléer constamment à l'insuffisance des ressources du casernement ;

Attendu, dès lors, que la nécessité de pourvoir à cette insuffisance est démontrée, afin de mettre les moyens de casernement en rapport avec les besoins du service, qui résultent et de l'importance de la ville de Grenoble, comme ville de guerre, et de sa position au pied de la frontière des Alpes ;

Attendu que ces considérations motivent, en outre, le rétablissement du chef-lieu de la division militaire dont cette ville a toujours été en possession,

Le Conseil

Émet le vœu que le Gouvernement veuille bien ordonner la construction de nouvelles casernes dans la place de Grenoble ;

Il réitère, en outre, les vœux qu'il a déjà précédemment émis pour le rétablissement de la division militaire dont Grenoble a toujours été le chef-lieu jusqu'en 1832, époque de sa suppression.

Ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme : Pour le Maire absent,

L'Adjoint,

REYNAUD.

Notre illustre compatriote, le maréchal Randon, ministre de la Guerre, avait lui-même reconnu, dans un récent voyage à Grenoble, l'insuffisance des établissements militaires de la place. Il avait déclaré que, pour compléter les travaux de défense, « l'État devait encore donner au casernement de la ville l'extension nécessaire pour la mettre en rapport avec l'importance de la nombreuse garnison qui doit y être habituellement entretenue ».

Le maréchal prescrivit, dès son retour à Paris, des études relatives à la construction des nouvelles casernes d'infanterie

et appuya très énergiquement, auprès du Gouvernement, les vœux du Conseil municipal de Grenoble.

Les démarches des autorités locales, secondées par le maréchal Randon et les représentants du département au Sénat et au Corps législatif, amenèrent le Gouvernement à accepter de prendre à sa charge une partie des frais d'édification des casernes.

Le 27 mars 1860, le Conseil municipal vota une somme de 500,000 francs, représentant le tiers de la dépense nécessaire à l'édification des nouvelles casernes dans le faubourg Très-Cloîtres. Les deux autres tiers de la somme de 1,500,000 francs, totalité des dépenses prévues par les devis, seraient payés par le Département et l'État.

Inondations de Grenoble.

Rapport de police du 2 novembre 1859. — L'Isère grossit considérablement. J'ai déjà fait prévenir les mariniers Martin, Perriche, Guigues et Mollard, d'avoir à se tenir avec leurs bateaux à notre disposition.

LE COMMISSAIRE CENTRAL.

Le 2 novembre, l'autorité municipale fit afficher et proclamer, dans tous les carrefours de la ville, l'avis suivant :

Inondations. — Un fléau qu'il n'y a aucun moyen de conjurer est venu fondre inopinément sur notre cité et ses environs.

Une inondation terrible s'est déclarée à la suite d'une fonte subite des neiges provoquée par une pluie constante et par un vent du midi persistant.

Tous les embarras de la vie surgissent donc tout à coup et viennent exciter le zèle de l'Administration.

En présence de ces faits, des mesures de sauvetage ont été les plus urgentes à organiser, et nous avons eu le bonheur de n'avoir éprouvé aucun accident.

Mais les efforts de l'Administration demeureraient impuissants en présence de ce qui reste à faire, si le zèle de chacun et de tous ne lui venait en aide. Il est certaines précautions de détail, pour assurer

le maintien des communications et leur facilité, qui ne peuvent être prises, à cause de leur multiplicité, que par les particuliers eux-mêmes qui sont sur les lieux, et au fur et à mesure qu'il en est besoin.

L'Administration municipale s'occupe des mesures générales que réclame la situation, tant en ce qui concerne les approvisionnements et le service de l'abatage des bestiaux que pour le service de l'éclairage public et des inhumations.

Mais, en attendant qu'un éclairage public nouveau puisse être organisé, à défaut de celui du gaz, dont les conduites sont envahies par les eaux, le Maire invite les habitants à placer ce soir, dès la chute du jour, des lumières sur les fenêtres de leurs habitations. Cette précaution devra être continuée jusqu'à nouvel ordre. Les carrefours, les quais et les lieux envahis par les eaux seront, en outre, éclairés par les soins de la Mairie.

Que les habitants de Grenoble veuillent bien se rassurer; l'Administration, la garnison tout entière, la police municipale, seront constamment sur pied pour intervenir partout où le besoin les appellera.

Grenoble, le 2 novembre 1859.

Le Maire,
Eugène GAILLARD.

Cette affiche, imprimée au rez-de-chaussée de la maison Crozet, dans un atelier où l'eau s'élevait à ce moment à 40 centimètres, porte au bas l'indication du nom de l'imprimeur : *Grenoble, de l'imprimerie — inondée — de Maisonville, rue du Quai, 8.*

* * *

Depuis quatre-vingt-un ans, c'est-à-dire depuis le déluge de la Saint-Crépin 1778, resté profondément gravé dans le souvenir de nos pères, Grenoble n'a pas eu d'inondation aussi forte, ni aussi terrible que celle qu'il vient d'éprouver le 2 novembre 1859, écrivait M. Pilot de Thorey, au lendemain de cette catastrophe.

Des pluies peu abondantes, mais prolongées, survenues les 26, 29 et 31 octobre, jointes à un vent du midi (sud-ouest) qui fit fondre une partie des neiges couvrant déjà les sommets des montagnes, avaient peu à peu fait croître l'Isère d'une manière sensible.... lors-

qu'une pluie tiède et battante, tombée au Mont-Cenis et dans la Savoie, les 31 octobre et 1er novembre, sur des neiges folles de quatre à cinq pieds de haut, fit enfler les ruisseaux, les torrents et les rivières.

L'Isère, accrue bientôt par ses nombreux affluents, prit alors des proportions effrayantes....

Le 1er novembre, fête de la Toussaint, le vent du sud, qui avait remplacé celui du sud-ouest de la veille et de l'avant-veille, porta, à midi, la température de 12 degrés à 19.

Au soir du même jour, l'eau, élevée à 3 mètres au-dessus de l'étiage, croissait à vue d'œil.... Héureusement que le Drac, dont les eaux s'étaient enflées par la première fonte des neiges, diminua de 0 m. 60 au moment où l'Isère s'élevait.

Toute la nuit du 1er au 2 novembre, l'Isère ne fit qu'augmenter ; le lendemain matin, à huit heures, elle marquait, à l'hydromètre du pont de fer suspendu, 4 m. 10, dépassant ainsi les débordements arrivés en 1840, en 1816 et en 1856.

Dans ce moment, l'eau couvrait de 0 m. 60 toute la partie basse de la rue Saint-Laurent; elle atteignait, sur l'autre bord de la rivière, les rues des Nonnes et du Bœuf. Elle avait aussi envahi la place Grenette, la petite place Saint-François et les rues adjacentes, la place Saint-Louis, la rue de France, les rues Créqui, Saint-François et Montorge, la place Vaucanson, la rue Saint-Jacques, une partie de la rue Neuve du Lycée, de la rue Très-Cloîtres et de la rue du Vieux-Temple ; toutes les caves étaient remplies d'eau....

L'eau circula en peu de temps sur la plupart des places et dans presque toutes les rues de la ville....

L'Isère, débordée sur les quais devenus insuffisants pour la contenir, offrait, entre les deux ponts, l'aspect d'un large fleuve impétueux....

Au dehors, toute l'Ile-Verte et la partie du territoire de Grenoble autour des murs d'enceinte, depuis la Citadelle jusqu'à la porte Créqui, étaient couvertes d'eau ; elle s'étendait, de ce dernier côté, le long du cours Saint-André, jusqu'aux abords de la gare du chemin de fer, et à l'avenue Berriat, bien au delà des maisons qui avoisinent le moulin de Canel....

Pendant la durée de l'inondation, les portes de Bonne, des Alpes et de Très-Cloîtres furent fermées pour éviter les courants et opposer

une barrière à la force des eaux qui remplissaient les fossés des remparts et entraient, à la hauteur de 2 m. 50 dans les casemates, par les meurtrières.

La poudrière de la porte des Adieux et son corps de garde étaient dans l'eau ; là, le long des remparts, à côté du pont-levis, s'était établi un courant des plus rapides.

A l'arsenal, il y eut des poudres avariées en grande quantité. Dans les salles du rez-de-chaussée du muséum d'histoire naturelle où l'on avait, faute de locaux suffisants, entreposé des provisions de bouche pour l'armée, l'eau avait pénétré à une hauteur moyenne de 0 m. 45 à 0 m. 50.

Au cimetière, il y avait de 1 m. 65 à 1 m. 80 d'eau, et, lorsqu'elle s'est retirée, on y a trouvé les croix arrachées, dispersées et pêle-mêle. Durant quinze jours, du 2 au 17 novembre, le service des inhumations au cimetière a été suspendu; pendant ce temps, l'on a enterré provisoirement sur un bastion de la porte des Alpes, et l'hôpital garda ses morts. Au dehors de la porte Saint-Laurent, l'Isère avait envahi la route sur une hauteur, en quelques endroits, de 1 mètre....

Les communications se faisaient par quelques radeaux construits à la hâte, des planches, quelques rares barquettes, des chariots et surtout par des voitures à bras que traînaient des hommes ayant de l'eau jusqu'à la ceinture et plus, suivant les divers quartiers.

A Saint-Laurent, le curé et son vicaire furent obligés de descendre de la cure par une fenêtre, au moyen d'une échelle, pour se réfugier chez M^me^ veuve Jouvin, qui recueillit encore d'autres personnes du quartier. Il y avait, dans le rez-de-chaussée et dans l'allée du presbytère, de l'eau à plus de 1 m. 60. L'eau remplissait la crypte de l'église, restaurée depuis peu.

L'eau entrait dans l'église de l'hôpital jusqu'à l'autel (élévation de l'eau, 1 m. 25); dans celle du lycée, jusqu'à la marche du chœur (1 m. 17); dans l'église de Notre-Dame-de-la-Salette (ancienne chapelle des Pénitents, 1 m. 25); dans le temple des protestants, à la hauteur de 1 mètre; dans l'église du Grand-Séminaire, jusqu'à la première marche de la table de la communion (0 m. 25). Elle atteignait la quatrième marche de la façade de l'église Saint-Louis (0 m. 60); presque la cinquième marche de l'école professionnelle (0 m. 95), et la première marche de la chapelle des Orphelines, rue Fer-à-Cheval

(ancienne chapelle des Jésuites, 0 m. 47); elle affleurait le sol de l'église Saint-Joseph, rasait le seuil de la porte de derrière de l'église de Saint-André, ainsi que le pavé du porche de la cathédrale, dans la partie basse de la place (les épiciers du voisinage avaient dû déposer leurs marchandises dans les tribunes de cette église).

« La place Saint-André, la rue du Palais, la place aux Herbes, la rue Brocherie, la partie haute de la place Notre-Dame, la rue Saint-Hugues, la place des Tilleuls, les parties des rues Bayard et des Prêtres y attenant, la petite place de l'Écu et presque sa ruelle entière, le passage de cette place à la rue Pérollerie, cette rue tout entière, le passage communiquant de cette même rue à la place Claveyson, cette place, la cour de Chaulnes enclavée dans la Grand'-Rue et la rue Derrière-Saint-André, le point de jonction de la rue de la Halle à celle de Lafayette, la partie élevée de l'ancienne Demi-Lune de la porte Très-Cloîtres, les abords des deux ponts et le quai de France, sont à peu près les seuls endroits jusqu'où l'eau ne soit pas montée; partout ailleurs, elle a plus ou moins recouvert le sol. »

*
* *

En amont et en aval de la ville, toute la plaine était devenue un vaste lac, s'étendant du pied d'une montagne à l'autre, et sur lequel n'apparaissaient plus que les cimes des arbres.

« Dans la plupart des communes, l'Isère a fait de grands ravages. A la Buissière, à Sainte-Marie-d'Alloix, au Touvet, à la Terrasse, à Lumbin, à Crolles, à Bernin, à Saint-Nazaire, à Saint-Ismier et, sur la rive gauche, à Pontcharra, au Cheylas, à Goncelin, à Tencin, au Champ, les digues ont été coupées ou emportées sur plusieurs points. Au-dessous de Grenoble, à Saint-Égrève, à Noyarey, à Veurey, à Voreppe, à Moirans, à Tullins, à Poliénas, les digues et les chaussées ont eu le même sort.

On a éprouvé partout des pertes considérables; à Saint-Égrève, la chaussée du chemin de fer a été submergée et la circulation interrompue; on a organisé sur-le-champ, dès la journée du 2 au matin, un service d'omnibus pour le transport des voyageurs jusqu'à Saint-Robert; mais il a fallu, le même jour, reporter ce service à Voreppe et successivement à Moirans. La reprise du service sur la

voie ferrée de Grenoble a eu lieu le 15 pour les marchandises, et le lendemain pour les voyageurs.

Plus loin, dans l'Oisans et dans le Valbonnais, les ruisseaux et les rivières ont aussi grossi. La Romanche a débordé dans la plaine du Bourg ; elle a renversé les ponts de bois de Saint-Barthélemy à Séchilienne, de Falcon à Mésage.

Dès le commencement du sinistre, le Préfet de l'Isère, accompagné des ingénieurs, s'est porté à Saint-Égrève et à Saint-Robert, où l'eau venait de couper les digues. D'un autre côté, M. Milliard, secrétaire général, et le commissaire central, se sont rendus, dès le matin, à l'Ile-Verte, qui commençait à être submergée.

Aux Granges, les habitants attendaient le même secours ; l'autorité militaire y envoya, pour les aider, des troupes auxquelles se joignirent quelques citoyens dévoués et courageux. D'autres troupes furent dirigées sur Saint-Robert. Dans la partie de l'ancien polygone, au bord de l'Isère, entre la rivière et la chaussée du chemin de fer, les habitants étaient dans la détresse ; les employés du chemin de fer réussirent à les ramener sains et saufs sur la chaussée. Chacun rivalisait de zèle. A Grenoble, des hommes, des femmes et des enfants ne craignaient pas de traverser les rues au milieu de l'eau, afin de porter des vivres et des provisions aux personnes qui en manquaient.

* * *

« La crue de l'Isère, des 1er et 2 novembre, s'est arrêtée, de huit heures à neuf heures du soir de ce dernier jour, à la hauteur de 5 m. 35 au-dessus de l'étiage, cinq centimètres de moins seulement que n'a été le niveau de l'inondation arrivée le 25 octobre 1778 (Déluge de Saint-Crépin).

L'eau est restée stationnaire environ deux heures, et, à partir de dix à onze heures du soir, elle a commencé et continué à décroître pendant toute la nuit. Le lendemain matin, à huit heures, elle marquait 4 mètres, ayant ainsi, en douze heures, diminué de tout ce dont elle avait augmenté dans un pareil espace de temps. Le soir du même jour (3 novembre), elle avait diminué encore d'un nouveau mètre.

*
* *

« Quoique cette inondation n'ait pas été de longue durée, elle n'a pas moins causé des dégâts et des pertes importantes. L'eau a dégradé quelques talus de terrassement des fortifications ; elle a rompu, près de la porte de Bonne, les deux canaux de conduite des fontaines de la ville ; elle a, sur le quai, derrière le théâtre, soulevé et renversé d'énormes pierres de la rampe du débarcadère, et abattu avec une violence étonnante la chaussée en pierre du pont de la Graille ou Créqui, hors de cette porte et sur une longueur de 30 mètres, brisé la rampe en fer, arraché les dalles du trottoir et affouillé le sol. La triperie, construite en partie en pisé, sur le bord de l'Isère, à peu de distance de l'abattoir, et une maison de la Croix-Rouge se sont écroulées. Un homme des Granges a été trouvé mort, en dehors de la porte de Bonne ; il tenait embrassé un arbre sur lequel il aura inutilement tenté de se réfugier. Deux hommes ont aussi péri à Saint-Nazaire, victimes de l'inondation, en bravant le danger pour aller imprudemment chercher des outils laissés aux champs ; ils étaient trois : le père, le fils et un domestique. Le fils seul, qui avait réussi à monter sur un arbre, put, longtemps après, se voir porter secours ; les deux autres avaient été entraînés par le courant.

*
* *

« Dans la vallée, ainsi que nous l'avons dit plus haut, depuis la frontière sarde jusqu'à Poliénas, l'Isère, sur un parcours de plus de 80 kilomètres, a débordé partout et promené ses ravages... Il y a eu des lieux complètement submergés, où l'eau s'est trouvée sans écoulement. Des terrains ont été recouverts de graviers ; d'autres, emportés ou corrodés. Dans les terres labourées, les semences et les engrais ont été perdus : l'eau y a laissé des couches épaisses de vase et de limon, de 10 à 30 centimètres et même plus.

A la Buissière, de malheureux fermiers, surpris par l'inondation, se sont vus tout à coup séparés de la terre ferme par 5 à 600 mètres d'eau ; ce n'est qu'avec peine qu'on a pu, au moyen de barques, arriver jusqu'à eux.

A la Pierre, l'Isère, ayant rompu la chaussée du syndicat du Bas-

Tencin, est venue presque engloutir la partie basse de la commune. Les récoltes ont été perdues.

A Saint-Nazaire, à Saint-Ismier, à Gières, la plaine n'était qu'un lac.

La partie de la plaine en aval de Grenoble, en suivant Saint-Égrève, le Fontanil, Voreppe, Moirans, a été peut-être plus maltraitée encore. Dès le 1er novembre, à cinq heures du soir, l'Isère emporta la digue au-dessous de l'Asile de Saint-Robert et se fraya par la plaine un nouveau lit jusqu'à Voreppe, renversant tout sur son passage.... Assez près de l'ouverture de la digue, une famille entière, enveloppée par les eaux dans son habitation, y est restée dix-sept heures avant que trois déterminés bateliers eussent pu lui porter secours.

Les habitants, par un travail constant, opiniâtre et des plus actifs, réussirent, soit à rejeter l'Isère dans son lit, soit à se rendre maîtres des commencements de ruptures des digues qui s'opéraient çà et là.

A Moirans, la partie la plus pauvre de la commune est celle qui a été la plus frappée par l'inondation. Des familles nombreuses ont perdu leurs denrées et leurs récoltes ; quelques maisons et plusieurs granges se sont écroulées.

Sur d'autres points, surtout dans l'Oisans et dans le Valbonnais, les cours d'eau, grossis par les pluies et les fontes des neiges, ont fait aussi de nombreux dégâts. Dans la plaine de l'Oisans, la Romanche a détruit en grande partie les terres ensemencées. Dans la même plaine, le ruisseau de la Sarène a entraîné des monceaux de cailloux et de blocs de pierre et a considérablement endommagé les quelques maisons du village de la Tannerie. »

Indication de quelques rues et places où l'eau s'est élevée à 1 mètre et au-dessus, le 2 novembre 1859.

(La liste complète figure dans l'ouvrage de M. J.-J.-A. Pilot, *Grenoble inondé.*)

A l'angle de la place Saint-François et de la rue Bressieux, 1 m. 85 d'eau ; dans la rue Saint-Laurent, en face de la grande fontaine, 1 m. 50 ; à l'angle de la rue de France et de la rue Mon-

torge, 1 m. 44 ; à l'angle de la place Vaucanson et de la rue Saint-Jacques, 1 m. 32; au-devant de la chapelle du Lycée, 1 m. 30; à l'angle de la rue Très-Cloîtres et des Minimes, 1 m. 22; au-devant de l'Hôpital, 1 m. 10; à l'angle des rues Malakoff et Haxo, 1 m. 01 ; à la porte Très-Cloîtres, 1 m. 69; à la porte des Alpes, 1 m. 55; à la porte des Adieux, 1 m. 36; à la porte de Bonne, 1 mètre; dans le bois du Jardin de Ville, 1 mètre.

Après l'inondation. — Dès que les eaux commencèrent à disparaître des rues de Grenoble, la Municipalité prit plusieurs arrêtés contenant l'exposé de mesures de salubrité pressantes. Les principales mesures édictées étaient le nettoiement des divers quartiers et le curage complet des fosses d'aisances; il était fait défense absolue de mettre en vente les denrées alimentaires altérées au cours de l'inondation.

Une note, datée du 5 novembre, de M. Gaillard, maire, fut adressée au général de Montclaz, commandant la subdivision de l'Isère :

.... Malgré tous ses efforts, l'Administration municipale se trouve dans l'impossibilité de pourvoir au nettoiement, les bras manquent complètement pour le service public.

Dans cette situation, j'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Général, de vouloir bien permettre que, pendant quelques jours, un certain nombre de militaires de la garnison soit mis à ma disposition pour assurer un service dont dépendent la salubrité publique et la facilité des communications.

L'autorité militaire mit aussitôt à la disposition des services municipaux plusieurs détachements de troupes.

*
* *

M. Maisonville, imprimeur, reçut, du Maire, la lettre qui suit :

MAIRIE DE GRENOBLE.

Grenoble, 5 novembre 1859.

A Monsieur Maisonville, imprimeur de la Mairie.

MONSIEUR,

Au milieu du désastre qui vient d'affliger notre ville, l'Administration municipale a été heureuse de constater bien des dévouements, et

elle se fait un devoir de reconnaître particulièrement le zèle empressé qu'à son appel chacun a mis à seconder ses efforts.

Vous en avez vous-même, Monsieur, fourni un remarquable exemple, en conservant à ma disposition le service de vos presses pour la publication des actes que j'ai eu à porter à la connaissance des habitants, malgré l'énorme difficulté que présentait un travail accompli au milieu des eaux qui avaient envahi toutes les parties de votre établissement.

Recevez en mes bien sincères remerciements, Monsieur, pour vous et pour tous les hommes de cœur qui composent votre atelier.

Agréez, etc.

Le Maire de Grenoble,
Eugène GAILLARD.

Secours aux inondés. — L'Administration municipale porta à la connaissance du public l'avis ci-après :

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

AVIS.

Un arrêté de M. le Préfet de l'Isère, en date du 14 novembre courant, a chargé M. le Contrôleur des Contributions directes de procéder, conjointement avec une Commission, composée de MM. Ribot, adjoint à la Mairie de Grenoble ; Barault, Cocat et Buisson, propriétaires en cette commune, à la reconnaissance et à l'évaluation des pertes occasionnées aux habitants par l'inondation des 1er et 2 novembre, et qui peuvent être de nature à motiver un dégrèvement de contribution.

Les contribuables qui sont dans l'intention de réclamer un tel dégrèvement, à raison des pertes qu'ils ont essuyées, sont invités à se présenter à la Mairie, devant la Commission, pour faire la déclaration de la nature et du montant de leurs pertes.

En se rendant à la Mairie, les contribuables devront être porteurs de l'avertissement des contributions de l'année courante.

Fait à Grenoble, en l'Hôtel de Ville, le 21 novembre 1859.

Le Maire,
Eugène GAILLARD.

Le 7 décembre, un nouvel arrêté fut placardé sur nos murs.

MAIRIE DE GRENOBLE.

Inondations du 2 novembre 1859. — Demandes de secours.

Nous, Maire de la ville de Grenoble,

Vu la lettre de M. le Préfet, en date du 5 décembre courant, qui nous invite, conformément aux instructions de Son Excellence M. le Ministre de l'Intérieur, du 25 novembre précédent, à lui fournir la liste nominative des habitants de Grenoble, *nécessiteux ou dans une position gênée,* qui ont souffert de l'inondation, ainsi qu'un relevé exact de leurs pertes ;

Attendu que, d'après ces mêmes instructions, les propositions de secours que nous aurons à présenter ne devront s'appliquer exclusivement qu'aux habitants réellement nécessiteux,

Avons arrêté :

Article 1^er^. — Dans les quinze jours qui suivront la publication du présent arrêté, c'est-à-dire du 9 au 24 décembre courant, inclusivement, toutes les personnes qui ont éprouvé des pertes par l'inondation et qui se trouvent dans une position nécessiteuse ou gênée, seront admises à déposer à la Mairie leurs demandes de secours.

Ces demandes devront être formulées par écrit et signées. Elles feront connaître exactement les noms, prénoms, profession et demeure des pétitionnaires, ainsi que la quotité et la nature des pertes éprouvées par eux. Ces déclarations seront remises cachetées.

Art. 2. — Aucune demande ne sera reçue après le 24, et ce jour-là même l'état général des demandes déposées sera arrêté.

Art. 3. — Une commission sera formée sous notre présidence pour procéder à la vérification desdites demandes. Elle en arrêtera la liste définitive, qui sera transmise à M. le Préfet.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié et affiché en la forme ordinaire et inséré en outre dans les journaux de la ville.

Fait à Grenoble, le 7 décembre 1859.

Le Maire,

Eugène GAILLARD.

A Grenoble et dans plusieurs centres importants du département de l'Isère, on ouvrit des souscriptions particulières, pour venir en aide aux inondés.

La totalité des souscriptions s'éleva à 35,000 francs; dans Grenoble, 10,000 francs furent recueillis.

La distribution des secours commença immédiatement.

L'État, de son côté, en plus du dégrèvement des contributions directes, accorda un secours de 20,000 francs aux inondés du département de l'Isère.

Ministère de l'Intérieur à Préfet Isère.

Allocation d'un crédit de 20,000 francs pour secours à distribuer aux habitants les plus nécessiteux qui ont souffert de l'inondation du 1er au 2 novembre 1859.

Répartition de cette somme entre les bureaux de bienfaisance ou commissions temporaires de charité des communes suivantes :

Grenoble.....	3.700f	»	*Report*.....	11.400f	»
Voreppe.....	1.000	»	Oulles.....	500	»
Saint-Égrève.....	150	»	St-Christophe-en-		
Fontanil.....	200	»	Oisans.....	250	»
Noyarey.....	300	»	Clavans.....	400	»
Veurey.....	500	»	Mizoën.....	300	»
Gières.....	300	»	Vaujany.....	700	»
Saint-Ismier.....	150	»	Villard-Eymard.	350	»
La Buissière.....	600	»	Oz.....	500	»
Bourg-d'Oisans....	1.500	»	Séchilienne.....	600	»
Livet-et-Gavet....	700	»	St-Barthélemy..	500	»
Huez.....	200	»	Poliénas.....	400	»
Ornon.....	400	»	Moirans.....	1.500	»
Besse.....	400	»	Tullins.....	1.500	»
Allemont.....	900	»	La Rivière.....	300	»
Le Freney.....	400	»	Saint-Quentin...	800	»
A reporter...	11.400f	»	Total.....	20.000f	»

M. Michallet, commissaire général de la « Société de bienfaisance mutuelle des gantiers de Grenoble », reçut, le 30 novembre 1859, et directement des gantiers russes habitant Saint-Pétersbourg, une somme de 500 francs. Cette somme « devait être répartie entre tous les gantiers — sociétaires ou non sociétaires — qui avaient eu à souffrir de ces inondations ».

Estimation des dégâts dans le département. — Travaux de défense contre les inondations. — Les dégâts causés par les inondations des 1er et 2 novembre 1859 furent estimés par l'ingénieur en chef du département à 300,000 francs; l'État prit à sa charge les deux tiers de ces dépenses.

Les réparations furent dirigées avec assez d'activité pour rendre inoffensives les crues de 1860 et de 1861 et les digues ramenées à leur ancien état.

L'ingénieur en chef donna, dans son rapport, un aperçu des grands travaux projetés pour compléter la défense des parties du territoire du département exposées aux submersions; les projets furent au nombre de trois: l'un qui concernait la vallée de l'Isère en amont et en aval de Grenoble, dont la dépense était portée à 6,200,000 francs; l'autre, la ville de Grenoble, dépense 1,630,000 francs, et le troisième, la vallée de la Romanche, en amont et en aval du Bourg-d'Oisans, dépense 1,000,000 de francs.

Ces divers travaux ont presque tous été faits dans la suite.

Récompenses pour actes de courage. — Des médailles d'honneur furent décernées par le Gouvernement aux citoyens qui exposèrent leurs jours pour sauver des personnes surprises dans leurs demeures par les inondations des 1er et 2 novembre 1859.

Ces récompenses furent attribuées à Pierre Martin, marinier à Grenoble, médaille d'or, — déjà titulaire d'une médaille d'argent de 1re classe.

Eugène Martin, marinier à Grenoble; Joseph Chatélan, douanier à Tencin; Jean Galentier, douanier à Tencin; César Cochard, marinier à Goncelin, et Jean Ginas, dit Maroquin, ancien pontonnier à Chonas, qui reçurent une médaille d'argent de 1re classe.

Tableau des principales inondations qui ont eu lieu à Grenoble depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. — Munatius Plancus fait mention, dans une lettre écrite à Cicéron, le 12 mai an 43 avant l'ère chrétienne, d'une inondation de l'Isère.

580, inondation de l'Isère. — 592, autre inondation.

Vers l'an 1095, Saint Hugues, évêque de Grenoble, fait construire un pont sur l'Isère, pour remplacer le précédent emporté par les eaux.

1191, inondation de la Romanche, qui change la plaine du Bourg-d'Oisans en un lac d'une vaste étendue, appelé lac de Saint-Laurent.

1219, 14 et 15 septembre, rupture subite du lac de Saint-Laurent, ci-dessus mentionné. Les eaux suivent avec impétuosité le cours de la Romanche, emportent l'ancien pont du Drac, près de Claix, couvrent la campagne et se précipitent, la nuit, sur Grenoble, qu'elles submergent complètement en quelques heures. Le pont en pierre, sur l'Isère, est renversé; un grand nombre de personnes périssent dans cette inondation.

Les historiens présument que les eaux s'étaient élevées à plus de 9 mètres au-dessus de l'étiage actuel.

1377, inondation du Drac. — 1469, 8 août, l'Isère déborde. — 1471, nouvelle inondation du Drac.

1524, février, l'Isère inonde Grenoble.

1525, 22 août, autre inondation de l'Isère.

1579. « La seconde semaine de septembre 1579, la Reyne (Catherine de Médicis) estant encore à Grenoble, la rivière de l'Isère fust si grande et plus que homme lors vivant ne l'avoit veu ; elle emporta, par furie, plusieurs maisons le long de la rue Saint-Laurent et dessus le pont; elle fit des dommages innextimables ; la Reyne, craignant quelque submersion, ne voulut coucher en la dicte ville ; mais se retira, sur le soir, au monastère de Montfleury, qui est sur le haut des vignes de Grenoble. On estoit esmerveillé de telle inondation et déluge, veu qu'il n'avait rien pleu en Dauphiné. » *(Manuscrit d'Eustache Piémont.)*

1651, 14 novembre, élévation au-dessus de l'étiage, plus de 6 m. 50. Deux arches et la tour du pont de pierre, le seul qu'il y eût alors à Grenoble, sont emportées. On allait en bateaux sur la place Notre-Dame.

Même année, 30 novembre, nouvelle inondation, aussi terrible que la précédente, le reste du pont est emporté. On se contente de relever, en pierre, les piles du pont, sur lesquelles fut jetée une charpente en bois, qui, renouvelée à diverses époques, a fait place au pont suspendu actuel.

1673, 5 juillet, élévation au-dessus de l'étiage, 5 m. 40. — 1711, 11 février, élévation au-dessus de l'étiage, 4 m. 65. L'eau pénètre de tous côtés dans la ville.

1729, 14 juillet, débordement de l'Isère dans la plaine. — 1732, autre débordement de l'Isère. — 1733, 14 et 15 septembre, élévation au-dessus de l'étiage, 5 m. 57. L'eau couvre la plupart des rues et des places, trois maisons de la rue Saint-Laurent sont renversées.

1737, débordement de l'Isère.

1740, 20 et 21 novembre, *déluge de la Saint-Thomas;* élévation au-dessus de l'étiage, 5 m. 70. Les radeaux et barques circulent dans presque toutes les rues de la ville.

1764, 20 juin, élévation au-dessus de l'étiage, 4 m. 65, inondation de l'Isère.

1778, 25 et 26 octobre, *déluge de Saint-Crépin;* élévation au-dessus de l'étiage, 5 m. 40. Comme en 1733, 1741 et 1764, l'Isère couvre entièrement les rues et les places de la ville.

1784, 23 juillet, l'eau paraît au faubourg Très-Cloîtres.

1816, 31 juillet, élévation au-dessus de l'étiage, 3 m. 80. Petite inondation de l'Isère.

1839, 17 septembre, élévation au-dessus de l'étiage, 2 m. 40.

1840, 18 novembre, élévation au-dessus de l'étiage, 3 m. 20.

1841, 25 novembre, l'eau reste au-dessous du débordement de l'année précédente.

1849, 17 juin, débordement de l'Isère en amont et en aval de la ville.

Même année, 25 novembre, crue de l'Isère; élévation au-dessus de l'étiage, 2 mètres.

1851, 1er août, élévation au-dessus de l'étiage, 2 m. 50.

1852, 13 août, débordement dans toute la plaine; élévation au-dessus de l'étiage, 3 mètres.

1856, 31 mai, élévation au-dessus de l'étiage, 3 m. 80.

1859, 2 novembre, l'Isère inonde Grenoble et produit de grands dégâts dans la plaine du Haut et Bas-Grésivaudan. A l'hydromètre du pont de fer suspendu, elle marquait 4 m. 10, dépassant ainsi les débordements arrivés en 1840, en 1816 et en 1856.

Ouvrages qui furent publiés, à différentes époques, sur les inondations de Grenoble et de la vallée de l'Isère. — L'inondation de 1733 et celle de 1740 ont eu leurs poètes; elles ont été

chantées en vers patois de Grenoble : il existe à ce sujet trois jolis petits poèmes, dont deux sont de Blanc-Lagoutte, ayant pour titre, le premier : *Grenoblo Malherou, à M****, 1733, et, le second : *Coupi de la lettra u sujet de l'inondation arriva à Garnoblo, le 20 decembro 1740.* Le troisième poème est : *Grenoblo inonda* ou *Récit circonstancia du malheurs qu'à* (sic) *causa l'inondation arriva lo vingt-un décembro mil sept cens quaranta, par le sieur A. R.* (Antoine Reinier). *Grenoble, André Faure, M D C C X L I.* Un *Noël* en patois, de 1740, fait aussi mention de l'inondation de cette année, connue sous le nom de *Déluge de Saint-Thomas.*

M. J.-J.-A. Pilot fit paraître, en 1856, un volume : *Recherches sur les inondations dans la vallée de l'Isère, depuis 1219 jusqu'à nos jours. Maisonville et fils et Jourdan, libraires-éditeurs.*

(Cet ouvrage, publié à la suite de l'inondation de 1856, portait en outre l'indication des travaux, proposés ou entrepris à chaque époque, pour se garantir d'un nouveau malheur.)

Les inondations de 1859 furent aussi décrites par M. J.-J.-A. Pilot, dans un ouvrage : *Grenoble inondé, illustré de six dessins de D. Rahoult, Grenoble, Maisonville et fils et Jourdan, libraires-éditeurs, rue du Quai, 8, 1859.* Ces mêmes libraires mettaient en vente, comme éditeurs de la *Société photographique du Dauphiné, des photographies et des vues stéréoscopiques des inondations de 1859, exécutées par MM. Margain, Muzet et Bajat.*

Le renoueur Médard Bargelot. — Nous avons découvert dans les archives de la ville cet étrange document.

Souscription départementale pour la ville de Grenoble.

Les soussignés, citoyens de la ville de Grenoble et du département de l'Isère,

Mus par le sentiment hautement significatif de conservation sociale, appellent à eux l'obole du pauvre et l'offrande du riche pour l'établissement à Grenoble de l'Asyle des Incurables, asyle qui aura pour directeur « Médard Bargelot, renoueur », sous la surveillance municipale d'hommes probes, philanthropes, éclairés.

Le renoueur habile, si avidement et journellement recherché

par la société, et encore ignoré de la science au XIXe siècle, « existe en ce moment à Grenoble ».

La modeste demeure de Bargelot est aujourd'hui la salle de conférence, le point de mire des estropiés, des disloqués, des épileptiques et enfin de tous les abandonnés de la science.....

C'est donc pour ne pas laisser s'éteindre à Grenoble l'art si utile du renoueur, l'art inappréciable du guérisseur à outrance, que la présente souscription est ouverte dans les conditions suivantes.

La souscription s'ouvre le 8 septembre 1859, sous la puissante invocation de la mère de Dieu. Elle sera close le 1er janvier 1862. Elle n'est pas au-dessous de 1 franc, sa seule limite.

Le souscripteur de Grenoble et de la banlieue déposera le montant de sa souscription dans la caisse municipale de Grenoble.....

Le 1er janvier 1862, le livre des souscriptions sera remis à M. le Maire. Le Conseil municipal décidera, à la majorité des voix, si les sommes souscrites peuvent faire acquérir l'Asyle des Incurables.... Le Maire fera lui-même cette acquisition au nom de la ville.

Si les sommes déposées ne peuvent pas faire acquérir l'Asyle; elles seront restituées à chaque souscripteur.

L'Asyle des Incurables acheté, Médard Bargelot y sera installé en qualité de directeur avec appointements, sous la surveillance d'hommes probes et éclairés, choisis par le Conseil municipal.

Bargelot sera tenu de donner des leçons pratiques de renoueur et de guérisseur à trois élèves qui lui seront confiés, chaque année, par le Conseil municipal.

Tous les Français peuvent être candidats.

L'Asyle des Incurables créé, le Maire de Grenoble, pour perpétuer le souvenir de l'œuvre la plus philanthropique des temps anciens et modernes, déposera, lui-même, à la bibliothèque de Grenoble, le livre portant la signature de tous les souscripteurs. Et l'Asyle, monument impérissable de bienfaisance, conservera souvenance efficace au nom philanthropique de chaque souscripteur.

Les Grenoblois demeurèrent sourds à cet appel, et le nom de Médard Bargelot, « le grand philanthrope », est aujourd'hui ignoré.

La question romaine. — Vers la fin décembre parut une brochure, *le Pape et le Congrès,* qui fit grand bruit.

Son auteur, M. de la Guéronnière, publiciste fort connu, se prononçait non seulement contre la restitution, mais, tout en admettant la nécessité du pouvoir temporel du pape, il y affirmait que le territoire de l'État pontifical devait être réduit à la moindre étendue possible, vu les conditions absolument exceptionnelles de son gouvernement. Il ne fallait au pape que Rome avec une banlieue de quelques centaines de kilomètres.

Le peuple du Saint-Père ne serait qu'une grande famille groupée autour de lui, n'ayant pour s'occuper que la contemplation, les arts, le culte des grands souvenirs et la prière. Ce sera, terminait M. de la Guéronnière, un gouvernement de repos et de recueillement, une sorte d'oasis où les passions et les intérêts de la politique n'aborderont pas et qui n'aura que les douces et calmes perspectives du monde spirituel.

Cette brochure, « dans laquelle on vit la pensée de l'Empereur », proposait, en définitif, la suppression des États de l'Église.

Le parti libéral y applaudit, mais dans le parti catholique on protesta avec vigueur. Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, rudoya sans pitié M. de la Guéronnière.

Ce fut une lutte nouvelle entre l'esprit laïque et l'esprit ecclésiastique, entre les principes de 1789 et les traditions du passé. L'ultramontanisme, dont M. Veuillot était le champion, afficha ouvertement ses doctrines, et, confondant tous ses adversaires sous le nom de révolutionnaires, ne cacha point qu'il regrettait le bon vieux temps.

Le 31 décembre, Napoléon III écrivit à Pie IX pour lui conseiller nettement de renoncer à ses provinces insurgées (Ferrare, Bologne et la Romagne) et l'engager à demander aux puissances de lui garantir le reste de ses États.

Pie IX, qui ne voulait ni de la présidence de la confédération italienne, ni des réformes que la France et l'Autriche même lui avaient demandées à Villafranca et à Zurich, était encore bien moins disposé à transiger sur la Romagne.

Pie IX, en refusant un sacrifice indispensable, allait compromettre le reste de ses États.

Nécrologie.

VICTOR BLANCHET — Le 16 octobre 1859, mourait à Rives, à l'âge de soixante-dix-sept ans, M. Victor Blanchet.

Nommé maire de Rives en août 1830, il occupa ces fonctions jusqu'au 1er mars 1848, date de sa démission.

Il fut également conseiller général de l'Isère pendant plusieurs années.

A la mort de M. Claude Blanchet, 25 juin 1800, ses fils Augustin et Victor avaient pris la direction de l'importante manufacture de papiers de Rives. (*Voir* année 1865, papeteries du Dauphiné.)

AUGUSTE BOVIER-LAPIERRE. — Auguste Bovier-Lapierre naquit à Montferra, canton de Saint-Geoire, au commencement de l'année 1808.

Étudiant en droit, il faisait son stage à Paris quand éclata la révolution de 1830, il était alors secrétaire de M. Bernard, de Rennes, après avoir été celui de M. Odilon Barrot. Il resta en la même qualité auprès de M. Bernard, devenu procureur général à la Cour de Paris.

Rien ne lui aurait été plus facile que d'obtenir une position dans la magistrature s'il l'avait désirée; il ne voulut rien, et dès 1833, il se fit inscrire au barreau de Grenoble, où il eut bientôt conquis une des premières places.

En 1848, on le sollicita vainement pour occuper de hautes fonctions judiciaires; il refusa tout. Il a toutefois accepté un siège au Conseil municipal de Grenoble. Il fit partie de cette assemblée jusqu'à la fin de 1851, époque à la quelle il donna sa démission.

Déjà malade, ses fatigues s'aggravèrent par suite des chagrins qu'il éprouva de la perte de sa fille. D'autres deuils de famille vinrent encore assombrir les dernières années de son existence; il ne lui resta que son épouse et un fils unique.

Bovier-Lapierre mourut le 12 juin 1859. Le 15 juin eurent lieu ses obsèques. M. Cantel, bâtonnier de l'ordre des avocats, prononça sur la tombe l'éloge de son confrère.

On lisait dans *La Revue des Alpes* du 18 juin 1859 :

« Bovier-Lapierre était avant tout un cœur droit, loyal, fermement trempé et incapable d'aucune transaction avec ce qui n'aurait pas été profondément honnête. »

*
* *

Le 25 décembre 1899, mourait, dans sa propriété de Montferra, à l'âge de soixante-trois ans, Pierre-Marie-Auguste-Ennemond-Amédée Bovier-Lapierre, fils du précédent.

Amédée Bovier-Lapierre était docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Grenoble, député de l'Isère, ancien conseiller général du canton de Pont-de-Beauvoisin, ancien conseiller municipal de Grenoble.

Nous publierons, dans notre volume consacré aux événements de 1870-71, une notice biographique complète sur Amédée Bovier-Lapierre.

Faits locaux et régionaux.

1859

Palais de Justice de Saint-Marcellin. — Au mois de février on commença la construction d'un Palais de Justice qui devait occuper une superficie de 1 are 7 centiares. La salle d'audience devait avoir 15 mètres de long sur 8 m. 60 de large. L'exécution du plan et la direction des travaux furent confiés à M. Riondel, architecte départemental.

Poste aux chevaux. — Le 11 mai, M. Ravix fils, entrepreneur de voitures publiques, obtint de la Municipalité « le titre de maître de poste aux chevaux de Grenoble, en remplacement de M. Charvet ».

Un pâtissier inventeur. — M. Manificat, pâtissier-confiseur à Grenoble, adressa une supplique au Préfet de l'Isère pour le prier de faire examiner par une commission spéciale une invention, — mât de vaisseau d'une nouvelle forme, — dont il était l'auteur.

Le Préfet répondit au pétitionnaire que sa demande ne pouvait être prise en considération et qu'il n'avait qu'à se pourvoir d'un brevet, conformément aux lois des 7 janvier et 25 mai 1791.

Le prince Humbert, de Piémont, à la Grande-Chartreuse. — Le 9 août, le prince Humbert, de Piémont, le duc d'Aoste et la duchesse de Gênes, accompagnés du général della Rocca, visitèrent la Grande-Chartreuse.

Le Préfet de l'Isère et le secrétaire général reçurent le prince et ses compagnons de voyage à Saint-Laurent-du-Pont ; ils les accompagnèrent, à leur retour, jusqu'aux frontières de Savoie.

Légion d'honneur. — Par décret du 11 août, M. Maignien, doyen de la Faculté des Lettres, fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. M. Maignien, qui remplissait les fonctions de doyen depuis l'ouverture de notre Faculté, en 1848, était chargé du cours de littérature française.

Le prince Jérôme Napoléon à Grenoble. — Le lundi 12 septembre, le prince Jérôme Napoléon arriva dans notre ville ; en touriste, il parcourut les monuments et les divers quartiers. Le lendemain, il monta aux forts Rabot et de la Bastille, en compagnie du colonel Franconière, son chef d'état-major, et du colonel Gréban, directeur des fortifications.

Le mercredi 14, il visita le monastère de la Grande-Chartreuse. Le prince, qui se rendait en Suisse, avant de quitter notre département, s'arrêta aussi à Allevard.

Lycée de Grenoble. — A la rentrée des classes, M. Chatrousse, frère de l'évêque de Valence, et proviseur à Chaumont, fut nommé proviseur du Lycée impérial de Grenoble, en remplacement de M. Moufflet, démissionnaire.

« *Grenoblo Malhérou* ». — Au mois de novembre, les journaux locaux publiaient cette annonce : « Sous presse, pour paraître prochainement à la librairie Baratier frères et fils, Grenoble, Grande-Rue, 4, *Poésies en patois du Dauphiné. — Grenoblo Malhérou,* avec plus de 150 dessins de Diodore Rahoult, gravés par Dardelet.

Salle d'asile. — Un arrêté préfectoral du 2 décembre autorisa la Ville à faire l'acquisition, pour y établir une salle d'asile, de l'hôtel de Langon et de ses dépendances. L'ensemble de ces bâtiments était situé entre les rues Créqui et de Sault.

L'Administration en 1859.

Ministres Secrétaires d'État.

MM. Achille Fould, ministre d'État ; Delangle, ministre de la Justice ; Walewski, ministre des Affaires étrangères ; Magne, ministre des Finances ; Billault, ministre de l'Intérieur ; Randon, ministre de la Guerre ; Hamelin, ministre de la Marine ; Rouland, ministre de l'Instruction publique et des Cultes ; Rouher, ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics ; de Chasseloup-Laubat, ministre de l'Algérie et des Colonies.

Sénateurs de l'Isère.

MM. le maréchal Randon et le vicomte de Barral.

Députés.

MM. Arnaud, de Voise ; Flocard, de Mépieu, et Faugier.

Cour impériale de Grenoble.

Premier Président : M. Royer.

Président honoraire : M. Nadaud.

Présidents : MM. Duboys, président honoraire ; Duport-Lavilette, Petit, Blanchet et Marion.

Conseillers : MM. Maurel de Rochebelle, Mayol de Lupé, de Bouillane-Lacoste, Paganon, Vincendon, Rolland, Cheminade, Nicollet, Piat-Desvial, Fauché-Prunelle, Imbert-Desgranges, Charmeil, Lombard, Blanc, Fiéreck, Villars, Charavel, Accarias, Charransol, Piolet, Burdet, Mongin de Montrol, Bonnard, Sestier, Bontoux, Genevois, Bigillion, Masse, Vallier-Colombier, Vincendon et Blanc.

Procureur général : M. Bonafous.

Avocats généraux : MM. Alméras-Latour, Gautier et Proust.

Substituts : MM. Pagès et Berger.

Ordre des Avocats. — MM. Mathieu de Ventavon, bâtonnier ; Dupérou, secrétaire.

Membres du Conseil de discipline : MM. Gautier, Casimir de Ventavon, Michal-Ladichère, Farconnet, Nicollet, Sisteron et Cantel.

Chambre des Avoués. — MM. Michal, président; Chollier, syndic; Rabatel, rapporteur; Rey, secrétaire.

Tribunal de première instance de l'arrondissement de Grenoble. — MM. Bertrand, président; Craponne-Duvillard et Rivier, vice-présidents; Pal, Primard, Mounier, Bellier-du-Charmeil, Pelsez, Aymé, Charbonnel-Salle, Mas (instruction), Martin et Jubié, juges; Fauché-Prunelle, Michal (Louis), Breynat et Thibaud, suppléants; Haillecourt, procureur impérial; Villars, Piat-Desvial, Labrasserie, substituts.

Chambre des Avoués. — MM. Thevenon, président; Camand, syndic; Gachet, rapporteur; Guirimand, secrétaire-trésorier.

Tribunal de Commerce. — MM. Duhamel, président; Margot (Victor), Allier (Édouard), Bigourdat (Victor) et Vendre (Jules), juges; Primat (Louis), Blaive, Charpenay et Leborgne (Félix), juges suppléants.

Justices de Paix. — Canton Nord-Ouest : M. Lamotte, juge ; canton Est : M. Grasson, juge; canton Sud-Est : M. Marquis, juge.

Notaires de Grenoble. — MM. Robert, Mallein, Silvy, Jocteur-Monrozier, Giroud fils, Gayme fils, Guigonnet, Buquin et Planche.

Commissaires-priseurs. — MM. Vernet, Chabert et Cotte.

Service de la police. — MM. Tourné, commissaire central; David et Ravat, commissaires de police de quartiers.

ARRONDISSEMENT DE VIENNE.

Tribunal de 1re instance : MM. Gentil, président; Gueydan, vice-président; Arnaud, Sornin, Lambert, Athénor et Benoît-Cattin, juges; Bruant, Pérouse, Rostaing, Garnier et de Labareyre, juges suppléants; Michel, procureur impérial; Accarias et Pion, substituts.

Tribunal de commerce : MM. Delaigue, président; Badin, Jullien, Galland et Panet, juges.

ARRONDISSEMENT DE LA TOUR-DU-PIN.

Tribunal de 1re instance, séant à Bourgoin : MM. Michoud, président ; Teste, de Pouchelon et d'André Renoard, juges ; Baudoin, Le Pelley, Dumanoir et Audier, juges suppléants ; Flauvant, procureur impérial ; Grimaud, substitut.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-MARCELLIN.

Tribunal de 1re instance : MM. Simian, président ; Vincendon-Dumoulin, Hours et Genthon, juges ; Ed. Faure, juge d'instruction ; Vernet et Charavel, juges suppléants ; Collin, procureur impérial ; Vamesson, substitut.

Avocats : MM. A. Pochat, Monin, Michel, Samson, Lalive, Argentier, Grimaud, Mathieu, Métat, Hours fils et Riondel ; de Boissieu, avocat stagiaire.

Avoués : MM. Robert, Martel, Gillet, Fleury-Pellat, Bonnet, Reboud, Bottin, Belle et Morel.

Juge de paix : M. Charbonnier.

Notaires : MM. Picat, Dorey et Falavel, à Saint-Marcellin.

Département de la Drôme.

ARRONDISSEMENT DE VALENCE.

Tribunal de 1re instance : MM. Besson, président ; Planel, président honoraire ; Aymard, vice-président ; Léauthier, Urtin, Bonnet, Sabatier, Blanc, Pichat et Ollivier, juges ; Audidier, procureur impérial ; Dossat et Boscary, substituts.

Avocats : MM. Bancel père, Clément, Bossard, Bergeret, Arbod, Curnier, Marbaud-Gontier, Charignon, Didier, Eymard-Duvernay, Lans, Guichard, Berger, Fieron, Roche, Peloux, Mallens, Forcheron, Paulin, Farquet, Tivolle et Alléou.

Avoués, chambre de discipline : MM. Emblard, président ; Montal, syndic ; Robert, rapporteur ; Feugier, secrétaire-trésorier.

Juge de paix : M. Bonnet.

Commissaire de police : M. Berlié.

Tribunal de commerce de Romans : MM. A. Reynaud, président ; Dumaty, Tertanier et Juveneton, juges.

Notaires : MM. Crottey de Bonval, Menet et Clerc, à Valence ; Beyle, à Charpey ; Bedoin, Lacour et Jassoud, à Romans.

ARRONDISSEMENT DE DIE.

Tribunal de 1re instance : MM. Chevandier de Valdrôme, président; Novel, Valentin et de Chanrond, juges; Lion, procureur impérial; Quinon, substitut.

Avocats : MM. Jullien père, Laurens et Jullien fils.

Avoués, chambre de discipline : MM. Laurent, président; Bérenger, syndic; Guillet, rapporteur; Buis, secrétaire-trésorier.

Juge de paix : M. de Lamorte-Félines, à Die.

Notaires : MM. Blanc, Borel et Reynaud, à Die.

ARRONDISSEMENT DE MONTÉLIMAR.

Tribunal de 1re instance : MM. Bouvier, président; de Villemejane, Valentin et Josserand, juges; Lamarche, procureur impérial; Gouny, substitut.

Avocats : MM. Navelle, Gouteron, Brunier, Messié, Démard, Meynot, Roux-Saint-Paul, Pradelle et Champestève.

Chambre des avoués : MM. Morin, président; Chavasse, syndic; Taponaier, rapporteur; Roux-Serret, secrétaire.

Juge de paix : M. Mathieu.

Notaires : MM. Fleury-Bith, David, de Coston et Meilhon, à Montélimar.

ARRONDISSEMENT DE NYONS.

Tribunal de 1re instance : MM. Marcellin, président; Borel, Boveron et Vigne, juges; Guérin, procureur impérial; Desplagnes, substitut.

Avocats : MM. E. Vigne, Grasset, Bonnet, P. Vigne et Lisbonne.

Chambre des avoués : MM. Rochas, président; Bouchet, rapporteur; Faure, syndic; Ducros, secrétaire.

Juge de paix : M. Aillaud de Brisis.

Notaires : MM. Auzias et Clémens, à Nyons.

Département des Hautes-Alpes.

ARRONDISSEMENT DE GAP.

Tribunal de 1re instance : MM. Laurens, président; André, vice-président; Toscan-Duplantier, Bucelle, Dupuy, Blanc, Labastie fils,

Combassive, Guirimand et Amat, juges; Galloni-d'Istria, procureur impérial; de Cumane et Charpin, substituts.

Avocats : MM. Blanc-le-Jeune, Faure, Blanc (Xavier), Chaix, Amat, Charnier, Pinet, Fabre, Margot-Duclot et Blanc-Subé.

Chambre des avoués : MM. Faure, président; Tanc, syndic ; Charnier, rapporteur ; Blanc-Subé, secrétaire.

Juge de paix : M. Lesbros.

Commissaire de police : M. Dutreix.

Notaires : MM. Augier, Paul, Faure et Laty, à Gap.

ARRONDISSEMENT D'EMBRUN.

Tribunal de 1re instance : MM. Fabre, président; Nicolas, président honoraire ; Long, du Vaure et Rubichon, juges ; Barral, procureur impérial; Ratoin, substitut.

Avocats : MM. Jouve, Bouchet, Théus et Blanc.

Chambre des avoués : MM. Ollier, président; Laurens, rapporteur; Jeanneau-Lagrave, syndic; Brun-Hodoul, secrétaire.

Juge de paix : M. Cezanne.

Notaires : MM. Jacquier, Bertholay et Garcin, à Embrun.

ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON.

Tribunal de 1re instance : MM. Teisseire, président; Carlhian, Fourrat et Audier, juges ; Dumont, procureur impérial; Gréban, substitut.

Chambre des avoués : MM. Josserand, président; Borel, syndic; Meyer, rapporteur; Vincent, secrétaire.

Juge de paix : M. Vincent.

Notaires : MM. Rey et Giraud, à Briançon.

Administration départementale de l'Isère.

Préfet : M. le baron Massy.

Secrétaire général : M. Millard; *conseillers de préfecture :* MM. Lesbros, Romand, Petit et Durand aîné; *chef du cabinet :* M. Léon Castagnère. Bureaux : 1re division, M. Mery; 2e division, M. Epinat; 3e division, M. Martin; M. Héraud, inspecteur des enfants trouvés.

Archiviste : M. Pilot; médecin des épidémies, M. le docteur Berriat.

Direction des prisons : MM. Danniaux, directeur ; Chanrion, médecin ; Bergeret, aumônier.

Agent voyer en chef du département : M. Bache.

Asile public de Saint-Robert : MM. Eyvrat, directeur et médecin ; Eynard, receveur ; Clapier, économe ; Jardin, aumônier.

Conseil général.

ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE.

Allevard, le maréchal Randon ; *Bourg-d'Oisans,* M. Bernard ; *Clelles,* M. Duport-Lavillette ; *Corps,* M. Long ; *Domène,* M. Laforte ; *Goncelin,* M. Coppier ; *Grenoble-Est,* M. Arnaud ; *Grenoble-Nord,* M. Taulier ; *Grenoble-Sud,* M. Gaillard ; *Mens,* M. Richard-Bérenger ; *Le Monestier,* M. Guironnet de Massas ; *La Mure,* M. Reymond ; *Saint-Laurent-du-Pont,* M. le vicomte de Barral ; *Sassenage,* M. Reynaud ; *Le Touvet,* M. Sestier ; *Valbonnais,* M. Freynet ; *Vif,* M. Royer ; *Villard-de-Lans,* M. Berriat-Saint-Prix ; *Vizille,* M. Perier (Adolphe) ; *Voiron,* M. Allard-Duplantier.

ARRONDISSEMENT DE VIENNE.

Beaurepaire, M. Vital-Bertin ; *La Côte-Saint-André,* M. Rocher, recteur de l'Académie de Toulouse ; *Heyrieux,* M. Vacher ; *Meyzieu,* M. Vachon ; *Roussillon,* M. Jourdan ; *Saint-Jean-de-Bournay,* M. Peyrieux ; *Saint-Symphorien-d'Ozon,* M. Bertrand ; *La Verpillière,* M. Chollier ; *Vienne-Nord,* M. Blanc-Montbrun ; *Vienne-Sud,* M. Faugier.

ARRONDISSEMENT DE LA TOUR-DU-PIN.

Bourgoin, M. Buisson ; *Crémieu,* M. Labonnardière ; *Grand-Lemps,* M. Bailly ; *Morestel,* M. Flocard de Mépieu ; *Pont-de-Beauvoisin,* M. Favot ; *Saint-Geoire,* M. le vicomte Dode de la Brunerie ; *La Tour-du-Pin,* M. Lhoste ; *Virieu,* M. Picot-Labeaume.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-MARCELLIN.

Pont-en-Royans, M. Cournier ; *Rives,* M. Blanchet ; *Roybon,* M. de Voize ; *Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs,* M. Simian ; *Saint-Marcellin,* M. Martin ; *Tullins,* M. Charmeil ; *Vinay,* M. de Bézieux.

Sous-Préfectures et Conseils d'arrondissement.

ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE.

Allevard, M. Bouffier; *Bourg-d'Oisans,* M. Eymard-Duvernay; *Clelles,* M. Gautier; *Corps,* M. Peytard; *Domène,* M. Odru; *Goncelin,* M. Corteys; *Grenoble-Est,* M. Charbonnel-Salle; *Grenoble-Sud,* M. Perrin; *Mens,* M. Marie; *Monestier-de-Clermont,* M. Morin; *La Mure,* M. Desmoulins; *Saint-Laurent-du-Pont,* M. du Clot; *Sassenage,* M. Craponne du Villard; *Le Touvet,* M. Chevrier; *Valbonnais,* M. Debon; *Vif,* M. Dalmas; *Villard-de-Lans,* M. Roux-Fouillet; *Vizille,* M. Bonnardon; *Voiron,* M. Burdet.

ARRONDISSEMENT DE VIENNE.

Sous-préfet : M. de Castelanne.

Beaurepaire, M. Doriol; *La Côte-Saint-André,* M. Bert; *Heyrieux,* M. Dessables; *Meyzieu,* M. Achard (James); *Roussillon,* M. Lecerf; *Saint-Jean-de-Bournay,* M. Clavel; *Saint-Symphorien-d'Ozon,* M. Favard; *La Verpillière,* M. Comte; *Vienne-Nord,* M. de Piellat; *Vienne-Sud,* M. Joliot.

ARRONDISSEMENT DE LA TOUR-DU-PIN.

Sous-préfet: M. Burin du Buisson.

Bourgoin, M. Caffarel; *Crémieu,* M. Giraud; *Grand-Lemps,* M. Perrin; *Morestel,* MM. Giraud et Thollon; *Pont-de-Beauvoisin,* M. Marion; *Saint-Geoire,* M. Allegret; *La Tour-du-Pin,* M. Fontanel; *Virieu,* M. Gros.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-MARCELLIN.

Sous-préfet : M. A. Plichon; secrétaire, M. Advielle.

Rives, M. Repiton; *Roybon,* M. Berruyer; *Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs,* M. Rolland-Garagnol; *Saint-Marcellin,* MM. Charbonnier et Brun; *Tullins,* M. Sillan; *Vinay,* M. Bellier.

Contributions directes et indirectes. — Postes. — Budget.

Le montant des rôles généraux des contributions directes de 1859 pour le département de l'Isère avait été de 6,573,402 francs, dont:

3,832,226 francs pour les dépenses de l'État;

1,363,587 francs pour les dépenses du département ;

1,227,717 francs pour les dépenses des communes ;

140,870 francs pour non-valeurs, réimpositions et frais d'avertissement.

Les revenus de l'enregistrement et des domaines s'étaient élevés à 3,999,930 francs.

Ceux des douanes et des contributions indirectes à 4,537,823 francs.

Les recettes postales avaient été de 612,390 francs.

Le budget du département de l'Isère était de 2,045,929 francs.

* * *

Hospices de Grenoble. — MM. Lacourbassière, secrétaire général ; Farconnet, receveur ; Péronnet, économe. Service de santé : MM. les docteurs Robin, Alexandre Charvet, Fournier, Silvy, Chanrion, Aribert-Dufresne, Massot et Cuvellier.

Bureau central de charité. — MM. le Maire de Grenoble, président ; Teisseire (Emmanuel), Desvial, Barrault, propriétaire, Perier, professeur à la Faculté de droit, Jacquet, propriétaire, Vellot, propriétaire, et Farconet (Auguste).

Caisses d'épargne.—La Caisse d'épargne de Grenoble fut créée le 25 mai 1834 et l'ouverture de ses bureaux eut lieu le 17 août suivant. La Caisse d'épargne de Bourgoin fut établie le 25 août 1834 ; celle de Vienne, le 11 décembre 1838, elle fut ouverte le 11 août 1839 ; celle de Voiron fut créée le 1er décembre 1841 et mise au service du public le 16 janvier suivant ; l'ouverture de celle de Crémieu remonte au 31 août 1858, cette Caisse d'épargne reçut les dépôts le 13 mars 1859.

Caisse d'épargne de Grenoble. — Administrateurs : MM. Perier (Alphonse), ancien député, directeur ; Ducruy, négociant, et Mallein, ancien directeur des Contributions directes, vice-directeurs ; Charvet (Benoît) et Gras, secrétaires ; Reynaud, adjoint ; Réal (Félix), ancien membre du Conseil d'État ; Penet (Louis), Thevenet (Augustin) et Leborgne père, négociants ; Vallier (Gustave), Reveillon et Margot, banquiers ; Bureau, ancien agent comptable des vivres ; Berlioz, adjoint ; Péronnet, agent comptable.

Société établie pour l'extinction de la mendicité. — Comité d'administration : MM. le Maire de Grenoble, président ; Piollet, conseiller à la Cour, vice-président ; Blandin père, trésorier ; Ducoin, secrétaire ; Nicolas, médecin ; Mollard, orfèvre ; Rolland, conseiller ; Buquin, notaire ; Ferrand, propriétaire ; Rivier, vice-président du Tribunal ; Thevenet jeune ; Ferlin, avocat ; Hermil, négociant ; Blanchet, président à la Cour ; Ribot, adjoint ; Devallée, ancien proviseur ; Berger, substitut ; Arnaud (Victor), avocat ; Blaive, négociant ; Leborgne fils, négociant ; Cassard, fabricant gantier.

Inspecteurs des pauvres : MM. Rouillon, négociant ; Pilot, archiviste ; Barrault, propriétaire ; Perier, professeur, Héraud, marchand épicier ; Cocat, ancien confiseur ; Martin, ingénieur ; Nicollet, propriétaire.

Société de patronage des jeunes apprentis indigents. — Le comité d'administration était composé de : MM. le Maire de Grenoble, président ; Leborgne père, vice-président ; Thevenet, secrétaire-trésorier ; Aubaud, greffier ; Barrault, propriétaire ; Blandin fils, ingénieur ; Cocat, propriétaire ; Farge, avocat ; Grasson, juge de paix ; Jouvin, fabricant gantier ; Martel, pharmacien ; Michal (Louis), avocat ; Michallet, négociant ; Mollard, orfèvre ; Seguin, professeur à la Faculté des Sciences ; Vicat fils, avocat.

Œuvre de Saint-Joseph à Grenoble. — Conseil administratif : Mgr l'Évêque de Grenoble, président ; l'abbé Rousselot, vice-président ; Gerin, curé de la Cathédrale ; France, curé de Saint-Louis ; Gerin, curé de Saint-André ; Keisser, curé de Saint-Laurent ; Cartelier, curé de Saint-Joseph ; Gautier, avocat ; de Noaille, président honoraire à la Cour impériale ; Auzias, avocat ; Burdet, avocat ; Accarias, receveur du timbre extraordinaire ; Denantes, avocat ; de Saint-Ferriol, propriétaire des bains d'Uriage ; Reynaud, adjoint ; de Bovet, propriétaire ; Marquis, juge de paix ; Frère Parden, directeur de l'établissement.

Salles d'asile : *de Saint-Laurent,* créée le 14 août 1837. — Mmes Kœnig (J.), directrice ; Kœnig (L.), sous-directrice ; Mlle Hébert et Mlle May, sous-maîtresses.

De Cornélie, Mlle Clément, directrice ; Mlle Massot, sous-maîtresse.

Recette générale des finances. — MM. Bérard, receveur général ; Moulis et Berthet, fondés de pouvoirs.

Receveurs particuliers : à Vienne, M. de Quérangal ; à La Tour-du-Pin, M. Delambre ; à Saint-Marcellin, M. de Laverne.

Payeur du Trésor : dans le département, M. Serres.

Contributions directes : MM. Leferre, directeur ; de Munck, inspecteur.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines : MM. Michoudet, directeur, à Grenoble ; Bith, inspecteur.

Administration des Forêts. — Le 14e arrondissement forestier, dont le chef-lieu était Grenoble, se composait des départements des Hautes-Alpes, de la Drôme et de l'Isère, comprenant 183,240 hectares de bois domaniaux, communaux ou d'établissements publics, savoir :

	Bois domaniaux.	Bois communaux.	Totaux.
Isère.....	14.691 hect.	56.758 hect.	71.449 hect.
Drôme	13.666 —	29.991 —	43.657 —
Hautes-Alpes.	1.998 —	66.136 —	68.134 —
	30.355 hect.	152.885 hect.	183.240 hect.

Conservation de Grenoble : MM. Thévenin, directeur ; du Guiny, sous-inspecteur. — *Inspection d'Embrun :* MM. Nouguier et Boutigny, sous-inspecteurs. — *Inspection de Gap :* MM. Delafont, inspecteur ; Nicot, sous-inspecteur. — *Inspection de Die :* MM. Costa, inspecteur ; Bove, sous-inspecteur. — *Inspection de Valence :* MM. Legriel, inspecteur ; Garnier, sous-inspecteur. — *Inspection de Grenoble :* MM. Jacquot et Valory, inspecteurs ; Beurnier, Regimbeau, de Saint-Sauveur et Baudot, sous-inspecteurs.

Douanes. — MM. Hains, directeur ; Compagnon de Ruffieu, Itier et Sappey, inspecteurs.

Administration municipale.

Maire : M. Eugène Gaillard.

Adjoints : MM. Reynaud, Berlioz (Scipion) et Ribot.

Secrétaire général de la Mairie : M. Jourdan (Ch.).

Bureaux. — 1re division : M. Giroud (B.), chef ; 2e bureau : M. Frier, chef ; 3e bureau : M. Crollin, chef. Attaché à l'état civil en qualité de traducteur des langues latine, espagnole et italienne : M. Grassi (Jules), correcteur d'imprimerie, nommé à ces fonctions par jugement du Tribunal civil de Grenoble, en date du 3 janvier 1849.

Receveur municipal : M. Dausse. — *Architecte de la ville :* M. Barillon. — *Voyer de la ville :* M. Rabillon.

Conseil municipal. — MM. Arnaud (Jh.), député ; Berlioz, adjoint; Bertrand, président du Tribunal de 1re instance ; Breton, pharmacien ; Buisson, cultivateur à l'Abbaye ; Charbonnel-Salle, juge; Dupont-Delporte, propriétaire; Ducruy, propriétaire ; Gaillard, banquier, maire ; Gentil, ingénieur ; Leroy, doyen de la Faculté des Sciences ; Michal (Louis), avocat ; Mollard, orfèvre ; Nicollet, conseiller à la Cour ; Penet (Louis) ; Reynaud, adjoint ; Ribot, adjoint; Roux, ancien avoué ; Royer, premier président de la Cour.

Octroi : MM. Besson-Oddoz, préposé en chef; Coste et May, contrôleurs, à Grenoble.

M. Gleyzolle, préposé en chef, à Vienne.

Jardin botanique : M. Verlot, directeur.

Contributions indirectes : MM. Romanet, inspecteur de l'arrondissement de Grenoble ; Malassey, inspecteur de l'arrondissement de Vienne ; Giry, sous-inspecteur de l'arrondissement de La Tour-du-Pin ; Benet, sous-inspecteur de l'arrondissement de Saint-Marcellin.

Académie de Grenoble. — MM. Quet, recteur ; Lescœur, inspecteur, à Grenoble ; Jouvion, à Valence ; Chabert, à Gap ; Colliot, à Privas.

Conseil académique : M. le Recteur ; Mgrs Ginoulhiac, évêque de Grenoble ; Depery, évêque de Gap, et Lyonnais, évêque de Valence ; MM. Royer, premier président de la Cour impériale ; Massy, préfet de l'Isère ; Bonafous, procureur général, Gaillard, maire de Grenoble ; Lescœur, Jouvion, Chabert et Colliot, inspecteurs d'Académie ; Taulier, doyen de la Faculté de Droit ; Leroy, doyen de la Faculté des Sciences ; Maignien, doyen de la Faculté des Lettres ; Silvy, directeur de l'École de Médecine.

Conseil départemental de l'Isère : MM. le Préfet de l'Isère, Royer, Lescœur, Mgr l'Évêque, MM. le Procureur général, l'abbé Cambon, Fermaud, pasteur protestant, Duport-Lavilette, Charmeil, Taulier, Gaillard et Sautreaux, inspecteur primaire.

Instruction supérieure. — *Faculté de Droit :* MM. Taulier, doyen ; Gautier, doyen honoraire ; Perier, Couraud, Taulier, Burdet, Jalabert, Gueymard fils, Picquet-Damesne, Gueymard père, Mallein et Gide, professeurs.

Faculté des Sciences : MM. Leroy, doyen ; Gueymard, doyen honoraire ; Valson, Seguin, Leroy, Charvet, Lory, Bouteille et Balme, professeurs ; Cailleau, secrétaire.

Faculté des Lettres : MM. Maignien, doyen ; Patru, Roux, Maignien, Macé et Huguenin, professeurs.

École préparatoire de Médecine et de Pharmacie : MM. Silvy, directeur ; Aribert-Dufresne, secrétaire ; Charvet, Fournier, Robin, Chanrion, Leroy, Aribert-Dufresne, Michaud, Bertrand, Breton, Arthaud et Berriat, professeurs.

Instruction secondaire. — *Lycée de Grenoble :* MM. Chatrousse, proviseur ; Devallée, proviseur honoraire ; Siguier, censeur ; Vagnon, aumônier ; Verdeau, économe ; Silvy et Robin, médecins.

Professeurs : MM. Bernard, Brun, Moncourt, Viguier, Biéchy, Revillout, Herbault, Pontet, Thénard, Rémond, Pataud, Brochery, Perier, Tortel, Lançon, Rouge, Egli, Péronnet, Cottavoz, Rakowski, Salvy, Martino.

Collège de Vienne : M. Bort, principal.

Collège de Saint-Marcellin : M. l'abbé Dupla, principal.

Pensionnats libres de Grenoble et du département : MM. Baronnat, rue Sainte-Ursule ; Bidal, rue des Recollets ; Duffour, à Voiron ; Mondon, à Voreppe ; Morel, à La Mure ; Perrot, au Pont-de-Beauvoisin ; Damas, à Bourgoin ; Peyron, à Valbonnais. — Pensionnat primaire supérieur, dirigé par M. Guieu, ancien maître adjoint à l'École normale de l'Isère ; l'établissement était situé au n° 34 du quai Perrière. — Prytanée de Bois-Rolland pour les jeunes enfants et les adultes, dirigé par MM. Bourdillon et Paquier (Lucien). (La ville acquit les immeubles et les jardins du Prytanée de Bois-Rolland pour y créer le

Muséum d'histoire naturelle, le Jardin des Plantes et ses annexes.)— Institution des demoiselles Ardillier pour les jeunes filles. — Institution de M. A. Meyer, à Montbonnot-les-Grenoble ; elle s'appelait : « Le collège et la famille ».

École normale primaire : à Grenoble, M. Pin, directeur.

École modèle protestante : à Mens, M. Cadoret, pasteur, directeur.

École de sourds-muets : pour les garçons, à Grenoble, M. Rauh, directeur ; pour les filles, à Vizille, M^lle^ Gallien, directrice.

Institutions communales. — *École professionnelle :* M. Hauquelin, directeur.

École congréganiste : Frère Philémonis, directeur, rue Saint-Laurent.

École primaire du 2^e^ degré : M. Béranger, directeur, rue de la Halle.

École primaire du 1^er^ degré : M. Brunet, directeur, sur la terrasse du Jardin de Ville.

École de dessin : M. Ravanat, directeur, passage de la Halle.

École de sculpture architecturale : M. Irvoy, directeur, rue du Chemin-Neuf, à Saint-Joseph.

Cours de chant : M. Duprey, professeur.

Cours d'arboriculture : M. Verlot.

Bibliothèque publique : conservateur, M. Gariel ; conservateur adjoint, M. Robert.

Musée de sculpture et de peinture : conservateur, M. Debelle.

Cabinet d'histoire naturelle : conservateur, M. Bouteille.

Musée archéologique : conservateur, M. Pilot.

*
* *

En 1856, M. de Gournay avait été nommé conservateur du Musée archéologique, mais il ne crut pas devoir accepter ces fonctions ; il donnait le motif de son refus dans la curieuse lettre qui suit :

Grenoble, le 6 août 1856.

Monsieur le Maire,

Si j'avais pu me douter qu'aucun écrit n'eût régularisé en faveur du Musée d'archéologie la cession verbale d'une partie de ce préau

de Saint-Laurent, de ce préau que le curé de cette paroisse appelait — la Croix de son saint Ministère — et qu'il livrait de si bon cœur à la Ville pour le purifier, je me serais bien gardé d'accepter le poste — fantastique — où la Ville me faisait le triste honneur de me placer.

Dès qu'effectivement la Ville ne possède aucun titre qui lui permette d'asseoir définitivement le Musée d'archéologie dans le préau de Saint-Laurent (ce qui me surprend au dernier point), je ne puis conserver des fonctions qui ne sont établies sur aucune base et qui ne m'offrent aucune garantie.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Chevalier DE RADULPH DE GOURNAY.

En marge de cette lettre, il est écrit :

Il n'y a rien à répondre, sinon que j'accepte avec regret la démission et que je prie M. de Gournay de renvoyer la clé de la crypte.

L. CROZET.

* * *

Académie delphinale. — Bureau pour 1859 : Président, M. Gautier, avocat général; vice-président, M. Quet, recteur de l'Académie ; secrétaire perpétuel, M. Revillout; secrétaire adjoint, M. de Bournet ; trésorier perpétuel, M. Antonin Macé.

Membres résidents : MM. Blanchet, Imbert-Desgranges, Jules Mallein, Auguste Gautier, Albert du Boys, Leroy, Burdet, Fauché-Prunelle, Taulier, Auzias, Duport-Lavilette, Mathieu de Ventavon, Casimir de Ventavon, Vital-Bertin, Maignien, Patru, Michal, Charbonnel-Salle, l'abbé de Lemps, l'abbé Rousselot, Piat-Longchamp-Dupré, Cunit, l'abbé Chambon, Bourdat, Eugène d'Andert, Sisteron, Denantes, Macé, Revillout, Fissont, Maurel de Rochebelle, Louis Gautier, Roux, Dausse, Charles de Monteynard, Mgr Ginoulhiac, Pagès, de Bournet-Laval, Jules de Tourneuf, Émile Lacour, l'abbé Bourdillon, Quêt, Jalabert, l'abbé Auvergne, Lescœur, Morellet.

(L'Académie delphinale a été fondée en 1772; elle a reçu son nom actuel du roi Louis XVI, par lettres patentes données à Versailles en mars 1789. Mais, après la Révolution, elle a porté successivement les noms de *Lycée* et de *Société des sciences et des arts de Grenoble.* Depuis sa réorganisation, opérée en 1836 par les soins de M. Hugues Berriat, elle a publié un grand nombre de volumes du plus haut intérêt).

Tableau statistique des Expositions artistiques de la ville de Grenoble.

DATE des expositions.	NOMBRE DES OUVRAGES EXPOSÉS.										TOTAL.
	Peinture.	Dessin.	Sculpture.	Objets d'art.	Architecture.	Gravure.	Photographie.	Écoles de la Ville.	Exposition des forêts.	Arts décoratifs.	
1832	120	4	15	»	6	»	»	7	»	»	152
1833	33	16	16	»	4	»	»	»	»	»	69
1835	40	32	15	»	3	»	»	»	»	»	140
1837	64	34	»	»	10	»	»	18	»	»	126
1839	117	18	6	»	7	»	»	30	»	»	178
1842	121	40	6	»	13	»	»	12	»	»	192
1845	114	15	6	»	5	»	»	5	»	»	145
1850	152	32	15	»	3	2	»	14	»	»	218
1853	141	30	21	»	»	22	»	44	»	»	258
1857	207	1	34	»	7	»	10	»	»	»	259
1866	260	63	78	»	2	8	22	63	»	»	496
1870	293	86	79	»	10	14	25	38	»	»	555
1880	384	116	32	3	2	17	13	171	»	»	738
1883	784	252	53	1	11	22	4	»	»	»	1127
1886	583	186	51	»	9	87	7	»	»	»	923
1890	513	164	30	71	3	13	16	»	40	»	850
1895	503	191	54	»	13	19	»	»	»	18	798
1899	460	141	61	»	6	50	»	»	»	90	808

Société de Statistique. — Cette Société fut fondée en 1838; elle se composait, en 1859, des membres dont les noms suivent : MM. Arthaud, Bally, docteurs en médecine ; Barcelon, agent comptable de l'usine à gaz ; de Béranger, ancien député ; Bernard, professeur de mathématiques; Berriat, docteur en médecine ; Blandin (Camille), ingénieur ; Bouteille, conservateur du Musée d'histoire naturelle ; Bouvier (H.), entrepreneur ; Breton, pharmacien ; Buissard, Charvet (Alexandre), docteurs en médecine ; Carrière (Eugène); Chaper, ancien préfet ; Cheminade, conseiller honoraire ; Couret, secrétaire de l'Académie ; Dubeux, procureur général à Rennes ; Ducruy (Alphonse); Dumas, directeur d'usines ; Fauron, ancien directeur de l'École normale ; Giroud fils, notaire ; Gariel, bibliothécaire ; l'abbé Gerin, curé de Saint-André ; Graff, ingénieur ; Gras (Scipion), ingénieur ; Gueymard (Émile); Juvin, docteur en médecine ; Laborne, ancien secrétaire de la Mairie ; Landini, manufacturier ; Leroy, docteur en médecine ; Lesbros, conseiller de Préfecture ; Lescœur, ins-

pecteur de l'Académie ; Macé, professeur ; Mehier, artiste peintre ; Mongenet ; Nicolas ; Pagès, substitut du procureur général ; Perrotin, pharmacien ; Pilot, archiviste ; Réal (Félix) ; Rey (Armand), docteur en médecine ; Rey (Amédée) ; Royer (Casimir) ; Robert, bibliothécaire adjoint ; Roger, ingénieur ; Ruban, architecte ; de Saint-Ferriol ; Seguin, professeur ; Emmanuel Teisseire ; Valson, professeur ; de Vaulserre ; Verdier, docteur en médecine ; Verlot, jardinier en chef de la ville.

Société d'Agriculture de l'arrondissement de Grenoble. — Bureau d'aministration pour 1859 : MM. Paganon, conseiller à la Cour, président ; Réal et Desvial, vice-présidents ; Arvet, président honoraire ; Accarias, Bouchardat, Breton, Chapuis, Charreton, d'Andert, de Lamarre, de Linage, de Galbert, Demarchi, Dupont-Delporte, Faure, Gayet, Giraudy, Gueymard, Lefrançois, Leroy, Letocart, Nicollet, Rey, vétérinaire, Reynaud, Robert, Roussy (de Gières), Verlot, jardinier en chef.

Sociétés d'Agriculture du département. — *Comice de Saint-Marcellin :* MM. Duvernay aîné, président ; Frachon, secrétaire.

Comice de Saint-Symphorien-d'Ozon : MM. Lombard de Buffières, président ; Rambaud, secrétaire.

Comice de Bourgoin, de Crémieu et de Morestel : MM. Rivoire de La Bâtie, président ; Martin et Guichard, secrétaires.

Comices de La Tour-du-Pin, de Virieu, du Grand-Lemps, de Pont-de-Beauvoisin et de Saint-Goirs : MM. Dode de La Brunerie, président ; Perrin, secrétaire.

Comice de Vienne : MM. Meysson, président ; Viguier, secrétaire.

Comice de Saint-Laurent-de-Mure : MM. Labbé, président ; Grenier, secrétaire.

Comice de Saint-Jean-de-Bournay : MM. Rabatel, président ; Serrières, secrétaire.

Chambres consultatives des Arts et Manufactures. — *De Grenoble :* MM. André Duhamel, Louis Penet, Ribot, Blaive, Pont-Ollion, Ducruy, Paul Breton, Jules Robert, Henri Giroud-Perier, Revilliod, Claude Jouvin et Berlioz.

De Vienne : MM. Charvet, Antoine Jouffray, Victor Prellat, Claude Delaigue, Francisque Badin, J.-B. Ledure, Johanot, Gonnet aîné, Chantelouve, Treiniau, Maniguet et Frèrejean.

De Voiron : MM. Rambaud, Jacquemet, Allegret, Bouvard, Reveillet, Brun, Denantes, A. Kléber, J.-B. Lafuma, J. Landru, Perinet et J. Sestier.

Banque de France.— MM. Dollfus, directeur; Pont-Ollion, Moyrand et Quiquandon, banquiers, censeurs; Penet (Louis), Berlioz, Perier (Alphonse), Duhamel (André), Rouillon, Margot et Ducruy, administrateurs.

Ponts et chaussées (département de l'Isère). — MM. Berthier, ingénieur en chef; Gentil et Breton, ingénieurs.

Mines (arrondissement minéralogique de Grenoble).— MM. Sentis, ingénieur en chef; Roger, ingénieur; Gras (Scipion), ingénieur en chef, chargé des cartes géologiques, agronomiques et étude des torrents.

Lignes télégraphiques (à Grenoble, bureau rue de France, 11).— M. Garnier, directeur.

Prix des dépêches de Grenoble, de un à quinze mots, pour :

Paris.....	6 f 90	Montélimar...	1 f 50
Alger.....	15 »	Tain.....	1 50
Londres.....	15 »	Toulouse.....	6 »
Aix.....	6 »	Valence.....	1 50
Avignon	3 60	Vienne.....	1 »
Bordeaux	7 10	Chambéry....	3 »
Gap.....	1 50	Genève.....	4 50
Lyon.....	1 50	Turin.....	4 50
Marseille.....	4 20		

Postes. — MM. Patras, inspecteur, chef de service; Henrion, sous-inspecteur; Mansion, directeur.

Consulat de Sardaigne. — MM. Rossi (Hilarion), consul; Pilot (J.-A.), vice-consul.

Ce consulat avait été établi le 4 juillet 1852.

Chemins de fer du Dauphiné. — Administration : MM. Cunit, ingénieur en chef; Picard, chef du mouvement, sous-directeur; Arnaud et Brunet, ingénieurs; Azéma, chef du service commercial; Dietz, ingénieur du matériel et de la traction, à Rives; Mounier, chef de la comptabilité et du contrôle de l'exploitation.

Distances kilométriques :

De Grenoble à Saint-Rambert.	92 kilom.	Parcours total : 193 kilomètres.
De Saint-Rambert à Lyon...	50 —	
De Bourgoin à Lyon.....	42 —	

Poste aux chevaux. — M. Ravix fils aîné, maître de poste.

Messageries des Alpes. — Diligences de Grenoble à Marseille par Gap, Sisteron, Manosque et Aix : départ tous les jours à 1 heure de l'après-midi.

Courrier de Grenoble à Sisteron par la Croix-Haute; départ de Grenoble, tous les jours à 1 heure de l'après-midi, et de Sisteron à 4 heures du soir.

Pendant la belle saison, il fut établi un service spécial de Grenoble à Corps, pour les pèlerins à Notre-Dame-de-la-Salette.

Diligences de Grenoble à Chambéry : départ chaque jour à 7 heures du matin.

Diligences de Grenoble au Bourg-d'Oisans : départ à 6 heures du soir.

Diocèse de Grenoble. — Mgr Ginoulhiac (Jacques-Marie-Achille), évêque, assistant au trône pontifical, né à Montpellier, le 3 décembre 1806, précédemment vicaire général d'Aix, nommé à l'évêché de Grenoble le 9 décembre 1852, préconisé le 7 mars 1853, prit possession de son siège par procureur le 23 avril, fut sacré le 1er mai suivant et fit son entrée dans sa ville épiscopale le 7 du même mois.

Vicaires généraux : MM. Orcel, Chambon, Rousselot, Gerin, curé de Notre-Dame, et Roussac.

Secrétariat : MM. Auvergne et Servonnet.

Chanoines d'honneur : Mgrs de Bruillard, ancien évêque de Grenoble; Thibault, évêque de Montpellier, et Desflèches, évêque de Sinite.

Chanoines titulaires : MM. Rousselot, Revol, de Tascis et Perier.

Curés agréés par le Gouvernement.

ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE.

Grenoble, MM. Gerin, à la Cathédrale ; Keisser, à Saint-Laurent ; France, à Saint-Louis ; Gerin, à Saint-André ; Cartelier, à Saint-Joseph ; *Allevard,* M. Marion ; *Bourg-d'Oisans,* M. Cottave ; *Clelles,* M. Mounier ; *Corps,* M. Melin ; *Domène,* M. Kœnig ; *Goncelin,* M. Reynaud ; *Mens,* M. Maître ; *Monestier-de-Clermont,* M. Pontramier ; *La Mure,* M. Cat ; *Saint-Laurent-du-Pont,* M. Pollard ; *Sassenage,* M. Biron ; *Le Touvet,* M. Rey ; *Valbonnais,* M. Collomb ; *Vif,* M. Ollier ; *Villard-de-Lans,* M. Clavel ; *Vizille,* M. Oriol ; *Voiron,* M. Albert ; *Voreppe,* M. Marchand.

ARRONDISSEMENT DE VIENNE.

Saint-Maurice-de-Vienne, M. Guttin ; *Saint-André-le-Bas,* M. Allègre ; *Beaurepaire,* M. Gabert ; *La Côte-Saint-André,* M. Reynier ; *Heyrieux,* M. Fabre ; *Meyzieu,* M. Richemont ; *Roussillon,* M. Ferrouillat ; *Saint-Jean-de-Bournay,* M. Thevenin ; *La Verpillière,* M. Genin ; *Villeurbanne,* M. Fayollat.

ARRONDISSEMENT DE LA TOUR-DU-PIN.

La Tour-du-Pin, M. Perrial ; *Bourgoin,* M. Guillermard ; *Crémieu,* M. Juvenet ; *Grand-Lemps,* M. Ballet ; *Morestel,* M. Garden ; *Pont-de-Beauvoisin,* M. Pegoud ; *Saint-Geoire,* M. Merlin ; *Virieu,* M. Brunaz.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-MARCELLIN.

Saint-Marcellin, M. Gaillard ; *Pont-en-Royans,* M. Boyoud ; *Moirans,* M. Bon ; *Roybon,* M. Guerre ; *Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs,* M. Mollard ; *Tullins,* M. Mège ; *Vinay,* M. Burnoud.

Séminaire diocésain de Grenoble : Supérieur, M. Orcel ; directeur, M. Rivaux ; professeurs, MM. Rousselot, Mussel, Michallet, Samuel et Vial ; Second, économe.

Nombre d'élèves en théologie : 93.

Petit Séminaire de Grenoble : Supérieur, M. Debut ; directeur, M. Robin ; économe, M. Guillard. Nombre d'élèves, 370.

Petit Séminaire de la Côte-Saint-André : Supérieur, M. Trouilloud ; directeur, M. Tenet. Nombre d'élèves, 230.

Corps religieux. — *Missionnaires diocésains de Notre-Dame-de-la-Salette, à la Salette et à Grenoble :* le P. Archier, supérieur ; 9 religieux.

Les PP. Jésuites, à Grenoble : le P. Ferrand, supérieur ; 7 religieux.

Les PP. Oblats de Marie, à Notre-Dame-de-l'Osier : le P. Vincens, provincial ; 10 religieux. (Une mention spéciale au P. Beuf, très estimé et très connu dans l'arrondissement de Saint-Marcellin.)

Les PP. Capucins, à Meylan : le P. Desiré, supérieur-gardien ; 4 frères convers, 3 religieux.

Monastère de la Grande-Chartreuse : Dom Jean-Baptiste, général de l'ordre ; 40 religieux.

Les PP. Dominicains, à Chalais : Le P. Chevalier, vicaire ; 2 frères convers, 12 religieux.

Fondation olivetaine, à Parménie : 4 religieux.

Culte protestant : Depuis le décret du mois de mars 1852, régissant les églises protestantes, le consistoire de l'Isère était composé de tous les pasteurs du département et de seize laïques. Ces derniers étaient élus tous les trois ans et, à chaque renouvellement, le consistoire élisait son président, qui devait toujours être pris parmi les pasteurs.

Le consistoire se composait, en 1859, de : MM. Fermaud (Jean-Marceau), pasteur à Grenoble, président ; Cadoret (Laurent-Samuel), pasteur à Mens ; Cadoret (Paul), pasteur à Mens ; Simon, pasteur à Saint-Sébastien-et-Cordéac ; Ribard (Louis), à La Mure ; Faure (Charles), à Jallieu-les-Bourgoin ; Francori, à Tréminis ; Gouldin, suffragant à Vienne.

État-major de la subdivision de l'Isère et des Hautes-Alpes. — M. Verger, général de brigade, commandant la subdivision de l'Isère et des Hautes-Alpes ; M. de Moduit-Duplessis, capitaine.

Intendance militaire : MM. Rossi, Tournal et Humann, sous-intendants militaires.

État-major des places : MM. Itier, colonel, commandant la place de Grenoble ; Chatté, commandant le fort Barraux ; Noirclerc, commandant les forts Rabot et la Bastille ; Panot, commandant la Citadelle.

État-major de l'artillerie : M. Courtois d'Hurbal, général de brigade, commandant l'artillerie dans la 8e division.

École impériale d'artillerie de Grenoble : M. de Colomb de Latour de Beauzac, directeur de l'École.

Arsenaux : MM. Zylof, colonel directeur ; Pochets, sous-directeur.

Fortifications : M. Gréban, directeur des fortifications.

Génie : M. Thomas, lieutenant-colonel, chef du génie pour la *place de Grenoble*, le *fort Barraux*, la place du *Pont-de-Beauvoisin ; place de Briançon*, M. Carlier, chef du génie ; de *Mont-Dauphin* et de *fort Queyras*, M. Regard ; d'*Embrun* et de *Gap*, M. Boulangé ; des places de *Valence* et *Tour-de-Crest*, de *Romans*, de *Montélimar*, de *Privas*, d'*Annonay*, de *L'Argentière-des-Vaus*, de *Vienne*, M. Arcis, chef du génie.

Gendarmerie : MM. Castel, colonel, chef de la légion ; de Fenin, chef d'escadron, commandant la compagnie ; Bret et Cartry, capitaines ; Raspail, lieutenant, à Saint-Marcellin ; de Ravinel, commandant, à Vienne ; Harel, capitaine, à la Tour-du-Pin ; Vollant, lieutenant, à La Mure.

Fonderie impériale de canons à Saint-Gervais : MM. Martin, lieutenant-colonel, directeur ; Poète, sous-directeur ; Grincour, capitaine ; Dudraille, agent administratif, et douze agents divers.

* * *

Garnison de Grenoble.— Dépêche du Ministre de l'Intérieur, du 9 novembre 1858 :

M. le Ministre de la Guerre fait connaître que l'effectif de la garnison à entretenir à Grenoble comprendra dorénavant 399 chevaux, et, pour les hommes, un minimum de 3,554 et un maximum de 4,754.

L'effectif, malgré cette déclaration officielle, n'atteignit pas toujours le chiffre de 4,000 hommes, et, en 1859, il le dépassait peu. La situation, au 1er septembre de cette année, était de 4,263 hommes. L'ensemble de la garnison se décomposait ainsi :

11e de ligne	1,025	hommes.
64e —	1,122	—
18e bataillon de chasseurs . .	336	—
1er régiment d'artillerie . . .	1,780	—
TOTAL	4,263	hommes.

L'abonnement consenti par l'État à la ville, en 1858, pour frais de casernement ou d'occupation des lits militaires, avait été réglé, par un décret du 18 décembre, au taux de 20,000 fr. par an.

Malgré le paiement d'une somme aussi élevée, en 1859, la ville de Grenoble dut loger « constamment » chez l'habitant une partie, plus ou moins considérable, des troupes de la garnison. Ainsi, du 1er janvier au 22 septembre, nos compatriotes eurent à fournir 66,000 journées de logement, qui équivalaient à une taxe de 33,000 fr. ou à une imposition additionnelle de plus de 11 centimes aux quatre contributions directes.

A la suite d'une délibération du Conseil municipal, par dépêche du 9 décembre 1859, le Ministre de la Guerre, maréchal Randon, « décida d'obvier aux inconvénients résultant de l'insuffisance du casernement dans la place de Grenoble ». Il fut décidé que :

« 575 hommes, tirés du 95e de ligne et du dépôt du 1er bataillon de chasseurs à pied, iraient à Vienne et à Lyon. Les militaires encore logés chez l'habitant, après le départ de ces détachements, devront rentrer dans les casernes, en augmentant les places des chambrées. »

D'une lettre du sous-intendant militaire, M. Rossi :

« Un travail complet d'affectations de garnisons vient d'être terminé au Ministère de la Guerre, et les trois corps d'infanterie de la garnison de Grenoble sont avisés de leur prochain départ. Les mouvements vont commencer dans les premiers jours d'octobre. Tout porte à croire que le chiffre de la contenance de nos casernes aura été pris en considération dans la désignation des troupes qui vont venir renouveler la garnison. » (1er octobre 1859.)

Dans le courant d'octobre, le 64e de ligne quitta Grenoble pour aller tenir garnison à Lyon, il fut remplacé dans notre ville par le 95e de la même arme.

Arrêtés municipaux relatifs aux logements militaires. — La loi du 23 janvier – 7 avril 1790 est ainsi conçue : « Tous les citoyens, sans exception, sont et doivent être soumis au logement des gens de guerre.... »

A cet effet, plusieurs arrêtés municipaux furent pris par les maires de Grenoble ; nous donnons ci-dessous les changements survenus dans ces arrêtés depuis 1855 jusqu'à nos jours.

Arrêté de M. L. Crozet, maire, en date du 15 juin 1855 :

60 habitants de la ville, ayant des appartements vastes et convenablement disposés, seront chargés du logement des officiers.

Les autres habitants de la ville et de la banlieue logeront les sous-officiers et soldats. A cet effet, les habitants seront divisés en 5 classes.

La 1re classe comprendra les habitants qui occupent un logement dont la valeur locative est de 900 francs et au-dessus. Ils logeront 4 militaires.

La 2e classe, logement de 650 à 899 francs. Ils logeront 3 militaires.

La 3e classe, logement de 350 à 649 francs. Ils logeront 2 militaires.

La 4e classe, logement de 150 à 349 francs. Ils logeront 1 militaire.

La 5e classe, logement de 100 à 149 francs. Ils logeront aussi 1 militaire, mais seulement lorsque ceux des précédentes catégories auront logé deux fois, à moins de passage extraordinaire...

Les habitants occupant un logement dont la valeur locative est inférieure à 100 francs seront dispensés du logement militaire...

Toute personne, présente ou absente, ayant un ou plusieurs appartements dans la ville ou sa banlieue, sera tenue de loger à son tour les militaires ; en cas d'absence, désigner au bureau des logements militaires de la Mairie une auberge où ces militaires devront être reçus pour son compte ; faute de se conformer à cette disposition, les militaires seront logés d'office et aux frais de l'habitant absent...

Les propriétaires ou locataires d'écuries, situées dans la ville de Grenoble ou sa banlieue, seront tenus de recevoir, chacun à leur tour, un nombre de chevaux proportionné à l'étendue de leurs écuries, ils seront dispensés de loger des militaires...

Arrêté de M. Gaillard, maire, en date du 11 avril 1859.

Considérant que le maximum fixé par l'arrêté du 15 juin 1855, de 4 militaires à loger par les habitants occupant un logement d'une valeur locative supérieure à 900 francs, n'est plus en rapport

avec les loyers des appartements actuels, il devient nécessaire d'élever ce maximum et d'établir plusieurs classes intermédiaires.

La 1re classe, les habitants qui occupent un logement dont la valeur locative est de 2,000 francs et au-dessus. Ils logeront 8 militaires.

La 2e classe, logement de 1,800 à 1,999 francs. Ils logeront 7 militaires.

La 3e classe, logement de 1,500 à 1,799 francs. Ils logeront 6 militaires.

La 4e classe, logement de 1,200 à 1,499 francs. Ils logeront 5 militaires.

La 5e classe, logement de 900 à 1,199 francs. Ils logeront 4 militaires.

La 6e classe, logement de 650 à 899 francs. Ils logeront 3 militaires.

La 7e classe, logement de 350 à 649 francs. Ils logeront 2 militaires.

La 8e classe, logement de 150 à 349 francs. Ils logeront 1 militaire.

La 9e classe, logement de 100 à 149 francs. Ils logeront aussi 1 militaire, mais seulement lorsque ceux des précédentes catégories auront logé deux fois, à moins que des passages extraordinaires n'obligent l'administration à faire occuper tous les logements de la ville à la fois.

Les autres dispositions de l'arrêté du 15 juin 1855 sont maintenues.

Arrêté de M. Éd. Rey, maire, en date du 25 août 1882.

... Considérant que depuis plusieurs années la ville de Grenoble a un grand nombre de logements d'officiers à fournir, par suite des exercices auxquels prennent part, à Grenoble, les troupes de la garnison de Chambéry....

Considérant que les prix des loyers ont subi une augmentation notable....

300 habitants de la ville, ayant des appartements vastes et convenablement disposés, seront chargés du logement des officiers.

Tout habitant occupant un logement de 2,000 francs et au-dessus, 1 officier supérieur (le cas échéant).

Logement de 1,300 jusqu'à 1,999 francs, 1 officier subalterne (le cas échéant).

La 1re classe, logement de 2,000 francs et au-dessus. Ils logeront 8 militaires.

La 2e classe, logement de 1,900 à 1,999 francs. Ils logeront 7 militaires.

La 3e classe, logement de 1,600 à 1,899 francs. Ils logeront 6 militaires.

La 4e classe, logement de 1,300 à 1,599 francs. Ils logeront 5 militaires.

La 5e classe, logement de 1,000 à 1,299 francs. Ils logeront 4 militaires.

La 6e classe, logement de 800 à 999 francs. Ils logeront 3 militaires.

La 7e classe, logement de 500 à 799 francs. Ils logeront 2 militaires.

La 8e classe, logement de 250 à 499 francs. Ils logeront 1 militaire.

Les habitants compris dans la 9e classe de l'arrêté du 11 avril 1859 seront complètement dispensés du logement militaire, ainsi que les membres actifs du bataillon des sapeurs-pompiers.

Les autres dispositions des arrêtés des 15 juin 1855 et 11 avril 1859 sont maintenues.

Budgets de la ville de Grenoble.

1848. — *Recettes* ordinaires et extraordinaires 452.108 f 50

— accidentelles 50.159 70 (Emprunt de 240,000 francs)

Total..... 502.268 f 20

Dépenses ordinaires et extraordinaires.	348.503 f	87
Pavage.....	25.000	»
Dette arriérée.....	35.503	45
Dépenses facultatives	89.260	88
Total.....	502.268 f	20

1859. — *Recettes :* centimes additionnels, patentes et amendes..... 41.223 f 02
Produits des propriétés communales 43.785 90
Produit de l'octroi et de l'abat..... 375.155 »
Droits divers : pesage, péage, halle, etc..... 22.000 »
Droits de voirie et de stationnement sur la voie publique..... 23.708 »
Produits de l'École préparatoire de médecine et de pharmacie et de l'École professionnelle..... 50.500 »
Produits divers..... 3.550 »
Recettes extraordinaires..... 94.517 07

Total..... 654.488 f 99

Dépenses : Traitements et frais de bureau de la Mairie et remises du receveur municipal 26.700 f »
Frais relatifs à l'octroi et à l'abat.... 41.690 »
Frais relatifs à la perception de divers droits..... 3.300 »
Service de la police.. 29.650 »
Service de l'architecture et de la voirie. 11.400 »
Service des promenades et des jardins 9.697 17
Service de la voie publique..... 40.849 »
Charges et entretien des propriétés communales..... 14.463 62
Service des incendies 6.217 »
Éclairage..... 38.000 »

A reporter..... 221.966 79

Report...	221.966	79
Dépenses militaires : Garde nationale...	20.300	»
Établissements de charité : secours..	71.495	40
Instruction publique gratuite.....	46.525	»
École professionnelle et École préparatoire de médecine et de pharmacie..	51.765	»
Musée.....	4.800	»
Bibliothèque.....	8.340	»
Muséum d'histoire naturelle.....	5.350	»
Encouragements aux arts, aux sciences et à l'agriculture..	700	»
Cultes.....	6.400	»
Justice	850	»
Fêtes publiques.....	4.000	»
Dépenses diverses...	6.200	»
Fonds de réserve pour les dépenses imprévues.....	9.899	58
Dépenses extraordinaires.....	195.897	22
Total.....	654.488 f	99

Notices biographiques.

Charles et Aimé-Julien-Félix Berriat-Saint-Prix. — Jacques Berriat-Saint-Prix. — L.-A. Burdet. — Docteur A. Fournier. — J.-C.-A. Malens. — Le général Gagnon. — Le général de Moncla. — A. Macé. — Général de Malus. — Amiral de Morard de Galles. — C.-A. Pellat. — Général Rambeaud.

CHARLES ET AIMÉ-JULIEN-FÉLIX BERRIAT-SAINT-PRIX. — Jacques Berriat-Saint-Prix, jurisconsulte et littérateur éminent, né à Grenoble, en 1769, mort à Paris, en 1854, laissa deux fils, Charles et Aimé-Julien-Félix.

Charles, jurisconsulte et littérateur, né à Grenoble, en 1802, mourut à Riom, en 1870. Entré dans la magistrature en 1830; en 1857, il fut nommé conseiller à la Cour d'appel de Paris. Ses travaux littéraires sont peu importants, mais ses travaux juridiques ont de l'intérêt; ils sont relatifs au droit criminel.

Aimé-Julien-Félix, jurisconsulte, né à Grenoble, en 1810, mourut à Paris, en 1883. Avocat à Paris (1831), il écrivit principalement des ouvrages de droit élémentaire.

L.-A. BURDET. — Burdet (Louis-Amédée), magistrat, chevalier de la Légion d'honneur, né à Grenoble, le 16 vendémiaire an XIV (5 octobre 1806), était fils de M. Claude Burdet, avocat à la Cour d'appel de Grenoble, et de dame Marie-Claire-Olympe Givodan. Il entra dans la magistrature, en 1829, comme juge auditeur près le Tribunal de Valence; il parcourut tous les degrés de la hiérarchie judiciaire et devint conseiller à la Cour de Grenoble, où, pendant vingt ans, il a présidé les Cours d'assises de son ressort. Ami du comte de Cavour, il fut chargé par lui, avec l'agrément du gouvernement français, de diverses missions auprès du Saint-Père et présenta, notamment, au cabinet du Vatican un projet de concordat dont le but principal était d'aplanir les difficultés soulevées par la nouvelle législation sarde, au sujet du mariage civil. Pendant son séjour à Rome, le gouvernement espagnol le chargea d'agir, de concert avec son ambassadeur, auprès du gouvernement pontifical, pour ob-

tenir des concessions à propos des institutions canoniques, juridictions ecclésiastiques, aliénations de biens immeubles, etc. En 1850, son concours éclairé aida le gouvernement sarde, qui faisait poursuivre des recherches sur les origines de la maison de Savoie, à combler quelques lacunes dans l'historique des longues guerres entre les comtes de Savoie et de Maurienne et les Dauphins du Viennois. C'est à ses instances auprès du cabinet de Turin que l'on dut, en 1852, l'établissement à Grenoble d'un consul sarde dont le besoin était rendu chaque jour plus grand par le développement des relations internationales et privées entre les deux peuples voisins. Le conseiller Burdet, qui vivait encore en 1888, habitait place Sainte-Claire, 14. Il était chevalier de la Légion d'honneur, commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand et de Saint-Sylvestre, officier des Saints-Maurice et Lazare et chevalier de Charles III d'Espagne.

Dr A. FOURNIER. — Le docteur Fournier (Bernard, dit Adolphe), chirurgien en chef de l'hôpital de Grenoble (Isère), chevalier de la Légion d'honneur, naquit à Grenoble, le 17 mai 1798. Il était fils de Joseph, négociant, et de Françoise Cabagniol.

A. Fournier fit d'excellentes études scientifiques, à la suite desquelles il fut reçu au doctorat après un brillant examen. De retour dans sa ville natale, il ne tarda pas à y acquérir une réputation méritée. Aussi lui valut-elle le titre honorable de chirurgien en chef de l'hôpital.

Il serait difficile d'énumérer tous les services que M. Fournier a rendus dans cette position élevée. Il nous suffira de dire qu'il était un opérateur des plus éminents.

M. Fournier, ancien chirurgien, mourut à Paris, le 3 juillet 1879, hôpital Lariboisière.

J.-C.-A. MALENS. — Malens (Jules-César-Antoine), ancien sénateur, premier président de la Cour d'appel de Grenoble, chevalier de la Légion d'honneur, né à Annevron (Drôme), en 1829, fils de feu Aimé-César Malens et de défunte Marie Chosson. Avocat distingué au barreau de Valence, il collabora sous l'Empire à plusieurs journaux républicains. Élu conseiller général du canton de Saint-Paul, puis député, il fut appelé à présider, en cette dernière qualité, l'Assemblée Nationale. M. Malens fut ensuite nommé sénateur. Il décéda à Grenoble, le 12 février 1888.

Le général J.-O. GAGNON. — Gagnon (Joseph-Oronce), général de division, grand officier de la Légion d'honneur, naquit le 24 novembre 1796, à Bourg-les-Échelles (Savoie). Admis à l'École militaire de Pavie, où il fit ses études de 1810 à 1813, il en sortit à dix-sept ans, pour rejoindre, comme sous-lieutenant, le 7e régiment d'infanterie de l'armée italienne, régiment avec lequel il fit la guerre de la grande armée. Lieutenant le 18 novembre 1814, il quitta le service d'Italie pour entrer au service de France, avec son grade. En 1815, M. Gagnon passa dans l'arme de la cavalerie et fut incorporé dans les dragons du Rhône, régiment qui devint plus tard le 8e de cuirassiers. Capitaine le 20 décembre 1821, aux chasseurs des Vosges (24e), il fit, avec ce régiment, la guerre d'Espagne et revint en France, où, le 25 décembre 1825, son régiment devint le 12e dragons. Le 24 décembre 1831, le capitaine Gagnon reçut la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Chef d'escadron au 5e de dragons le 25 avril 1835, lieutenant-colonel au 7e hussards le 15 octobre 1840, lors de la création de quatre régiments de cavalerie légère, il fut trois ans plus tard, le 31 juillet 1843, nommé colonel du 2e de hussards, qu'il embarqua, au commencement de 1844, pour la province d'Oran. Chargeant à la tête de son régiment, le 14 août 1844, à la bataille d'Isly, il mérita d'être cité à l'ordre de l'armée par le général en chef Bugeaud, ce qui lui valut, le 18 septembre suivant, la croix d'officier de la Légion d'honneur. Le colonel resta trois ans en Afrique et fut cité deux fois encore à l'ordre de cette armée pour sa belle conduite, lors de l'enlèvement d'une tribu hostile, celle des Ouled-Riah, le 26 janvier 1846, et pour la charge qu'il mena lui-même, le 24 mars 1846, contre les Arabes. Commandeur de la Légion d'honneur le 26 avril 1846, à la suite de cette dernière citation, et n'ayant seulement que dix-huit mois de grade d'officier de l'ordre, il rentra en France en 1847 et reçut, le 10 juillet 1848, les étoiles de général de brigade. Il commanda successivement : la 1re brigade de cavalerie de l'armée des Alpes, du 14 juillet 1848 au 20 décembre 1849 ; la brigade de cavalerie stationnée dans la 6e division militaire, et la 2e subdivision de la 5e division militaire à Dijon, subdivision qui devint, le 26 décembre 1851, la 3e de la 7e division. Général de division le 18 mars 1856, M. Gagnon fut nommé inspecteur général, d'abord en France, puis en Afrique, en 1857 et 1868 ; il eut ensuite le commandement de la 10e division territoriale, à Montpellier, le 20 mai

1859. Élevé à la dignité de grand officier le 15 août 1860, le général Gagnon passa au cadre de réserve le 25 novembre 1861, prit sa retraite le 24 février 1879 et se retira à Grenoble, où il est mort le 24 avril 1883, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, après une belle et longue existence militaire.

Le général J.-F. GELLY de MONTCLA. — Gelly de Montcla (Jules-Frédéric), général, commandeur de la Légion d'honneur, né le 18 mai 1804, à Alexandrie (Piémont), fils de Pierre-Hugues et de Jeanne Guérin de Frénicourt.

Entré, le 24 avril 1823, comme engagé volontaire au 2e régiment d'infanterie de la garde royale, M. Gelly de Montcla gagnait successivement les galons de caporal, le 10 juin 1824, de fourrier, le 12 octobre suivant, et de sergent-major, le 1er février 1828. Le 1er juillet 1829, il fut admis dans les gardes du corps, comme garde de 3e classe (ayant rang de sous-lieutenant) à la compagnie d'Havré, mais il était licencié le 11 août 1830, en même temps que tous les corps spéciaux attachés à la maison militaire du roi Charles X; nommé sous-lieutenant le 24 décembre 1830, au 12e régiment de ligne, il fit, avec ce régiment, la campagne de Belgique; avec le 1er régiment de ligne, où il avait été nommé lieutenant le 29 août 1832, capitaine le 26 mars 1838 et capitaine adjudant-major le 16 mai suivant, il fit les campagnes d'Afrique de 1837 à 1842 (1re brigade de la colonne expéditionnaire du général Bugeaud) et prenait part au combat de Nizerghin et de Tem-Salmet (12 et 18 mars 1840), de l'Oued-el-Hachem et du camp du Bridia (10 et 14 mai 1840), puis à l'expédition de Tagdempt, du 18 mai au 3 juin 1841. A la suite du combat de Sour-Kel-Nitov, livré le 5 juillet 1841, il fut cité à l'ordre de l'armée, comme s'étant particulièrement distingué, et nommé chevalier de la Légion d'honneur le 17 août. Aux combats contre les Boni-Menacer, les 6 et 7 juin 1842, puis à ceux de l'Oued-Kion (29 août 1842) et d'Aïn-Seur (4 septembre 1842), sa vaillante conduite lui valut encore d'être cité à l'ordre. Au combat d'Aïn-Seur, il avait reçu un coup de feu à la tête. Nommé chef de bataillon au 6e régiment de ligne le 24 avril 1845, puis lieutenant-colonel au même corps le 2 janvier 1851, il fut appelé à commander le 11e de ligne (19 janvier 1853), avec lequel il se trouva en Crimée. Le colonel de Montcla avait été fait officier de la Légion d'honneur le 16 avril

1856, quelque temps avant son retour en France. Au début de la guerre d'Italie, le colonel de Montcla faisait partie du 3e corps, division Bourbaki, mais ayant été promu général de brigade le 26 mai 1859, il fut investi, le 31 mai, du commandement de la 5e subdivision de la 8e division militaire à Grenoble. Il commanda ensuite, du 23 mai 1860 au 31 décembre 1863, la 2e brigade de la 1re division d'infanterie du 4e corps d'armée à Lyon, puis de 1864 au 19 mai 1866, époque de son admission au cadre de réserve, les subdivisions de la Drôme et de l'Ardèche à Valence. Décédé à Grenoble, le 2 mars 1877, le général Gelly de Montcla a laissé les regrets les plus profonds parmi les habitants qui avaient pu apprécier ses excellentes qualités. Les obsèques ont été célébrées le 4 mars 1877, au milieu d'un grand concours de personnes. Tous les différents corps de troupes de la garnison de Grenoble y étaient représentés par des députations d'officiers. Les honneurs étaient rendus par le 52e de ligne et sa musique.

La dépouille mortelle a été transportée à Gières, près de Grenoble, dans le caveau de la famille de Montcla.

Le général était commandeur de la Légion d'honneur depuis le 12 août 1861, il comptait quarante-deux années de services, onze campagnes et une blessure.

A. MACÉ. — Macé (Antonin), professeur d'histoire, naquit en 1812, à Plouër (Bretagne).

Il fit de brillantes et fortes études universitaires. Entré dans l'enseignement, il ne tarda pas à se signaler par l'étendue de ses connaissances générales, par sa science historique particulièrement. Il publia bientôt des livres sur l'histoire, qui eurent l'approbation des compétents. Émule des Guérard, des Fustel de Coulanges, des Klimrath, il écrivit des études sur *le Domaine publique à Rome et les Lois agraires*. Cet ouvrage attestait une puissance de travail, une sûreté de discernement peu commune, il est demeuré classique en France et même à l'étranger.

Au mois de mai 1849, Macé fut nommé professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Grenoble. Il a occupé cette chaire avec grande distinction jusqu'en 1883, date de sa mise à la retraite, c'est-à-dire trente-quatre ans plus tard.

M. A. Albert, dans une brochure : *Antonin Macé, professeur*

d'histoire, parue en 1900, à la Librairie Dauphinoise, Grenoble, s'exprime en ces termes :

« Disons-le tout de suite, ses cours étaient préparés *ad unguem.* En écoutant ces phrases correctes et la forme lapidaire de ce langage, on se demandait avec surprise par quel labeur opiniâtre, par quelle contention d'esprit, le conférencier avait pu tracer les linaments de son discours et en remplir les données avec une telle précision. C'était, en effet, à la suite d'un travail acharné que le consciencieux professeur montait dans sa chaire, maître de sa pensée, sûr de sa parole.

« Parallèlement à son enseignement public, Macé continuait ses publications sur l'histoire, la géographie, sur l'archéologie, œuvres remarquables à plusieurs titres. Devenu Dauphinois par sa longue résidence à Grenoble et aussi par une prédilection bien naturelle pour une contrée si largement dotée par la nature de grandeur et de beauté, Macé, touriste, ascensionniste, consigna, dans plusieurs volumes de guides, des renseignements précieux sur l'histoire, la topographie, la botanique, les traditions et les légendes du Dauphiné. Dans ce même genre de travaux, avec même inspiration patriotique, il traduisit de l'allemand la partie du livre du Prussien Abraham Gölnitz, ayant trait au Dauphiné, traduction qui parut sous ce titre : *Le Dauphiné et la Maurienne au XVII^e^ siècle.*

« Certains collègues de Macé étaient aussi des gens de science et de talent. Patru, professeur de philosophie, s'il insistait peu sur sa pensée qui manquait peut-être de fixité, analysait avec exactitude les grands systèmes philosophiques de tous les âges. Son cours n'était guère suivi et méritait cependant de l'être, quoi qu'en ait dit ce railleur de Sarcey.

« M. Maignien était en littérature, un diseur très spirituel, de grande clarté, de parole singulièrement élégante. Il était grand, svelte, avait de nobles et beaux traits. Nous l'avons entendu, en 1844, au Palais Saint-Pierre, et les Lyonnais, plus amoureux qu'on ne le croit généralement des choses de l'esprit, prodiguaient à M. Maignien les applaudissements et les ovations ; il avait, à Grenoble, à son cours, un certain nombre de fidèles.

« Quant à Valentin Parisot, mieux vaudrait n'en rien dire. Il exposait non une *littérature étrangère,* ce qui était le titre de son cours, mais une littérature étrange. Il s'enfonçait seul et sans peur

dans d'inextricables labyrinthes qu'il intitulait : le Ramayana, le Mara-Barata, les systèmes de Sankya, de Kapila, etc. Il ne sortait de ces profondeurs ténébreuses que pour publier des vers burlesques, ce qui lui attira une verte réprimande de la part du Ministre de l'Instruction publique... »

Pour en revenir à Macé, voici son portrait d'après nature, peint par M. A. Albert :

« Macé était de très petite taille. Ses membres étaient disproportionnés. Sa tête oblongue de dolichocéphale semblait constituer, au premier abord, plus que le tiers de sa personne. Son teint était blafard ; son visage était encadré entre deux bandeaux de longs cheveux d'un blond filasse, tirant sur le roux ; bref, il n'était pas beau. »

Macé était membre de l'Académie delphinale. Il a fait, dans le sein de cette assemblée, des communications nombreuses et presque toutes pleines d'intérêt.

Le lendemain de la mort de Macé, le 16 janvier 1891, il y avait séance à l'Académie delphinale, le président, le Dr Carlet, prononça quelques paroles d'éloges sur le membre défunt. Nous relevons, dans les paroles du Dr Carlet, ce court panégyrique de Macé :

« C'était un digne et honnête homme, un savant scrupuleux, un professeur consciencieux, un examinateur qui passait *à tort* pour sévère, et dont j'ai été souvent à même d'apprécier la justice et la bonté. »

M. de Crozals, dans sa *Monographie des Facultés des Lettres de Grenoble,* a étudié la vie et les œuvres d'Antonin Macé.

MALUS PÈRE ET LE GÉNÉRAL BARON DE MALUS. — Malus, examinateur à l'École polytechnique, membre de la Légion d'honneur, était né à Paris, en 1775. Son père, trésorier de France, l'ayant poussé vers les sciences, il sortit un des premiers numéros de l'École polytechnique, et entra, à dix-sept ans, à l'École du génie militaire, arme dans laquelle il se distingua à l'armée de Sambre-et-Meuse, en Égypte, à Anvers et à Strasbourg, par la beauté et l'utilité de ses constructions et de ses ouvrages de défense militaire. Il fut appelé à Paris et nommé examinateur à l'École polytechnique. Mais sa vraie gloire est basée sur ses études, recherches et découvertes de la lumière, dans lesquelles son génie s'est immortalisé, notamment par

la découverte des phénomènes de la double réfraction et par celle de la polarisation. Ce regretté savant mourut en 1812, à la fleur de l'âge. En 1808, il avait gagné le prix de l'Institut avec la double réfraction. Son fils, de Malus (baron Adolphe), général de brigade, commandeur de la Légion d'honneur, naquit à Milan, le 16 décembre 1798. Il entra, en 1817, à l'École polytechnique, d'où il sortit deux ans après pour entrer dans l'artillerie avec le grade de sous-lieutenant. Il fit toute sa carrière dans cette arme et fut nommé général de brigade le 12 mars 1857. Après avoir fait la campagne d'Italie, en 1859, M. le général de Malus fut promu commandeur de la Légion d'honneur et admis l'année suivante dans le cadre de réserve. Aux élections du 14 octobre 1877, il se porta comme candidat dans la circonscription de Saint-Marcellin (Isère) et échoua contre M. Riondel. Lors d'un incendie à Caen, le général de Malus n'hésita pas à se précipiter dans les flammes pour sauver deux enfants en danger d'y périr.

Le général de Malus est mort à Grenoble, le 4 mars 1883.

Justin BONAVENTURE, comte de MORARD de GALLES. — Morard de Galles naquit à Goncelin (Isère), le 30 mars 1741. Comme plusieurs de ses frères, il se destina à la carrière des armes. Après avoir été inscrit tout jeune encore dans les gendarmes de la garde royale, il entra, en 1757, comme garde de pavillon, dans la marine, vers laquelle l'entraînaient ses goûts.

Embarqué en 1758, il fit plusieurs campagnes dans les colonies, sur les frégates la *Fleur de Lis,* l'*Hermine* et le vaisseau le *Spectre.*

En 1765, il fut nommé enseigne de vaisseau et embarqué sur la frégate l'*Héroïne,* en croisière le long des côtes de la Barbarie pour nettoyer les eaux des pirates qui les infestaient. Il avait alors pour capitaine le comte de Grasse, dont il s'était fait remarquer par sa bravoure. Morard de Galles fut choisi par lui pour une opération des plus périlleuses. Il reçut la mission d'aller brûler un corsaire africain qui s'était mis sous la protection d'une batterie de la côte. Quand la nuit fut venue, le jeune enseigne se dirigea vers ce bâtiment, réussit à appliquer aux flancs du pirate — une chemise souffrée, — et quelques instants après, une formidable explosion apprenait au commandant de l'*Héroïne* que ses ordres avaient été exécutés.

Le 26 juin 1765, Morard de Galles, détaché sur l'*Etna,* se distin-

gua au bombardement de Larache. Il fut envoyé ensuite dans l'Inde et en Amérique, et partout il se fit remarquer par autant d'intelligence que de brillante bravoure. A son retour, il fut attaché à la direction du port de Brest.

En 1776, il reprit la mer et passa dans l'escadre de Ducheffault. Morard de Galles fut nommé lieutenant de vaisseau le 4 avril 1777. Le 27 juillet 1778, il prit part au combat d'Ouessant, sur la *Ville de Paris,* puis, à bord du vaisseau la *Couronne,* aux combats que livra la flotte combinée, sous les ordres de Guechez, les 17 avril, 15 et 19 mai 1780.

En 1781, il retourna dans la mer des Indes à bord du vaisseau l'*Annibal* qu'il commandait en second. Le 16 avril 1781, Morard de Galles se distingua, par un courage héroïque, au combat de la Praya. Le vaisseau qu'il montait avait été séparé de l'escadre et entouré par cinq bâtiments ennemis; M. de Trémignion, qui le commandait, avait été grièvement blessé dès le commencement de l'action. Morard de Galles le remplaça : il fut cinq fois blessé et, quoique couvert de sang, il lutta en désespéré et parvint à se dégager. A la suite de cette héroïque conduite, il fut promu au grade de capitaine de vaisseau.

L'année suivante, il prit part aux combats des 17 février et 12 avril, devant l'île de Ceylan, et à ceux des 6 juillet et 3 septembre 1782, où il fut trois fois blessé.

A peine remis, il prit le commandement de l'*Argonaute* dans la mer des Indes, et se surpassa au combat de Gondelou, le 20 juin 1783. Pendant sept ans encore, et après la paix, il continua de servir dans la mer des Indes.

En 1790, il rentra en France avec une grande réputation. Le 1er juillet 1792, il fut nommé contre-amiral, puis vice-amiral l'année suivante.

En 1793, les envoyés de la Convention le firent arrêter à la suite de l'indiscipline de ses équipages et il fut destitué comme responsable des désordres de l'escadre. Mais, après une très courte détention, il fut réintégré dans son grade et nommé commandant d'armes à Brest.

En 1796, il fut placé à la tête de la flotte destinée à débarquer en Irlande l'armée de Hoche. L'expédition mit à la voile le 16 décembre 1796; Hoche et Morard de Galles étaient montés sur la même frégate. Dans la nuit du 17 au 18, une affreuse tempête dispersa l'es-

cadre. La frégate amirale violemment battue par les flots pendant plusieurs jours, ne put effectuer son retour que le 13 janvier, à travers des périls inouïs. A la suite de cette expédition malheureuse, dont l'insuccès avait eu pour cause la violence des éléments, Morard de Galles encourut une sorte de disgrâce, mais elle ne fut pas de longue durée. Sa réputation n'eut pas à en souffrir, et dans la notice biographique que lui a consacrée le *Panthéon des Illustrations françaises*, on a pu dire avec raison : « Que personne ne doutait de Morard de Galles sur mer, comme on ne doutait pas de Hoche à la tête de ses soldats. »

Morard de Galles eut une vie de marin des mieux remplies. Il fit trente-sept campagnes, exerça onze commandements, assista à quinze combats, à deux bombardements et reçut huit blessures.

Le 9 novembre 1799, il fut nommé sénateur; en 1803, secrétaire du Sénat ; en 1804, grand officier de la Légion d'honneur, comte de l'Empire et titulaire de la sénatorerie de Limoges.

Retiré à Guéret, il y mourut presque subitement le 23 juillet 1809. Le Conseil municipal de cette ville, voulant rendre hommage à sa mémoire, lui a fait ériger un monument.

Nous ajouterons que le petit-neveu de Morard de Galles, Théodore Morard de Galles, ancien chef de bataillon, dont le père était né aussi à Goncelin, s'était fixé à Pontcharra, où il est décédé en 1858, laissant un fils, mort en 1883, et une fille, Ernestine Morard de Galles, mariée à M. Ernest Jean, conseiller à la Cour d'appel de Grenoble, à qui nous devons cette notice biographique.

En 1896, le Conseil municipal de Grenoble a donné le nom — d'Amiral Morard-de-Galles — à l'une des voies nouvelles de la ville.

Charles-Auguste PELLAT, jurisconsulte, doyen de la Faculté de Droit de Paris, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, commandeur de la Légion d'honneur, officier de l'ordre du Sauveur de Grèce. Né à Grenoble, le 6 octobre 1793, fils de M. Jean-Etienne Pellat, honorable commerçant, et de Marie-Agathe-Pauline Borel.

M. Pellat fit ses classes et son droit à Grenoble, où, reçu docteur en 1819, il fut nommé l'année suivante, au concours, professeur suppléant à la Faculté de Droit. Pendant un semestre, il fit le cours

de code civil; mais à la suite d'agitations politiques qui troublèrent la ville, la Faculté de Grenoble fut supprimée. En 1824, on réorganisa cette école de droit; toutefois, M. Pellat et tous les professeurs entachés de libéralisme ne furent pas compris dans la nouvelle réorganisation. Venu à Paris en 1822, M. Pellat concourut pour une place de suppléant à la Faculté de Droit, qu'il n'obtint cependant qu'au concours de 1827. Deux ans après il gagna, par la même voie, la chaire de Pandectes. Nommé doyen de la Faculté de Droit en 1847, il fut maintenu dans ces fonctions. M. Pellat fit partie, pendant deux années, de 1848 à 1850, du Conseil supérieur de l'Instruction publique. En 1858, il remplaça le comte d'Argout à l'Académie des Sciences morales et politiques. Nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1838, il reçut la croix d'officier en 1849, et au mois d'août 1861, il fut élevé à la dignité de commandeur. Il était officier de l'ordre du Sauveur de Grèce depuis 1855. Il mourut en 1871. On doit à M. Pellat un grand nombre d'ouvrages de jurisprudence qui font autorité en la matière. D'une profonde érudition, appréciée surtout en Allemagne, et versé dans la connaissance de presque toutes les langues de l'Europe, M. Pellat a porté dans la science du droit romain des aperçus nouveaux et d'une haute importance. En 1837, il publia un *Exposé des principes généraux sur la propriété et ses démembrements en droit romain, et particulièrement sur l'usufruit*, et beaucoup d'autres ouvrages. Il écrivit, en outre, un certain nombre d'articles dans le *Bulletin universel* de Férussac; il collabora à la *Thémis*, à la *Revue de législation* de M. Wolonski et à la *Revue du Droit français et étranger* de MM. Félix Duverger et Valette.

Général RAMBEAUD. — Les documents qui nous ont permis d'établir la biographie du général Rambeaud nous ont été remis par M. Jules Monnet-Daiguenoire, ancien banquier à Voiron et arrière-neveu du vaillant général,

François Rambeaud né à Voiron, le 20 mai 1745, s'était engagé à seize ans et demi, en 1762. Il était le septième des dix enfants d'Adrien Rambeaud, négociant drapier, à Voiron. Haut de cinq pieds neuf pouces, quand il venait en congé à Voiron, il se plaisait à parader dans son beau costume de sous-officier, et par sa bonne tenue et sa belle prestance il faisait de nombreuses recrues qu'il emme-

nait avec lui au régiment. Son caractère était des plus intègres, car il écrivait d'Italie à son frère : « Tous ceux qui reviendront riches de cette campagne sont des voleurs. » Un de ses certificats porte :

« Le 14 février 1793, le général Dagobert, confiant dans le cou-
« rage et le talent militaire du capitaine Rambeaud, lui ordonna de
« passer avec sa compagnie la rivière de Bevera-Stura (Italie) pour
« tourner par la gauche la ville de Sospetto et cerner l'ennemi qui
« gardait cette place. Les mesures furent si bien prises en cette
« occasion que Rambeaud fit 275 prisonniers autrichiens. Dans le
« nombre était le major Strasol qui commandait la place, un capi-
« taine, un lieutenant et deux enseignes qu'il conduisit au général
« Dagobert. Rambeaud contribua beaucoup à la prise de cette ville,
« et fut mis à l'ordre du jour, le bulletin de la Convention nationale
« en fait mention. »

Il fit partie de la campagne d'Égypte et fut tué au siège de Saint-Jean-d'Acre.

La légende rapporte que ce n'était pas le tour du général Rambeaud de monter à l'assaut de Saint-Jean-d'Acre, ayant, deux mois auparavant, paru le premier sur la brèche de Jaffa; mais le général qui devait commander l'assaut étant malade, notre compatriote, toujours plein d'enthousiasme guerrier, se présenta pour le remplacer.

Il fit des prodiges de valeur, mais fut frappé à mort au milieu de l'action.

La veille de l'assaut de Saint-Jean-d'Acre du 9 mai 1799, le général Rambeaud avait fait appeler près de lui son compatriote Bret, qui faisait partie de sa brigade, et lui avait dit : « Bret, Bonaparte
« n'avance pas, je lui ai cependant envoyé un émissaire. Il va falloir
« que je monte demain à l'assaut de ces murs (qu'il montrait en
« étendant le bras dans leur direction), si je réussis, c'est un beau
« bâton de maréchal pour moi ; si j'y reste, je te lègue ma malle
« qui contient : six bouteilles de liqueurs, six chemises et mon épée
« ou sabre. »

Le soldat Bret, revenu à Voiron, fut plus tard père des deux MM. Bret, industriels.

M. Augustin Tivollier, de Voiron, faisait aussi partie de la brigade Rambeaud comme pourvoyeur des vivres de ce dernier. Il revint de l'expédition d'Égypte et vécut longtemps à Voiron.

États de services du général Rambeaud.

Louis XV	François Rambeaud, né à Voiron.....	20 mai 1745
	Soldat au régiment de Conti, infanterie...	1er février 1762
	Sergent des grenadiers — — ...	1er juin 1767
Louis XVI	Fourrier — — — ...	5 juin 1775
	Sergent-major — — — ...	9 août 1777
	Porte-drapeau — — — ...	28 février 1778
	Prend part aux campagnes de Bretagne..	1779-1780
	Sous-lieutenant des grenadiers au régiment de Conti, infanterie.....	4 septembre 1783
	Chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.....	1790
	Lieutenant des grenadiers au 91e régiment d'infanterie.....	15 septembre 1791
	Capitaine des grenadiers au 91e régiment d'infanterie.....	22 mai 1792
Révolution française.	Adjudant général (chef de bataillon).....	21 août 1793
	Adjudant général (chef de demi-brigade, colonel).....	1794
	Campagne d'Italie.....	1796
	Bataille de la Favorite.....	16 janvier 1797
	Nommé provisoirement général de brigade par Bonaparte.....	(sans date)
	Siège de Mantoue, chef d'état-major de la 3me division.....	1797
	Désigné par le général Bonaparte pour l'expédition d'Égypte.....	(sans date)
	Conquête de l'île de Malte, chef d'état-major de la division Baraguey d'Hilliers...	1798
	Combat et siège d'Alexandrie (Égypte), division Menou.....	2 juillet 1798
	Bataille des Pyramides (Égypte), division Menou.....	21 juillet 1798
	Siège et prise de Jaffa (paraît le premier sur la brèche).....	3 mars 1799
	Nommé et confirmé général de brigade sous Jaffa (brevet signé : Berthier, général).....	13 mars 1799
	Siège de Saint-Jean-d'Acre.....	8 et 9 mai 1799
	Mort au champ d'honneur (général, à cinquante-quatre ans).....	9 mai 1799

Campagnes :

1779 à 1780, de la Bretagne.
1792 à 1798, aux armées du Var et d'Italie.
1798 à 1799, à l'armée d'Orient.

Blessures :

Coup de feu en Italie, le 25 juin 1793.
Blessé à la bataille de la Favorite par une balle à la poitrine, le 16 janvier 1797.

(Extrait des registres et documents déposés au Ministère de la Guerre, 7me division, bureau des archives et des décorations.)

Le nom du général Rambeaud est inscrit sur l'arc de triomphe de l'Étoile, à Paris.

Les villes de Grenoble et de Voiron ont donné le nom de « Général-Rambeaud » à une de leurs principales rues.

Le portrait en pied du général Rambeaud, peint à l'huile par un artiste parisien, M. Faure, d'après une miniature datant de l'époque, a été offert à la ville de Voiron par les familles Monnet-Daiguenoire et Martin, et figure dans le grand salon de l'Hôtel de Ville de Voiron.

Rappelons que la ville de Voiron est justement fière aussi d'un autre de ses compatriotes, le général Charlot, dont le nom a été donné à une de ses rues.

1860

Janvier. Traité de commerce libre-échangiste avec l'Angleterre. — Mars. La Savoie et Nice sont cédées à la France par Victor-Emmanuel. — Septembre. Expédition de Syrie. — Novembre. Expédition de Cochinchine; prise de Saïgon.

La question romaine : Affaires générales ; — Circulaire ministérielle ; — Instructions du Préfet de l'Isère aux Sous-Préfets et Maires du département. — Élections municipales de Grenoble ; — Ensemble de travaux municipaux. — Le régime du libre échange : Traité de commerce ; — La ganterie et le traité de commerce avec l'Angleterre ; — Adresse des fabricants de ganterie de Grenoble à Napoléon III ; — Rapport de M. Gladstone. — La session législative. — Réunion de la Savoie et de l'arrondissement de Nice à la France ; — Adresse de la Municipalité de Grenoble à l'Empereur ; — Fête de bienfaisance à Grenoble à l'occasion de l'annexion de la Savoie. — Extension du territoire de la commune de Grenoble. — Grenoble siège de la 22e division militaire. — Élections municipales d'août 1860 ; — Incident Fauché-Prunelle. — Au Conseil général ; — Voyage de l'Empereur et de l'Impératrice dans le Sud-Est ; — Préparatifs pour la réception des souverains à Grenoble ; — Journée du 5 septembre : Arrivée de l'Empereur et de l'Impératrice, les discours ; — Journée du 6 septembre : Le bal sous la Halle aux grains. Poésies de circonstance. Les décorations ; — Journée du 7 septembre : Le départ des souverains ; — L'affaire des draps de lit destinés à l'Impératrice. — Deux inventeurs dauphinois. — Les idées d'un ouvrier gantier. — Accroissement des libertés publiques. — Le général de Yermoloff et les Petites Sœurs des Pauvres de La Tronche. — L'Orphéon de Grenoble ; — M. Duprey ; M. Favier. — Nécrologie : Gaspard-Marie du Boys, Théodore Corréard, Thevenet, Mgr Philibert de Bruillard. — Faits divers. — Faits locaux et régionaux. — Statistique industrielle du département de l'Isère en 1860.

La question romaine.

Lettre de Napoléon III à Pie IX. — M. T. Louvenel, ministre des Affaires étrangères. — Agitation des membres du clergé. — Circulaire de M. Billault, ministre de l'Intérieur. — Instructions du Préfet de l'Isère aux Sous-Préfets et Maires du département.

La brochure *Le Pape et le Congrès,* dont nous avons parlé précédemment, eut pour effet immédiat de faire évanouir le congrès qu'elle réclamait précisément. Pie IX, dans son allocution au général Goyon, le 1er janvier, n'eut pas de termes assez forts pour blâmer cette brochure. Le pape priait le ciel d'accorder à l'Empereur des lumières suffisantes afin qu'il pût « marcher sûrement dans sa route officielle, et reconnaître la fausseté de certains principes produits dans un opuscule, monument d'hypocrisie et tissu ignoble de contradictions ».

Pie IX venait à peine de prononcer ces paroles qu'il reçut, le 2 janvier, une lettre de Napoléon III. *Le Moniteur* reproduisit cette lettre quelques jours plus tard.

Une de mes plus vives préoccupations, pendant comme après la guerre, disait l'Empereur, a été les États de l'Église, et certes, parmi les raisons puissantes qui m'ont engagé à faire si promptement la paix, il faut compter la crainte de voir la révolution prendre tous les jours de plus grandes proportions.

Les faits ont une logique inexorable, et malgré mon dévouement au Saint-Siège, malgré la présence de mes troupes à Rome, je ne pouvais échapper à une certaine solidarité sur les effets du mouvement national provoqué en Italie par la lutte contre l'Autriche.

La paix une fois conclue, je m'empressai d'écrire à Votre Sainteté pour lui soumettre les idées les plus propres, selon moi, à amener la pacification des Romagnes, et je crois encore que si, dès cette époque, Votre Sainteté eût consenti à une séparation administrative de ces provinces et à la nomination d'un gouvernement laïque, elles seraient rentrées sous son autorité. Malheureusement, cela n'a pas eu lieu, et je me suis trouvé impuissant à arrêter l'établissement du

nouveau régime. Mes efforts n'ont abouti qu'à empêcher l'insurrection de s'étendre, et la démission de Garibaldi a préservé les Marches d'Ancône d'une invasion certaine.

Aujourd'hui le congrès va se réunir. Les puissances ne sauraient méconnaître les droits incontestables du Saint-Siège sur les légations ; néanmoins, il est probable qu'elles seront d'avis de ne pas recourir à la violence pour les soumettre, car, si cette soumission était obtenue à l'aide de forces étrangères, il faudrait encore occuper les légations militairement pendant longtemps. Cette occupation entretiendrait les haines et les murmures d'une grande portion du peuple italien, comme la jalousie des grandes puissances ; ce serait donc perpétuer un état d'irritation, de malaise et de crainte.

Que reste-t-il donc à faire ? car enfin cette incertitude ne peut durer toujours. Après un examen sérieux des difficultés et des dangers que présentaient les diverses combinaisons, je le dis avec un regret sincère, et, quelque pénible que soit la solution, ce qui me paraîtrait le plus conforme aux véritables intérêts du Saint-Siège, ce serait de faire le sacrifice des provinces révoltées. Si le Saint-Père, pour le repos de l'Europe, renonçait à ces provinces qui, depuis cinquante ans, suscitent tant d'embarras à son gouvernement, et qu'en échange il demandât aux puissances de lui garantir la possession du reste des États de l'Église, je ne doute pas du retour immédiat de l'ordre.

Votre Sainteté, j'aime à le croire, ne se méprendra pas sur les sentiments qui m'animent ; elle comprendra la difficulté de ma situation ; elle interprétera avec bienveillance la franchise de mon langage, en se souvenant de tout ce que j'ai fait pour la religion catholique et son auguste chef.

Napoléon III, qui avait essayé jusque-là de maintenir les préliminaires de Villafranca, considérant qu'on ne lui savait aucun gré de sa sympathie première pour la cause papale, résolut de changer l'orientation de sa politique extérieure.

Le comte Walewski, ministre des Affaires étrangères, dut donner sa démission ; il fut remplacé par M. Thouvenel, ambassadeur à Constantinople (4 janvier).

M. Thouvenel montra, dès ses premières dépêches, une main ferme et habile. Le pape avait répondu par un refus à la lettre de

l'Empereur (8 janvier) ; il ne consentait à aucun sacrifice. De plus, dans une encyclique du 19 janvier, il transportait la question romaine sur le terrain de la religion. Le Ministre des Affaires étrangères maintint énergiquement la distinction entre ce qui est la religion et ce qui est la politique ; il démontra que la France, loin d'être complice des événements qui menaçaient la souveraineté pontificale, avait tout fait pour les empêcher. Puis il adhéra, au nom de l'Empereur, au principe de non-intervention que posait l'Angleterre, principe qui devait avoir pour résultat de laisser les Italiens débattre eux-mêmes leurs affaires et d'empêcher un nouveau conflit entre la France et l'Autriche.

Pendant que M. Thouvenel affirmait ainsi la nouvelle politique extérieure, M. Rouland, à l'Intérieur, rappelait aux évêques, comme Ministre des Cultes, nos vieilles maximes de droit public sur les relations de l'État et de l'Église. L'agitation religieuse avait en effet redoublé à la publication de l'encyclique, et le clergé s'élevait avec force contre le principe de non-intervention.

Le 19 février, le journal ultramontain que dirigeait M. Veuillot, *L'Univers,* fut supprimé par décret impérial. Le journal *La Bretagne* eut le même sort pour avoir reproduit une protestation peu mesurée de trois membres du Corps législatif contre la politique du Gouvernement.

Mais on ne pouvait frapper les évêques qui continuaient dans leurs mandements à mêler les questions politiques à la religion. Ils trouvaient un appui chez d'éminents écrivains, autrefois leurs adversaires, mais qui, par hostilité contre le Gouvernement, se mettaient en contradiction avec leur passé en soutenant le pouvoir temporel du pape. M. Villemain, ancien ministre de Louis-Philippe, fut un de ceux-là.

Le 17 février, M. Billault, ministre de l'Intérieur, adressa aux Préfets une circulaire importante ; nous en détachons les passages suivants :

.... La question romaine donne depuis quelque temps prétexte à des tentatives d'agitation auxquelles il faut mettre un terme : oubliant ce que l'Empereur a fait depuis dix ans pour le Saint-Père, on parle d'hostilité et de spoliation ; méconnaissant la paix profonde dont jouit l'Église en France, le respect dont le Gouvernement l'en-

toure, la bienveillance et la libéralité avec lesquelles elle est traitée, on parle de persécution ; rédigées dans ce sens, avec plus ou moins d'habileté, de petites brochures à format populaire sont, par centaines de mille, gratuitement distribuées dans les temples, dans les écoles, dans les maisons privées ; la chaire même se fait, en certaines localités, l'écho de ces calomnies et de ces excitations...

Le Gouvernement ne croit pas opportun de prescrire, dès aujourd'hui, la stricte application de la loi du 27 juillet 1849 qui prohibe la distribution gratuite ou non gratuite de tout écrit ou brochure, lorsque l'autorisation n'en a pas été donnée par le Préfet ; il vous rappelle, dans un autre ordre de faits, qu'aux termes de la loi du 18 germinal an X, les abus commis en chaire, soit contre le Gouvernement, soit contre l'Empereur, par les ministres de la religion et tolérés par leurs évêques, sont, après une information officielle, susceptibles d'être déférés au Conseil d'État....

A la suite de la circulaire ministérielle, le baron Massy, préfet de l'Isère, envoya aux Sous-Préfets et Maires du département des instructions spéciales. La note préfectorale, datée du 20 février, se terminait ainsi :

... Dans l'Isère, Dieu merci, les tentatives qui sont signalées échoueraient bien vite devant le bon sens des populations, et la sagesse de tous, je l'espère, saura d'ailleurs nous en préserver. Mais si des distributions illicites avaient lieu, si des paroles imprudentes ou coupables étaient prononcées, si, en un mot, l'action hostile des partis venait à se faire sentir, et que la politique remplaçât le langage évangélique dans quelques-unes de nos églises, vous auriez à m'en avertir immédiatement. Car, ainsi que le dit M. le Ministre de l'Intérieur, si l'Empereur veut pour la religion, paix, liberté, respect, s'il entend qu'elle et ses ministres soient entourés de la protection la plus bienveillante, il veut aussi que son autorité à lui soit respectée, et que, personne en France ne pouvant être au-dessus ou en dehors des lois du pays, elles soient fidèlement observées par tout le monde.

Le Préfet de l'Isère,
Baron MASSY.

Élections municipales à Grenoble. — Extrait d'arrêté du Préfet de l'Isère :

... Attendu que le Conseil municipal de Grenoble est réduit aux trois quarts de ses membres par suite du décès de MM. Satre, Girard et Crozet, et des démissions successives de MM. de Bernard, de Rochebelle, Charvet, Jouvin et Sestier,

Vu les articles... Arrêtons : Les électeurs de la commune de Grenoble sont convoqués pour le samedi 28 et le dimanche 29 janvier 1860, à l'effet d'élire huit membres du Conseil municipal ; les élections seront faites sur les listes électorales arrêtées le 31 mars dernier...

Fait à Grenoble, le 20 janvier 1860.

Le Préfet de l'Isère,
MASSY.

Le Courrier de l'Isère proposa aux électeurs la liste suivante : MM. Aribert-Dufresne, médecin ; Berriat, médecin ; Cantel, avocat ; Charvet (Alexandre), médecin ; Fauché-Prunelle, conseiller à la Cour impériale ; Gueymard fils, avocat ; Michon, avoué ; Mourral fils, avocat, et Primat, qui furent tous élus.

D'ailleurs, voici les résultats complets des élections :

Majorité : 1,600 voix. — Ont obtenu :

MM.	Fauché-Prunelle, conseiller à la Cour.....	1,948 voix,	élu.
	Aribert-Dufresne, docteur en médecine	1,934 —	—
	Cantel, avocat.....	1,917 —	—
	Berriat, docteur en médecine.....	1,905 —	—
	Gueymard fils, professeur de droit.....	1,899 —	—
	Michon avoué.....	1,896 —	—
	Mourral fils, avocat.....	1,846 —	—
	Primat, négociant.....	1,782 —	—

F. Taulier, doyen de la Faculté de Droit, n'obtint que 141 voix.
Vendre, capitaine des sapeurs-pompiers, 80 voix.

Conseil municipal. — *Ensemble de travaux proposés par le Maire, dans la séance du Conseil du 11 février 1860.*

1° Continuation des quais sur l'une et l'autre rives de l'Isère, en amont du pont suspendu ; part de la dépense à mettre

au compte de la Ville.....	500.000f »
2° Percée en prolongement de la rue Lafayette entre la rue Neuve (rue du Lycée) et la place du Lycée, crédits affectés, 105,000 francs, reliquat.....	27.000 »
3° Établissement d'une nouvelle salle d'asile dans la rue Créqui.....	50.000 »
4° Amélioration de l'entrée de la rue Bayard, par la place de l'Écu.....	35.000 »
5° Élargissement de la rue Malakoff et création de la place projetée au milieu de son prolongement pour y établir un marché.....	60.000 »
6° Prolongement de la rue Lesdiguières au travers du faubourg Très-Cloîtres, jusqu'au boulevard des Adieux.....	60.000 »
7° Agrandissement de la place Saint-Jean par le reculement des constructions de l'hospice, d'une part *jusqu'à la ligne de prolongement du côté Sud de la rue Montorge* et de l'autre jusqu'à l'alignement du côté Ouest de la rue de l'Hôpital.....	140.000 »
8° Construction d'une nouvelle bibliothèque....	400.000 »
9° Percée Impériale ou voie centrale et monumentale entre la place d'Armes et la place Sainte-Claire en se prolongeant jusqu'à la place Saint-André.....	292.000 »
Somme totale.....	1.564.000f »

Ces dépenses devaient être payées à l'aide d'un emprunt de 2 millions combiné avec une revision du tarif de l'octroi.

Le Régime du libre échange.

Lettre de l'Empereur à M. A. Fould, ministre d'État. — Négociations avec l'Angleterre. — Traités de commerce. — Discussions économiques au Corps législatif et au Sénat. — La ganterie et le traité de commerce avec l'Angleterre. — Adresse des fabricants en ganterie de Grenoble à Napoléon III. — Extrait d'un rapport de M. Gladstone, présenté à la Chambre des Communes.

Le 5 janvier paraissait la célèbre lettre par laquelle l'Empereur promettait de graves réformes économiques et la conclusion d'un traité de commerce avec l'Angleterre. Voici les parties principales de cette lettre, adressée à M. Fould, ministre d'État :

MONSIEUR LE MINISTRE,

Depuis longtemps on proclame cette vérité qu'il faut multiplier les moyens d'échange pour rendre le commerce florissant; que, sans concurrence, l'industrie reste stationnaire et conserve des prix élevés qui s'opposent au progrès de la consommation ; que, sans une industrie prospère qui développe les capitaux, l'agriculture elle-même demeure dans l'enfance. Tout s'enchaîne donc dans le développement successif des éléments de la prospérité publique ! Mais la question essentielle est de savoir dans quelles limites l'État doit favoriser ces divers intérêts et quel ordre de préférence il doit accorder à chacun d'eux.

Ainsi, avant de développer notre commerce étranger par l'échange des produits, il faut améliorer notre agriculture et affranchir notre industrie de toutes entraves intérieures qui la placent dans des conditions d'infériorité...

En ce qui touche l'agriculture, il faut la faire participer aux bienfaits des institutions de crédit; défricher les forêts situées dans les plaines et reboiser les montagnes ; affecter tous les ans une somme considérable aux grands travaux de desséchement, d'irrigation et défrichement...

Pour encourager la protection industrielle, il faut affranchir de tout droit les matières premières indispensables à l'industrie et lui

prêter exceptionnellement et à un taux modéré, comme on l'a déjà fait à l'agriculture pour le drainage, les capitaux qui l'aideront à perfectionner son matériel.

Un des plus grands services à rendre au pays est de faciliter le transport des matières de première nécessité pour l'agriculture et l'industrie ; à cet effet, le Ministre des Travaux publics fera exécuter le plus promptement possible les voies de communication.

L'encouragement au commerce par la multiplication des moyens d'échange viendra alors comme conséquence naturelle des mesures précédentes. L'abaissement successif de l'impôt sur les denrées de grande consommation sera donc une nécessité, ainsi que la substitution des droits protecteurs au système prohibitif qui limite nos relations commerciales...

En résumé : suppression des droits sur la laine et les cotons; réduction successive sur les sucres et les cafés ; amélioration énergiquement poursuivie des droits sur les canaux et, par suite, abaissement général des frais de transport ; prêts à l'agriculture et à l'industrie ; travaux considérables d'utilité publique ; traités de commerce avec les puissances étrangères...

Napoléon affirmait donc nettement des théories libre-échangistes ; il les appliqua aussitôt par un traité de commerce avec l'Angleterre. Préparé par Richard Cobden, délégué britannique, et Michel Chevalier, délégué français, négocié par lord Cowley, MM. Baroche et Rouher, le traité fut signé le 22 janvier.

L'Angleterre s'engageait à admettre en franchise de tous droits les objets manufacturés, tels que : tissus de soie, orfèvrerie, bijouterie, articles dits de Paris, comme bronzes, modes, ganterie, mercerie et fleurs artificielles. La France levait les prohibitions sur les objets d'origine ou de manufacture britannique, tels que : sucre raffiné, fer forgé, produits chimiques, extraits de bois de teinture, fils de laine, coton, soie, chanvre, coutellerie, aciers, machines, voitures. A ces prohibitions étaient substituées des droits dont le maximum était fixé à 30 °/₀ au 1er octobre 1864. Le tarif anglais ne conservait plus, à l'égard de nos vins, de nos papiers, de nos eaux-de-vie, que des droits fiscaux également imposés aux produits similaires du pays. Nous abaissions nos tarifs sur les articles non prohibés, tels que : la houille et le coke, les fers, fontes et aciers, les ouvrages

en métaux, machines, outils et mécaniques, tissus de lin et de chanvre.

Des traités de commerce, analogues à celui signé avec l'Angleterre, furent passés avec les autres pays, la Russie exceptée.

Au Corps législatif l'opposition au traité de commerce fut vive. M. Pouyer-Quartier combattit le libre échange et demanda, avec plusieurs de ses collègues, le maintien du régime protecteur. Les députés protectionnistes avaient cru que le Gouvernement ne modifierait pas les tarifs sans un vote de la Chambre. M. Baroche défendit le traité. Les députés de l'opposition démocratique firent remarquer que le Gouvernement avait, en signant seul le traité, usé d'un droit incontestable et que les hommes qui, en 1852, avaient trouvé bon de réunir entre les mains du chef de l'État tous les pouvoirs avaient mauvaise grâce de se plaindre de l'usage qu'il en faisait. M. Émile Ollivier déclara, toutefois, qu'il aurait préféré que le traité vînt de l'initiative nationale.

Le Corps législatif vota les lois que nécessitait son exécution, surtout le dégrèvement des matières premières : laines, cotons et indigos, sels et produits propres à la teinture, les lois destinées à donner au Gouvernement, par le rachat de douze canaux, le moyen d'abaisser les frais de transport, la loi qui prêtait 40 millions à l'industrie, la loi sur les communaux.

Les tarifs des objets de grande consommation, sucres, cafés, cacaos, thés, furent abaissés pour faciliter le développement de cette consommation.

Au Sénat, la question du traité de commerce franco-anglais fut débattue avec des considérations non moins étendues, à propos d'une pétition de cinquante-six maîtres de forges.

Le baron Dupin, M. Lefebvre-Duruflé et M. Michel Chevalier prirent part, avec M. Baroche, à ces débats, que termina un vote favorable au Gouvernement.

« A la suite des traités, de 3,300 millions, le commerce spécial, dit M. Levasseur, s'éleva, en dix ans, à plus de 6,200 millions. »

*
* *

Le traité de commerce avec l'Angleterre touchait directement et particulièrement la principale industrie grenobloise, la ganterie.

A la réception de la communication officielle, annonçant que les produits de la ganterie étaient admis par l'Angleterre en toute franchise, les principaux fabricants de Grenoble se réunirent sous la présidence du Maire. Une commission fut nommée pour rédiger une adresse de remerciements à l'Empereur.

Voici les passages saillants de cette adresse :

..... Les peaux de chevreau et d'agneau employées en ganterie sont récoltées dans la partie centrale et méridionale de l'Europe; peu nous viennent d'outre-mer, et les qualités les plus recherchées sont de production française.

Toutes les peaux se mégissent presque exclusivement en France, qui est le plus grand marché de la matière première qu'emploie la ganterie, matière qui en sort sans qu'aucune taxe restrictive l'y retienne, ni qu'elle ait à supporter aucun droit à son entrée en Angleterre et ailleurs.

Mais il n'en est pas ainsi de la peau transformée en gants. L'Angleterre, qui possède le débouché le plus considérable de cet article éminemment français, fait, depuis longtemps, les plus grands efforts pour s'emparer de cette industrie. Elle a monté sa fabrication sur la plus grande échelle; elle vient s'approvisionner de la matière première sur nos marchés français, et l'accapare à tout prix, presque dans nos principaux centres de fabrication. Après avoir ainsi tiré de France nos matières premières, sans droit de sortie, et les avoir fait entrer en Angleterre sans aucune taxe ni droit d'entrée, elle frappe la ganterie étrangère d'un droit d'entrée fixe de 4 fr. 57 sur chaque douzaine de gants, quelles qu'en soient la qualité, la provenance et la valeur.

Il n'aurait pas été difficile à l'Angleterre, ayant déjà le monopole de la vente, d'acquérir encore, dans un temps rapproché, celui de la fabrication; les moyens étant d'autant plus simples et faciles qu'ils ne sont, ainsi qu'on vient de le voir, contrariés par aucune

taxe sur les peaux mégissées à leur sortie en France, ni à leur entrée en pays étrangers.

Les faits réduits à des chiffres expliqueront encore mieux la position.

Le droit protecteur de l'entrée en Angleterre étant fixe et de 4 fr. 57 pour une douzaine de gants, établit en faveur de la fabrication anglaise une différence qui varie de 17 à 38 °/₀ sur les articles de peaux d'agneau, ce qui équivaut à une prohibition, et de 8 à 18 °/₀ pour ceux de peaux de chevreau.

Les chiffres précédents démontrent pourquoi l'Angleterre s'est déjà emparée de la fabrication de la ganterie commune pour l'exportation.

Quant à celle de haute qualité en peaux de chevreau, la ganterie française ne s'est soutenue que par l'excellence et la supériorité de sa fabrication ; mais déjà l'on peut prévoir qu'il n'aurait pas toujours été possible de se tenir à cette hauteur, et que les droits protecteurs qui frappent nos produits et favorisent des adversaires dont l'habileté industrielle ne peut être mise en doute, auraient infailliblement écrasé notre industrie gantière.

Il se fabrique pour 16 et 17 millions de ganterie dans la seule ville de Grenoble et ses environs. Quinze mille personnes vivent exclusivement de cette fabrication ; les quatre cinquièmes sont des femmes n'ayant pas d'autre état.

Paris fabrique aussi de la ganterie pour une somme très importante.

Les villes de Millau, Niort, Chaumont, Lunéville et Saint-Junien fournissent aussi un appoint considérable à la ganterie française.

Aucune branche d'industrie n'était plus menacée par le monopole anglais que la ganterie française, soit en raison des droits protecteurs établis contre elle, soit par la facilité que l'incalculable exportation de l'Angleterre donnera toujours à ses propres fabriques. Le libre échange seul pouvait sauver la France de la perte plus ou moins prochaine d'une industrie aussi utile à nos populations.....

Le 5 mars, M. Rouher adressa au Maire de Grenoble la lettre suivante :

Monsieur le Maire,

M. le Préfet de l'Isère m'a transmis, le 24 février dernier, une adresse de remerciements à l'Empereur votée par les notables du

commerce de la ganterie à l'occasion du traité de commerce conclu avec l'Angleterre.

Je me suis empressé de mettre cette adresse sous les yeux de l'Empereur, qui en a pris connaissance avec intérêt, et je vous prie, Monsieur le Maire, d'être, auprès des fabricants de gants de Grenoble, l'interprète de la satisfaction de Sa Majesté.

Recevez, etc...

Le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics,

ROUHER.

*
* *

Pour faire suite à ces documents, nous pensons qu'il est intéressant de mettre sous les yeux du lecteur cette partie du rapport présenté par M. Gladstone à la Chambre des Communes, le 17 février.

Notre droit sur les gants est de 3 shillings 8 pences la douzaine. Nous avons importé, en 1859, environ 300,000 douzaines. La valeur des gants que nous importons est d'environ 24 shillings la douzaine, en gros ; les prix de détail vont de 30 à 36 shillings. Notre droit, pour ces qualités, est quelque chose comme 15 °/₀, ce qui semble modéré et permet à certaines personnes de dire : « Nous ne décourageons pas l'importation des gants français, nous les frappons seulement d'un droit de 15 °/₀ dans l'intérêt du revenu. » Qu'en résulte-t-il ? C'est que les Français nous fournissent les plus belles qualités de gants, et nous laissent fournir, à nous, les qualités inférieures. Abolissez le droit, et vous verrez qu'une grande quantité de gants sera importée de France, de Naples, d'Allemagne et de Belgique. Ce ne seront pas des gants à 18, 15, 10 et même 6 shillings. Les gants de prix inférieurs ne peuvent payer le droit, car le droit, quand il s'applique à des gants de 10 shillings la douzaine, est de 37 °/₀, et lorsqu'il s'applique à des gants de 6 shillings la douzaine, il est de 58 °/₀, et les personnes que j'ai entendues, et dans les assertions desquelles j'ai confiance, m'ont dit nettement que, si ce droit était aboli, une grande quantité de gants serait importée chez nous à 10 et 12 shillings la douzaine.

Donc le droit n'est pas un droit de revenu, mais c'est un droit de protection sur les qualités supérieures, et, en ce qui touche la masse

des consommateurs anglais, c'est un droit non de protection mais de prohibition.

La session législative. — Le 2 mars, l'Empereur ouvrit la session de 1860 par un discours qui fut un des plus importants qu'il ait prononcés. Il y touchait à toutes les graves questions du moment : la guerre de Chine, les annexions italiennes, la réunion de la Savoie à la France. Il se plaignit de l'agitation religieuse soulevée par la question romaine. Napoléon III arrivait ensuite au programme économique qu'il avait déjà fait connaître et insistait sur la nécessité de développer la prospérité intérieure du pays.

La France, dit-il en terminant, ne menace personne ; elle désire développer en paix, dans la plénitude de son indépendance, les ressources immenses que le ciel lui a données, et elle ne saurait éveiller d'ombrageuses susceptibilités, puisque de l'état de civilisation où nous sommes ressort, de jour en jour plus éclatante, cette vérité qui console et rassure l'humanité, que plus un pays est riche et prospère, plus il contribue à la richesse et à la prospérité des autres.

Les affaires d'Italie et les questions commerciales furent également dans les grands corps de l'État l'objet principal des discussions. On ne connaissait pas, jusque là, les délibérations du Sénat. Le Gouvernement livra à la publicité plusieurs séances dans lesquelles cette Assemblée avait eu à se décider sur la question religieuse. Des pétitions, recouvertes de 6,340 signatures, avaient sollicité l'intervention du Sénat auprès de l'Empereur, en faveur de la puissance temporelle du Saint-Siège. M. de Royer, rapporteur, demanda l'ordre du jour, après avoir déclaré que la question romaine devait être laissée à la diplomatie.

Les cardinaux Donnet, Mathieu, Gousset, réclamèrent le renvoi au Ministère des Affaires étrangères, et l'un d'eux soutint que :

Les États de l'Église étaient la propriété commune et indivise de tous les catholiques du monde, parce que la liberté et l'indépendance spirituelle du pontife suprême étaient le bien, le droit et l'intérêt commun de tous ses enfants.

M. Dupin répondit au nom du Gouvernement. Le Sénat, à la majorité de 114 voix contre 16, passa à l'ordre du jour.

Une pétition, concernant le droit d'existence, comme personne civile, des associations ou congrégations religieuses, souleva un débat plus vif encore. Dans son rapport, M. Dupin, après avoir cité des chiffres, ajouta :

Oui, il y a infiniment plus de congrégations, d'associations et d'établissements religieux de toute nature et dénominations qu'il n'y en avait sous l'ancien régime, à une époque où les conciles de l'Église, la politique de nos anciens rois et les édits de la puissance temporelle en avaient signalé l'excès et cherché à en réduire le nombre, ou du moins à l'empêcher de s'accroître ; et cette fourmilière de congrégations se meut avec une liberté ou plutôt une licence d'action que l'ancienne législation avait sagement réprimée, tandis que la législation actuelle et l'administration n'ont encore su y apporter aucun frein.

Le cardinal Mathieu prit la défense des congrégations soutenues avec ardeur par le baron de Vincent et le général de Castelbajac. M. Boulay, de la Meurthe, et le président de la Cour des comptes, M. Barthe, s'opposèrent aussi à tout remaniement de la loi.

Ce n'est pas la sévérité des lois, répliqua M. Dupin, que votre Commission invoque, c'est le maintien de l'ordre légal.

M. Rouland, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, affirma le droit pour l'État de surveiller les congrégations. Le Sénat vota le renvoi de la pétition au Ministre de l'Intérieur et au Ministre des Cultes.

Au Corps législatif, la vérification de pouvoirs de quelques députés donna lieu à des débats plus animés que de coutume, sur l'intervention du Gouvernement dans les élections. Les excès de zèle des fonctionnaires pour faire aboutir les candidats officiels furent vivement relevés par l'opposition. Profitant de la loi du contingent pour examiner la politique extérieure, les députés du côté droit : MM. Lemercier, Keller et Plichon firent une charge à fond contre le Gouvernement piémontais et blâmèrent l'annexion des Romagnes. M. Jules Favre, au nom

de la gauche, s'éleva contre la paix de Villafranca et plaida de nouveau la cause de l'unité italienne. M. Baroche répondit au nom du Gouvernement.

La session fut close le 20 juillet. Prorogée à plusieurs reprises, elle avait duré près de cinq mois. Pendant cette période, le Corps législatif n'avait pas voté moins de deux cents lois.

Réunion de la Savoie et de l'arrondissement de Nice à la France.

Au discours prononcé par Napoléon III à l'ouverture de la session législative, — discours que nous avons précédemment analysé, — nous empruntons les parties concernant la réunion de la Savoie et de Nice à la France.

Après avoir déclaré qu'il laisserait les provinces de l'Italie centrale se joindre au Piémont, qui deviendrait alors un royaume de plus de neuf millions d'habitants, l'Empereur s'exprima en ces termes :

En présence de cette transformation de l'Italie du Nord, qui donne à un État puissant tous les passages des Alpes, il était de mon devoir, pour la sûreté de nos frontières, de réclamer les versants français des montagnes. Cette revendication d'un territoire de peu d'étendue n'a rien qui doive alarmer l'Europe et donner un démenti à la politique de désintéressement que j'ai proclamée plus d'une fois ; car la France ne veut procéder à cet agrandissement, quelque faible qu'il soit, ni par une occupation militaire, ni par une insurrection provoquée, ni par de sourdes manœuvres, mais en exposant franchement la question aux grandes puissances. Elles comprendront, sans doute dans leur équité, comme la France le comprendrait certainement pour chacune d'elles en pareille circonstance, que l'important remaniement territorial qui va avoir lieu nous donne droit à une garantie indiquée par la nature elle-même.

Le Piémont était décidé à sacrifier la Savoie, mais il s'agrandissait de la Toscane, par les Romagnes il touchait à l'embouchure du Pô et tournait la Vénitie.

MM. Ricasoli et Farmi convoquèrent les populations de

l'Italie centrale, les invitant à se prononcer sur leurs désirs par le suffrage universel : annexion à la monarchie constitutionnelle, ou royaume séparé. Le vote eut lieu les 11 et 12 mars dans la Romagne, les 14 et 15 dans la Toscane. On peut dire qu'il fut unanime en faveur de l'annexion. C'est à peine si en Toscane il y eut 14,000 opposants et dans la Romagne 756. Des députations des deux provinces allèrent à Turin présenter au roi Victor-Emmanuel le résultat du vote.

Cette manifestation, dit le roi en les recueillant, met le comble aux preuves d'ordre, de persévérance, de patriotisme et de sagesse politique qui, en peu de mois, ont mérité à ces peuples la sympathie et l'estime de tout le monde civilisé.

En recevant d'une main, Victor-Emmanuel donnait de l'autre ; fidèle à ses engagements, il passait, le 24 mars, le traité de cession de Nice et de la Savoie à la France. Ce traité était contresigné par les plénipotentiaires, MM. de Talleyrand-Périgord et Vincent Benedetti, pour la France, et MM. de Cavour et Farini, pour le Piémont. En voici les principales dispositions :

Article premier. — Le roi de Sardaigne consent à la réunion de la Savoie et de l'arrondissement de Nice à la France, et renonce pour lui et ses descendants et successeurs, en faveur de l'Empereur des Français, à ses droits sur ces territoires. Cette réunion sera effectuée sans nulle contrainte de la volonté des populations, et les deux gouvernements se concerteront sur les meilleurs moyens d'apprécier et de constater les manifestations de cette volonté.

Art 2. — Le roi de Sardaigne transfère les parties neutralisées de la Savoie aux conditions auxquelles il les possède lui-même, et l'Empereur des Français promet de s'entendre à ce sujet tant avec les puissances représentées au Congrès de Vienne qu'avec la Confédération helvétique.

La nouvelle frontière entraînait virtuellement la cession à la France du Mont-Blanc.

Art. 3, 4 et 5. — Des commissions mixtes détermineront les frontières des deux États et seront chargées de résoudre les diverses questions incidentes auxquelles donnera lieu la réunion.

Art. 6. — Les sujets sardes, originaires de la Savoie et de l'arron-

dissement de Nice, jouiront, pendant l'espace d'une année, de la faculté de réclamer la conservation de la nationalité sarde.

Après ce premier acte officiel, le roi d'Italie se prépara à accomplir les formalités nécessaires pour consulter les populations :

Vous serez vous-mêmes appelés, leur dit-il, à choisir entre le Piémont, auquel vous unissent les liens d'une affection séculaire, et la nation qui, par les rapports d'intérêts que crée le voisinage et par les secours généreux qu'elle nous a donnés dans la dernière guerre, a tant de titres à nos sympathies. Le roi ne saurait se séparer des provinces qui ont été le berceau glorieux de la monarchie, ou qui lui ont appartenu si longtemps, que par déférence à leurs désirs exprimés d'une façon pacifique et régulière.

Les populations avaient dès longtemps manifesté leurs préférences.

Avant même la signature du traité, une députation savoisienne, à la tête de laquelle se trouvait M. Greffié de Bellecombe, s'était rendue auprès de Napoléon III. L'archevêque de Chambéry, l'évêque de Nice, se prononcèrent publiquement en faveur de l'annexion.

Les populations, consultées le 15 et le 24 avril, demandèrent par un vote enthousiaste leur réunion à la France.

Résultats complets du vote, Savoie : inscrits, 135,449 ; votants, 130,839 ; bulletins affirmatifs, 130,533 ; bulletins négatifs, 235 ; nuls, 71 ; n'ont pas voté, 4,610. — Arrondissement de Nice : électeurs inscrits : 30,706 ; votants, 25,933 ; oui, 25,743 ; non, 160 ; bulletins nuls, 30.

La population totale de la Savoie était de 550,000 habitants ; celle de Nice s'élevait à 48,000 habitants.

Le vote devait être ratifié par les députés italiens, et quelques-uns blâmèrent le sacrifice consenti par le Gouvernement.

Garibaldi, originaire de Nice, s'éleva avec force contre l'abandon qu'on faisait de sa patrie.

M. de Cavour, premier ministre, répondit :

L'acte de cession se lie aux événements qui nous ont conduits à Milan, à Bologne, à Parme, à Modène et à Florence. C'est une con-

séquence de la politique générale que nous avons suivie et que vous avez adoptée. A ce titre, le traité s'impose à moi, au Gouvernement, à vous et à nous tous.

Le député Carutti, un des plus brillants orateurs du Parlement, s'éleva, pour justifier l'annexion, à la véritable éloquence :

N'avons-nous pas, s'écria-t-il, applaudi avec ivresse les légions françaises qui, comme des torrents, sont descendues des Alpes pour nous apporter la victoire? Ne l'oublions pas aujourd'hui ; si nous parlons dans cette chambre au nom de 11 millions d'Italiens, à qui le devons-nous si ce n'est à ces légions ? Sans doute le sacrifice est douloureux. Qui le sait mieux que nous, valeureux peuple de la Savoie, enfants de Nice tant aimés? Placés au pied de nos montagnes, vous avez été pour nous une barrière, un rempart; vous serez maintenant le gage de l'alliance scellée sur les champs de bataille entre la France et l'Italie.

C'est avec des larmes, mais sans paroles amères, que s'opère cette séparation. C'est la condition douloureuse d'une révolution nécessaire et pleine d'avenir. Le vieux Piémont n'est plus. Nous sommes arrivés aux derniers jours de son existence de huit siècles ! Séparé de Nice, de la Savoie, je le répète avec larmes, le vieux Piémont n'est plus. *Finis Piede Monti....*

Mais je sécherai mes larmes et je surmonterai mes douleurs si de ses cendres renaît l'Italie forte, l'Italie libre, l'Italie unie, l'Italie notre mère à tous.

Le traité de cession fut adopté le 29 mai par le Parlement italien (229 voix contre 33).

Pie IX, l'empereur d'Autriche, les princes dépossédés, protestèrent contre l'occupation de l'Italie centrale, mais leurs protestations demeurèrent sans écho. L'Angleterre réclama contre l'annexion de la Savoie; elle encouragea les réclamations de la Suisse au sujet du Chablais et du Faucigny, que celle-ci aurait voulu détacher du territoire savoisien. Les diplomates discutèrent longtemps sur la neutralité de quelques vallées; les hommes d'État anglais cherchèrent à soulever une tempête, mais sans y réussir.

En France, le Sénat proclama, le 13 juin, l'incorporation des nouvelles provinces.

Le Corps législatif, de son côté, vota avec enthousiasme les lois qui divisaient les nouvelles provinces en trois départements : Savoie, chef-lieu Chambéry ; Haute-Savoie, chef-lieu Annecy; Alpes-Maritimes, chef-lieu Nice.

Le 14 juin, les sénateurs Laity et Pietri, chargés, en qualité de commissaires extraordinaires du Gouvernement français, d'étudier les besoins des nouveaux départements, en prirent possession en présence des commissaires de Victor-Emmanuel. A midi, notre drapeau, salué par le canon, flotta sur tous les édifices publics. Toutes les maisons de Chambéry, de Nice, d'Annecy étaient pavoisées. Des guides hardis allèrent planter nos trois couleurs sur le Mont-Blanc.

A Paris, les réjouissances répondirent aux fêtes des Savoisiens. Le 14 juin, l'Empereur passa, au Champ-de-Mars, une grande revue de l'armée et de la garde nationale.

* * *

Dès que le traité de cession de la Savoie et de Nice à la France fut signé par Victor-Emmanuel, les soldats piémontais pénétrèrent dans les provinces de l'Italie centrale et les régiments français, qui occupaient encore la Lombardie, passèrent les Alpes. Ils entrèrent en Savoie où ils furent accueillis par les démonstrations de la plus vive sympathie.

Divers corps de troupes passèrent à Grenoble, quelques-uns y séjournèrent.

Le 1er bataillon du 53e de ligne arriva dans nos murs le 2 mai; le 2e bataillon, le 4 ; le 3e bataillon, le 6. Le 53e de ligne, qui s'était distingué à Magenta et à Solférino, avait son drapeau complètement déchiqueté par les balles. Chaque bataillon de ce régiment séjourna deux jours à Grenoble.

Le 7 mai, arrivée du 15e bataillon de chasseurs à pied ; le 13, passage du 3e bataillon du 3e régiment du génie. Le 12e bataillon du 13e régiment d'artillerie arriva le 14 ; la 5e batterie du 9e régiment d'artillerie, le 19, et enfin la 6e batterie du même régiment, le lendemain 20 mai.

* * *

Le 9 mai, le Conseil municipal de Grenoble, réuni extraordinairement, vota l'adresse suivante :

Le Conseil municipal de la ville de Grenoble à Sa Majesté l'Empereur des Français.

SIRE,

La population de la Savoie et du comté de Nice, devançant la proclamation officielle de l'acte qui doit les réunir à la France, s'empresse d'exprimer à Votre Majesté la vive satisfaction qu'elle éprouve d'être rattachée de nouveau aux glorieuses destinées de l'Empire français.

Ces témoignages unanimes, émanés de toutes les classes de citoyens, laissent percer l'espérance que Votre Majesté daignera venir au sein de ces populations nouvelles pour y recueillir l'expression de leurs vœux et de leur reconnaissance.

Cette pacifique conquête est votre ouvrage, Sire, et la France tout entière unit sa voix à celle des populations si heureusement rendues à la commune patrie. Nous bénissons, de concert avec elles, la haute sagesse qui préside à leurs destinées, désormais étroitement unies.

Mais les sentiments de gratitude, Sire, ne sont nulle part plus profondément sincères que dans notre patriotique province du Dauphiné et dans votre bonne ville de Grenoble, son antique capitale.

Nous sera-t-il permis d'espérer, Sire, que Votre Majesté daignera, dans cette circonstance solennelle, nous associer à la faveur qu'attend la population savoisienne et nous permettre aussi d'acclamer une seconde fois, dans nos murs, l'élu de la France?

Nous sommes, avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté les très humbles et très dévoués serviteurs et sujets.

Suivent les signatures des conseillers municipaux.

En réponse à cette adresse, le Ministre de l'Intérieur, M. Billault, envoya la dépêche suivante :

Paris, 20 mai 1860.

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai mis sous les yeux de l'Empereur l'adresse du Conseil municipal de Grenoble, que vous m'avez fait parvenir. Sa Majesté a été

touchée des sentiments qu'elle exprime et m'a chargé de remercier, en son nom, les membres du Conseil.

Quand il s'agira de fixer l'itinéraire que l'Empereur doit suivre pour se rendre en Savoie, je rappellerai à Sa Majesté les vœux de l'Administration municipale de Grenoble.

*
* *

Le 14 juin, à midi, « la ligne des douanes » fut levée dans la partie du département de l'Isère qui avait été jusqu'alors frontière sarde.

Le 17 juin, sur l'ordre de l'Empereur, un *Te Deum* fut chanté dans toutes les églises de Grenoble et du diocèse pour célébrer la réunion de Nice et de la Savoie à la France.

Le maire, M. Eugène Gaillard, invita ses concitoyens à manifester leur joie de cette annexion en pavoisant leurs demeures et en les illuminant le soir.

Un congé de deux jours fut accordé aux élèves des lycées, des collèges et à ceux de toutes les écoles communales.

Samedi 23 juin, arrivée à Grenoble de 1,000 soldats savoisiens, destinés à être incorporés dans l'armée française. Ces militaires appartenaient à des régiments de l'artillerie sarde, stationnés dans différentes villes d'Italie.

Le détachement entra dans notre ville par la porte Saint-Laurent, il était conduit par un capitaine d'infanterie et précédé d'un drapeau, sur lequel se détachait la croix blanche de Savoie ; les hommes n'avaient pas d'armes.

Dimanche 22 juillet, grande fête de bienfaisance à l'occasion de l'annexion de la Savoie et de Nice à la France. Le programme comportait : une belle cavalcade et des divertissements nombreux.

Sur le parcours de la cavalcade furent vendues, au profit des pauvres, diverses chansons composées par des Grenoblois ; nous donnons quelques extraits de ces poésies locales peu connues :

A Mesdames et Messieurs les Visiteurs venus à Grenoble à l'occasion de la cavalcade.

Donnez, Dieu vous bénira.

I

Aujourd'hui, c'est un jour de fête
Pour Grenoble et ses environs ;
Mais il faut que chacun s'apprête
A faire accueil à notre quête,
Quand de vous nous approche-
[rons.
Ce jour, bien sûr, sera prospère
Au malheureux qui souffrira :
Il est sans pain, il est sans père,
Il en est tant dans la misère !
Ah ! donnez ! Dieu vous bénira !
Oui, donnez, Dieu vous bénira !
.
.

IV

Mesdames et Mesdemoiselles,
Messieurs, tous, pour faire du
[bien,
L'occasion est des plus belles ;
Venez remplir nos escarcelles ;
Du malheur soyez le soutien ;
Et vous aurez pour récompense
Ce que plus d'un de vous enviera :
L'acquit d'une bonne conscience.
Cela vaut bien plus qu'on ne
[pense !
Et du Ciel Dieu vous bénira !
Oui, du Ciel Dieu vous bénira !

Ferdinand ROSTAING,
Peintre et sculpteur.

Grenoble, 2 mai 1860.

Chanson en patois de Grenoble.

La Campagne d'Italie.

AIR : La bonne aventure.

I

Allons, allons, mou z'ami,
Je parto pe la guerra ;
J'ai mon sa et mon fesi,
Je ne tôcho pas terra ;
Je sei gai comma quinson
En veiyant que lou canon
Que vont ronfla tôt-u long
T'u long
De la guerra. *(Bis.)*

II

A dion qu'ei-t-en Itali
Que va falei se rindro.
L'Autrichien pertot ou li
Se dépach-à tôt prindro.
Y ravage le maison,
Mai biantout notreu canon
Lou prousuivront tot-u long
T'u long
De la guerra. *(Bis.)*

III

N'arrivons din le Piémont,
Qu'ei son bravo à veire
Totei le gin que crion :
Venez, venez tout beire!
Peissa tout que lou boquet
Que tombon pe gros floquet,
Tojour, tojour tot-u long
T'u long
De la guerra. *(Bis.)*

IV

Una brâva matina,
L'Autrichien fa le crâno,
Y se fa cassâ le nâ
Et gueulo comma l'âno.
Pe de bro, ô y n'en fa
Din se folie de comba,
Tojour, tojour tot-u long
T'u long
De la guerra. *(Bis.)*

V

A Palestro y s'en va,
Creiyant frotta le Sardo ;
Mais le Zouavo que z'y va
Le néyo et le lardo ;
Ne l'y prenon sou canon,
Et tiantti san permission,
Tojour, tojour tot-u long
T'u long
De la guerra. *(Bis.)*

VI

Mai vi-tia qu'à Maginta,
Pe povei nos surprindre,
Le vieu Pô y z'ont quittà
E massi pe no prindre.
La garda lou z'a colla,
Ne lou z'ont tout bosculâ,
Tojour, tojour tot-u long
T'u long
De la guerra. *(Bis.)*

VII

Pe se rindre à Milan,
Voé qui filavons reido ;
Mais d'un cop tout lou z'efan
Font décampa leur eido,
Et leur dian mou bon z'amis,
N'ont bian prot du z'ennemis,
Tojour, tojour tot-u long
T'u long
De la guerra. *(Bis.)*

VIII

Malegnagno à coutié,
Qu'étié garda pe yélou,
Fut bloca de tout coutié
E preisa malgré yélou.
Délogea de que l'endreit,
Par tout s'en allâvon dreit.
Comma tojour tot-u long
T'u long
De la guerra. *(Bis.)*

IX

Aprés qu'eu cop de Jarna,
Pe povei se refâre,
Y pâssons tout san cana
Le Mincio comma pâre.
Se cachâvons din lou coin
Qu'étions fortifiat de loin.
Comma tojour tot-u long
T'u long
De la guerra. *(Bis.)*

X

Mais biantout leur Emperou,
Que n'est ni gras ni maigre,
Pe lou gari de la pou,
A tout leur fa-t-encreire
Que ne son que de z'efant
Qu'on mène tambour battant.

Tojour, tojour tot-u long
T'u long
De la guerra. *(Bis.)*

XI

Y l'écoton tot de bon
Et poé se leisson fâre ;
Passon soû vingto dou pon
Sans mêmo cria gâro.
Ne lou tombon tout dessu,
Dru comma de vrai bossu.

Comma tojour tot-u long
T'u long
De la guerra. *(Bis.)*

XII

Solférino, qu'eu combat.
Qu'à tout nos fa grand gloéra,
Comma tout lou z'autro aura
Sa fôlli din l'histoira.
Rian que pe se rappelâ
Que ne lou z'on refolâ

Tojour, tojour tot-u long
T'u long
De la guerra. *(Bis.)*

XIII

Après s'être retira,
L'Autrichien nos demando,
Pe se tirié d'embarras,
Una pai qu'on l'y baillo.
Mai si n'étie pas bian fran,
Ne l'y câssarions lou flan.

Comma toujour tot-u long
T'u long
De la guerra. *(Bis.)*

XIV

Je reveno u païs
Et chanto la victoira.
Tot le mond-est ébahi
De mi, Jousé Magloira.
Je sei preissâ et fêta
Comma lou z'efan gâta.

Et vitia tojour perquet
Perquet
Farez la guerra. *(Bis.)*

Louis DU TERRAIL,
Lieutenant des sapeurs-pompiers de La Tronche.

Un banquet de cinq cents couverts eut lieu au Jardin de Ville, dans l'allée des Tilleuls. A ce banquet assistèrent de hautes personnalités savoisiennes, civiles et militaires, les notabilités grenobloises et les membres principaux de la cavalcade. Des discours furent prononcés par le Maire de Grenoble, le docteur Denarié, de Chambéry ; plusieurs toast furent portés à la Savoie, « cette nouvelle sœur ».

Dans la soirée, une fête vénitienne au Jardin de Ville et un feu d'artifice clôturèrent les réjouissances.

Le produit total des souscriptions et des quêtes de la cavalcade dépassa 9,000 francs.

*
* *

Le 14 août, un décret impérial accorda une amnistie entière, absolue et sans conditions, aux insoumis originaires de la Savoie ou de l'arrondissement de Nice ; aux déserteurs de l'armée de terre piémontaise, originaires du même pays, antérieurement au 31 décembre 1855. Les dispositions de ce décret étaient valables jusqu'au 1er janvier 1861, pour les hommes établis en Europe ou en Algérie, et jusqu'au 1er janvier 1862, pour ceux qui se trouvaient hors de ces pays.

A l'expiration de ces délais, les déserteurs et insoumis ne bénéficieraient d'aucune mesure de clémence et seraient poursuivis conformément à la législation française.

La République de Menton annexée à la France. — Menton faisait anciennement partie de la principauté de Monaco. En 1848, un citoyen de cette ville, Giovanni Trenca profita du mouvement révolutionnaire pour proclamer la déchéance du prince de Monaco et pour fonder la République de Menton, avec le consentement tacite du gouvernement sarde, qui paya au nouvel État 50,000 francs par an, pour qu'il renonçât aux droits de douane. Trenca refusa la présidence de la petite République et se réserva le commandement de la garde nationale. En 1860, Menton fut annexé à la France et Trenca fut un des cinquante opposants qui votèrent contre l'annexion. Il obtint ensuite la nationalité italienne et abjura le catholicisme pour se faire protestant. Il se réfugia finalement à Lausanne, où il vient de mourir (mars 1900).

Extension du territoire de la commune de Grenoble. — Le mercredi 30 mai, le Conseil municipal de Grenoble se réunit pour sa seconde session ordinaire de l'année, sous la présidence de M. Eugène Gaillard, maire.

Au nom de la Commission qui avait été chargée d'examiner le projet de l'extension du territoire de la commune, M. Michal présenta un rapport très complet. Nous lui faisons divers emprunts :

Messieurs, disait M. Michal, la proposition faite par M. le Maire de provoquer la réunion au territoire de la commune de Grenoble des terrains compris à l'Ouest de la ville, entre le Drac et l'Isère, et séparés par ces grands cours d'eau des communes voisines, n'est point une idée nouvelle, c'est la reprise de l'un de ces projets tellement justifiés par la nature des choses, qu'ils survivent à tous les ajournements et qu'ils se reproduisent toujours, d'époque en époque, comme l'expression d'un besoin invincible.

Ces terrains, qui renferment aujourd'hui notre gare du chemin de fer et le polygone d'artillerie, forment les mas connus sous les noms de Montrigaud, la Frise, le Polygone. On ne peut apprendre sans étonnement qu'ils dépendent, non du territoire de Grenoble, mais de celui des communes de Seyssins, de Fontaine et de Saint-Martin-le-Vinoux.

..... On se demande comment il se fait que le territoire de communes comme celles de Seyssins et de Fontaine, dont le chef-lieu est si éloigné de Grenoble, s'avance, par un prolongement étroit et finissant en pointe aiguë, jusque sur les trois zones de la place, jusque sous les murs de la ville, à ce point qu'une borne, dite borne Raphaël, placée contre le pilier de la porte de France, serve, à la fois, à la séparation des quatre communes intéressées.

C'est un état de choses qui avait sa raison d'être il y a deux siècles : le Drac passait alors au pied du coteau de Marceline et venait se jeter dans l'Isère vers la porte de Créqui ; il servait de limite naturelle au territoire de la ville formant sa rive droite ; tout le terrain placé sur sa rive gauche avait dû être attribué aux communes situées de l'autre côté de la rivière ; elles se le partagaient en prolongeant leurs lignes séparatives jusqu'à la borne Raphaël, qui aurait dû être placée à l'intersection du Drac et de l'Isère, et qui, dans un but de conservation, fut plantée contre le rocher de la porte de France.

Mais quand le connétable Lesdiguières eut forcé le Drac à passer par la brèche[1] qu'il fit ouvrir dans le banc de Rochefort et au-dessus

[1] M. Michal commettait une erreur en attribuant au connétable Lesdiguières l'ouverture de la trouée de Rochefort. Cette brèche fut faite par l'ordre de Pierre Garcin, marchand drapier à Grenoble, qui remplissait les fonctions de premier consul de la ville (1378). Ce travail gigantesque coûta 700,000 florins d'or. Ce ne fut qu'environ trois siècles plus tard, en 1611, que Lesdiguières ordonna de jeter le pont de Claix sur le Drac qu'il fit endiguer en partie. Ces travaux ne furent achevés qu'en 1788. (Note des auteurs).

de laquelle il jeta le pont de Claix ; quand il eut repoussé ses eaux contre le rocher de Comboire et les eut emprisonnées dans les deux lignes parallèles qui ont mis depuis la plaine de Grenoble à l'abri de leurs invasions, une vaste plage de gravier sépara le Drac de la ville : cette plage aurait dû appartenir à la ville, qui aurait suivi son confin naturel dans son déplacement. Il n'en fut rien, et la même délimitation de Seyssins et de Fontaine, avec ses étranges prolongements en pointe sur Grenoble, autrefois nécessaires pour que leur territoire pût arriver jusqu'à l'ancien Drac, subsiste encore et survit à sa cause depuis deux siècles.

Avec le temps, les graviers ont été atterris, cultivés, appelés des noms de Montrigaud, la Frise, le Polygone ; quelques habitations y ont été élevées ; on en comptait cinq au commencement du siècle ; mais, depuis trente ans, des habitants, de jour en jour plus nombreux, attirés par les avantages certains du voisinage de la ville, sont venus s'y fixer ; l'établissement de la gare de Grenoble a subitement déterminé un accroissement considérable, et aujourd'hui, sur ces anciens relaissés du Drac, on voit prospérer, aux dépens de la ville de Grenoble, une population d'environ 1,100 âmes, qui aurait déjà demandé à s'ériger en commune séparée si elle avait des ressources suffisantes.

..... Pouvait-on admettre, en effet, que les mas de Montrigaud et de la gare, qui sont aux portes de Grenoble, dépendissent de Seyssins, dont le chef-lieu est de l'autre côté du Drac et à plus de 5,000 mètres de distance ?

Encore si les territoires étaient contigus ! mais, chose étrange, la portion dont nous demandons l'adjonction à notre périmètre n'a aucun point de contiguïté avec le surplus de la commune de Seyssins. Pour aller de Montrigaud à Seyssins, il faut emprunter le territoire de la commune de Fontaine sur 1,400 mètres, et ensuite celui de Pariset sur 1,650 mètres ; en tout, 3,050 mètres de parcours sur deux communes intermédiaires.

..... Il en est de même pour les habitants du mas du Polygone dépendant de Saint-Martin-le-Vinoux ; ils ne peuvent aller à Saint-Martin qu'en traversant la ville de Grenoble.

Ceux du mas de la Frise, commune de Fontaine, ne sont séparés de la principale agglomération de leur commune que par le Drac, mais ils ont encore 4,400 mètres à parcourir.

Aussi, quand, après le concordat, il fut question de rétablir la circonscription des paroisses, parut-il manifeste que la limite des territoires ne pouvait être suivie. Il fut reconnu que, pour les besoins du culte, qui sont ceux qui appellent le plus souvent les habitants au chef-lieu de la commune, les paroisses de Seyssins, de Fontaine et de Saint-Martin ne devaient pas franchir le Drac et l'Isère, et que la paroisse de Saint-Joseph de Grenoble devait renfermer tout le territoire compris entre ces rivières.

Ce point fut réglé par une ordonnance du 28 avril 1804, de Mgr Simon, évêque de Grenoble.....

En 1841, les autorités judiciaires réclamèrent aussi les mêmes adjonctions. Les mas de Montrigaud, de la Frise et du Polygone, si près des portes de la ville, étaient devenus un asile, en dehors de la surveillance de la police et de l'octroi, où se commettaient tous les désordres, où se préparaient toutes les fraudes aux taxes municipales. M. le Procureur général, par une lettre du 30 juillet 1841, et M. le Procureur du roi, par lettre du 3 août 1841, demandèrent à M. le Maire de provoquer, dans l'intérêt d'une bonne administration de la police, l'extension jusqu'au Drac du territoire de Grenoble.

De nombreuses demandes d'adjonction ont été faites par la ville de Grenoble à diverses époques, elles n'ont pu aboutir, à cause de la résistance des communes... Mais cette résistance ne saurait être décisive aujourd'hui... La création de la gare du chemin de fer et celle des nombreux établissements qu'elle entraîne ont augmenté, pour la ville, le droit et la nécessité d'étendre son territoire de ce côté.

M. le Maire a été bien inspiré en reprenant ce projet.

Après avoir signalé les raisons historiques et topographiques du projet, le rapporteur en étudia successivement la portée pour les intérêts de la ville, pour ceux des populations qui seraient ajoutées à Grenoble et pour les communes qui en subiraient le retranchement.

L'intérêt de la ville à comprendre dans son périmètre les terrains placés sous ses murs, continuait M. Michal, n'a jamais eu besoin d'être démontré ; mais il est devenu bien plus impérieux depuis que la gare du chemin de fer est établie sur ses terrains....

Ajoutons que les nombreuses démolitions faites dans l'intérieur de

la ville pour les travaux publics poussent une portion notable de nos habitants à aller chercher un asile dans ce nouveau quartier, et que le projet du Gouvernement de construire un quai le long de l'Isère, depuis le Cours jusqu'au chemin du Polygone, en attirera nécessairement un plus grand nombre encore.

N'est-il pas de toute justice que le trafic qui va se déplacer, et dont nous faisons directement ou indirectement les frais, ne s'opère pas sur un territoire étranger?

Votre commission s'est demandé toutefois si l'augmentation de notre chiffre de population, qui serait la conséquence de l'annexion proposée, ne nous ferait pas dépasser le chiffre de 30,000 habitants de population fixe, en dessus duquel la contribution des patentes est notablement augmentée.

Mais ce danger n'est pas sérieux : le dernier recensement officiel, approuvé par décret du 20 décembre 1856, ne constate qu'une population fixe de 27,184 habitants. Or la population des terrains à annexer serait, d'après un recensement officieux fait par les soins de M. le Maire :

Pour la partie détachée de Fontaine, de.....	145	habitants.
Pour celle détachée de Saint-Martin, de.....	39	»
Pour celle détachée de Seyssins, de.....	987	»
TOTAL.....	1.171	habitants.

Nous n'arriverions encore qu'à 28,355 habitants environ.

Le rapporteur établissait ensuite les notables avantages que les habitants des communes en question allaient retirer de l'annexion.

Il est à prévoir, déclarait M. Michal, qu'à raison de l'accroissement progressif de la population, nous serions bientôt amenés à faire bâtir une église et à demander l'érection d'une paroisse nouvelle; l'éclairage au gaz et l'établissement de fontaines seront un bienfait aussi précieux pour ce quartier que facile à accorder à raison de la proximité de l'usine à gaz et de nos conduites d'eau.

Au lieu d'un service de voirie et de police qui est nul pour la portion du territoire dépendant de Fontaine et de Saint-Martin, et fort incomplet pour celle dépendant de Seyssins, ces habitants jouiraient désormais des avantages de chemins bien entretenus, d'une police bien faite.

Ces habitants auraient le droit d'envoyer leurs enfants à toutes nos écoles municipales, leurs malades à notre hospice, où enfants et malades ne sont reçus maintenant que par tolérance.

Pour leurs rapports avec l'administration municipale, ils leur seraient facilités par leurs courses de chaque jour en ville, tandis que, dans l'état actuel, les cérémonies religieuses du baptême, du mariage, du décès qui s'accomplissent à Saint-Joseph, nécessitent un voyage de 8 à 11 kilomètres, retour compris, pour aller faire dresser l'acte de l'état civil préalable dans les communes de Saint-Martin, de Fontaine ou de Seyssins...

Nous venons de nous imposer de grands sacrifices pour augmenter nos établissements militaires : nous avons voté la somme de 250,000 francs pour le casernement d'un régiment d'artillerie à pied et une école d'artillerie, et celle de 500,000 francs pour le casernement d'un régiment d'artillerie monté ; en tout 750,000 francs qui, avec la valeur des terrains cédés dans la ville et au Polygone, élèvent nos sacrifices à plus de 1 million.

Nous avons assuré par là des consommations considérables qui profiteront surtout à la banlieue de Grenoble...

Il reste à savoir si l'extension de notre territoire ne froissera pas des intérêts légitimes à Seyssins, à Fontaine et Saint-Martin.

La diminution de territoire et de population que subiront ces communes ne les empêche pas de conserver un ensemble satisfaisant, comme on peut le voir par le tableau suivant :

Parties à distraire.

	Population.	Surface.	Revenu cadastr.	Impôt foncier.
Seyssins . . .	987 hab.	215 hect.	7,779	4,037
Fontaine . . .	145	132	5,174	1,660
Saint-Martin.	39	225	3,155	837

Partie restant aux communes.

	Population.	Surface.	Revenu cadastr.	Impôt foncier.
Seyssins. . . .	1,180 hab.	800 hect.	15,205	7,920
Fontaine. . . .	700	673	24,790	7,952
Saint-Martin .	1,040	1,000	38,105	9,314

Sous le rapport de la population, Saint-Martin-le-Vinoux, qui ne perd que 39 habitants, en conserve 1,040 ; Fontaine, qui en perd

145, en conserve 700, et Seyssins, dont la perte s'élève à 987, en conserve encore 1,180.

Si l'on consulte l'impôt foncier de l'année courante, qui résume à la fois l'étendue et la valeur du territoire, on voit que cet impôt foncier serait encore à Fontaine de 7,952 francs, à Seyssins de 7,920 francs, à Saint-Martin de 9,314 francs.

En résumé, nous avons établi que la distribution actuelle des territoires est condamnée :

Par la configuration des lieux, qui est en contradiction ouverte avec les limites naturelles ;

Par l'histoire locale, qui nous apprend que cette configuration, que justifiait, il y a deux siècles, l'ancien cours du Drac, n'est plus qu'un effet sans cause depuis son déplacement ;

Par les besoins du service du culte, de l'instruction publique, de la voirie, de la police et de la justice cantonale.

... En conséquence, votre commission a l'honneur de vous proposer d'adopter la proposition de M. le Maire relative à l'extension du territoire.

M. le Maire serait chargé de prier M. le Préfet de soumettre ce projet, le plus prochainement possible, aux enquêtes prescrites par la loi du 18 juillet 1837, afin que le résultat de ces enquêtes et l'avis des conseils municipaux, appelés à délibérer avec le concours des plus imposés, puissent être soumis au Conseil d'arrondissement et successivement au Conseil général dans leur prochaine session.

Les conclusions du rapport de M. Michal furent adoptées à la majorité de dix-neuf voix contre une.

*
* *

Le 6 juillet 1862, le Corps législatif vota le projet de loi qui distrayait certaines portions du territoire : 1° des communes de Seyssins et de Fontaine (canton de Sassenage) ; 2° de la commune de Saint-Martin-le-Vinoux (canton Nord de Grenoble), pour les réunir à la commune de Grenoble.

Le projet de loi adopté comportait plusieurs articles, en voici les deux principaux :

Art. 2. — Les territoires indiqués ci-dessus, et distraits des communes de Seyssins et de Fontaine, dépendront, à l'avenir, du *canton*

Sud-Est de Grenoble. — Quant à la partie distraite de Saint-Martin-le-Vinoux, elle continuera à faire partie du *canton Nord de la même ville.*

Art. 3. — Les limites entre les communes susdites et Grenoble sont fixées, d'un côté par le *Drac,* et de l'autre par l'*Isère*...

(Voir, dans notre historique de l'année 1862, les élections municipales faites en vertu de cette annexion.)

Ces annexions firent naître de nombreux litiges entre les communes qui venaient d'être dépouillées d'une partie de leur territoire et la ville de Grenoble ; ces litiges durèrent six années. Enfin, en 1868, plusieurs transactions intervinrent.

Elles aboutirent à un règlement définitif, aux conditions suivantes : d'un côté, les communes de Fontaine et de Saint-Martin-le-Vinoux renonçaient à toute demande d'indemnité; d'un autre, la ville de Grenoble abandonnait tous droits de copropriété sur les immeubles patrimoniaux de ces communes : seule, la commune de Seyssins recevait une soulte de 2,500 fr., pour distraction de la section de Montrigaud.

Un décret impérial du 4 août 1868 approuva ces transactions.

* * *

Le 13 novembre 1882, le Conseil municipal de notre ville demanda l'annexion à la commune de Grenoble d'une nouvelle portion du territoire de la commune de Saint-Martin-le-Vinoux. La Municipalité grenobloise faisait valoir, pour motiver sa demande, que cette annexion était devenue indispensable par suite de l'extension donnée à l'enceinte fortifiée de la cité, et que puisque la magnifique promenade de l'Esplanade appartenait déjà à Grenoble, il était juste que les terrains avoisinants fussent aussi réunis à cette commune.

Saint-Martin-le-Vinoux protesta. Le changement demandé abaissait la superficie de son territoire, qui était de 1,224 hectares 52 ares 54 centiares, à 1,201 hectares 7 ares 37 centiares. Le nombre de ses habitants, évalué à 1,427, allait être diminué de 651 personnes ; il ne resterait donc dans cette localité que 776 habitants.

Cependant l'annexion réclamée par Grenoble ne privait

Saint-Martin-le-Vinoux d'aucun de ses services publics. La mairie, les écoles, l'église, le cimetière, restaient à cette dernière localité.

Le vœu de nos édiles, appuyé par le Conseil d'arrondissement et le Conseil général, reçut l'approbation des pouvoirs publics. Le projet de loi, portant l'annexion d'une partie du territoire de Saint-Martin-le-Vinoux à la commune de Grenoble, fut adopté par la Chambre des députés.

L'annexion fut définitivement autorisée par un décret signé par M. Jules Grévy, président de la République, le 17 avril 1884.

Grenoble, siège de la 22e division militaire. — C'est sur les instances du maréchal Randon que notre ville obtint le rétablissement du siège d'une division militaire. Voici d'ailleurs le rapport de notre illustre compatriote qui motiva la décision favorable de l'Empereur.

Rapport à l'Empereur.

Paris, le 9 avril 1860.

Sire,

De 1795 à 1830, Grenoble a été le chef-lieu d'une division militaire. Un remaniement territorial regrettable lui a fait perdre cette position dont elle était si digne sous tous les rapports.

Jadis capitale du Dauphiné, devenue française depuis cinq cents ans, ville frontière de premier rang, non moins importante par ses établissements militaires que par sa situation géographique et le patriotisme de ses habitants, Grenoble a été dans tous les temps à la tête du grand parti national. Pendant la guerre, sa population a courageusement résisté à l'invasion étrangère, et, avec un élan que rien ne pouvait contenir, elle a couru au-devant de l'Empereur à son retour de l'île d'Elbe. Depuis, elle a conservé et manifesté en toutes circonstances son amour et son dévouement pour la dynastie napoléonienne. Toujours prête à faire les sacrifices que réclame l'intérêt public, elle se dispose à en réaliser de nouveaux pour l'installation d'un deuxième régiment d'artillerie.

L'agrandissement du territoire de l'Empire fournit l'occasion la

plus favorable de rendre à la ville de Grenoble le titre et le rang qu'elle n'aurait jamais dû perdre.

Je propose à Votre Majesté de faire de Grenoble le chef-lieu d'une 22e division militaire qui comprendrait : l'Isère, les Hautes-Alpes et les nouveaux départements formés des portions de territoire de la Savoie.

Cette division, en rapport direct avec la 8e division militaire, ferait, comme elle, naturellement, partie du 4e corps d'armée.

Si Votre Majesté approuve ces dispositions, je la prie de vouloir bien revêtir de sa signature le présent rapport.

Je suis, etc...

Le Maréchal de France, ministre, secrétaire d'État au département de la Guerre,

RANDON.

Approuvé : NAPOLÉON.

*
* *

La 22e division militaire, dont le quartier général fut fixé à Grenoble (15 juin 1860), faisait partie du 4e corps d'armée. Le général Bourbaki fut désigné pour le commandement de cette nouvelle division et prit possession de son poste le 18 juin. Il passa les troupes de la garnison en revue, le 25 juin, à l'Esplanade de la Porte-de-France.

L'état-major attaché à la 22e division se composait d'un lieutenant, chef d'état-major, M. Martenot de Cordoux, d'un chef d'escadron, M. Piquemal, et de deux capitaines, MM. d'Orléans et Gariot.

L'intendance militaire, nouvellement créée, avait été confiée à M. l'intendant Pagès.

La 22e division militaire du 4e corps d'armée comprenait quatre subdivisions : l'Isère et les Hautes-Alpes, commandées par le général de Fontenoy, qui avait remplacé, au mois de mai, le général Gilly de Montcla ; la Savoie et la Haute-Savoie, commandées par le général Vergé.

Le général Fiéreck fut nommé au commandement supérieur de l'artillerie de la 22e division militaire ; il entra en fonctions le 23 juillet.

A la date du 15 juin, Grenoble devint le siège d'une légion de gendarmerie. Cette légion portait le no 26, elle comprenait le département de l'Isère et les deux départements savoisiens.

*
* *

L'hôtel élevé sur l'îlot de l'ancien Gouvernement et destiné à l'installation du quartier général de la 22e division militaire, coûta :

Pour l'acquisition de l'emplacement.	171.000f »
Pour la construction.	380.000 »
Total. :	551.000f »

La part contributive de la ville de Grenoble fut de 50,000 francs (estimation des terrains bâtis 452m², terrains non bâtis 413m², appartenant à la Ville), celle du département de 80,000 francs et celle de l'État de 421,000 francs.

La Ville se chargeait en plus des acquisitions restant à faire pour l'ouverture de la rue de l'Ancien-Gouvernement, de la rue Haxo, à la condition que l'État ne réclamerait rien pour le reculement à opérer sur la rue Abbé-de-la-Salle.

Élections municipales. — Le Préfet de l'Isère adressa aux Maires du département la circulaire « personnelle » qui suit :

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE. — IIIe DIVISION.

Élections municipales. — Personnelle.

Grenoble, le 8 août 1860.

MONSIEUR LE MAIRE,

Les élections pour le renouvellement intégral des conseils municipaux vont avoir lieu dans les communes du département, selon le chiffre de leur population, les 18 et 19 août courant, ou seulement le 19 même mois.

Il importe essentiellement au bien de votre commune que les conseillers appelés à vous seconder vous soient unis par des liens communs de dévouement et de sympathie, car il serait regrettable, pour l'administration comme pour vous personnellement, que l'appui du conseil municipal vînt à vous manquer.

Il vous appartient, Monsieur le Maire, d'éclairer, de guider vos concitoyens, de signaler, en un mot, au choix des électeurs les

hommes intelligents et accrédités qui peuvent le mieux coopérer à la gestion de la chose commune. Vous userez donc de votre légitime influence pour grouper autour de vous les personnes qui, par leur réputation et leur caractère, peuvent vous être le plus utiles et exercer, *d'accord avec vous,* l'action la plus salutaire sur leurs concitoyens.

Les maires, étant de droit membres des conseils municipaux, peuvent ne pas se porter candidats aux élections. Ils trouveront dans leur abstention le double avantage de laisser une place de plus à l'élection, et de puiser, dans leur indépendance, plus de force pour dominer les rivalités vis-à-vis desquelles ils seront personnellement désintéressés.

Vous pourrez, en conséquence, Monsieur le Maire, ne pas vous engager comme candidat dans la lutte électorale. Je laisse à votre intelligente appréciation la conduite qu'il convient de tenir sur ce point, mais vous voudrez bien me faire connaître à l'avance votre résolution.

Agréez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée et de mon dévouement.

Le Préfet de l'Isère,
Baron MASSY.

A la suite de la circulaire préfectorale, M. Gaillard, maire de Grenoble, rédigea cette proclamation :

Le Maire de la ville de Grenoble à ses Concitoyens.

Le mandat que MM. les Conseillers municipaux actuels avaient reçu touche à sa fin : de nouvelles élections vont avoir lieu.

Je n'hésite pas à présenter moi-même comme Maire, au suffrage de mes Concitoyens, les membres du Conseil municipal sortants, ainsi que deux candidats nouveaux appelés à remplacer deux de nos collègues qui ont exprimé l'intention de ne pas continuer leurs fonctions.

La liste ainsi complétée obtiendra, je n'en doute pas, l'adhésion du Corps électoral, qui reconnaîtra, aussi bien que nous, qu'il est d'une grande importance que ce soient les mêmes membres du Conseil qui, après avoir administré les affaires municipales avec un zèle aussi persévérant, soient appelés à continuer l'œuvre commencée par

eux et à mener à bonne fin ces grandes entreprises qui doivent embellir et enrichir notre cité.

Il importe plus que jamais que les traditions municipales se conservent, car les affaires des villes demandent particulièrement un esprit de suite et de persévérance.

C'est donc avec une intime conviction de servir avant tout les intérêts grenoblois que je viens, heureux d'avoir à témoigner une fois de plus ma profonde estime à mes honorables collègues, inaugurer mes nouvelles fonctions de maire, en proposant aux suffrages de nos Concitoyens les membres anciens du Conseil municipal et deux membres nouveaux, dont l'un est profondément versé dans les matières de finances, et l'autre occupe avec distinction la position commerciale la plus élevée que pouvait lui conférer le suffrage de ses pairs.

Le Maire,
E. GAILLARD.

Le 18 août s'effectuèrent les opérations électorales ; le nombre des votants ne fut que de 2,146. Les candidats proposés par le Maire obtinrent la majorité. Furent élus : MM. Leblond (Charles), Duhamel, Gentil, Penet (Louis), Nicollet, conseiller, Reynaud, Breton (Henri), Charbonnel-Salle, Fauché-Prunelle, Bertrand, président, Michal (Louis), Cantel, avocat, Leroy, doyen, Buisson, agriculteur, Berlioz (Scipion), Gaillard (Eugène), Aribert-Dufresne, Ribot (Alphonse), Ducruy (Alphonse), Roux (Gustave), Arnaud (Joseph), Michon (Eugène), Gueymard (Alfred), Mollard, Berriat, médecin, Mourral, avocat, Primat, négociant.

Venaient ensuite les candidats indépendants et libéraux, « dont l'échec était certain d'avance, vu la pression exercée sur le corps électoral par l'administration ».

La liste de l'opposition comprenait les noms de MM. Taulier, Dupont-Delporte, Thevenet père, Leborgne père, Michal-Ladichère, Farconnet et Sestier.

* * *

Ces élections amenèrent la protestation suivante :

MM. Thevenet jeune, Clément (Auguste) et Rallet (Eugène) déposent sur le bureau une protestation, signée par eux et par plusieurs

autres électeurs, contre la validité des opérations électorales, ce dont ils ont requis acte.

Ladite protestation a été aussitôt paraphée et annexée au procès-verbal pour y être donnée telle suite qu'il appartiendra.

La protestation concernait M. Fauché-Prunelle, qui avait été désigné à tort sur les listes et sur les bulletins électoraux comme avocat. M. Fauché-Prunelle était alors conseiller à la Cour impériale, et son frère avocat.

Le Conseil de préfecture, appelé à juger cette affaire, rejeta la réclamation de MM. Rallet, Thevenet, Margot et consorts, et décida que les bulletins portant la désignation de Fauché-Prunelle, avocat, seraient attribués à M. Fauché-Prunelle, ancien avocat et conseiller à la Cour impériale.

Les protestataires se pourvurent devant le Conseil d'État contre l'arrêt du Conseil de préfecture.

Dans sa séance du 24 mai 1861, le Conseil d'État, jugeant au contentieux, rejeta le pourvoi de MM. Rallet, Farconnet, Bigillion, Clément, Michal-Ladichère et Gariel (Paul). Ce jugement, daté du 6 juin, fut notifié aux parties demanderesses.

Au Conseil général de l'Isère. — Un décret de l'Empereur, en date du 11 du mois d'août, avait nommé président du Conseil général le maréchal Randon, ministre de la Guerre; vice-présidents : MM. Faugier, député au Corps législatif, et le vicomte de Barral, sénateur.

M. Sestier, conseiller à la Cour impériale de Grenoble, avait été nommé secrétaire.

Le lundi 27 août, à midi, les membres du Conseil général se réunirent au Palais de Justice, dans la salle consacrée aux audiences solennelles de la Cour impériale, en exécution d'un décret impérial du 2 juillet 1860.

En l'absence du maréchal Randon, retenu à Paris par les nécessités du service, M. Barral, sénateur, vice-président du Conseil, prononça l'allocution d'ouverture de la session.

Le Préfet prit, à son tour, la parole. De son discours nous relevons les passages essentiels.

Messieurs, dit le baron Massy, au milieu des travaux de votre

session, l'Isère va recevoir une auguste visite, et sur cette terre classique du dévouement à la dynastie napoléonienne, Leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice trouveront un accueil digne d'Elles et digne des sentiments du pays.

Partout nos populations se préparent à cette manifestation selon leur cœur, et l'on comprend leur juste impatience, car, dans ce grand règne de Napoléon III, si chaque jour est marqué par un acte qui vient augmenter la glorieuse prospérité de la France.....

Lorsqu'une inondation, qui compte parmi les plus considérables dont on ait gardé mémoire, est venue affliger, au mois de novembre 1859, les vallées de l'Isère et de la Romanche, la sollicitude de l'Empereur s'est traduite immédiatement par les secours envoyés aux perdants nécessiteux et l'État a pris à sa charge les deux tiers des travaux nécessaires pour la réparation des digues ; mais là ne s'est pas bornée leur intervention : une étude a été ordonnée sur nos cours d'eau, afin d'arriver à des moyens de préservation plus rationnels et moins onéreux pour les riverains ; un projet a été demandé aux ingénieurs pour mettre la ville de Grenoble à l'abri du fléau auquel elle se trouve exposée et la réalisation du projet, qui comprend la construction des quais Saint-Laurent et du Bœuf, aura pour effet, en assurant la sécurité des habitants et des nombreuses industries atteintes par l'inondation, de contribuer, en même temps, à l'embellissement et à l'assainissement de tout un quartier où se presse une population nombreuse et active, digne d'un intérêt particulier.

La Ville aurait difficilement réalisé une semblable amélioration avec ses propres ressources, car la dépense est évaluée à 1,200,000 francs environ ; mais elle n'aura à y contribuer que pour un tiers, les deux autres tiers restant à la charge de l'État. Ce premier travail sera complété, en aval de Grenoble, par l'établissement du quai de la Graille et du chemin du Polygone.

L'annexion de la Savoie et de Nice, en rendant à la France sa frontière naturelle et des populations restées françaises par le cœur, a été l'un des plus beaux résultats de la politique impériale. Il devait être accueilli dans l'Isère, plus qu'ailleurs, avec un sentiment de patriotique reconnaissance, car les intérêts, les relations qui nous unissaient déjà à nos voisins vont se multiplier sous toutes les formes, maintenant que les barrières ont disparu entre eux et nous

et que bientôt, grâce à la voie ferrée de Grenoble à Montmélian, disparaîtront aussi les distances.

Vous connaissez la décision qui a accordé à Grenoble un nouveau régiment d'artillerie. Centre, aujourd'hui, des départements subalpins, place militaire de premier ordre, cette ville espérait un complément que la juste bienveillance de l'Empereur ne lui a pas fait attendre : Grenoble est devenu le chef-lieu de la 22e division militaire, et le rapport fait, à cette occasion, par S. Exc. le maréchal Randon, ministre de la Guerre, votre illustre président, restera comme un titre glorieux et un motif d'éternelle reconnaissance pour le pays.

Enfin le traité de commerce avec l'Angleterre qui, dans la pensée du Gouvernement impérial, devait donner à la France la mesure de sa puissance industrielle et abaisser, dans l'intérêt du grand nombre, le prix d'une foule d'objets de première nécessité, n'a pas démenti ces prévisions. Aux alarmes et aux incertitudes du premier moment a succédé une confiance générale; les industries mêmes qui se croyaient plus particulièrement atteintes par le nouveau régime sont, à l'heure qu'il est, complètement rassurées et les principales branches de notre exportation : la ganterie, la draperie, le tissage des soies, la papeterie, les produits vinicoles, ont reçu une impulsion féconde, source de richesse pour les populations de l'Isère...

Voyage de l'Empereur et de l'Impératrice dans le Sud-Est.

En Savoie. — Au mois d'août, Napoléon III alla visiter nos nouveaux départements de la Savoie, de la Haute-Savoie et des Alpes-Maritimes, ainsi que la Corse et l'Algérie.

A Lyon, il prononça un grand discours sur la politique extérieure. A Aix, à Chambéry, l'Empereur « fut accueilli avec le plus vif enthousiasme ». Il signa les décrets qui devaient hâter le développement des voies de communication, l'embellissement des villes de la Savoie et tint à voir tous les sites pittoresques de ces régions. Il fit avec l'Impératrice une ascension à la mer de Glace.

A Chambéry, Napoléon III avait été salué par les envoyés

du roi d'Italie, MM. Farini et Cialdini, qui étaient venus aussi pour lui exposer l'embarras du Piémont et la nécessité où allait se trouver Victor-Emmanuel d'intervenir pour diriger la révolution.

Passage de Napoléon III et de l'Impératrice à Grenoble.

LES PRÉPARATIFS POUR LA RÉCEPTION DES SOUVERAINS.

L'Empereur avait promis de s'arrêter à Grenoble à son retour de Savoie; sa décision fut officiellement confirmée par une note préfectorale adressée au Maire de notre ville.

Dès la réception de cette communication, M. E. Gaillard convoqua le Conseil municipal, afin de lui apprendre la venue certaine des souverains vers les premiers jours de septembre, et arrêter les dispositions nécessaires « pour accueillir avec éclat les hôtes augustes que notre cité allait avoir l'insigne honneur de posséder ».

Le 7 août, dit un extrait des délibérations, le Conseil municipal de Grenoble, réuni extraordinairement, sous la présidence de M. le Maire, autorise celui-ci à préparer à LL. MM. II. une réception digne d'Elles et en rapport avec les sentiments de la Ville; aucune limite n'est fixée pour les dépenses que celles que détermineront les convenances et les ressources de la Ville...

A la suite de cette décision, une commission de réception fut nommée. Voici le nom des personnes qui la composèrent :

MM. E. Gaillard, maire; Reymond, Berlioz et Ribot, adjoints; Berriat, Aribert-Dufresne, Gentil, Gueymard, L. Michal, Mourral, conseillers municipaux; Lombard, conseiller à la Cour; Bougault, capitaine; Berger, substitut; de Montrol, conseiller ; Barillon, architecte ; Debelle, conservateur du Musée ; Bache, voyer en chef; Irvoy, sculpteur; Riondel, architecte ; Charbonnel-Salle, conseiller; Blandin, ingénieur civil ; Riondel fils ; Sappey, mécanicien ; Fissont, journaliste ; Blanc-Fontaine, peintre ; Bigillion, greffier ; Ribot, Primat, conseillers municipaux ; Rabillou, voyer en chef; Bigourdat fils et Jubié fils.

Quelques jours après la réunion de la commission de récep-

tion, la Préfecture prévint la Municipalité que l'arrivée de Napoléon III et de l'Impératrice à Grenoble était définitivement fixée au 5 septembre. Les souverains avaient résolu, en outre, de demeurer dans nos murs la journée du lendemain 6, avant de poursuivre le voyage.

Le général Fleury, premier écuyer, aide de camp de l'Empereur, adressa de Saint-Cloud, le 19 août, les instructions suivantes à l'Administration municipale :

L'entrée de S. M. à Grenoble se fera dans les mêmes conditions de régularité qu'à Paris ou à Lyon.

Il y aura deux escortes fournies par les cent-gardes de l'Empereur et par le 15e régiment d'artillerie à cheval. Enfin, le général commandant la division montera à cheval à la portière de droite de l'Empereur, ce dont il sera officiellement prévenu par S. E. le maréchal comte de Castellane.

L'Empereur aura à Grenoble des berlines de gala dans lesquelles il fera son entrée. Elles iront attendre au dehors de la porte Saint-Laurent au point où les autorités se placeront pour recevoir LL. MM., point où LL. MM. quitteront aussi leur voiture de poste.

L'escorte attendra avec les berlines.

L'arrivée de LL. MM. aura lieu à trois heures au plus tard, peut-être à deux heures et demie.

A l'arrivée à la Préfecture, la députation des jeunes filles seulement présentera des fleurs à S. M. l'Impératrice.

Quant aux femmes des principaux fonctionnaires, leur présentation à S. M. l'Impératrice aura lieu dans les salons très peu de temps après l'arrivée. La réception des autorités et corps constitués aura lieu aussi immédiatement.

C'est pendant cette réception et non point le lendemain que M. le Maire de Grenoble et son Conseil municipal pourront exposer à S. M. les divers vœux de la Ville.

Pour la revue du 6 septembre, il appartient à M. le Général commandant la division et à vous, Monsieur le Maire, de choisir l'emplacement et de prendre les dispositions convenables.

Le programme ne détaille pas les visites que LL. MM. pourront faire aux établissements civils et militaires de la ville. LL. MM. se réservent d'agir suivant le temps et les dispositions du moment.

Il y aura un seul grand dîner à la Préfecture, le 5 septembre, à sept heures et demie ; il est désirable que la table soit de cinquante couverts, ni plus ni moins ; la suite de LL. MM. prend déjà seize places sur cinquante.

Quant aux dispositions à prendre pour les logements, faites pour le mieux, d'après les indications que je vous ai données, et le maréchal des logis du Palais, qui se rendra d'avance à Grenoble, vous aidera pour la désignation des divers logements et pour les détails qui pourraient vous embarrasser.

Il est expressément défendu, sous peines sévères, de rien jeter sur le passage de LL. MM., car les bouquets et autres objets, qui sont quelquefois lancés des fenêtres ou de la rue même, effrayent les chevaux et peuvent occasionner des accidents ou des troubles dans le cortège...

Il doit de même être expressément défendu de remettre des pétitions à Leurs Majestés Elles-mêmes pendant leurs promenades dans la ville et, par conséquent, de s'approcher des voitures au risque d'être écrasé par les roues ou les chevaux.

Je vous prie de vouloir bien prévenir qu'aussitôt que LL. MM. seront arrivées, il sera établi près de l'Hôtel de Ville un bureau spécial où une personne attachée au cabinet de l'Empereur recevra les pétitions destinées à LL. MM.

Deux sergents de ville, qui seront désignés pour marcher sur les côtés et à la hauteur de voiture de LL. MM., pourront aussi recevoir les pétitions, mais sous aucun prétexte on ne doit s'approcher de la voiture impériale dans le but de remettre un placet.

Quant aux discours que l'on se proposerait d'adresser à LL. MM., l'Empereur a décidé qu'en principe il n'en sera point fait. Veuillez, en conséquence, prier M. le Maire de Grenoble et les autres fonctionnaires, qui auraient l'intention d'en prononcer, de se borner à des allocutions extrêmement courtes.

Agréez.....

Le Premier Écuyer, aide de camp de l'Empereur,
Général FLEURY.

*
* *

Lorsque le Maire de Grenoble eut pris connaissance de la lettre du grand écuyer de l'Empereur, il s'occupa, d'accord

avec la commission de réception et les principaux fonctionnaires, d'assurer l'exécution stricte des dispositions arrêtées en haut lieu. « Des quantités d'ordres, d'avis émanant des administrations civiles, militaires, judiciaires et religieuses, ne cessèrent de circuler dans la ville : les employés de tous les services n'eurent à s'occuper, pendant plusieurs semaines, que des préparatifs de la réception de l'Empereur. »

Dans sa séance du 23 juillet, le Conseil municipal, sur la proposition du Maire, nomma une commission spéciale, composée de MM. Berriat, Gentil, Gueymard et Mourral. Cette commission était chargée « de s'occuper, de concert avec l'administration municipale, des dispositions particulières à prendre pour la réception de Napoléon III et de l'Impératrice ».

*
* *

Dans sa séance du 13 août, le Conseil avait laissé à l'administration municipale le soin de préparer une adresse à l'Empereur sur les affaires intéressant la ville. Dans sa séance du 31 septembre, le Conseil adopta et vota cette adresse.

(Nous publions plus loin — dans le chapitre : *Les Réceptions* — le texte de l'adresse du Conseil municipal à l'Empereur.)

*
* *

Plusieurs de nos compatriotes reçurent la note ci-jointe :

Grenoble, 20 août 1860.

MONSIEUR,

Une députation de jeunes demoiselles doit être admise à présenter à Sa Majesté l'Impératrice, à son arrivée à Grenoble, des fleurs et des échantillons de la ganterie de cette ville.

J'ai l'honneur de vous prier de me faire connaître s'il vous serait agréable que Mademoiselle votre fille fît partie de cette députation.

Ayez la bonté de me répondre immédiatement.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Maire,
Eugène GAILLARD.

P.-S. — L'heure et le lieu de la réunion seront ultérieurement

indiqués. Les demoiselles de la députation devront être vêtues de blanc, coiffées en cheveux, écharpe mauve.

Beaucoup de pères de famille répondirent favorablement à la demande de M. E. Gaillard.

Nous avons pu retrouver la liste des jeunes personnes désignées pour faire partie de la députation, la voici :

Composition de la députation des demoiselles de Grenoble chargées de présenter des fleurs et des produits de l'industrie gantière à S. M. l'Impératrice.

Fleurs. — M^lles^ Royer, Massy, Petit, Blanchet, Vallier-Colombier, Imbert-Desgranges, Burdet, Blanc, Sestier, Lombard, Fiéreck (2 sœurs), Bigillion, Alméras-Latour, Gautier, Gréban (2 sœurs), Thévenin, Castel, Rivier, Thevenon (2 sœurs), Berlioz, Penet, Michal, Silvy, Patru, Pataud (2 sœurs), Egly, Lançon, Huguenin, Michoudet, Mansion, Bâche, Potié, Martin, Beylier, Moulin, Recourdon, Fanton, Clet et Olagnier.

Gants. — M^lles^ Francoz, Calvat, Jouvin, Boulongeat, Moriquand, Brotel (2 sœurs), Guignié, Monjot (2 sœurs), Boyer, Rouillon, Vallet, Vinsard, Goitre, Richard, Coquet (2 sœurs), Morellet, Vendre (2 sœurs), Ricoud, Hermil, Viallet, Berard, Reveillon, Martinais, Rey, Gras, Luya, Chabord, Verlot, Petitbreuilh de Vieilleville et Vernet.

Les demoiselles choisies pour remettre à S. M. l'Impératrice les corbeilles de gants étaient : M^lles^ Francoz, Xavier Jouvin, Calvat et Moriquand. Elles prendront la parole au nom de leurs compagnes de la députation.

Deux corbeilles en satin blanc et lilas devaient contenir chacune vingt-cinq douzaines de paires de gants d'une finesse et d'un travail irréprochables.

Le présent de la ganterie grenobloise à la souveraine avait été exécuté sous la direction d'une commission composée des fabricants de gants les plus réputés : MM. François Calvat, Reynier, Ernest Calvat, Rey (beau-frère de M^me^ veuve Jouvin), Francoz, Moriquand, Douron, Élie Rey, Rambaud, Brotel et Monjot père.

*
* *

Le 22 août, le Maire fit parvenir à Mme veuve Jouvin, à MM. Francoz, Calvat, Calvat (Er.), Bergery, Moriquand, Rouillon, Reynier, Douron, Rambaud, Brotel, Majou, Guignié, Bayoud, Olivier, Pinet, Mallos, Rochat (Henry), Mathieu frères, Chevalet, fabricants de gants, la lettre ci-après :

MONSIEUR,

J'aurais besoin de trouver, parmi les ouvriers, quelques bons sujets pour assister MM. les Commissaires du bal qui va être offert à Leurs Majestés Impériales, en qualité d'huissiers préposés à un service d'ordre dans l'intérieur de la salle.

Je vous serais fort obligé de vouloir bien m'en désigner, s'il vous est possible, parmi vos ouvriers, un ou deux remplissant les conditions nécessaires, savoir : physique imposant, costume noir, moralité et politesse.

Ces hommes recevront une gratification de dix francs pour la nuit. MM. les Commissaires du bal leur feront en outre distribuer des rafraîchissements.

Agréez, etc....

Le Maire,
E. GAILLARD.

P. S. — Réponse dans les vingt-quatre heures, s'il vous plaît.

Presque tous les fabricants de gants présentèrent un certain nombre d'ouvriers.

L'administration municipale fit un choix parmi les personnes proposées, mais quelques-unes d'entre elles ayant refusé d'accepter, pour des raisons politiques ou autres, l'emploi qu'on leur offrait, on dut procéder à leur remplacement immédiat.

*
* *

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE. — CABINET.

Grenoble, le 24 août 1860.

MONSIEUR LE MAIRE,

L'Empereur a daigné manifester son désir de voir autour de lui, pendant son séjour et celui de Sa Majesté l'Impératrice à Grenoble :

1° *Les Médaillés de Sainte-Hélène ;*
2° *Les Compagnies de Sapeurs-Pompiers ;*
3° *Les Députations des communes ;*
4° *Les Sociétés de secours mutuels.*

.

Si les députations et corporations mentionnées ci-dessus arrivent à temps à Grenoble, dans la journée du 5 septembre, elles seront appelées à l'honneur de former la haie sur le parcours de Leurs Majestés, indiqué au programme, depuis la porte Saint-Laurent jusqu'à la Préfecture, aux abords de laquelle seront placés spécialement les médaillés de Sainte-Hélène.

Le lendemain, 6 septembre, à deux heures, ces mêmes députations et corporations seront passées en revue au Polygone.....

Il serait bon que chaque corporation ou députation eût un drapeau ou une bannière particulière qui lui servirait de signe distinctif et, au besoin, de ralliement.

Leurs Majestés ont bien voulu faire connaître que le 5 septembre, dans le trajet de Chapareillan à Grenoble, Elles daigneront s'arrêter quelques instants dans les endroits où les Maires, les Conseils municipaux et les populations les attendraient; et que le 7 septembre, dans le trajet en chemin de fer de Grenoble à Saint-Rambert, Elles voudraient bien, sans toutefois descendre de wagon, faire suspendre la marche du train impérial vis-à-vis des gares importantes où les populations se seraient groupées.

Je m'empresse de porter à la connaissance de MM. les Maires dont les communes sont situées dans ces directions, les gracieuses intentions de Leurs Majestés, afin qu'ils prennent toutes les dispositions nécessaires pour que leurs administrés puissent en profiter.

MM. les Maires comprendront que, dans cette circonstance, les temps d'arrêt de Leurs Majestés seront trop courts pour qu'il puisse leur être adressé aucun discours. L'Empereur, du reste, a décidé en principe que nulle part il n'en serait fait.

Je vous autorise, Messieurs, à réunir d'urgence le Conseil municipal de votre commune pour voter les fonds qui vous paraîtraient nécessaires pour dépenses à faire en cette occasion. Je suis disposé à approuver les délibérations qui seraient prises à ce sujet....

Recevez, etc....

Le Préfet de l'Isère,
Baron MASSY.

*
* *

Les appartements destinés aux souverains furent préparés au rez-de-chaussée de la Préfecture (Hôtel de Ville actuel). Le grand salon (aujourd'hui salle des mariages) fut transformé en chambre à coucher. Le portrait de l'Empereur, en grand uniforme de général de division, et celui de l'Impératrice, en toilette de bal, y furent placés. Ces œuvres, vraiment remarquables, étaient dues à Hippolyte Flandrin.

On accrocha un autre portrait de Napoléon III dans la salle des délibérations du Conseil général. Dans celui-ci, magistralement peint par Cabanel, l'Empereur était représenté en costume de chasse, habit à la française, culotte de peau blanche et bottes à l'écuyère.

(Lors de la Révolution du 4 septembre 1870, ces tableaux furent enlevés des places qu'ils occupaient et mis en lieu sûr. Nous les avons vus récemment, ils sont en parfait état de conservation).

Le salon grec allait servir de salle de réception; sur une estrade on plaça deux magnifiques fauteuils en velours pourpre, surmontés d'aigles d'or.

*
* *

Les bureaux de la Préfecture et ceux de la Mairie durent être transférés dans les salles du Palais de Justice pendant une semaine (du 4 au 10 septembre).

Les écoles communales furent mises à contribution pour loger les militaires de l'escorte de l'Empereur, les gens de sa suite et des détachements de troupes de la garnison de Vienne et du fort Barraux.

L'administration des postes et télégraphes organisa un service spécial pour les correspondances du secrétariat de l'Empereur.

Le maréchal Castellane envoya de Lyon 120 tentes pour le campement des compagnies de pompiers du département réunies à Grenoble à l'occasion du passage des souverains.

*
* *

M. E. Gaillard, maire, après entente avec le baron Massy, préfet de l'Isère, invita un certain nombre de personnalités

grenobloises à prendre place dans le cortège qui devait se rendre à la rencontre de l'Empereur et de l'Impératrice, à la porte Saint-Laurent, et les accompagner jusqu'à la Préfecture.

Plusieurs de nos concitoyens refusèrent l'invitation qui leur était adressée. Voici d'ailleurs les listes dressées par l'administration municipale :

Liste des personnes qui acceptèrent de faire partie du cortège impérial.

MM. Berlioz (Scipion), adjoint; Blanchet, président à la Cour; Alméras-Latour, premier avocat général; Imbert des Granges, conseiller à la Cour; Bigillion, conseiller; Gréban, colonel du génie; Michal (Louis), avocat; Castel, colonel de gendarmerie; Sestier, conseiller; Martin, rue des Vieux-Jésuites, 5; Martinais, agent de change, rue Brocherie; Boulongeat, négociant; Bache, voyer en chef; Recourdon, colonel en retraite; Thevenin, conservateur des Eaux et Forêts; Clet aîné, entrepreneur; Goitre, mercier; Silvy, médecin; Chabord, percepteur à Allevard; Vinsard, coloriste, rue Saint-Laurent; Mansion, directeur de la Poste; Rochat (Gautier), rue Saint-Laurent; Armand-Rey, médecin; Michoudet, directeur de l'Enregistrement; Fiéreck, conseiller; Pataud, professeur au Lycée; Lançon, professeur au Lycée; Rouillon, gantier, rue Saint-Laurent; Petit, président de Chambre; Vernet, commissaire-priseur, rue des Vieux-Jésuites; Vallier-Collombier, conseiller; Jouvin (veuve Xavier), rue Saint-Laurent, 2; Blanc (Charles), conseiller; Rivier, vice-président; Thevenon, avoué; Penet (Louis); Huguenin, professeur; Egli, professeur; Olagnier, à la Préfecture; Coquet, rue Brocherie; Boyer, gantier, rue des Recollets, 1; Luya, rue Saint-André, 8; Morellet, propriétaire, rue Vaucanson; Patru, professeur à la Faculté; Verlot, jardinier en chef; Hermil, négociant, rue Sainte-Claire, 7; Valet, gantier, rue Saint-Laurent, 1; Gautier, avocat général; Gras (Virginie), hôtel de la Cité; Beylier, tailleur, rue Lafayette, 1; Viallet, rue Créqui, 9; Reveillon, banquier; Petit-breuilh de Vieilleville; Richard, négociant; Coquet, négociant; Potié, conducteur principal; Vendre; Guignié, gantier; Bérard, négociant, Grande-Rue; Frier, chef de bureau; Francoz, gantier; Brotel, gantier; Ricoud, négociant.

Liste des personnes qui refusèrent de faire partie du cortège impérial.

MM. Royer de Loches, Moulin-Peyre, Dumoulin, Dupuy, Labastie, Blanc (Hippolyte), Duhamel, Chaboux, Leborgne, Froussard, Chevalier, Plaisançon, Fabre, Gourraud, Durif, Durand aîné, David, Quiquandon, Ducruy, Taulier, Silvy, notaire, Maignien, Zylof, Wortmann, Chabert d'Hières, Mounier, juge, Teyssier (Jules), Benoît, vaccinateur.

COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA VILLE DE GRENOBLE.

Ordre du jour des 5, 6 et 7 septembre 1860 :

SAPEURS-POMPIERS !

Vous êtes appelés à prendre part à la réception enthousiaste que notre chère ville de Grenoble prépare à ses augustes Visiteurs. Vous tiendrez à honneur d'embellir dans la limite de vos forces cette fête vraiment nationale.

Le 5 septembre, placés sur le passage de LL. MM. II., sous l'arc de triomphe élevé en avant de la porte Saint-Laurent, vous aurez l'honneur d'être les premiers à acclamer Napoléon III et sa gracieuse Compagne.

Le lendemain, vous assisterez à la grande revue que S. M. l'Empereur passera, au Polygone, des compagnies de Sapeurs-Pompiers du département, des troupes de la garnison, des médaillés de Sainte-Hélène et des Sociétés de bienfaisance.

Le 7, au moment du départ de LL. MM. II., il vous sera encore réservé d'être les derniers à Les accompagner de vos vœux et de vos vivats.

Votre Commandant espère que, pendant ces trois journées mémorables, vous serez dignes d'attirer les augustes regards de LL. MM.; il espère que vous serez dignes de la ville de Grenoble, dignes de vous-mêmes.

Aucune excuse ne sera admise. Tous les congés sont supprimés pour ces trois jours.

Dispositions générales. — 1° Une pompe et une escouade stationneront en permanence sous le passage du théâtre, prêtes à fonctionner, depuis 8 heures du soir, le 5, jusqu'au 7 au matin ;

2° La Compagnie verra avec le plus grand plaisir ses braves vétérans et MM. les Membres honoraires, dignes bienfaiteurs de sa caisse de retraites, venir, les 5, 6 et 7 septembre, l'honorer de leur présence et se placer à sa droite. Ils voudront bien, dans ce cas-là, se rendre aux lieux indiqués, savoir :

Le 5, sur la place Vaucanson, à 11 heures 40 du matin ; le 6, sur la même place, à la même heure ; le 7, sur la terrasse du Jardin de Ville, à 7 heures 55 du matin.

SAPEURS-POMPIERS !

Vous avez toujours entendu jusqu'ici la voix de votre Chef, qui sait que votre dévouement est sans bornes. Il espère que vous l'entendrez bien plus encore dans cette circonstance solennelle. — Notre cri de ralliement sera :

Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Vive le Prince Impérial !

Le Capitaine commandant la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Grenoble,

J. VENDRE.

P. S. — Connaissant les sentiments de confraternité qui animent les membres actifs de la Compagnie, je leur ferais injure si je leur recommandais d'accueillir aussi bien qu'ils le pourront leurs frères d'armes, leurs compagnons en dévouement, qui seront accourus de tous les points de notre patriotique département.

Programme.

VILLE DE GRENOBLE. — RÉCEPTION DE LEURS MAJESTÉS IMPÉRIALES.

Arrêté prescrivant les mesures d'ordre et de police qui devront être observées à l'occasion de la réception de Leurs Majestés Impériales.

JOURNÉE DU MERCREDI 5 SEPTEMBRE. — ARRIVÉE DE LEURS MAJESTÉS.

Article premier. — La circulation et le stationnement des voitures publiques et de celles des particuliers seront complètement interdits depuis une heure de l'après-midi jusqu'après le passage de LL. MM. II., sur les points suivants : de l'octroi de La Tronche à la porte Saint-Laurent, dans la rue Saint-Laurent, la place de la Cimaise, le quai Perrière, le pont de Pierre, la rue de l'Hôpital, la place Saint-Jean,

la rue de France, la rue Montorge, la place Grenette, la place Pierre-Pontée, la rue du Lycée, rue Saint-Vincent-de-Paul, rue Servan, rue Très-Cloîtres, place Notre-Dame, rue Brocherie, place aux Herbes, rue du Palais, place Saint-André, rue du Quai.

La circulation en voiture sera également interdite dans la partie de la rue du Quai entre la Préfecture et la maison Perrard, le restant de la journée, sauf pour les voitures se rendant à la Préfecture.

Art. 2. — Des estrades devant être établies par les soins de l'administration sur tous les points du parcours du cortège où il sera possible de le faire sans embarrasser la circulation, il est expressément interdit aux habitants de placer, au-devant de leurs habitations, aucuns bancs, tréteaux, ou de construire aucun échafaudage quelconque.

Art. 3. — Le passage du pont suspendu sera interdit le 5, à partir de dix heures du matin jusqu'au surlendemain après le départ de LL. MM.

Présentations à la Préfecture.

Art. 4. — Les voitures des personnes qui se rendront à l'Hôtel de la Préfecture, pour être admises devant LL. MM. II., devront arriver par la place Neuve et stationner dans le bois du Jardin. On entrera par la grille du côté du bois et les salons de la terrasse.

Feu d'artifice.

Art. 5. — Un feu d'artifice sera tiré sur le pont suspendu.

Depuis sept heures jusqu'à onze heures, la circulation et le stationnement des voitures demeureront absolument interdits entre les deux ponts.

JOURNÉE DU JEUDI 6 SEPTEMBRE.

Grande revue au Polygone.

Art. 6. — A partir de midi et jusqu'après le retour de S. M., la circulation de toute autre voiture que celles de LL. MM. et celles de leur suite demeurera interdite dans la rue du Quai, sur le quai Napoléon, à partir de la maison Perrard, sur le quai Créqui, sur le cours Saint-André jusqu'au cours Berriat, et sur le chemin tendant au Polygone.

Art. 7. — Les cafés, buvettes et autres étalages mobiles au Polygone devront se placer sur un seul rang, le long du chemin Bressand (côté Nord de l'enceinte du Polygone).

Ar. 8. — Les portes de la salle du bal seront ouvertes à huit heures du soir.

Les lettres d'invitation, qui ont été multipliées autant que possible, sont personnelles et nominatives. Elles seront reçues à la porte et contrôlées avec soin.

Art. 9. — Les personnes invitées entreront et sortiront par la porte ouvrant sur la rue Lafayette, en se conformant aux dispositions spéciales de notre arrêté du 30 août dernier.

JOURNÉE DU VENDREDI 7 SEPTEMBRE.

Départ de Leurs Majestés.

Art. 10. — A partir de huit heures du matin et jusqu'après le passage de LL. MM. II., la circulation et le stationnement des voitures publiques et de celles des particuliers seront complètement interdits depuis l'Hôtel de la Préfecture jusqu'à la gare du chemin de fer, savoir : rue du Quai, quai Napoléon, quai Créqui, cours Saint-André, avenue de la Gare.

Dispositions générales.

Art. 11. — Conformément à l'avis contenu dans le programme publié par l'arrêté de M. le Préfet en date du 23 août dernier, il est expressément défendu de jeter sur le passage de LL. MM. ni bouquets, ni objets quelconques, afin d'éviter d'effrayer les chevaux et de troubler le cortège, ce qui pourrait occasionner de graves accidents.

Art. 12. — Il est aussi expréssement défendu de chercher à remettre à LL. MM. Elles-mêmes des pétitions ou placets.

Des mesures seront prises pour que toute demande adressée à LL. MM. soit reçue par des sergents de ville qui marcheront à cet effet sur les côtés de la voiture impériale, ou dans un bureau spécial qui sera établi à l'Hôtel de Ville aussitôt que LL. MM. seront arrivées.

Art. 13. — Pendant toute la durée du séjour de LL. MM. à Grenoble, les édifices publics seront pavoisés. Ils seront illuminés, de

même que les places et les quais, pendant les deux soirées du 5 et du 6 septembre. Les habitants sont invités à pavoiser et à illuminer également leurs maisons.

Art. 14. — Pendant le séjour de LL. MM., le Jardin de Ville restera ouvert au public comme à l'ordinaire, sauf pour les parties indiquées par des barrières.

Art. 15. — Afin de prévenir les accidents, défense expresse est faite de laisser sur les fenêtres des maisons aucun vase de fleurs, caisse ou objet quelconque.

Art. 16. — Les portes de la ville resteront ouvertes pendant toute la nuit, les 5 et 6 septembre.

Les cafés, hôtels, restaurants et lieux publics pourront également demeurer ouverts.

Fait à Grenoble, le 1er septembre 1860.

Le Maire,

Eugène GAILLARD.

JOURNÉE DU 5 SEPTEMBRE.

Arrivée de l'Empereur et de l'Impératrice.

En quittant la Savoie, Napoléon III se dirigea sur Grenoble, le 5 septembre au matin.

On lisait dans le *Moniteur officiel* les lignes qui suivent, « et qui sont l'expression de la pensée de l'Empereur » :

En traversant le beau département de l'Isère, ce pays du patriotisme et des dévouements traditionnels à la dynastie napoléonienne, Leurs Majestés ont trouvé l'accueil le plus enthousiaste.

Pendant quatre heures (de Chambéry à Grenoble), les augustes voyageurs ont passé entre une double haie de populations acclamant leurs souverains. Chaque village avait son arc de triomphe, chaque rue ne formait plus qu'un berceau de verdure.

Le premier relais de la « caravane impériale » fut à Chapareillan, le second à Lumbin.

A deux heures de l'après-midi, M. E. Gaillard, maire de Grenoble, accompagné du Conseil municipal et des notabilités, suivi des compagnies de sapeurs-pompiers de Grenoble, de Vizille, de Voiron, etc., et des députations d'une foule de com-

munes et de sociétés, se rendit, par la rue et la porte Saint-Laurent, au-devant de l'Empereur et de l'Impératrice jusqu'à la limite du territoire de la ville, où avait été élevé un magnifique arc de triomphe, que surmontait un aigle colossal. Là se trouvaient réunis, outre une foule immense et des détachements de plusieurs régiments, M. de Barral, sénateur ; MM. Arnaud, Faugier, de Mépieu et Devoize, députés de l'Isère ; M. Royer, premier président ; M. Bonafous, procureur général ; le Recteur de l'Académie, les Sous-Préfets, l'Ingénieur en chef, le Président du Tribunal, le Procureur impérial et une quantité d'autres dignitaires du département. Le canon du fort Rabot se fit bientôt entendre, et le cortège impérial apparut.

La voiture dans laquelle se trouvaient les souverains était précédée d'une avant-garde composée de gendarmes, de lanciers, d'artilleurs, de cent-gardes et de piqueurs. Des cris de « Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! » retentirent de toutes parts. M. E. Gaillard, maire, s'avança alors et, après avoir présenté à Napoléon III les clefs de la ville, que portaient deux mandeurs, sur des coussins de velours, il prononça le discours suivant :

SIRE,

C'est avec un sentiment mêlé d'admiration, de bonheur et de reconnaissance que les habitants de votre bonne ville de Grenoble accourent au-devant de Votre Majesté.

Leur dévouement au nom immortel que vous portez était l'une de leurs traditions les plus chères avant que les grandes choses de votre règne lui eussent donné une consécration nouvelle.

Que de faits éclatants accomplis aujourd'hui !

Notre pays élevé au rang qui lui appartient parmi les nations, l'autorité publique s'affermissant par la sagesse et la loyauté de son exercice, la promptitude dans l'action, la modération dans la force, la pensée de la paix triomphant des enivrements de la victoire, nos cités transformées comme par enchantement, les sciences, les arts, le commerce, l'agriculture, fécondés à l'envi par une impulsion non moins active qu'éclairée, les classes laborieuses entourées d'une incessante sollicitude, enfin nos intérêts religieux placés sous la double protection des respects et de l'épée de la France : voilà, Sire, ce

que nous vous devons ; voilà l'ère de prospérité que vos glorieuses mains ont ouverte à cette France qui vous a confié son avenir!

La patriotique population au nom de laquelle nous déposons aux pieds de Votre Majesté les clefs de notre ville s'est fait une large part dans la dette de tous. Que ses acclamations, devançant le jugement de l'histoire, vous garantissent, Sire, le succès de vos efforts et en soient à la fois le gage et la récompense!

MADAME,

La ville de Grenoble est heureuse et fière de recevoir dans ses murs la gracieuse et noble Souveraine qui adoucit à notre Empereur le poids de sa mission providentielle, la protectrice des infortunés, la mère du jeune Prince, aujourd'hui l'espoir, et plus tard l'orgueil de la patrie.

SIRE, MADAME,

Nous réunissons dans un même vœu les trois augustes destinées que nous confondons dans un même amour.

Puisse Dieu les couvrir d'une protection commune ! Vive l'Empereur ! ! Vive l'Impératrice ! ! Vive le Prince Impérial ! !

L'Empereur remercia le Maire de Grenoble de ses paroles, ajoutant « que les sentiments patriotiques, traditionnels et dévoués des Grenoblois pour sa dynastie lui étaient connus ».

Le cortège impérial se mit ensuite en marche dans l'ordre suivant :

Détachements de cent-gardes ; piqueurs à cheval, en grande tenue, précédant les voitures du cortège, conduites à la Daumont par des jockeys en livrée vert et or.

Voiture impériale : l'Empereur, l'Impératrice, le maréchal comte de Castellane, le général d'artillerie Lebœuf. A la portière de droite se tenait, à cheval, le général Bourbaki ; à celle de gauche, également à cheval, le comte de Castelbajac, écuyer de l'Empereur.

Seconde voiture : M^me^ de Sancy et M^me^ la comtesse de Reyneval, dames d'honneur de l'Impératrice; le général de division Frossard et le général Fleury, premier écuyer et aide de camp de l'Empereur.

Troisième voiture : M^me^ la comtesse de la Poëze, dame d'honneur de l'Impératrice ; le vicomte de la Ferrière, chambellan de l'Empe-

reur ; le docteur Conneau, premier médecin de la Cour ; le baron de Kleinemberg, officier d'ordonnance de l'Empereur.

Quatrième voiture : le marquis de Lagrange, écuyer de l'Impératrice ; le marquis de Gallifet, officier d'ordonnance de l'Empereur.

Second détachement de cent-gardes, piquet de gendarmes à cheval, piquet de lanciers, escadron d'artillerie.

Depuis la porte Saint-Laurent jusqu'à l'église Notre-Dame et à la Préfecture, des milliers de personnes étaient massées.

Deux arcs de triomphe avaient été dressés sur la place Saint-Jean, par les soins du directeur et des ouvriers de l'Arsenal.

Les malades de l'hôpital, qui étaient montés sur une immense estrade, élevée à la hauteur du premier étage de l'établissement, « acclamèrent avec un enthousiasme indescriptible les souverains ».

A Notre-Dame. — L'église cathédrale avait été l'objet des soins particuliers des décorateurs.

La façade supérieure de l'ornementation, écrivait M. Fissont, rédacteur du *Courrier de l'Isère,* se compose d'une crête de velours rouge aux franges d'or, enrichie de chiffres couronnés de Leurs Majestés Impériales. Immédiatement au-dessous se trouve un immense *velum* de couleur verte, parsemé d'abeilles, sur lequel on lit en lettres d'or : « Dieu protège la France, l'Empereur, l'Impératrice et le Prince Impérial ! » et dont les plis inférieurs découvrent le portique roman de l'édifice. Les cintres de la voûte sont armés de roses héraldiques qui figurent dans les armes du Dauphiné, et les pleins au-dessus des voûtes portent, de chaque côté du chiffre de l'évêché de Grenoble, un dauphin enlaçant une croix. Les armes de l'Empire se dessinent en relief, au milieu du cintre et de l'ensemble de toute cette ornementation.

Mgr Ginoulhiac, évêque de Grenoble, accompagné de Mgr Depéry, évêque de Gap, de Mgr Philibert de Bruillard, ancien évêque de Grenoble, alors âgé de quatre-vingt-quinze ans, des membres de la Chapelle épiscopale, des chanoines titulaires et

honoraires de la Cathédrale, des curés de la ville, alla au-devant des souverains et, après leur avoir offert l'encens, leur adressa ce discours :

SIRE,

En présentant à Votre Majesté l'hommage sincère de notre respect et de notre dévouement, sur le seuil de ce temple où Elle a voulu consacrer son entrée dans notre ville par un acte solennel de religion, qu'il me soit permis d'exprimer quelques-unes des pensées qui nous occupent et qui nous consolent.

Au milieu des tristesses du moment, en présence de l'audace de l'esprit de révolte et des barbaries d'un fanatisme toujours plus aveugle, c'est pour nous une grande consolation de voir que partout où il y a dans le monde une cause juste et sainte, le drapeau de la France est levé pour la soutenir ou pour la venger.

Vos armées, Sire, servent dans l'Extrême-Orient les intérêts sacrés de la civilisation chrétienne ; elles protègent, sur le trône qu'elles ont rétabli, la sécurité si menacée du chef de l'Église ; et, sur une terre illustrée par les plus grands souvenirs, elles vengent des outrages sans nom faits à la religion et à l'humanité.

C'est là, Sire, une des gloires les plus pures de votre règne ; vous avez senti comme le peuple qui vous a mis à sa tête, et il est fier de reprendre, sous votre impulsion puissante, le rôle protecteur qu'il a si noblement rempli aux belles époques de son histoire.

Continuez, Sire, avec la hauteur de raison et la fermeté qui vous caractérisent, ces traditions catholiques et nationales.

L'épée de la France est dans vos mains ; elle y est glorieusement portée, et quelque obstacle qu'élèvent devant Votre Majesté des susceptibilités ou des passions révolutionnaires, nous le disons avec confiance : ceux que l'épée de la France venge et protège seront désormais à l'abri de toute crainte, et celui qu'elle garde sera bien gardé.

MADAME,

Jouissez aussi, jouissez longtemps de cette puissance et de cette gloire ; non que je borne les vues de Votre Majesté aux satisfactions, bien légitimes d'ailleurs, qu'éveillent dans le cœur des princes la possession respectée du pouvoir suprême et les acclamations reconnaissantes des peuples. Assise sur le plus beau trône de l'univers,

vous savez porter plus haut, Madame, vos pensées et vos aspirations; vous estimez surtout de la souveraineté le privilège qu'elle donne de faire plus généreusement le bien, et vous aimez à en tempérer l'éclat par la majesté sereine d'une bonté douce et d'une piété bienveillante.

En parcourant cette province pacifiquement reconquise et immuablement rendue à la France, vous avez voulu payer un tribut pieux aux restes vénérés du saint évêque dont l'esprit fut si aimable et le cœur si doux et si français. Votre Majesté lui a dit ses vœux de souveraine, d'épouse et de mère.

Ces mêmes vœux, Sire, Madame, nous allons les déposer avec Vos Majestés aux pieds de Dieu, dans cette vielle basilique où la voix de François de Salles se fit si souvent entendre, et où il nous semble que, sous sa protection bénie, ils seront plus sûrement exaucés.

L'Empereur répondit à ce discours par quelques paroles « pleines de bienveillance », et dit à Mgr Ginoulhiac :

Que son premier soin, en arrivant dans une ville, est de se rendre à l'église pour remercier Dieu de la protection qu'il accorde à la France et lui demander de la continuer.

Napoléon III et l'Impératrice pénétrèrent ensuite dans la basilique, des plus richement décorée, et se placèrent sous le dais qui leur avait été préparé. Le chant du *Te Deum* fut ensuite entonné. Le cortège reprit sa marche après la célébration de l'office divin et se dirigea vers la Préfecture. Arrivé à l'entrée de la place Saint-André, l'Empereur se leva debout dans sa calèche et salua la foule qui l'acclamait.

A la Préfecture. — Un essaim de jeunes filles, vêtues de blanc avec écharpe mauve, attendaient les souverains dans le vestibule de la Préfecture. Deux d'entre elles, Mlle Royer, fille du Premier Président, et Mlle Massy, fille du Préfet, présentèrent à l'Impératrice une corbeille de fleurs en satin blanc relevé d'or. Mlle Royer prit la parole et s'exprima ainsi :

MADAME,

C'est avec une douce et respectueuse émotion que les jeunes filles de Grenoble viennent déposer au pied de leur auguste Souveraine

l'hommage de leur amour et de leur admiration, et lui offrir ces fleurs, symbole de leurs sentiments.

Toutes, nous avons su de bonne heure qu'avec Votre Majesté se sont assises sur le trône impérial la grâce, la bonté et la bienfaisance.

Heureuses autant que fières en ce jour, dont nous garderons un précieux souvenir, nous joignons nos acclamations à celles qui accueillent partout Votre Majesté, et c'est du plus profond de nos cœurs que nous prions le ciel de nous faire vivre longtemps sous un sceptre si glorieux et si doux.

Vive l'Impératrice ! Vive l'Empereur ! Vive le Prince Impérial !

Mlles Francoz, Xavier Jouvin, Moriquand et Calvat, filles d'honorables fabricants de gants de Grenoble, remirent à l'Impératrice, au nom du commerce local, deux corbeilles en satin blanc et lilas, orné du chiffre en or de la souveraine, et contenant chacune vingt-cinq douzaines de gants d'une finesse et d'un travail irréprochables, brodés d'or et d'argent, « véritable chef-d'œuvre, dit un journal, de notre principale industrie ».

Mlle Francoz, en offrant ces présents à l'Impératrice, lui adressa ce compliment :

MADAME,

Rassurées par votre bonté, nous inscrivons parmi les plus beaux jours de notre vie celui qui nous procure le bonheur de jouir de votre présence, et d'offrir à Votre Auguste Majesté un hommage de la principale industrie de notre ville. Nous ne séparons pas notre amour pour vous de celui que nous portons à ce noble enfant que vous élevez pour le bonheur de la patrie. Nous faisons les vœux les plus ardents pour la conservation de la famille impériale.

Vive l'Impératrice ! Vive l'Empereur ! Vive le Prince Impérial !

L'Impératrice, après avoir embrassé Mlles Royer et Francoz, les remercia de leurs présents et de leurs vœux.

Réception officielle. — Il restait encore la grande réception, la réception officielle de toutes les députations. Après quelques instants de repos, les souverains vinrent prendre place sur les fauteuils qui leur avaient été préparés dans le salon grec. L'Empereur était en grand uniforme de général de division ; l'Impé-

ratrice avait revêtu une robe de soie lilas et blanche, chapeau de paille blanc et lilas, mantille noire. Mme la baronne Massy présenta successivement à l'Impératrice un certain nombre de dames de Grenoble. Puis suivirent les autorités militaires et civiles, enfin les députations des communes, les sociétés, etc., dans l'ordre fixé par le cérémonial.

M. Faugier, président du Conseil général, à son tour de réception, adressa à l'Empereur ce discours :

SIRE,

Le Conseil général de l'Isère, réuni en session, est heureux d'offrir à Votre Majesté l'hommage de son dévouement et de sa reconnaissante fidélité.

Notre Dauphiné, il y a huit ans, fut le premier à vous saluer du cri de vive l'Empereur ! C'était tout à la fois un souvenir resté fidèle et une ardente espérance. Depuis lors, grâces à Dieu, l'Empire est devenu une grande et splendide réalité.

Le Dauphiné, Sire, aime les *Napoléon* comme il aime la gloire. Il se passionne pour tout ce qui fait la grandeur et la prospérité de la France.

La Savoie voulait redevenir française, nous l'appelions de nos vœux, l'Empereur nous l'a rendue, et désormais en contemplant les cimes majestueuses des Alpes, les habitants de l'Isère, surtout, peuvent dire avec joie et orgueil : *La France est remontée jusque-là!*

MADAME,

Soyez bénie pour vos gracieuses vertus.

La dynastie napoléonienne doit sa force et sa puissance au génie, à la sagesse de l'Empereur. Elle doit à l'inépuisable bienfaisance de Votre Majesté son plus séduisant prestige.

SIRE, MADAME,

Permettez que, traversant l'espace, notre pensée se porte sur le Prince Impérial. Nous demandons à Dieu de lui donner de longs jours. Il est pour Vos Majestés le bonheur le plus doux de la famille. Il est pour tout Français l'espoir le plus cher de l'avenir.

Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Vive le Prince Impérial !

L'Empereur répondit qu'il était très touché des sentiments

exprimés au nom du Conseil général, qu'il n'avait point oublié l'accueil qu'il reçut en 1852, à Grenoble et dans le département. L'Empereur ajouta « qu'il était très attaché aux populations de l'Isère, et il chargeait les membres du Conseil général de leur en transmettre l'assurance ».

Ensuite, le président du Conseil général présenta à l'Empereur, nominativement, chacun des membres du Conseil général.

M. Louis Gautier, président du Conseil d'arrondissement, prononça, à son tour, le discours suivant :

SIRE, MADAME,

Que Vos Majestés daignent me permettre de leur présenter les hommages d'amour, de fidélité et de profonde reconnaissance de l'arrondissement de Grenoble, heureux et empressé entre tous d'acclamer la gloire, la sagesse et les bienfaits de l'Empereur, et de saluer de ses bénédictions les grâces et les bontés souveraines de l'Impératrice.

Sire, il y a huit ans à peine, nous faisions éclater ici devant Votre Majesté tous nos sentiments et toutes nos aspirations dans le seul cri de vive l'Empereur ! qui était notre cri d'espérance ; nous le répétons aujourd'hui comme un cri d'admiration, de bonheur et de joie, mais nous ne le répétons plus seul, car nous unissons dans le même élan de nos cœurs l'Empereur, l'Impératrice et le Prince Impérial.

M. Gaillard, maire de Grenoble, s'avançant vers l'Empereur, lui remit l'adresse suivante :

« *A Sa Majesté l'Empereur des Français.*

« SIRE,

« Votre Majesté a déjà fait beaucoup pour la ville de Grenoble. Grâces lui en soient rendues. Vouloir encore connaître ses besoins, c'est lui assurer de nouveaux bienfaits, dont votre visite au milieu de nous doublera le prix et perpétuera à jamais le souvenir.

« Aussitôt après les inondations de novembre 1859, Votre Majesté a ordonné les travaux destinés à préserver Grenoble du retour de ce fléau. — Appelée à contribuer à la dépense, la ville de Grenoble

n'hésitera pas à seconder votre Gouvernement. Mais elle supplie Votre Majesté de lui permettre quelques observations.

« Les travaux projetés comprennent d'abord la rectification de la route impériale n° 90 dans la traverse de Grenoble. C'est une charge de l'État. La dépense est évaluée 565,000 francs.

« Les travaux contre l'inondation coûteront 635,000 francs.

« La Ville accepte la subvention de 200,000 francs qui lui est demandée.

« Les travaux indispensables pour raccorder la rue Saint-Laurent avec la route impériale rectifiée coûteront 300,000 francs. C'est là une *charge* de la *commune* qu'elle offre de supporter.

« Ainsi, sur un ensemble de 1,500,000 francs de travaux, la Ville supportera 500,000 francs. Nous demandons que cette charge déjà si lourde ne soit pas dépassée et nous osons solliciter de Votre Majesté un décret prononçant le classement de la route impériale rectifiée dans la traverse de Grenoble et son exécution sur les fonds de l'État.

« Votre Ministre de l'Instruction publique, Sire, exige l'agrandissement de notre Lycée impérial.

« C'est là une nécessité bien reconnue et la Ville se met en mesure d'y pourvoir en transférant dans un édifice à construire la Bibliothèque publique et le Musée de peinture. La Bibliothèque est la sixième de France; le Musée, fondé par le premier Consul, enrichi par l'Empereur, renferme d'inappréciables chefs-d'œuvre.

« Ces riches collections sont placées dans les bâtiments du Lycée; leur déplacement réalisera l'agrandissement justement désiré, et fera disparaître le danger des incendies, danger qui s'est plusieurs fois manifesté et qui ferait un malheur irréparable.

« Cette construction coûtera plus de 600,000 francs, sans y comprendre la valeur du sol appartenant à la Ville.

« Or, la ville de Grenoble a donné 400,000 francs pour la construction de l'École d'artillerie ; 500,000 francs pour les nouvelles casernes d'artillerie ; elle offre encore une somme de 500,000 francs pour les inondations. Enfin 600,000 francs pour le Musée et la Bibliothèque, c'est donc en totalité 2 millions qu'elle est obligée de demander à la population.

« Ces sacrifices, Sire, sont au-dessus des forces de notre Ville : ses ressources sont épuisées ; ses charges locales ont atteint leur

maximum : elle serait contrainte, avec un vif regret, de renoncer aux vœux bienfaisants de votre Gouvernement, si Votre Majesté ne venait à son secours.

« Sire, nous faisons appel à vos sentiments de généreuse bienveillance envers notre population grenobloise ; suivez les inspirations de votre cœur en nous accordant une subvention qui nous permettra d'entreprendre et de mener à bonne fin l'agrandissement de notre Lycée impérial.

« Votre Majesté, Sire, vient de doter la Savoie de voies nouvelles qui doivent multiplier nos relations avec cette province redevenue Française. En décrétant la voie ferrée partant de Montmeillan jusqu'à la limite de notre département, Votre Majesté a voulu combler une lacune, sur une ligne appelée à donner à nos départements méridionaux et à Marseille une communication directe avec la Savoie et toute la Suisse.

« Cette ligne a subi sur notre territoire toutes les épreuves ; et les travaux peuvent être entrepris immédiatement. Les populations du Graisivaudan sollicitent vivement de Votre Majesté de décréter la concession du chemin.

« Daignez, Sire, vous rendre à leurs vœux et réaliser leurs espérances.

« La Compagnie de la Méditerranée a *demandé* et *obtenu* la concession du chemin de Valence à Grenoble qui doit compléter la communication voulue par Votre Majesté. Cette voie doit être livrée *avant le 18 avril 1863*, et cependant rien n'a été commencé.

« Nos populations dauphinoises s'inquiètent avec raison de cette attitude de la Compagnie concessionnaire. Tous les Conseils municipaux, les Conseils d'arrondissement et les Conseils généraux des départements de l'Isère et de la Drôme rappellent chaque année l'obéissance due aux décrets de Votre Majesté et le respect des engagements contractés.

« Sire, que Votre Majesté ordonne, et aussitôt se dissiperont les résistances calculées, ces combinaisons d'intérêt privé qui ne sauraient prévaloir sur les intérêts généraux du pays.

« Enfin, Sire, la question vitale de nos chemins de fer, c'est la ligne de France en Italie par Grenoble et le Mont-Cenis. Prolongée jusqu'à Saint-Étienne, la ligne de Saint-Rambert ouvre une communication directe avec tout l'Ouest et le Nord de la France. Prolongée

de Grenoble jusqu'au Mont-Genèvre et Briançon, la voie ferrée réalise une des plus magnifiques conceptions des temps modernes et digne du règne de Votre Majesté ; aussi nos populations dauphinoises, si intelligentes et si dévouées, ont déjà donné votre nom à cette grande artère européenne qui, des bords de l'Atlantique et de tous les points de l'Empire, conduira le plus directement possible dans toute l'Italie et jusqu'aux rivages les plus reculés de l'Adriatique.

« Ce tableau, Sire, n'est point un tableau de fantaisie ou d'imagination ; il est réel : son exécution n'offre que des difficultés ordinaires et connues ; les études longuement élaborées existent, et une Compagnie, fortement constituée, offre d'exécuter ce chemin en cinq années, sans autre subvention qu'une garantie d'intérêt semblable à celle que Votre Majesté a accordée pour les chemins de fer de l'Algérie.

« Que Sa Majesté veuille donc en décréter le principe, sauf à en déterminer l'exécution au jour marqué par les intérêts de Sa politique.

« Telles sont, Sire, les demandes que la ville de Grenoble dépose avec confiance aux pieds de l'Empereur.

« *Le Maire*,
« Eugène GAILLARD. »

L'Empereur répondit au Maire de Grenoble :

Qu'il prendrait connaissance de cette adresse et qu'il ferait tout son possible pour satisfaire les vœux légitimes du Conseil représentant la sympathique population grenobloise.

Après cette réception, les souverains et leur suite se rendirent au milieu du parterre du jardin de la Préfecture (Jardin de Ville), « qu'on avait orné avec une grande élégance ». Le public, qui stationnait sur la terrasse et dans les autres parties du jardin, poussa des acclamations et des vivats.

La Soirée : — Dîner offert par l'Empereur ; — Le feu d'artifice. — Le dîner que l'Empereur offrit aux personnages de la Cour et aux principales notabilités de la ville et du département eut lieu à sept heures du soir, à la Préfecture « avec un appareil des plus splendides ». Les souverains se transportèrent ensuite

dans l'une des salles du Palais de Justice pour assister au feu d'artifice, tiré sur le pont de Bois, qui fut magnifique. (Ce feu d'artifice, fourni par Ruggieri, coûta à la Ville 5,685 francs.)

Au passage, comme au retour, l'Empereur, qui était en grand uniforme, et l'Impératrice, qui avait revêtu un splendide costume de cour, furent accueillis sur la place Saint-André par des transports d'enthousiasme de la foule.

Terrible accident. — Sur toutes les montagnes environnant Grenoble, on avait préparé de grands feux à l'occasion de l'arrivée de l'Empereur dans notre ville.

« Le mercredi 5 septembre, à dix heures du soir, le sieur Claude Biot, garde forestier de la commune de Méaudre, canton du Villard-de-Lans, se dirigeait, en compagnie de plusieurs personnes, sur le point le plus élevé de la montagne de Guinée, pour allumer un énorme feu de joie. Trompé par l'obscurité, le garde forestier fit un faux pas, au moment même où il passait au-dessus d'un abîme très profond ; le malheureux fut précipité dans le vide.

« De dévoués sauveteurs s'empressèrent de descendre au fond du précipice ; ils ne trouvèrent qu'un cadavre horriblement mutilé ».

Le garde forestier Claude Biot, âgé de trente ans, laissait une jeune femme de vingt-six ans et un enfant en bas âge. Le Préfet de l'Isère, dès qu'il eut connaissance de la catastrophe, fit parvenir à la famille un premier secours de 300 francs. Une seconde somme de 300 francs, prélevée sur le don de 20,000 francs fait par l'Empereur aux indigents du département de l'Isère, fut encore allouée à la veuve de Claude Biot.

JOURNÉE DU 6 SEPTEMBRE.

Trait de piété de l'Impératrice.

Le *Courrier de l'Isère* publia l'information suivante :

Jeudi matin, le lendemain de l'arrivée de l'Empereur à Grenoble, au moment où l'horloge de Saint-André sonnait six heures, une jeune femme d'un extérieur simple et modeste, coiffée d'un chapeau rond que protégeait un voile vert, est descendue précipitamment par l'escalier intérieur de la Préfecture. Arrivée sur le seuil du passage de l'Hôtel de Ville, elle a regardé timidement devant elle comme

hésitant sur le chemin qu'elle devait suivre, puis, prenant sa résolution, elle a disparu sous le passage qui conduit à l'église par la petite rue Derrière-Saint-André. Là, elle est entrée, a sorti un livre d'heures et, s'agenouillant pieusement au milieu de quelques personnes, elle a entendu, dans le plus profond recueillement, une messe basse qui venait de commencer. L'office divin terminé, elle a fait le signe de la croix, s'est levée, puis elle a disparu. Elle a parcouru ensuite rapidement diverses rues du même quartier et est rentrée à la Préfecture par l'escalier d'où on l'avait vue descendre une demi-heure auparavant.

Cette jeune femme, qui sortait à cette heure matinale pour aller prier Dieu avec tant de piété et de recueillement, qui s'abandonnait seule avec tant de confiance au milieu d'une population et d'une ville qu'elle paraissait connaître à peine, cette femme, nos lecteurs l'ont deviné, était l'impératrice Eugénie.

Visite aux établissements publics. — La matinée du 6 septembre fut employée, par Napoléon III, à visiter les casernes de Bonne, les constructions de l'École d'artillerie, les terrains acquis pour la construction du nouvel hôtel de la Préfecture, ceux qui étaient proposés pour la construction de l'hôtel de la Division militaire, les travaux commencés sur l'emplacement consacré aux nouvelles casernes d'artillerie, la Bibliothèque et le Musée.

L'Impératrice, de son côté, accompagnée de deux dames d'honneur et de M. le marquis de Lagrange, son écuyer, se rendit, à dix heures, à la salle d'asile de Saint-Laurent, dirigée par M^lles^ Kœnig. L'évêque de Grenoble, le recteur d'académie, les inspecteurs d'académie et des écoles primaires, les curés de plusieurs paroisses et les dames patronnesses étaient réunis dans la grande salle de l'établissement. M. E. Gaillard, maire, accompagné des directrices, attendait l'Impératrice à l'entrée de la cour de l'asile. A son arrivée, M^lle^ Hézard, inspectrice, lui adressa un discours, les enfants entonnèrent un chœur de circonstance. Deux petites filles et deux petits garçons offrirent alors à la souveraine deux corbeilles de fleurs et un bouquet. L'Impératrice, après avoir visité les différents détails de l'asile, exprima, à plusieurs reprises, aux directrices son entière satisfaction.

La revue du Polygone. — A deux heures, l'Empereur monta à cheval dans la cour de la Préfecture pour se rendre au Polygone. Il était accompagné du maréchal de Castellane, du baron Massy, préfet de l'Isère, des généraux Lebœuf, de Frossard et Fleury et des autres officiers de sa suite. Les cent-gardes formaient l'escorte. L'Empereur était attendu à l'entrée du Polygone par le général Bourbaki et l'état-major de la division.

Le centre du Polygone, écrivait un rédacteur du *Courrier de l'Isère,* était occupé par un immense carré que formaient les troupes de la garnison de Grenoble, infanterie, artillerie et gendarmerie, et commandées par les généraux Le Preudhomme de Fontenoy et Fiereck ; les compagnies de sapeurs-pompiers de Grenoble, des villes et des communes voisines, présentant à elles seules un effectif de plus de 4,000 hommes ; le bataillon des médaillés de Sainte-Hélène et des anciens militaires de l'Empire ; les députations communales, en nombre incalculable, conduites par les maires, les conseils municipaux et précédées de drapeaux sur lesquels était inscrit le nom de chaque commune ; les sociétés de secours mutuels de notre ville et communes environnantes, également précédées de bannières portant leurs noms et leurs devises. A quelque distance, autour de cette masse énorme, se presse une population innombrable....

Au moment où l'Empereur arriva au Polygone, les clairons sonnèrent et les tambours battirent au champ ; une ovation lui fut faite par la foule. Les canons du fort Rabot ne cessèrent de tonner.

Napoléon III passa, au pas, devant le front des troupes.

Dix minutes après, l'Impératrice arriva en calèche découverte, accompagnée d'une dame d'honneur. Le marquis de Lagrange, écuyer, était à cheval à droite de la voiture, qui était suivie d'un détachement de lanciers.

La toilette de l'Impératrice se composait d'une robe de soie grise, d'un châle de cachemire de l'Inde et d'un chapeau de crêpe bleu, garni de bluets.

Quand l'Empereur eut achevé son inspection, il se plaça, l'Impératrice à ses côtés, devant un splendide trophée d'armes, représentant une tour d'une très grande élévation, et il distribua plusieurs décorations militaires. Le défilé général eut lieu tout de suite après.

Les souverains revinrent à la Préfecture par la même route qu'au départ, — nouveau chemin militaire, cours Berriat et Saint-André, quais Créqui et Napoléon — « au milieu des acclamations ininterrompues de nos compatriotes ».

Les illuminations. — La revue du Polygone fut suivie d'un dîner d'apparat de cinquante couverts, servi dans les salons de la Préfecture.

A la chute du jour commencèrent les illuminations, des milliers de fenêtres se garnirent de lanternes et devises lumineuses en l'honneur de Napoléon III et de l'Impératrice. Dans une foule d'endroits on remarqua des transparents portant des attributs impériaux ou des inscriptions.

Sur la maison des Frères de la Doctrine chrétienne, à Saint-Laurent, brillamment illuminée sur toute la façade, on lisait en lettres étincelantes : *Domine, salvum fac nostrum Imperatoren, Napoleonem.* Au Lycée, splendide décoration, au centre de laquelle on voyait briller ces paroles adressées par Napoléon III aux troupes expéditionnaires de Syrie : « Partout aujourd'hui où l'on voit passer le drapeau de la France, les nations savent qu'il y a une grande cause qui le précède, un grand peuple qui le suit. » L'éclairage au gaz des fenêtres des appartements de M. Gaillard, maire, figurait des triangles, des étoiles et des aigles de feu. Au nombre des monuments publics, le portail de la Cathédrale doit être cité comme un de ceux dont l'illumination avait été disposée avec le plus de goût.

Les quais et les places présentaient un spectacle éblouissant. Au milieu du pont de pierre, un aigle de toute grandeur se dessinait en couleurs lumineuses. Un autre aigle de flammes couronnait le sommet de la Bastille, à 500 mètres au-dessus du sol.

Resplendissantes étaient la place Saint-André, la place de la Halle et la place Grenette, où devaient passer l'Empereur et l'Impératrice pour se rendre au bal offert par la Ville. Mais rien encore n'égalait, comme effet, l'ensemble du Jardin de Ville et du parterre de la Préfecture, qui présentaient un coup d'œil féerique.

A cette illumination s'en joignait dans le lointain, sur nos chaînes de montagnes, une seconde d'un aspect encore plus imposant. La quantité des feux de joie, qui, vus de Grenoble, ressemblaient à de vastes incendies, était incalculable. Il y en avait non seulement

sur les premières et les secondes rampes des montagnes, mais jusque sur le Saint-Eynard, les monts de Saint-Nizier, les cimes de Champrousse et dans toute l'étendue de la ligne traversée par Napoléon Ier en 1815.

Bal offert à l'Empereur et à l'Impératrice par la ville de Grenoble. — La journée du 6 septembre se termina par le grand bal offert dans les bâtiments de la Halle, à l'Empereur et à l'Impératrice.

Avant de donner le compte rendu de ce bal, il est utile d'en faire connaître l'organisation. Voici les documents concernant les préparatifs de cette soirée, dont nos concitoyens n'ont pas perdu le souvenir.

Commission d'organisation : MM. Bâche, agent voyer en chef; Debelle, conservateur du Musée; Irvoy, directeur de l'École de sculpture, et Buisson, chef de musique.

Commission de réception : MM. Berlioz, Bougault, Buquin, Berger, substitut, Beurnier, Giroud, Mollard, Mourral, Ribot, Reynaud, Rif.

Le service de ces commissaires devait commencer à huit heures du soir et durer jusqu'à minuit.

A minuit, ces commissaires devaient être relevés par: MM. Berriat, Breton, Charbonnel-Salle, Gueymard, Michal, de Parseval, Teisseire.

Commission de placement : MM. Blanc, conseiller, Berliat, Berriat, Bertrand, Boscary aîné, Barrillon fils, Breton, Belot, Blanc (Albert), Berger, médecin, Caffarel, Charbonnel-Salle, Coste, Chedeville, Denantes, Fissont, Gueymard, Guitard, Irvoy, Jourdan, Lédemé, Lombard fils, Laprade, Mallein, Masclet, Michal, de Parseval, Penet (Jules), Piollet, Royer (Casimir) fils, Reymond, Silvy (Hector) fils, Teisseire, Terry.

Le service de cette commission devait commencer à l'ouverture du bal et se prolonger jusqu'à sa clôture.

Orchestre : MM. Blanc, conseiller, Debelle, Piollet fils, Penet, conseiller municipal, Penet (Jules), négociant.

Buffet : MM. Mollard, Poussielgue, Ribot, Roux.

Un arrêté du Maire, publié sous forme d'opuscule, renfermait les renseignements relatifs aux fonctions des commissaires du bal.

L'insigne dont devaient être porteurs ces commissaires était une rosette en soie mauve, attachée à la boutonnière.

Transformation de la Halle. — Le vieux bâtiment de la Halle aux grains fut transformé, très rapidement et avec beaucoup de goût, en une magnifique salle de bal.

Un plancher fut jeté sur le pavage. Une vaste marquise s'avançant sur la place de la Halle, en face de la voûte des Jacobins, devait protéger l'entrée de la salle réservée aux souverains.

Cette entrée donnait accès dans une antichambre tendue de coutil rayé et festonné. Immédiatement après se trouvait la salle de service des cent-gardes, laquelle conduisait dans le salon de l'Empereur, d'où l'on pouvait descendre sur l'estrade construite pour la Cour. Le salon de l'Empereur fut tendu de damas vert, garni de meubles de même étoffe et de glaces. Un second et vaste salon, en damas rouge, séparait celui de l'Empereur du boudoir de l'Impératrice, qui était tendu de draperies gris perle à rayures, parsemées de bouquets et de boutons de roses; un magnifique lustre devait l'éclairer.

La salle de rafraîchissements de la Cour représentait un bosquet de verdure et se trouvait séparée du salon de Napoléon III par la salle de service des cent-gardes. La tenture en était verte, surmontée d'un grillage de baguettes d'or, d'où sortaient des fleurs et de la verdure. Une table somptueusement servie, éclairée d'un élégant lustre, fut dressée au milieu.

A l'intérieur de la salle, l'estrade, sur laquelle fut placé le trône des souverains, était tendue de velours cramoisi et ornée, de chaque côté, de grandes glaces avec des portières du même velours frangé d'or, retenues par des embrasses d'or.

Au-dessus de l'estrade et du salon d'honneur, on voyait les armes impériales enlacées dans un faisceau de drapeaux.

A l'autre extrémité de la salle, du côté de la rue Lafayette, les armes de la ville de Grenoble, trois roses rouges sur un

champ « d'argent », surmontées d'une tour également disposée dans un faisceau de drapeaux, dominaient l'orchestre placé à la hauteur d'un second étage et qui serait composé de cinquante musiciens. Au-dessous de l'orchestre, tout le fond de la salle était garni de glaces encadrées, comme l'estrade impériale, de portières de velours cramoisi, avec franges et embrasses d'or.

A droite et à gauche de la salle, les murs furent revêtus de mousseline blanche à laquelle une sous-draperie rouge prêtait un reflet rose, et bordée, près du plafond, de bandes de velours, parsemées d'abeilles d'or et des chiffres couronnés des souverains. Dix grandes glaces furent également posées sur cette tenture de chaque côté de la salle.

Le plafond était formé d'une voûte à trois pans dont les frises bleues et oranges descendaient sur une mosaïque or, bleue et orange venant rejoindre la bordure de velours. Cinquante lustres dorés, à plus de trente branches chacun, furent disposés dans toutes les parties de l'édifice, autour duquel s'étendaient, en gradins, quatre rangées de banquettes revêtues d'étoffes.

Un immense couloir, parallèle à la salle de bal, fut consacré à la circulation des invités. Les murs en furent garnis de guirlandes de buis et de fleurs, rattachées de distance en distance par des oriflammes bleues, vertes et rouges, parsemées d'étoiles d'or. Les pleins de chaque voûte portaient les initiales de l'Empereur et de l'Impératrice. De ce couloir on parviendrait au buffet des invités par des portiques tendus de bleu. Le buffet fut disposé tout autour de la cour intérieure du bâtiment des Facultés, dont les accacias étaient éclairés à giorno.

Les frères Cartier, successeurs du café Maboud, se chargèrent du service des buffets. Ils reçurent de la Ville 1,600 francs pour la fourniture de 6,000 demi-glaces et autres rafraîchissements.

A droite du buffet et du couloir fut placée l'entrée des invités, dans la rue Lafayette; ceux-ci seraient reçus, dans une vaste antichambre, par les commissaires du bal.

*
* *

Service des incendies. — Voici l'ordre du jour de M. Vendre, capitaine commandant la compagnie des sapeurs-pompiers de Grenoble.

Le 6 septembre, à sept heures et demie, les 1re, 2e et 4e divisions, en grante tenue, avec leurs pompes prêtes à fonctionner, prendront, autour de la salle de bal, à la Halle, les positions qui leur seront assignées. Chacune d'elles empruntera aux autres divisions, et notamment à la 5e, une partie du matériel et des boyaux de ces divisions. Les pompes et le matériel seront mis en place à cinq heures au plus tard. Les courses de boyaux seront montées, les bâches et les paniers remplis.

Tous les sapeurs-porte-hache, en grande tenue, moins le tablier et le bonnet à poil, seront sur les lieux et se tiendront prêts, en cas de sinistre, à enfoncer, au premier signal, les cloisons en planches qui barrent les issues de la salle de bal.

Tous les piquets de service concourront, s'il en est besoin, au maintien de l'ordre et de la tranquillité. Ils ne se retireront dans leurs dépôts respectifs que trente minutes après la fin du bal.

Pendant tout ce temps, les 3e, 5e et 6e divisions se tiendront prêtes à marcher au premier signal d'alarme.

*
* *

Spécimen des cartes d'invitation.

Grenoble, le 10 août 1860.

Le Maire de Grenoble a l'honneur d'inviter M..... à assister au bal offert par la Ville à Leurs Majestés Impériales, le jeudi 6 septembre prochain.

P.-S. — On se réunira à neuf heures du soir. L'invitation est personnelle ; elle devra être représentée à l'entrée.

Communiqué de la Mairie. — La réunion aura lieu le 6 septembre, à neuf heures du soir. Les fonctionnaires seront reçus en uniforme. Les dames et les demoiselles en toilette de bal et les hommes en

habit et en cravate blanche. Les invitations sont personnelles et devront être représentées à l'entrée.

Ces prescriptions *sont de toute rigueur*.

Les officiers invités. — Furent invités au bal offert par la Ville aux souverains, les officiers dont les noms suivent :

État-major général, le général de division, commandant la 22e division militaire et Mme Bourbaki ; Mme Lebreton et Mme Secadès, sœurs du général Bourbaki, et M. Secadès ; le général de brigade et Mme de Fontenoy ; le général Fiéreck ; le lieutenant-colonel et Mme Martenot de Cordoue ; MM. d'Orléans, Boquet, Gariod, Viguier, capitaines d'état-major ; Mme et M. Gengoultz, capitaine d'état-major ; Mme et M. Rossi, sous-intendant ; les officiers du 14e bataillon de chasseurs à pied, du 95e régiment de ligne, du 5e régiment d'artillerie, de la gendarmerie, des dépôts des 1er et 3e bataillons de chasseurs à pied, etc., etc.

Les invitations au dehors. — Voici les personnes notables du Dauphiné auxquelles M. E. Gaillard, maire, fit parvenir des invitations :

La Côte-Saint-André : Mme et M. Alexandre Rocher.

Saint-Marcellin : Mme et M. Simian, président du Tribunal ; Mme et M. Collin, procureur impérial ; Mme et M. Vincendon-Dumoulin, juge ; Mme et M. Hours, vice-président du Tribunal ; Mme et M. de Laverne, receveur particulier ; Mme et M. Chalvet, médecin ; Mme et M. Riondel, maire ; M. Lerat, adjoint ; Mme et M. Lalive ; Mme et M. Fabre, ancien sous-préfet ; M. Charbonnier, juge de paix ; M. Charles Clerc ; M. le Dr Gaillard ; Mme et M. Clerc ; M. le général de Baldegg ; Mme et M. Pellat, avoué ; M. Falavel, notaire ; M. Robert, avoué ; M. Victor Advielle ; M. et Mme Dorey, notaire ; Mme et M. Pachot d'Arzac ; M. Jules Jubié ; M. Chabert-d'Hières, etc., etc.

Rives : Mme et M. Kléber, maire de Rives ; Mme et M. Alexandre Kléber ; Mme et M. Alphonse Kléber ; Mme et M. Repiton-Préneuf, juge de paix ; Mme et M. Léonce Blanchet ; Mme et M. Étienne.

Renage : Mme et M. Amyot ; M. Charvet, maire.

Izeaux : M. Repiton-Préneuf.

Moirans : Mme et M. d'Arces ; Mme, M. et Mlle de Lamotte ; MM. Eusèbe et Henri de Lamotte.

Tullins : Mme et M. Alphonse et Mlle Barral ; Mme, M. et Mlle Julien Bertrand ; Mme et M. Richard, maire ; M. Amédée Barral ; Mme et M. Sillans ; M. Charmeil.

Cognin : Mme et M. Xavier Rubichon.

La Frette : Mme et M. de Lavillardière.

Roybon : M. Berruyer, juge de paix.

Vinay : La famille Givors.

Bourgoin et La Tour-du-Pin : Mme et M. Allegret, de Saint-Geoire ; Mme et M. Novel, juge à Bourgoin ; Mme et M. Audier, juge à Bourgoin ; Mme et M. Buisson, maire de Bourgoin ; M. Caffarel, conseiller d'arrondissement ; Mme et M. Chaboud, maire de Saint-Geoire ; M. Douare, juge de paix à Bourgoin ; Mme et M. La Bonnardière, de Crémieu ; Mme et M. Michoud, président du Tribunal de Bourgoin ; M. Novel, maire des Abrets ; Mme et M. Pravaz, maire du Pont-de-Beauvoisin ; Mme et M. Aragon, du Pont-de-Beauvoisin ; Mme et M. Lombard de Buffière, maire de Dolomieu, etc.

Hautes-Alpes. — Gap : MM. Laurans, Toscan du Plantier, de Cumane, Galloné d'Istria, etc.

Embrun : MM. du Vaure, Fabre, Barral.

Briançon : Mme et M. Chancel ; Mme et M. Carlhian ; Mme et M. Senti, etc.

Total des invitations. — La Municipalité grenobloise fit en tout 2,786 invitations, dont la majeure partie fut lancée dans notre ville.

*
* *

Compte rendu du bal. — Nous empruntons au *Courrier de l'Isère* le compte rendu suivant :

A huit heures précises, les portes de la salle sont ouvertes et la foule a commencé à y pénétrer. Bientôt la salle n'a pas tardé à être comble. Il serait difficile de retracer exactement le coup d'œil admirable que présentait cette brillante réunion. Cinq à six cents femmes, revêtues de toilettes d'un goût charmant, d'un luxe somptueux et d'une variété extraordinaire, garnissaient, sur quatre rangs, tout le pourtour de la salle jusqu'à l'estrade de la Cour. Le milieu était occupé par une masse compacte d'hommes, dont un grand nombre en costumes officiels. La profusion des bougies inondait de lumière

tout cet ensemble et faisait ressortir d'une manière étonnante les tons et l'éclat des toilettes, que les grandes glaces, posées aux deux extrémités, reflétaient et répétaient à l'infini.

A dix heures un quart, un bruit lointain d'acclamations, qui arrive comme un écho dans la salle du bal, et ne tarde pas à grossir d'une manière formidable, vient annoncer l'arrivée prochaine de Leurs Majestés... Enfin, à dix heures et demie, l'Empereur et l'Impératrice, accompagnés d'une suite brillante, font leur entrée dans la salle du bal. Aussitôt un immense cri de : Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Vive le Prince Impérial ! s'échappe de toutes les bouches... L'Empereur porte le grand cordon de la Légion d'honneur, l'Impératrice une robe de soie rose, recouverte de tulle rattaché sur la jupe par des bouquets de lilas, une rivière étincelante d'émeraudes entourées de diamants et un diadème de diamants et d'émeraudes. Quelques instants après l'arrivée de la Cour dans la salle du bal, Leurs Majestés descendent de leur trône dans l'enceinte réservée et le quadrille d'honneur a lieu.

L'Empereur a dansé avec Mme Émile Gaillard, belle-fille de M. le Maire de Grenoble ; en face de l'Empereur, l'Impératrice avec M. le général Bourbaki. A droite et à gauche de Leurs Majestés : M. le général Lebœuf avec Mme la baronne Massy ; M. le général de Frossard avec Mme de Bourbaki ; M. le Préfet de l'Isère avec Mme la baronne de Sancy ; M. le Maire de Grenoble avec Mme la comtesse de La Poèze ; M. le Premier Président avec Mme la comtesse de Reyneval, M. le général Le Preudhomme de Fontenoy avec Mlle Royer, fille de M. le Premier Président ; M. le vicomte de Barral, sénateur, avec Mme Bérard, femme de M. le Receveur général de l'Isère ; M. Faugier, président du Conseil général, avec Mme la comtesse Le Preudhomme de Fontenoy.

Le quadrille impérial terminé, Leurs Majestés sont remontées sur leur trône et les danses ont continué... Une demi-heure après, Leurs Majestés se sont levées et, précédées des personnes de la Cour, elles ont fait le tour de la salle, saluant tout le monde de la manière la plus affable. Alors les cris et les acclamations ont redoublé... Leurs Majestés sont encore restées quelques instants au bal qu'elles n'ont quitté qu'à onze heures et demie... La même foule qui s'était portée avant le bal sur le passage du cortège impérial en attendait le retour et n'a cessé de faire retentir ses acclamations jusqu'à l'arrivée de Leurs Majestés à la Préfecture.

L'Empereur a exprimé à l'honorable M. Gaillard sa satisfaction de l'organisation de cette fête.

Un épisode du voyage impérial. — Le capitaine en retraite Bizanet, fils du général, sollicita et obtint une audience de l'Empereur.

Après avoir, en quelques mots, rappelé l'héroïque défense de Berg-op-Zoom et le patriotique désintéressement avec lequel le général avait résisté aux sollicitations et aux offres du prince d'Orange, le capitaine Bizanet dit à Napoléon III « que son désir le plus grand serait de voir le nom de son père figurer à côté de ceux dont il avait partagé les travaux et les périls » ; il termina en offrant à l'Empereur les quatre drapeaux pris, en 1814, à l'ennemi, par son père.

Accueilli avec la plus extrême bonté par Napoléon III et l'Impératrice, le capitaine Bizanet reçut l'assurance que son vœu serait accompli. Et après avoir adressé au capitaine ses éloges pour le soin religieux avec lequel son père et lui avaient, pendant quarante-six ans, conservé ces glorieux trophées, l'Empereur remit à M. Bizanet la croix d'officier de la Légion d'honneur.

Le général Bizanet. — Le nom du général Bizanet, notre compatriote, est attaché à l'un des plus mémorables faits d'armes de la fin du premier Empire.

On lit dans le *Mémorial de Sainte-Hélène,* à la date du 6 juin 1815 :

..... Que de belles actions, dit Napoléon Ier, ont été se perdre dans la confusion de nos désastres, ou même dans la multiplicité de celles que nous avons produites ! Celle de Berg-op-Zoom est du nombre ; la garnison naturelle de cette place était de huit à dix mille hommes peut-être, et pourtant elle ne comptait, en cet instant, pas plus de deux mille sept cents combattants. Un général anglais, à la faveur de la nuit, et d'intelligences avec les habitants, s'y introduit avec quatre mille huit cents hommes d'élite. Ils sont dans la place, la population est pour eux ; mais rien ne saurait triompher de la valeur française ! On se bat en désespérés dans les rues, la presque totalité de la troupe anglaise est tuée ou demeure prisonnière. Certes, conclut Napoléon Ier, voilà un acte de braves ! Le général Bizanet est un brave !

Notes biographiques. — Le général Bizanet (Guillin-Laurent) naquit à Grenoble (paroisse Saint-Louis), de César Bizanet et de Marie Clerc, le 11 août 1755. Il fut commandant d'armes à Marseille (1801), puis à Berg-op-Zoom (1810-1814), commandant supérieur de Marseille (1815) et gouverneur de Toulon jusqu'à sa retraite (1817). Celui que Napoléon Ier qualifia de « brave » se retira à Grenoble peu après la Restauration ; presque sans fortune, il vécut d'une modique retraite, peu en rapport avec les fonctions dont il avait été investi. Vers 1833, cependant, l'intervention de quelques-uns de ses compatriotes, puissants alors, fit obtenir au général la retraite de son grade. Le héros de Berg-op-Zoom ne jouit pas longtemps de ce changement de position et mourut bientôt, le 18 avril 1836, ne laissant guère à sa famille que des drapeaux pris aux Anglais.

Le journal *Le National,* dans son numéro du 9 avril 1842, après avoir retracé les faits dont nous avons parlé plus haut, ajoutait :

..... Croirait-on, disait *Le National,* que le nom du général Bizanet, dont le souvenir est lié à l'une des plus glorieuses actions de notre histoire militaire, n'a point été inscrit sur l'arc de triomphe élevé en l'honneur de nos armées ? Il suffira, nous l'espérons, de signaler cet oubli à la commission pour qu'il soit réparé et que justice soit rendue à la mémoire de l'un de nos plus braves généraux.

Le fils du général Bizanet, décédé capitaine en 1876 ou 1877, à Fareins (Ain), laissa héritière Mlle Savoie, sa filleule. Il n'existe plus à Grenoble aucune trace de la famille Bizanet.

Beyle et l'impératrice Eugénie. — Il y a déjà de nombreuses années, un Anglais vint demander à M. Gariel, conservateur de la Bibliothèque, de lui communiquer les ouvrages de ou sur Beyle-Stendhal, ce qui fut aussitôt fait. En dehors des œuvres remises à l'auteur anglais, M. Gariel lui conta l'anecdote qu'on va lire et qui fut consignée dans le livre écrit par le visiteur de notre Bibliothèque. La voici telle que nous l'avons trouvée dans la *Petite Revue des Bibliophiles dauphinois* de janvier 1870 :

Lors de son voyage à Grenoble, l'Impératrice passa près d'une heure à visiter la Bibliothèque et le Musée. Au moment où elle se re-

tirait, elle aperçut à moitié, par la porte de la salle de lecture entr'ouverte, un portrait. — C'est le portrait de Beyle que vous avez là, fit-elle vivement en s'adressant au bibliothécaire, qui l'accompagnait ? — Oui, madame. — Ah ! je veux le voir. — Nous sommes en retard, on nous attend, s'écria l'Empereur. Mais l'Impératrice avait déjà franchi l'espace qui la séparait du portrait de Beyle. — Comme il est ressemblant, s'écria-t-elle ! Je l'ai beaucoup connu ; c'était, dans mon enfance, un des habitués des salons de ma mère ; il m'a fait danser sur ses genoux. C'est un auteur que j'aime beaucoup. Mais à quel titre est-il dans cette salle, où je ne vois que des Dauphinois ? — Madame, il est né à Grenoble. — Je vous en fais bien mon compliment. Et pendant qu'elle appréciait divers livres de Beyle en quelques mots fort élogieux, mais fort justes, qui ravissaient d'autant plus le bibliothécaire qu'il partageait, à cet endroit, les mêmes sentiments, l'Empereur examinait les portraits de Lesdiguières, du maréchal de Tallard, du général Debelle.

H. GARIEL.

Poésies de circonstance. — A titre de documents curieux, nous présentons quelques passages des diverses poésies que publièrent nos compatriotes, MM. Charbonnel-Salle, Louis Dumesnil et Joseph Bœuf, à l'occasion du séjour de l'Empereur et de l'Impératrice à Grenoble.

A S. M. l'Impératrice. LE GÉNIE DES ALPES, *légende par M. Charbonnel-Salle, juge à Grenoble, membre du Conseil municipal.* — Brochure in-8° (30 pages). Grenoble, Maisonville et fils, imprimeurs.

..... II. — GRENOBLE.

D'un œil ardent interrogeant l'espace,
Sous nos remparts la foule qui s'amasse,
Attendant l'Empereur, frémit d'émotion.
Il paraît. Quels transports et quelle effusion !
A ce moment, sur lui le soleil brille...
A ses côtés, grand dieu ! quelle apparition !
Voyons-nous Blanche de Castille,
Ou, de Paris Geneviève aux yeux pers ?

Comme un phénix, Jeanne d'Arc revit-elle ?
Pour nous montrer une immortelle,
Les cieux se sont-ils entr'ouverts ?
De l'épique Fingal est-ce la noble fille ?
Ou des pampres dont la Bastille
A ses flancs tout couverts,
Aurait-on vu jusque sous ces trophées,
S'élancer la reine des fées ?
O moment heureux !
Celle dont les yeux
Éclairent ces lieux,
Amis, c'est notre Impératrice,
De nos destins l'ange propice,
A qui le ciel, dans un jour fortuné,
A tout donné :
Beauté suprême,
Douceur extrême,
Simple piété,
Regard céleste,
Maintien modeste,
Noble bonté,
Parole affable,
Grâce ineffable
Et majesté !
.
.

La Reine des Cœurs, *cantate à S. M. l'Impératrice des Français, à l'occasion de son séjour à Grenoble, les 5, 6 et 7 septembre 1860*, par Louis Dumesnil. — Imprimerie Maisonville et fils.

Laissant aux magistrats dont Grenoble s'honore,
L'honneur de la harangue à Votre Majesté,
Je viens d'une humble voix bénir la charité
De l'Ange de vertu qu'en France l'on adore.

I

Auguste Impératrice,
Illustre bienfaitrice,
Tu fus toujours propice

Aux malheureux humains ;
Et ta chère présence
Apporte à la souffrance,
Par ta voix, l'espérance,
Le bienfait par tes mains.
Souveraine chérie,
A toi l'encens des fleurs.
Sois à jamais bénie.
Des Français, Eugénie,
Tu règnes sur les cœurs.
.
.

Hymne à Sa Majesté l'empereur Napoléon III, par Joseph Bœuf, sous-officier d'administration. — Grenoble, 1er septembre 1860.

Pourquoi ces chants joyeux, ces hymnes de victoire ?
C'est que Napoléon apparaît en ces lieux,
Et, bien qu'il soit couvert de grandeur et de gloire,
Il daigne, avec bonté, sur nous jeter les yeux.
.
.
O France ! ô mon pays ! terre sainte et sublime,
Vers qui les opprimés étendent tous la main !
Contemple avec amour l'Empereur magnanime
Que Dieu donne pour guide à tout le genre humain !

Libéralités de l'Empereur.

Pendant son séjour dans notre ville, l'Empereur décida que Grenoble ne paierait que pour un tiers dans les travaux des quais Saint-Laurent et du Bœuf, expropriation comprise, et que, dans les mêmes conditions, un pont de pierre serait substitué au pont suspendu, et ce dernier transporté en amont pour établir la communication avec l'Ile-Verte.

De plus, Napoléon III affecta une somme de 200,000 francs pour la construction d'un musée de peinture et disposa d'une somme de 20,000 francs pour les indigents du département. Enfin il donna sa pleine approbation au système d'allègement

des dettes des syndicats qui lui fut soumis et promit que l'État contribuerait dans une certaine proportion au paiement des intérêts de la somme empruntée par ces syndicats pour faire face à leurs besoins.

Les 20,000 francs donnés par l'Empereur aux indigents du département de l'Isère furent mandatés de la manière suivante :

A 197 anciens militaires de la République et du premier Empire.....	10.000f »
A diverses institutions de bienfaisance de Grenoble.	6.000 »
Aux victimes les plus nécessiteuses de l'inondation des 1er et 2 septembre, dans le canton de Bourg-d'Oisans..	3.000 »
A la veuve d'un garde forestier de la commune de Méaudre, qui a péri accidentellement dans un précipice en se rendant, pour allumer un feu, dans la soirée du 5 septembre, sur le point le plus élevé du territoire de cette commune,.....	300 »
Enfin à 11 personnes qui avaient adressé des demandes de secours à L. M.....	700 »
TOTAL ÉGAL.....	20.000f »

Les décorations. — L'Empereur décréta à Grenoble plusieurs promotions et nominations dans l'ordre impérial de la Légion d'honneur, tant civiles que militaires.

Voici la liste des nominations dans l'ordre civil :

Officiers : MM. Bonafous, procureur général à Grenoble ; Quet, recteur de l'Académie ; Berthier, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées ; le duc de Valmy, président du conseil d'administration des Chemins de fer du Dauphiné ; Bizanet, officier en retraite.

Chevaliers : MM. Gaillard, maire de Grenoble ; Fiéreck, conseiller de Préfecture ; Durand l'aîné, conseiller de Préfecture ; Pravaz, maire du Pont-de-Beauvoisin ; Kléber, maire de Rives ; Gentil, ingénieur des Ponts et Chaussées ; l'abbé Orcel, vicaire général ; l'abbé Chambon, vicaire général ; l'abbé Gerin, curé de Saint-André ; Macé, professeur à la Faculté ; Charvet (Alexandre), professeur à l'École de Médecine ; Michoudet, directeur des Domaines ; Lefebvre, directeur des Contributions directes ; Thevenin, conservateur des

Eaux et Forêts; Delafond, inspecteur des Eaux et Forêts, en retraite, à Gap ; Gentil, président du Tribunal de Vienne ; Mansion, direcieur des Postes à Grenoble; Picard, chef du mouvement aux Chemins de fer du Dauphiné ; l'abbé Depéry, secrétaire de l'évêque de Gap, ancien aumônier de l'armée d'Italie ; Bellegarde, maire d'Embrun ; le Dr Niepce, médecin-inspecteur des eaux d'Allevard.

Nominations dans l'ordre militaire :

Grand-officier : M. Bourbaki, général de division, à Grenoble.

Commandeur : M. Jaillet de Saint-Cergues, général de division (savoisien).

Officiers : MM. Dubois, chef d'escadron de gendarmerie ; de Fenin, id. ; Rossi, sous-intendant militaire ; Pochet, chef d'escadron d'artillerie; Chambeyron, id. ; Boyer, lieutenant-colonel au 79e; Châble, chef de bataillon, id. ; Dougados, major au 95e.

Chevaliers : MM. Vesco, capitaine de gendarmerie ; Cartry, id. ; Landraud, lieutenant, id. ; Lefilliâtre, garde d'artillerie ; Panot, capitaine au 5e d'artillerie ; Robio, id. ; Rey, médecin-major au 16e d'artillerie ; Coffin, adjudant au 16e, id. ; Armand, adjudant au 16e, id. ; Picolet, lieutenant-colonel du génie (savoisien) ; Pélissier-Tanon, capitaine du génie ; Veysseyre, garde du génie ; Harmand, id. ; Folliasson, id. ; Roure, sergent, portier-consigne ; Gillan, lieutenant au 12e bataillon de chasseurs ; de Brême, capitaine adjudant-major au 54e ; Mazondier, capitaine, id. ; Gaffory, capitaine au 79e ; Bon, id. ; Morel, capitaine au 95e de ligne ; Lapeyre, capitaine, id. ; Duverger, chef d'escadron au 6e dragons (savoisien).

Médaille militaire : Quarante et une nominations.

JOURNÉE DU 7 SEPTEMBRE.

Départ des souverains.

Vendredi 7 septembre, à neuf heures moins un quart, le bruit du canon annonça que le moment était venu où l'Empereur et l'Impératrice allaient quitter Grenoble. Toute la population s'était portée sur les quais, le cours Saint-André, le chemin de la gare et la gare elle-même, dont on avait franchi les bar-

rières. Le cortège impérial quitta la Préfecture dans le même ordre que le mercredi, à l'arrivée.

L'avenue et la cour de la gare avaient été décorées par les soins de l'administration des Chemins de fer du Dauphiné. Toute l'avenue était plantée de mâts vénitiens portant des oriflammes et des guirlandes qui les reliaient les uns aux autres sous des faisceaux de drapeaux. Devant la porte d'entrée du pavillon principal de la gare s'élevait une immense tente de velours pourpre frangé d'or en forme de dais, supportée par quatre lances de tournoi de dimensions gigantesques, semées d'abeilles et d'étoiles d'or. Des massifs de fleurs encadraient, à droite et à gauche, la porte d'entrée. Le vestibule et le salon d'attente étaient également tendus de velours pourpre semé d'abeilles d'or et remplis de fleurs à profusion. On remarquait dans cette dernière pièce le chiffre de l'Empereur couronné de lauriers, celui de l'Impératrice couronné de roses et de lilas, ainsi que les bustes des souverains, supportés par des consoles dorées. Les coins de la salle étaient garnis par des massifs de fleurs. Une seconde tente protégeait, sur la voie, le passage du salon d'attente au train impérial.

L'Empereur et l'Impératrice arrivèrent à la gare à neuf heures, Ils furent reçus par le duc de Valmy, président du conseil d'administration des Chemins de fer du Dauphiné, les hauts dignitaires du département et de la ville, M. Picard, chef de l'exploitation, et par les autres chefs de service du chemin de fer.

L'Impératrice, avant de monter en wagon, voulut recevoir la bénédiction de l'évêque de Grenoble, et l'Empereur s'approcha du Maire et lui dit, en lui serrant la main : « Combien j'ai été satisfait de l'accueil de ces bons Grenoblois! »

Quelques minutes après, le train impérial se mit en marche aux cris mille fois répétés de : « Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Vive le Prince Impérial ! »

Passage du train impérial dans le département de l'Isère.

CHEMINS DE FER DU DAUPHINÉ. — SECTION DE SAINT-RAMBERT A GRENOBLE.

Voyage de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice.

JOURNÉE DU 7 SEPTEMBRE. — TRAJET DE GRENOBLE A SAINT-RAMBERT.

GARES.	ARRIVÉE.	ARRÊT.	DÉPART.
Grenoble	»	»	9 »
Saint-Robert	9 07	»	9 07
Voreppe	9 15	»	9 15
Moirans	9 21	»	9 21
Voiron	9 30	3 minutes.	9 33
Rives	9 45	Ralentissement.	9 48
Izeaux	9 58	»	9 58
Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs	10 05	»	10 08
La Côte-Saint-André	10 16	Ralentissement.	10 19
Marcilloles	10 29	»	10 29
Beaurepaire	10 44	»	10 44
Epinouze	10 59	»	10 59
Saint-Rambert	11 14	Arrêt pour prendre M. le Préfet de la Drôme. Manœuvres.	»

CHEMINS DE FER DU DAUPHINÉ. — MOUVEMENT.

Objet : Trains spéciaux pendant la journée du 7 septembre.

CIRCULAIRE N° 865.

Le 7 septembre, quatre trains spéciaux : C, D, E, F, auront lieu en outre des trains A et B. En conséquence, les mesures suivantes sont adoptées.

1° Le train régulier n° 3 n'aura pas lieu ;

2° Les trains facultatifs 15 et 64 ne pourront pas avoir lieu ;

3° Marche des trains spéciaux suivant le train impérial (suit un tableau de la marche de ces trains) ;

4° Ces trains seront signalés sur toute la ligne à l'aide du drapeau vert, conformément au règlement :

Le train C par le train impérial B, le train D par le train 4, le train E par le train D, le train F par le train E ;

5° Les trains 4, D, E, F, se suivant à quinze minutes d'intervalle, la plus grande attention est recommandée à tous les agents des gares et des trains, en ce qui concerne les disques et les signaux d'arrêt qui pourraient protéger l'un de ces trains arrêtés en pleine voie.

Grenoble, le 6 septembre 1860.

Le Chef de l'Exploitation,
R. PICARD.

De Grenoble à Saint-Rambert. — On lisait dans le *Moniteur* du 8 septembre.

Dans le trajet que Leurs Majestés devaient parcourir entre Grenoble et Saint-Rambert, pour reprendre la ligne de la Méditerranée, les gares se trouvaient ornées, à chaque station, d'aigles, de drapeaux, de guirlandes de verdure.

De l'ouvrage, — *l'Empereur Napoléon III à Grenoble, par M. Victor Advieille, secrétaire de la Sous-Préfecture de Saint-Marcellin, 1860. Grenoble, Alph. Merle, lib., rue Lafayette, imp. Ed. Allier,* — nous transcrivons le récit suivant :

A Voiron, Leurs Majestés ont trouvé à la gare des flots de populations venues de loin pour les acclamer. Sur un kilomètre de longueur, on n'apercevait que des députations ayant à leur tête les riches bannières de plus de cent cinquante corporations. La gare, tendue et drapée de velours cramoisi, à crépines et à glands d'or, était occupée par cent jeunes filles en robe de mousseline, par plusieurs centaines de dames très élégamment parées, et par le clergé, les fonctionnaires, les notables et les principaux industriels de Voiron et des environs. S. M. l'Impératrice a daigné accepter un splendide bouquet que lui a offert une députation de jeunes filles. Leurs Majestés ont laissé à Voiron, comme partout ailleurs, des marques de leur munificence.

A Rives, l'administration des Chemins de fer, d'accord avec l'administration municipale, n'avait reculé devant aucune dépense. On se ferait difficilement une idée du nombre de personnes réunies à Rives dans la matinée du 7. Les chefs d'établissements avaient envoyé

leurs ouvriers avec de jolies bannières ; les communes environnantes, leurs compagnies de sapeurs-pompiers et leurs députations.

A son passage à Rives, l'Empereur remit à M. Kléber, manufacturier, la décoration de la Légion d'honneur, en prononçant ces paroles : « Je suis heureux, Monsieur, de vous remettre moi-même cette décoration, vous l'avez bien méritée. »

A Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, un arc de triomphe et une immense estrade décorée de nombreux drapeaux, d'inscriptions, etc..... avaient été élevés aux abords de la gare par les soins de l'administration municipale et ceux de M. Joly, industriel.

A la Côte-Saint-André, où une foule immense s'était jointe aux autorités, au clergé, à la compagnie des sapeurs-pompiers de la ville et aux députations des communes voisines, la gare avait été richement décorée, et une députation de jeunes filles, vêtues de blanc et portant en sautoir une écharpe mauve, offrit à l'Impératrice un bouquet que Sa Majesté voulut bien accepter. L'Impératrice a remis, comme souvenir de son passage, à M^lle^ Prudhomme, fille de M. le Maire de la Côte-Saint-André, un écrin renfermant une broche et des boucles d'oreilles. L'Empereur, de son côté, a chargé M. le Maire de distribuer, en son nom, une somme de 500 francs aux pauvres de la localité.

De la Côte, le train impérial s'est dirigé sur Saint-Rambert pour ne plus s'arrêter qu'à Valence, où Leurs Majestés devaient encore être saluées d'ovations sans nombre.

Les frais de réception. — 7 août 1860. — Vote du Conseil municipal autorisant le Maire à effectuer les dépenses nécessaires à la réception de l'Empereur et de l'Impératrice à Grenoble. « Le Conseil ne fixe d'autres limites que celles que détermineront les convenances et les ressources de la ville ; en même temps, émet le vœu que le concours du département soit réglé *au tiers* des dépenses. »

19 novembre 1860. — Sur le rapport de M. Leblond, premier adjoint, le Conseil vota un premier crédit porté au budget supplémentaire et s'élevant à..... 110.000f »

7 décembre 1860. — Le Conseil vota un nouveau crédit prévisionnel de..... 40.000 »

A reporter... 150.000f »

Report...	150.000f »
10 janvier 1861. — Vote d'un crédit supplémentaire pour achever le paiement des frais faits pour la réception.....	14.000 »
Somme totale des dépenses.....	164.000f »
11 juillet 1861. — A cette somme de 164,000 fr., il fallut ajouter celle de 1,500 fr. « pour paiement d'un dais en velours avec ornements or, spécialement fabriqué pour la réception de Leurs Majestés à la cathédrale ».....	1.500 »

Cette subvention fut votée par le Conseil municipal à la suite d'une demande du Conseil de fabrique de la cathédrale. « La tradition veut, disaient les fabriciens, que toutes les fois qu'un fils de France vient à Grenoble et fait son entrée dans la cathédrale, la commune fasse elle-même l'achat d'un dais neuf pour le recevoir dignement. »

En 1862, sur la somme totale de 164,000 francs, le département remboursa à la Ville une somme de 50,000 francs avec intérêts. Cette subvention avait été votée, le 26 décembre 1860, par le Conseil général.

L'affaire des draps de lit destinés à l'Impératrice. — La ville de Grenoble, on a pu s'en rendre compte par les récits qui précèdent, n'avait rien négligé pour offrir à l'Empereur et à l'Impératrice l'hospitalité la plus fastueuse. L'aménagement des appartements réservés des souverains avait été très bien compris ; la chambre à coucher surtout était d'une grande élégance. « M. E. Gaillard était heureux. » La question des objets de literie allait cependant créer à l'administration municipale d'assez sérieuses difficultés.

En chroniqueurs fidèles, nous allons établir l'historique complet de cette question qui, après avoir engendré de multiples et étranges incidents, ne devait être résolue que vingt-trois ans plus tard.

Dès le 23 août 1860, l'adjudant général du service intime de l'Empereur adressait au Préfet de l'Isère la communication suivante ;

Il ne sera pas envoyé de draps de lit à Grenoble, ni de taies d'oreiller pour Leurs Majestés. L'envoi comprend seulement des serviettes à toilette. Je m'empresse de vous faire part, Monsieur le Préfet, de cette décision, pour que vous puissiez prendre les mesures nécessaires pour vous procurer deux paires de draps et deux taies d'oreiller pour LL. MM.

Cette communication fut aussitôt portée à la connaissance du Maire de Grenoble, qui s'empressa de commander à la grande maison de lingerie Chalet-Rabier, de Paris, les objets de literie nécessaires.

Les draps de lit, taies d'oreiller, couvertures et couvre-pieds parvinrent à Grenoble quelque temps après.

Quand l'Impératrice, dès son arrivée à la Préfecture, le 5 septembre, visita ses appartements, elle parut fort satisfaite de la façon dont ils avaient été préparés. Toutefois, la souveraine refusa les draps somptueux qui garnissaient le lit impérial et les fit remplacer par de simples draps de toile.

M. F. Maisonville, dans une de ses « Lettres municipales », publiée dans l'*Impartial dauphinois* le 21 août 1864, rappelait l'anecdote en ces termes :

..... Ces draps avaient coûté, si nous sommes bien informés, un peu plus de 2,000 francs. — On avait eu le goût douteux de faire cette folie, mais l'Impératrice, qui est une femme de tact, se contenta de sourire et eut le bon goût de ne pas vouloir de ce luxe. Il est inutile d'ajouter qu'à l'exemple de sa souveraine, le public a beaucoup ri de ce petit incident. Avec un peu de réflexion, on se fût épargné cette dépense et surtout cette leçon indirecte.

Voici une série de relevés de comptes commerciaux et de notes administratives qui ne peuvent manquer de retenir l'attention du lecteur.

CHALET-RABIER
Rue Neuve-des-Petits-Champs, 51

Paris, 21 août 1860.

Doit, M. le Maire de Grenoble :

1 paire de draps batiste brodée, garnis entre-deux côtés et volants, avec chiffres et couronne impériale..... 1.800f »

A reporter... 1.800 »

Report...	1.800f »
2 taies d'oreiller garnies, brodées et chiffres comme dessus.....	1.000 »
2 couvertures coton, chiffres brodés et bordées soie..	250 »
2 couvre-pieds taffetas blanc, piqués, chiffres brodés par la piqûre	650 »
Total.....	3.700f »

16 octobre 1860. — Le fournisseur demandait sinon le compte intégral, du moins un acompte « respectable ».

La Municipalité refusa de payer la note dans son intégralité.

Des lettres de réclamation de la maison Chalet-Rabier commencèrent alors à affluer à la Mairie et à la Préfecture.

L'administration préfectorale répondit aux négociants qu'elle n'avait pas à intervenir en cette question ; l'administration municipale leur fit savoir qu'elle était toujours prête à solder le compte, dès qu'il aurait subi une sérieuse réduction. La maison Chalet-Rabier protesta.

L'affaire demeura de longs mois en litige : la correspondance échangée de part et d'autre forme un volumineux dossier.

En fin de compte, pour régler le différend à l'amiable, on eut recours à une expertise.

Le 18 mars 1861, lettre de l'expert, M. Émile Blanc, à M. E. Gaillard, maire de Grenoble : « J'ai fini par trouver, écrivait-il, le total des draps, oreiller, etc., etc., et j'arrive au chiffre de 2,230 francs. »

Voici l'état détaillé dressé par l'expert :

Draps. — Batiste.....	460f »		
Valencienne.....	474 »		
Entre-deux brodés..	77 »		
— valencienne.	44 »	1.227f	»
Chiffres.....	105 »		
Façon.....	45 »		
Rubans.....	7 »		
Blanchissage.....	15 »		
Taies d'oreiller. — Batiste....	50 »		
Broderie..	160 »		
Chiffres...	85 »	517	»
Garniture .	207 »		
Façon	15 »		
A reporter...		1.744f	»

	Report...	1.744	»
Couvre-pieds. — Taffetas.....	177	»	361 »
Marceline...	84	»	
Coton.....	20	»	
Piqûre.....	80	»	
Couvertures. — Couvertures de coton.....	50	»	125 »
Broderie.....	50	»	
Rubans.....	25	»	
Total.....		2.230f	»

M. Blanc ajoutait que : « le fournisseur *en passera par l'estimation,* ce qui a du reste été convenu ». Il pensait cependant qu'à raison de la nature de l'affaire, « il faut ajouter 600 francs et mettre le tout à 2,830 francs ».

Le Maire de Grenoble interpréta « dans le sens le plus large » les conclusions de l'expert et paya à la maison Chalet-Rabier la somme de 2,900 francs.

Sur l'action judiciaire, une seule pièce. La ville n'y figure pas. En voici l'extrait :

BUISSON, AVOCAT
Rue N.-D.-des-Victoires, 42, PARIS

Du 30 novembre 1860
au 19 avril 1861.

NOTE DE FRAIS

Pour Delessert contre Ravier.

.....
.....

91f20

Extraits d'une « Lettre municipale » parue dans l'*Impartial dauphinois* du 10 septembre 1864 :

Nous nous sommes adressés à l'un de MM. les Conseillers et nous lui avons demandé si, avec sa protection, il ne nous serait pas possible de voir des draps qui ont coûté si cher, et qui, en raison de leur beauté, seraient presque à leur place dans un musée. Il nous a répondu qu'il ne savait pas ce dont nous voulions lui parler; qu'il n'avait jamais été question au Conseil municipal ni de l'achat de ces draps, ni de leur emploi, ou plutôt de leur non-emploi, ni de leur revente s'il y avait eu revente ; qu'il avait bien vu dans le Compte administratif de la ville de Grenoble, au nombre des dépenses occasionnées par le séjour de LL. MM. II. et de leur suite, un article X, ainsi conçu : « Achat et locations de meubles, tentures, *objets de*

literie, fleurs pour les appartements de LL. MM. et des personnes de leurs maisons, et éclairage : 23,170 fr. 16 » ; que vraisemblablement les draps en question devaient être compris dans cet article ; mais qu'il n'en savait pas plus long.

Nous nous sommes alors adressés à un de nos amis qui s'occupe à collectionner toutes sortes de pièces curieuses, et notamment celles qui établissent des fait notables, soit d'avarice, soit de prodigalité.

..... Il nous a permis de chercher dans sa collection, et là, à côté d'une quittance de loyer signée par le célèbre millionnaire Crépin sur un fragment d'affiche arraché à une muraille, il nous a montré la copie d'une note de paiement ainsi conçue :

Du 26 mars 1861.

A Chalet-Rabier, pour fournitures de :

4 draps de lit,
2 taies d'oreillers,
2 couvertures,
2 couvre-pieds,
} 2.900 fr.

Sur la participation du Conseil à toute cette affaire, on ne trouve rien. Rien, du moins dans le registre des délibérations du Conseil municipal, soit pour l'action judiciaire « qui ne pouvait pas s'engager sans l'autorisation du Conseil », soit sur le projet de vente « qui ne pouvait pas s'accomplir sans la même autorisation ».

En effet, en 1864, le Maire de Grenoble tenta de faire vendre ces encombrants objets de literie.

Nous avons demandé, écrivait M. F. Maisonville, le 17 septembre 1864, où se trouvent ces draps pour lesquels M. le Maire de Grenoble avait cru avoir une autorisation de vente. Il nous a été répondu que ces draps sont à Paris, « on ignore chez qui ».

Au même moment apparaît la casquette d'un facteur de la grande vitesse du chemin de fer qui apporte une *caisse de lingerie* venant de Paris, à l'adresse de M. le Maire de Grenoble.

On dit, devant nous au facteur, de porter cette caisse chez M. Gaillard.

Le facteur répond que c'est là précisément ce qu'il vient de faire, et c'est de M. le Maire lui-même qu'il a reçu l'ordre de rapporter cette caisse à la Mairie.

Donc, constatait le rédacteur de l'*Impartial dauphinois,* les draps étaient partis pour Paris ; ils y étaient la veille de notre article, avec ou sans l'autorisation du Conseil municipal, et ils en reviennent le lendemain.

Nous espérons bien qu'ils vont prendre gîte dans une de nos armoires municipales et qu'ils n'en sortiront plus.

Hélas! ces infortunés draps de lit, auxquels des fées méchantes semblaient avoir jeté un sort, ne devaient pas jouir longtemps de cette paix « de l'armoire » que leur avait souhaitée M. Maisonville.

En 1868, M. Vendre, alors maire de Grenoble, eut une idée vraiment pratique, celle de faire présent à l'Impératrice, à l'occasion du premier de l'an, des objets de literie dont la Ville était fort embarrassée.

Les draps reprirent le chemin de fer pour Paris, ainsi que l'atteste le document suivant :

Société du Bureau de Ville. — Grande vitesse. N°....

RÉCÉPISSÉ PROVISOIRE.

Grenoble, le 30 décembre 1868.

Reçu de M. Vendre, pour Sa Majesté l'Impératrice, à Paris. Remboursement fr.....

NOMBRE.	DÉSIGNATION DES COLIS.	POIDS.
1	Caisse broderie.....	4/800
.....		
.....		

Port payé : fr. 2,30

Signé : LABOURIN ET Cie.

Le fameux colis ne fut pas accepté par l'Impératrice. La Compagnie P.-L.-M. avisa le Maire de Grenoble que son envoi était en souffrance en gare de Paris et l'invita à lui donner des instructions en conséquence.

Voici d'ailleurs le texte de cet avis :

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée.

Gare de Paris, boulevart Mazas, le 24 janvier 1869.

N° d'ordre 192 à rappeler.

MONSIEUR VANVRE (*sic*), MAIRE DE GRENOBLE (Isère),

J'ai l'honneur de vous faire savoir que les marchandises suivantes, de votre expédition du 31 décembre, sous le n° 37,176, à l'adresse de S. M. l'Impératrice, savoir :

(Désignation des marchandises) 1 caisse objets de broderie, 4/990, sont en souffrance en gare Paris, boulevart Mazas, pour les motifs ci-après :

Refus non motivé.

Veuillez me donner vos instructions pour que ces marchandises puissent être livrées sans autre difficulté et prenez note qu'à défaut des instructions réclamées, la Compagnie se libérera de son mandat suivant qu'elle le jugera convenable : soit en requérant la nomination d'un tiers consignataire, soit en livrant à l'administration des Domaines à l'expiration du délai légal, au terme du décret du 13 août 1810.

Agréez, etc.

Le Chef de gare,
Marius BIENVENU.

M. Vendre répondit à la Compagnie P.-L.-M. :

Grenoble, le 1er février 1869.

MONSIEUR LE CHEF DE GARE (Paris, boulevard Mazas),

Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour m'informer qu'une caisse de lingerie adressée à S. M. l'Impératrice est restée en souffrance dans votre gare par suite de refus non motivé. J'ai lieu d'être surpris de refus puisque j'avais pris soin d'adresser une lettre à Sa Majesté concernant cet envoi. Je vous serai obligé, Monsieur le Chef de gare, de vouloir bien faire représenter de nouveau la caisse dont il s'agit au Secrétaire du commandement de Sa Majesté, et, dans le cas où elle serait de nouveau refusée, de me la renvoyer à Grenoble, où les frais de retour seront acquittés.

Agréez.....

VENDRE,
Maire de Grenoble.

Le colis fut définitivement et formellement refusé par le Secrétaire du commandement de l'Impératrice et revint un mois après à Grenoble.

Les infortunés objets de literie auraient eu peut-être à supporter de nouveaux voyages à Paris, mais la guerre éclata l'année suivante.

La « caisse broderie » fut réintégrée dans son armoire de l'Hôtel de Ville ; elle allait y demeurer enfermée pendant douze ans.

En 1882, l'administration municipale prit la détermination de faire vendre aux enchères publiques « les draps historiques ». Me Sorrel, commissaire-priseur, fut chargé de procéder à cette vente.

La literie fut adjugée pour la somme de 600 francs à un marchand de bric-à-brac.

(*Républicain de l'Isère* du 12 décembre 1882.)

(Les taies d'oreiller sont actuellement en la possession de M. A. Chaper, fils de M. E. Chaper qui s'en était rendu acquéreur en 1890.)

*
* *

VILLE DE GRENOBLE. — VENTE D'OBJETS DE LITERIE.

D'un procès-verbal de vente aux enchères publiques dressé par Me Félicien-Alexandre-Désiré Sorrel, commissaire-priseur à la résidence de Grenoble, le neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-deux,

Il résulte que divers objets de literie appartenant à la ville de Grenoble ont été adjugés au prix total de..... 614f »

Outre le 5 °/₀ perçu en sus.

Les frais à déduire de ce produit sont :

1° Timbres et enregistrement.....	17f55	
2° Affiches et affichage.....	22 50	
3° Insertion aux journaux.....	21 »	
4° Crieur et employé.....	6 »	
A reporter...	67f05	614f »

Report...	67f05	614f »
5° Honoraires (outre le 5 °/₀ en sus, 1 °/₀)...	6 15	
Total à déduire.....	73f20 soit	73 20
Reste net.....		540f80

Certifié sincère par le commissaire-priseur soussigné.

Grenoble, le vingt-six mars mil-huit cent quatre-vingt-trois.

Signé : SORREL.

Pour copie conforme :

Le Maire de Grenoble,

Signé : Édouard REY.

L'arrêté qui suit met le point final à cette longue et étrange histoire, « les draps de lit destinés à l'Impératrice ».

Le Maire de la ville de Grenoble,

Arrête le montant de l'état d'autre part à la somme de 540 fr. 80, dont M. le Receveur municipal devra se charger en recette, dans son compte de gestion de 1882, art. (recettes non prévues au budget).

Grenoble, le 27 mars 1883.

Le Maire,

Édouard REY.

Deux inventeurs dauphinois. — M. ACHARD. — M. Achard, de Chatte (Isère), docteur en médecine à Saint-Marcellin, « avait découvert le moyen d'appliquer l'électricité à la régularisation et à la direction des grandes forces mises en jeu par la grosse mécanique ».

Au mois d'août 1860, il fit connaître le résultat définitif de ses recherches. M. Achard venait d'établir un nouveau système de freins, ayant pour but : 1° d'enrayer les trains; 2° de mettre en communication les divers agents des trains avec le mécanicien, le tout au moyen de l'électricité.

Cette invention fut l'objet de plusieurs expériences. Un rapport de l'Ingénieur chef, chargé du contrôle sur le chemin de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, rapport adressé au Ministre des Travaux publics, attestait que les expérimentations avaient donné des résultats favorables.

Le Ministre, M. Rouher, adressa une lettre de félicitations à l'inventeur.

Le Conseil général, dans sa séance du 30 août 1860, émit le vœu que les systèmes inventés par M. Achard fussent appliqués le plus tôt possible aux chemins de fer. Le Conseil pria le Ministre des Travaux publics d'engager les compagnies des chemins de fer à mettre en pratique cette découverte, connue sous le nom « d'embrayage électrique ».

*
* *

M. Didier. — M. Didier, de Voiron, était également l'auteur d'une invention «qui tendait à substituer aux freins métalliques, des patins en bois ».

Des essais furent faits avec succès, notamment sur le chemin de fer de Saint-Germain : le système Didier reçut aussi un commencement d'application sur le chemin de fer du Nord.

Le Conseil général, dans sa séance du 30 août 1860, recommanda cette invention à l'attention du Ministre des Travaux publics et le pria de la signaler aux compagnies de chemins de fer pour les engager à l'adopter.

Les idées d'un ouvrier gantier. — M. Samuel, — le brave père Samuel dont la physionomie originale est encore présente à la mémoire de nos contemporains — adressait, en 1860, au Maire de Grenoble la lettre suivante :

Liberté du travail.
Liberté du commerce.
Belle concurrence.
Assurance contre
les faillites.
—
Statue monumentale
à Vaucanson,
fondateur
du Conservatoire
des Arts et Métiers
à Paris.
—
Trophées
d'armes chinoises
au Musée
et à la Bibliothèque
de Grenoble.
—

Grenoble, 26 décembre 1860.

Monsieur le Président
du Conseil municipal de la ville de Grenoble,

L'industrie de Grenoble se développe par la sage et habile concurrence, faire bien c'est produire beaucoup. L'art de bien faire fait augmenter la fabrique un million de plus par an, la ville et la campagne en profite. La ganterie aide l'agriculture ; l'agneau et le chevreau, quelle richesse pour la ville et la campagne que nos agriculteurs élèvent cette production, la laine, les os et les cornes donnent du travail à diverses industries.

En 1862, une exposition doit avoir lieu en

Pont à l'Ile-Verte en face de l'église de La Tronche et Bourse du commerce à Grenoble.

—

Rachats des hôpitaux par la Société de secours mutuels en France.

—

Angleterre. Je vous prie, Monsieur le Président du Conseil municipal, de prendre des mesures pour que la ville de Grenoble soit sûre d'y être bien représentée, car c'est un million de francs de plus au travail de nos ouvriers gantiers.

Je suis avec respect, Monsieur le Président du Conseil municipal, votre très humble serviteur.

Joseph SAMUEL,

Ouvrier gantier ayant travaillé à Barcelone, à Madrid, à Bordeaux et à Paris.

[Nous avons fait mention dans notre premier volume (p. 160) d'un autre projet de M. Samuel : « création d'un asile pour la vieillesse des ouvriers membres des associations mutuelles » (novembre 1849).]

Accroissement des libertés publiques. — Le dimanche 24 novembre, le *Moniteur* publia un décret qui, sans changer les bases de la Constitution, étendait les attributions des grands Corps de l'État, assurait au contrôle plus de liberté et marquait un pas en avant dans la voie des réformes.

Voici les principaux articles de ce décret :

Napoléon,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous présents et à venir, salut :

Voulant donner aux grands Corps de l'État une participation plus directe à la politique générale de notre gouvernement et un témoignage éclatant de notre confiance,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article premier. — Le Sénat et le Corps législatif voteront tous les ans, à l'ouverture de la session, une adresse en réponse à notre discours.

Art. 2. — L'adresse sera discutée en présence des commissaires du gouvernement, qui donneront aux Chambres toutes les explications nécessaires sur la politique intérieure et extérieure de l'Empire.

Art. 3. — Afin de faciliter au Corps législatif l'expression de son opinion dans la confection des lois et l'exercice du droit d'amendement, l'article 54 de notre décret du 22 mars 1852 est remis en vigueur et le règlement du Corps législatif est modifié de la manière suivante :

Immédiatement après la distribution des projets de loi et au jour fixé par le président, le Corps législatif, avant de nommer sa commission, se réunit en comité secret : une discussion sommaire est ouverte sur le projet de loi, et les commissaires du gouvernement y prennent part.

La présente disposition n'est applicable ni aux projets de loi d'intérêt local, ni dans le cas d'urgence.

Art. 4. — Dans le but de rendre plus prompte et plus complète la production des débats du Sénat et du Corps législatif, le projet de sénatus-consulte suivant sera présenté au Sénat.

Les comptes rendus des séances du Sénat et du Corps législatif, rédigés par des secrétaires-rédacteurs placés sous l'autorité du président de chaque Assemblée, sont adressés chaque soir à tous les journaux. En outre, les débats de chaque séance sont reproduits par la sténographie et insérés *in extenso* dans le *Journal Officiel* du lendemain.

Art. 5. — Pendant la durée des sessions, l'Empereur désignera des ministres sans portefeuille pour défendre devant les Chambres, de concert avec le président et les membres du Conseil d'État, les projets de loi du gouvernement.

D'autres articles de ce décret et d'autres décisions qui le suivirent modifièrent un peu le personnel ministériel.

Le Ministère de l'Algérie et des Colonies fut supprimé, et les Colonies furent de nouveau rattachées à la Marine, dont le comte Prosper de Chasseloup-Laubat reçut le portefeuille en remplacement de l'amiral Hamelin, nommé grand chancelier de la Légion d'honneur. Le maréchal Pélissier, duc de Malakoff, reçut le gouvernement général de l'Algérie reporté à Alger. Le comte Walewsky succéda à M. Fould au Ministère d'État. MM. Billault, Magne et Baroche étaient créés ministres sans portefeuille et chargés de défendre devant les Chambres la politique impériale. Le comte de Persigny, ambassadeur de France

à Londres, vint prendre le Ministère de l'Intérieur. M. de Forcade la Roquette fut appelé au Ministère des Finances.

Le général de Yermoloff, fondateur de l'Asile Saint-Michel, à La Tronche. — Tous nos compatriotes vénèrent le nom du général Michel de Yermoloff, le fondateur de l'Asile des Vieillards de La Tronche, dirigé par les *Petites Sœurs des Pauvres*. Cependant, si les bienfaits de cet homme charitable demeurent présents à la mémoire de chacun, beaucoup ignorent les étapes de sa vie.

Nous sommes heureux de pouvoir donner des détails très complets sur la carrière du général Michel de Yermoloff et sur les fondations philanthropiques qui lui sont dues.

*
* *

L'Asile Saint-Michel. — Le comte Michel de Yermoloff, général russe, chevalier de Malte, adorait les voyages : en chercheur et en curieux, il parcourut l'Europe, l'Afrique et l'Amérique.

Dans le courant de l'année 1858, le général visitait l'Asile des Vieillards de Saint-Pern (Ille-et-Vilaine), asile créé par les *Petites Sœurs des Pauvres*. Il fut frappé par la bonne organisation de cet établissement et par le dévouement avec lequel les religieuses accomplissaient leur mission charitable. L'idée germa dans son cerveau de fonder un jour une institution analogue.

En 1860, au retour d'un voyage en Amérique, il revint à La Tronche, près Grenoble, où il avait fixé, depuis quelques années déjà, sa résidence.

Sa fortune considérable lui permit de répandre ses largesses sur diverses communautés et de prodiguer des secours « à toutes sortes de misères ».

Au premier rang des œuvres qu'il comblait de bienfaits était celle des *Petites Sœurs des Pauvres*. Après avoir aidé à la fondation d'un établissement destiné à la communauté de ces religieuses, à Dieppe, il décida d'installer à La Tronche un Hospice pour les Vieillards, sur le modèle de celui de Pern, dont nous avons parlé plus haut.

A cet effet, il fit l'acquisition de divers immeubles appartenant à M^me^ Anne-Antoinette de Galabert, veuve de M. le baron Ernest de

Barral, qui en avait hérité lui-même de son oncle, l'abbé de Barral. Cette propriété, d'une superficie de 1 hectare 13 ares, se composait d'une maison de maître avec logement pour le jardinier, grange, écurie, hangar, basse-cour, jardins, le tout clos de murs, ainsi que d'un vaste emplacement, servant d'entrepôt pour les « bois de marine », attenant à l'enclos.

Le général fit non seulement ces acquisitions, mais couvrit aussi, en grande partie, les frais de construction des murs de clôture, restés inachevés.

Dans la suite, le général ajouta à ses premières libéralités de nombreux et importants dons en argent et en nature.

Le 22 mars 1860 eut lieu l'inauguration de l'Asile, placé sous le vocable de saint Michel, selon le désir exprimé par le général Yermoloff (on sait que Michel était le prénom du fondateur).

La bénédiction de l'asile fut célébrée le même jour par Mgr Ginoulhiac, évêque de Grenoble.

En décembre 1865 fut inaugurée une chapelle provisoire.

Ce n'est qu'en juin 1889 qu'a été ouverte la chapelle actuelle.

Renseignements divers. — En juillet 1875, la communauté des *Petites Sœurs des Pauvres,* pour agrandir l'Asile, acheta un jardin avec maisonnette (4 ares), appartenant à M^mes^ Louise Carlin, épouse de M. François Gautier, demeurant à Vizille, et de Joséphine Carlin, épouse de M. Honoré Joyeux, domiciliée à La Tronche.

A l'époque de sa fondation (mars 1860), l'œuvre comptait 6 religieuses de la congrégation des Petites Sœurs des Pauvres; il y avait alors 30 pauvres, dont 14 hommes et 16 femmes. Actuellement l'Asile compte 200 hospitalisés, dont 99 hommes et 101 femmes.

L'établissement ne possède ni rentes, ni aucun secours fixes à perpétuité. L'Asile se soutient au moyen de la quête faite par les sœurs, des aumônes qu'elles reçoivent et des dons en nature qu'elles recueillent : dessertes de table, vieux vêtements, linge, bois, objet de toute espèce.

D'un opuscule intitulé : *L'Œuvre des Petites Sœurs des Pauvres,* par l'abbé Leroy, — imprimé à Abbeville, 1900, — nous détachons les lignes suivantes :

La congrégation des *Petites Sœurs des Pauvres* a fondé en cinquante ans 274 asiles de vieillards, dans différents pays de la

terre. La congrégation compte actuellement 5,200 petites sœurs des pauvres et 202,700 vieillards des deux sexes.

En France, il y a 102 asiles où sont entretenus 18,000 hommes ou femmes.

La congrégation des Petites Sœurs des Pauvres est reconnue, en France, comme œuvre d'utilité publique.

*
* *

NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR LE GÉNÉRAL MICHEL DE YERMOLOFF.

Michel de Yermoloff naquit à Moscou, le 13 février 1794, l'année même d'une nouvelle invasion de la Pologne. Sa noble carrière était toute tracée par l'illustration de ses ancêtres, dont les noms figurent avec éclat dans les annales de la Russie depuis 1506. Alexandre de Yermoloff, son père, remplissait de hautes fonctions à la cour de la grande Catherine, et par sa mère, Élisabeth, princesse Galitzin, il appartenait à une famille honorée de toute l'Europe.....

Au sortir du premier âge, confié aux soins de son aïeule maternelle, il reçut, sous la direction des maîtres les plus habiles, les éléments des diverses sciences et les principes d'une éducation solide et brillante que les voyages développèrent et mûrirent. A seize ans, il avait déjà parcouru toute l'Europe et il embrassait l'état militaire dans lequel il devait arriver rapidement aux grades les plus élevés. A cette époque, son père s'était établi avec sa famille à Vienne, et avait acheté Frohsdorff pour en faire sa résidence d'été.

La Russie était en ce moment le théâtre de la guerre entreprise par Napoléon Ier. Les batailles de Smolensk et de la Moskova (septembre 1812) avaient conduit les Français jusqu'à Moscou. Michel de Yermoloff combattait à la Moskova, comme aide de camp du prince Bagration, quand ce général fut frappé mortellement.

Le jeune aide de camp poursuivit sa carrière durant les campagnes de 1813 et 1814, et, après la chute de Bonaparte, fut envoyé en Pologne, où n'ayant encore que vingt-huit ans, il fut fait colonel et commanda, pendant plusieurs années, dans ce pays. Général-major en 1826, il fut fait successivement chevalier de Malte et de Saint-Jean-de-Jérusalem, de Sainte-Anne, de Saint-Vladimir ; les décorations qu'il reçut furent très nombreuses.

Attaché à la personne du grand duc Michel, frère de l'empereur

Nicolas, il obtint un congé qui lui permit de parcourir de nouveau l'Europe et de séjourner à Paris. Là, il connut et épousa, en 1828, Mlle de Lasalle, fille du célèbre général de ce nom, tué à Wagram. Bientôt rappelé en Russie, il fut envoyé en mission au Caucase, dont son cousin, Alexis de Yermoloff, était alors gouverneur et commandant en chef de l'armée.

En 1836, le général Michel de Yermoloff donna sa démission, la santé ébranlée de sa femme lui faisait un devoir de chercher un climat moins rude que celui de la basse Russie. Il vint alors s'établir en France, ce qui ne l'empêcha pas de se livrer à ses goûts pour les voyages, que lui facilitait la connaissance de sept langues.

En 1847, le général de Yermoloff fut obligé de retourner en Russie pour y recueillir la succession d'un frère mort à Moscou. Vers cette époque (1841), le général de Yermoloff avait vendu Frohsdorff au comte de Chambord, petit-fils de Charles X.

(Le château de Frohsdorff, situé en Autriche, est devenu célèbre, le comte de Chambord, exilé depuis 1830, en fit sa résidence définitive et y mourut, sans postérité, en 1883. Le comte de Chambord (Henri V) était né en 1820.)

En 1853, le général Yermoloff abjura le schisme grec pour la religion catholique entre les mains du P. de Ravignan ; cette abjuration lui fermait sa patrie.

La guerre de Crimée était déclarée (1854), le général ne pouvant reprendre du service en Russie, ni demeurer en France, dut s'éloigner ; il s'embarqua pour l'Amérique avec ses enfants. Sa femme était morte peu de temps auparavant.

La guerre franco-russe terminée, le général revint en Europe (1859) et, après un séjour en Angleterre, visita l'Italie et l'Égypte. De retour en France, il se fixa définitivement en Dauphiné, à La Tronche, près de Grenoble. En 1860, nous l'avons dit précédemment, il fonda l'Asile Saint-Michel.

Chaque année, depuis son arrivée à La Tronche jusqu'à sa mort, survenue le 9 septembre 1870, le général Michel de Yermoloff remettait au Bureau de bienfaisance de cette commune un ou deux billets de 100 ou 200 francs. Par testament, il légua à la même institution une somme de 1,000 francs.

La Municipalité de La Tronche, M. Félix Leborgne étant maire, décida de donner le nom de Yermoloff au quai de l'Isère qui continue le quai appelé « des Allobroges ».

Une lettre du général Yermoloff. — Voici une lettre inédite du général Yermoloff, elle était adressée au Maire de Grenoble :

La Tronche, 2 juin 1868.

MONSIEUR LE MAIRE,

Désirant faire hommage d'un modeste tableau au Musée si remarquable de notre ville de Grenoble, je prends la liberté de recourir à votre extrême obligeance et de vous prier de vouloir bien m'indiquer et aussi me faciliter les démarches qu'il conviendra de faire à cet égard. Et comme le tableau dont il s'agit vient d'arriver de Paris et se trouve actuellement chez moi, si vous êtes assez bon pour m'y autoriser, je me permettrai de vous l'envoyer, et de le soumettre à votre inspection personnelle.

Vous demandant de m'accorder la faveur d'une réponse, j'ai l'honneur d'être, avec la considération la plus distinguée, Monsieur le Maire, votre très humble serviteur.

Général Michel de YERMOLOFF.

A Monsieur Vendre, maire de Grenoble.

Œuvres littéraires du général de Yermoloff. — Le général de Yermoloff publia de nombreux articles dans les revues de l'époque, et plus particulièrement dans la *Revue britannique.*

Ses articles les plus remarqués furent : *Le poète Pouschkine.* — *Les Janissaires et le sultan Mahmoud.* — *La Russie en 1839.* — *Esquisse sibérienne.* — *Des langues romanes.* — *Fragments d'un voyage aux États-Unis,* etc.

Le général laissa beaucoup d'œuvres littéraires manuscrites, mais une seule d'entre elles, *Le Solitaire des Alpes ou la vérité religieuse devant la raison,* a été imprimée. C'est à la piété filiale de M^me^ la marquise de Champeau de Yermoloff que l'on doit la publication de cet important ouvrage philosophique.

Le Solitaire des Alpes ou la vérité religieuse devant la raison, par le général Michel de Yermoloff, n'a pas paru en librairie, les amis de la famille et quelques rares privilégiés en sont seuls détenteurs ; nous avons l'honneur de le posséder.

Que M^me^ la marquise de Champeau de Yermoloff veuille bien accepter nos remerciements pour la grande obligeance qu'elle a

mise à nous procurer des renseignements très-utiles pour la rédaction de la biographie de son illustre père. Grâce à elle, nous avons pu résumer, d'une façon absolument exacte, la belle existance du général M. de Yermoloff, notre compatriote d'adoption.

LES AUTEURS.

L'Orphéon de Grenoble.

Dès l'année 1848, la municipalité de Grenoble avait résolu de créer un cours de musique vocale dans les écoles communales.

En janvier 1849, sur la demande du Conseil municipal, demande appuyée par l'administration préfectorale, M. Humbert, inspecteur général de l'enseignement de la musique en France, envoya un professeur de chant dans notre ville.

Ce professeur, M. Eugène Duprey, élève du Conservatoire, occupait alors les fonctions de chargé de cours de musique pour les adultes dans les écoles de Paris et de répétiteur d'une section de l'Orphéon de la capitale.

A Grenoble, dès le début de ses leçons, M. Duprey sut attirer sur lui l'attention, non seulement de ses supérieurs hiérarchiques, mais celle aussi des amateurs.

Le 5 février 1850, M. Taulier, maire, obtint du Conseil la création d'un cours gratuit de musique vocale pour les adultes. Ce cours eut lieu dans les salles de l'École d'enseignement mutuel (École Reboul, terrasse du Jardin de Ville).

M. Duprey, qui avait établi son enseignement d'après les méthodes suivies dans les écoles et les sociétés de Paris, forma de nombreux élèves.

Satisfait des résultats obtenus par le jeune professeur, M. Gaillard, maire, résolut, en 1860, de fonder une société chorale, dont la direction serait confiée à M. Duprey.

Cette chorale s'appellerait *Orphéon de Grenoble*. Le Conseil vota la proposition du Maire.

Des tentatives excellentes avaient été faites pour vulgariser le goût de la musique, bien antérieurement à la création de l'Orphéon;

mais ces tentatives s'étaient adressées à un public d'exécutants nécessairement restreint. M. Baumès-Arnaud, un artiste de talent, M. Henri Bertini, un maître, avaient organisé à Grenoble des sociétés musicales dont l'existence a probablement donné l'idée de créer un orphéon. Chacun sait avec quel zèle, avec quelle ardeur, M. Bertini avait organisé et fait fonctionner la *Mélodie religieuse*. Il n'est personne à Grenoble qui n'ait conservé un souvenir reconnaissant à cet artiste célèbre, qui, abandonnant volontairement une popularité justement acquise par une longue carrière et par des travaux désormais classiques, était venu dans une ville de province répandre, avec le plus complet désintéressement, le goût d'un art qui lui avait procuré à lui-même les plus douces et les plus pures jouissances, et auquel il a dû l'illustration la moins contestable et la moins contestée.

Création d'un Orphéon.

Arrêté municipal.

Nous, Maire de la ville de Grenoble,

Vu les diverses décisions administratives qui ont organisé l'enseignement du chant dans les écoles communales de cette ville ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 22 mars dernier, prise sur notre proposition, relative à la création d'un cours gratuit de musique vocale pour les adultes, c'est-à-dire d'un Orphéon ou société de chant ;

Considérant que de semblables institutions existent depuis longtemps à Paris et dans les principales villes de France ; qu'elles ont pour effet de populariser l'étude de la musique ; de perfectionner l'instruction musicale des jeunes gens qui en ont déjà acquis les premières notions ; de former à l'exécution des œuvres des maîtres et de préparer ainsi la possibilité de ces grandes réunions chorales qui épurent le goût des populations et les habituent aux nobles jouissances de l'art ;

Considérant que l'établissement d'un Orphéon à Grenoble aura pour résultat de rendre fertiles, en les complétant, les efforts déjà faits en faveur de l'enseignement populaire du chant dans les écoles communales de Grenoble et qu'il satisfera à un désir généralement exprimé depuis plusieurs années,

AVONS ARRÊTÉ :

Article premier. — Un Orphéon ou cours pratique de chant pour les adultes est créé dans la ville de Grenoble.

Art. 2. — Les leçons et les exercices de l'Orphéon seront complètement gratuits.

Art. 3. — Les exercices auront lieu sous la direction de M. Eug. Duprey, professeur de musique vocale dans les écoles communales de la ville.

Art. 4. — Les jeunes gens qui désireront suivre les cours devront se faire inscrire à la Mairie (1er bureau) où un registre sera ouvert à cet effet. Ils auront à justifier de leur âge, avoir au moins quinze ans révolus et produire un certificat de bonne conduite délivré par trois notables habitants ou par le chef de l'établissement où ils travaillent, et rapporter le consentement de leurs père, mère ou tuteurs.

Art. 5. — Un règlement ultérieur déterminera le lieu, les jours et heures où auront lieu les réunions des orphéonistes. Ce sera toujours dans la soirée pour les jours ouvriers.

Art. 6. — Le présent arrêté sera publié et affiché aussitôt qu'il aura été revêtu de l'approbation de M. le Préfet.

Fait à Grenoble, en l'Hôtel de Ville, le 18 avril 1860.

Le Maire,
Eugène GAILLARD.

Vu et approuvé :
Grenoble, le 22 juin 1860.
Pour le Préfet en tournée :
Le Secrétaire général,
E. MILLARD.

Nous, Maire de la ville de Grenoble, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu notre arrêté ci-dessus en date du 18 avril 1860, portant création d'un Orphéon ou cours pratique de musique vocale,

AVONS ARRÊTÉ :

Article premier. — La classe de l'Orphéon pour les jeunes gens sera ouverte le lundi 3 décembre prochain.

L'ouverture de la classe des jeunes personnes aura lieu ultérieurement.

Art. 2. — La direction des cours de l'Orphéon est confiée à M. Duprey, professeur de chant des écoles communales.

Art. 3. — Les séances de chacune des classes de l'Orphéon seront divisées en deux cours :

L'un pour les orphéonistes qui ne possèdent encore aucune notion de musique.

L'autre pour ceux qui sont déjà en état d'exécuter des chants d'ensemble.

Art. 4. — Les réunions pour la classe des jeunes gens auront lieu à l'Hôtel de Ville (Salle des Concerts), les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, de huit heures et demie à neuf heures et demie du soir.

On y sera admis au moyen d'une carte d'entrée qui sera délivrée à chaque orphéoniste après son inscription à l'Hôtel de Ville.

Art. 5. — Le registre des inscriptions est ouvert dès ce moment au premier bureau de la Mairie. Les inscriptions y sont reçues chaque jour, de deux heures à cinq heures de l'après-midi.

Fait à Grenoble, en l'Hôtel de Ville, le 26 novembre 1860.

Le Maire,
Eugène GAILLARD.

Le 10 août 1864, le Préfet de l'Isère prit un arrêté autorisant la société chorale organisée à Grenoble sous le titre d'*Orphéon*.

Au budget de la ville fut inscrit une somme de 700 francs pour l'*Orphéon :* dont 600 francs pour traitement du professeur-directeur et 100 francs pour frais de matériel.

L'*Orphéon de Grenoble* est la première société musicale populaire qui ait été créée dans le département de l'Isère.

La deuxième division du cours d'adultes (classes de chant professées par M. Duprey, dans la salle de l'École d'enseignement mutuel) forma le noyau de la nouvelle société. Son effectif fut assez vite augmenté par un grand nombre d'adhésions ; des membres honoraires vinrent apporter à la chorale leur concours pécuniaire.

Dès son début, l'*Orphéon* comptait quatre-vingt-trois membres. Il est peut-être intéressant de rappeler les noms de ses fondateurs :

Sarret, négociant en liquides ; Lantelme, principal clerc d'avoué ; Couturier, ouvrier gantier ; Gilli, fabricant cartonnier ; Achard, ouvrier gantier ; Brun, voyageur, maison Nicollet ; Giraud, sculpteur ;

Bernard (Marius), mécanicien; Allègre, gantier; Échevin, huissier; Bernard (Alphonse), employé de commerce ; Tivan, employé de commerce; Fuche, voyer de ville ; Marquian, ébéniste ; Amodru, marchand tailleur ; Chion, gantier ; Jouclard, gantier ; Ville, gantier; Michel, employé à la Mairie ; Vasserot, gantier ; Teppe, imprimeur; Simiand, gantier ; Radisse, fabricant de corsets ; Trivéry, peintre; Besson, gantier ; Garlaud, horloger ; Clet, gantier ; David, gantier ; Sibille, employé des Ponts et Chaussées ; Jourdan, gantier; Saul, employé des Ponts et Chaussées ; Cotte, employé de commerce ; Gaston, commis-gantier; Bois, employé de commerce ; Besson, gantier ; Rahoult, confiseur ; Tivollier, commis-banquier; Perrotin ; Baduel ; Thiervoz, employé des Ponts et Chaussées ; Bondat, gantier, contremaître chez Jouvin et Cie ; Dunoyer, gantier ; Rey, gantier ; Micoud, gantier ; Champion, imprimeur ; Lagris, tailleur de pierres ; Raffin, commis-banquier ; Brun, commis-négociant ; Moroche, cordonnier ; Bernard (Émile), employé de commerce ; Gentet, orfèvre ; Jouvin, gantier ; Raymond, commis d'entrepreneur ; Bith, employé ; Refait, relieur ; Détremont ; Jaime ; Perret ; Chabert ; Gouy ; Bernard (Camille), gantier ; Boyer, commis d'entrepreneur ; Tournier, horloger ; Fouillon, gantier; Duetty, peintre; Salomon, peintre ; Picollet, commis-architecte ; Dourouze, employé des Ponts et Chaussées; Brun, employé de la Voirie ; Bellin, gantier ; Guttin, commis-gantier ; Rondet, gantier ; Bourne, gantier ; Duclos, commis-banquier ; Rave, gantier ; Jussiaux, gantier ; Barnéoud, gantier ; Bouvier, dessinateur ; Morand ; Chamoux ; Wuimster, gantier ; Bernard ; Villard, gantier, tous membres actifs.

Certifié conforme aux registres de l'*Orphéon*.

Le Directeur, E. DUPREY; *le Vice-Président*, A. SARRET.

Le bureau était composé de MM. Thiervoz, Lantelme, Sarret, Faivre, Ramel, Faucherand, Durand, Madeley, Venton, Satre, Charpenay, Clet, Jussiaux et Durand.

En 1862, l'*Orphéon* comptait plus de deux cents membres actifs.

La bannière de l'*Orphéon*, acquise par souscription, avait été exécutée d'après les dessins du peintre D. Rahoult. Cette bannière a la forme d'un écusson, sur l'une de ses faces sont figurées les armes de la ville de Grenoble, le fond est mi-partie bleu et rouge, sur l'autre

face se trouvent une lyre et un dauphin, le fond est mi-partie aurore et azur. La bannière de 1860 a été restaurée en 1896, les membres de l'*Orphéon* en sont fiers à juste titre, elle les a souvent conduits à la victoire.

En effet, depuis sa création, la société a pris part à de nombreux concours : 1861, Saint-Étienne ; 1863, Valence ; 1864, Lyon ; 1867, Tain ; 1869, Annecy ; 1872, Genève ; 1873, Marseille ; 1873, Chambéry ; 1875, Reims ; 1878, Le Touvet ; 1880, Romans ; 1882, Genève ; 1885, Lyon ; 1890, Genève ; 1892, Aix en Provence ; 1894, Chambéry ; 1897, Nice ; 1898, Nîmes ; 1899, Saint-Étienne.

Peu de sociétés peuvent présenter un aussi grand nombre de médailles et de récompenses diverses que l'*Orphéon*. Nous regrettons de ne pouvoir, en cette courte étude, en donner l'énumération.

Disons simplement, et pour tout résumer, que l'*Orphéon de Grenoble*, depuis le concours de Saint-Étienne (Loire), 15 août 1899, est classé en division supérieure, première section.

Le 12 décembre 1891, l'assemblée générale, sous la présidence de M. J. de Beylié, a institué une caisse de retraite pour les membres actifs de la société. Cette caisse a commencé à fonctionner le 13 janvier 1892.

M. Duprey a dirigé la société depuis le 3 décembre 1860 jusqu'à la fin de l'année 1888, époque à laquelle il a pris sa retraite.

M. Duprey fut remplacé à la tête de l'*Orphéon* par M. Revel-Mouroz (1888-1891). A cette dernière date, la société passa sous la direction de M. M. Favier, l'éminent violoniste et professeur.

Voici la composition actuelle du bureau de l'*Orphéon de Grenoble* (1900) :

Président d'honneur : M. J. de Beylié ; président effectif : M. Félix Seytoux ; vice-présidents : MM. Louis Robert et Gouy-Pailler ; secrétaires : MM. Durbet et Rippert ; trésoriers : MM. Trouillon et Picard.

La société compte environ quatre-vingts membres actifs.

Notices biographiques.

M. E. DUPREY. — M. Eugène Duprey est né à Nancy, en 1829.

Élève du Conservatoire national de musique, il suivit la classe de violon de Delphin Allard et des cours de solfège de Guérin ; il obtint, en 1848, à Paris, le diplôme de premier ordre pour l'enseignement de la musique, et fut nommé répétiteur de chant dans les écoles communales et à l'*Orphéon* de Paris.

Comme nous l'avons dit précédemment, M. Eugène Duprey fut envoyé à Grenoble, en janvier 1849, par M. Humbert, inspecteur général de l'enseignement du chant. M. Duprey fut nommé, dès son arrivée, professeur de musique dans les écoles communales de Grenoble, où il a enseigné la musique pendant trente-neuf ans sans interruption (1849-1888). Il fut aussi choisi comme professeur de musique pour l'École normale d'instituteurs (1849), pour le Lycée de garçons (1864) et pour l'École normale d'institutrices de l'Isère (1874).

En 1850, il avait fondé, sous le patronage de la municipalité, un cours public gratuit de musique vocale pour les adultes.

En 1860, directeur de l'*Orphéon,* société qu'il a dirigée de 1860 à 1888 ; en 1861, M. Duprey créa la *Société philharmonique ;* en 1883, l'*Alliance orphéonique des dames de Grenoble.*

Actuellement, M. Duprey est encore professeur de musique à l'École normale d'instituteurs de l'Isère, fonction qu'il détient depuis 1849 (51 ans de service continu).

On doit à M. Duprey des exercices, des méthodes théoriques et pratiques pour l'enseignement de la musique. Ces ouvrages ont obtenu une médaille d'argent à l'exposition scolaire de Grenoble, en 1883.

Quand M. Duprey prit sa retraite de professeur des écoles communales, le Conseil municipal de Grenoble, en sa séance du 16 avril 1888, consigna dans son procès-verbal, sur la proposition de M. Édouard Rey, maire, des remerciements au professeur pour ses longs et distingués services.

M. Duprey est le *doyen* des instituteurs du département de l'Isère et peut-être même le plus ancien instituteur de France — en fonction. — Il est officier d'Académie depuis 1879 et officier de l'Instruction publique depuis 1885.

M. M. FAVIER. — M. Maurice Favier, le directeur actuel de l'*Orphéon de Grenoble*, est né à Nîmes. En 1838, à l'âge de onze ans, après avoir obtenu, au Conservatoire de sa ville natale, un premier prix de solfège, il fut engagé, dans l'orchestre du théâtre nîmois, en qualité de second violon. Quatre ans après, M. Calabresi, chef d'orchestre à Grenoble, l'appela auprès de lui ; appréciant son talent à sa juste valeur, il lui confia l'emploi périlleux de violon-solo, emploi qu'il occupe toujours au théâtre de Grenoble.

En 1854 et 1855, M. Favier, avec le concours du violoncelliste célèbre, Rackouski, et de sa fille, pianiste émérite, organisa à Grenoble des concerts de musique classique qui eurent un grand succès et servirent à augmenter encore la renommée de leur organisateur. Ces concerts cessèrent, au grand regret du public grenoblois, en 1867, quand M. Favier devint, sous la présidence de M. Louis Perret, puis de M. de Beylié père, directeur de la *Société philharmonique*. M. Favier dirigea ensuite l'*Union chorale*, toujours existante, et lui fit obtenir de brillants succès dans de nombreux concours, particulièrement à Marseille et à Nîmes. Depuis 1891, nous l'avons dit, M. Favier est directeur de l'*Orphéon de Grenoble*.

Nécrologie.

Gaspard-Marie du Boys. — Théodore Corréard. — Thevenet. Mgr Ph. de Bruillard.

Gaspard-Marie du BOYS mourut le 30 mars, dans sa quatre-vingt-dix-neuvième année.

Fils d'un avocat célèbre, en 1782, il fut nommé conseiller au Parlement avec dispense d'âge.

En 1793, mis en prison et détenu plusieurs mois à Sainte-Marie-d'en-Haut, il en sortit un peu avant la réaction du 9 thermidor. Après le retour de Louis XVIII, G.-M. du Boys fut nommé député par le collège de Grenoble. Quand fut proclamée la dissolution de la Chambre, il fut placé comme président à la Cour de Grenoble, où il exerça ces fonctions jusqu'en 1818.

Il demanda sa retraite en 1848, après la proclamation de la République et devint administrateur des Hospices.

En mourant, il laissa une fille, Mme de Saint-Maurice, et un fils, M. Albert du Boys, ancien magistrat.

(Voir tome Ier, p. 513, les notices sur Gaspard-Marie du Boys et Albert du Boys.)

Théodore CORRÉARD, ancien avoué à Grenoble, ancien membre du Conseil général de l'Isère, maire de Vinay, frère du général Corréard, qui commanda pendant plusieurs années la subdivision militaire de Grenoble, mourut, le 26 mai, à l'âge de soixante-douze ans.

THEVENET, ancien président du Tribunal de commerce, mourut le 29 septembre.

Il fut longtemps capitaine des sapeurs-pompiers de Grenoble. Conseiller municipal sous la Monarchie de Juillet, il siégea dans les rangs de l'opposition. En 1848, il fit partie de la Commission départementale.

Devenu président du Tribunal de commerce, Thevenet demeura de longues années à la tête de la magistrature consulaire. Il ne quitta ce poste que pour s'adonner tout entier aux œuvres de bienfaisance dont il était un des plus généreux et des plus dévoués adhérents.

Au cimetière, M. Farconnet, ancien maire, ami intime du défunt, prononça une allocution dans laquelle il rendit un hommage public au bienfaiteur des pauvres et énuméra les belles et nombreuses qualités qui le firent estimer de tous ses concitoyens.

Mgr Philibert de BRUILLARD, ancien évêque de Grenoble s'éteignit à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans ; il était né à Dijon, le 11 septembre 1765.

Mgr Philibert de Bruillard fut placé sur le siège épiscopal de Grenoble en 1826 ; il l'occupa jusqu'en 1852, époque où il donna sa démission et reçut le titre de chanoine honoraire de Saint-Denis. Il fixa alors sa retraite à Montfleury, où il resta jusqu'à sa dernière heure.

Le corps de Mgr de Bruillard fut embaumé par les docteurs Silvy et Charvet neveu, M. Henri Breton, pharmacien, qu'assistaient MM. Silvy fils et Ravanat, étudiants en médecine. La dépouille mor-

telle fut ensuite transportée, à découvert et en grande pompe, de la chapelle de Montfleury dans celle du Grand-Séminaire : le cortège funèbre passa dans les principales rues de la ville.

On procéda à son inhumation, dans un des caveaux de la Cathédrale, le vendredi 21 décembre.

Faits divers.

Memento. — *Événcments extérieurs.* — Garibaldi ; l'expédition des Mille; débarquement à Marsala; bataille de Calafatimi (15 mai) ; prise de Palerme (30 mai). — Essai de gouvernement constitutionnel à Naples ; bataille de Milazzo (20 juillet), en Sicile ; prise de Messine. — Entrée de Garibaldi à Naples (7 septembre); retraite de François II à Gaëte. — Invasion des États de l'Église par l'armée sarde (11 septembre); bataille de Castelfidardo (18 septembre). — Bataille du Vulturne, entre l'armée napolitaine et les garibaldiens (1er octobre 1860). — Entrée des Piémontais dans le royame de Naples ; réunion des provinces méridionales au Piémont; siège de Gaëte, François II capitule et se retire à Rome.

Les affaires de Syrie : massacres des chrétiens (juin-juillet) ; expédition française, débarquement de nos troupes à Beyrouth (16 août), châtiment des Druses.

Augmentation du corps d'occupation français à Rome (1er octobre.

Entrevue de Varsovie, à laquelle prennent part l'empereur de Russie, celui d'Autriche et Guillaume Ier, prince-régent de Prusse (22-26 septembre).

Expédition de Chine. — Violation du traité de Tien-Tsin ; affaire du Peï-Ho (juin 1859) ; envoi d'une nouvelle expédition anglo-française (1859-1860). Prise des forts de Ta-Kou (21 août 1860). Prise de Pékin (octobre) ; incendie du Palais d'Été. Traité de Pékin (25 octobre).

Entrevue de Bade. — Le 16 juin, l'Empereur qui s'était rendu à Bade « pour éclaircir, dit un historien, l'horizon politique », eut une entrevue avec un grand nombre de princes germains

et prussiens, de Darmstadt, de Bavière, de Saxe-Weimar, les ducs du Nassau et de Saxe-Cobourg.

Ce fut presque un congrès de souverains. Il n'y eut pas seulement un échange de politesses, mais encore d'idées. Napoléon III expliqua sa politique, témoigna de son désir de conserver avec l'Allemagne des relations de bon voisinage, et afin de mieux prouver ses intentions pacifiques, proposa un traité de commerce avec le Zollverein qui l'accepta.

Mort du prince Jérôme-Napoléon. — Le prince Jérôme, ancien roi de Westphalie, mourut le 24 juin 1860, à l'âge de soixante-seize ans. Né le 15 novembre 1784, il était le plus jeune des frères de Napoléon Ier.

Abd-el-Kader. — En septembre, un interprète, M. Scheffer, se rendit à Damas, afin de remettre, au nom de l'Empereur, les insignes de grand-croix de la Légion d'honneur à l'émir Abd-el-Kader, pour sa belle conduite au cours des événements de Syrie.

Sadi Carnot. — Sadi Carnot, le futur Président de la République, né à Limoges, en 1837, sortit, en 1860, de l'École polytechnique, avec le n° 1.

Service postal. — En décembre, l'administration des Postes créa des timbres d'affranchissement de 2 et 4 centimes. Des timbres de 1 centime avaient été mis en circulation au mois de novembre.

A partir de 1860, les pièces de monnaie et les timbres-poste portèrent l'effigie de Napoléon III « lauré ».

Faits locaux et régionaux.

1860.

Fonderie d'Allevard. — MM. Charrière et Cie introduisirent dans leur fonderie la construction des plaques de blindage destinées à jouer un si grand rôle dans la transformation de notre

marine. Au mois de mars, on établit un nouveau marteau-pilon d'une puissance supérieure à tous ceux que possédait déjà cette usine. Ce marteau-pilon sortait des fonderies Brunon, de Rive-de-Gier.

Lignes télégraphiques. — Au mois d'avril commença l'établissement des lignes télégraphiques de Lyon à Grenoble, de Grenoble à Gap, de Grenoble à Saint-Marcellin.

Annuaire départemental. — Le 20 avril, le Préfet de l'Isère appelait l'attention spéciale des maires du département sur une publication récente, « l'*Annuaire départemental de l'Isère,* par M. Castagnère, chef du Cabinet particulier du Préfet (imprimerie F. Allier père et fils) ».

« *Les Veillées de l'Empire.* » — Interdiction, à la date du 29 mai, aux fonctionnaires et gardes champêtres « de prêter leur concours au colportage et à la vente de l'ouvrage intitulé : *Les Veillées de l'Empire* ».

Colportage d'imprimés. — Une décision du Ministre de l'Intérieur supprima le timbre en usage dans le département de l'Isère pour le service du colportage. Ce timbre fut remplacé par une estampille portant, au centre d'une double circonférence de trois centimètres de diamètre, le mot « colportage », et au-dessous, dans l'intérieur du cercle, le nom « Isère » (6 juin).

Service funèbre. — Le 10 juillet, on célébra, en l'église cathédrale de Grenoble et dans toutes les paroisses du diocèse, un service funèbre à la mémoire du prince Jérôme-Napoléon, ancien roi de Westphalie, décédé le 24 juin à Paris.

Le service télégraphique à Saint-Marcellin. — Le 14 août, ouverture d'une station télégraphique à Saint-Marcellin. Les bureaux de ce service furent ouverts dans la semaine, de neuf heures du matin à midi et de deux à sept heures du soir ; le dimanche, de deux à cinq heures du soir.

Société botanique de France. — Du jeudi 2 août au lundi 13 août eu lieu, dans notre ville, le congrès de la « Société botanique de France ». Les congressistes tinrent leur séance salle des Cours, au Jardin des Plantes : ils firent des herborisations à Saint-Laurent, à la Grande-Chartreuse, à Bourg-d'Oisans, au Lautaret, à Vizille, et poursuivirent le cours de leurs travaux au Jardin botanique et au Muséum d'histoire naturelle.

Les réunions furent présidées par M. Durieu de Maisonneuve, de Bordeaux : parmi les membres principaux étaient: MM. Paganon, président de la « Société d'agriculture de Grenoble »; Félix Réal; les docteurs E. Cosson et Silvy; Verlot; Léon Dufour, correspondant de l'Institut, l'abbé Ravaud, du Villard-de-Lans, Jordan, de Lyon.

Règlements concernant l'affichage. — Une circulaire du Préfet de l'Isère, du 15 août 1860, rappelait aux maires du département de l'Isère qu'ils devaient s'abstenir de faire apposer les actes de l'autorité publique et encore moins de laisser placarder les annonces d'intérêt privé sur les portes ou sur les murs des églises, une exception était faite à ce règlement, aux termes des articles 6, 15 et 21 de la loi du 3 mai 1841, pour les actes relatifs à l'expropriation pour cause d'utilité publique, « qui doivent être affichés, non sur les murs des églises, mais sur la partie extérieure de la *principale porte de l'église* ».

L'article 11 de la loi des 18-22 mai 1791 donne aux maires le soin de désigner les lieux où sont apposées les affiches des lois et des actes publics ; les mairies, les écoles publiques ou un poteau sont indiqués pour recevoir plus particulièrement les placards.

La loi de 1881 maintient les mêmes prescriptions à l'égard des temples, destinés aux cultes reconnus par l'État, et réserve spécialement les endroits désignés pour recevoir les actes officiels.

Meissonnier à Grenoble. — Le célèbre peintre de genre séjourna deux jours à Grenoble (dimanche 21 et lundi 22 octobre), avant de se rendre en Italie, où il allait chercher des documents nécessaires pour terminer son fameux tableau « la bataille de Solferino ». On sait que Meissonnier avait assisté, dans les rangs de l'état-major impérial, aux émouvantes péripéties de ce combat.

L'artiste, qui avait passé une partie de sa jeunesse dans notre ville, y avait laissé de nombreux amis.

« Vers l'âge de neuf ans, il fut envoyé, pour son éducation, chez M. Ferriot, qui était alors doyen de la Faculté des Sciences de Grenoble. M. Ferriot ne put, malgré son talent et son zèle, parvenir à en faire un élève de l'École polytechnique ; le goût de la peinture et du dessin apparaissait déjà chez lui et dominait tous les autres. »

Création d'écoles communales. — A la suite de l'annexion du territoire de la commune de Seyssins, une école de filles fut installée dans l'ancien bâtiment de l'abattoir de cette commune, la dépense de cette création s'éleva à 6,500 francs.

Une école annexe fut adjointe à l'École normale, alors située cours Berriat.

Une somme de 3,250 francs fut votée pour l'entretien de ces deux établissements dont la « gratuité » fut établie.

La foire de Beaucroissant. — Le 14 septembre est « le grand jour de la foire de Beaucroissant ». Cette foire, qui se tient sur le plateau de Beaucroissant, canton de Rives, arrondissement de Saint-Marcellin, dure plusieurs journées ; elle attire, chaque année, une affluence considérable de vendeurs et d'acheteurs. Les animaux y sont amenés de toutes parts, on y remarque les jeunes chevaux provenant de l'arrondissement de La Tour-du-Pin, les mules et les mulets originaires de la Franche-Comté, les bœufs et les vaches de races très diverses.

Dans un champ de vaste étendue, où l'eau fait presque complètement défaut, — un seul puits existe et son propriétaire vend l'eau 5 centimes le seau, ce qui lui procure, on le conçoit aisément, un sérieux bénéfice — sont disséminés les baraques de forains, les attelages, les bestiaux, les sacs de céréales, etc.

Les personnes venues à cette foire ont apporté avec elles leurs provisions et leur fourrage. Une seule petite auberge existe dans le pays ; il n'y a ni remises, ni écuries. La physionomie de cette foire mériterait d'être décrite longuement. On ne peut concevoir quelque chose de plus original que cette énorme agglomération de gens et de bêtes, au milieu de ce plateau dénudé, sous un soleil accablant.....

La foire de Beaucroissant est la plus importante du département de l'Isère, on y établit la mercuriale des blés-semence.

Le drame d'Auberives-en-Royans. — Un drame terrible s'accomplit à Auberives-en-Royans, hameau de Clary, commune limitrophe de Pont-en-Royans, dans la soirée du samedi 3 novembre 1860.

M. Reynaud, receveur d'enregistrement à Bourbon (Ile Bourbon), avait pris sa retraite depuis deux ans et était venu se fixer à Auberives. L'ancien fonctionnaire, âgé de soixante-dix ans, avait renvoyé sa femme et sa fille cadette à Bourbon et habitait seul, en compagnie de sa fille aînée, qui avait dû se séparer de son mari.

La jeune femme avait de fréquentes entrevues avec M. L....., receveur d'enregistrement, dont les attentions affectueuses lui faisaient oublier les tristesses de la solitude.

M. Benjamin Reynaud, mis au courant des assiduités de M. L....., résolut de châtier sa fille et son ami.

Le samedi 3 novembre, dans la soirée, ayant épié le moment où les deux amants étaient en tête-à-tête, il pénétra dans leur chambre.

Un coup de pistolet retentit; M. L..., bien que blessé, put s'échapper en sautant par la fenêtre. M. Benjamin Reynaud se précipita alors sur sa fille et, sourd à ses supplications, la cribla de coups de poignard.

Quand il se fut assuré de la fin de sa victime, le meurtrier voulut se faire justice et se tira un coup de pistolet dans la bouche. Il ne fit que se blesser dangereusement.

Amené devant les assises de l'Isère, M. Benjamin Reynaud, malgré un verdict impitoyable du jury, ne fut condamné — comme étant alors âgé de plus de soixante-dix ans — qu'à la peine de la réclusion à perpétuité.

Catastrophe à Vienne. — Le dimanche 9 décembre, on procéda à l'inauguration de la statue de la Vierge sur le mont Pipet, à Vienne; cette solennité avait attiré une foule énorme.

Parmi les notabilités ecclésiastiques on remarquait l'archevêque de Turin, les évêques de Viviers, de Valence et de Grenoble.

Au milieu de la cérémonie la tribune d'honneur s'effondra, entraînant dans sa chute la majeure partie des personnages officiels qui s'y trouvaient réunis. Un désordre indescriptible s'ensuivit, des cris de douleur s'échappaient de dessous les décombres.

Quand les secours furent organisés, on découvrit un certain nombre d'assistants grièvement blessés. Parmi eux on releva les évêques de Viviers et de Valence, le curé de Saint-Maurice de Vienne, M. Guitton, M. Faure, aumônier du couvent de Bon-Accueil, le sous-préfet de Vienne, M. Castellane, M. Faugier, deputé, maire de Vienne.

Le Préfet de l'Isère, prévenu par dépêche, se rendit immédiatement sur les lieux de la catastrophe.

Amnistie. — Le 20 décembre, le Préfet de l'Isère communiqua au Maire de Grenoble une dépêche qui fut affichée le même jour sur les murs de la ville. Voici le texte de cette dépêche :

Paris, le 20 décembre 1860, 9 heures 15 matin.

Le Ministre de l'Intérieur à Préfet de l'Isère.

Par décret impérial, remise est faite de toutes les condamnations prononcées jusqu'à ce jour et de toutes poursuites commencées pour délits et contraventions en matière de presse périodique.

« *Grenoblo Malhérou* ». — MM. Rahoult, artiste peintre, Dardelet, graveur, publièrent, le 29 décembre, une lettre dont nous extrayons le passage suivant :

Monsieur,

Vers la fin de 1854, en relisant attentivement nos poésies en patois du Dauphiné, il nous vint à la pensée que nous avions entre les mains un texte tout fait, un texte populaire, imagé, plein de verve et d'entrain, dans lequel pouvaient heureusement s'encadrer des illustrations empruntées au vieux Grenoble, dont les dessins entrepris par un de nous, depuis près de vingt ans, avaient été soigneusement poursuivis dans le but d'offrir un jour au public cette collection précieuse.

Dès ce moment nous commençâmes le *Grenoblo Malhérou*.

.

La première livraison de *Grenoblo Malhérou* parut le 1er janvier 1860, la deuxième et les suivantes se succédèrent à intervalles réguliers. L'ensemble de ces livraisons a formé le volume précieux que tout Grenoblois connaît.

Les contributions directes en 1860.

Isère. —	Contribution foncière	2.423.812f »
	Personnelle et mobilière.	458.471 »
	Des portes et fenêtres	308.398 »
Drôme. —	Contribution foncière	1.242.583 »
	Personnelle et mobilière	291.801 »
	Des portes et fenêtres	187.061 »
Hes-Alpes. —	Contribution foncière	505.275 »
	Personnelle et mobilière	85.890 »
	Des portes et fenêtres.	62.796 »
Pour la France, résumé général en 1860 :		
Contribution foncière.		284.284.005 »
Personnelle et mobilière		71.927.074 »
Des portes et fenêtres.		44.709.056 »
Des patentes		77.237.208 »
Taxe de premier avertissement.		920.000 »
	Total.	479.077.343f »

Statistique industrielle.

Le département de l'Isère comptait, en 1860 :

88 carrières, — 3 exploitations de marbre, — 5 exploitations d'ardoise, — 24 exploitations d'anthracite, — 5 exploitations de lignite, — 7 fabriques de ciment, — 28 tuileries et poteries, — 1 extraction d'acide gallique, — 1 verrerie, — 37 mines de fer spathique, — 6 mines de fer oolitique, — 1 mine d'or, — 1 mine d'argent, — 4 mines de plomb, — 4 mines de zinc, — 26 ateliers de construction de machines à vapeur, — 10 fonderies de fonte, — 3 fonderies d'acier, — 1 fonderie de cuivre, — 23 forges et aciéries, — 1 fonderie d'argent, — 1 étirage d'or, — 1 fabrique de traits d'or et argent faux,

— 1 tréfilerie, — 1 fabrique de cuivre laminé, — 10 scies mécaniques, — 1 fabrique de parquets, — 13 taillanderies, — 8 clouteries, — 11 moulins mécaniques à blé, — 12 brasseries, — 4 usines à gaz, — 1 fabrique de sucre de betterave, — 6 fabriques de liqueurs, — 3 fabriques de cierges, bougies et savon, — 1 fabrique d'acide sulfurique, — 1 fabrique de vitriol, — 5 fabriques de plâtre, — 5 fours à chaux hydraulique, — 3 fabriques et épuration d'huile, — 4 fabriques d'étoffes imprimées, — 199 fabriques de drap, — 2 fabriques de cordes, — 5 défilages de chiffons, — 1 fabrique de rubans, — 1 fabrique de couvertures, — 1 fabrique de tulle, — 2 foulons, — 8 scieries à bois et à marbre, — 1 fabrique de manches de parapluie, — 4 fabriques de boutons de nacre, — 5 fabriques de satin, crêpes et foulards, — 105 ganteries, — 14 mégisseries, — 14 coloristes en peaux de gants, — 1 dolage de peaux par mécanique, — 10 tanneries,— 13 peigneries de chanvre,— 9 filatures de soie,— 19 filatures de laine, — 31 moulinages de soie, — 50 ateliers à tisser la soie, — 2 à tisser le coton, — 23 fabriques de soie et de velours, — 13 fabriques de toile, — 1 fabrique de filets de pêche, — 1 atelier à ouvrer la soie, — 3 fabriques de chapeaux de paille, — 30 papeteries et cartonneries, — 2 distilleries de bois de teinture, — 7 teintureries.

Nombre total des établissements industriels, 884.

Nombre des ouvriers, 34,703.

Moyenne des salaires : hommes, 2 fr. 80 ; femmes, 1 fr. 40 ; enfants, 90 centimes.

Moteurs : 190 moulins à eau, 9 moulins à vent, 2 moulins à manège ; 70 machines à vapeur, 1,940 métiers.

1861

La situation intérieure ; — Accroissement des libertés publiques. — Affaires religieuses. — Discours du prince J. Napoléon. — Dissolution des congrégations non autorisées.

Au Sénat, ouverture de la session ; — Discussion de l'adresse ; — Discours du prince J. Napoléon ; — Les pétitions. — Au Corps législatif ; — Débuts de l'opposition ; — La question financière ; — Vote de l'adresse ; — Le bilan de la session ; — Lois diverses. — Victor-Emmanuel, roi d'Italie ; — Mort de Cavour. — Évacuation de la Syrie. — Visites princières. — Un criminel célèbre : Jud. — La Société des gantiers ; — La Sainte-Anne ; — Les commissaires généraux de la Société de 1847 à 1900. — Chemins vicinaux ; — Adresse du Conseil général de l'Isère. — Monument de Napoléon Ier ; — Rapport du Préfet de l'Isère et délibération du Conseil municipal. — Poursuites contre les associations non autorisées ; — Circulaire du Ministre de la Justice ; — Dissolution de la Société de Saint-Vincent-de-Paul ; — Interpellation au Sénat. — Les bienfaiteurs de la ville de Grenoble. — Nécrologie : Frédéric Taulier ; — Louis-Joseph Vicat ; — L.-H.-S. Saint-Romme. — Faits divers. — Faits locaux. — Édilité. — Dénombrement quinquennal de la population du département de l'Isère. — Notices biographiques : Le général O. Gagnon ; — Léon Roches ; — G.-A. Chatin ; — Xavier Jouvin ; — L. Michal ; — Eugène Chaper ; — H. Gariel ; — Mgr Laurencin. — Louis Gueymard, par J.-B. Brusson. — Le général de Bovet, par P. Guillemin. — Auguste Ravier, par M. F. Thiollier.

Au Sénat.

Ouverture de la session. — La discussion de l'adresse. — Discours du prince Napoléon. — Les pétitions.

Le Sénat se réunit avant le Corps législatif (22 janvier) pour délibérer sur le sénatus-consulte annoncé dans le décret du 24 novembre 1860. Les comptes rendus des séances des Chambres, rédigés officiellement, devaient être chaque soir adressés aux journaux, qui seraient libres aussi de reproduire les séances *in extenso* telles que le *Moniteur* les donnerait, mais sans pouvoir y rien retrancher et sans choisir les discours.

Le sénatus-consulte n'assurait pas seulement la publicité des discours, mais encore l'intégralité de leur publication. On aurait désiré que le droit des journaux à discuter les opinions des orateurs fût nettement défini, mais le président du Sénat, M. Troplong, dans son rapport, inclina plutôt vers la restriction que vers l'extension des conséquences des réformes.

*
* *

Le 4 février, l'Empereur ouvrait au Louvre, dans la salle des États, la session législative de 1861, avec la pompe accoutumée. Il déclara qu'ayant l'intention de faire présenter aux Chambres un exposé détaillé de la situation de l'Empire, il indiquerait sommairement ses principaux actes. Il insista sur les réformes introduites dans la Constitution et compara la Constitution impériale à celle des anciens gouvernements.

*
* *

La discussion de la première adresse fut sans contredit plus brillante au Sénat qu'au Corps législatif. M. le marquis de La Rochejaquelein ouvrit le feu par un acte d'accusation contre la politique de Victor-Emmanuel et de M. Cavour. Il blâma la patience du gouvernement français et demanda que le Sénat se prononçât en faveur du Saint-Siège. M. de Heeckren exprima

la même idée. M. Pietri combattit résolument les opinions de ces deux sénateurs conservateurs.

Mais la séance du 1er mars offrit l'intérêt le plus vif et eut un grand retentissement en France et en Europe. On vit un prince de la famille impériale user de son droit de sénateur pour intervenir dans le débat et énoncer des opinions qui n'étaient nullement d'accord avec les théories du gouvernement. Le prince Napoléon, d'un caractère ardent et impétueux, se jeta dans la discussion avec une fougue toute juvénile et une franchise qui sautait par-dessus toutes les considérations de rang et de prudence.

Le prince désapprouva le mandement de Mgr Pie, évêque de Poitiers, qui n'avait pas craint de s'attaquer au chef de l'État « par une comparaison blessante ». Ce mandement, du 21 février, fut condamné et supprimé par le Conseil d'État, le 30 mars. Le prince Napoléon prit ensuite à parti M. de Heeckren qui, dans son discours, avait fait, à propos de la famille du roi de Naples, des allusions dont le public avait bien saisi la portée. Abordant ensuite la question italienne, l'orateur défendit la politique de M. de Cavour, à laquelle il ne reprocha que d'avoir manqué de franchise.

Citant avec abondance les dépêches diplomatiques, le prince établit pendant plusieurs heures, avec une verve qui ne ménageait rien et excitait parfois les susceptibilités de l'Assemblée, l'histoire de la révolution italienne ; il fit le procès au gouvernement du roi de Naples et au Saint-Siège. Sa conclusion, plus radicale encore que celle de la fameuse brochure, *Le Pape et le Congrès,* ne laissait au pape qu'une moitié de Rome, la rive droite du Tibre. Rome devenait la capitale de l'Italie. Cette opinion excita de vives réclamations dans le Sénat, mais la vigueur de la démonstration, la chaleur, la forme alerte du discours et l'intempérance même du langage valurent au prince un réel succès oratoire que M. de Persigny s'empressa d'annoncer par le télégraphe à tout l'Empire.

Le ministre, M. Billault, dans la séance suivante, « tout en rendant hommage au talent du prince Napoléon », se hâta de déclarer que les organes officiels du gouvernement avaient seuls mission d'exposer sa politique et d'engager sa parole.

Il retraça ensuite l'histoire des événements et conclut en faisant le panégyrique de la politique impériale.

Ce discours termina la discussion générale ; mais quand on vint aux différents articles du projet d'adresse, le débat recommença plus vif et plus violent.

Un certain nombre de sénateurs voulurent joindre quelques mots à une phrase de l'adresse, y ajoutant l'expression de « souveraineté temporelle », qui eût été comme une promesse de garantir le maintien de cette souveraineté. Un autre amendement voulait qu'on avertît l'Italie « de tenir compte des souvenirs de Magenta et de Solférino ». Les cardinaux Mathieu, Donnet, de Bonald, soutinrent les amendements.

Le général de Castelbajac et le général Gémeau les appuyèrent. M. Rouland, président, crut devoir rappeler ses collègues au calme, car la discussion était devenue confuse. M. Barthe, sénateur, président de la Cour des comptes, plaida à son tour la cause du Saint-Siège. M. Billault eut fort à faire pour répondre à M. Barthe.

L'amendement déposé par l'orateur catholique fut rejeté par 71 voix contre 61.

Ce vote causa une vive impression, car il indiquait combien le pouvoir temporel avait de partisans déterminés au Sénat.

La politique intérieure donna lieu à de moins longues discussions. M. de Boissy se félicita des réformes concédées. M. Dupin s'éleva contre l'abus du crédit et de l'agiotage et rappela aux hommes publics qu'ils devaient refuser leur concours aux hommes d'affaires.

M. Billault, s'associant aux sentiments de M. Dupin, annonça qu'une enquête sévère avait été ordonnée contre les personnes compromises dans l'affaire du banquier Mirès « et que justice serait faite des coupables, quels qu'ils soient ».

Le Sénat rejeta un amendement qui signalait l'insuffisance des encouragements accordés aux lettres et aux arts.

*
* *

Le Sénat accueillit avec faveur une pétition relative à la noblesse et demandant que les descendants de la noblesse eus-

sent au moins les mêmes avantages que les descendants de l'ancienne noblesse. Mais une pétition relative à l'obligation et à la gratuité de l'enseignement n'eut pas le même bonheur.

A propos d'une pétition qui demandait qu'on obligeât les soldats à assister à la messe, M. Dupin s'écria :

Qui travaille, prie ; le soldat qui obéit, fait son œuvre ; le soldat qui tombe sur le champ de bataille meurt en état de grâce. Passons à l'ordre du jour. Nous ne pouvons nous accommoder ici des pratiques imposées aux soldats de l'État pontifical. Le soldat français est religieux et brave, c'est tout ce qu'il faut lui demander.

La pétition n'eut pas de suite.

Le Sénat se réunit le 2 décembre pour délibérer sur le nouveau système financier de M. A. Fould, ministre des Finances. La commission chargée d'étudier le projet de sénatus-consulte confia, comme pour toutes les questions constitutionnelles, le rapport à M. Troplong. M. Troplong tenait beaucoup à ce que la Constitution de 1852 ne fût pas altérée dans ses principes ; aussi s'appliqua-t-il à démontrer que les modifications demandées par l'Empereur ne changeaient rien aux bases du pacte du 2 décembre. Il remercia « le monarque libéral qui, chargé par la nation de reconstituer le pouvoir, n'était occupé qu'à en prévenir l'exagération ».

Deux séances suffirent à la discussion du sénatus-consulte, qui, « sauf quelques objections de MM. Casabianca, Bonjean et Ségur d'Aguesseau, ne rencontra que des adhésions ». Le sénatus-consulte fut adopté à l'unanimité moins une voix, celle du cardinal Mathieu.

Au Corps législatif.

Débuts de l'opposition. — La question financière. — Vote de l'adresse. — Le bilan de la session. — Lois diverses.

Au Corps législatif la discussion sur la question italienne reproduisit les arguments donnés au Sénat : MM. Kolb-Bernard, Plichon et Keller attaquèrent, dans des discours très violents, la politique du gouvernement piémontais et du gouvernement

français. M. Anatole Lemercier se fit également le champion des vaincus de Castelfidardo. M. Jules Favre, se plaçant à un point de vue opposé, fit un éloquent plaidoyer en faveur de l'unité italienne. M. Granier de Cassagnac et le ministre, M. Baroche, s'attachèrent à démontrer la rectitude de la politique du gouvernement.

Le président de la Chambre, M. de Morny, crut devoir intervenir lui-même dans le débat et demander un vote de confiance pour le gouvernement. « La confiance, s'écria-t-il, ne définit point, ne se limite point. Le gouvernement, en face des difficultés qu'il a à résoudre, a besoin de la plus grande liberté. » Le vote de confiance fut accordé.

La politique intérieure fut plus sérieusement examinée qu'au Sénat. M. Pouyer-Quartier revint sur le traité de commerce. Les cinq députés de l'opposition démocratique, par plusieurs amendements, demandèrent l'abrogation de la loi de sûreté générale, la liberté de la presse, l'élection des maires, la suppression des candidatures officielles. M. Ernest Picard réclamait pour Paris l'élection de son Conseil municipal. M. Jules Favre avec sa verve intarissable, M. E. Picard avec son esprit mordant, M. Émile Ollivier avec sa parole savante, habile et modérée, défendirent avec plus de talent que de succès leurs divers amendements que la majorité repoussait à l'unanimité.

Sur la question financière, le gouvernement rencontra plus de critiques. Le Corps législatif voulait non plus voter les fonds par ministère, mais par chapitre. Le vote par ministère était gênant. Si les députés n'approuvaient pas une dépense, ils se voyaient contraints de rejeter tous les crédits d'un ministère. Un amendement de la gauche, soutenu par M. Darimon, fut écarté, mais un amendement de M. Davin rencontra de nombreux adhérents. M. Magne, ministre sans portefeuille, dut promettre, pour écarter l'amendement, qu'on tiendrait compte du désir de la Chambre sur le vote par chapitre, et que la question serait examinée. C'était capituler, et l'amendement, n'ayant plus d'objet, tomba.

L'adresse, au vote d'ensemble, obtint 213 suffrages contre 131. Lorsqu'elle fut présentée à l'Empereur, Napoléon III remercia la Chambre de sa confiance et dit qu'il continuerait à s'en montrer digne.

Être de son époque, ajouta-t-il, conserver du passé tout ce qu'il avait de bon, préparer l'avenir en dégageant la marche de la civilisation des préjugés qui l'entravent ou des utopies qui la compromettent, voilà comment nous léguerons à nos enfants des jours calmes et prospères.

* * *

Le Corps législatif revint aux questions d'affaires ; il vota l'augmentation de la somme destinée aux aliments des détenus dans les prisons pour dettes ; il adopta une loi qui exemptait du timbre et des droits de poste les suppléments des journaux exclusivement consacrés à la publication des débats législatifs.

Les députés accordèrent ensuite les fonds nécessaires pour l'acquisition de Menton et de Roquebrune, achetés au prince de Monaco, et pour former le contingent de 100,000 hommes, déclaré désormais contingent normal et nécessité par le nouveau système de réserve.

D'importantes lois se succédèrent : abolition de l'échelle mobile, abrogation du pacte colonial, établissement de nouveaux chemins de fer et de la grande navigation à vapeur transatlantique.

Une loi augmenta la pension des officiers de terre et de mer, et celle de leurs veuves en cas de mort sur le champ de bataille. Un crédit proposé pour l'acquisition du Musée Campana, à Rome, fut adopté, et cette magnifique collection de vases, de bronzes étrusques, unique dans son genre, devint la propriété de la France. La reconstruction de l'Opéra souleva plus de difficultés ; elle fut néanmoins décidée et un premier crédit voté. Le budget donna lieu à des discussions plus animées, et la multiplicité des crédits supplémentaires, ouverts hors des sessions, fut vivement critiquée par les membres de la majorité.

Le Corps législatif termina, à la fin de juin, sa laborieuse session en votant une loi sur la presse. Cette loi adoucissait le régime appliqué à la presse par le décret de 1852 : elle abrogeait l'article du décret qui frappait de suppression un journal après deux condamnations ; les avertissements administratifs étaient périmés dans leurs effets après deux années ; auparavant, un journal pouvait être suspendu après trois avertissements, si anciens qu'ils fussent.

Victor-Emmanuel, roi d'Italie. — Mort de Cavour. — L'année 1859 avait donné à l'Italie l'indépendance: l'année 1860 lui donna l'unité ; l'année 1861 en fit définitivement un royaume.

En effet, le 14 mars 1861, le premier Parlement italien, réuni à Turin, proclama Victor-Emmanuel roi d'Italie.

Le comte Camille de Cavour ne survécut pas longtemps à la réalisation de la grande entreprise qu'il avait conduite avec tant d'habileté ; il mourut le 6 juin, ayant eu la joie, avant de mourir, de voir le nouveau royaume reconnu par la plupart des puissances européennes.

L'Angleterre, dès le 30 mars, avait reconnu le royaume d'Italie. Le gouvernement français ne publia que le 25 juin son acte de reconnaissance.

L'unité italienne. — La formation de l'unité italienne est, avec la formation de l'unité allemande, l'un des faits les plus considérables de l'histoire de la seconde moitié du XIX^e^ siècle. La première s'est faite au profit de la Prusse, et toutes deux au détriment de la France, qui a vu s'élever, au delà des Alpes et le long de sa frontière mutilée de l'Est, deux États qui ont pris place parmi les grandes puissances de l'Europe.

L'unité italienne a été l'œuvre du roi de Sardaigne, Victor-Emmanuel II, et de son grand ministre, le comte de Cavour ; onze années (1859-1870) ont suffi à mener à bonne fin cette entreprise que le Piémont a entreprise en s'alliant successivement avec la France, avec le parti révolutionnaire italien et avec la Prusse.

Évacuation de la Syrie. — Le gouvernement français, sachant combien la présence de ses troupes était encore nécessaire au Liban, avait, dès le mois de janvier, prié les puissances d'accroître la durée de l'occupation qui devait se terminer au mois de février. On décida de reporter le terme de l'évacuation au 5 juin ; mais, lorsque le terme approcha, un grand nombre de personnes, des opinions les plus diverses et même de religions différentes, se réunirent pour demander que nos troupes ne partissent pas encore. Un comité fut formé par MM. Saint-Marc-Girardin, membre de l'Institut, Auguste

Cochin, économiste distingué, Ad. Crémieux, le Père Gratry, de l'Oratoire, le Père Petetot, supérieur de l'Oratoire, et de Pressensé, ministre du saint Évangile. Mgr Morlot, archevêque de Paris, était nommé président d'honneur.

Le comité rédigea une pétition au Sénat : sous son impulsion, du 15 avril au 7 mai, arrivèrent de Paris, au Sénat, soixante-cinq autres pétitions, revêtues de deux mille trois cent sept signatures, et cinquante-huit pétitions des départements, revêtues de huit mille neuf cent soixante-douze signatures.

Le premier grand corps de l'État allait donc se trouver obligé de se prononcer sur le rappel de nos troupes.

Le rapport de ces pétitions fut confié à M. de Rover. Il retraça l'historique des massacres des chrétiens et de l'intervention européenne, rendit hommage au sentiment des pétitionnaires, mais déclara que le gouvernement avait fait ce qu'il avait pu et proposa l'ordre du jour.

M. Billault, ministre sans portefeuille, dans la séance du 15 mai, parla au nom du gouvernement et s'écria : « Je le dis donc nettement, nos soldats évacueront la Syrie. Ce n'est pas la France qui évacue ce malheureux pays, c'est l'Europe..... » L'ordre du jour fut adopté à l'unanimité moins deux voix.

Les troupes françaises évacuèrent la Syrie au mois de juin.

Visites princières. — Le 28 juin, Napoléon reçut au palais de Fontainebleau les ambassadeurs des souverains de Siam.

A la fin de l'été, le jeune roi de Suède, Charles XV, et son frère, le prince Oscar, vinrent à Saint-Cloud.

Guillaume Ier, prince-régent de Prusse depuis 1858, qui était devenu roi à la mort de son frère, le 2 janvier 1861, vint aussi faire visite à Napoléon III.

Il arriva à Compiègne le dimanche soir 6 octobre, à six heures.

L'Empereur était allé au-devant de lui à la gare. L'Impératrice reçut Guillaume Ier au bas du grand escalier du château.

Les fêtes furent toutes intérieures : dîners, spectacle de la curée au flambeau, chasse à tir, promenades en forêt, visite au château de Pierre-Fonds, représentation donnée par les acteurs de la Comédie-Française.

Le roi partit le mardi, et, en quittant Compiègne, alla se faire couronner à Kœnigsberg. Napoléon III se fit représenter à cette cérémonie par le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, qui déploya un grand luxe. A Berlin, le maréchal offrit au nouveau roi une fête splendide. Guillaume Ier, charmé, remercia immédiatement l'Empereur par télégramme.

Au roi de Prusse succéda, à la résidence impériale de Compiègne, le roi des Pays-Bas, Guillaume II (12 octobre). Ce souverain, ami des arts, passa plusieurs jours à Paris incognito, pour visiter nos musées et nos monuments.

Enfin Napoléon III vit aussi à sa Cour deux princes portugais, dont l'un devait bientôt, par suite d'une série de malheurs dans sa famille, devenir roi de Portugal sous le nom de don Luis Ier.

Un criminel célèbre : Jud. — La narration qui suit est empruntée à un ouvrage très curieux, tiré seulement à quatre cents exemplaires :

Notes d'un agent (*1861-1867*). *Documents pour servir à l'histoire de nos mœurs,* publiés par Lorédan Larchey, Paris, Frédéric Henry, libraire au Palais-Royal.

(*1861.*) — On parle beaucoup de Jud. Un illuminé s'est même donné la peine de faire une brochure pour prouver qu'il n'existait pas (*Comme quoi Jud n'a jamais existé*, par H. Moss, Paris, 1861).

Il y a cependant des faits qui ne supportent guère le paradoxe.

Jud (Charles) est né à Bourogne (Haut-Rhin), le 27 février 1834.

Dès l'âge de vingt ans, il a déjà subi deux condamnations pour vol.

En 1856, soldat au 3e escadron du train des équipages, il déserte d'Alger, après avoir commis un vol qualifié.

Condamné à vingt ans de travaux forcés par le Conseil de guerre d'Oran, le 3 septembre 1859.

S'échappe et revient en France sous le nom d'un sieur Jules Matricon, auquel il a pris des papiers,

Sur le paquebot, il se lie avec un Polonais qu'il accompagne jusqu'à Lyon, où il lui enlève quelques billets de banque. A Dijon, il

trouve moyen de s'emparer des papiers d'un ingénieur nommé Montalti, ainsi que d'un fusil de chasse de prix.

Le 18 septembre 1860, on trouve sur la ligne du chemin de fer de l'Est le corps d'un homme horriblement mutilé.

On croit d'abord à une tentative de suicide. Conduit à l'hôpital de Wissembourg, le blessé délire, puis revient à lui et se fait connaître. Il se nomme Heppé ; il est médecin-major au service de la Russie ; il explique comment son voisin de wagon s'est jeté sur lui et lui a pris sa montre, ses bijoux et sa bourse, après l'avoir assommé à coups de casse-tête. Il pense que son assassin, le croyant mort, l'aura jeté ensuite par la portière. Il lui est difficile d'ailleurs de le dépeindre exactement.

Des ordres sont donnés de tous côtés pour qu'on fasse les recherches les plus actives ; elles montrent en Jud l'auteur du crime.

Son coup fait, il a sauté en bas du wagon et gagné la campagne.

Il a gagné facilement son pays natal, où il fait faire son portrait au daguerréotype, qu'il a donné à sa mère.

Comme une absence de plusieurs années a changé son visage, il n'est pas reconnu par les habitants du pays, vis-à-vis desquels il prend tour à tour le nom de *Matricon* et celui de *Montalti*.

Cependant il se découvre à un ancien camarade nommé Muller ; il lui propose de s'associer pour commetre d'autres crimes. C'est ainsi qu'il projette de faire dérailler un convoi et de dépouiller ensuite les victimes. Muller refuse, sans oser le dénoncer.

Mais, dans une partie de chasse, Jud fait le fanfaron, parle de ses relations, de sa fortune, montre quelques pièces d'or *russes*. Comme le crime a eu du retentissement dans tout le pays, cette exhibition donne l'éveil à un chasseur, qui reconnaît Jud.

La gendarmerie est avertie, Jud est arrêté et fouillé. On trouve sur lui la montre et les bijoux de Heppé, ainsi que de la monnaie russe. Il est écroué à la gendarmerie de Ferrette, dans la chambre de sûreté.

Comme il a manifesté l'intention de se suicider, deux gendarmes font une ronde de nuit. Mais à peine ont-ils entr'ouvert la porte, que le prisonnier, auquel ils avaient cependant mis les menottes, renverse ses gardes et s'échappe en refermant la porte sur eux. Les gendarmes donnent l'alarme. On les délivre, et toute la brigade se met en quête.

Peine inutile, Jud a le temps de gagner la Suisse.

On trouve dans un champ un morceau de sa chaîne.

Le 5 décembre 1860, à 9 heures 15 du matin, le train de Mulhouse arrive en gare à Paris.

Les voyageurs descendent, les employés font la visite des wagons et trouvent un cadavre horriblement mutilé entre les banquettes d'un compartiment de première classe. Ce cadavre, qui n'a pas reçu moins de trois coups de feu, est celui du président Poinsot. Tout auprès on ramasse un cache-nez oublié par l'assassin.

L'émotion produite par ce crime est plus grande encore que celle causée par la tentative commise sur le docteur Heppé.

La justice de Troyes croit que l'assassinat a été commis par des personnes fréquentant la maison de M. Poinsot. Des recherches sont dirigées dans ce sens.

Déjà en quête pour l'affaire de Wissembourg, la police de Paris n'hésite pas de son côté à penser que Jud doit être l'auteur du second assassinat. Sur cette voie nouvelle, elle fait des constatations précieuses dont voici la substance :

1° Le cache-nez oublié dans le wagon est reconnu par la mère de Jud comme appartenant à son fils;

2° M. Poinsot possède de grandes propriétés dans l'Aube; il s'y est rendu pour toucher le prix de ses fermages. Arrivé à Troyes dans la soirée, pour attendre le passage du train venant de Mulhouse, il est descendu à l'hôtel du *Mulet*, où un voyageur inconnu l'a écouté parler avec beaucoup d'attention.

Le train arrive et les emmène tous deux jusqu'à Longueville, on voit M. Poinsot remonter dans un compartiment de première classe avec le même inconnu;

3° A Nogent-sur-Marne, le train ralentit sa marche. Des voyageurs de troisième classe, penchés aux portières, voient un individu descendre d'un compartiment de première, stationner un moment sur le marche-pied, puis s'élancer sur la voie et courir du côté de Joinville-le-Pont ;

4° Vers quatre heures du matin, un marchand de vins de Joinville-le-Pont est abordé par un homme de mine suspecte qui lui demande le chemin de Paris;

5° Le 5 décembre, un voyageur avait pris en gare de Troyes un billet à destination de Mesgrigny, et, le lendemain, le préposé dans

cette même gare à la sortie des voyageurs, reçoit un billet à destination de Mesgrigny. Il fait aussitôt observer que le billet n'est pas valable, et le voyageur s'empresse de reprendre le billet à destination de Paris et remet celui de Troyes. C'était Jud qui, dans sa précipitation, s'était trompé ; il avait conservé le premier billet qu'il devait donner s'il avait continué sa route avec le train qui amenait M. Poinsot. Descendu à Joinville pendant la marche du train, comme je viens de le dire, il était resté possesseur du billet qui devait le faire arrêter sans la négligence du préposé qui était assisté d'un gendarme pour surveiller l'arrivée des voyageurs. Jud retournait à Troyes, pensant bien qu'il serait recherché à Paris. Le même train amenait un magistrat et des agents de la sûreté pour procéder à l'enquête ;

6° Les recherches faites à Troyes démontrent qu'à l'hôtel du *Mulet,* un voyageur s'est fait inscrire sous le nom de *Jules Matricon.* Dans sa chambre, derrière la commode, on trouve un nouveau fragment de chaîne et un cadenas reconnus ensuite par les gendarmes de Ferrette comme provenant des menottes mises à leur prisonnier.

Poursuivi de tous côtés, Jud déploie une énergie peu commune, ne restant pas une demi-journée dans le même endroit, coupant sa barbe, changeant constamment de nom. La plupart du temps, il couche dans de mauvais lieux, car il comprend le danger de passer deux nuits dans un hôtel.

La police suit sa piste sans arriver à l'atteindre. Elle ne peut que constater sa présence, le 9 décembre, à Lyon. Il passe dans cette ville une nuit à l'hôtel de *Vaucluse,* une nuit à l'hôtel de *Strasbourg* et une troisième nuit chez une fille à laquelle il montre un revolver et des pièces d'or étrangères.

Puis, il prend un billet pour Genève à la gare de Perrache, descend dans cette ville à l'hôtel de la *Poste,* où il oublie une couverture ayant appartenu à Poinsot et reconnue comme telle par la famille et par les domestiques.

Jud va ensuite loger à l'hôtel des *Vingt-deux-Cantons,* toujours continuant à voler ce qui lui tombe sous la main, prenant les papiers d'un voyageur pour aller immédiatement loger dans un autre hôtel sous le nom de celui qu'il a dévalisé.

On l'a suivi jusqu'à Trieste. A partir de ce point, sa trace est restée définitivement perdue.

D'après son signalement, Jud était grand, mince, d'une constitution robuste et nerveuse. Il avait le visage long, le front étroit, un peu bombé. Des yeux petits, bruns, enfoncés sous l'arcade sourcilière, lui donnaient une physionomie très dure. Le nez était court, à narines larges ; les pommettes saillantes ; les lèvres minces ; les coins de la bouche abaissés ; le menton fort ; les oreilles larges, plates, écartées de la tête. Il portait toute la barbe ; les moustaches étaient taillées en brosse et de couleur chatain foncé. Le pouce des mains était long.

La « Société des gantiers ». — La Sainte-Anne.

Les commissaires généraux de la « Société des ouvriers gantiers » de 1847 à 1900.

La « ganterie » existe depuis fort longtemps à Grenoble; dès le XV^e^ siècle on trouve énoncée dans les actes publics la profession de « faiseurs de gants ».

Le « bureau de bienfaisance des gantiers de Grenoble » fut créé le 1^er^ mai 1803; c'est la première société de bienfaisance mutuelle qui ait été fondée dans notre ville.

Par délibération du 20 avril 1806, la Société institua sa fête patronale au 26 juillet, sous le vocable de sainte Anne; — selon l'Écriture « sainte Anne tricotait des gants ».

Le 26 juillet 1806, les gantiers et gantières célébrèrent, pour la première fois, et, dit-on, au nombre de 10,000, la fête qu'ils venaient d'établir.

Lors de la première fête, rapporte un chroniqueur, on se contenta d'une messe et pour le lendemain d'une messe de *requiem*. Quelques années plus tard, le 23 mai 1811, jour du baptême du roi de Rome, des réjouissances eurent lieu à Grenoble. Les gantiers sortirent la statue de sainte Anne qu'ils avaient commandée récemment à un sculpteur et qui leur avait coûté 42 livres.

Cette statue peinte représentait, dit un procès-verbal, l'épouse de saint Joachim, mère de la Vierge, dans l'attitude de l'ouvrière, tenant à la main un gant. Sur le piédestal se trouvait un corbillon également sculpté, contenant quelques paires de petits gants.

Depuis cette époque, les gantiers portèrent processionnellement le jour de leur fête la statue de sainte Anne à travers les rues de Grenoble. Peu à peu, cet usage se perdit, on lui substitua celui d'une distribution de « dauphins », — sorte de gâteaux perlés ayant la forme de dauphins — qui était faite aux autorités et aux membres honoraires de la Société. Le lendemain de cette distribution, les gantiers faisaient dire une messe pour le repos de l'âme des frères et sœurs défunts.

De nos jours cette coutume, comme tant d'autres, a disparu.

Voici les noms des commissaires généraux de la « Société des Ouvriers gantiers de Grenoble ». — Premier bureau des Sociétés de secours mutuels locales — 1847-1900.

MM. Verneth (Guillaume)..... de 1847 à 1855
Budillon..... — 1855 à 1857
Michallet (Charles)..... — 1857 à 1861
Berthon (Jean)..... — 1861 à 1862
Marquiand (Auguste)..... — 1862 à 1864
Véron (Charles)..... — 1864 à 1871
Caillat (Léon)..... — 1871 à 1872
Feydel (Julien)..... — 1872 à 1873
Caillat (Léon)..... — 1873 à 1875
Bérard (Antoine)..... — 1875 à 1876
Gauthier (Émile)..... — 1876 à 1881
Mourot (Adrien)..... — 1881 à 1885
Gauthier (Abel)..... — 1885 à 1899

Et actuellement M. Bernard (Henri), rue Lesdiguières, 2.

Chemins vicinaux. — Sur la demande de l'Empereur, un crédit de 25 millions fut affecté à l'achèvement des chemins vicinaux.

Cette allocation répartie sur tout le territoire français devait être payée annuellement en sept exercices.

Le 27 août 1861, le Conseil général de l'Isère vota une adresse à l'Empereur à ce sujet.

SIRE,

Le Conseil général de l'Isère vient déposer aux pieds de Votre Majesté l'hommage de la profonde gratitude que lui inspire la lettre impériale qui prescrit et assure le prompt achèvement des chemins vicinaux.

L'œuvre qui va s'accomplir, grâce à l'initiative puissante de Votre Majesté, est, en effet, le plus grand service qui puisse être rendu à l'agriculture.

Les populations de l'Isère, aussi dévouées que reconnaissantes, se reposent avec confiance sur la sollicitude de l'Empereur pour la réalisation de ses belles paroles : « L'amélioration des campagnes est encore plus utile que la transformation des villes. »

Monument de Napoléon Ier. — *Rapport du Préfet, 1er septembre 1861, au Conseil général de l'Isère.* — La scène émouvante du 7 mars 1815, lors du passage de Napoléon Ier à Laffrey, au retour de l'île d'Elbe, est un des faits les plus frappants de l'histoire du premier Empire, et celui de tous les glorieux souvenirs de cette époque, resté le plus cher aux patriotiques populations du Dauphiné, parce qu'il personnifie pour ainsi dire leur ancien et fidèle dévouement à la cause impériale.

A mon arrivée dans ce département, dont les sentiments napoléoniens m'étaient depuis longtemps connus, j'ai été surpris, je l'avoue, de n'y trouver aucun monument qui rappelât une tradition si populaire, et depuis lors, j'avais songé plus d'une fois aux moyens de combler cette lacune, lorsqu'il y a quelques mois, un honorable artiste de Grenoble, d'un mérite éprouvé, M. Irvoy, directeur de l'École de sculpture, inspiré par la même pensée, vint me communiquer l'esquisse d'un projet destiné à représenter, sous une forme saisissante et facilement accessible aux masses, la mémorable scène de Laffrey.

Ce travail me parut dignement répondre à son but. Soumis au contrôle de diverses personnes compétentes, il a reçu de nombreuses et hautes approbations. Encouragé par de tels appuis et par les témoignages d'intérêt accordés de toute part à son œuvre, M. Irvoy l'a de nouveau méditée pour la compléter, et l'a encore perfectionnée par d'heureuses modifications. Ce n'est plus aujourd'hui une

simple esquisse préparatoire, mais un projet achevé, qui n'attend désormais que l'heure de sa réalisation.

Le monument proposé se compose d'une statue colossale en bronze, représentant Napoléon Ier au moment où, découvrant sa poitrine, le vainqueur d'Austerlitz demande aux soldats du 5me de ligne, envoyés pour s'opposer à sa marche sur Grenoble, s'ils veulent tirer sur leur Empereur, et d'un piédestal sculpté, orné d'emblèmes historiques et retraçant, dans un remarquable bas-relief, l'ensemble de cet impérissable épisode de la journée du 7 mars....

La construction du monument érigé à la mémoire de Napoléon Ier, d'après les plans et devis du statuaire Irvoy, devait s'élever à la somme de 130,000 francs.

Le rapporteur de la commission du Conseil général s'exprimait ainsi :

« Il y a quarante-six ans que l'auguste exilé de l'île d'Elbe, après avoir trompé la vigilance anglaise, débarquait en Provence et marchait sur Paris, accompagné d'une poignée de braves.

« Il suivait le chemin qui conduit du Var à l'Isère ; partout sur son passage, les populations enthousiasmées le saluaient de leurs acclamations ; mais l'armée lui serait-elle aussi sympathique ? on pouvait l'espérer, on ne le savait pas, car pas un seul soldat n'avait encore paru.

« L'Empereur arrivé à Laffrey, tout près du bourg, six compagnies du 5e d'infanterie sont en ligne et barrent la route. Les deux troupes sont en présence ; le combat va-t-il s'engager ?

« Dans cet instant solennel, décisif, Napoléon s'avance, sans escorte, va droit au bataillon, fait un geste sublime et, d'une voix retentissante : « Soldats ! dit-il, s'il en est parmi vous qui veulent tuer « l'Empereur, le voilà ! » Un formidable cri de vive l'Empereur ! retentit sur toute la ligne ; les grenadiers de l'île d'Elbe s'élancent et fraternisent ; le signal du départ est donné ; la colonne s'ébranle et ne s'arrête plus qu'aux pieds des remparts de Grenoble.

« On sait l'entrée triomphale du héros dans cette patriotique cité ; admirable scène historique et non moins saisissante que celle de Laffrey.

« Ce fut seulement à Grenoble que l'Empire recommença... »

Le Conseil général émit le vœu qu'une colonne commémorative fût élevée à Laffrey, et que la statue « du Grand Homme » décorât une des places de la ville de Grenoble.

Les dépenses de l'érection de ces deux monuments, qui incombaient au département, devaient être déterminées dans la suite.

Le 21 juillet 1862, le Conseil municipal, sur la proposition de M. Gaillard, maire, prit la décision suivante :

Le Conseil municipal, heureux de s'associer à l'initiative du Conseil général du département et de répondre à la demande de S. E. le Ministre d'État,

Vote à l'unanimité une subvention fixe de 40,000 francs pour l'érection d'un monument à la mémoire de Napoléon Ier sur l'une des places publiques de Grenoble.

Cette somme, qui sera payée au fur et à mesure de l'exécution des travaux, sera imputée sur les fonds des exercices 1863 et 1864...

Poursuites contre les associations non autorisées. — *Circulaire du Ministre de la Justice.* — *Dissolution de la société de Saint-Vincent-de-Paul.* — *Interpellation au Sénat.* — La discussion de l'adresse, si vive dans les Chambres, avait ramené l'agitation religieuse : ceux des membres du clergé qui ne pouvaient faire entendre leur voix au Luxembourg ou au Palais Bourbon s'adressaient au public par les journaux ou les brochures. Beaucoup d'ecclésiastiques usaient de la facilité que leur donnait la chaire pour traiter des questions politiques.

M. Delangle, ministre de la Justice, rappela aux procureurs généraux que « le Code pénal contient deux articles (201 et 204) qui punissent de la prison ou du bannissement les ministres du culte qui, dans l'exercice de leurs fonctions ou dans leurs écrits pastoraux, censurent ou attaquent la conduite du Gouvernement ».

* * *

Le 16 octobre, le Ministre de l'Intérieur, M. de Persigny, invita les préfets « à faire rentrer dans les conditions de la loi les associations de bienfaisance qui n'étaient pas encore régulièrement autorisées : telles que les sociétés de Saint-Vincent-de-Paul, de Saint-François-Régis et de Saint-François-de-Sales ». Il ajouta la Franc-Maçonnerie. Dans sa circulaire, le ministre reconnaissait le caractère charitable et philanthropique de ces associa-

tions : si elles demandaient l'autorisation légale, il fallait aussitôt la leur accorder, mais en même temps il ne fallait tolérer aucun conseil supérieur, central ou provincial. La société de Saint-Vincent-de-Paul avait en effet une organisation particulière, une hiérarchie qui permettait au conseil supérieur de faire mouvoir toutes les sociétés de province dans le même sens. Le Ministre fit observer « que la société n'avait pas besoin d'une organisation aussi vaste, et qu'il ne pouvait laisser se former un État dans l'État ».

La plus grande partie des conférences de Saint-Vincent-de-Paul se soumirent et reçurent l'autorisation préfectorale. Mais le conseil supérieur ne voulut point accepter les conditions qu'on lui mettait à son existence et demeura dissous.

Les journaux ultramontains protestèrent, la polémique reprit une nouvelle vivacité, les évêques se plaignirent, mais le Gouvernement demeura inébranlable.

On n'eut pas à constater en Dauphiné de symptômes de cette agitation cléricale.

* * *

La dissolution des communautés religieuses non autorisées fut l'objet d'une interpellation au Sénat.

A Lille et à Hazebrouck, les Rédemptoristes et les Capucins avaient été dissous par le Gouvernement.

Le cardinal Mathieu prit leur défense ; M. Billault répondit en faisant observer que ces « sociétés » n'avaient pas d'existence légale. « Tolérés, dit-il, ces établissements sont déjà très difficiles ; autorisés, je ne sais s'ils ne deviendraient pas intolérables. » Il justifia la mesure relative aux Rédemptoristes et aux Capucins en retraçant les « scandales auxquels avaient donné lieu, sinon des membres, du moins des servants de la communauté, l'accumulation rapide des capitaux, à l'aide d'influences religieuses, deux détournements d'enfants qu'on avait réussi, à l'aide des mêmes influences, à éloigner de leurs familles ». M. Billault exprima le regret d'avoir à dévoiler de tels secrets. Il profita de cette circonstance « pour déplorer l'aveuglement d'une partie du clergé qui cherche sans cesse, par les attaques les plus injustes, à animer l'un contre l'autre le Gouvernement et l'Église ».

Les bienfaiteurs de la ville de Grenoble.

Le 16 novembre 1885, M. Germain, conseiller municipal, avait proposé à ses collègues de faire placer dans le vestibule de l'Hôtel de Ville des tables de marbre, sur lesquelles seraient inscrits les noms des bienfaiteurs de la cité. Cette proposition, après avoir obtenu l'avis favorable de la commission chargée de l'examiner, fut adoptée par le Conseil municipal, le 19 décembre de la même année.

Le coût de l'installation de ces tables, en pierre de l'Échaillon, s'éleva à 530 francs.

Voici les noms qui sont portés sur ces tableaux d'honneur de la bienfaisance publique.

1er tableau à gauche de l'entrée.

M. Augustin Blanc (1839); Mlle Cornélie Gémond (1847); M. Auguste-Antoine Reboul (1849); M. Jean-François Courenq (1854); Mme Sophie Descolles, veuve Gallice (1858); Mlle Marie-Rose Garret (1859); M. Frédéric-Auguste Bressac (1869); M. Jean-Baptiste-Joseph Laurent (1870); M. Antoine-Auguste Genin (1873); M. Jacques Boucher de Crèvecœur de Perthes (1876); M. Alexandre Fayen (1878); M. Félix Menon (1879); M. Jean Belin (1881); M. le chanoine Alexandre Gerin (1884); Mlle Adèle Tréboute (1885); M. Paul-Auguste Germain (1886); M. Prosper-Louis-Jacques Long-Matat (1886); M. Pierre Commérot, ancien entrepreneur (1889); M. Jean-Marie-Léonce Mesnard, ancien maître des requêtes au Conseil d'État (1890).

2e tableau à droite de l'entrée.

M. Auguste Pinal, rentier (1890); M. Léon-Félix-André Accarias (1890); Mlle Victorine-Colette Boissière, de Beaurepaire (1892); M. Victor-Henri-Paul Moyrand, banquier (1894); M. Élysée-Benjamin Chatin (1895); M. Jean Debon, dit Bon (1892); Mme Laurence Franconi, veuve Joseph Merloz (1893); Mme Marie-Louise Satre, veuve Charpy (1897); M. Maxime-Jacob Lévy (1898).

*
* *

Patronage des Apprentis. — La dotation du Patronage des Apprentis a été créée par la délibération du Conseil municipal du 9 septembre 1850 qui a consacré, comme premier capital, la somme de 2,241 fr. 60, montant du don fait en 1848 aux ouvriers sans travail de Grenoble, par M. Carrère.

A cette somme, convertie en rentes sur l'État, sont venus successivement s'ajouter le montant des legs Benoît Thollon, Néroud, Marquian, Pinal, Zélie Huguenin, Guibert, les allocations municipales et les économies réalisées par l'œuvre ; chaque année, le produit des rentes arréragées est lui-même employé à l'achat de nouvelles rentes, lorsque la situation financière le permet.

Patronage des Vieillards. — La dotation du Patronage des Vieillards est constituée avec le produit des legs Long-Mattat, veuve Cotton-Michallet, Marquian, Pinal, Zélie Huguenin et Guibert.

Asile Gerin. — La dotation de l'Asile Gerin a été constituée avec le produit d'un don anonyme fait en faveur de cet établissement.

M. A. Blanc. — Par testament des 28 octobre 1827, 10 juillet 1833, 12 septembre 1834 et 17 mai 1838, M. Augustin Blanc, décédé à Grenoble, le 2 octobre 1839, a fait aux Hospices et à la Bibliothèque de la Ville divers legs dont la quotité a été définitivement fixée à 7,500 fr. pour chaque établissement, par jugement du tribunal civil de Grenoble du 7 mars 1846.

Une ordonnance royale du 26 décembre 1844 avait autorisé l'acceptation de ces legs, sous la condition imposée par le testateur qu'ils seraient employés en achat de rentes sur l'État, inaliénables pendant 160 ans, et que tous les intérêts à échoir seraient également et successivement employés en achat de nouvelles rentes.

Cornélie Gémond. — Le nom de Cornélie Gémond a été donné à l'une des écoles maternelles que possède la ville de Grenoble, et à une de ses rues. Qu'a fait Cornélie Gémond pour passer ainsi à la postérité ? Rien. Et cependant il y a là une histoire que nous allons raconter.

M. François Gémond, père de Cornélie, était né à Grenoble le 14 novembre 1768. Il habitait Paris où il possédait une belle fortune.

Le 12 juillet 1842, il fit un testament par lequel il léguait à la ville de Grenoble le tiers de tous ses biens, les deux autres tiers devant rester à ses héritiers de droit.

Cette donation était faite sous la condition que la ville de Grenoble en consacrerait le revenu à la dotation d'une rosière désignée par le Conseil municipal. Cette dotation était également destinée à perpétuer le souvenir de Mlle Cornélie Gémond, née à Paris le 27 août 1796 et décédée en la même ville le 19 avril 1822.

Le testament, dicté par de bonnes intentions, imposait au Conseil municipal des conditions telles qu'il ne put être accepté.

Le 24 mars 1843, il intervint entre la ville de Grenoble et les héritiers de M. Gémond une transaction de laquelle il résultait que le tiers revenant à la Ville dans la succession s'élevant à 130,000 fr., celle-ci se bornait à exiger seulement une somme de 105,000 fr. Cette transaction ne fut pas approuvée par l'autorité supérieure.

Alors la Ville ayant répudié le legs, les héritiers de M. Gémond lui firent donation entre-vifs de la somme de 105,000 fr. aux conditions stipulées dans la transaction.

Une ordonnance royale du 30 juin 1845 approuva la donation entre-vifs, et la somme fut employée à la construction de l'école maternelle qui porte aujourd'hui le nom de Cornélie-Gémond.

A.-A. Reboul. — Aux termes de son testament olographe en date du 15 mars 1835, M. Antoine-Auguste Reboul, en son vivant rentier, demeurant à Grenoble, quai Perrière, avait institué pour ses légataires universels :

1° La Ville de Grenoble ; 2° l'Hospice civil, et 3° l'Œuvre des Orphelines; la somme léguée à ces établissements devait former les trois quarts de la succession, le quatrième quart étant attribué aux héritiers naturels du défunt.

M. Reboul mourut à Grenoble le 16 août 1848, laissant un avoir d'environ 92,000 fr., dont le quart de cette somme, revenant à la Ville, fut de 23,000 fr.

Le testateur avait spécifié dans son testament que le legs revenant à la Ville serait spécialement affecté à l'enseignement mutuel.

Afin de se conformer aux désirs du donateur, la Municipalité em-

ploya le produit de ce legs à la création d'une école située sur la terrasse du Jardin de Ville, à laquelle fut donnée le nom d'*École Reboul*.

Jean-François Courenq, ancien libraire, domicilié à Grenoble, où il mourut le 14 juin 1854, avait donné de son vivant à sa ville natale une somme capitale de 10,000 fr., destinée à la construction d'une maison de refuge.

Cette donation avait été acceptée avec reconnaissance par le Conseil municipal dans sa séance du 11 mars 1854.

Mme Sophie Descolles, veuve Gallice. — Mme veuve Amédée Gallice, née Descolles (Anne-Marie-Sophie), décédée dans son domicile, rue Saint-Laurent, 75, le 16 avril 1857, instituait par testament olographe la ville de Grenoble son héritière universelle.

Mme veuve Gallice n'avait eu qu'un frère, Pierre Descolles, ancien soldat de la garde impériale qui, après avoir fait partie du bataillon de l'île d'Elbe, était mort en 1844 à Grenoble, ne laissant pas de biens à ses deux enfants. Le premier, Pierre, était fabricant de lampes à Paris, le second, Camille, horloger à Palma (île Minorque).

Les fils Descolles, pour des questions d'intérêts, eurent plusieurs procès avec leur tante, Mme Gallice.

Celle-ci ne leur pardonna jamais la conduite qu'ils avaient tenue à son égard et, voulant les déshériter complètement, elle laissa toute sa fortune à la ville de Grenoble.

Dans son testament, daté du 7 juin 1850, Mme Gallice stipulait qu'une partie du produit des valeurs acquises avec la somme de 21,227 fr. qu'elle laissait à la Ville, devait être affectée au perfectionnement de l'éducation d'un jeune homme sans fortune. « Celui-ci devra établir : 1° qu'il appartient à une famille pauvre de Grenoble ; 2° que dans ses premières études il a montré des dispositions particulières pour les lettres, les sciences et les arts ; 3° le Conseil municipal sera appelé à apprécier les titres de chaque candidat. »

La bienfaitrice demandait que la seconde partie des biens qu'elle léguait à la Ville fût employée à la construction de fontaines publiques monumentales. Une de ces fontaines fut élevée sur la place Saint-Louis (elle portait le nom de Fontaine Descolles, en souvenir du mari de la donatrice), l'autre fut établie sur la place Malakoff (elle

s'appelle Fontaine Gallice). Cette fontaine fut édifiée en 1863, la dépense s'éleva à 4,000 fr.

Le résultat de la liquidation du legs Gallice a produit une somme totale de 32,552 fr., dont 21,227 fr. en valeurs mobilières et 11,325 fr. en numéraire et en titres de rente.

Conformément aux délibérations du Conseil municipal des 9 août 1861 et 25 février 1862, une partie de la succession de Mme Gallice, recueillie par la Ville, a été placée sur l'État et produit une somme annuelle de 907 fr. de rentes 3 °/₀.

Mlle Garret. — L'acte de naissance porte Garret et dans son testament elle signe Garrel. Par son testament olographe en date du 26 mars 1858, Mlle Garret, de son vivant institutrice à Villefranche (Rhône), où elle décéda le 17 avril de la même année, faisait donation à la ville de Grenoble de sa modeste fortune. Sa donation devait être employée à la création de rentes sur l'État, dont les arrérages accumulés seraient répartis, par prix de 100 francs, « à de pauvres orphelins et orphelines d'une conduite exempte de reproches ».

Le prix de vertu, fondé par Mlle Garret, est remis à peu près tous les ans, depuis 1859. Mlle Garret était née à Grenoble le 21 juin 1796.

Le montant des rentes sur l'État, acquises par la ville de Grenoble, pour faire emploi de la succession de Mlle Garret ou recueillies dans cette succession, s'élevait en totalité à..... 612f »

Mais, par suite de la conversion en 3 °/₀ d'un titre de rente de 4 1/2 ancien, montant à 180 francs, cette somme a été réduite de..... 31 »

En sorte que le montant des rentes n'est plus que de.. 581f »

F.-A. Bressac. — Les dispositions testamentaires de M. Frédéric-Auguste Bressac, dit Bressant, ancien ouvrier gantier, quai Perrière, décédé le 22 mai 1870, ne comportaient pas moins de cent quarante-cinq articles.

Le montant de cette succession s'élevait à environ 86,000 francs.

Le bienfaiteur attribuait des dons particuliers aux sociétés de secours mutuels, à l'administration des hospices, aux œuvres de bienfaisance et une somme de 2,000 francs pour créer cinq livrets de Caisse d'épargne à décerner aux élèves les plus méritants des écoles chrétiennes, etc.

Par délibération du 14 février 1879, le Conseil municipal a décidé l'inscription au budget d'un article de recette représentant les rentes à capitaliser, chaque année, par suite de l'emploi du reliquat des sommes à provenir de la succession Bressac, après le prélèvement de celles nécessaires au service des pensions et legs institués par le testateur. En exécution de cette délibération, il a été fait emploi d'une somme de 14,068 fr. 30 avec laquelle il a été acheté 495 francs de rente 3 °/₀ dont les arrérages sont eux-mêmes employés à l'acquisition de nouvelles rentes.

J.-B. Laurent. — Un décret du 19 décembre 1873 autorisa la ville de Grenoble à accepter le legs universel qui lui avait été fait par M. Jan-Baptiste-Joseph Laurent, commandant d'artillerie, décédé à Beaumont en Argonne, le 6 septembre 1870. La Municipalité fut plus tard autorisée à aliéner les immeubles dépendant de la succession de M. Laurent.

Le testament de M. Laurent remontait au 1er janvier 1869; l'envoi en possession des donations à la Ville n'a été terminé qu'en 1898.

Auguste Genin. — Nous ne pouvons mieux faire pour donner une analyse du testament de M. A. Genin que de reproduire cette coupure d'un journal de l'époque :

UN SINGULIER TESTAMENT.

Grenoble, 12 janvier 1889.

Avant-hier est mort subitement, dans un hôtel de Nevers, à un âge avancé, M. Auguste Genin, de Bourgoin (Isère), propriétaire en France d'un grand nombre d'usines à gaz.

Collectionneur émérite de meubles anciens, de médailles et possesseur d'une fortune évaluée à plusieurs millions, Auguste Genin avait une réputation d'originalité des plus justifiées qu'accroîtra encore son testament (avec ses codicilles des 12 avril 1884 et 30 septembre 1886), dont voici les grandes lignes :

Genin laisse 1,000 francs de rente à chacun des quatre-vingt-six départements de France. La part qui reviendrait aux anciens départements d'Alsace-Lorraine est réservée et sera versée au Ministère de

la Guerre où elle sera employée en achats d'armes, jusqu'au jour où ces départements pourront en disposer. Dans le plus bref délai, les préfets devront convoquer les maires de toutes les communes qui choisiront à la majorité trois villes de 4,000 habitants au moins et 20,000 au plus, et ces villes toucheront à tour de rôle les 1,000 francs attribués au département.

Le défunt lègue son mobilier et ses collections à la ville de Biarritz ; mais Grenoble pourra bénéficier d'une partie de ce legs, si le Conseil municipal accepte certaines dispositions. Une des salles du musée de notre ville, qui porte le nom de Genin, renferme déjà une magnifique collection de meubles et de médailles, offerte par ce généreux donateur, le 4 janvier 1873.

Enfin, Auguste Genin, qui n'avait point d'enfants, laisse à chacun de ses arrière-neveux et petits-neveux une somme de 17,500 francs, en stipulant qu'en aucun cas leur part ne pourra dépasser 50,000 francs, si une partie de ses autres legs devenait caduque. Il lègue ses deux châteaux aux pauvres, mais avec cette clause que ses héritiers directs auront pendant dix ans la faculté de les acheter, l'un 125,000 francs et l'autre 80,000 francs.

Nous ajoutons aux précédents renseignements que la ville de Biarritz, par une transaction intervenue entre elle et les héritiers Genin, renonça, moyennant le paiement d'une somme de 6,000 francs, à tous les droits dont elle pouvait se prévaloir sur le mobilier dépendant de la succession.

Genin avait stipulé dans son testament, qu'à défaut par la ville de Biarritz d'accepter sa donation avec conditions, les exécuteurs testamentaires feraient procéder à la vente des meubles et objets d'art ; mais, dans ce cas, la ville de Grenoble aurait le droit de réclamer comme propriété — ce sont les termes mêmes du testament — les plus beaux et les plus curieux.

La libéralité faite à notre cité se trouva donc ouverte par suite de la renonciation de Biarritz. Le conservateur de notre Musée se rendit à Lyon pour réclamer les objets que nous étions en droit de recevoir. Les héritiers naturels de Genin consentirent à la délivrance de vingt objets choisis par l'envoyé de Grenoble. Augmentée de ces nouvelles richesses, la collection précédemment donnée devint complète, et pour nous servir de l'expression du donateur lui-même, elle restera « à jamais remarquable ».

J. Boucher de Crèvecœur de Perthes. — Par testament olographe daté d'Abbeville, le 25 mai 1861, testament suivi d'un codicille du 30 septembre 1865, M. Jacques Boucher de Crèvecœur de Perthes, ancien directeur des douanes à Amiens, léguait, à chacune des quinze villes de France ayant le plus d'ouvrières pauvres, une somme de 10,000 francs « pour qu'il soit donné, annuellement, une prime de 500 francs à celle de ces ouvrières qui se sera le plus distinguée par son travail et sa conduite ».

La ville de Grenoble avait été désignée par le Ministre de l'Agriculture et du Commerce, pour faire partie des cités qui devaient participer à la libéralité de M. de Perthes.

M. Boucher de Crèvecœur de Perthes mourut le 2 août 1868, à Abbeville (Somme).

Par sa délibération du 12 août 1872, le Conseil municipal accepta la donation avec reconnaissance. Toutefois, ce legs ne fut définitivement attribué à la Ville qu'à la suite d'un arrêt rendu le 26 février 1879 par la Cour d'Amiens. Cet arrêt tranchait les difficultés soulevées par les héritiers naturels du donateur et, rejetant leurs prétentions, déclarait le testament valable.

Le produit net du legs fait à la Ville par M. Boucher de Perthes s'est élevé à 9,870 fr. 24. Il a été employé à l'acquisition de rentes sur l'État.

Depuis 1880, le legs Boucher de Perthes est attribué, chaque année, comme prix de vertu à l'ouvrière nécessiteuse la plus méritante par son travail et sa conduite.

M. A. Fayen. — Par testament olographe daté du 15 janvier 1870, M. Alexandre Fayen, propriétaire, demeurant à Grenoble, quai Perrière, a légué à la Ville une somme de 6,000 francs pour être employée à l'amélioration des écoles primaires.

M. Fayen est décédé le 9 juillet 1878.

M. Félix-Albert Menon, qui était propriétaire à Grenoble, mourut dans cette ville le 19 novembre 1879, laissant des testaments et codicilles, aux termes desquels il a institué la ville de Grenoble pour son héritière universelle, à la charge d'acquitter divers legs particuliers et d'employer, dans le délai d'une année, le surplus de sa succession à la fondation de deux écoles laïques, l'une de garçons et l'autre de filles.

La succession de M. Menon s'élevait environ à 150,000 francs ; les frais et legs prélevés, il resta à la ville 102,752 francs.

Deux écoles ont été créées, conformément aux clauses du testament, elles portent le nom d'*Écoles Menon*.

M. J. Belin. — Par son testament du 9 mai 1881, M. Jean Belin, né à Grenoble, de son vivant entrepreneur à Lyon, a légué à sa ville natale un titre de rentes de 500 francs, dont les intérêts « doivent être employés, à perpétuité, chaque année, après un concours public, à récompenser le meilleur plan de charpente à exécuter ; peuvent prendre part à ce concours, seulement les personnes domiciliées dans le département de l'Isère ».

M. le chanoine A.-T. Gerin. — Par un acte public passé le 20 décembre 1884, M. le chanoine Alexandre-Théodore Gerin, ancien curé de Saint-André, décédé en 1886, fit don à la Ville d'une propriété située à Corenc et destinée, dit l'acte même de donation :

« A la création d'un établissement affecté à recevoir temporairement de jeunes garçons de douze ans et au-dessous, malades ou convalescents, pris indistinctement dans toutes les écoles de Grenoble et appartenant à des familles pauvres de la ville. Le choix de ces enfants se fera sur certificat d'un médecin, par le Maire, sur la proposition du Bureau de bienfaisance dont les membres se trouvent journellement en rapport avec les pauvres et en contact avec les misères de leur intérieur. »

Le Conseil accueillit avec reconnaissance cette importante libéralité et décida que l'établissement porterait le nom du généreux donateur.

Chaque année, l'Administration municipale communique à la presse la note suivante :

FONDATION GERIN A CORENC.

Le Maire de la ville de Grenoble rappelle que le regretté chanoine Gerin a fait don à la ville de Grenoble de sa propriété de Corenc pour y établir un asile destiné à recevoir les enfants, malades ou convalescents, des écoles de garçons, de six à douze ans, qui auraient besoin de changement d'air ou de soins particuliers.

Conformément aux volontés du testateur : « Le choix de ces en-

fants est fait, sur un certificat du médecin, par le Maire, sur la proposition du Bureau de bienfaisance, dont les membres se trouvent journellement en rapport avec les pauvres et en contact avec les misères de leur intérieur. »

Depuis cette création, une moyenne annuelle de plus de soixante enfants ont profité de cette utile fondation, et leurs familles ont pu constater, après un séjour de quelques semaines, une amélioration notable dans l'état de leur santé.

Admission des jeunes filles. — Le Conseil municipal ayant voté la construction d'un bâtiment annexe, contigu à l'Ouest de l'asile, destiné à recevoir des jeunes filles, et l'installation étant terminée, les admissions pourront avoir lieu, comme pour les garçons, à compter du lundi de Pâques.

Les conditions d'admission sont : Être âgées de six à douze ans, produire un certificat médical.

Les inscriptions seront reçues, pour les garçons et pour les filles, au Bureau de l'Assistance publique.

Aux termes d'un testament olographe du 15 octobre 1885, le chanoine Gerin avait fait les diverses libéralités suivantes :

1° A la fabrique de Saint-André, dont il avait été longtemps le curé-archiprêtre, les vases sacrés, vêtements sacerdotaux et livres à l'usage du clergé paroissial présent et futur ;

2° 300 francs à l'œuvre du Patronage des Apprentis ; 300 francs destinés à l'œuvre du Patronage des Vieillards ;

3° 200 francs à chacune des écoles gratuites de la ville ;

4° Legs au Bureau de bienfaisance de Grenoble, avec affectation spéciale aux indigents de la paroisse de Saint-André ;

5° Legs particulier de 300 francs à la Caisse de retraite des pompiers ;

6° Legs particulier de 300 francs au 18e Bureau de bienfaisance de Société mutuelle.

« La fortune que je laisse en mourant, disait le chanoine Gerin dans son testament, provient en grande partie de quelques dépôts de valeurs au porteur, que certaines personnes amies ont confiés à ma probité, avec obligation pour moi de faire fructifier ces dépôts, d'en capitaliser le produit pour consacrer le tout, en temps opportun, à des œuvres charitables que je croirais les plus utiles. Or, c'est précisément ce que je fais par ce testament. Quant à moi, je n'ai pas eu

un sou de patrimoine ; mon père et ma mère ne m'ont laissé que des dettes, que j'ai intégralement payées. »

Mlle Adèle Ubertie-Tréboute naquit à Voiron, où elle exerça pendant de longues années un petit commerce de mercerie. Elle vint ensuite se fixer à Grenoble ; elle habitait rue des Remparts, 2.

Mlle Tréboute mourut le 5 mai 1885. Elle avait constitué comme légataire universelle la ville de Grenoble, par testament des 28 juillet et 9 août 1882.

Quelques-unes de ses dispositions testamentaires étaient d'une simplicité touchante :

« ... Qu'après ma mort, déclarait-elle, ma fenêtre soit ouverte, car j'ai toujours aimé l'air..., que je sois habillée de blanc, comme je le mérite..., qu'on me mette dans la bière une heure seulement avant l'enterrement, après avoir été gardée quarante-huit heures...

« ... Je donne à mon chien, le petit Lénos, trois cents francs de rente et j'en laisse la charge, avec son revenu, à la famille Gaillard qui me l'a vendu ; ces gens sont pauvres, ils seront bien contents ; à la mort du chien, la rente sera éteinte... » Mlle Tréboute laissait plusieurs legs à des amies et à des personnes de son entourage.

« Je donne ma maison à la Ville, disait encore Mlle Tréboute, pour qu'on y loge de vieilles filles pauvres ; je désire que ces chambres soient toujours occupées par des personnes qui, dans leur jeunesse, ont travaillé soit comme ouvrières, filles de boutiques, marchandes, etc.

« Pour ce qui reste de ma fortune, le revenu en sera affecté au Bureau de bienfaisance pour que l'hiver on donne du charbon aux pauvres. Je crains beaucoup le froid ; que je donne un peu de chaleur aux malheureux. »

Le montant de la succession de cette bienfaitrice de la Ville s'éleva à la somme de 81,119 francs, les revenus en furent affectés à des distributions de charbon pour les pauvres.

Mlle Tréboute donnait aussi une rente de 600 francs au département, pour être distribuée en prix de vertu.

« ... Ces prix sont institués pour récompenser les personnes qui se seront dévouées pour élever des enfants orphelins, pour soigner les malades, venir en aide aux affligés... »

Le Bureau de bienfaisance désigne, alternativement avec le

Conseil général de l'Isère, les lauréats du prix de vertu fondé par Mlle Tréboute.

M. P.-A. Pont, dit Germain. — Par son testament reçu Me Vigan, notaire à Grenoble, le 24 août 1886, M. Paul-Auguste Pont, dit Germain, ancien entrepreneur, adjoint au Maire de la ville de Grenoble, décédé le 26 du même mois, a institué pour son légataire universel le Bureau de bienfaisance de la ville de Grenoble, sous les charges de droit, et à la charge des legs qu'il a faits par le même testament.

Il a nommé pour son exécuteur testamentaire M. Benjamin Giroud, secrétaire général de la Mairie, et, à son défaut, Me Vigan, notaire, lui donnant à cet effet la saisine de son mobilier.

Et il a fait divers legs pour une somme totale de 70,500 francs, outre deux rentes viagères arrivant ensemble à 2,500 francs par an, et l'usufruit de sa propriété de la Bajatière.

Le produit de la vente des immeubles de M. Pont, dit Germain, la réalisation des capitaux et des usufruits laissèrent au Bureau de bienfaisance une somme d'environ 120,000 francs.

La majeure partie du mobilier de M. Pont, dit Germain, est placée dans divers salons de l'Hôtel de Ville.

M. Long-Mattat. — Par testament en date du 3 juin 1885, M. Prosper-Louis-Jacques Long-Mattat, vérificateur des douanes en retraite, décédé le 5 décembre 1886, a légué au Patronage des Vieillards une somme de 20,000 francs, et au Patronage des Apprentis, une autre somme de 5,000 francs.

M. Pierre Commérot, ancien entrepreneur, décédé le 13 février 1889, à Grenoble, a laissé à la Ville plusieurs legs consistant en valeurs mobilières. Les bénéficiaires de ces libéralités furent : le Bureau de bienfaisance, les écoles laïques, l'asile Gerin et les hospices de Grenoble.

M. Marcel-Jean-Louis Chevalier de Saint-Robert, ancien ministre plénipotentiaire, décédé à Paris, le 22 juillet 1889, a légué à la ville de Grenoble, pour les collections du Musée-Bibliothèque, un grand nombre de meubles, d'objets d'art, de tableaux, d'argenterie,

de faïences, etc., il a, en outre, laissé aux pauvres de la Ville une somme de 5,000 francs.

M. Léonce Mesnard. — Par son testament du 11 août 1877, M. Léonce Mesnard, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, laissa au Bureau de bienfaisance de Grenoble des libéralités importantes : 1° Un legs de bijoux formés exclusivement de diamants et devant être revendus au profit du Bureau de bienfaisance ; 2° une somme de 3,000 francs payable aussitôt après son décès, et une autre somme de 10,000 francs, soumise à l'usufruit de Mme Mesnard ; 3° par un autre testament du 11 mai 1886, M. Mesnard léguait encore 7,000 francs au Bureau de bienfaisance. C'était donc une somme totale de 20,000 francs dont bénéficièrent les pauvres. Quant au legs des bijoux, le Conseil municipal ne crut pas devoir l'accepter, « le défunt n'ayant laissé aucun bijou exclusivement de diamants et rentrant dans les termes du legs ».

D'un autre côté, M. Mesnard fit des dons importants au Musée de peinture, à la Bibliothèque municipale. La Ville héritait, en outre, d'une somme de 40,000 francs, « à la condition de faire imprimer, à ses frais, par MM. Allier père et fils, les œuvres littéraires du testateur ».

Le montant de ce travail s'est élevé à 8,783 francs.

M. A.-A. Pinal. — M. Antoine-Aguste Pinal, rentier à Grenoble, est décédé le 16 juin 1890, instituant la Ville pour son héritière universelle, à charge de l'accomplissement de diverses dispositions. Les fonds provenant de sa succession doivent, aux termes de son testament olographe du 1er juillet 1886, « être versés par la Ville aux vieillards, aux apprentis indigents et aux œuvres d'orphelinat laïque des deux sexes ».

M. Léon-Félix-André Accarias, avocat à Grenoble, mourut le 18 mai 1890. Par un testament olographe, en date du 28 décembre 1888, et un codicille du 29 mars 1890, M. Accarias déclarait laisser aux pauvres de Grenoble le reste de sa fortune. Prélèvement fait de legs particuliers dont le montant formait un chiffre assez élevé (223,231 fr. 35 à prélever sur 272,579 fr. 70), il resta aux pauvres, représentés par le Bureau de bienfaisance, une somme nette de 49,348 fr. 45.

Mlle Victorine-Colette Boissière, rentière, demeurant à Beaurepaire, légua, par testament en date du 5 février 1892, au Bureau de bienfaisance de Grenoble, tous ses biens, sans exception aucune, « à charge de faire dire des messes pour le repos de son âme, dans l'église de Beaurepaire, à concurrence de la somme totale de 100 francs, et dans l'année qui suivra son décès ».

L'actif net de la succession s'éleva à environ 45,000 francs.

Mlle Victorine-Colette était née à Grenoble, le 9 septembre 1814, elle est décédée à Beaurepaire, le 12 février 1892.

La ville de Grenoble fit élever dans le cimetière de cette commune un monument à la mémoire de cette bienfaitrice.

M. Paul Moyrand, banquier, est décédé à Grenoble, le 24 novembre 1893.

Les héritiers du défunt, Mme veuve Moyrand, sa mère, ainsi que M. Alfred Moyrand, son frère, se conformant au désir que M. Paul Moyrand leur en avait verbalement exprimé, ont offert de verser au Bureau de bienfaisance une somme de 10,000 francs.

La Commission administrative du Bureau de bienfaisance a demandé, au pouvoir compétent, l'autorisation d'accepter cette offre, prenant, à cet effet, le 20 février 1894, une délibération à l'égard de laquelle le Conseil municipal devait exprimer un avis, en conformité de l'article 70 de la loi municipale.

La réalisation de l'offre des héritiers de M. Paul Moyrand, devait avoir pour résultat de faire entrer, dans le patrimoine des pauvres, une somme importante, qui n'était grevée d'aucune charge.

La famille de M. Paul Moyrand, en exécution d'un désir exprimé par le regretté défunt, remit au Musée trois peintures de valeur.

L'une est signée par notre illustre compatriote Ernest Hébert. Elle représente une jeune fille assise, méditant devant la fenêtre d'une prison.

La seconde est un paysage : *Effet d'automne,* de Harpignies. Le nom du grand paysagiste jette un certain éclat sur notre ville, car Harpignies tient à honneur de se dire élève d'Achard, notre concitoyen, le modeste et regretté maître du paysage moderne.

La troisième toile est d'Eugène Faure, le peintre dauphinois dis-

tingué. C'est une vue de la vallée du Grésivaudan, prise de Seyssinet.

M. Élisée Chatin. — Par son testament du 1er mai 1885, M. Élisée Chatin a légué à la ville de Grenoble une somme de 100,000 francs, pour l'amélioration du service des malades pauvres.

Une partie de cette somme a été employée à la construction d'un immeuble spécial dans le clos de l'Hospice des vieillards, à La Tronche ; cet immeuble porte le nom de « Pavillon Chatin ».

M. Debon, dit Bon. — Par testaments des 22 janvier 1883 et 18 janvier 1892, M. Debon, décédé le 25 janvier 1892, a fait la Ville sa légataire universelle à charge d'un legs particulier, de deux legs viagers et d'emploi de sa fortune « à faire quelque bien ».

La succession a été acceptée par délibération du Conseil municipal du 10 novembre 1892, son emploi fixé par délibération du 12 juillet 1893 et l'autorisation d'acceptation donnée par décret du 30 janvier 1894.

Liquidée, cette succession s'est élevée net à la somme de 28,826 fr. 97 employée à l'achat de 837 francs de rentes 3 %.

Dans ce produit n'est pas comprise la valeur des collections du défunt qui ont été attribuées à la Bibliothèque et au Musée de Grenoble.

M. Doudart de Lagrée. — Par délibération du 8 décembre 1896, le Conseil municipal a accepté le reliquat, s'élevant à 622 fr. 40, des souscriptions recueillies en vue de l'érection du monument Doudart de Lagrée. Les arrérages de la rente acquise avec cette somme sont destinés à l'achat d'un prix de géographie, qui est décerné chaque année au Lycée de garçons sous le nom de « Prix Doudart de Lagrée ».

M. E. Thorant. — Par testament en date du 14 avril 1891, M. Ernest Thorant, ancien commissaire-priseur, décédé le 20 août 1896, a légué une somme de 500 francs à la Ville « pour fonder deux prix annuels de morale civile à distribuer aux deux élèves, fille et garçon, des deux écoles communales laïques du quartier le plus pauvre ». — Le montant de ce legs, accepté par délibération du Conseil municipal du 8 décembre 1896, et autorisé par arrêté préfectoral du 5 mars 1897, a été, pour sa destination, converti en un titre de rentes 3 %.

Mme Marie-Louise Satre, veuve de M. Alphonse-Claude Charpy, rentière à Grenoble, cours Saint-André, 36, mourut le 31 mai 1897. Elle avait stipulé ses dernières volontés dans un testament olographe du 25 avril 1893.

La ville de Grenoble y était inscrite comme héritière pour une somme de 10,000 francs.

Cette somme, déduction faite des frais, a été employée à augmenter la dotation de la Caisse de retraite des Employés communaux.

La sépulture de la bienfaitrice sera entretenue à perpétuité au cimetière Saint-Roch par les soins de la Ville.

Mme Laurence Franconi, veuve Merloz. — Par testament public du 10 septembre 1891, Mme Laurence Franconi, veuve de M. Joseph Merloz, ancienne cantinière, décédée à Grenoble, le 10 août 1893, institua pour sa légataire universelle la ville de Grenoble.

La testatrice exprimait le désir que les revenus de ses biens fussent employés « à habiller et entretenir les enfants les plus pauvres des écoles laïques de Grenoble ».

De plus, Mme Merloz constituait une rente annuelle de 100 francs au profit du Patronage des Apprentis de Grenoble.

L'actif de cette succession s'est élevé à environ 12,000 francs.

M. M.-J. Lévy. — Mme veuve Simon Lévy, née Irma Villard, rentière, demeurant à Grenoble, avenue Alsace-Lorraine, n° 11, a offert de donner à la ville de Grenoble, en mémoire de son fils, M. Maxime-Jacob Lévy, une somme de 8,000 francs.

Le Conseil municipal accepta, avec reconnaissance, l'offre faite par Mme veuve Simon Lévy, en décidant que lorsque celle-ci sera réalisée, 2,000 francs pourront être convertis en un titre de rente affecté à l'entretien de la sépulture de la famille Simon Lévy, et 6,000 francs pourront être destinés à l'achat d'un titre de rente au nom de la Caisse de retraite des Employés communaux.

Libéralités diverses. — Legs ou dons divers dont la Ville a fait emploi en acquisitions de rentes 3 %:

Legs Eymin (Délibérations du Conseil municipal des 11 janvier et 1er juillet 1895 et arrêté préfectoral du 19 décembre suivant).

Legs veuve Rahoult (Délibération du Conseil municipal du 1er avril 1895 et arrêté préfectoral du 24 mai suivant.)

Legs Marquian (Délibération du Conseil municipal du 12 juillet 1893 et décret du 30 mai 1894).

Don Copet (Délibération du Conseil municipal du 4 septembre 1896 et arrêté préfectoral du 19 octobre suivant).

Legs Coissard (Délibération du Conseil municipal du 28 mai 1891 et décret du 12 décembre 1895).

Don veuve Fatin (Délibération du Conseil municipal du 27 décembre 1895 et arrêté préfectoral du 6 mai 1896).

Don veuve Bouvier (Délibération du Conseil municipal du 27 décembre 1895 et arrêté préfectoral du 6 mai 1896).

Legs Eno (Délibération du Conseil municipal du 10 juillet 1894 et décret du 22 novembre 1895).

Legs veuve Annequin (Délibération du Conseil municipal du 29 février 1896 et arrêté préfectoral du 2 avril suivant).

Caisse des Musées. — La Caisse des Musées (peinture et sculpture) a été fondée par délibération du Conseil municipal du 12 juillet 1893, dans le but de constituer un capital inaliénable dont les revenus sont à employer à l'acquisition d'œuvres d'art.

L'énumération suivante représente les arrérages des rentes 3 % acquises pour l'emploi de dons faits, savoir :

Par la Société des Amis des Arts, en 1883 (1,200 fr.).

Par M. le colonel Léon de Beylié, en 1895 (500 fr.).

Par le Comité du monument Guétal, en 1897 (Attribution sur le reliquat de la souscription, 800 fr.).

Nécrologie.

Frédéric Taulier. — Louis-Joseph Vicat. — Silvestre Saint-Romme.

FRÉDÉRIC TAULIER, ancien maire de Grenoble, mourut le mardi 22 janvier 1861, à cinq heures du matin, dans son appartement de la rue Vaucanson, n° 1.

M. Gaillard, maire de Grenoble, écrivit, à la date du 23 décembre, la lettre suivante aux membres du Conseil municipal :

Les obsèques de notre ancien collègue, M. Taulier, doivent avoir lieu demain, jeudi 24 courant, à neuf heures du matin.

Je verrais avec plaisir que vous voulussiez bien vous joindre à moi pour rendre les derniers devoirs à un ancien Maire de la ville.

J'aurai l'honneur de vous attendre à l'Hôtel de Ville, à neuf heures moins un quart...

Agréez, etc.

Les funérailles de F. Taulier furent célébrées au milieu d'un grand concours de population.

Dans le tome I de cet ouvrage nous avons étudié les œuvres de Frédéric Taulier et rappelé les événements auxquels il fut mêlé.

Il nous reste, ici, à condenser et à résumer nos précédents renseignements.

Notes biographiques. — TAULIER (Frédéric-Marc-Joseph) naquit à Grenoble, le 15 décembre 1806. Avocat de talent, il professa à la Faculté de Droit, dont il devint plus tard le doyen.

Nommé troisième adjoint au maire de Grenoble, par ordonnance du 8 avril 1842, il fut maintenu dans ces fonctions par une ordonnance du 2 mai 1843. Nommé maire, par ordonnance du 16 février 1845, puis par une autre ordonnance du 18 février 1847, enfin, par arrêté du Président de la République du 12 mars 1849, il mit tout son dévouement au service de ses concitoyens. Il s'occupa avec passion de toutes les questions relatives aux sociétés de bienfaisance et de mutualité. Il fonda l'Association alimentaire, qui fonctionne depuis 1851. Frédéric Taulier encouragea de toutes ses forces l'enseignement primaire.

Pour développer le commerce de notre cité et du département, il réclama instamment la construction d'un chemin de fer reliant Grenoble à la ligne de Lyon à Avignon.

Frédéric Taulier avait épousé M^lle^ Paturel. Il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1843. On lui doit : *Le vrai Livre du Peuple.*

Frédéric Taulier et les artistes grenoblois. — (Société des Amis des Arts de Grenoble. Séance du 27 août 1845. Assemblée générale. — Extraits du discours prononcé par M. Frédéric Taulier, maire de Grenoble, président honoraire de la Société.)

« ... La vie artistique n'est le privilège d'aucun sexe, d'aucun âge, d'aucune classe ; elle est la vie intime, la vie nécessaire, la vie universelle. Qu'on le demande plutôt à cette population grenobloise qui a protesté de ses nobles instincts en se pressant ici (exposition de la Société des Amis des Arts), avide et impatiente, pendant trois mois. Que serait-ce donc si, au lieu d'être conviée par des créations de l'art, dont le plus grand nombre sont étrangères, elle avait à contempler et à montrer dans leur sanctuaire patriotique les richesses et les merveilles du sol dauphinois?

« Ces réflexions, Messieurs, trouvent, naturellement, leur place dans la solennité de ce jour. Toutes les vérités fécondes se touchent: quand on célèbre celles qui triomphent, il est bien de saluer en passant celles pour lesquelles on combat.

« Le but de la Société des Amis des Arts, en ce moment réunie, est d'amoindrir les résultats d'une centralisation trop exclusive, en protégeant à Grenoble les tendances et les efforts artistiques.

(Extraits d'un autre discours de Frédéric Taulier. — Société des Amis des Arts. Assemblée générale du 21 août 1850) :

« ... En toutes choses la province semble avoir pris plaisir dans la dépendance de la capitale et de la considérer comme devant avoir le monopole de tous les talents, de toutes les gloires.

« Avec une naïveté étrange, la province accepte tout ce que Paris lui envoie, *elle ne juge pas, elle admire sur parole. Se dépréciant sans cesse elle-même, elle se mutile, elle s'appauvrit.*

« Méconnu en province, l'artiste va chercher à Paris la célébrité et la fortune, qui ne lui paraissent possibles qu'autant qu'il aura mis le pied sur ce vaste théâtre. Souvent il n'y trouve ni l'une ni l'autre, souvent il voit échoir à la médiocrité bruyante le double succès que, dans la confiante poésie de son âme, il avait rêvé pour lui.

« Paris répond à la crédulité provinciale par de superbes dédains ; heureux de certaines nullités qu'il exalte, il est sans pitié pour les nobles vocations qu'il étouffe.

« Combien de cœurs généreux auraient pu trouver dans la province un sort digne d'envie, si le préjugé ne les eût condamnés à une émigration fatale !

« Il serait bien temps de s'insurger contre cette centralisation tyrannique. *Que la province encourage donc les mérites qu'elle voit éclore !*

« Il ne tient qu'à elle de leur fournir des moyens d'études et de leur permettre de grandir dans la patrie locale.

« Qu'elle renonce à tant d'enthousiasmes irréfléchis ! Qu'elle juge toute œuvre en elle-même ! Qu'elle ait des hommages pour ses artistes qui les méritent !

« Que la classe aisée s'adresse à eux pour orner ses salons et ses maisons de campagne, que les administrateurs leur confient les travaux destinés à décorer les temples et autres édifices publics !

« Alors on verra l'art grandir en province, parce que les artistes y resteront pour occuper le rang qui leur appartient.

« De douloureuses déceptions et de tristes iniquités auront enfin leur terme. »

Une création de F. Taulier. — Le 10 novembre 1849, Frédéric Taulier, maire, résolut de faire exécuter un tronc pour le Bureau de charité « qui serait placé dans le couloir principal de l'Hôtel de Ville... Ce tronc, recommandait Taulier, devra être fait avec une certaine élégance et offrir toute la sûreté convenable. L'inscription dont il devra être surmonté, « tronc pour le Bureau de bienfaisance » sera en lettres d'or ».

Ce tronc a coûté 52 fr. 65. Il est actuellement encastré dans le mur du vestibule qui conduit aux bureaux de bienfaisance et en face de l'entrée des bureaux de l'état civil.

Le Bureau de bienfaisance n'a eu qu'à se féliciter de cette création; le tronc, dû à Taulier, n'est jamais vide.

Louis-Joseph VICAT. — Notre illustre compatriote, l'ingénieur L.-J. Vicat, mourut à Grenoble, le 10 avril 1861.

Voici la lettre de faire part de son décès :

M

Madame veuve Vicat, née Castanet; Monsieur Joseph Vicat, administrateur des hospices de Grenoble; Madame Joseph Vicat, née Nicollet; Mesdemoiselles Suzanne et Hélène Vicat; Monsieur Pagès, substitut du procureur

général à la cour impériale de Grenoble, Madame PAGÈS, née VICAT; Messieurs Sever et Victor PAGÈS et Mademoiselle Angélique PAGÈS; Mademoiselle Lucile VICAT; Monsieur Louis VICAT, capitaine instructeur au 9me d'artillerie; Madame veuve CASTANET; Messieurs Henri, Melchior et François CASTANET,

Ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Louis-Joseph VICAT,

Inspecteur général honoraire des Ponts et Chaussées,
Membre correspondant de l'Institut (académie des sciences),
Commandeur de l'ordre Impérial de la Légion d'honneur,
Chevalier des ordres de Sainte-Anne de Russie, de l'Aigle rouge de Prusse,
des SS.-Maurice et Lazare de Sardaigne,

leur époux, père, beau-père, aïeul, oncle, beau-frère et oncle par alliance, décédé dans son domicile, à Grenoble, le 10 avril 1861, à l'âge de soixante-quinze-ans, muni des sacrement de l'Église.

Ils vous prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui seront célébrées à l'église paroissiale de Saint-Louis, le 12 avril courant, à huit heures précises du matin.

Priez pour Lui!

Le convoi partira du domicile du défunt, rue Neuve du Lycée, 50, et se dirigera sur Seyssins après la cérémonie religieuse.

Notes biographiques. — VICAT (Louis-Joseph), célèbre ingénieur, naquit le 31 mars 1786, à Nevers, où son père, sous-officier au régiment de dragons Royal-Piémont, était alors en garnison. Il était issu d'une famille protestante établie en Dauphiné dans le canton de Roybon, où elle possédait des biens importants, et d'où elle fut chassée par la révocation de l'édit de Nantes.

Vicat fit ses études à Grenoble, sous la direction de son oncle Chabert, professeur de mathématiques à la Faculté. Sur le conseil de Fourier, alors préfet de l'Isère, il se présenta à l'École polytechnique où il entra le 20 novembre 1804; il en sortit en 1806 avec le grade d'ingénieur des Ponts et Chaussées.

En 1818, il publia sa découverte mémorable de la fabrication des chaux hydrauliques et des ciments. La ville de Paris lui offrit à cette occasion une magnifique coupe en argent ciselé et les Chambres lui votèrent une récompense nationale.

Il mourut à Grenoble le 10 avril 1861. Il était inspecteur général des ponts et chaussées, membre correspondant de l'Institut, commandeur de la Légion d'honneur et décoré des ordres étrangers de Sainte-Anne de Russie, de l'Aigle rouge de Prusse, des SS.-Maurice et Lazare, etc.

MERCERON-VICAT.

*
* *

Dans sa *Biographie du Dauphiné,* A. Rochas écrit :

Par la découverte de la fabrication des chaux hydrauliques, ciments, pouzzolanes et trass, le génie de M. Vicat avait doté la France et le monde entier d'une découverte immense dans ses applications comme dans les économies qu'elle devait réaliser, surtout dans les travaux à la mer.

M. Vicat aurait pu acquérir de grandes richesses, il préféra livrer généreusement son secret au public.

Nous donnerons la liste des distinctions et des honneurs qui lui ont été décernés et qui sont venus chercher le modeste savant dans sa retraite.

Nous sommes persuadé que, mieux que notre faible appréciation, elle donnera la mesure de l'importance de ses découvertes. C'est en même temps une sorte de résumé de cette existence si noblement dévouée à la science.

1er mai 1821. — Nommé chevalier de la Légion d'honneur.

25 mars 1833. — Membre correspondant de l'Académie des Sciences.

30 mai 1837. — Officier de la Légion d'honneur.

28 juillet 1841. — Chevalier de l'ordre de l'Aigle rouge de Prusse.

18 octobre 1841. — Arrêté du Conseil municipal de Paris qui lui offre un vase d'argent portant cette inscription : *La Ville de Paris à M. L.-J. Vicat, en commémoration des belles découvertes qu'il a faites concernant les chaux, les bétons et mortiers hydrauliques, 1841.*

24 juillet 1845. — Loi qui lui accorde, sur les rapports d'Arago à la Chambre des députés, et du baron Thénard à la Chambre des pairs, une pension annuelle et viagère de 6,000 fr., décernée à titre de *récompense nationale.*

6 février 1846. — Commandeur de la Légion d'honneur.

18 février 1846. — La Société d'encouragement pour l'industrie nationale lui décerne le prix de 12,000 fr. fondé par le marquis d'Argenteuil, comme l'auteur de la découverte la plus importante pour l'industrie nationale.

10 octobre 1846. — Chevalier des SS.-Maurice et Lazare de Sardaigne.

Mars 1847. — Médaille d'or décernée par le roi Oscar de Suède.

Février 1850. — La Commission de l'Académie des Sciences, chargée de présenter un candidat titulaire en remplacement de M. Francœur, lui offre le fauteuil vacant. Il refuse cet honneur, ses affections de famille le retenant à Grenoble.

11 janvier 1853. — Décret de l'Empereur qui le nomme inspecteur général honoraire des Ponts et Chaussées.

Mis à la retraite par l'application du décret du 13 octobre 1851, M. Vicat n'a cessé de travailler à compléter de nouvelles et importantes recherches sur l'effet destructeur que la mer exerce contre les matières exposées à son action. Il a publié plusieurs mémoires dans les *Annales de Physique et de Chimie* et dans les *Annales des Ponts et Chaussées*.

Le 15 avril, le Maire de Grenoble adressa à M. Vicat (Joseph), avocat, membre de la Commission administrative des Hospices, la lettre qui suit :

MONSIEUR ET HONORABLE COMPATRIOTE,

Il est quelques hommes privilégiés dont la perte n'est pas seulement un deuil pour leurs familles. La cité qui a pu apprécier leurs qualités privées en même temps que leur mérite public, leur pays dont ils font la gloire, le monde entier qui jouit de leurs travaux, s'unissent pour les regretter et honorer leur mémoire.

Votre respectable père, Monsieur et honorable Compatriote, a été un de ces hommes d'élite. Jamais plus de science n'a été alliée à plus de modestie et à plus de vertus sociales.

L'Administration municipale de la ville de Grenoble, au sein de laquelle l'illustre Vicat a voulu vivre dans la retraite au milieu des siens, croirait manquer à un de ses plus chers devoirs si, au moment d'une douloureuse séparation, elle ne venait témoigner à votre famille ses profonds regrets, sa sincère sympathie.

Veuillez agréer, etc.

Le Maire,

Eugène GAILLARD.

M. Joseph Vicat répondit :

Grenoble, le 16 avril 1861.

Monsieur le Maire,

Permettez-moi de remercier du plus profond de mon cœur l'Administration municipale de la ville de Grenoble des regrets et des sympathies qu'elle veut bien nous exprimer à l'occasion de la perte douloureuse que nous venons d'éprouver.

Si notre affliction pouvait recevoir quelque soulagement, ce serait, à coup sûr, par le témoignage flatteur de l'Administration d'une ville que mon père aimait tant.

Votre lettre, Monsieur le Maire, sera conservée dans notre famille comme un monument destiné à enorgueillir les enfants de l'ingénieur Vicat, en leur rappelant les vertus de leur grand-père.

Veuillez recevoir, je vous prie, Monsieur le Maire, pour l'Administration municipale, l'assurance sincère des sentiments de reconnaissance de toute ma famille.

Signé : Joseph Vicat.

François-Henri-Silvestre SAINT-ROMME, né à Roybon, le 11 septembre 1796, fit ses études au collège de Tournon, puis étudia le droit à la Faculté de Grenoble.

Il se rendit ensuite à Paris où, comme stagiaire, il entra en relation avec des personnalités du barreau et de la politique. C'est ainsi qu'il connut successivement Jules Favre, Carnot, Lamartine, Ledru-Rollin, Jean Reynaud, Lacordaire, Lamennais.

Il collabora au journal *Le Droit,* dont Ledru-Rollin était directeur.

En 1825, il partit avec Jean Reynaud et Crépu pour faire un voyage dans la Suisse allemande, le Tyrol et l'Allemagne, d'où ils rapportèrent des collections géologiques très intéressantes.

Après un séjour assez prolongé à Berlin, où il était allé apprendre la langue allemande, il revint à Grenoble, où il exerça la profession d'avocat.

Dans notre ville, S. Saint-Romme affirma, en maintes occasions, ses opinions démocratiques et fut un des fondateurs de la Loge maçonnique.

Après la Révolution de 1830, il fut délégué près du Gouvernement pour connaître ses intentions, et « constata que le nouveau régime ne valait guère mieux que l'ancien ».

De retour à Grenoble, les électeurs l'élurent conseiller général ; il entra alors résolument dans l'opposition. Saint-Romme, comme défenseur des accusés d'Avril, se retrouva aux côtés des amis qu'il avait connus au barreau de Paris.

En 1845, il se présenta à la députation dans l'arrondissement de Saint-Marcellin contre le marquis de Bérenger, il n'échoua que pour sept voix.

Lorsque éclata l'agitation pour la réforme électorale, il fut un des premiers à y prendre part. Le 24 octobre 1847, il présida le banquet réformiste de Saint-Marcellin.

A la Révolution de Février, il salua avec joie l'avènement de la République et fut nommé procureur général à Grenoble. Il donna sa démission de procureur général lorsqu'il fut nommé représentant du peuple à la Constituante, tranchant ainsi pour lui-même la question de l'incompatibilité, qu'il soutint d'ailleurs devant la Chambre.

S. Saint-Romme fit partie de la Commission de l'Intérieur et prit une part active aux travaux de la Chambre.

Réélu membre de l'Assemblée législative, son opposition énergique à la politique de Louis Bonaparte le classa parmi les chefs du parti républicain irréductible ; il signa la mise en accusation du futur empereur.

S. Saint-Romme prit souvent la parole, notamment dans les questions agricoles et au sujet de l'impôt sur le sel.

Après le coup d'État du 2 décembre 1851, il se réfugia dans sa propriété de Roybon. Il fut arrêté au commencement de janvier 1852 et *traîné, les menottes aux mains,* dans les prisons à Lyon. Relâché près d'un mois après, sur les démarches de ses amis, il se fixa définitivement à Roybon pour s'adonner à l'agriculture.

Jean Reynaud vint souvent l'y rejoindre. C'est dans le calme qu'il trouvait chez son ami que le célèbre philosophe mit la dernière main à son ouvrage intitulé : *Terre et Ciel,* et à ses études sur *L'Esprit des Gaules*. S. Saint-Romme reçut aussi la visite de Manin, ancien président de la République de Venise.

Silvestre Saint-Romme mourut le 5 février 1862.

Mathias SAINT-ROMME, *sénateur.*

Le 8 février eurent lieu, à Roybon, les obsèques de M. Silves-

tre Saint-Romme, père du sympathique sénateur de l'Isère.

M. Michal-Ladichère adressa quelques paroles d'adieu à son vieil ami ; il termina son discours par ces mots : « Nous pleurons un citoyen dont le nom était synonyme de probité dans sa vie publique comme dans sa vie privée. »

Faits divers.

La situation. — La récolte de 1861 avait été mauvaise. La disette n'était plus à craindre, car il se faisait de nombreuses importations de blés de la Russie méridionale. L'inauguration d'un nouveau régime commercial compliquait la crise que rendait surtout inévitable la guerre civile aux États-Unis. La Banque de France, voyant rapidement diminuer son encaisse, dut prendre des précautions et élever le taux de son escompte. Nos finances avaient à supporter une perte considérable par suite de la diminution ou de la suppression de nombreux droits de douane ; on s'effraya.

L'affaire du banquier Mirès. — Le désastre et l'arrestation du banquier Mirès, fondateur de la Caisse des Chemins de fer, émut vivement l'opinion. Le drame judiciaire qu'occasionna cette arrestation dura quatorze mois (février 1861-avril 1862) ; la cause passa devant toutes les juridictions. Mirès fut acquitté par la Cour de Douai. La Cour de cassation annula, mais au point de vue juridique seulement, l'arrêt de la Cour de Douai.

Le Père Lacordaire à l'Académie. — La réception du Père Lacordaire à l'Académie française fit beaucoup de bruit. Un protestant, M. Guizot, accueillant au sein de l'illustre compagnie un dominicain, c'était un contraste bien propre à intéresser l'auditoire d'élite qui se pressait sous la coupole de l'Institut et qui applaudit avec enthousiasme les deux orateurs, modèles d'éloquence dans des genres si différents.

Saisies d'ouvrages. — Le prince Napoléon, dans son discours au Sénat, n'avait pas ménagé les anciennes dynasties. Le duc

d'Aumale lui répondit par une brochure intitulée : *Une leçon d'histoire de France.* Cette brochure échappa au parquet et fut mise en circulation, mais elle ne tarda pas à être saisie. L'imprimeur et l'éditeur furent condamnés comme auteurs ou complices d'excitation à la haine et au mépris du Gouvernement.

Le duc de Broglie protesta et intenta un procès au commissaire de police, mais l'affaire n'eut pas de suite.

La Franc-Maçonnerie. — Une scission se produisit dans la Franc-Maçonnerie. Un parti repoussait comme grand maître le prince Lucien Murat et demandait le prince Napoléon. La discorde se mit dans le Grand-Orient, et le préfet de police (24 mai) interdit toute assemblée jusqu'au mois d'octobre. Au mois de janvier suivant, on nomma pour grand maître le maréchal Magnan, mais une fraction opposante persista à demeurer séparée sous la direction de M. Viennet.

Dans les ambassades. — Au commencement du mois de décembre, Napoléon III remplaça, à Rome, notre ambassadeur, M. de Grammont, qui avait eu beaucoup de difficultés avec le gouvernement pontifical, par le marquis de La Valette. M. de Grammont reçut l'ambassade de Vienne.

Élections de conseillers généraux. — Les 15 et 16 juin eurent lieu, avec le plus grand ordre, les élections pour le renouvellement partiel des Conseils généraux et les résultats répondirent aux espérances du Gouvernement.

Embellissements de Paris. — Avant d'aller faire au camp de Châlons sa visite annuelle, l'Empereur voulut inaugurer lui-même une voie nouvelle, ouverte à Paris par M. Haussman, le boulevard Malesherbes et le parc Monceaux (13 août).

Napoléon III et les agents de change. — Un décret du 22 novembre supprima le droit d'entrée à la Bourse ; l'enthousiasme des agents de change ne se contint plus; il se traduisit en une adresse tout au moins singulière pour demander à l'Empereur « la permission

d'élever un monument de leur reconnaissance, en plaçant la statue de Sa Majesté dans l'enceinte du palais de la Bourse ».

L'Empereur eut le bon goût de répondre aux agents de change qu'il trouvait plus simple de leur offrir son portrait.

« *Avertissement* » *à la presse.* — Le 29 janvier, un « avertissement » avait été donné au *Courrier du Dimanche,* pour certains articles dans lesquels les actes du Gouvernement étaient sévèrement critiqués.

En outre, M. de Persigny avait fait expulser M. Grégory Ganesco, rédacteur en chef du journal.

M. Ganesco était Valaque. On le laissa néanmoins rentrer en France quelque temps après.

Un article de M. de Forcade, dans la *Revue des Deux-Mondes,* avait présenté, des finances impériales, un tableau peu rassurant. L'article valut au journal un « avertissement » (16 octobre).

Décret. — Le 1er décembre fut prise une décision aux termes de laquelle « aucun décret autorisant ou ordonnant des travaux ou des mesures quelconques pouvant avoir pour effet d'ajouter aux charges budgétaires ne serait, à l'avenir, soumis à la signature de l'Empereur, qu'accompagné de l'avis du Ministre des Finances ».

Faits locaux.

Livre interdit. — Février 1861. — Interdiction dans les écoles publiques et libres d'un ouvrage intitulé : *Almanach illustré du Rosier de Marie.*

Demande de recherches de documents relatifs à la principauté de Monaco. — Communication préfectorale :

A Messieurs les Maires du département.

D'après une dépêche récente, le Ministre de l'Intérieur désire que l'on recherche, dans les archives de ma préfecture et dans celles des municipalités du département, les documents anciens et modernes concernant la famille Grimaldi, de laquelle sont issus les princes de

Monaco, ainsi que les pièces relatives à la forteresse de Monaco, appelée autrefois Mourghes.

En conséquence, je vous prie de faire opérer dans les archives de vos communes les recherches relatives à l'objet de la demande du Ministre. Aussitôt que vos investigations seront terminées, vous voudrez bien m'en faire connaître le résultat, en m'adressant un état analytique des pièces.....

Grenoble, 4 février 1861.

Le Préfet de l'Isère,
Baron MASSY.

Les maladies des vers à soie. — Au cours de sa session, le Conseil général, sur la proposition du Préfet, vota une prime de 40,000 francs, pour être décernée à l'auteur d'un remède qui serait reconnu efficace contre les maladies des vers à soie. Les postulants à cette prime devraient prouver par des expériences, continuées pendant trois ans consécutifs, qu'ils avaient trouvé un moyen certain de guérir la *gatine* ou *pébrine* et autres maladies qui atteignent les vers-à-soie.

Une commission fut nommée pour contrôler les expériences et faire le classement des concurrents; en faisaient partie :

MM. Bouteille, conservateur du Muséum; Buisson, filateur à La Tronche; Dalmas, propriétaire à Vif; de Galbert, propriétaire à La Buisse; Gueymard, ingénieur en chef; Jullien, propriétaire à La Terrasse; Laforte, propriétaire à Villard-Bonnot; Leroy, doyen de la Faculté des Sciences de Grenoble; de Mortillet, propriétaire à Meylan; Paganon, président de la Société d'agriculture de Grenoble; Réal (Félix), ancien conseiller d'État; Royer, président honoraire à la Cour impériale de Grenoble.

Sœurs gardes-malades. — L'établissement à Grenoble des sœurs de Notre-Dame-Auxiliatrice, congrégation autorisée par décret impérial, remonte à 1859.

La maison mère de la communauté était à Montpellier.

Les religieuses occupaient dans notre ville, à titre de locataires, un appartement composé de huit pièces, sis au troisième étage de l'immeuble portant le numéro 1 de la place Notre-Dame.

Les sœurs de Notre-Dame-Auxiliatrice furent autorisées à exercer

à Grenoble l'emploi de gardes-malades, à la suite d'un avis favorable du Conseil municipal, en date du 11 juillet 1861.

Destruction des vipères. — D'après une statistique fournie à l'administration préfectorale, il avait été détruit, de 1856 à 1861, plus de 57,000 vipères dans le département de l'Isère. Chaque reptile détruit était payé 20 centimes. La prime pour la destruction des vipères était moitié à la charge du département et moitié à la charge de la commune.

Édilité.

En janvier, la ville de Grenoble contracta un emprunt de deux millions pour permettre l'exécution de divers travaux. Parmi les travaux projetés étaient compris le prolongement de la rue Lafayette (rue Vicat), la percée de la rue Malakoff et celle des rues des Alpes et Haxo.

*
* *

Le 11 juillet, le Conseil accorda à M. Ruban, architecte, une somme de 2,000 francs, à titre de gratification, pour ses devis, plans et cahier des charges concernant la construction d'un nouveau théâtre, bien que ses projets n'aient pas été mis à exécution. Une autre somme de 2,000 francs fut attribuée à M. Ruban, comme honoraires, pour la part qu'il avait prise dans la direction des travaux de reconstruction de l'ancien théâtre, travaux accomplis par M. Pouchot, entrepreneur.

*
* *

Le 11 juillet, le Conseil municipal, sur le rapport de M. Breton, décida de faire transférer les locaux des Justices de Paix, alors situés dans l'hôtel de l'Ancien-Gouvernement, dans les bâtiments de Sainte-Ursule. Le coût de la nouvelle installation devait se monter à 7,500 francs.

*
* *

Le 9 août, le Conseil municipal accepta un don de Mme veuve Hector Blanchet, de Coublevie, et de Mme Léonce Blanchet, de Rives. Ce don consistait en une collection de documents ma-

nuscrits et imprimés concernant l'histoire du Dauphiné. Le Conseil vota des remerciements aux donatrices.

*
* *

Le Conseil municipal, dans sa séance du 9 août, présenta à la nomination du Préfet de l'Isère, en qualité d'instituteurs communaux de la ville de Grenoble et de directeur des Écoles chrétiennes, M. Charsolin (Jacques-Benoît), en religion frère Philoménis, et M. Gallay (Pierre-Claude), en religion frère Onésiphoris.

*
* *

Délibération du 26 août. — Le Conseil adopta en principe un projet de construction d'un édifice spécial destiné à l'installation d'une École de sculpture architecturale.

M. Irvoy, directeur de l'École, avait fait remarquer, dans un rapport, que la démolition prochaine des ateliers et de la maison d'habitation de feu M. Sappey, son prédécesseur, dont la propriété avait été acquise par le Département pour former l'emplacement du nouvel hôtel de la Préfecture, présentait une occasion très favorable, exceptionnelle même, de doter la ville d'un établissement spécial, moyennant une dépense peu élevée. L'évaluation de M. Irvoy, pour l'ensemble de la construction projetée, était de 19,800 francs, à condition d'utiliser les matériaux à provenir de la démolition des anciens immeubles de Sappey. M. Irvoy proposait en outre comme emplacement pour recevoir le nouveau bâtiment de l'École de sculpture architecturale, la parcelle de terrain située à l'ouest de l'Asile Cornélie et longeant la rue des Dauphins. Le projet de M. Irvoy fut mis à exécution.

De nos jours, l'École de sculpture architecturale est devenue, sous la direction de H. Ding, l'École des Arts décoratifs. Le directeur actuel de cette École est M. Urbain Basset.

Dénombrement quinquennal de la population du département de l'Isère en 1861.

Chefs-lieux de canton. — Allevard 3,180, Bourg-d'Oisans 2,796, Clelles 707, Corps 1,335, Domène 1,393, Goncelin 1,634, La Mure 3,628, Monestier-de-Clermont 810, Mens 1,903, Saint-Laurent-du-

Pont 1,761, Sassenage 1,505, Le Touvet 1,625, Valbonnais 1,307, Vif 2,417, Villard-de-Lans 2,047, Vizille 3,546, Voiron 9,637, Bourgoin 4,851, Jallieu 3,471, Crémieu 2,370, Lemps 2,065, Morestel 1,358, Pont-de-Beauvoisin 1,871, Saint-Geoire 3,884, La Tour-du-Pin 2,699, Virieu 1,119, Pont-en-Royans 1,140, Rives 2,506, Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs 1,857, Tullins 4,523, Roybon 2,128, Saint-Marcellin 3,295, Vinay 3,377, Beaurepaire 2,661, Vienne 20,708, La Côte-Saint-André 4,616, Meyzieu 1,525, Roussillon 1,528, Heyrieux 1,309, Saint-Symphorien-d'Ozon 1,768, Saint-Jean-de-Bournay 3,501, La Verpillière 1,229, **Grenoble 34,726.**

Arrondissement de Grenoble.....	216.462	habitants.
— La Tour-du-Pin...	131.547	»
— Saint-Marcellin ...	83.239	»
— Vienne.....	146.500	»
Total pour le département de l'Isère.	577.748	habitants.

Notices biographiques.

Oronce GAGNON, général de division, grand officier de la Légion d'honneur, né aux Échelles (Savoie), le 24 novembre 1796, fils de Félix-Romain et de Cécile-Camille Poncet.

Il entra à l'École militaire de Pavie — c'était l'époque du royaume français d'Italie — le 23 novembre 1810, il avait alors seulement quatorze ans. Trois années plus tard, à dix-sept ans à peine, le 2 mars 1813, il était nommé sous-lieutenant au 7e régiment de ligne italien et le 24 octobre suivant, lieutenant au même corps. Il prit part aux campagnes de la Grande Armée en 1813 et à la campagne d'Italie en 1814. Admis au service de France le 18 novembre 1814, il passa comme lieutenant, le 20 décembre 1815, aux dragons du Nord, devenu 8e régiment de cuirassiers, et où il fut promu capitaine le 11 avril 1821. Il fit la campagne d'Espagne en 1823 et servit, à son retour en France, aux chasseurs des Vosges (24e), devenu le 12e dragons. La croix de la Légion d'honneur lui fut donnée le 24 décembre 1831. Promu chef d'escadron, le 25 avril 1835, au 5e de dragons et lieutenant-colonel au 7e de hussards le

15 octobre 1840, il fut nommé colonel du 2e de hussards le 31 juillet 1843. Moins d'un an après sa promotion, au mois de juin 1844, il recevait l'ordre de former ses escadrons de guerre pour l'Afrique. Ce fut alors que le colonel Gagnon eut l'honneur de conduire et de commander le 2e hussards pendant une brillante campagne qui dura trois années. La bataille d'Isly fut un glorieux début pour le régiment et pour son chef, qui mérita d'être cité à l'ordre de l'armée d'Afrique pour sa belle conduite dans cette mémorable journée du 14 août 1844. De plus, le colonel Gagnon fut promu officier de la Légion d'honneur le 18 septembre suivant. Le 29 août 1845, il dirigea une petite colonne sur Sebdou, parcourut le pays jusqu'aux sources de l'Isser et parvint, par son attitude énergique, à réprimer une insurrection qui pouvait devenir inquiétante pour nos colonnes. Il en fut de même chez les Ouled-Ennar, vers le Tell. Le 27 septembre, le colonel Gagnon, qui était resté à Tlemcen comme commandant supérieur, quitta cette place pour escorter un fort convoi sur l'Oued-Messâad où se trouvait le général Cavaignac, suivit avec ce général toutes les marches et contre-marches, si pénibles, nécessitées par la présence de l'émir dans la province d'Oran.

Le 9 octobre, Abd-el-Kader avait près de trois mille chevaux, deux tribus en armes, les Traras, les Gossels et une partie des Beni-Amer Gharabas, étaient réunies au col d'Aïn-Kébir, pour nous en barrer le passage ; mais nos troupes enlevèrent le col sous le feu de l'ennemi, refoulèrent les soldats de l'émir qui en défendaient les crêtes et couronnèrent la position. Le 2e hussards eut encore une bonne part de gloire dans cette affaire.

Le 25 janvier 1846, pendant que le gros de la colonne Cavaignac arrivait à Lalla-Maghrania, le 2e hussards, à deux lieues de là, tombait seul sur des masses de tribus qui, avec toutes leurs tentes ployées et leur matériel sur leurs chameaux, précipitaient leur fuite. En moins d'une heure, une population qui ne couvrait pas moins de deux lieues de terrain demanda l'aman. Le 2e hussards ramena au camp six mille prisonniers et environ quinze mille têtes de bétail. Le colonel Gagnon fut cité à l'ordre de l'armée, comme s'étant distingué dans cette affaire contre les Ouled-Riah.

Il se fit encore remarquer, le 25 février, aux environs des puits Del-Aricha, où, à la tête de ses escadrons, il rencontra une fraction des Ouled-Ennar qu'il mit en déroute et qui laissa entre nos mains

un grand nombre de bêtes de somme. Le 24 mars 1846, une colonne, dont faisait partie le 2e hussards sortit de Tlemcen se dirigeant dans la direction de Sebdou. Arrivé au plateau de Terni, près de Sidi-El-A'fir, on se trouva en présence de deux mille Arabes environ, dont douze cents fantassins. Aussitôt que l'ordre d'attaque fut donné à nos cavaliers, le colonel Gagnon courut sur l'ennemi avec un tel entraînement et telle ardeur que, séparé de ses hussards, il est entouré, son cheval est tué sous lui, il allait être entraîné par une masse de cavaliers arabes, lorsque, heureusement, ses cavaliers se précipitent aussitôt sur l'ennemi et le dégagent. Le colonel à cheval de nouveau fait charger trois fois les Arabes. L'infanterie rivalise d'ardeur avec la cavalerie, la victoire est complète, les Arabes disparaissent à l'horizon sous la balle et le sabre de nos hussards. On enleva sept drapeaux, et le général Cavaignac en plein champ de bataille embrassa le colonel Gagnon. Ce beau résultat du combat valut à l'intrépide Gagnon une nouvelle citation à l'ordre de l'armée d'Afrique avec ce motif : « Comme ayant entraîné son régiment avec une vigueur digne d'éloges », et à la suite du rapport qui fut adressé au Ministre de la Guerre sur ce combat d'El-A'fir, le colonel Gagnon fut nommé commandeur de la Légion d'honneur (26 avril 1846). L'on voit son nom figurer encore aussi avantageusement dans les rapports qui relatent les combats livrés pendant tout le cours des années 1846 et 1847. Le colonel Gagnon rentra en France, avec son régiment, au mois d'octobre 1847, et c'est l'année suivante, le 10 juillet 1848, qu'il fut promu général de brigade. Il commanda en cette qualité la 1re brigade de la division de cavalerie de l'armée des Alpes, en 1849, une brigade de cavalerie dans la 6e division militaire, et le 19 mars 1851, la 2e subdivision de la 5e division militaire à Dijon (devenue 3e subdivision de la 7e division).

Promu divisionnaire le 18 mars 1856, il fut inspecteur général de 1856 à 1858 des 5e et 13e arrondissements de cavalerie, puis commandant de la 10e division militaire à Montpellier, commandement qu'il exerça du 1er juin 1858 au 25 décembre 1861, époque où il passa dans le cadre de réserve. Sur sa demande, par décret présidentiel du 27 février 1879, le général avait été mis à la retraite.

Le général Gagnon a été promu grand officier de la Légion d'honneur le 15 août 1860. Il fut en outre chevalier de l'ordre royal de Charles III d'Espagne et décoré de la médaille commémorative de Sainte-Hélène.

M. le général Gagnon est décédé à Grenoble, le 27 avril 1883, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, il était alors un des doyens des généraux français.

Léon ROCHES. — Notre compatriote, M. Léon Roches, commandeur de la Légion d'honneur, se place au premier rang de nos illustrations dauphinoises. L'ancien interprète en chef de l'armée d'Afrique, l'ancien ministre plénipotentiaire de France au Japon, celui qu'une profonde amitié lia pendant de nombreuses années au grand émir Abd-el-Kader, fut un digne émule des Venture, des Paradis et des Amédée Joubert. Les citations à l'ordre de l'armée, les notes, les lettres le concernant, dont nous faisons mention dans cette biographie, n'ont besoin d'aucun commentaire pour faire ressortir sa valeur.

Voici son acte de naissance, extrait des registres de l'état civil de Grenoble :

MICHEL-JULES-MARIE-LÉON ROCHES (n° 703).

Le 28 septembre 1809, par-devant le maire susdit, acte de naissance de Michel-Jules-Marie-Léon Roches, né hier, à sept heures du soir, fils de M. Jean-Baptiste-Marie-Alphonse Roches, propriétaire, domicilié rue Derrière-Saint-André, et de dame Françoise-Thérèse-Clémentine-Donin de Rozière de Champagneux, mariés. Le sexe de l'enfant qui nous a été présenté a été reconnu masculin. Lecture du présent acte ayant été faite en présence du père, de M. Michel Roches, contrôleur du bureau de garantie de cette ville, aïeul paternel de l'enfant, et de M. Louis-Paul-Antoine-Juvenal Didier, étudiant en droit, domicilié à Grenoble, majeurs, ils ont signé avec nous.

Suivent les signatures :

Alphonse ROCHES, ROCHES, DEFOUJA, DIDIER fils, KLÉBER, BEYLE, *adjoint*.

Léon Roches commença ses études au Lycée de Grenoble, les termina à Tournon, puis vint suivre les cours de droit à Grenoble. A vingt-un ans, il visita l'Italie, puis fut appelé à Alger par son père. C'est là, au contact des indigènes, qu'il s'initia à la connaissance de la langue arabe. Ses progrès furent tellement rapides, qu'au mois de mars 1835, il était nommé traducteur assermenté.

Au mois d'avril 1836, le maréchal Clauzel marchait sur Médéa, et, en enlevant le col des Teniez-Mouzaïa, ses troupes eurent de rudes combats à livrer aux Arabes. Roches était alors sous-lieutenant de cavalerie à la milice d'Alger, et le maréchal l'avait prié de l'accompagner dans son expédition comme interprète militaire (*ad honorem*). C'était la première fois qu'il allait entendre siffler les balles et voici comment il se comporta :

Le capitaine de spahis Gastu, lancé en avant avec les Goums de nos alliés, les Arib, était tout à coup abandonné par la plupart de ses gens, et aussitôt l'ennemi se ruait sur lui pour le massacrer. Le maréchal Clauzel, voyant la situation critique de cet officier, dit à son état-major : « Allons, Messieurs, cravachez ces bougres de pouilleux ! ! » L'entourage du général chargea aussitôt au nombre de dix-sept cavaliers. Il n'y avait pas de temps à perdre. Gastu, la figure ensanglantée d'un coup de feu qui lui avait traversé les deux joues et brisé la mâchoire, gisait à terre, et déjà les Arabes se disposaient à l'achever. Roches tombe sur eux et arrache de leurs mains Gastu, qu'il saisit et emporte au galop de son cheval, pendant que les capitaines de Richepanse et Valabrègue sabrent, à droite et à gauche, l'ennemi pour protéger la retraite de Roches et de son précieux fardeau. En un clin d'œil, quatorze hommes ou chevaux étaient blessés dans le groupe d'officiers, mais Gastu était sauvé. Le capitaine Gastu, devenu général de division, commandait la province de Constantine, lorsqu'une mort prématurée le frappa, à la suite d'une course qu'il venait de faire, en plein été, directement de Sétif à Biskra, par les plaines brûlantes de Hodna.

La profession sédentaire de traducteur assermenté ne convenait plus à la nature ardente de Roches qui venait de goûter les enivrements de la guerre dans la campagne de Médéa. Aussi, allait-il, au commencement de 1837, s'engager comme simple volontaire, dans les spahis, dont la vie aventureuse l'avait séduit. C'était l'époque où les Arabes nous faisaient avec acharnement une guerre d'embuscades.

Cependant le traité de la Tafna vint tout à coup mettre un terme à la lutte, et à ce moment, M. Roches père parvint à faire annuler l'engagement de son fils.

Léon Roches avait toujours besoin d'activité, et, profitant du traité conclu naguère par le général Bugeaud, il allait chez l'émir Abd-el-

Kader, espérant jouer auprès de lui le rôle des Selve, Varrain, etc., auprès du pacha d'Égypte. En arrivant à Mascara, il adressait au capitaine Daumas, qui la remit au Ministre de la Guerre, une lettre dans laquelle il expliquait les motifs de son séjour auprès de l'Émir et sa résolution formelle de le quitter le jour où il cesserait d'être en paix avec la France.

Abd-el-Kader, « l'Arabe le plus remarquable de son siècle », a des qualités de vaillant guerrier, d'organisateur remarquable, jointes à une instruction peu commune : poète, littérateur, jurisconsulte, il était le savant indigène le plus accompli.

C'est à l'école d'un tel maître, qui l'affectionnait à l'égal d'un fils, que Roches compléta ses études en langue arabe.

Le 8 décembre 1839, Roches rentrait à Alger et était nommé interprète militaire de deuxième classe attaché à l'état-major général. En 1840, il faisait les campagnes d'avril et de mai, et en juillet de la même année, il accompagnait le général Changarnier dans le ravitaillement de Médéa et de Miliana.

Pendant la campagne d'automne, Roches accompagna le maréchal Vallée, auprès de qui il était définitivement attaché, au mois de décembre, en remplacement de l'interprète principal Muller, mort à la suite des fatigues de la guerre.

Roches était promu à la première classe le 1er avril 1840, et au grade principal le 28 mai 1841. Un mois après environ, après l'expédition de Takedempt, le général Bugeaud, dans son rapport sur cette campagne, s'exprimait ainsi : « Je cite dans mon état-major l'interprète Roches, qui, comme de coutume, a rempli ses fonctions avec zèle et intelligence et qui a saisi toutes les occasions d'agir en cavalier habile et intrépide. »

En juillet 1841, Roches été chargé par le général Bugeaud, alors gouverneur général de l'Algérie, d'une mission aussi délicate que dangereuse, dont il s'acquitta d'une façon merveilleuse. Il ne s'agissait rien moins que de se rendre à La Mecque, où allaient se rassembler les pèlerins de tout le monde musulman. Roches devait rencontrer là plusieurs grands personnages de l'Algérie et du Maroc, ses amis, avec l'influence desquels il devait obtenir du grand Medjélès, ou aréopage des principaux Ulémas de l'Islamisme, une « fettoua », dont le sens serait à peu près conçu en ces termes : « Quand un pays musulman est envahi par les infidèles, les croyants doivent-

ils combattre sans merci jusqu'au jour où il est avéré que la continuation de la guerre ne peut amener que l'effusion du sang musulman, sans espoir de chasser l'infidèle? Si, dans ce cas, l'infidèle consent à une trêve, en laissant aux croyants leurs femmes, leurs enfants et l'exercice de leur religion, les croyants doivent-ils obéissance pendant toute la durée de la trêve? »

Roches obtint cette « fettoua », et, dans une lettre que le général de Lamoricière, commandant la province d'Oran, aux prises jusqu'alors avec ce que l'Algérie renfermait de plus fanatique, écrivait au général Bugeaud, était constaté l'excellent effet de la décision religieuse, que les amis de Roches, désormais connu sous le nom de « El-Hadj-Omar », avaient répandue en Algérie et au Maroc.

Roches, ayant échappé par miracle au massacre, le jour même du pèlerinage (janvier 1842) à La Mecque, rentrait en Europe au mois de mars. Arrivé à Rome, mais encore sous l'influence des émotions qu'il venait d'éprouver et dominé par le sentiment religieux, il voulait entrer dans les ordres et se consacrer aux missions étrangères. Il fallut que Louis-Philippe écrivît lui-même au pape Grégoire XVI pour engager Roches à continuer sa mission en Algérie. Il y reprenait, en effet, au mois de juin, ses fonctions auprès du général Bugeaud, avec le titre d'interprète en chef, et recevait, peu après, la croix de la Légion d'honneur.

Après avoir pris part aux nombreuses expéditions qui, pendant deux années consécutives, eurent lieu dans la vallée du Chétif, l'Ouarensenis, le Sébaou et la Grande-Kabylie, Roches assistait, le 14 août 1844, à la bataille d'Isly, après laquelle, dans son rapport, le maréchal Bugeaud disait : « Je citerai, dans mon état-major, mon interprète principal, M. Roches, qui se distingue en toute occasion de guerre, pour laquelle la nature l'avait fait. »

De retour de cette glorieuse campagne du Maroc, le maréchal chargea Roches, qu'il venait de proposer pour la croix d'officier de la Légion d'honneur, de conduire en France un groupe de chefs arabes.

A la première présentation officielle, Louis-Philippe lui remit lui-même la croix d'officier dans une tabatière ornée de son chiffre en brillants (janvier 1845).

Au mois de février 1845, le maréchal Bugeaud faisait attacher Roches au général de La Rüe, paur la délimitation des frontières

entre l'Algérie et le Maroc. Le traité était signé depuis le 18 mars, mais l'empereur du Maroc refusait de le ratifier. Le général de La Rüe envoie immédiatement Roches à Tanger, et, peu de jours après, il rapporte la ratification. Toujours dans sa position d'interprète en chef, Roches était de nouveau chargé d'obtenir du gouvernement marocain l'envoi d'une ambassade en France, mais pendant ses négociations l'affaire de Sidi-Brahim éclata. On connaît les détails de ce terrible combat de surprise qui est demeuré parmi les plus belles actions d'éclat de nos armées.

Roches, recevant la nouvelle de cette sanglante affaire, se rend spontanément auprès de l'empereur du Maroc, à Rabat, et le force à le recevoir, malgré les barrières, jusqu'alors infranchissables, du cérémonial marocain. Il obtient toutes les mesures réclamées par la France, et il part pour Paris avec l'ambassadeur marocain (décembre 1845).

Le maréchal Bugeaud avait apprécié, depuis longtemps, les hautes capacités, le tact et l'énergie de Roches ; on peut en juger par la lettre suivante, qu'il adressait à M. Guizot, alors ministre des Affaires étrangères :

« GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.

« Alger, le 15 juillet 1845.

« MON CHER COLLÈGUE,

« Le général de La Rüe vous a fait une proposition, que je viens appuyer de toutes mes forces. Il s'agit de la nomination de Léon Roches, interprète en chef de l'armée, au poste de consul général à Tanger. C'est, me direz-vous, une énormité qui heurterait toutes les règles hiérarchiques de la diplomatie. Je réponds que la dignité et les intérêts de la France exigent que nous ayons, à la Cour du Maroc, un agent spécialement initié aux hommes et aux choses de l'Islamisme, afin qu'il tire tout le parti possible des victoires que nous avons remportées sur ces peuples fanatiques.

« Si vous connaissiez Léon Roches comme je le connais, vous n'hésiteriez pas un seul instant à lui confier le poste de Tanger. Il exerce un tel prestige sur les Arabes, que j'ai vu, maintes fois, des populations entières ramenées par lui seul à la soumission. C'est qu'il parle et écrit l'arabe comme un lettré musulman, qu'il a l'aspect guerrier, qu'il égale l'habileté des meilleurs cavaliers arabes, et

que son courage est devenu proverbial parmi eux. J'ajoute que son esprit ardent, son cœur généreux et prompt au dévouement, le rendent séduisant ; c'est, en outre, un excellent Français. Si vous trouvez que le grade de consul général soit d'abord trop élevé, donnez-lui le grade inférieur, mais qu'il soit chargé seul de représenter la France au Maroc.

« *Il faut savoir prendre les hommes propres à la chose, là où ils sont, et faire fléchir les règles hiérarchiques devant un grand intérêt national.*

« Quant à moi, en consentant à me priver des services de mon brave Roches, je fais certes acte de désintéressement.

« Recevez, etc...

« Maréchal BUGEAUD. »

La lettre si précise du maréchal ne manqua pas de produire son effet sur un esprit aussi élevé que celui de Guizot. Aussi Roches était-il,— en 1846, — nommé secrétaire de légation à Tanger, attaché à M. de Chasteau, ambassadeur de France auprès de l'empereur du Maroc. Roches devint bientôt l'ami de M. de Chasteau, qui lui donna la main de sa fille, Mlle Camille de Chasteau. Dans sa nouvelle position de secrétaire de la légation, notre compatriote prit une large part au rapatriement des Hachein et des Beni-Amer, émigrés au Maroc, ainsi qu'à la soumission d'Abd-el-Kader.

En 1848, Roches gérait la mission du Maroc en qualité de chargé d'affaires.

En 1849, il se retrouvait auprès du maréchal Bugeaud, et restait au chevet de son illustre chef et ami, durant la maladie cholérique qui allait ravir à son pays ce remarquable capitaine. La même année, en 1849, Roches était nommé consul général à Trieste. Puis, il occupa successivement les fonctions suivantes : juin 1852, consul général à Tripoli de Barbarie ; juillet 1855, consul général chargé d'affaires à Tunis ; octobre 1863, consul général chargé d'affaires au Japon, avec le titre de ministre plénipotentiaire ; mai 1868, ministre plénipotentiaire. En mai 1870, il fut admis à la retraite.

Voici les distinctions honorifiques de Léon Roches : chevalier de la Légion d'honneur, 6 août 1843 ; officier, août 1845 : commandeur, 15 août 1858 ; officier de Danebrog (Danemark), de l'Étoile polaire (Suède) et de Saint-Jean-de-Jérusalem ; commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, de Léopold (Belgique), du Sauveur (Grèce) ; grand

officier des Saints Maurice et Lazare (Italie) ; grand cordon du Nicham (Tunis) et de l'ordre de l'Alhad, constitution de Tunis. (Roches fut le seul Européen ayant cette dernière décoration, qui n'avait été accordée jusqu'alors qu'à cinq personnages musulmans.) Il avait été décoré en outre, par l'émir Abd-el-Kader, de la Richa (plume), à l'occasion du siège d'Aïn-Mahdi.

La colonie française de Tunis lui avait aussi remis une épée d'honneur, avec poignée d'or, enrichie de diamants, splendide œuvre d'art, pour la protection qu'il lui avait donnée, lors du mouvement fanatique de septembre 1857.

En 1862, Léon Roches fit don à la Bibliothèque de Grenoble de précieux manuscrits et autographes arabes et d'une remarquable collection d'objets d'antiquité, qu'il avait réunis pendant son séjour dans les pays d'Orient.

Le 2 septembre 1870, Léon Roches se rendit à Paris pour se mettre à la disposition du gouvernement impérial. A la proclamation de la République, il s'enrôla dans la garde nationale et fut élu capitaine. Aux côtés de son ami le général Vergé, il assista à l'entrée de l'armée à Paris (mai 1871), et le colonel Pigmale fut tué à ses côtés, faubourg Saint-Honoré. En 1872, il fut admis, d'office, à faire valoir ses titres à la retraite comme ministre plénipotentiaire.

Il se retira alors à Tain (Drôme), non pour vivre dans le repos que sa longue et aventureuse carrière aurait si bien justifié, mais au milieu d'occupations actives. Il n'y a que quelques années encore qu'il publiait un magnifique ouvrage, tout bourré de faits et de documents précieux : *Trente-deux ans à travers l'Islam.* (Paris, Firmin Didot, 2 volumes, 1884-85.)

Cet ouvrage, couronné par l'Institut, contient, avec plusieurs gravures, un beau portrait de Roches, signé H. Vernet, 1846.

Léon Roches a eu deux filles mariées à des propriétaires fonciers, dont l'un réside dans le département des Deux-Sèvres et l'autre dans celui de la Gironde. C'est chez ce dernier, M. Manuel Laliman (château de la Touratte, quai de la Souris, Bordeaux-la Bastide), que notre illustre concitoyen est décédé le samedi 23 juin 1900. Léon Roches n'a laissé aucun parent portant son nom.

Bibliographie. — Quelques pages sur Léon Roches, par Alpinus (M. Faige-Blanc), beau volume, imprimé chez Allier frères, Grenoble, 1898. (Cet ouvrage a été tiré à 400 exemplaires numérotés.)

GASPARD-ADOLPHE CHATIN. — La reconnaissance du monde entier associe le nom de G.-A. Chatin, notre compatriote, à ceux trois fois chers de Pasteur et de Chevreul.

Quelques-uns font naître G.-A. Chatin à Tullins, d'autres à l'Ile-Marianne, domaine de son père, appartenant à Saint-Quentin, bien que placé sur la rive droite de l'Isère.

D'après un appert des actes de naissance de la Mairie de Tullins, nous pouvons déclarer que Gaspard-Adolphe Chatin, fils de Jean-Melchior et d'Éléonore Gruizard, est né dans cette commune le 30 novembre 1813.

Il passait alors en France, dit un de ses biographes, comme un grand courant scientifique. Les noms de Lavoisier, de Bertholet, de Cuvier, de Geoffroy-Saint-Hilaire et de Claude Bernard attiraient invinciblement les esprits, lassés par tant de luttes et de batailles, vers les sciences physiques et naturelles.

Plus que tout autre, le jeune Chatin sentit s'éveiller en lui l'amour et le goût de ces études.

Malheureusement, sa famille était trop peu favorisée de la fortune pour pouvoir le faire entrer dans les collèges royaux d'alors. Il ne fit donc que d'incomplètes études chez divers instituteurs de l'endroit, et les seules leçons de latin qu'il reçut jamais lui furent données par l'abbé Périer, dont le frère exerça la médecine à Tullins durant près d'un demi-siècle.

En 1830, le jeune Chatin entre comme élève chez l'honorable et distingué pharmacien Lombard, un ami de sa famille. Là, il s'initie aux secrets de la chimie. Bientôt ses connaissances étonnent son maître qui, frappé des aptitudes et de la puissance de travail de son élève, l'envoie à Paris chez un de ses anciens camarades. Ses progrès y furent rapides.

En 1835, il est reçu interne des Hôpitaux, et, dès lors, commence pour lui la vie scientifique, à laquelle il se prépare en enlevant successivement, par un travail opiniâtre, qui fut, dit-on, de dix-sept à dix-huit heures par jour, les gradés de bachelier ès lettres, de bachelier ès sciences, de licencié et de docteur ès sciences, puis les titres de docteur en médecine et de pharmacien de 1re classe.

Entre temps, il se préparait au professorat par des succès sans précédent dans les concours. Il obtenait, coup sur coup, la 1re médaille de l'Internat et les six médailles d'or attachées alors près

l'École de Pharmacie : physique, chimie, toxicologie, pharmacologie, matière médicale et botanique.

Enfin, en 1841 s'ouvrait un concours pour une place de pharmacien en chef : il est nommé sans que personne osât se présenter pour la disputer.

Agrégé à l'École de Pharmacie dès 1842, il y professe durant plusieurs années la botanique et la zoologie, puis, en 1848, il est nommé, par le ministre Carnot, professeur titulaire de botanique.

Désormais, sa position universitaire est assurée. Son temps va être partagé entre les devoirs de sa charge et des recherches scientifiques qui devaient le conduire très haut dans la carrière des sciences. Son enseignement oral fut des plus appréciés. On ne pouvait être plus clair, plus chaud, plus net et plus précis. D'ailleurs, les herborisations qu'il fit en Dauphiné, en Savoie et en Suisse sont restées légendaires.

L'œuvre scientifique de M. Chatin se rattache surtout à la chimie et à la botanique.

En chimie, citons surtout ses découvertes sur l'iode. Avant lui, on croyait que ce corps était un attribut exclusif des eaux salées. L'éminent savant établit son existence dans les eaux douces de tous les pays, dans la terre, les aliments de toute origine, même dans l'air où il s'élève avec la vapeur d'eau pour retomber dans les eaux pluviales, cycle qui se renouvelle sans cesse.

Il le retrouve jusque dans les pierres météoriques, représentants d'un autre monde ; il montre qu'il accompagne en proportions notables le soufre, le phosphore, le fer et tous les métaux, même réputés purs. Poursuivant ses recherches, il en arrive enfin à démontrer que c'est autant à lui qu'au phosphore que les fontes de première fusion doivent leurs qualités brisantes.

Des études qu'il fit en Dauphiné, en Savoie, en Suisse, en Piémont et en Autriche, lui permirent de voir que la diminution de l'iode dans le régime alimentaire et respiratoire était la cause du goître et du crétinisme.

Ces savantes recherches attirèrent sur lui l'attention du monde médical, et l'Académie de Médecine se faisait bientôt après l'honneur de le recevoir comme président.

En botanique, il se fait d'abord connaître par de nombreux tra-

vaux sur divers sujets. Ses études sur le développement des Anthères furent surtout remarquées. M. Chatin se préparait ainsi à son grand travail sur *L'Anatomie comparée des Végétaux*. La publication de ce travail fut accueillie avec joie par les savants du monde entier.

Dans cet ouvrage, l'éminent naturaliste réalisait pour la botanique ce que Cuvier avait fait pour les animaux. Il conduisait, ce qui, jusque-là, avait été regardé comme impossible, à classer les végétaux non plus seulement d'après leurs caractères extérieurs, mais parallèlement, suivant leur structure interne.

Œuvre de longue haleine, *L'Anatomie comparée des Végétaux* ouvrit, en 1874, à son auteur les portes si étroites de l'Institut — Académie des Sciences.

En 1873, M. Chatin avait été appelé à la direction de l'École de Pharmacie. Il garda cette importante fonction jusqu'en 1886, époque où, à la suite de troubles fomentés par ceux-là même qu'il voulait, par ses réformes, élever dans la considération publique, il la résilia, malgré deux refus du ministre, M. Goblet[1].

Son œuvre administrative peut être ainsi résumée :

Élévation du niveau des études par les conditions d'admissibilité au titre d'élève ; par un examen de stage ; par des travaux pratiques obligatoires durant trois ans, chaque élève devant travailler isolément dans les laboratoires de chimie ou de physique et dans les salles de micrographie ; par l'introduction d'épreuves pratiques éliminatoires de physique ou de chimie au premier examen, de micrographie au deuxième, et élévation parallèle du niveau des examens.

En outre, un diplôme supérieur de pharmacie était créé. Analogue au doctorat ès sciences, il peut remplacer celui-ci chez les aspirants

[1] Au cours des émeutes à l'École de Pharmacie, provoquées, en 1886, par une minorité d'étudiants, fruits secs ne pouvant atteindre le niveau des nouvelles études, et soudoyés par des marchands de remèdes secrets sous le coup de la loi de germinal an XI, se manifestèrent des allégations et insinuations infamantes, les unes publiques, d'autres colportées lâchement dans l'ombre.

M Chatin ayant sollicité du ministre (M. Goblet) la nomination d'une commission d'enquête, cette commission, formée de M. Gréard, vice recteur, Berthelot, ancien ministre, et Béclard, doyen de la Faculté de Médecine, ne laissa debout, par son rapport, aucune des accusations.

Résolu toutefois à abandonner une École qui lui devait tout, M Chatin donna sa démission que le ministre dut accepter, après l'avoir deux fois refusée, mais en conférant au démissionnaire le titre de directeur honoraire.

au professorat dans les Écoles de pharmacie, les Facultés mixtes et les Écoles préparatoires de médecine et de pharmacie.

Ces conditions nouvelles des études ne peuvent manquer de maintenir la Société des Pharmaciens à la hauteur de leur mission. L'honneur en revient tout entier à celui qui fut pendant si longtemps leur savant directeur.

La vieille École de Pharmacie de la rue de l'Arbalète était devenue insuffisante. M. Chatin obtint des Chambres l'édification au Luxembourg, sur l'avenue de l'Observatoire qu'il décore, d'un véritable palais universitaire, où tous les services ont pu recevoir des développements appropriés aux nouvelles études.

Ajoutons que, comme membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, M. Chatin a concouru à la rédaction de la plupart des programmes universitaires actuels. D'ailleurs, le Comité d'Histoire et des Sociétés savantes, le Conseil d'Hygiène de la Seine, le Comité consultatif d'Hygiène publique de France, le comptent depuis longtemps au nombre de leurs membres les plus actifs. La Société nationale d'Agriculture l'a même chargé, avec le comte des Cars, de l'administration de son beau domaine d'Harcourt.

Sa terre des Essarts-le-Roi, entre Versailles et Rambouillet, a été l'objet d'importantes améliorations agricoles par la création, suivant les terrains et les expositions, de prairies étendues, aussitôt complantées d'arbres à cidre des meilleures variétés, de bois et de vignes.

Ayant à défendre celles-ci des gelées printanières et des maturations imparfaites, il a très simplement résolu le double problème par un bonnet de bruyère ou de bauche à l'époque de la lune rousse et par le choix de cépages précoces.

Aujourd'hui, bien que retiré de l'Université, M. Chatin n'en continue pas moins ses chères études et ses savantes recherches, toujours vigoureux, alerte, robuste de corps et d'intelligence.

En 1887, il a été élu conseiller général par le canton de Tullins et a pris une grande part aux travaux de notre Assemblée départementale.

Par les grandes qualités de son cœur, par son extrême obligeance pour tous les enfants de sa province, par son abord plein d'aménité qui fait de lui un homme du monde des plus accomplis, M. Chatin a conquis en plus de l'admiration, l'affection de tous ceux qui le connaissent. Aussi, ses contemporains garderont-ils de lui un souvenir

ineffaçable, et la postérité inscrira le nom du savant au livre d'or des hommes de progrès, bienfaiteurs de l'humanité[1].

E. M.

Xavier JOUVIN. — Que dire sur Xavier Jouvin ? Parler de sa découverte ? C'est parler de ce que tout le monde à Grenoble connaît. Nous préférons étudier l'homme lui-même, le faire voir tel qu'il était, d'autant plus qu'ainsi que le dit Plutarque, le biographe antique, quelques anecdotes, quelques traits échappés à l'intimité font mieux comprendre le caractère d'un personnage que les hauts faits par lesquels il est arrivé à la célébrité.

Xavier Jouvin est né le 8 décembre 1801, au n° 52 de la rue Saint-Laurent. Cette rue était alors, et il y a encore quelques années, presque exclusivement habitée par des gantiers. C'est au milieu du travail de la ganterie, dans le bruit du labeur et les chansons des ouvriers que se passèrent l'enfance et une partie de la jeunesse de Xavier Jouvin. Le caractère de ses parents se reconnaissait facilement en lui : jovial comme son père, doux et rêveur comme sa mère, il s'apitoyait sur la moindre misère entrevue. Il cherchait à venir en aide à tous et excusait toujours ceux qu'il entendait accuser.

Bien que grand fût son désir d'apprendre, la seule instruction qu'on put lui faire donner ne dépassa jamais le degré de l'enseignement primaire : l'écriture, le calcul et quelques leçons d'histoire et de géographie : tel était son savoir quand il entra en apprentissage.

Il n'avait guère que dix-sept ans lorsqu'il partit pour Paris ; dans la capitale, il travailla avec une ardeur opiniâtre ; il fallait vivre, comme il le dit lui-même dans une lettre, mais en son âme sa pensée se reportait toujours au même but, inventer quelque chose, faire une découverte dont l'éclat fût tel qu'il amenât en peu de temps l'aisance et la richesse pour la famille de l'inventeur.

[1] L'*Impartial de l'Isère*, dans son numéro du 30 mai 1900, a publié l'information suivante :

(Note des auteurs.)

Nos compatriotes. — L'Académie des Sciences vient d'élire M. Joannès Chatin membre de la section d'anatomie et d'histoire naturelle, en remplacement de M. Blanchard, décédé.

M. Joannès Chatin, nous sommes heureux de l'enregistrer, suit avec honneur les traces de son père, notre éminent compatriote, M. Adolphe Chatin, ancien président de cette Académie.

Sa famille ! telle est la constante préoccupation de Xavier Jouvin ; il veut le bonheur des siens et comme il sait que l'argent est ici-bas une des conditions de la vie tranquille, il cherche tous les moyens d'en acquérir : « Il me faut de l'or, écrit-il à un ami ; beaucoup d'or puisqu'il est nécessaire ; cet or, je brûle de le posséder, je ne rêve pas autre chose ! Et si je l'avais, cet or, quel usage en ferais-je? Serait-ce pour rester à Paris ? vous savez bien le contraire ! »

Comme on le voit, Xavier Jouvin ne se laisse pas séduire par les beautés de la capitale. Son pays lui tient au cœur, au moins autant que sa famille. Être heureux, mais à Grenoble, voilà son idée fixe. C'est ce but éternellement poursuivi et entrevu dans un avenir prochain qui a soutenu le rénovateur de la ganterie contre les défaillances d'une vie laborieuse, et, en apparence, sans résultat. Les misères de sa condition, il les supporte avec gaîté, il fait contre mauvaise fortune bon cœur ; et avec quelle verve, quel esprit, ne raconte-t-il pas tous ses déboires de chercheur désabusé à chaque instant ! Nous regrettons de ne pouvoir citer les lettres adressées par lui de Paris, mais l'espace nous manque pour cela.

Outre son travail d'ouvrier et ses recherches, faites à tâtons, puisque son instruction était des plus élémentaires, Xavier Jouvin trouvait encore quelques heures de loisir qu'il consacrait soit à la musique, pour laquelle il avait une vraie passion, soit à la lecture d'ouvrages littéraires ou scientifiques.

Les œuvres de J.-J. Rousseau, les chansons de Béranger faisaient ses délices. Entre temps, il aidait un fabricant d'instruments astronomiques dans la confection de ses machines. Cet industriel, qui fournissait l'Observatoire de Paris et par conséquent était établi d'une façon spéciale, apprit au jeune homme les premiers principes de la mécanique et l'encouragea dans ses tentatives, comprenant l'ingéniosité de son esprit.

Néanmoins Xavier Jouvin n'arrivait à aucune solution satisfaisante et commençait à se désespérer, lorsqu'un jour il fut frappé de la difficulté qu'on éprouvait pour ganter les mains des clients à cause de la coupe très souvent irrégulière. On était alors en 1824 ; dès cette époque, il n'eut ni repos ni trêve jusqu'à ce qu'il soit parvenu à la découverte qui porte son nom. A force de réflexions il arriva à ces deux propositions : « 1° Toutes les mains doivent se ramener à un certain « nombre de types ; 2° donc on pourrait, en classant ces types, régu- « lariser la coupe du gant. »

Mais cela n'était guère que le problème lui-même : Xavier Jouvin mit dix années entières à le résoudre. Pour cela il lui avait fallu des observations sans nombre, faire des études sur les mains des cadavres dans les amphithéâtres et calculer l'extension possible de la peau de gant. Chose singulière : est-ce modestie ou fierté, il ne parle guère de son invention dans ses lettres. En 1834, époque où il était arrivé à son but, il semble n'en avoir pas compris toute l'importance. Ce n'est que l'année suivante qu'il se décide à prendre un brevet suivi de plusieurs autres en 1836 et en 1838.

Le brevet pris, de nouvelles difficultés, d'un genre pécuniaire, se présentèrent pour l'exploiter. Sur les instances de Jouvin, un négociant lui prêta quelques sommes d'argent et il put fonder une petite manufacture : il végéta (c'est le mot) jusqu'en 1839.

De cette année date la fortune de Xavier Jouvin. Une exposition s'ouvrit à Paris, il y envoya ses produits pour lesquels on lui décerna une médaille de bronze. Mais ce qu'il y eut de plus important pour la maison Jouvin ce fut l'attention avec laquelle on examina les procédés de coupure et le jury lui-même tint à faire des éloges à l'inventeur : désormais le rêve de Jouvin était devenu une réalité, en quelques mois sa manufacture prit une grande extension, la richesse et par conséquent l'aisance était atteinte, mais au prix de combien de luttes et de souffrances, tant morales que matérielles !

On s'étonnera peut-être de ce que la ganterie grenobloise tout entière ne profita pas de l'essor donné à la maison Jouvin, et une explication est nécessaire : Xavier Jouvin, on s'en souvient, avait pris un brevet et ce n'est qu'en 1849, époque où ce brevet tomba dans le domaine public, que notre ville bénéficia de l'invention.

Voyant sa famille à l'abri de tout besoin et même relativement riche, Jouvin, que les souffrances d'autrui émouvaient au plus haut degré, se hâta de venir en aide à toutes les misères qu'il pouvait soulager. Et cette œuvre de charité, il l'accomplit avec des délicatesses inouïes, dissimulant l'aumône sous le prêt, déguisant les secours sous le nom de gratification. Aussi dire jusqu'à quel point il était aimé et respecté de ses ouvriers est presque impossible : il est vrai que de son côté il mettait tous ses soins à rendre leur position meilleure. Et pour arriver à ce but il forma un projet que les économistes eussent admiré et dont l'exécution ne lui paraissait qu'un devoir à accomplir.

Une société de prévoyance et de secours fondée par les gantiers existait à Grenoble[1]. Xavier Jouvin, voulant que ses ouvriers profitassent eux aussi des progrès de son industrie, vint offrir de verser dans la caisse de la Société cinq centimes par douzaine de gants fabriquée chez lui[2]. Tant que Xavier Jouvin a vécu, il a rempli ponctuellement, mois par mois, toutes les conditions de son engagement.

C'est en envoyant cet engagement au commissaire général de la société qu'il a écrit cette phrase destinée à devenir célèbre, où se montrent si bien son respect pour l'ouvrier et sa reconnaissance pour les humbles auxiliaires de son œuvre :

« Si j'ai été assez heureux, écrivait-il, pour me créer une position « exceptionnelle, c'est à l'ouvrier que je le dois. Sans l'aide que « j'en ai reçue et sans celle que j'en obtiendrai encore, je croirais « ma position illusoire, par conséquent je crois plutôt acquitter une « dette que faire un don. »

Ces paroles font voir clairement ce qu'était Xavier Jouvin : on ne sait devant de tels actes ce que l'on doit le plus admirer du don ou de la façon dont il est fait, bien que le poète ait dit : « La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne. » Et sait-on quelle valeur atteignit le don de Jouvin ? De 1840 à 1849 le total des sommes versées arrive au chiffre de 8,656 fr. 05 et les intérêts se montent à 1,887 fr. 75 à la somme de 10,543 fr. 80.

Cet acte de générosité accompli, Xavier Jouvin, heureux de s'être acquitté de ce qu'il regardait comme une dette, dirigea sa fabrique

[1] La première société de prévoyance et de bienfaisance mutuelle de Grenoble, et peut-être de la France, est celle des gantiers de notre ville. Elle a été créée le 1er mai 1803 sur l'initiative du « citoyen » André Chevalier, ouvrier gantier, et de quelques-uns de ses collègues.

Cette société comptait (juillet 1899) 803 membres sociétaires avec un capital de plus de 180,000 francs ; une caisse indépendante pour la retraite a à son avoir 20,000 francs environ et paie annuellement une pension à 120 sociétaires.

Quatre autres caisses de pension ont été fondées dans le même but par MM. Claude Jouvin, frère de l'inventeur, Chosson, de Paris, Pierre-François Avenier, Long-Mattat et Jacques-Ferdinand Artia.

[2] Voici un extrait de la lettre de Xavier Jouvin :

M. Jouvin s'engage à prélever, en faveur des membres titulaires de la Société des Gantiers de Grenoble, cinq centimes sur chaque douzaine de gants qu'il fera fabriquer dans cette ville à partir du 1er janvier 1840...

(Notes des auteurs).

seul pendant trois années encore, après lesquelles il s'adjoignit MM. Claude Jouvin et Doyon.

Tout homme ici-bas a son œuvre : celle de Xavier Jouvin, de ce philanthrope autour duquel luttaient l'affection et l'admiration de tous, était, paraît-il, arrivée à son terme. Les travaux intellectuels avaient brisé le corps enfermant cette grande âme. L'heure fatale sonna bientôt, et Xavier Jouvin mourut le 3 mars 1844, laissant une femme et une fille héritière de la noblesse de son nom.

Quel sage, quel philosophe de l'antiquité a mené une vie plus capable de servir de modèle en tous points à la postérité ?

Abel CHARMEYRAND.

JOSEPH CROS. — Né le 2 janvier 1805, à La Mure, d'une honorable et ancienne famille du Dauphiné, Joseph Cros reçut dans la Pension modèle de Montfleury une éducation très complète et se présenta de bonne heure à l'École polytechnique. Ses examens avaient été très brillants mais, au grand étonnement de ses camarades et de ses professeurs, son nom ne figura pas sur la liste d'admission. « Il appartenait, en effet, à une famille bonapartiste, l'un de ses oncles avait même payé de sa vie son dévouement à l'Empereur et, pour ces simples raisons, notre compatriote échoua. » Cherchant aussitôt une voie nouvelle, il se présenta l'année suivante à l'École des mines de Saint-Étienne et en sortit, au bout d'un an, le premier de sa promotion. Au lieu d'accepter une brillante situation industrielle qui lui était offerte, il se présenta une seconde fois à l'École polytechnique et, l'apaisement des esprits permettant plus de justice, fut reçu dans un très bon rang. Il en sortit deux ans après dans le service du génie maritime.

Pendant le congé qui suivit sa sortie de l'École, il donna une dernière satisfaction à son goût pour la minéralogie en faisant une longue exploration dans les Alpes, à pied et le sac au dos, comme il convenait à un jeune montagnard du Dauphiné. Il entra ensuite à l'École d'application du génie maritime, établie alors à Brest, et en sortit sous-ingénieur de 3^{me} classe le 1er juillet 1830.

Ses états de services sont très brillants. Chaque nouveau grade est conquis de haute lutte et justifié vingt fois. On venait de prendre Alger et il s'agissait d'organiser un service régulier de correspon-

dance entre la France et l'Algérie. C'est J. Cros qui en fut chargé : il étudia la valeur et la qualité des navires à vapeur qui venaient de faire leur apparition, fit construire à Alger un atelier pour les réparations des machines et des coques et en dirigea l'installation qui fut faite en un an. Il aurait pu rentrer en France à la fin de 1835, mais le Ministre le chargea encore des opérations de sauvetage de l'*Éclaireur* coulé en rade d'Alger. On avait craint les frais énormes de ce sauvetage; il fut si bien dirigé qu'il en résulta un bénéfice de plus de 110,000 francs. J. Cros fut proposé pour la Légion d'honneur. Après un congé de trois mois passé à Grenoble, J. Cros fut adjoint à M. Fauveau, directeur des ateliers de Lorient, puis envoyé successivement au port de Rochefort, en mission à Paris et en Angleterre où il acheta des outils et des machines qui subsistent encore aujourd'hui dans les ports. Entre temps, il avait été décoré (avril 1839). Au commencement de 1842, nouvelle mission à Paris, à Guérigny, au Creusot; puis il s'embarque pour deux années, ce qui était nécessaire pour l'avancement au choix.

En novembre 1843, il est nommé ingénieur de 2^{me} classe et, à cette même époque, épouse, à Paris, M^{lle} Mascrey, nièce du baron Tupinier, pair de France et ancien directeur des ports, et du vice-amiral Laplace. « Son cœur l'avait heureusement inspiré, car, si sa nature droite et affectueuse le prédisposait à bien goûter les joies de la famille, il trouva dans la compagne de sa vie une femme aux éminentes qualités et telle que pouvait la souhaiter un homme qui appréciait à un égal degré les satisfactions du cœur et de l'esprit. »

En 1844, J. Cros est nommé membre d'une commission chargée d'étudier la marine à vapeur et dresse les plans d'une corvette à vapeur qui devint un excellent navire: *le Catinat*.

Sous la présidence du baron Tupinier, il s'occupe ensuite de la revision des tarifs des dépenses de construction et dirige jusqu'en 1852 le bureau chargé de cet important service. Vers 1850, il publie des *Considérations sur le matériel de notre flotte et les améliorations à introduire dans le régime de nos arsenaux*.

Ingénieur de 1re classe (septembre 1848), officier de la Légion d'honneur (août 1852), en novembre 1852, il fut envoyé à Brest comme sous-directeur des constructions navales et employa ses loisirs dans cette ville — sa famille était restée à Paris — à écrire une histoire de la marine à vapeur, qu'il ne publia pas.

Directeur des constructions navales, le 12 avril 1854, et membre du conseil des travaux, il fit preuve d'un réel talent de parole et de discussion et d'un grand esprit de conciliation et de courtoisie qui lui valurent la considération et l'autorité dont il était entouré. Aussi le Ministre s'empressa, vers la fin de 1854, de le nommer président de la commission de la marine en vue de l'Exposition universelle de 1855 et, le 30 décembre 1857, il était promu commandeur de la Légion d'honneur. Sur sa demande, en février 1860, J. Cros est nommé directeur des constructions navales à Toulon et, en 1865, sut faire preuve d'un beau courage civique au moment où le choléra sévissait dans notre grand port militaire. Enfin, le 21 juillet 1865, J. Cros succédait aux Sané, aux Roland, aux. Boucher, etc., et était nommé inspecteur général du génie maritime.

C'est pendant ses tournées, parfois très longues et très pénibles, d'inspecteur général que notre compatriote fut frappé des premières atteintes du mal qui devait l'emporter. Il voulut rester à Paris pendant le siège et cela sans autre nécessité que d'obéir à sa conscience : il devait lui en coûter la vie. Désigné pour siéger au conseil d'amirauté, il fut obligé, son mal s'aggravant toujours, de quitter le service et de demander sa retraite. Il mourut le 13 octobre, laissant sa femme et sa fille dont l'affection l'avait soutenu pendant le cours de sa longue maladie et dont la douleur ne pouvait être adoucie que par les regrets profonds causés dans la marine par la mort de notre compatriote. Ces regrets eurent deux interprètes éloquents sur le bord de la tombe : M. de Lavrignais, inspecteur général, et le contre-amiral baron Méquet.

Louis MICHAL. — M. Louis Michal est né à Lens-Lestang, sur les confins de la Drôme et de l'Isère, le 3 janvier 1813, dans cette propriété rurale que son père, agriculteur émérite, cultivait lui-même et qui assurait à la famille la médiocrité dorée dont parle le poète Horace. M. Michal ne songeait guère alors à faire de son fils un avocat ; tout son espoir était qu'il fût plus tard un bon cultivateur.

Néanmoins, comme il possédait cette largeur de vues et cette noblesse de caractère dont son fils a hérité, il voulut que celui-ci fît ses études au collège, afin d'être, si possible, encore plus instruit et plus expérimenté que lui dans ce travail de la terre dont il comprenait d'instinct toute la mâle grandeur.

Fut-ce les études et l'instruction du collège, fut-ce une vocation subite née de longues et, en quelque sorte, inconscientes méditations qui détournèrent M. Louis Michal de la profession à laquelle le destinait son père ?

On l'ignore. Toujours est-il que, à la fin de ses études classiques, le futur Maître refusa énergiquement de devenir cultivateur, les succès du collège lui donnaient de justes espérances de se distinguer dans une autre carrière.

Louis Michal voulait aller étudier le droit à Paris.

L'opiniâtreté semble avoir toujours été la caractéristique de l'esprit de M. Louis Michal. Il n'eut point de repos que son projet ne fût réalisé, et sa famille le laissa partir, quoique à regret.

A Paris, le jeune homme eut bientôt la réputation d'un travailleur infatigable et d'un excellent étudiant. Isolé, sans appui, perdu dans le tourbillon parisien, Louis Michal marcha droit à son but.

De brillants examens récompensèrent les efforts de l'étudiant, et à l'âge de vingt-un ans, en 1834, il obtenait le grade de licencié.

M. Louis Michal revint dans sa province et, le 17 novembre 1834, on l'inscrivait parmi les membres du Barreau de Grenoble.

Après un stage qui fit prévoir ce que le jeune avocat serait dans la suite, et au bout de quelques années, il acquit une des premières places dans notre ville. Dès cette époque, sa situation devient de plus en plus florissante. L'État et les grandes Compagnies le chargent de défendre leurs intérêts, et, pendant plus de trente ans, son nom se trouve mêlé à tous les procès que les travaux publics et la propriété des forêts font naître en Dauphiné.

Le 19 août 1862, le Maître entrait au Conseil de l'Ordre. Depuis, il fut élu quatre fois bâtonnier, en 1863, en 1869, en 1874 et en 1884.

A la ville, c'était un homme affable, toujours prêt à venir en aide à ceux qui s'adressaient à lui ; au Palais, c'était un dialecticien redoutable, ne s'emportant jamais ; toujours égal, il écrasait l'adversaire sous le poids de ses arguments.

L'intelligence, l'activité et le dévouement qu'il déployait en tout genre d'affaires furent cause qu'on le contraignit, malgré ses refus, d'aller siéger au Conseil municipal de Grenoble : charge nouvelle dont, avec sa puissance de travail, il sut s'acquitter dignement durant quinze années.

Mais ce n'était pas seulement dans notre ville que l'influence salutaire de Louis Michal se faisait sentir.

On sait quel goût, nous devrions dire quelle passion, il gardait au fond de son âme pour toutes les choses de la campagne, pour tout ce qui avait été la joie de son enfance et qui, dans sa pensée, lui serait une retraite paisible pour sa vieillesse.

Aussi, dès que les soucis professionnels lui laissaient quelques loisirs, il partait pour Beaurepaire, son pays d'adoption, où il possédait une campagne.

Venu sous prétexte de se reposer, il travaillait encore au bien du pays, luttant de zèle et de bonté avec son ami M. de Luzy-Dufeuillant, et dans cette commune, leurs deux noms sont associés par les habitants dans un souvenir de reconnaissance et de vénération.

A Beaurepaire, M. Louis Michal a employé les dernières années de sa vie à la construction et à l'installation d'un hôpital. Cette mission lui avait été confiée par M. de Luzy : le projet de donation avait été élaboré et mûri dans leurs méditations communes et M. Michal a été assez heureux pour accomplir les généreuses volontés de son ami.

M. Louis Michal est mort le 30 juin 1888.

Plutarque assure qu'on peut connaître la valeur d'un homme à la façon dont il accomplit les moindres de ses actes : l'esquisse que nous venons de faire de la vie de M. Michal suffit pour nous montrer que nous sommes en présence d'une grande âme éprise de la justice et de la vérité.

A. C.

Eugène CHAPER.

Notice biographique et bibliographique, par M. A. Prudhomme, secrétaire de l'Académie Delphinale.

(Article inséré dans la Publicité Dauphinoise du 30 janvier 1891.)

Nous lisons dans le numéro 9 du fascicule de janvier 1891 des *Annales du Midi, Revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale* (p. 129), un article nécrologique fort intéressant sur M. Chaper. Nos lecteurs nous sauront gré de le repro-

duire en entier. Cet article émane de la plume très autorisée d'un de nos compatriotes, M. Auguste Prudhomme, archiviste de l'Isère.

« L'Académie Delphinale vient de faire une perte cruelle dans la personne de son président, M. Eugène Chaper. Né à Grenoble, en 1827, Camille-Eugène Chaper entra à dix-huit ans à l'École polytechnique, d'où il passa à l'École d'application de Metz. Lieutenant du génie en 1849, capitaine en 1852, il fit la campagne de Crimée, se distingua au siège de Sébastopol, où il fut fait chevalier de la Légion d'honneur. Chargé quelque temps après d'une mission diplomatique à Constantinople pour y régler certaines questions internationales résultant de la conclusion de la paix, il reçut du czar l'Ordre de Stanislas de Russie. En 1858, après son mariage avec M^lle^ Giroud-Périer, il donna sa démission pour prendre la direction des mines de La Motte-d'Aveillans (Isère). En 1870, il reprit l'épée pour la durée de la guerre et concourut à la défense nationale en qualité d'aide de camp du général de Chabaud-Latour. Il reçut en récompense de ses services la croix d'officier de la Légion d'honneur. Élu député de l'Isère le 8 février 1871, M. Chaper siégea au centre droit. Il rentra dans la vie privée en 1875 et consacra désormais tous les loisirs que lui laissait l'importante exploitation des mines dont il était chargé, à des études historiques et bibliographiques sur le Dauphiné.

« Eugène Chaper était un bibliophile érudit et sagace. Sa bibliothèque dauphinoise, la plus complète qui existe, et à laquelle il avait consacré vingt ans de patientes recherches, comprend à la fois des imprimés et des manuscrits relatifs à l'histoire de sa province, les œuvres de toute nature des auteurs dauphinois et les livres imprimés en Dauphiné. Il appartenait depuis 1862 à l'Académie Delphinale, dont il fut plusieurs fois le président. Quelques jours avant sa mort, il lui adressait une dernière communication en réponse à une savante dissertation de M. le commandant Allotte de La Fuye, sur un trésor de monnaies gauloises récemment trouvé à Sainte-Blandine (Isère), trésor qui était venu enrichir les cartons de M. Chaper, toujours libéralement ouverts aux érudits dauphinois. Scrupule bien rare chez un collectionneur, malgré la passion qu'il mettait à compléter ses séries historiques ou numismatiques, il n'achetait jamais une pièce rare, un manuscrit ou un document sans s'informer au préalable de leur origine, et si cette origine lui semblait

suspecte il avait le courage de s'abstenir. Ajoutons que sa libéralité ne se bornait pas à mettre ses cartons et sa bibliothèque à la disposition de tous ceux qui en avaient besoin pour leurs études; de son vivant il a donné un grand nombre de livres et de manuscrits à la Bibliothèque de Grenoble, qui a inscrit son nom parmi ceux de ses plus généreux bienfaiteurs.

« Sous le pseudonyme d'*Un vieux bibliophile dauphinois*, M. Eugène Chaper a été l'auteur ou l'éditeur de deux séries de publications, l'une bibliographique, l'autre historique, toutes deux relatives au Dauphiné. La première porte pour titre général : *Études de bibliographie dauphinoise*. Elle comprend onze plaquettes, dont quatre sont l'œuvre de M. Chaper, savoir :

« I. *L. Ybot, poète et comédien dauphinois*. Grenoble, 1870 ; in-8°, 11 pp.

« IV. *Notes sur François Marc, jurisconsulte dauphinois, et sur Anemond Amabert, imprimeur à Grenoble au XVI^e siècle*, par un bibliophile dauphinois. Vienne, 1877 ; in-8°, 9 pp.

« V. *Notice historique et bibliographique sur Antoine et Pierre Baquelier, citoyens de Grenoble, et les ouvrages qu'ils ont publiés au XV^e et au XVI^e siècle*, par un vieux bibliophile dauphinois. Grenoble, 1885 ; in-8°, 57 pp.

« VI. *Notes sur les thèses illustrées dauphinoises*, par un vieux bibliophile dauphinois. Grenoble, 1886 ; in-8°, 48 pp.

« La deuxième série, qui comprend sept fascicules, est intitulée : *Recueil de documents relatifs à l'histoire politique, littéraire, scientifique, à la bibliographie, à la statistique du Dauphiné, réunis et annotés par un vieux bibliophile dauphinois*. M. Chaper a annoté et mis en ordre le numéro 1, qui comprend une *Histoire abrégée du Dauphiné, de 1626 à 1826*, par Augustin Périer. Grenoble, 1881 ; in-8°, 120 pp.

« Il est l'auteur ou l'éditeur des fascicules suivants :

« III. *Destruction des Archives du Parlement et de la Chambre des Comptes du Dauphiné, ordonnée et commencée en 1793*. Grenoble, 1886 ; in-8°, 31 pp.

« V. *Procès-verbaux du Comité de surveillance révolutionnaire de Vienne la Patriote (31 mars 1794-21 mars 1795)*, publiés par un vieux bibliophile dauphinois. Grenoble, 1888 ; in-8°, 222 pp.

« VI. *La Journée des Tuiles à Grenoble (7 juin 1788). Documents contemporains, en grande partie inédits, recueillis et publiés par un vieux bibliophile dauphinois.* Grenoble, 1888, in-8°.

« On doit encore à M. Chaper la bibliographie des ouvrages relatifs à Lesdiguières, placée à la fin du tome III des *Actes et Correspondances de Lesdiguières*, publiés par MM. le comte Douglas et Joseph Roman. Grenoble, 1884 ; in-4°, pages 521-536, et plusieurs mémoires insérés dans le *Bulletin de l'Académie Delphinale.* Citons entre autres : les *Mémoires inédits du général Championnet sur la campagne de Naples en l'an VII* (3e série, t. XV, p. 9). — *Notes sur les restes d'un tombeau celtique près Tallard (Hautes-Alpes)* (3e série, t. I, p. 45). — *Lettres inédites de Servan, relatives à sa démission des fonctions d'avocat général au Parlement de Grenoble* (4e série, t. II, p. 464), etc.

« Au moment de sa mort[1], M. Chaper corrigeait les épreuves des *Mémoires d'un bourgeois de Valence pendant la Révolution*, œuvre posthume de M. Adolphe Rochas, auteur de la *Biographie du Dauphiné*, et il préparait pour l'impression la *Correspondance de Pierre Chépy*, que M. Taine avait signalée à l'attention des érudits dauphinois.

« A. P. »

H. GARIEL. — Hyacinthe Gariel, ancien conservateur de la Bibliothèque de Grenoble, naquit dans cette ville le 26 janvier 1812. Il appartenait à une famille de magistrats ; son père était, en effet, juge au Tribunal, et son oncle, conseiller à la Cour.

[1] M. Camille-Eugène Chaper, ancien officier du génie, ancien député de l'Isère à l'Assemblée Nationale, ancien conseiller municipal de Grenoble, président du Comité conservateur de l'Isère, administrateur gérant de la Compagnie des mines de La Mure, président de l'Académie Delphinale, officier de la Légion d'honneur, décoré de la médaille de Crimée, de l'ordre de Stanislas de Russie et du Medjidié, mourut à Grenoble, le 23 décembre 1890, à l'âge de soixante-trois ans.

Son père, M. Achille Chaper, ancien préfet de Lyon, commandeur de la Légion d'honneur, né à Paris, le 5 mai 1795, fils de Barthélemy et de Geneviève Fin, de la Martinique, était mort à Grenoble, le 27 juillet 1874.

M. Camille-Eugène Chaper a laissé un fils, M. Alphonse Chaper, et trois filles, Mmes de La Brosse, de Beylié et de Quercize. Il était allié aux familles Marcy, Thibaud, de Reneville, de Valfons, de Rolland, de Chabaud-Latour, Quellennec, de Gailhard-Bancel, Glaenzer, de Magny, de Brouville et Morand de Jouffrey.

(Note de MM. Albertin.)

Après avoir fait ses études au Lycée de Grenoble où il eut pour condisciple un ancien ministre de la Guerre, le général Farre, M. Gariel suivit les cours de la Faculté de Droit, fut reçu licencié et inscrit au barreau comme avocat stagiaire. Mais déjà à cette époque, M. Gariel avait la passion des livres. Son père, son oncle surtout, possédaient de riches bibliothèques où le jeune avocat, qui s'y enfermait souvent, avait contracté des goûts et des habitudes que ne partagent pas ordinairement les hommes de cet âge. Il écrivit donc au directeur de la Bibliothèque nationale, M. Champollion-Figeac; mais la réponse de notre illustre compatriote fut interceptée par Mme Gariel mère, qui était opposée au départ de son fils pour Paris. Quelque peu étonné du silence gardé par M. Champollion-Figeac qui était un ami de sa famille, M. Gariel alla à Lille où il passa quelques mois chez un de ses parents, puis à Paris où il se fit présenter au directeur de la Bibliothèque nationale. Il dut subir un examen ensuite duquel, au lieu d'être agréé comme simple employé, il fut placé à la correction du catalogue. Il y resta deux ans.

En 1841, sur les instances de M. Berriat, alors maire de Grenoble, M. Gariel revint dans cette ville pour occuper l'emploi non rétribué de bibliothécaire adjoint. Ce n'est qu'en 1848 qu'il fut nommé conservateur de la Bibliothèque en remplacement de M. Ducoin. Il la dirigea pendant plus de quarante ans avec un zèle et une science de bibliophile remarquables. Toujours préoccupé d'enrichir nos importantes collections, M. Gariel fit de la Bibliothèque de Grenoble la première des départements. Aucune difficulté ne lui semblait insurmontable quand il s'agissait de la compléter ou de l'accroître d'œuvres rares, et les bureaux du ministère n'ont jamais reçu la visite de solliciteurs plus tenaces. Il collabora, par l'envoi de notes tirées de notre Bibliothèque, avec un très grand nombre de savants et d'hommes de lettres. « En 1845, il envoya au chanoine Greppo, pour son savant ouvrage sur les thermes des Romains dans les Gaules, une lettre de vingt pages sur les thermes en Dauphiné, qui se trouve reproduite en entier dans son livre. En 1846, il adressa à M. Fortoul une bibliographie à peu près complète des ouvrages de ou sur Barnave et les cinquante ou soixante articles qu'il possédait sur l'illustre constituant. M. Fortoul les garda plusieurs années, sans terminer l'étude qu'il avait projetée, et ce fut le Ministre du Coup d'État qui

les lui renvoya. Plus tard, il fit parvenir à L. de Lavergne, pour son travail sur les États provinciaux, une bibliographie de tous les écrits parus sur ce sujet en Dauphiné. Plus tard enfin, il remit à Michelet, pour son chapitre sur les préludes de la Révolution en Dauphiné, tous ses livres imprimés ou non sur la matière. »

M. Gariel constitua la bibliothèque des ouvrages relatifs à l'histoire du Dauphiné. En 1843, la Bibliothèque ne renfermait que quatre cents ouvrages dauphinois. Dès 1844, une bibliothèque spéciale fut formée. Elle comprenait, en 1878, trente-trois mille cinq cent quatre-vingt-treize articles, dont plus de quatre mille manuscrits. Enfin, comme annexe à cette galerie, un salon contenant trente-cinq bustes dauphinois fut ouvert au public en 1876.

La Bibliothèque de Grenoble qui, au dire de Vitet, expert en la matière, n'offre rien à critiquer, est aussi la mieux « logée » de France et c'est encore à M. Gariel qu'on le doit, car ce sont ses plans, acceptés par M. Questel, qui ont servi à sa construction.

M. Gariel ne se contenta pas de diriger la Bibliothèque, il y apporta une active et précieuse collaboration à un grand nombre d'œuvres utiles[1] et à tous les comités de propagande républicaine qui se sont succédé à Grenoble sous la Monarchie et sous l'Empire.

Il fut remplacé à la direction de la Bibliothèque, en 1882, par M. E. Maignien qui était son collaborateur depuis 1869.

H. Gariel mourut en août 1890, à l'âge de soixante-dix-huit ans, laissant à la ville ses importantes collections de livres sur le Dauphiné et des quantités de tableaux, de gravures et d'objets d'art.

Son frère, M. Paul Gariel, était un des avocats réputés du barreau de Grenoble.

G. DE MORTILLET. — Gabriel de Mortillet était un admirable savant que le monde entier connaissait pour ses beaux travaux d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques. Son esprit lucide lui

[1] Secrétaire de la Commission d'initiative pour la création d'une bibliothèque populaire sous l'Empire (cette institution si utile ne put jamais fonctionner grâce à l'opposition de la Mairie) ; secrétaire pendant près de trente ans de la « Société des Amis des Arts » ; secrétaire et fondateur de l'ancienne Société de tir qui n'existe plus aujourd'hui ; secrétaire de la Commission des dons patriotiques en 1848, etc., etc.

avait permis de devenir un véritable chef d'école dans cette science, à la vulgarisation de laquelle il a contribué plus que personne. Par une ingénieuse classification, qui date déjà de trente ans et qui demeurera, il a fait faire le pas décisif à l'étude des origines de l'homme. Il était et il restera le maître incontesté du Préhistorique.

Né à Meylan (Isère), le 29 août 1821, M. de Mortillet fit ses études au Muséum d'histoire naturelle et au Conservatoire des Arts et Métiers.

D'abord ingénieur, il consacra sa jeunesse à la géologie ; l'étude des montagnes de la Savoie lui doit beaucoup. Il cultiva aussi avec succès la botanique.

Gabriel de Mortillet se montra à la tête du mouvement démocratique, et ne cessa de professer des idées matérialistes et franchement anticléricales. Polémiste ardent, mais toujours sincère et courtois, ses articles dans les journaux avancés firent du bruit.

Une condamnation pour délit de presse l'obligea, en 1849, à se réfugier en Savoie, d'où il ne revint qu'en 1864. Il fut, de 1881 à 1888, maire de Saint-Germain et, de 1885 à 1889, député de Seine-et-Oise. Son œuvre scientifique est plus considérable que son rôle politique. Successivement attaché aux musées de Genève et d'Annecy, puis, de 1868 à 1885, au musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, il publia, au moment de la guerre, sa célèbre classification préhistorique, dont l'exactitude se vérifie chaque jour. Fondateur des congrès d'archéologie préhistorique, créateur, puis professeur de l'École d'anthropologie de Paris, membre de la commission des monuments mégalithiques, président de l'Association pour l'enseignement des sciences anthropologiques, chevalier de la Légion d'honneur, il a disséminé sa laborieuse érudition en un grand nombre d'ouvrages, dont les plus importants sont : *Le Guide en Savoie* (1874), *Le Musée préhistorique* (1881), *Le Préhistorique* (1883) et *La Formation de la nation française* (1897). Notre éminent compatriote mourut à Saint-Germain-en-Laye, à l'âge de soixante-dix-sept ans, le 28 septembre 1898.

Dans un bulletin nécrologique publié par *Le Dauphiné* du dimanche 2 octobre suivant, M. André Bordier disait :

« ... Ainsi que son frère, qui, mort il y a quelques années à Meylan, était un arboriculteur et un pomologiste distingué, Gabriel de Mortillet avait consacré sa longue et active carrière au

culte désintéressé de la science. Elle ne l'a pas enrichi, mais c'est lui qui l'a enrichie dans plusieurs de ses branches... Le Dauphiné perd en lui un de ses enfants les plus modestes et les plus illustres, par l'intelligence comme par le caractère... »

Mgr LAURENCIN. — Mgr Laurencin naquit au Mottier, canton de La Côte-Saint-André, le 19 janvier 1825, d'une famille très estimée. Son père, pendant trente ans, fut maintenu, par la confiance de ses concitoyens, à la tête de la municipalité.

Le futur prélat fit ses études au petit séminaire de la Côte-Saint-André, et sa philosophie au Rondeau. Après trois années au grand séminaire de Grenoble, il entra au séminaire colonial, à Paris, dirigé par les Pères du Saint-Esprit et y reçut le sacerdoce le 19 mars 1852.

La même année il fut envoyé à La Guadeloupe qui a été l'unique et vaste champ de sa vie apostolique. Jeune prêtre, il ne tarda pas, par ses grandes qualités, à fixer l'attention de ses supérieurs. Mgr Forcade, mort archevêque d'Aix, lui donna des preuves de sa haute estime en le nommant chanoine honoraire, bien qu'il ne fût âgé que de trente-deux ans.

Mgr Laurencin passa par tous les degrés de la hiérarchie ecclésiastique, il fut successivement vicaire, curé, archiprêtre, puis vicaire général en 1875. Dans les vingt ans de son ministère actif, il y eut une œuvre qui lui fut particulièrement chère, celle de la construction et de la restauration des églises.

Un de ses biographes a écrit :

« Les épidémies sont fréquentes dans certaines de nos colonies : la fièvre jaune qui y est en permanence y sévit, à de certaines époques, d'une terrible façon, enlevant des milliers de victimes, et demandant à ceux qui ont charge d'âmes d'héroïques sacrifices. Quatre fois le zélé pasteur vit son troupeau cruellement décimé et sa conduite fut à la hauteur du danger. Mais comment oublier le choléra de 1865 ? M. Laurencin, alors curé du Lamentin, vit mourir, en quelques jours, 800 de ses paroissiens sur 5,000 qui formaient sa population. Il déploya, dans cette triste circonstance, un zèle et une abnégation qui furent admirés et méritèrent au prêtre vaillant d'être porté à l'ordre du jour par l'amiral Jauréguiberry qui lui remit une médaille d'honneur.

A son tour, comme témoignage public de sa reconnaissance,

Mgr Reyne nomma le curé du Lamentin archiprêtre de Marie-Galante. C'est là que Mgr Blanger vint le prendre pour en faire son vicaire général titulaire et l'associer à l'administration de l'évêché de la Basse-Terre. Plus tard, tout en lui conservant son titre de vicaire général, il lui confia la grande paroisse de Pointe-à-Pitre qu'il fallait organiser au double point de vue matériel et spirituel. Le pasteur se montra digne de la confiance de son évêque et il fonda des œuvres qui feront bénir sa mémoire.

En 1861, il était désigné comme administrateur de l'île, en l'absence de l'évêque. Plusieurs fois cette charge et cet honneur lui furent confiés.

Au départ de Mgr Blanger, M. Laurencin, qui possédait la confiance de la colonie, fut choisi, par la cour de Rome, pour administrer La Guadeloupe, et bientôt, en 1886, la dignité de prélat romain venait récompenser une carrière noblement consacrée à une île bien chère, aimée comme une seconde patrie.

En 1888, quand il s'agit de mettre à la tête du diocèse, dont l'évêché avait été supprimé, un chef revêtu de la dignité épiscopale, la nonciature et le gouvernement n'hésitèrent pas, et, d'un commun accord, l'administrateur estimé et prudent fut désigné. Le 1er juin de cette même année, Mgr Laurencin était préconisé, par Sa Sainteté le pape Léon XIII, archevêque d'Anazarbe, administrateur apostolique de la Guadeloupe et il recevait, le 1er mai 1889, des mains de Mgr Fava, la consécration épiscopale dans la cathédrale de Grenoble. Le nouvel archevêque reprit bientôt le chemin de son île : il lui tardait de lui porter de nouvelles bénédictions et de se dévouer à elle avec un cœur plus paternel encore.

Nour n'avons pas à entrer dans de plus longs détails. Mgr Laurencin, qui depuis vingt ans était associé à la direction du diocèse, avait fait ses preuves d'administrateur sage et prudent.

Après trois ans de labeurs incessants, les forces physiques manquèrent à l'évêque. Il dut songer à déposer, pour quelque temps, le fardeau pastoral et à venir chercher en France un peu de repos. Mgr Laurencin fixa sa résidence à La Tronche (août 1892).

Le prélat y mourut quelques mois après, le 18 décembre 1892.

La devise de Mgr Laurencin était : ***Major autem horum est charitas.***

Louis GUEYMARD (surnommé la *Poule d'or de l'Opéra*). — Le premier ténor de France, Louis Gueymard, artiste lyrique au théâtre du Grand-Opéra, à Paris, naquit à Chaponnay (Isère), le 17 août 1822, et mourut à sa villa de Saint-Fargeau, près Corbeil (Seine-et-Oise), le 8 juillet 1880.

Fils de cultivateurs peu aisés, son enfance s'écoula au village natal dans les durs travaux rustiques. Mais à vingt ans il se trouva possesseur d'une superbe voix de ténor et doué d'aptitudes musicales assez prononcées. Il fit quelques études préliminaires à Lyon, sous la direction de M. Rozet, puis il arriva, en 1845, à Paris, où il entra pensionnaire au Conservatoire de musique. Il quitta l'École au bout de trois ans, après avoir remporté le premier prix d'Opéra, et, le 12 mai 1848, il débutait à l'Opéra dans *Robert le Diable*. Malgré les événements politiques de l'époque, qui attiraient et surexcitaient les esprits, son début fit sensation.

Le jeune artiste, classé dès le premier jour, fit sa première création au bout de quelques mois, dans un opéra de Clapisson, *Jeanne la Folle*. L'année suivante, il créait dans le *Prophète* le rôle de l'anabaptiste Jonas, et, peu de temps après, il chantait le rôle de Jean de Leyde, abandonné momentanément par Roger, tombé malade. Gueymard obtint dans le *Prophète* (1849) un succès immense.

Il parut successivement dans la plupart des rôles du répertoire : Arnold, de *Guillaume Tell*, et Raoul, des *Huguenots*, sont ceux dans lesquels il réussit le plus brillamment. — Ses principales créations furent : la *Nonne sanglante*, de Gounod ; les *Vêpres siciliennes* (1855), et le *Trouvère* (1856), de Verdi ; la *Magicienne* (1858), d'Halévy, et *Roland à Roncevaux* (1864), de Mermet, qui termina sa carrière à l'Opéra.

Quiconque a entendu à l'Opéra le chef-d'œuvre de Mermet ne saurait oublier avec quelle puissance d'organe Gueymard entonnait la finale sonore : *Superbes Pyrénées*, ni les transports d'enthousiasme dont il électrisait la salle.

Gueymard, élève du grand compositeur Auber, émule de Roger qui fut aussi son maître et son ami, continua dignement à l'Opéra l'œuvre de l'immortel Duprez. Il parut sur plusieurs scènes de province, à Lyon et à Bordeaux notamment ; il se fit entendre aussi à Bruxelles, à Londres, à la Nouvelle-Orléans.

Ce brillant artiste chanta à l'Opéra jusqu'en 1868, puis il se retira

presque subitement, ayant encore devant lui de belles années. Atteint par des chagrins domestiques, il fut prit de misanthropie et se retira dans une magnifique propriété qu'il avait acquise près de Corbeil. On ne le revit plus.

Gueymard avait une physionomie agréable, une voix splendide, un cœur d'or ; il fut pendant vingt ans l'honneur et la gloire de l'Opéra, et aurait pu prolonger d'une dizaine d'années sa belle carrière artistique, car, à l'époque où il quitta l'Académie de musique, il possédait encore tous ses moyens. Il vivait grandiosement et a gagné, dit-on, plus de deux millions qu'il a su dépenser presque totalement.

(D'après diverses biographies communiquées par M. Louis Gueymard, frère de l'artiste, à qui je dois des renseignements absolument inédits.)

J.-B. Brusson, *instituteur*.

Le général de BOVET. — Le général de Bovet appartient à une ancienne et noble famille du Dauphiné. Il naquit à Crest, où son père était notaire, le 12 février 1827. Admis à l'École polytechnique le 1er novembre 1845, il entra à l'École d'application de Metz le 1er octobre 1847. A sa sortie de l'École, il fut nommé lieutenant au 3e régiment du génie, le 1er octobre 1849, et séjourna en Algérie du 22 mars 1852 au 12 avril 1853. C'est là qu'il devint capitaine, le 6 février 1853. Il fut alors attaché à l'état-major particulier du général Courtrai. Le 2 septembre 1855, il est envoyé à l'état-major particulier du génie et à l'armée d'Orient jusqu'à la fin de la guerre de Crimée. On le trouve ensuite capitaine à Lyon, puis en Algérie.

Le 2 février 1859, il est promu capitaine en premier, passe au 3e régiment et est désigné pour commander une compagnie détachée au corps expéditionnaire de Chine et de Cochinchine (décembre 1859 à avril 1862). Au cours de cette campagne, le capitaine de Bovet fut blessé à la prise des forts de Ta-Kou et mérita d'être cité trois fois à l'ordre du jour de l'armée, le 25 avril 1860 (forts de Ta-Kou), le 25 février 1861 (prise des lignes de Ki-Hoa), le 2 janvier 1862 (prise de la citadelle de Bien-Hoa).

Après être resté à l'état-major du génie à Versailles de juillet 1862 à avril 1865, de Bovet est nommé chef de bataillon le 17 juin

1865, chef du génie à Ajaccio (1865 à 1867) et à Saïgon (janvier 1867 à mai 1870).

Comme la plupart des officiers qui firent de longs séjours dans nos colonies, pendant la période d'organisation, de Bovet fut atteint d'une grave maladie du foie, et, en juillet 1870, il rentra en France, pour jouir d'un congé de convalescence. Il eut la force de reprendre son service dès le début de la guerre franco-allemande ; il construisit la redoute du plateau célèbre qui servit de point d'appui à l'armée française lors du combat de Châtillon, où il se distingua, et fut nommé, le 17 septembre, commandant du génie du fort d'Issy; le 14 septembre, il était promu lieutenant-colonel.

On sait que le fort d'Issy eut à soutenir les attaques les plus rigoureuses. De Bovet subit des fatigues et des privations telles que, dans les derniers jours du siège, il dut être envoyé, dans un état presque désespéré, à l'ambulance de l'École polytechnique ; jamais il ne put retrouver sa vigoureuse santé.

Après la guerre, de Bovet devint chef du génie à Paris, secteur de la rive droite, puis à Versailles (1872) et à Belfort (1874), où, après l'évacuation de cette place, il commença la construction des nouveaux forts. En mars 1875, il prenait à Toulouse la direction du génie et se voyait promu colonel le 18 septembre 1875. Il était directeur à Besançon depuis le 21 janvier 1878, lorsque, le 24 janvier 1881, il reçut les étoiles de général de brigade.

Il prit alors la direction du génie des 6e et 7e corps d'armée (Châlons, 27 octobre 1881) en même temps que le titre de gouverneur de Belfort (21 décembre 1881) et d'inspecteur de la défense des places du 8e groupe.

Le général de Bovet était désigné pour franchir les derniers échelons de la carrière militaire lorsque, dans les premiers jours de 1883, il fut atteint d'une pleurésie. Étant à peine rétabli, il voulut cependant procéder à une inspection générale en Bretagne, puis diriger à Belfort des manœuvres de forteresse. C'était trop demander à un homme que les expéditions coloniales et la guerre de 1870 avaient épuisé, et le général de Bovet mourut à Paris, le 22 septembre 1884, le lendemain de son retour de Belfort. Il était officier de la Légion d'honneur, grand officier de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique, officier de Saint-Grégoire-le-Grand et de plusieurs autres ordres.

En terminant cette notice, il convient de rappeler que, pendant la Révolution, la famille de Bovet perdit la particule; mais l'usage s'est conservé de la lui maintenir, sans que les intéressés aient fait aucune démarche pour reconquérir leur droit.

Le général de Bovet a laissé deux enfants, M^lle^ Marie-Anne de Bovet, qui est un des écrivains les plus distingués de notre époque, et M. Armand de Bovet, ancien élève de l'École polytechnique, aujourd'hui directeur du touage de la Basse-Seine et de l'Oise. Ce dernier a inventé un système de touage électrique qui a produit une sorte de révolution dans la batellerie.

Paul GUILLEMIN.

(D'après les notes fournies par M. Brun-Durand et d'après les archives de la famille.)

Pour compléter cette notice je citerai deux planches reproduisant deux aquarelles qui appartiennent à M. Armand de Bovet; elles ont été faites en 1860 et 1861. La première qui représente le capitaine de Bovet en pied, fumant sa pipe, est due à M. de Novion, capitaine d'artillerie, mort général. (Dimensions de l'original : 24 × 29.) La deuxième, dans laquelle il est monté sur un éléphant, fut faite par le capitaine d'artillerie Brunet, aujourd'hui général. (Dimensions : 20 × 29.)

P. G.

M. F. Thiollier, membre non résident du « Comité des travaux historiques et scientifiques » et correspondant du Ministère des Beaux-Arts, auteur d'un ouvrage très apprécié sur « Auguste Ravier », a bien voulu écrire, spécialement pour l' « Histoire de Grenoble et de la région dauphinoise », une biographie du maître éminent dont il fut l'ami.

M. F. Thiollier nous permettra de lui exprimer ici notre vive gratitude pour l'amabilité avec laquelle il nous a accordé sa précieuse collaboration.

(A. ALBERTIN PÈRE ET FILS.)

Auguste RAVIER, peintre

PAR F. THIOLLIER.

Auguste Ravier n'était pas originaire du Dauphiné ; toutefois, son nom doit figurer dans ce recueil. C'est, en effet, à Crémieu et à Morestel qu'il passa la plus grande partie de son existence; il y attira des artistes de premier ordre tels que Corot, Français, Daubigny, etc., qui étudièrent ce beau pays et qui l'ont fait admirer à tous ceux qui s'intéressent à l'art.

Ravier était un grand artiste et un noble caractère. Sa philosophie et sa modestie l'ont toujours écarté de la foule, et sa situation indépendante l'a dispensé de s'occuper de trafic.

Il commence à être connu, mais pendant sa vie il eut toujours horreur de la réclame et empêcha ses admirateurs ou ses amis de faire des démarches en sa faveur. Lorsqu'il était sollicité, il se décidait, avec peine, à envoyer quelques aquarelles à des expositions de province où, malgré leur mérite, elles étaient peu appréciées par le vulgaire, à cause de leurs dimensions et de leur encadrement modestes.

Cependant les artistes étaient attirés à Crémieu ou à Morestel. Après avoir vu les œuvres du maître, ils désiraient le connaître et profiter de ses conseils, « *afin de donner l'impression de la grandeur, de l'espace et de la lumière sur une petite surface, au lieu de faire petit sur une grande toile* ».

Dans un opuscule que nous avons fait paraître, et à propos

duquel[1] on veut bien nous offrir l'hospitalité dans ce recueil, nous avons cru devoir reproduire une série de lettres intimes où se reflètent surtout la dignité, la bonté et la beauté morale de l'artiste. Il est regrettable que nous n'ayons pu retrouver la plupart des lettres adressées à des peintres ou à des écrivains de valeur; car elles contenaient d'admirables passages relatifs à l'art. Sans s'en apercevoir, Ravier était poète et écrivain, en même temps que peintre, et pouvait gravir les plus hauts sommets sans risquer de faire de chutes.

Que sont devenues les lettres admirables qui nous ont été montrées par Français, Corot, Daubigny, Falguières et tant d'autres, qui avaient été ses camarades à Rome? Espérons que tout n'a pas été détruit et que ces précieux documents apparaîtront un jour, afin de permettre de mieux juger cet homme supérieur.

Nous croyons devoir reproduire plus loin certains passages des lettres insérées dans le volume cité. Nous les faisons précéder de diverses appréciations écrites par des artistes hors pair.

Commençons par Puvis de Chavannes.

Voici certains passages de la lettre que le peintre célèbre nous écrivait le 9 mai 1890:

Je revois avec autant de respect que d'admiration pour le noble artiste à qui nous les devons, cette collection d'incomparables dessins de Ravier. Leur place serait dans le plus choisi des musées pour l'instruction de tous, car ils montrent dans leur force et leur éloquence le résumé magnifique d'une vie de recueillement et de profond amour de la nature. Si vous voyez Ravier, dites-lui combien j'ai été ému et charmé.

De son côté, Henri Baron, peintre très apprécié de l'École romantique, qui était l'ami intime de Corot et de Français, aimait aussi beaucoup Ravier, bien que son talent différât abso-

[1] *Auguste Ravier, peintre*, in-8°. — Portraits de l'artiste et nombreuses reproductions de ses dessins ou de ses croquis. En vente chez l'auteur: F. Thiollier, 28, rue de la Bourse, Saint-Étienne (Loire). Le même auteur a publié une série de 60 dessins environ, reproduits par l'héliogravure en taille douce. C'est à ce recueil que fit allusion Puvis de Chavannes dans sa lettre publiée plus loin.

lument du sien, et nous écrivait ce qui suit le 28 janvier 1873 :

Ravier est un des hommes dont on estime le plus le talent dans le clan où je vis ; et toutes les fois qu'on montrera une aquarelle de lui à un paysagiste intelligent, il y trouvera de ces grandes qualités auxquelles ne sont pas très sensibles, du premier coup, les personnes dont la compétence n'est pas très exercée. Ce sont des qualités analogues à celles qui nous font tant aimer Corot. Il doit y avoir parmi les aquarelles que tu as vues des choses qui pourraient s'appeler « chefs-d'œuvre ».

Français nous écrivait le 6 octobre 1894 :

Je n'ai rien de plus à cœur que de faire décorer Ravier qui le mérite de tout temps. C'est demain que nous inaugurons le monument de J. Dupré, à l'Isle-Adam. Je serai avec X... et lui parlerai chaudement [1].

Opinion d'Albert Maignan, lettre du 17 septembre 1899 :

Ravier est un nom de plus à mettre dans la liste, beaucoup plus courte qu'on ne le croit, des artistes doués, et je prends le mot dans sa signification la plus haute. Le talent n'est certes pas à dédaigner, beaucoup de peintres, dans tous les temps, s'en sont contentés ; mais le don, cette faculté spéciale de partir d'une observation textuelle de la nature, d'en être ému, de la transposer dans son expression et de transmettre aux autres l'émotion ressentie, voilà ce qui est précieux et ce qui classe un artiste parmi les meilleurs. Ravier est de ceux-là. Par des moyens d'une synthèse savante, faite de volonté, d'insistance en face du but poursuivi, il nous rend l'éblouissement de la lumière, il retrouve de notre temps ce qui fait l'une des qualités les plus rares de notre Claude Lorrain. Vous avez donc bien fait d'élever un petit monument à la mémoire de ce vaillant artiste, et c'est le devoir d'un ami.

Extrait d'une lettre de M. Émile Noirot, du 20 octobre 1899 :

Les œuvres de Ravier demandent à être généralisées dans le pu-

[1] Ajoutons ici que les démarches de Français n'ont pas abouti, parce qu'il comptait absolument sur une promesse formelle qui n'a pas été tenue, ce qui a dispensé de s'adresser à d'autres puissants personnages très bien disposés pour Ravier.

blic. Ayant vécu à l'écart, loin de toute intrigue, ce Maître n'est connu que d'un petit nombre, et cependant son influence sur la région et sur quelques artistes a été immense. Il me semble que les meilleurs des peintres lyonnais ou dauphinois procèdent de lui, et qu'il a été, de plus, l'inspirateur d'un mouvement intense vers un impressionnisme de bon aloi. Par sa facture, par sa technique, Ravier se rattache aux peintres anglais Constable et Turner ; il est de par ce fait l'émule de Théodore Rousseau et de Jules Dupré. Par ses gris fins il fait prévoir ce que sera Corot. Par ses audaces et par ses violences d'impression, il marche de pair avec Diaz et Courbet. S'il s'était moins localisé, s'il avait étendu sa sphère d'actions, on le citerait parmi les chefs du paysage moderne ; mais, du moins, n'ayant pas eu la faveur des foules, il a, chose plus saine, le respect et l'admiration de tous ceux qui l'ont approché ou connu. Daubigny l'estimait, Corot l'appelait : Maître. Quels éloges peuvent être plus appréciables que ceux-là ?

Dans ses dessins ou croquis il reste synthétique et a la noblesse des lignes. Si l'effet le préoccupe, il ne perd jamais de vue la grande harmonie, le *summum* des *desiderata* des peintres.

J'aimais Ravier. Comme homme, il était grand, avait une allure toute cordiale ; c'était un sensitif dans une charpente de colosse. Comme peintre, il a, dans son œuvre, plus que du tempérament. Il a le *je ne sais quoi* qui fait penser, la franche et forte sincérité de tout poète épris d'art et de sentiment.

Afin de ne pas fatiguer nos lecteurs, nous arrêtons là nos citations ; d'ailleurs ceux qui voudraient connaître d'autres détails pourraient consulter l'ouvrage cité plus haut et qui contient des observations d'artistes tels que : Harpignies, Guétal, Borel, Chenavard, Hector Allemand, Bellet du Poisat, Ponthus-Cinier, Lortet, Guiguet, etc.

Nous regrettons surtout de n'avoir pu retrouver certaine lettre de Corot que nous avons eue sous les yeux. Elle contenait de tels éloges de Ravier que l'on pourrait suspecter notre bonne foi si nous répétions ces éloges sans pouvoir montrer le document original. Mais il nous est permis d'affirmer que l'ami-

tié de Corot et de Ravier fut très profitable à chacun de ces artistes. On peut donc dire avec certitude que le nom de Ravier n'est pas indifférent à l'histoire de l'art au XIXe siècle, et que la place indiscutable qu'a occupée cet artiste grandira encore lorsqu'on le connaîtra mieux.

Déjà la presse parisienne commence à s'occuper de lui, son nom est cité dans plusieurs revues et ses œuvres, que l'on peut voir en ce moment à l'Exposition universelle (exposition centennale et chalet du Club Alpin, 1er étage), provoquent l'admiration ou du moins l'étonnement des visiteurs.

Sans la moindre sollicitation de la part de la famille ou des amis de Ravier, les organisateurs de l'Exposition centennale ont choisi huit de ses aquarelles et les ont exposées fort bien. Ce résultat est d'autant plus intéressant que bien des artistes très cités n'ont que deux ou trois de leurs œuvres à la même exposition. Avec les six aquarelles exposées au Club-Alpin, Ravier est dignement représenté à l'Exposition universelle où figurent quatorze de ses œuvres.

Auguste Ravier naquit à Lyon, le 4 mai 1814. Il y fit de bonnes études et subit avec succès divers examens.

On le destinait à la carrière notariale ; aussi, malgré ses dispositions pour la peinture, il trouva beaucoup d'opposition dans sa famille lorsqu'il voulut abandonner le métier de tabellion et partir pour Rome, afin de se livrer entièrement à l'art, et nouer des relations avec les artistes célèbres qui habitaient cette ville. Il se lia surtout avec Corot, Français, Marilhat, Anastasi, Baron, H. et P. Flandrin, Ingres, Janmot, etc.

Malheureusement son goût très prononcé pour la chasse absorba une partie de son temps et, depuis cette époque, il a souvent regretté le temps perdu par la poursuite des bécassines de la campagne romaine ! Mais ses amis de la Villa Médicis encourageaient ce genre de sport, car ils profitaient des résultats. On reconnaîtra cependant, d'après les lettres publiées plus loin, que la peinture fut toujours son occupation favorite.

Après quelques années passées en Italie, il revint dans son pays natal et fit de nombreuses excursions en Dauphiné et en Forez. Il aimait beaucoup ce dernier pays qu'il parcourut avec son ami le vicomte de Becdelièvre; il y connut le curé de l'Hôpital-sous-Rochefort, dont il épousa une parente, vint ensuite se fixer en Dauphiné, où il se livra entièrement à ses goûts.

Sa belle et calme existence ne fut pas entravée autrement que par les nombreuses visites qu'il reçut; et parmi ses visiteurs, admirateurs de son talent, les artistes furent les plus nombreux; car ils goûtaient spécialement ses conseils et le charme de sa conversation.

Citons parmi eux: Fleury-Chenu, Corot, Daubigny, Achard, Allemand, Vernay, Guétal, Borel, Girier, Trévoux, Beauverie, Porcher, Janmot, etc., sans oublier Fontanesi, artiste italien, qui admira Ravier plus que personne; il profita de ses conseils et modifia complètement son talent à la suite de son séjour à Morestel.

N'ayant pas l'intention d'abuser de la patience de nos lecteurs, nous renonçons à donner de l'extension à cet article, et négligeons par conséquent d'insister sur certains détails biographiques qui n'offrent pas grand intérêt à ceux qui n'ont pas vu intimement l'artiste que nous cherchons à faire connaitre.

Disons simplement que la vie de Ravier fut très digne et très calme; il faisait le bien sans ostentation, avait horreur du mensonge et de tout ce qui était mercantile; la délicatesse de ses sentiments était extraordinaire; en conséquence, il était mal jugé par les gens incapables de le comprendre.

Après avoir perdu la vue, ce qui fut pour lui un supplice effrayant, il mourut chrétiennement et sans souffrance à l'âge de quatre-vingt-deux ans et conserva jusqu'à la fin la lucidité de son esprit et la bonté de son cœur (25 juin 1895).

Il serait peut-être indiqué de résumer ici les diverses opinions des artistes ou des journalistes qui se sont occupés de Ravier; il nous semble préférable de permettre à Ravier de s'expliquer lui-même, car il est en même temps sincère et modeste; et nous ne pouvons faire meilleur usage de la place qui nous est

offerte dans cet ouvrage qu'en l'occupant avec la prose de Ravier de préférence à la nôtre.

D'ailleurs, notre propre opinion aurait peu de poids après celle exprimée par les maîtres cités plus haut. Nous croyons cependant pouvoir ajouter que la plupart des grands artistes qui connaissent Ravier l'admirent de plus en plus, et l'un d'eux — qui n'est pas le moindre — nous disait aujourd'hui :

Je connais depuis peu de temps l'École anglaise, et j'ai fait le voyage de Londres afin de voir spécialement les œuvres de Thurner et de Constable. Eh bien ! j'apprécie d'autant plus Ravier.

Ravier a en effet résumé dans son œuvre la plupart des qualités qu'on rencontre chez les grands paysagistes du XIX^e^ siècle: dessin admirable, éclat de la lumière, style, sentiment de l'immensité, hardiesse inouïe dans l'emploi des couleurs et dans l'exécution sans que cela nuise à l'harmonie, délicatesse de tons, etc.

Que lui manque-t-il donc pour occuper dans l'opinion publique la place qui lui est due ? Nous répétons qu'il a simplement préféré l'estime des artistes et celle de ses amis à celle des amateurs, des journalistes et des marchands de tableaux. Ceux-ci vont-ils se syndiquer pour faire atteindre à ses œuvres des prix exorbitants? Vont-ils, au contraire, les déprécier auprès des amateurs ? Cela importe peu. Malgré tout, la postérité rendra justice à ce maître dont Harpignies disait encore ces jours derniers : « je ne sais si Ravier est le plus grand paysagiste du siècle ; en tous cas, c'est un des premiers. »

*
* *

Nous publions ici quelques extraits de lettres écrites par Ravier à sa mère, pendant sa jeunesse :

Paris, 1^er^ janvier 1833.

Ma vie est retirée et calme au milieu du bruit. Elle me plaît par cela et m'est, je crois, bien favorable pour mon avancement moral et intellectuel. Je voudrais, avec cela, apprendre le dessin, mais il

n'y a pas d'école où je puisse aller, et ce ne sera qu'à Lyon. Je suis bien fâché de n'avoir rien appris. J'aurais pu me perfectionner ici, tandis que la vue des chefs-d'œuvre ne fait qu'accroître mon ardeur. Je suis sûr que j'y parviendrai si je m'y mets — parce que je le veux et que j'y suis poussé. — S'il est vrai que j'ai un peu de poésie dans le sentiment, ne pouvant s'échapper par l'élocution, elle cherche à s'échapper par là. Cependant, je ne veux pas que la peinture nuise au notariat.....

D'une autre lettre (1833).

..... Au sortir de là, je suis monté dans les bois, sur de petites collines. Il faisait un temps superbe. J'ai dessiné une petite vue et j'ai passé une soirée délicieuse à contempler les beaux lointains des environs de Paris. J'ai joui en pensant qu'un jour toutes ces beautés du monde physique pourraient se rendre sous mon pinceau ; mais je suis sorti d'un doux rêve en pensant qu'il pouvait ne pas en être ainsi, et que l'on pouvait me forcer de descendre de cette hauteur où je m'étais placé, dans une chambre de vieilles paperasses griffonnées et qu'il faudrait aussi griffonner à tant la feuille, chercher à tromper et n'être pas trompé, etc.....

2° Seconde objection. Vous me parlez de gloire, d'ambition. Je vous ai dit déjà que je n'en avais pas plus quand je pensais devenir modeste notaire. Elle viendra si elle veut, je m'en fiche ; ce n'est pas ce que j'attends, je la compte pour rien dans mon bonheur ; aussi, n'en parlons plus. Ce peut être pour d'autres un encouragement, ce n'est rien pour moi.

Ensuite, continuons. Je crois que là vous vous êtes trompée de mot, *vous dites :* comment se fait-il que toi, aimant à te replier sur toi-même pour y trouver le bonheur et le calme que donne la *vertu,* etc. Je vous demande un peu si décidément vous voulez faire des damnés de tous les artistes. Ils ne peuvent donc pas avoir comme les autres le calme et le bonheur que donne la vertu ? Si vous me prouvez cela, c'est décidé, je n'en veux point.

3° Autre chose que je ne comprends pas non plus. Vous me dites que je place une grande partie du bonheur de l'homme dans le doux lien des affections de famille. Oui, plus que jamais c'est vrai, et je dirai toujours : aimer ou mourir. Eh bien ! voyons la conclusion : ce serait donc que les artistes n'ont pas de famille, qu'ils ne peu-

vent pas chercher et prendre femme quand ça leur plaît, aussi bien qu'un notaire. Je m'y perds encore une fois. Si vous me prouvez cela, c'est décidé, je n'en veux point. D'un autre côté, est-ce que je n'ai pas, autant qu'un notaire, la famille paternelle, et mieux peut-être encore ; car je peux m'établir à Lyon, où je serai bien plus près de vous qu'en un petit endroit où j'aurais pris un notariat, — et d'ici là, n'aurai-je pas des vacances aussi longues que vous le voudrez, tout comme si j'achevais mon droit ?

Paris, le 1er avril 1835.

Ah ! ça, je voulais vous dire que je vais maintenant tous les jours dans une véritable prison, depuis six heures du matin jusqu'à sept heures et demie ; n'en sort pas qui veut. Je ne sais ce que vous allez dire de ma conduite ; mais, pour que vous ne pensiez pas que j'ai fait de grosses sottises, je vais tout expliquer.

D'abord, il faut croire que si je suis là c'est que je le veux bien et que les gendarmes ne viennent pas me chercher. Pourquoi faire, maintenant ? Pour instruire de pauvres enfants qui sont là, tantôt par leur faute, tantôt par celle de leurs parents, quand ceux-ci veulent se débarrasser de leur entretien pour quelques mois. Je leur apprends ce que je peux dans le court espace d'une heure et demie par jour : à lire, à écrire, à faire de l'arithmétique ou un peu de géométrie. J'ai environ une douzaine d'élèves, tantôt plus, tantôt moins. Il y en a qui sont bien bons et bien doux et qui ne méritent peut-être pas la perte de leur liberté. Je tâche de les traiter aussi bien que possible pour faire diversion aux mauvais traitements qu'ils reçoivent dans la prison ; je les aime bien, surtout les plus jeunes. J'aime, naturellement, beaucoup les petits enfants, mais ceux-là ont plus besoin d'être aimés que les autres, puisque leurs parents même les rejettent.

Voilà pourquoi je vais en prison ; j'y vais pour l'amour de mon Dieu et de mon prochain, et avec un certain goût et un certain plaisir, parce que je crois que je me suis fait aimer de quelques-unes de ces pauvres créatures.....

Royat (sans date).

J'établis mon principal domicile à Royat, chez la mère Gagnevin, qui, depuis vingt-trois ans, a la pratique des artistes. De là j'irai quelquefois passer huit ou quinze jours plus haut, dans la montagne.

La mère Gagnevin fait payer la chambre et la nourriture 3 fr. 50 par jour, c'est au moins 50 centimes de plus que je ne pensais ; mais ce qui me décide irrévocablement à rester chez elle, c'est une bonne fortune à laquelle je ne m'attendais pas; elle a en ce moment un artiste de mérite, un des trois plus grands talents, à mon avis, et qui, avec cela, est le meilleur enfant de tous, qui pourra me donner de bons conseils et que je verrai travailler ; c'est un nommé Corot, Voici un mois qu'il est ici. Il y est encore pour plus d'un mois. Je suis enchanté de l'aventure. C'est l'homme que j'aurais désiré le plus rencontrer. Un autre m'ennuierait.

Quant au pays, il a entièrement répondu à mon attente. C'est le plus beau que j'aie vu encore. Si le temps est passable, tout ira bien.....

Bourgoin, 6 août 1836.

Je crois que de tout cela je suis en droit de conclure que je suis, dès à présent, apprenti artiste. J'en suis à moitié heureux. Je ne sais ce que sera ma vie, mais elle se présente à moi bien belle et complètement dans mes goûts ; ce genre d'état les réunit tous. Aussi, il est de ces moments où j'éprouve de grandes joies ; le soir surtout, au coucher du soleil, qui a toujours été le moment du jour où je me trouve le mieux. Quand je suis dans la campagne, les yeux errant sur l'horizon et les montagnes des Alpes, abîmé dans ces douces méditations du soir, je sens parfois venir au bord de ma paupière une larme de bonheur ; et cependant remarquez que ce bonheur n'est que de l'espérance, et le bien lui-même doit être plus que l'espoir du bien. Si je suis heureux de la sorte, pensez à ce que sera la réalité. Que ne puis-je déverser un peu de la joie que j'éprouve alors dans votre vie que vous me dites si triste !.....

Rome, 10 décembre 1840.

Je ne néglige pas tous les huit jours de faire une partie de chasse, ce qui me sert à la fois pour la santé du corps et de l'esprit et pour la peinture même, car je parcours du pays et fais des observations. Je suis un peu plus content de moi quand je vois quelques artistes d'un certain talent me faire des compliments (qui sont sincères, j'en suis certain) sur mon beau sentiment de couleur. L'un d'eux m'a dit : « Quand on fait comme cela on est sauvé », et il allait jusqu'à

me mettre en ligne avec un des premiers artistes de Paris, avec lequel j'ai quelques rapports. Je suis persuadé qu'il n'avait pas raison en cela, mais qu'il le pensait comme il le disait. Il ne voudrait pas que je retourne à Paris, mais que je n'aie pour maître que la nature et l'Italie.

Il se trompe encore, car un maître ne m'ôtera pas les qualités que la nature et l'observation m'ont données et, en une année, il pourra m'apprendre des choses qu'une longue expérience seule ne pourrait m'apprendre si j'étais toujours isolé.....

Une période de trente-un ans s'écoule entre l'époque où les lettres précédentes ont été écrites à sa mère et celle à partir de laquelle les suivantes ont été adressées de 1872 à 1894 à l'un de ses amis qui les a recueillies et en a extrait les fragments suivants :

..... S'il y a une vérité absolue en religion, il n'y en a pas en art, mais seulement des principes généraux. Il n'y a que des vérités relatives ; si l'art est un, il a des milliers de faces, comme une grande maison, mais qui a des milliers de fenêtres. Pourquoi vouloir que votre voisin qui a sa chambre regarde par votre fenêtre ; c'est un de ces rares progrès que le temps nous a légués. Et puis, il faut être juste, c'est un devoir strict. Un homme qui ne pense pas comme vous d'abord peut avoir raison dans un sujet qui n'a rien d'absolu ; eût-il tort, vous n'avez à lui demander qu'une chose : la bonne foi ; et s'il est de bonne foi, respectez son idée si vous ne l'adoptez pas. S'il n'est pas de bonne foi, le planter là et le plaindre. Pour mon compte, je ne veux pas être défendu. A supposer même que mon œuvre en vaille la peine, elle doit se défendre toute seule. Ce qu'on dira en bien ou en mal n'y ajoutera ou n'en sortira rien. Si je suis un voyant, je trouverai toujours des esprits qui regarderont par ma fenêtre ; c'est tout ce qu'on peut demander et personne n'a conquis l'universalité des suffrages. En tout cas, tout apostolat (grand mot pour petite chose) doit se faire par l'exemple et la persuasion et non avec le sabre de Mahomet, quoique Mahomet ait réussi. Donc, pas de zèle, reportez votre ardeur sur des choses qui en valent la peine..... Ne vous inquiétez pas de X... ; qu'il prenne ou non mes études, je n'y tiens guère, trouvant cela trop peu important pour passer devant la postérité.

Dans le désir de m'être utile, vous me proposez de faire voir mes machines à votre ami de la *Gazette des Beaux-Arts*. Je crois que Charles Blanc, qui en est, m'a-t-on dit, le directeur, en a vu chez Hector Allemand deux ou trois et en a dit beaucoup de bien, presque ce que vous en dites (il s'agit d'aquarelles).

Voilà mon opinion là-dessus : je ne désire pas être lancé, je me contente simplement du succès intime que les artistes m'ont fait dans une proportion plus grande que je ne crois, en conscience, le mériter ; ceci dit sans fausse modestie, parce qu'un artiste complet est non seulement un voyant, mais un exécutant. Je n'ai pas fait de grand ouvrage, je ne sais pas si j'en ferai ; or, c'est le grand qui sert de passeport au petit. Si Corot n'avait pas fait ses grands tableaux, ses petits seraient moins recherchés. Si je fais des ouvrages recommandables, je leur dirai : A la garde de Dieu, allez ! mais sans jamais, au grand jamais, tant que j'aurai du pain sur la planche, employer des moyens factices qui ne soient pas du domaine de l'art.

Faire voir ces machines à un dilettante, c'est bien, c'est avouable, mais voilà tout ; ne rien demander ou demander que si, plus tard, j'ai une chose qui en vaille la peine, on dise purement et simplement son opinion. Je sais que je suis un vrai libertin en art, rien que cela, et à ce titre je ne mérite pas tant d'égards. Il est vrai que la morale n'a pas pour cela à se voiler la face, — je ne suis libertin qu'avec la nature — je ne suis pas l'honnête et laborieux bourgeois qui, ayant fondé une maison riche et connue, établit honorablement ses enfants dans le monde, non ! Don Juan inoffensif et d'un nouveau genre, je remplis mon carnet de motifs qui me plaisent et, plus heureux que Don Juan, j'en ai plus de mille et trois. Si je n'inscris ni Zerline ni Elvire, c'est un blond matin ou un soir brun. Pour moi il y a des baisers dans l'air, il y a des nymphes et des formes antiques l'été, par certains vents, sur la mousse, au bord des eaux ou dans les bois, même à cette heure de midi où erre ce démon dont l'Écriture dit de se méfier ; mais surtout, il y a les ineffables tendresses du soir, choses intraduisibles par la parole, vaguement indiquées par la couleur et la forme et qui nous charment comme une musique dont il est impossible de rendre exactement les sons.

Je suis un artiste inachevé, vous prêcherez plus tard. Il est des choses que vous pouvez faire voir, mais cachez les autres.

..... Moi je travaille plus que jamais, je suis quelquefois enragé, je poursuis mon filon. J'indique peut-être la peinture de l'avenir que les jeunes découvriront. Oh! combien je comprends le Titien disant, à quatre-vingt-dix ans : *Je crois que je commence à comprendre quelque chose.* Il me semble aussi que je commence à comprendre, mais l'œuvre est immense et le temps est court.

Je continue à suivre ma folie. Nous avons eu deux ou trois jours de vent du midi qui ont exaspéré ma palette. Je veux vivre quelques jours là-dessus et prendre des notes, pendant que c'est encore un peu frais. Pendant l'hiver, par exemple, si je savais où trouver de ces ciels, j'y partirais, fût-ce en Italie ou en Corse, si mon intérieur n'en souffrait pas trop. Tout est dans le ciel. Les nuages et l'atmosphère me grisent toujours de nouveau ; c'est l'inépuisable, c'est l'infini. Il est des jours, je crois, où personne n'a vu ce que je vois et senti ce que je sens, mais je ne sais pas me cantonner et faire une fin. Je suis comme un amoureux inépuisable, et la vie va manquer bientôt. Et, en attendant la fin, mille nécessités de famille, d'affaires, me rognent le temps.....

Et pour ébaucher l'œuvre immense, il faudrait être jeune et libre. Que je suis peu en comparaison de ce que je sens !

Je m'aperçois que je ne vous parle que de moi. Je crois, par exemple, que ce n'est qu'à vous, et qu'avec les autres je ne suis pas si bête. Vous m'excuserez, j'espère; c'est parce que vous êtes *mon ami.*

..... *En France surtout, il y a des modes, des toquades qui vont et qui viennent.* Pour le moment, Corot a mis le gris à la mode, et il est bien possible que le gris soit plus demandé. Pour moi, hors la question de vente, c'est très secondaire ; l'essentiel, c'est que soit dessiné, harmonisé, transparent et le reste..... J'aimerais sans doute toujours mieux une peinture grise harmonieuse et transparente qu'une peinture montée de ton, lourde. Le défaut, dans ce cas, n'est pas dans le monté du ton, mais dans le manque de transparence et de tenue. Il y a des Titien, des Rembrandt très montés, certainement pas gris, mais toujours transparents. Ceux-là sont au-dessus des modes, mais plairont, je crois, moins à tout le monde.

J'ai vu vendre des Huysmans de Malines 250 francs. Un Boucher se serait peut-être vendu 20,000. Le premier fait rêver, le second..... Pour moi, je n'ai qu'une préoccupation : la sincérité, l'expression de la scène du moment ressentie par mes nerfs du moment. Je suis rarement gai et mes impressions s'en ressentent ; le soir me plaît mieux que le matin. Beaucoup de mes études de Rome sont plus grises, mais cela me désespérait et je voyais bien que j'étais en dessous, c'était faiblesse de ne pouvoir pousser plus loin et c'était beaucoup plus facile. Sans doute, en poussant mes aquarelles, je tombe quelquefois dans le lourd. Celles-là, je n'en veux pas, il faut les laver, les éponger, les gratter, c'est un effort qui n'a pas réussi, mais c'est un effort, et il serait bien plus commode et plus facile de ne pas l'avoir tenté. Je tente tout, parce que j'ai soif de l'inconnu, la folie de la recherche, mais c'est là ma valeur ; c'est imparfait, mais ce n'est pas bien commun.

Mais chacun sent sa voie ; pour moi, c'est la folie ; heureusement que c'est pour mon plaisir et non pour mon tourment... Donc, j'ai plaisir, malgré la voie toute différente, de vous faire un compliment, ce qui, hélas, vous avez dû vous en apercevoir comme bien d'autres, m'arrive rarement. Vous pouvez continuer comme cela, commençons par le nécessaire ; c'est bien mieux dessiné, mieux exécuté et les valeurs sont à peu près justes, c'est assis d'aplomb et pincé.

Après cela, si, comme votre serviteur, vous voulez chercher de midi à quatorze heures, vous chercherez — (mais pris en vous) — non seulement la précision mais aussi le charme, la physionomie de ce qui fait notre impression est blonde, brune ou châtaine. Elle peut même avoir un nez retroussé, et vous lui soufflerez la flamme, la passion ; cela vient après, quand cela doit venir, mais il faut que ça vienne, car tout l'art est là. Le nez retroussé, ce n'est rien si les yeux parlent, et vous ferez parler votre peinture, et vous élargirez la manière. Et si l'émotion vous fait un peu bredouiller, si la netteté en souffre, les amoureux ne s'en plaindront pas.

Je veux retourner au environs de Belley, pays superbe où je veux continuer les nombreux dessins que j'ai faits en courant.

Je suis comme les femmes de quarante ans (j'en ai plus de 60 !) qui, sur le déclin de l'amour, ne pensent plus qu'à l'amour. Je ne

pense qu'à la peinture et plus je vais, plus je me sens à l'enthousiasme.

Cette semaine, un amateur qui, jusqu'ici, n'avait aimé que mes premières choses, a trouvé son chemin de Damas. Il n'a plus voulu que des dernières et en a emporté six pour attendre. Il y en a deux que je regrette déjà. Il n'avait pas trouvé une aquarelle dans tout Paris ; il voulait emporter tout mon carton et le payer !...

Je rêve de la Corse pour l'hiver et de la Norwège pour l'été.

La nuit polaire de Wahlberg[1] m'est toujours dans l'esprit. Je voudrais pouvoir connaître cet homme-là. Si je pouvais faire un voyage avec lui au cap Nord !

Je pars aujourd'hui ou demain pour Paris, uniquement pour voir l'exposition Corot. Je serai de retour dans la quinzaine au plus tard, et de là je repartirai pour Grenoble et Genève. Je vous écrirai quand, à mon grand contentement, je reviendrai pour de bon, car j'ai grand' peine à quitter mes petites études et mes affaires de maison. Il faut l'exposition de Corot pour cela. Si je sors de nouveau, soyez sûr que ce ne sera que pour aller dans votre plaine, mais pas pendant l'été. Il nous faut attendre d'avoir vos beaux champignons, les canards et les bécasses.

Je travaille toujours beaucoup, mais dans la même donnée; petites études-tableaux. Sentiments intimes mal vêtus comme papa. Intelligibles seulement pour les poètes et les spiritualistes qui ont du sang bleu.

Je vois, il est vrai, bien des bourgeois qui commencent à mordre, mais il faut faire une grande part à leur politesse mal entendue ; quoi qu'il en soit, je conserve le don juvénile de l'enthousiasme. Je puis, au besoin, me suffire à moi-même et la vie passe comme un rêve. Ne doutez pas de mon amitié.

Toujours occupé du mariage des gris et des roux de la saison, je n'ai pu me décider à aller encore à Lyon et j'attendrai, sauf af-

[1] Wahlberg, célèbre peintre suédois qui obtint beaucoup de succès à diverses expositions de Paris. Ravier le mettait au même rang que les plus grands maitres français. Depuis l'époque où cette lettre a été écrite (1877), nous avons pu faire la connaissance de Wahlberg, ainsi que Ravier nous l'avait toujours conseillé. Et, après avoir vu ses œuvres, nous avons reconnu que l'admiration de notre ami était absolument justifiée. De son côté, M. Wahlberg a fortement prisé le talent de Ravier.

faire urgente, que le vert ait envahi uniformément la campagne.

Je n'ai pas encore touché mon fusil, pour me livrer tout entier à la peinture, et je crois que ça va de mieux en mieux. Ce n'est pas grand, mais intime. Fleur de poésie, au moins dans l'intention.

..... Je n'ai guère fait que de l'aquarelle cet hiver, près de cent; mais pas toutes terminées; avec le soleil je retourne à la pochade, mais cocasse à faire frémir mon bourgeois. Ça me va tout de même, mais aux demoiselles (en général) ça ne leur va pas, mais pas du tout, je crois. Tant pis pour moi, mais il faut être sincère avant tout.....

..... Vous voyez plus que jamais que Magaud avait bien raison en vous disant que je ne serai jamais un Monsieur comme les autres.

..... Dites-moi aussi s'il faut vous apporter l'aquarelle de votre individu avec ou sans bonhomme; le bonhomme m'embête et je n'y pensais plus depuis longtemps.

Je travaille à mort. — De la lumière, ça vient, je commence (c'est un peu tard) à être content de moi, mais c'est bien cocasse et vous aimerez ça plus tard; ça ne peut aller qu'aux toqués. J'espère que vous n'en êtes pas encore là, mais je crois que ça viendra, vous êtes de la famille. Fontanesi, qui sortait de Genève, y a mordu, il est venu de loin et le voilà embrigadé; je vous ferai voir ses ouvrages.

..... Mais ne vous faites pas d'illusion, la peinture c'est presque aussi difficile que le canard du baron Papeleu.

..... Je travaille plus que jamais comme une coquette sur le retour; et, comme elle, je voudrais bien recommencer pour mieux employer mon temps.

..... Ici, j'ai mes éléments de travail pour passer les mauvais temps, et un seul beau jour par semaine me suffit pour rafraîchir mes souvenirs et cueillir de nouvelles impressions. Hier, à Belmont, dans un vulgaire bois de châtaigniers, j'ai vu un effet signé *Titien-Diaz-Corot;* ça ne peut pas se dessiner, c'est un fouillis, mais la couleur, le ciel, l'effet! Jamais je n'ai vu ça. Il ne faut sortir que le matin et le soir, le reste du temps, il faut dessiner. Mais le charme n'est qu'aux heures matinales ou tardives. Nous avons eu quelques

beaux jours, et si l'été de la Saint-Martin nous en réserve encore, je veux aller pas loin d'ici, sur la nouvelle route de Belley. Si vous pouviez venir, il n'y a plus de mouches et Lisa pourrait trimbaler.

Lettre de Ravier à M. B.... qui voulait faire de la réclame autour de son nom..... publier une biographie, etc.

Je réponds en gros à la dernière partie de votre lettre dont je vous sais le plus grand gré, mais je vous prie de suspendre la publication. Il y a beaucoup de vrai, mais je trouve prématuré et contraire à mes principes de me poser comme une espèce de grand homme. Il faut pour cela qu'une espèce de succès puisse excuser cette prétention. Il faut attendre. Si on tombe, on tombe de moins haut et l'on est resté dans la modestie qui convient au sage; ensuite, il ne faut nommer personne. Je crois, comme vous, qu'il est des artistes lyonnais à qui j'ai pu être utile. J'ai pour cela le témoignage de Chenu, de Daubigny et de quelques autres, mais ce n'est pas à moi à le dire. D'autres ont été évidemment rebelles à mon influence et pourraient justement réclamer d'être nominalement exceptés.

Je ne veux jamais me poser en maître, tant enchanté que je sois de pouvoir être utile à ceux qui veulent bien me demander conseil. Il n'y a qu'une chose qui puisse intéresser le public; l'œuvre! Quant à la biographie, attendons le tombeau pour voir (s'il y a lieu). Dans nos temps de reportage et de pose, réactionnons et rappelons-nous la simplicité de vie et de mœurs de nos grands hommes, Poussin et Lorrain, pour ne nommer qu'eux..... Oui, je crois qu'il est des éloges que je dois mériter, mais qu'est-ce que cela fait au public qui peut dire : réclame, réclame, et à qui on donne le droit de contredire. Croyez-vous que je suis cela pour tout le monde? Pour d'autres que vous je suis un ours, un égoïste, un sauvage mal éduqué, un être personnel, autoritaire, misanthrope, c'est-à-dire un homme qui, voyant les choses comme elles sont, a la franchise de le dire. Il vaudrait mieux être voleur, peut-être assassin. Grévy passe l'éponge et vous blanchit. Mais moi, je ne suis pas blanc pour tout le monde, allez! J'ai le courage de le dire et de m'en consoler. Ne faites pas mon éloge pour ne pas réveiller le chat qui dort.

Arrêtons-là nos citations et constatons une fois de plus que Ravier est une des gloires du Dauphiné.

F. THIOLLIER.

TABLE DES MATIÈRES

1855

	Pages
Le siège de Sébastopol	1
Mort de Nicolas Ier	3
Cessation des hostilités	12
Traités d'alliance	16
Voyage de Napoléon III à Londres	16
Attentat contre Napoléon III	17
Politique intérieure	17
Session législative extraordinaire ; nouvel emprunt	18
Élections	18
La fête du 15 août 1855	19
L'Exposition universelle	20
Victor-Emmanuel dans le département de l'Isère	23
L'action des sociétés secrètes	23
Eaux et fontaines publiques	25
Biographie : H.-J.-J. Taulier, par M.-A. T	26
Nécrologie : Paul Colomb	27
Planelli de la Valette	28
Joseph Rey	29
Faits divers	31
Faits locaux et régionaux	32
Les Facultés de Grenoble	34
Le Lycée	36
Le Tribunal civil de Grenoble	38
Justice de paix et assistance judiciaire	39
Recensement	39

1856

Naissance du Prince impérial	42
Adresse de la Municipalité de Grenoble à Napoléon III	43
Baptême du Prince impérial	44
Nos poètes locaux à Napoléon IV	45

Pages

Inondations dans le Lyonnnais et dans le Dauphiné..... 47
Napoléon III visite les inondés..... 52
Votes de crédits ; souscriptions en France et à l'étranger..... 54
Pour les inondés de l'Isère..... 55
M. Rouher à Grenoble..... 56
Une lettre de l'Empereur..... 57
Fin de la guerre d'Orient ; le traité de Paris, 30 mars 1856..... 58
Evacuation de la Crimée..... 59
Rentrée en France des combattants de Crimée ; réception à Grenoble. 61
Société fraternelle des combattants de Crimée de Grenoble..... 65
Pensions Napoléon Ier..... 66
Préfecture de l'Isère..... 67
Notre-Dame-de-l'Osier..... 68
La gare de Grenoble ; chemins de fer locaux et régionaux..... 78
L'éclairage au gaz de la gare de Grenoble..... 87
Nécrologie : B. Rolland..... 94
T.-C. Delorme ; Olivier de Gérente..... 96
Faits divers..... 97
Faits locaux et régionaux, 1856..... 98
Édilité..... 100
Statistique : recensement du département de l'Isère, 1856..... 101
— Lycée de Grenoble..... 103

1857

La situation intérieure..... 105
Champollion-Figeac (le jeune)..... 106
Assassinat de Mgr Sibour, archevêque de Paris..... 108
Pelloux de l'Isère et son *Veni-Mecum du citoyen français*..... 111
La session législative..... 115
Conquête de la Grande-Kabylie ; le maréchal Randon..... 116
Les hôtes de la France..... 119
Décrets..... 120
Élections législatives..... 121
Instructions ministérielles et préfectorales..... 122
La campagne électorale ; résultats généraux..... 123
Les élections dans l'Isère..... 125
Résultats du scrutin..... 126
P.-J. Faure, député des Hautes-Alpes..... 128
Session du Corps législatif..... 128
Voyages de Napoléon III à l'étranger..... 129

Pages

Complots contre la vie de Napoléon III ; Ledru-Rollin condamné à la déportation 130
Les morts illustres : Béranger, Daniel Manin, général Cavaignac 130
Les Compagnies de chemins de fer 131
L'abbé Jouve, président des *Assises scientifiques du Dauphiné* 131
Tribunal civil de Grenoble ; mémoire présenté au Garde des Sceaux .. 133
La Banque de France : P.-J.-F. de Jubié 139
Nécrologie : Charles Sapey ; Mgr Chatrousse 142
Faits divers 144
Faits locaux et régionaux. — Édilité 145

1858

L'attentat d'Orsini 149
Orsini et ses complices devant les assises de la Seine 155
Après les condamnations. — Manifestations à Londres en l'honneur d'Orsini 158
Exécution d'Orsini et de Pieri. — Conséquence de l'attentat 159
Loi de sûreté générale (loi des suspects) 161
L'exécution de la loi de sûreté générale (la nouvelle Terreur) 162
Difficultés avec l'Angleterre, question des réfugiés 163
Les réfugiés poursuivis en Belgique, en Suisse et dans le Piémont ... 165
Réouverture de la session des Chambres ; discours de l'Empereur 165
Élections législatives complémentaires 166
Les travaux législatifs 167
Ministère de l'Intérieur. — Ministère de l'Algérie et des Colonies 168
Le maréchal de Castellane à Grenoble 169
Francisque Sarcey à Grenoble 170
Nominations : MM. Bonafous, E. Gaillard, J. Bérard 185
Nécrologie : l'abbé J.-H.-R. Prompsault 186
A.-M. d'Argoult ; L. Crozet 188
C. Teisseire 189
Faits divers 189
Faits locaux et régionaux 192
Statistique : mouvement de la population de Grenoble (1858) 197

1859

Guerre d'Italie : la situation ; Napoléon III et l'Italie 199
Passages de troupes à Grenoble 203
Le maréchal Randon, ministre de la Guerre 208

Pages

Les hostilités : Montebello ; Palestro 213
Turbigo ; Magenta 216
Entrée des alliés à Milan. — Marignan 220
Solférino 222
Préliminaires de Villafranca. — Traité de Zurich 224
Adresses à Napoléon III 225
Préfecture de l'Isère. — Secours aux blessés ; — souscription nationale 226
Rentrée des troupes de l'armée d'Italie 232
Nos compatriotes à l'armée d'Italie ; général Février 236
Le général Vinoy 238
Le général de Miribel 242
L'aumônier Robert ; — le général Vincendon 245
Fête nationale du 15 août 1859 248
Amnistie générale 249
Le casernement à Grenoble 250
Inondations de Grenoble 253
Après l'inondation 261
Secours aux inondés 262
Estimation des dégâts ; — travaux de défense contre les inondations .. 265
Récompenses pour actes de courage 265
Tableau des principales inondations qui ont eu lieu à Grenoble (580-1859) 265
Ouvrages publiés sur les inondations de Grenoble et de la vallée de l'Isère 267
Le renoueur, M. Bargelot 268
La question romaine 269
Nécrologie : Victor Blanchet ; Auguste Bovier-Lapierre 271
Faits locaux et régionaux 272
L'administration gouvernementale, départementale, municipale, religieuse, de l'instruction publique, de l'armée, etc., en 1859 274
Logements militaires ; arrêtés municipaux 295
Budgets de la ville de Grenoble (1848-1859) 298
Notices biographiques : Charles et A.-J.-F. Berriat-Saint-Prix ; L.-A. Burdet 301
Docteur A. Fournier ; — J.-C.-A. Malens 302
Général J.-O. Gagnon 303
Général J.-F. Gelly de Montcla 04
A. Macé 305
Malus père et le général de Malus 307

Pages

Amiral Morard de Galles..... 308
C.-A. Pellat..... 310
Général Rambaud..... 311

1860

La question romaine..... 316
Élections municipales partielles à Grenoble..... 320
Le régime du libre échange ; la ganterie grenobloise..... 322
Réunion de la Savoie et de l'arrondissement de Nice à la France..... 330
La République de Menton annexée à la France..... 340
Extension du territoire de la commune de Grenoble..... 340
Grenoble, siège de la 22me division militaire..... 348
Élections municipales : renouvellement intégral..... 350
Au Conseil général de l'Isère..... 353
Voyage de l'Empereur et de l'Impératrice dans le Sud-Est. — En Savoie..... 355
Passage de Napoléon III et de l'Impératrice à Grenoble : les préparatifs..... 356
Programme des fêtes..... 366
Arrivée de l'Empereur et de l'Impératrice : journée du 5 septembre.. 369
Journée du 6 septembre : la soirée, le bal..... 381
Un épisode du voyage impérial..... 392
Beyle-Stendhal et l'impératrice Eugénie..... 393
Poésies de circonstances..... 394
Libéralités de l'Empereur..... 396
Les décorations..... 397
Journée du 7 septembre : départ des souverains..... 398
Les frais de réception..... 402
L'affaire des draps de lit destinés à l'Impératrice..... 403
Deux inventeurs dauphinois : M. Achard et M. Didier..... 411
Les idées de l'ouvrier gantier Samuel..... 412
Accroissement des libertés publiques..... 413
Le général de Yermoloff, fondateur de l'asile Saint-Michel à la Tronche. 415
L'Orphéon de Grenoble..... 420
Notices biographiques : M. E. Duprey ; M. M. Favier..... 426
Nécrologie : M. G.-M. du Boys..... 427
MM. Th. Corréard, Thevenet, Mgr Ph. de Bruillard..... 428
Faits divers..... 429
Faits locaux et régionaux..... 430
Statistique industrielle..... 436

1861

	Pages
Au Sénat	440
Au Corps législatif	443
Victor-Emmanuel, roi d'Italie. — Mort de Cavour	446
Évacuation de la Syrie	446
Visites princières	447
Un criminel célèbre : Jud	448
La « Société des gantiers ». La Sainte-Anne. — Liste des commissaires de la Société	452
Chemins vicinaux	453
Monuments de Napoléon Ier (Rapport du Préfet)	454
Poursuites contre les associations non autorisées	456
Les bienfaiteurs de la ville de Grenoble	458
Nécrologie : Frédéric Taulier	474
L.-J. Vicat	477
F.-H.-S. Saint-Romme	481
Faits divers	483
Faits locaux	485
Édilité	487
Dénombrement quinquennal de la population du département de l'Isère	488
Notices biographiques : le général O. Gagnon	489
Léon Roches	492
G.-A. Chatin, par E. M.	499
X. Jouvin, par A. Charmeyrand	503
J. Cros	507
L. Michal, par A. C.	509
Eugène Chaper, par A. Prudhomme	511
H. Gariel	514
G. de Mortillet	516
Mgr Laurencin	518
L. Gueymard, par J.-B. Brusson, instituteur	520
Le général de Bovet, par P. Guillemin	521
Auguste Ravier, par F. Thiollier	524

CORRESPONDANCE

Un Grenoblois des plus distingués, M. Mourral, vice-président du Tribunal civil de Dijon, nous a fait parvenir une note qui contient non seulement une rectification fort utile, mais, de plus, d'intéressants renseignements biographiques. Nous ne saurions en priver nos lecteurs. La voici en son entier :

Dijon, 10 janvier 1900.

MESSIEURS,

En parcourant votre volume j'ai constaté une légère erreur que je prends la liberté de vous signaler et qu'il vous sera, je crois, facile de rectifier par un « erratum ».

Dans la notice que vous consacrez (p. 504) à M. H.-H. Berriat, ancien maire de Grenoble, vous dites qu'il professa la législation à l'École centrale de cette ville et fut plus tard nommé à la Faculté de Droit de Paris, que de plus on lui doit un ouvrage sur « la procédure civile et criminelle », ainsi qu'une « histoire du Droit romain ».

Il y a eu là de votre part, ce me semble, une confusion avec son frère Jacques, dit Berriat-Saint-Prix (né en 1769, mort en 1845), qui fut, en effet, un jurisconsulte distingué et dont les ouvrages furent, il est vrai, réimprimés par son fils.

M. Hugues Berriat n'a eu que deux enfants qui n'ont jamais porté le nom de Saint-Prix, une fille, mariée à M. Hatzfeld, professeur au Lycée Louis-le-Grand, et un fils, M. Hippolyte Berriat. Ce dernier a été longtemps professeur à l'École de Médecine de Grenoble, situation qu'il quitta, à la mort de sa femme, pour entrer au service de la Compagnie des Messageries maritimes. Il est décédé il y a quelques mois à Marseille, laissant un fils actuellement médecin de la Marine.

..... Je vous prie de ne voir dans ma demande qu'une preuve de l'intérêt que je porte à votre œuvre.

Veuillez agréer, etc.

A. MOURRAL,
Vice-président du Tribunal civil de Dijon.

OUVRAGES CONSULTÉS

Comme nous avons cité, au cours de notre volume, les principaux ouvrages que nous avons consultés et ceux auxquels nous avons dû faire divers emprunts, nous croyons inutile de reproduire ici la liste complète de ces ouvrages.